BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
XLVII
D
3

XLVII

Q

23

Digitized by Google

HISTOIRE
ECCLESIASTIQUE.

Pour ſervir de continuation à celle de Monſieur l'Abbé FLEURY.

TOME VINGT-TROISIÉME.

Depuis l'an 1456 juſques à l'an 1484.

A PARIS,

Chez JEAN MARIETTE, ruë Saint Jacques, aux Colomnes d'Hercules.

M. DCC. XXVIII.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

SOMMAIRE DES LIVRES.

LIVRE CENT-ONZIE'ME.

I. *LE pape ordonne des prierres contre les Turcs.* II. *Mahomet II. veut aſſieger Belgrade.* III. *Jean Huniade fait lever le ſiege de Belgrade.* IV. *Défaite entiere de l'armée des Turcs.* V. *Jalouſie entre Jean de Capiſtran & Huniade.* VI. *Solemnité de la feſte de la Transfiguration de N. Seigneur* VII. *Mort de Jean Huniade vaivode de Tranſilvanie.* VIII. *Mort de ſaint Jean de Capiſtran.* IX. *Ouvrage de ce ſaint.* X. *Zele du pape contre les infideles.* XI. *Brouilleries entre le pape & Alphonſe roi d'Arragon* XII. *Création de cardinaux par le pape Callixte.* XIII. *Déſordres que font les troupes d'Alphonſe dans le Siennois.* XIV. *Conteſtation au ſujet de la confeſſion paſcale.* XV. *Le pape Callixte confirme la bulle de Nicolas V. en faveur des religieux mendians.* XVI. *Il révoque cette bulle par une autre contraire.* XVII *Les religieux mendians ſe ſoumettent.* XVIII. *Furieux tremblement de terre en Italie.* XIX. *Révolutions arrivées dans le roïaume de Suede.* XX. *Concile de Soiſſons.* XXI. *Le dauphin de France ſe ſauve en Brabant.* XXII. *Il eſt bien reçu du duc de Bourgogne.* XXIII. *Le duc d'Alençon eſt arrêté & mis en priſon.* XXIV. *Révolutions en Hongrie après la mort d'Huniade.* XXV. *Mort d'Ulric comte de Cilley.* XXVI. *On tranche la tête au fils aîné d'Huniade.* XXVII. *Matthias autre fils d'Huniade eſt mis en priſon.* XXVIII. *Le roi d'Arragon refuſe du ſecours aux Hongrois.* XXIX. *Guerre entre Alphonſe & les Genois.* XXX. *Zele du pape à engager les princes à la guerre contre les Turcs.* XXXI. *Juſtification du pape ſur les plaintes des Allemands.* XXXII. *Æneas Sylvius ré-*

AN. 1456.

1457.

pond aux plaintes des Allemands. XXXIII. *Ecrits d'Æneas Sylvius pour la défenſe des droits du ſaint ſiege.* XXXIV. *Reproches qu'il fait aux Allemands.* XXXV. *Le pape travaille à reconcilier l'empereur & le roi de Hongrie.* XXXVI. *Le roi de Hongrie va à Prague pour épouſer Magdelaine de France.* XXXVII. *Mort du jeune Ladiſlas roi de Hongrie & de Boheme.* XXXVIII. *Mort de Jean, couſin du roi de Portugal.* XXXIX. *Mort de François Foſcaro ancien doge de Veniſe.* XL. *Défaite des Turcs par Scanderberg & le cardinal d'Aquilée.* XLI. *Le roi de Perſe fait la guerre aux Turcs.* XLII. *Concile tenu à Avignon par le cardinal de Foix.* XLIII. *Reconciliation du roi de France avec le dauphin.* 1458. XLIV. *Richard duc d'Yorck gouverne abſolument l'Angleterre.* XLV. *Ce duc ſe retire de la cour.* XLVI. *Differend touchant la ſucceſſion des roïaumes de Hongrie & de Boheme.* XLVII. *Matthias fils d'Huniade élû roi de Hongrie.* XLVIII. *L'empereur Frederic prétend au roïaume de Boheme.* XLIX. *Pogebrac élû roi de Boheme.* L. *Il extermine les Thaborites.* LI. *Il détruit la ville de Thabor & y met le feu.* LII. *Le roi de Portugal fait la guerre aux Maures en Afrique.* LIII. *Alphonſe d'Arragon aſſiege Genes, & meurt à Naples.* LIV. *Ferdinand fils naturel d'Alphonſe, eſt roi de Naples.* LV. *Conteſtations entre pluſieurs princes pour le roïaume de Naples.* LVI. *Mort du pape Callixte III.* LVII. *Les cardinaux entrent au conclave pour élire un pape.* LVIII. *Le cardinal de Roüen ſe déclare contre Æneas Sylvius.* LIX. *On penſe à élire pape le cardinal de Roüen.* LX. *Sentiment d'Enée Piccolomini ſur cette élection.* LXI. *Il empêche qu'on ne choiſiſſe le cardinal de Roüen.* LXII. *Son diſcours au cardinal de Pavie vice-chancelier.* LXIII. *Le cardinal de Pavie ſe départ du cardinal de Roüen.* LXIV. *Le cardinal de ſainte-Marie la Neuve propoſe Enée Piccolomini.* LXV. *On procede au ſcrutin pour l'élection d'un pape.* LXVI. *Enée Piccolomini cardinal de Sienne eſt élu pape & prend le nom de Pie II.* LXVII. *Diſcours que lui fait le cardinal Beſſarion.* LXVIII. *Réponſe du pape à ce diſcours.* LXIX. *Joïe dans Rome pour l'élection du pape.* LXX. *Hiſtoire & caractere de Pie II.* LXXI. *Divers ſentimens des princes ſur l'élection du pape.* LXXII. *Mort du cardinal Capranica de Fermo.* LXXIII. *Mort de Maphée Vegius* LXXIV. *Couronnement du pape Pie II.* LXXV. *Il convoque l'aſſemblée de*

Mantouë & en écrit au roi de France. LXXVI. *Réponſe du roi de France au pape.* LXXVII. *Le pape écrit à Pogebrac roi de Boheme.* LXXVIII. *Le cardinal Beſſarion envoïe à l'empereur & aux autres princes d'Allemagne.* LXXIX. *Troubles qui regnent en Allemagne.* LXXX. *L'empereur ménage les rois de Hongrie & de Boheme.* LXXXI. *Le pape confirme le roïaume de Naples à Ferdinand.* LXXXII. *Mahomet II. prend Corinthe & rend le Peloponeſe tributaire.* LXXXIII. *Gennadius ſe démet du patriarchat de Conſtantinople.* LXXXIV. *Le roi de France fait la guerre aux Anglois.* LXXXV. *Priſe de Landvick en Angleterre par les François.* LXXXVI. *Réconciliation des deux partis de Lancaſtre & d'York.* LXXXVII. *La guerre recommence & le duc d'York leve une armée.* LXXXVIII. *Il eſt contraint de ſe retirer en Irlande.* LXXXIX. *Mort d'Artus* 1459.
III. duc de Bretagne & connêtable de France. XC. *Le pape part de Rome pour ſe rendre à Mantouë.* XCI. *Plaintes des Sileſiens contre Pogebrac roi de Boheme.* XCII. *Le pape nomme à Prague un adminiſtrateur de l'égliſe.* XCIII. *Le pape arrive à Florence où il eſt reçû par Coſme de Medicis.* XCIV. *Mort de S. Antonin archevêque de Florence.* XCV. *Le pape aſſiſte à ſes funerailles.* XCVI. *Ouvrages de S. Antonin.* XCVII. *Le pape vient de Florence à Boulogne & à Ferrare.* XCVIII. *Mort de Pogge Florentin.* XCIX. *Arrivée du pape à Mantouë.* C. *Diſcours du pape à l'ouverture de l'aſſemblée de Mantouë.* CI. *Le pape écrit aux princes & les exhorte de venir à Mantouë.* CII. *Arrivée de pluſieurs ambaſſadeurs à Mantouë.* CIII. *Diſpute entre les ambaſſadeurs ſur la préſéance.* CIV. *Premiere ſéance de l'aſſemblée de Mantouë.* CV. *L'ambaſſadeur du duc de Bourgogne eſt reçu à l'Aſſemblée.* CVI. *Demandes du pape pour la guerre contre les Turcs.* CVII. *Arrivée des ducs de Milan & de Modene à Mantouë.* CVIII. *Le pape aſſemble les princes & les ambaſſadeurs dans l'égliſe cathedrale.* CIX. *Autre diſcours du pape à l'aſſemblée de Mantouë.* CX. *Le cardinal Beſſarion parle après le pape.* CXI. *On réſout la guerre contre les Turcs.* CXII. *Arrivée des ambaſſadeurs de France, de Sicile & de Bretagne.* CXIII. *Audience publique que le pape leur donne.* CXIV. *Le pape répond au diſcours de l'évêque de Paris.* CXV. *Nouvelle audience que les ambaſſadeurs de France demandent au pape.* CXVI. *Leurs demandes.* CXVII. *Réponſe que le pape fait à ſes demandes.* CXVIII. *Le pape juſtifie ſa conduite à l'égard du roïaume de Sicile.* CXIX. *Il ſe plaint de la pragmatique ſanction.*

CXX *Réponſe des ambaſſadeurs de France au diſcours du pape.* CXXI. *Le pape demande une taxe ſur le clergé de France, on la lui refuſe.* CXXII. *Le roi d'Angleterre envoie ſes ambaſſadeurs à Mantouë.* CXXIII. *Conduite indigne du légat du pape en Angleterre.* CXXIV. *La faction d'York recommence les troubles en Angleterre.* CXXV. *Bataille donnée entre les deux factions.* CXXVI. *Le duc d'York veut ſe faire déclarer roi d'Angleterre.* CXXVII. *Le parlement laiſſe à Henri le titre de roi & accorde au duc d'York le droit de lui ſucceder.* CXXVIII. *Le pape s'adreſſe aux Allemands pour les faire contribuer à la guerre contre les Turcs.* CXXIX. *Arrivée d'autres princes & ambaſſadeurs à Mantouë.* CXXX. *Charlotte veuve du roi de Portugal ſuccede au roïaume de Chypre.* CXXXI. *Le ſoudan d'Egypte donne le roïaume de Chypre à Jacques archevêque de Nicoſie.* CXXXII. *Serment qu'il exige de lui.* CXXXIII. *Le duc de Calabre fait une deſcente dans le roïaume de Naples.* CXXXIV. *Conquêtes de ce duc.* CXXXV. *Le duc de Seſſa veut aſſaſſiner Ferdinand.* CXXXVI. *Il ſe défend & met ſes aſſaſſins en fuïte.* CXXXVII. *Ferdinand eſt battu auprès de Sarno.* CXXXVIII. *Raiſons pour leſquelles le pape protegeoit ſi fort Ferdin..*
1462. CXXXIX. *Nouveaux troubles dans Genes pour en chaſſer les François.* CXL. *Le roi de Fez aſſiege Alcacer-Seguer & eſt battu.* CXLI. *Affaires du roïaume de Caſtille.* CXLII. *Decret du pape contre les appels du ſaint ſiege au concile.* CXLIII. *Meſures que prend le pape pour la guerre contre les Turcs.* CXLIV. *Fin de l'aſſemblée de Mantouë.* CXLV. *Le pape part de Mantouë & vient à Sienne.* CXLVI. *Promotion que le pape fait de ſix cardinaux.* CXLVII. *Le pape reçoit ces nouveaux cardinaux dans un conſiſtoire.* CXLVIII. *Appel du procureur general du parlement de Paris au concile, pour la défenſe de la pragmatique ſanction.* CXLIX. *Differends entre Sigiſmond duc d'Autriche & le cardinal de Cuſa.* CL. *Le duc d'Autriche fait mettre en priſon le cardinal de Cuſa.* CLI. *Le pape excommunie le duc d'Autriche qui en appelle au concile.* CLII. *Le roi de Caſtille envoie l'évêque de Leon vers le pape.* CLIII. *Differends de quelques rois avec le pape touchant la collation des benefices.* CLIV. *Députation des patriarches d'Orient au pape.* CLV. *Ambaſſadeurs du Peloponeſe au pape.* CLVI. *Le pape part de Sienne & arrive à Rome.* CLVII. *Ambaſſadeurs des princes d'Orient au pape.* CLVIII. *Mort de Jacques II. roi d'Ecoſſe.* CLIX. *Le roi de Boheme chaſſe les Manichéens de ſes états.*

LIVRE CENT-DOUZIE'ME.

I. *Legation du cardinal Beſſarion en Allemagne ſans aucun ſuccès.* II. *Révolte à Genes contre les François.* III. *Les factions oppoſées ſe réuniſſent contre les François.* IV. *Les François ſont battus devant Genes & ſe retirent.* V. *Le duc de Bourgogne craint qu'on ne lui déclare la guerre.* VI. *Le roi répond aux plaintes du duc de Bourgogne.* VII. *La reine d'Angleterre leve une armée contre le duc d'Tork.* VIII. *Elle attaque le duc d'Tork qui perd la bataille & y eſt tué.* IX. *Elle gagne une ſeconde bataille contre le comte de Warvik.* X. *Le roi de Navarre penſe à déclarer la guerre au roi de Caſtille.* XI. *Il fait empriſonner ſon fils & le relâche, enſuite le fait empoiſonner.* XII. *Mort de dom Henri roi de Portugal.* XIII. *Affaires du roïaume de Naples.* XIV. *La reine d'Angleterre perd le fruit de ſes victoires.* XV. *Le comte de la Marche bat le comte de Pembrok & défait l'armée de la reine.* XVI. *Il ſe* 1461.
fait couronner à Londres ſous le nom d'Edouard IV. XVII. *Le roi & la reine retirez en Ecoſſe ſollicitent du ſecours.* XVIII. *Arrivée de Thomas Paleologue à Rome.* XIX. *Tranſlation du chef de S. André à Rome.* XX. *Canoniſation de Ste. Catherine de Sienne.* XXI. *Le pape excommunie le duc d'Autriche & Malateſta.* XXII. *Autre ſentence d'excommunication contre l'archevêq. de Maïence.* XXIII. *Aſſemblée des princes d'Allemagne ſur cette affaire.* XXIV. *Réponſe des nonces aux griefs de l'archevêque.* XXV. *L'archevêque renonce à ſon appel ſans tenir ſa parole.* XXVI. *On nomme un autre archevêque à Maïence.* XXVII. *Arrivée des ambaſſadeurs d'Orient à la cour de France.* XXVIII. *Le roi de France s'imagine fauſſement qu'on veut l'empoiſonner.* XXIX. *Il ſe laiſſe mourir de faim.* XXX. *Famille & enfans du roi Charles VII.* XXXI. *Ses funerailles à N. Dame de Paris & à S. Denis.* XXXII. *Loüis dauphin reçoit en Flandre la nouvelle de la mort du roi.* XXXIII. *Il lui ſuccede ſous le nom de Louis XI.* XXXIV. *Il va à Reims ſe faire ſacrer & couronner.* XXXV. *Changemens qu'il fait dans le gouvernement.* XXXVI. *Sa conduite envers le duc de Bourgogne.* XXXVII. *Le pape lui envoïe des ambaſſadeurs.* XXXVIII. *Le pape travaille à abolir la pragmatique ſanction.* XXXIX. *Le roi déclare qu'il veut abolir cette pragmatique* XL. *Jean Jouffroi évêque*

d'Arras. XLI. *Le pape fait cet évêque cardinal avec cinq autres.* XLII. *Réjouiſſance à Rome touchant l'abolition de la pragmatique.* XLIII. *La pragmatique ne laiſſe pas d'être obſervée en France.* XLIV. *Jacques le Bâtard s'empare de tout le roïaume de Chypre.* XLV. *Fin de l'empire de Trebizonde dont Mahomet ſe rend maître.* XLVI. *Le patriarchat de Conſtantinople devient venale.* XLVII. *Lettre du pape au roi de France.* XLVIII. *Scanderberg par ordre du pape vient au ſecours de Ferdinand.* XLIX. *Guerre entre les Caſtillans & les Maures.* L. *Le roi de Navarre engage la Cerdaigne & le Rouſſillon à Louis XI.* LI. *Louis XI. envoïe des ambaſſadeurs au pape.* LII. *Le roi de France écrit au pape & ſe plaint de ſon procedé.* LIII. *Le pape répond à ſes ambaſſadeurs aſſez fortement.* LIV. *Le pape preſſe le roi de France & le duc de Bourgogne à lui donner du ſecours.* LV. *Le duc de Calabre eſt battu par l'armée de Ferdinand.* LVI. *Le roi de Boheme envoie des*
1462. *ambaſſadeurs au pape.* LVII. *Le pape ne leur fait pas une réponſe favorable.* LVIII. *Colere du roi de Boheme qui fait empriſonner un nonce du pape & Rabaſtein.* LIX. *Le roi de Boheme ſecourt l'empereur contre ſon frere Albert.* LX. *L'empereur fait les deux fils du roi de Boheme princes de l'empire.* LXI. *Le roi de Boheme écrit au pape en termes fort ſoumis.* LXII. *Excommunication contre trois princes rebelles à l'égliſe.* LXIII. *Progrès des Turcs contre les Chrétiens.* LXIV. *Mahomet ſe rend maître de l'iſle de Metelin.* LXV. *La reine de Caſtille met une princeſſe au monde.* LXVI. *Diſpute touchant le ſang de Jeſus-Chriſt.* LXVII. *La queſtion eſt agitée en preſence du pape.* LXVIII. *Hiſtoire Byzantine de Ducas.* LXIX. *Les Turcs ſe rendent maîtres de la Boſnie.* LXX. *Le roi de Hongrie aſſiege Jaïza capitale de la Boſnie & la prend.* LXXI. *Si le corps de ſaint Luc a été tranſporté de Jaïza à Veniſe.* LXXII. *Les Venitiens penſent à enlever le Peloponeſe aux Turcs.* LXXIII. *Scanderberg écrit au pape qu'il a fait la paix avec le Turc.* LXXIV. *Preparatifs que fait le pape pour la guerre contre les Turcs.* LXXV. *Les Florentins veulent prévenir le pape contre les Venitiens.* LXXVI. *Conſiſtoire ſecret ſur les moïens d'entreprendre la guerre contre les Turcs.* LXXVII. *Secours promis par les ambaſſadeurs de la part des princes.* LXXVIII. *Decret du pape en faveur de la guerre contre les Turcs.* LXXIX. *Mécontentement du roi de France à l'égard du pape.* LXXX. *Il juge le different entre le roi de Caſtille & de Navarre.*

LXXXI.

LXXXI. *Le roi rentre dans les villes de Picardie cedées au duc de Bourgogne.* LXXXII. *Louis XI. viſite la Flandre & fait mettre en priſon le fils du duc de Savoie.* LXXXIII. *Origine de la ligue du bien public.* LXXXIV. *Le roi de France cherche à chagriner le duc de Bretagne.* LXXXV. *Le roi de Portugal porte la guerre en Afrique.* LXXXVI. *Affaires du roïaume de Naples.* LXXXVII. *Fin des commentaires de Pie II.* LXXXVIII. *Le roi & la reine d'Angleterre en Ecoſſe.* LXXXIX. *La reine d'Angleterre va en France ſolliciter du ſecours.* XC. *Elle revient en Ecoſſe avec des troupes, & ſon armée eſt défaite.* XCI. *Elle retourne en France une ſeconde fois.* XCII. *Mort du cardinal Iſidore patriarche de Conſtantinople.* XCIII. *Celle du cardinal Alexandre Oliva.* XCIV. *& du cardinal Proſper Colonne.* XCV. *Mort de l'hiſtorien Blondus Flavius.* XCVI. *De S. Didace religieux de S. François.* XCVII. *& de ſa Ste. Catherine de Boulogne.* XCVIII. *Le pape fait des préparatifs pour la guerre contre les Turcs.* XCIX. *Le duc de Bourgogne manque à ſa parole.* C. *Le pape lui écrit pour le preſſer de la tenir.* CI. *Bulle du pape qui retracte ce qu'il a écrit ſur le concile de Baſle.* CII. *Le pape va à Ancone pour s'embarquer.* CIII. *Préparatifs à Ancone pour le départ du pape* CIV. *Le pape tombe malade à Ancone & y meurt.* CV. *Les cardinaux s'aſſemblent à Ancone après la mort du pape.* CVI. *Ils partent d'Ancone & vont à Rome pour faire l'élection.* CVII. *Les cardinaux entrent au conclave.* CVIII. *Le cardinal de ſaint Marc eſt élu pape.* CIX. *Il prend le nom de Paul II. Son caractere.* CV. *Loix qu'on fait jurer au pape dans le conclave.* CXI. *Le pape refuſe d'obſerver ces loix.* CXII. *Prérogatives qu'il accorde aux cardinaux.* CXIII. *Création de huit cardinaux.* CXIV. *Le pape veut reprendre l'affaire de la guerre contre les Turcs.* CXV. *Offres des princes d'Italie pour cette guerre.* CXVI. *Conſiſtoire touchant les graces expectatives & les benefices en commende.* CXVII. *Sentiment de M. l'abbé Fleury en faveur des commendes.* CXVIII. *Les chanoines de l'égliſe de S. Jean de Latran à Rome.* CXIX. *Quelques cardinaux propoſent l'aliénation de la ville d'Avignon.* CXX. *Le pape Paul II. veut ménager le roi de Boheme.* CXXI. *Il travaille à le réconcilier avec le ſaint ſiege.* CXXII. *L'empereur rend au roi de Hongrie la couronne ſacré.* CXXIII. *Articles du traité entre l'empereur & le roi de Hongrie.* CXXIV. *La couronne ſacrée eſt rapportée en Hongrie & Matthias en eſt couronné.* CXXV. *Traitement que le roi de Hongrie fait au nonce du pape.* CXXVI. *Louis XI. veut faire enlever le comte de Charolois.* CXXVII. *Le roi envoie* 1464.

vers le duc de Bourgogne. CXXVIII. *Il s'irrite contre les ducs de Bretagne & de Bourbon & le comte de Charolois.* CXXIX. *Il assemble ses états à Tours, contre le duc de Bretagne.* CXXX. *Le roi reconnoit le duc de Milan & lui cede le droit qu'il a sur Genes.* CXXXI. *Les grands de Castille se soulevent contre Henri leur roi.* CXXXII. *Mort du cardinal Pierre de Foix.* CXXXIII. *Mort du cardinal de*
1465. *Cusa.* CXXXIV. *Ouvrages du cardinal de Cusa.* CXXXV. *Mort de Guillaume de Vorilong & de Théodore Lælius.* CXXXVI. *Ambassadeurs de Ferdinand roi de Naples à Rome.* CXXXVII. *Le pape prend l'avis des cardinaux pour répondre à ces ambassadeurs.* CXXXVIII. *Les cardinaux sont d'avis que Ferdinand ne fasse point d'alliance avec le Turc.* CXXXIX. *Brouilleries entre le pape & Ferdinand roi de Naples.* CXL. *Défaite de Scanderberg par les Turcs.* CXLI. *Il fait lever le siege de Croye.* CXLII. *Les Castillans déposent leur roi & mettent Alphonse en sa place.* CXLIII. *Les conjurez prennent les armes.* CXLIV. *Ligues des princes en France pour le bien public.* CXLV. *Le comte de Charolois se met en campagne.* CXLVI. *Il arrive à saint Denis.* CXLVII. *Accommodement du roi avec le duc de Bourbon.* CXLVIII. *Les deux armées se trouvent en présence.* CXLIX. *Bataille de Montlhery.* CL. *Le comte de Charolois court risque d'être fait prisonnier.* CLI. *Le roi après la Bataille décampe & se retire à Corbeil.* CLII. *Arrivée des ducs de Berry & de Bretagne à Etampes.* CLIII. *Le roi vient à Paris.* CLIV. *L'armée des liguez prend des chardons pour des lances.* CLV. *Le roi va trouver le comte de Charolois à Conflans.* CLVI. *Le duc de Bourbon se rend maître de Roüen.* CLVII. *Seconde conference entre le roi & le comte de Charolois.* CLVIII. *Traité de paix entre le roi & le comte de Charolois.* CLIX. *Insolence des Liegeois punie par le comte de Charolois.* CLX. *Le roi reprend la Normandie sur son frere le duc de Berry.* CLXI. *Le roi Henri retourne déguisé en Angleterre & est fait prisonnier.* CLXII. *Brouilleries entre le roi Edouard & le comte de Warvik.* CLXIII. *Censures de la faculté de Theologie de Paris.* CLXIV. *Martyre du bienheureux André de Chio par les Turcs.* CLXV. *Mort de Thomas Paleologue.* CLXVI. *Mort de Laurent Valle.* CLXVII. *Mort de Henri*
1466. *Kalteisen.* CLXVIII. *Opiniâtreté de Pogebrac roi de Boheme.* CLXIX. *Le pape envoie un nonce à l'empereur sur les affaires de Boheme.* CLXX. *Les grands de Boheme se soulevent contre Pogebrac qui est excommunié par le pape.* CLXXI. *Le pape prononce la sentence qui*

le prive du roïaume. CLXXII. *Paix entre les Polonois & les chevaliers de Pruſſe.* CLXXIII. *Articles principaux de cette paix.* CLXXIV. *Mort de François Sforce duc de Milan.* CLXXV. *Son fils Galeas Marie Sforce lui ſuccede.* CLXXVI. *Mort de l'évêque de S. André gouverneur d'Ecoſſe.* CLXXVII. *Le pape ſe déclare pour Henri roi de Caſtille.* CLXXVIII. *Mort d'Alphonſe frere du roi de Caſtille.* CLXXIX. *Les Catalans ſe revoltent contre leur roi & ſe donnent à René d'Anjou.* CLXXX. *Ferdinand roi de Naples refuſe les cens à l'égliſe Romaine.* CLXXXI. *Le roi de France & le comte de Charolois ſe méfient toujours l'un de l'autre.* CLXXXII. *Aſſemblée à Paris pour réformer les abus dans la juſtice.* CLXXXIII. *Le comte de Warvik eſt mécontent du roi Edouard.* CLXXXIV. *Naiſſance d'Eraſme.*

LIVRE CENT-TREIZIE'ME.

I. *Mort de George Caſtriot dit Scanderberg.* II. *Mort de Philippe duc de Bourgogne.* III. *Le nouveau duc de Bourgogne fait la guerre aux Liegeois.* IV. *Il défait l'armée des Liegeois, prend Saint-Tron, Tongres & Liege.* V. *Le cardinal d'Arras légat en France pour abolir la pragmatique.* VI. *Fermeté du procureur general pour s'y oppoſer.* VII. *L'univerſité de Paris appelle au futur concile.* VIII. *Caracteres du carainal d'Arras ſelon le cardinal de Pavie.* IX. *Caractere du cardinal Baluë.* X. *Le pape acheve le bâtiment du palais de ſaint Marc.* XI. *Commencement de l'inſtitut des Minimes par François de Paule.* XII. *Les Bohemiens offrent la couronne de Boheme au roi de Pologne.* XIII. *Sur le refus du roi de Pologne le pape offre la Boheme au roi de Hongrie.* XIV. *L'empereur convoque une diete à Nuremberg.* XV. *Guerre des Florentins en Italie.* XVI. *Troubles du roïaume de Caſtille.* XVII. *Gaſton de Foix en guerre avec le roi d'Arragon pour la Navarre.* XVIII. *Mort d'Antoine de Roſellis.* XIX. *Apologie de Platon par le cardinal Beſſarion.* XX. *Matthias roi de Hongrie fait la guerre au roi de Boheme.* XXI. *Entrevûës de ces deux princes où l'on parle de paix.* XXII. *Le pape fait faire la paix aux princes d'Italie.* XXIII. *Devoir des papes & des cardinaux ſelon le cardinal de Pavie.* XXIV. *Voïage de l'empe-*

1467.

1468.

reur à Rome. XXV. *Son entrée dans Rome & ſa reception.* XXVI. *Meſures qu'on prend avec lui touchant la guerre contre les Turcs.* XXVII. *L'empereur part de Rome pour retourner en Allemagne.* XXVIII. *Mort du cardinal de la Tour-brûlée.* XXIX. *Ouvrages de ce cardinal.* XXX. *Etabliſſement d'une congrégation à Rome pour marier de pauvres filles.* XXXI. *Création de deux cardinaux.* XXXII. *Le comte de Warvik ménage une révolte en Angleterre.* XXXIII. *L'armée d'Edouard eſt battuë.* XXXIV. *Les conjurez de Caſtille députent à Rome vers le pape.* XXXV. *Mort d'Alphonſe frere du roi de Caſtille.* XXXVI. *Actions du duc de Calabre en Catalogne.* XXXVII. *Louis XI. porte la guerre en Bretagne.* XXXVIII. *Il gagne Tannegui du Châtel qui quitte la Bretagne & vient en France.* XXXIX. *Traité de paix entre le roi de France & le duc de Bretagne.* XL. *Le roi va trouver le duc de Bourgogne à Peronne.* XLI. *Nouvelle révolte des Liegeois qui s'emparent de Tongres.* XLII. *Inquiétudes du roi priſonnier dans le château de Peronne.* XLIII. *Le roi n'en ſort que par un accommodement avec le duc.* XLIV. *Les deux princes courent riſque d'être pris.* XLV. *On donne un aſſaut à la ville de Liege, & le roi s'en retourne à Paris.* XLVI. *Le duc de Bourgogne fait mettre le feu à la ville de Liege.* XLVII. *Le pape fait la guerre à Robert Malateſta.* XLVIII. *Cauſes des brouilleries entre Paul II. & Ferdinand roi de Naples.* XLIX. *Ferdinand fait lever aux troupes du pape le ſiege de Rimini.* L. *Louis XI. propoſe la Guïenne à ſon frere au lieu de la Champagne.* LI. *Le cardinal Baluë travaille à déſunir les deux princes.* LII. *Ses lettres aux ducs de Berri & de Bourgogne.* LIII. *Entrevûë du roi & du duc de Berri.* LIV. *Le cardinal Baluë eſt arrêté priſonnier avec l'évêque de Verdun.* LX. *Le roi demande au pape des commiſſaires pour lui faire ſon procès.* LVI. *Réponſe du pape au roi ſur cette affaire.* LVII. *Le roi ne ſe rend point aux raiſons du pape & laiſſe les coupables en priſon.* LVIII. *Le duc de Berri accepte la Guïenne en échange de la Champagne & de la Brie.* LIX. *Le roi entreprend de détacher le duc de Bretagne du duc de Bourgogne.* LX. *Inſtitution de l'ordre de ſaint Michel par Louis XI.* LXI. *Statuts & noms des premiers de cet ordre.* LXII. *Les Bohemiens catholiques déclarent Matthias roi de Boheme.* LXIII. *Uladiſlas fils de Caſimir nommé au roïaume de Boheme.* LXIV. *Mahomet II. fait un vœu d'exterminer tous les Chrétiens.* LXV. *Le comte de Warvik revient en Angleterre & enleve Edouard.* LXVI. *Le roi Edouard ſe ſauve de priſon.* LXVII.

On leve des armées de part & d'autre, & le comte de Warvik eſt
battu. LXVIII. *Le comte de Warvik vient en France, & fait* 1470.
alliance avec Louis XI. LXIX. *Il repaſſe en Angleterre.* LXX. *Edouard*
travaille à gagner le duc de Clarence ſon frere. LXXI. *Il arrive à*
la Haye en Hollande. LXXII. *Le comte de Warvik rétablit le roi*
Henri ſur le trône. LXXIII. *Le pape refuſe de confirmer le fils du*
roi de Pologne roi de Boheme. LXXIV. *Le pape réduit le jubilé à*
tous les 25. ans. LXXV. *On punit en France le comte d'Armagnac.*
LXXVI. *Louis XI. ſe détermine à faire la guerre au duc de Bour-*
gogne. LXXVII. *Il ſe rend maître de Saint-Quentin & d'Amiens.*
LXXVIII. *Mort de Charles VIII. roi de Suede. Stenon lui ſuccede.*
LXXIX. *Mahomet aſſiege & prend la capitale de l'iſle de Negrepont.*
LXXX. *Il abandonne la ville au pillage & met tout à feu & à ſang.*
LXXXI. *Impieté d'Adolphe contre le duc de Gueldre ſon pere.*
LXXXII. *Mort du duc de Calabre fils de René d'Anjou.* LXXXIII.
Iſabelle de Caſtille épouſe Ferdinand fils du roi d'Arragon. LXXXIV.
Les Maures font des incurſions en Caſtille. LXXXV. *le pape & le roi*
de Naples envoyent des galeres aux Venitiens. LXXXVI. *Cenſu-*
re d'une propoſition touchant la juriſdiction eccleſiaſtique. LXXXVII.
Propoſition qui regarde les futurs contingens. LXXXVIII. *Uſage de*
l'Imprimerie introduit à Paris. LXXXIX. *Diete à Ratisbonne pour* 1471.
la guerre contre les Turcs. XC. *Origine & fortune de l'évêque de*
Teramo. XCI. *Diſpute touchant la preſſéance entre les électeurs &*
les ambaſſadeurs du duc de Bourgogne. XCII. *Diſcours de l'ambaſ-*
ſadeur des Venitiens à cette diette. XCIII. *Réſultat de l'aſſemblée*
de Ratisbonne. XCIV. *Mort du pape Paul II.* XCV. *Le cardinal de*
la Roüere élu pape ſous le nom de Sixte IV. XCVI. *Famille du pa-*
pe Sixte IV. XCVII. *L'inveſtiture du duché de Ferrare donnée à*
Borſo. XCVIII. *Mort de Borſo duc de Ferrare.* XCIX. *Mort de Geor-*
ge Pogebrac roi de Boheme. C. *Uladiſlas fils du roi de Pologne lui*
ſuccede. CI. *Edouard revient en Angleterre avec un ſecours du duc*
de Bourgogne. CII. *Edouard marche au-devant du comte de War-*
vik pour le combattre. CIII. *Bataille où le comte de Warvik eſt*
tué. CIV. *Edouard remporte une ſeconde victoire ſur l'armée du*
prince de Galles. CV. *La reine Marguerite enfermée dans la tour*
de Londres, & Henri tué dans ſa priſon. CVI. *Le comte de Pem-*
brok & le jeune comte de Richemont ſe ſauvent. CVII. *La tempête*
les jette ſur les côtes de Bretagne où le duc les retient comme pri-
ſonniers. CVIII. *Affaires de Caſtille & d'Arragon.* CIX. *Le roi de*

Portugal fait la guerre en Afrique. CX. *Le pape reprend l'affaire de la guerre contre les Turcs.* CXI. *Le pape fait ſes deux neveux cardinaux.* CXII. *Il rétablit les chanoines ſeculiers dans S. Jean de Latran.* CXIII. *Le duc de Bourgogne demande la paix au roi de France.* CXIV. *Il écrit au roi & reitere la même demande.* CXV. *Le roi de France s'oppoſe au mariage du duc de Guïenne avec l'heritiere de Bourgogne.* CXVI. *Il fait la paix avec le duc de Bourgogne.* CXVII. *Mort de Denis le Chartreux.* CXVIII. *Ouvrages de cet auteur qui regardent la diſcipline.* CXIX. *Ouvrages qui concernent la morale.* CXX. *Mort de Thomas à Kempis.* CXXI. *Denis patriarche de Conſtantinople ſe démet de ſa dignité.* CXXII. *Légation du cardinal d'Aquilée en Allemagne.* CXXIII. *Remontrances que le légat devoit faire au roi de Pologne.* CXXIV. *Légation du cardinal Beſſarion en France où il eſt mal reçu.* CXXV. *Mort du cardinal Beſſarion à Ravenne.* CXXVI. *Ouvrages du cardinal Beſſarion.* CXXVII. *Légation du cardinal Borgia en Eſpagne.* CXXVIII. *Caractere de ce légat ſelon le cardinal de Pavie.* CXXIX. *Légation du cardinal Caraffe pour commander la flotte.* CXXX. *Progrès des flottes du pape & des Venitiens contre les Turcs.* CXXXI. *Le légat revient à Rome où il entre en triomphe.* CXXXII. *Conquêtes du roi de Perſe ſur les Turcs.* CXXXIII. *Le pape envoïe lever les décimes, & les Allemands les refuſent.* CXXXIV. *Les grands d'Ecoſſe s'oppoſent à la légation de l'archevêque de S. André.* CXXXV. *Mort du duc de Guïenne frere de Louis XI.* CXXXVI. *Le roi de France ſe ſaiſit de la Guïenne.* CXXXVII. *Le duc de Bourgogne échouë devant Beauvais dont il leve le ſiege.* CXXXVIII. *Il entre dans la Normandie.* CXXXIX. *Louis XI attire Leſcun dans ſes interêts.* CXL. *Le duc de Bretagne quitte les interêts du duc de Bourgogne.* CXLI. *Philippe de Comines s'attache au roi & quitte le duc de Bourgogne.* CXLII. *Bienfaits dont le roi comble Comines.* CXLIII. *Coûtume de ſonner l'*Angelus *à midi, établie par Louis XI.* CXLIV. *Le roi envoie des ambaſſadeurs au pape.* CXLV. *Réponſe du pape aux demandes du roi.* CXLVI. *Mort d'Amedée IX. duc de Savoie.* CXLVII. *Mort de Jean Gaſton de Foix, cantal de Buch.* CXLVIII. *& de Nicolas fils du duc de Calabre.* CXLIX. *Mort de Gilles Charlier.*

1472.

LIVRE CENT-QUATORZIE'ME.

1473.

I. *Progrès de la flotte des Venitiens contre les Turcs.* II. *Le roi de Perſe vainqueur dans un premier combat, défait dans un ſecond.* III. *Entrepriſe hardie d'un jeune Sicilien ſur la flotte de Mahomet.* IV. *On projette un traité de paix entre le roi de Hongrie & Mahomet.* V. *Mort de Jacques uſurpateur du roïaume de Chypre.* VI. *L'archevêque de Chypre ſonge à ſe rendre maître du roïaume.* VII. *Ceſſion des états de Chypre en faveur du duc de Savoie.* VIII. *Conciles de Madrid & de Tolede en Eſpagne.* IX. *Le pape confirme la bulle de Paul II. ſur la réduction du jubilé.* X. *Le cardinal Riario nommé légat de toute l'Italie.* XI. *Le pape confirme la regle des religieux Minimes.* XII. *Promotion de huit cardinaux.* XIII. *Le duc de Bourgogne unit le duché de Gueldres à ſes états.* XIV. *Le roi de France ſe réſout de punir le connêtable.* XV. *Les commiſſaires de Louis XI. & duc de Bourgogne concluent à la mort du connêtable.* XVI. *Le roi envoie des ordres contraires à ſes commiſſaires.* XVII. *Henri roi de Caſtille ſe réconcilie avec Iſabelle ſa ſœur.* XVIII. *Les habitans de Perpignan ſe ſoulevent contre les François.* XIX. *Voïage du duc de Milan à Florence.* XX. *Mort de Jean Juvenal des Urſins archevêque de Reims.* XXI. *Mort du cardinal Fortiguerra.* XXII. *Mort du cardinal Riario neveu du pape.* XXIII. *Voïage du roi de Dannemarc à Rome.* XXIV. *Ce roi à ſon retour rend viſite au duc de Bourgogne.* XXV. *Le duc de Bourgogne veut faire ériger ſes états en roïaume.* XXVI. *Ses grands projets échouent pour trop demander.* XXVII. *Deux concurrens pour l'archevêché de Cologne.* XXVIII. *Projets chimeriques & ambitieux du duc de Bourgogne.* XXIX. *La treve eſt prolongée pour ſix mois entre la France & le duc.* XXX. *Le duc de Bourgogne aſſiege Nuitz & change le ſiege en blocus.* XXXI. *L'empereur vient au ſecours de Nuitz.* XXXII. *Le duc de Lorraine déclare la guerre au duc de Bourgogne.* XXXIII. *Sigiſmond duc d'Autriche veut rentrer dans le comté de Ferrette.* XXXIV. *Le roi Louis XI. ménage une alliance avec les Suiſſes.* XXXV. *Frederic fils de Ferdinand roi de Naples vient en Bourgogne.* XXXVI. *Retour du cardinal d'Aquilée de ſa légation des païs du Nord.* XXXVII. *Paix entre la Hongrie*

& la Pologne. XXXVIII. *Vaines promeſſes du roi de Perſe contre les Turcs.* XXXIX. *Flotte des Venitiens contre les Turcs.* XL. *Affaires du roïaume de Caſtille* XLI. *Mort de Henri IV. roi de Caſtille.* XLII. *On eſt partagé en Caſtille pour reconnoître Iſabelle.* XLIII. *Aſſemblée des états, & accord entre Ferdinand & Iſabelle.* XLIV.
1475. *On dépoſe Simeon patriarche Grec de Conſtantinople.* XLV. *Le pape celebre le grand jubilé à Rome.* XLVI. *Préſent de la haquenée au pape pour le roïaume de Naples.* XLVII. *Victoire du vaivode de Moldavie ſur les Turcs.* XLVIII. *Les Genois laiſſent prendre Caffa aux Turcs.* XLIX. *L'égliſe d'Avignon érigée en métropole.* L. *Alphonſe roi de Portugal ſoutient les droits de Jeanne de Caſtille.* LI. *Il eſt fiancé avec elle & ſe fait proclamer roi de Caſtille* LII. *Ferdinand reprend Zamora & ſon armée échouë devant Ceuta.* LIII. *Traité du roi de France avec les Suiſſes.* LIV. *Les Suiſſes ſe rendent maîtres du comté de Ferrette.* LV. *Le duc de Bourgogne leve le ſiege de Nuitz.* LVI. *Le roi d'Angleterre déclare la guerre au roi de France.* LVII. *Louis XI. gagne le député du roi d'Angleterre à Calais.* LVIII. *Arrivé du roi d'Angleterre à Calais.* LIX. *Le connétable promet de ceder Saint Quentin au roi d'Angleterre.* LX. *Il lui en refuſe enſuite l'entrée.* LXI. *Louis XI. envoie à Edouard un valet vêtu en heraut pour lui parler de paix.* LXII. *Ce heraut propoſe la paix au roi d'Angleterre.* LXIII. *Ses propoſitions de paix ſont acceptées.* LXIV. *Articles du traité entre les deux rois.* LXV. *Marguerite d'Anjou recouvre ſa liberté & revient en France.* LXVI *Entrevûë des deux rois à Pequigny.* LXVII. *Chagrin du duc de Bourgogne en apprenant le traité entre les deux rois.* LXVIII. *Le connétable envoie ſon ſecretaire au roi de France.* LXIX. *Le duc de Bourgogne jure la perte du connétable.* LXX. *Il ſe retire à Mons avec un ſauf conduit du duc de Bourgogne.* LXXI. *Le duc de Bourgogne donne ordre de l'arrêter.* LXXII. *Ce duc eſt trahi par Campo-Baſſo.* LXXIII. *Le connétable eſt livré au roi & enfermé dans la Baſtille.* LXXIV. *Il eſt condamné à perdre la tête & meurt.* LXXV. *Traité entre le roi de France & le duc de Bretagne.* LXXVI. *Vaſtes projets du duc de Bourgogne.* LXXVII. *Il promet ſa fille au jeune duc de Savoie.* LXXVIII. *Le duc de Milan demande au duc de Bourgogne ſon alliance.* LXXIX. *René d'Anjou eſt mécontent du roi de France.* LXXX. *Prétexte du duc de Bourgogne pour déclarer la*
1476. *guerre aux Suiſſes.* LXXXI. *Louis XI. veut rétablir la fête de ſaint Charlemagne.* LXXXII. *Débordement du Tibre à Rome.* LXXXIII.

Bulle

Bulle du pape touchant la fête de la Conception de la sainte Vierge. LXXXIV. *Premier decret de l'église Romaine sur cette fête.* LXXXV. *Divers édits de Louis XI. concernant les évêques & les religieux.* LXXXVI. *Le cardinal de saint Pierre-aux-liens légat en France.* LXXXVII. *Le duc de Bourgogne fait la guerre aux Suisses & prend Granson.* LXXXVIII. *Il s'obstine à vouloir attaquer les Suisses dans leurs défilez* LXXXIX. *L'armée du duc de Bourgogne est défaite par les Suisses.* XC. *Le duc prend la fuite lui cinquiéme.* XCI. *Il députe Contay au roi de France.* XCII. *Envoïé du duc de Milan à Louis XI. pour lui demander son alliance.* XCIII. *René d'Anjou s'accorde avec Louis XI. pour la Provence.* XCIV. *Entrevûë du roi de France & du duc d'Anjou à Lyon.* XCV. *Ce que contenoit le traité du roi de Sicile avec Louis XI.* XCVI. *La duchesse de Savoie se reconcilie avec Louis XI.* XCVII. *Le duc de Bourgogne assiege Morat.* XCVIII. *Défaite entiere de l'armée du duc de Bourgogne par les Suisses.* XCIX. *Le duc de Bourgogne fait enlever la duchesse de Savoie & conduire à Rouvre.* C. *Elle sort de sa prison & va trouver le roi à Tours.* CI. *Elle retourne en Savoie fort contente.* CII. *Incommoditez du duc de Bourgogne.* CIII. *Nancy se rend au duc de Lorraine par la trahison de Campo-Basso.* CIV. *Le duc de Bourgogne manque l'occasion de découvrir la trahison.* CV. *Louis XI. donne indirectement du secours au duc de Lorraine.* CVI. *Bataille entre les deux armées, où celle du duc de Bourgogne est défaite.* CVII. *Le duc de Bourgogne est tué dans la bataille.* CVIII. *Prédiction d'Angelo Catto sur la mort de ce duc.* CIX. *Les Turcs portent la guerre en Moldavie.* CX. *Vanité du roi de Hongrie sur la défaite des Turcs.* CXI. *Conquêtes des Turcs sur ce prince.* CXII. *Victoire des Turcs sur les Venitiens.* CXIII. *Maxime élu patriarche de Constantinople.* CXIV. *Galeas Sforce duc de Milan est assassiné dans l'église.* CXV. *Son fils Jean Galeas Marie lui succede.* CVI. *Guerre entre Ferdinand d'Arragon & Alphonse roi de Portugal.* CXVII. *Le roi de Portugal vient en France trouver Louis XI.* CXVIII. *Il veut se tirer à Rome déguisé, & est arrêté en chemin.* CXIX. *Louis XI. pense à se rendre maître des deux Bourgognes.* CXX. *Raisons du roi pour s'emparer des états de l'heritiere de Bourgogne.* CXXI. *Il se saisit* 1477.
de quelques places de Picardie & d'Artois. CXXII. *On propose au roi le mariage du dauphin avec Marie de Bourgogne.* CXXIII. *Le roi demande la cité d'Arras, qu'on lui livre.* CXXIV. *Ceux de la ville d'Arras ouvrent aussi leurs portes au roi.* CXXV. *Louis XI. fait mettre*

en priſon le chancelier de Bretagne. CXXVI. *Les Gantois uſurpent l'autorité de la ducheſſe de Bourgogne.* CXXVII. *Ils jurent la perte d'Hugonet & d'Imbercourt.* CXXVIII. *On les arrête & on fait leur procès.* CXXIX. *Ils ſont condamnez à perdre la tête.* CXXX. *Les Gantois veulent marier la ducheſſe avec Adolphe duc de Gueldres.* CXXXI. *Le roi députe Olivier le Daim à la ducheſſe.* CXXXII. *Il ſe rend maître des deux Bourgognes.* CXXXIII. *Cambrai ſe rend volontairement au roi.* CXXXIV. *On veut marier la ducheſſe de Bourgogne au comte de Riviers.* CXXXV. *Louis XI. veut attirer les Anglois en France pour les oppoſer aux Flamands,* CXXXVI. *Négociations pour marier la ducheſſe de Bourgogne.* CXXXVII. *On agit pour ſon mariage avec l'archiduc Maximilien.* CXXXVIII. *L'empereur envoie ſes ambaſſadeurs pour demander la ducheſſe.* CXXXIX. *La ducheſſe de Bourgogne épouſe l'archiduc Maximilien.* CXL. *Treve entre le roi de France & Maximilien.* CXLI. *Les Turcs ſe rendent maîtres de Croye & de Scutari.* CXLII. *Le roi de Hongrie fait la guerre à l'empereur & aſſiege Vienne.* CXLIII. *Le pape fait une promotion de cinq cardinaux & une autre de ſept.* CXLIV. *Poëme compoſé à*
1478. *la loüange de Sixte IV.* CXLV. *Affaires des Maures avec Ferdinand d'Arragon.* CXLVI. *Diviſion à Florence entre les Medicis & les Pazzi.* CXLVII. *Les Pazzi forment une conjuration contre les Medicis.* CXLVIII. *Ils conviennent d'aſſaſſiner les deux freres Medicis pendant la meſſe.* CXLIX. *Julien eſt aſſaſſiné & Laurent ſe ſauve.* CL. *On pend aux fenêtres les principaux conjurez, & entre autres l'Archevêque de Piſe.* CLI. *Le pape interdit Florence & excommunie Laurent de Medicis.* CLII. *Les Venitiens aſſiſtent ſecretement les Florentins.* CLIII. *Artifice du roi de France pour embarraſſer le pape.* CLIV. *Aſſemblée d'Orleans.* CLV. *Sentiment du cardinal de Pavie ſur l'ambaſſade de Louis XI. au pape.* CLVI. *Ce qu'il conſeille au pape de répondre à l'ambaſſadeur de France.* CLVII. *Réponſe du pape au vicomte de Lautrec ambaſſadeur de France.* CLVIII. *Ce que le pape répond touchant la convocation du concile.* CLIX. *Sa réponſe touchant la pragmatique ſanction.* CLX. *L'ambaſſadeur de France eſt mécontent de la réponſe du pape.* CLXI. *Les Florentins font la paix avec le pape.* CLXII. *Précautions de Louis XI. pour ſa garde.* CLXIII. *Marie de Bourgogne accouche d'un fils.* CLXIV. *Premiere ligue de la France avec les Suiſſes.* CLXV. *Seconde treve entre le roi de France & l'archiduc.* CLXVI. *Troubles dans l'archevêché de Cologne.* CLXVII. *Empriſonnement de l'ar-*

chevêque de Riga. CLXVIII. *Differend en Allemagne entre quelques évêques & les religieux mendians.* CLXIX. *Etabliſſement de l'Inquiſition en Eſpagne.* CLXX. *Hiſtoire de l'origine de l'Inquiſition.* CLXXI. *De quels juges ce tribunal eſt compoſé.* CLXXII *Maniere dont l'inquiſition exerce ſes jugemens.* CLXXIII. *Ferdinand & Iſabelle ſe liguent avec l'Angleterre & l'archiduc.* CLXXIV. *Traité d'alliance entre la France & la Caſtille.* CLXXV. *Le pape fait un cardinal.* CLXXVI. *La reine de Boſnie meurt à Rome & laiſſe ſon roïaume au ſaint ſiege.* CLXXVII. *Mort d'Uſſum-Caſſan roi de Perſe.* CLXXVIII. *Mort de Henri Harpius & de Laurent Calcaneus.* CLXXIX. *Jean Mercure fameux philoſophe.* CLXXX. *Le roi d'Angleterre tente d'avoir le comte de Richemont ſans ſuccès.* CLXXXI. *Il fait mourrir le duc de Clarence ſon frere.* CLXXXII. *Troubles en Ecoſſe dont le roi Jacques III. eſt cauſe.* CLXXXIII. *Les ſeigneurs ſe ſaiſiſſent du roi d'Ecoſſe & le mettent en priſon.*

LIVRE CENT-QUINZIE'ME.

I. *LE pape ne veut pas accorder la paix aux Florentins.* II. *Erreurs de Pierre d'Oſma condamnées.* III. *La ſentence de l'archevêque de Tolede eſt confirmée par le pape.* IV. *Condamnation de Jean de Veſalie par l'Inquiſition.* V. *On oblige Jean de Veſalie à ſe retracter.* VI. *Mort du cardinal de Pavie.* VII. *Défaite de l'armée des Turcs par les Hongrois.* VIII. *Commencement de l'empire des Moſcovites.* IX. *Jean Baſilides ſecouë le joug des Tartares.* X. *Servitude des ducs de Moſcovie ſous les Tartares.* XI. *Quel eſt le premier qui a pris le titre de Czar.* XII. *Mort de dom Juan roi d'Arragon* XIII. *Paix entre les Caſtillans & les Portugais.* XIV. *Eleonore veuve du comte de Foix, devient reine de Navarre.* XV. *Les Caſtillans font la conquête des iſles Canaries.* XVI. *Les Genois ſecouent le joug du duc de Milan.* XVII. *Louis XI. ſollicite le roi d'Angleterre contre l'Archiduc.* XVIII. *La ducheſſe douairiere de Bourgogne va en Angleterre pour agir contre Louis XI.* XIX. *Traité entre les rois de France & d'Angleterre.* XX. *Les Flamands levent une armée en faveur de Maximilien.* XXII. *Bataille de Guinegate.* XXIII. *Le champ de bataille demeure à l'archiduc.* XXIV. *Il quitte le ſiege de Terouanne & s'amuſe à un château.* XXV. *Le cardinal de ſaint Pierre aux liens légat en France.* XXVI. 1480.

Treve entre Louis XI. & l'archiduc. XXVII. *Lettre de la ducheſſe douairiere à Maximilien ſur cette treve.* XXVIII. *Maximilien refuſe de donner audience au légat.* XXIX. *Bref du pape à l'archiduc pour recevoir le légat.* XXX. *Il envoie ſes inſtructions pour recevoir le légat.* XXXI. *Louis XI. eſt attaqué d'apoplexie.* XXXIII. *Conduite bizare & affectée de ce prince.* XXXIII. *Le légat demande la liberté du cardinal Baluë & l'obtient.* XXXIV. *Réforme des francs-archers ; les Suiſſes ſont mis en leur place* XXXV. *Mort de René d'Anjou roi de Sicile.* XXXVI. *Il laiſſe pour heritier Charles comte du Maine.* XXXVII. *Ce comte meurt & laiſſe Louis XI. ſon heritier.* XXXVIII. *Mahomet II. entreprend le ſiege de l'iſle de Rhodes.* XXXIX. *Situation de cette iſle & de la ville.* XL. *Les Turcs en commencent l'attaque.* XLI. *La flotte des Turcs eſt maltraitée par les chevaliers de Rhodes.* XLII. *Le vizir tente de faire aſſaſſiner le grand-maître.* XLIII. *Vigoureuſe réſiſtance des Rhodiens, qui obligent le vizir à lever le ſiege.* XLIV. *Le roi de Naples envoie deux vaiſſeaux au ſecours des Rhodiens.* XLV. *La flotte des Turcs ſe retire.* XLVI. *Le grand-maître fait bâtir une égliſe en actions de graces.* XLVII. *Paix accordée aux Florentins par le pape.* XLVIII. *Les Turcs font des incurſions en Italie.* XLIX. *Ils ſe rendent maîtres d'Otrante.* L. *Soins du pape pour s'oppoſer aux Turcs* LI. *Mort de Jean Dlugoſſ hiſtorien Polonois.* LII. *Diſpute*
1481. *touchant l'anneau de la ſainte Vierge.* LIII. *Le pape invite les princes à faire la guerre aux Turcs.* LIV. *Mort de Mahomet II. empereur des Turcs.* LV. *Mahomet laiſſe deux fils, Bajazet & Zizim.* LVI. *Les deux freres diſputent de l'empire, & Bajazet l'emporte.* LVII. *Guerre entre les deux freres.* LVIII. *Troubles arrivez à Conſtantinople après la mort de Mahomet.* LIX. *Un certain fils d'Amurat prétend à l'empire des Turcs.* LX. *On réprend ſur les Turcs la ville d'Otrante.* LXI. *Les charges de la cour Romaine rendues venales.* LXII. *Etabliſſement de la fête de S. Joſeph par Sixte IV.* LXIII. *Promotion de cardinaux.* LXIV. *Le roi de Hongrie fait la guerre à l'empereur.* LXV. *Mort d'Alphonſe V. roi de Portugal.* LXVI. *Mort de Phabus roi de Navarre & du roi de Dannemarc.* LXVII. *Mort de l'Hiſtorien Platine.* LXVIII. *Ses traverſes & ſes perſecutions.* LXIX. *Ses ouvrages.* LXX. *Ambaſſadeurs d'Angleterre au roi de France.* LXXI. *Louis XI. eſt encore attaqué d'apoplexie.* LXXII. *Il envoie Comines en Savoie pour appaiſer les troubles.* LXXIII. *Il fait arrêter le comte de la Chambre gouverneur de*

Digitized by Google

Savoie. LXXIV. *Maximilien ne veut point faire la paix avec Louis XI.* LXXV. *Mort de la ducheſſe de Bourgogne épouſe de Maximilien.* LXXVI. *Des Cordes ſurprend la ville d'Aire.* LXXVII. *On propoſe le mariage de la fille de l'archiduc avec le dauphin.* 1482.
LXXVIII. *Aſſemblée d'Arras pour la paix entre Maximilien & Louis XI.* LXXIX. *Articles du traité d'Arras.* LXXX. *Ce traité déplait beaucoup à Maximilien.* LXXXI. *Mort de la ducheſſe d'Auvergne.* LXXXII. *L'évêque de Liege eſt maſſacré.* LXXXIII. *Inquiétude de Louis XI. à l'occaſion de ſa maladie.* LXXXIV. *Inſtructions du roi Louis XI. au dauphin ſon fils* LXXXV. *Le roi demande au pape la canoniſation de frere Jean de Gand.* LXXXVI. *Canoniſation de ſaint Bonaventure.* LXXXVII. *Commencement de la guerre de Grenade contre les Maures.* LXXXVIII. *Ferdinand s'empare de la ville d'Albana ſur les Maures.* LXXXIX. *Mort de Maxime, patriarche de Conſtantinople.* XC. *Ses deux ſucceſſeurs reçoivent le concile de Florence.* XCI. *Suite des affaires de Bajazet & de Zizim.* XCII. *Zizim propoſe un duel à Bajazet.* XCIII. *Il écrit au grand-maître de Rhodes pour le recevoir.* XCIV. *Il arrive à Rhodes où il eſt bien reçu.* XCV. *Actes qu'il met entre les mains du grand-maître.* XCVI. *Il quitte Rhodes & vient en France où il eſt mis dans une commanderie.* XCVII. *Le roi permet de lire les livres des nominaux.* XCVIII. *Cenſure de quatorze propoſitions prêchées à Tournay.* XCIX. *Qualifications de ces propoſitions.* C. *Cenſure d'une propoſition touchant les indulgences.* CI. *Le* 1483.
pape fait bâtir l'égliſe de la paix. CII. *Bulle du pape touchant la Conception de la Ste. Vierge.* CIII. *Diſpute touchant les ſtigmates de ſainte Catherine de Sienne.* CIV. *Promotion de cardinaux.* CV. *Arrivée de Marguerite d'Autriche en France.* CVI. *Mort d'Edouard IV. roi d'Angleterre.* CVII. *Le duc de Gloceſter penſe à uſurper la couronne.* CVIII. *Il veut faire paſſer les deux fils d'Edouard pour illégitimes.* CIX. *Il les fait mourir.* CX. *Il ſe fait couronner roi d'Angleterre.* CXI. *Crainte que Louis XI. a de la mort.* CXII. *Il s'enferme dans le château du Pleſſis-lez-Tours.* CXIII. *Il fait venir à ſa cour ſaint François de Paule.* CXIV. *Le ſaint arrive en France & ſe rend au Pleſſis.* CXV. *Divers entretiens du ſaint avec le roi.* CXVI. *Précautions qu'on prend pour lui annoncer la mort.* CXVII. *Il conſerve tout ſon bon ſens juſqu'à ſa mort.* CXVIII. *Mort de Louis XI.* CXIX. *Ses deux mariages & ſa poſterité* CXX. *Charles VIII. roi de France lui ſuccede.* CXXI. *Quelques princes*

diſputent du gouvernement. CXXII. *Maximilien penſe à rentrer dans ſes états après la mort de Louis XI.* CXXIII. *Conjuration à Genes contre Baptiſte Fregoſe.* CXXIV. *Troubles dans le roïaume de Boheme.* CXXV. *Il ſe forme un parti en Angleterre contre l'uſurpateur Richard.* CXXVI. *Révolte dans le roïaume de Grenade.* CXXVII. *L'armée des Maures eſt battuë par les Eſpagnols.* CXXVIII. *Le jeune roi de Grenade ſe rend tributaire de la Caſtille.* CXXIX. *Mort de Phœbus roi de Navare.* CXXX. *Naiſſance de Martin Luther.* CXXXI. *Mort du cardinal d'Eſtouteville.* CXXXII. *Bulles differentes*
1484. *du pape Sixte IV.* CXXXIII. *Conteſtations entre les chanoines réguliers & les hermites de S. Auguſtin.* CXXXIV. *Mort du pape Sixte IV.* CXXXV. *Bajazet fait preſent de la main de S. Jean-Baptiſte au grand maître de Rhodes.* CXXXVI. *Si cette relique eſt véritable.* CXXXVII. *Déſordres du peuple à Rome après la mort du pape.* CXXXVIII. *Les Colonnes s'emparent de quelques châteaux.* CXXXIX. *Le comte rend le château Saint-Ange & les autres places.* CXL. *Promeſſes que les cardinaux font au peuple.* CXLI. *Les cardinaux entrent au conclave.* CXLII. *Maniere dont ſe fit l'élection.* CXLIII. *Promeſſe qu'on fait à quelques cardinaux pour leurs voix.* CXLIV. *On élit Jean-Baptiſte Cibo cardinal de Melfe.* CXLV. *Il prend le nom d'Innocent VIII.* CXLVI. *Mort du cardinal de Bourdeille,* CXLVII. *Le jeune Caſimir roi de Hongrie, ſa pieté & ſa vertu.* CXLVIII. *Mort de ce jeune prince.* CXLIX. *Ordre des religieuſes de la Conception.* CL. *Guerre des Eſpagnols contre les Maures.* CLI. *Le jeune roi de Grenade s'accommode avec Ferdinand.* CLII. *Conteſtations en France au ſujet du gouvernement.* CLIII. *Le duc d'Orleans ſe retire en Bretagne auprès du duc.* CLIV. *Ouverture de l'aſſemblée des états à Tours.* CLV. *Les états ajugent à la comteſſe de Beaujeu le gouvernement du roïaume.* CLVI. *On y examine les griefs du clergé de France.* CLVII. *De la nobleſſe.* CLVIII. *Du tiers état.* CLIX. *Sacre du roi Charles VIII.* CLX. *On a deſſein d'Arrêter le duc d'Orleans qui ſe retire à Verneuil.* CLXI. *Un grand nombre de ſeigneurs ſe joignent à lui.* CLXII. *Il ſe preſente devant Orleans dont on lui refuſe l'entrée.* CLXIII. *L'armée du roi va attaquer le duc d'Orleans.* CLXIV. *Accommodement entre le roi & le duc d'Orleans.* CLXV. *La comteſſe de Beaujeu veut qu'on rétabliſſe les ſeigneurs Bretons.* CLXVI. *Landais s'y oppoſe & veut rétablir le comte de Richemont.* CLXVII. *Meſures qu'on prend pour rétablir le comte de Richemont en Angleterre.*

Fin du Sommaire des Livres.

Digitized by Google

APPROBATION.

J'Ay lû la continuation de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique depuis 1456. juſqu'à 1484. & je l'ai jugée également digne d'être imprimée. A Paris le 5. de Février 1727.

Signé, DE VILLIERS.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre: A nos Amez & feaux Conſeillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de nôtre Hôtel, Grand Conſeil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra, Salut; Notre bien amé Pierre-François Emery ancien Adjoint des Libraires & Imprimeurs de Paris, Nous aïant très-humblement fait remontrer, que Nous avions accordé à ſon Pere nos Lettres de Privilege pour l'impreſſion de pluſieurs Ouvrages, & entr'autres l'Hiſtoire Eccléſiaſtique du feu Sr. Abbé Fleury nôtre Confeſſeur, ſans avoir achevé ledit Ouvrage, & qu'on lui avoit remis un Manuſcrit intitulé: *Hiſtoire Eccleſiaſtique des trois derniers ſiecles, Quinze, Seize & Dix-ſeptiéme ſiecles avec le commencement du Dix-huitieme*: ce qu'il ne peut faire ſans que Nous lui accordions de Nouvelles Lettres de Privilége, qu'il Nous a fait ſupplier de lui vouloir accorder, offrant pour cet effet de le faire imprimer en bon papier & en beaux caracteres, ſuivant la feuille imprimée & attachée pour modele ſous le contre-ſcel des préſentes; A CES CAUSES, Voulant favorablement traiter ledit Emery & l'engager à Nous donner la ſuite de ladite Hiſtoire Eccleſiaſtique avec la même attention & la même exactitude qu'il Nous a donné ci-devant les vingt premiers Volumes dudit feu ſieur Abbé Fleury notre Confeſſeur, Nous lui avons permis & accordé, permettons & accordons, par ces preſentes, d'imprimer ou faire imprimer la ſuite de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, à commencer au quinziéme Siécle juſqu'à préſent, qui eſt compoſée par le Sieur***, en tels Volumes, forme, marges, caracteres, conjointement ou ſeparement, & autant de fois que bon lui ſemblera, ſur papier & caracteres conformes à ladite feuille imprimée & attachée pour modele ſous le contre-ſcel deſdites Préſentes, & de les vendre, faire vendre & debiter par tout notre Royaume, pendant le tems de quinze années conſecutives, à compter du jour de la datte deſdites Preſentes. Faiſons défenſes à toutes ſortes de perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéïſſance, comme auſſi à tous Imprimeurs, Libraires, & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ladite Hiſtoire Eccleſiaſtique ci-deſſus ſpecifiée, en tout ni en partie, ni d'en faire aucuns extraits, ſous quel-

que pretexte que ce ſoit, d'augmentation, correction, changement de titre, même de traduction étrangere ou autrement, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dudit Expoſant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, de dix mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Expoſant, & de tous dépens, dommages, & interêts; à la charge que ces Preſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, & ce dans trois mois de la date d'icelles; que l'impreſſion dudit Ouvrage ſera faite dans notre Royaume & non ailleurs, & que l'Impetrant ſe conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du dixiéme Avril dernier; & qu'avant que de l'expoſer en vente le Manuſcrit ou Imprimé, qui aura ſervi de copie à l'impreſſion de ladite Hiſtoire, ſera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France, le Sieur de Fleuriau d'Armenonville, Commandeur de nos Ordres; & qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France, le Sieur Fleuriau d'Armenonville Commandeur de nos Ordres; le tout à peine de nullité des Préſentes. Du contenu deſquelles, vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Expoſant ou ſes ayans cauſe, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie deſd. Preſentes, qui ſera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, ſoit tenue pour duëment ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conſeillers foi ſoit ajoûtée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent de faire pour l'execution d'icelles tous Actes requis & neceſſaires ſans demander autre permiſſion, nonobſtant Clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires: CAR tel eſt notre plaiſir. DONNE' à Paris le vingtiéme jour du mois de Decembre, l'an de grace mil ſept cens vingt-cinq, & de notre Regne le onziéme. Par le Roi en ſon Conſeil', SAMSON.

Regiſtré ſur le Regiſtre VI. de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 644. *fol.* 278. *conformément aux anciens Reglemens confirmez par celui du* 28. *Fevrier* 1723. *A Paris le* 24. *Decembre* 1725.

BRUNET, *Syndic.*

J'ai cedé à Madame la Veuve GUERIN, & à M. HIPPOLYTE-LOUIS GUERIN, ſon fils, Libraires à Paris, un tiers dans le preſent Privilege; un autre tiers à Monſieur JEAN MARIETTE auſſi Libraire à Paris; & reconnois que l'autre tiers appartient aux Sieurs SAUGRAIN & MARTIN mes Beaux-freres & moi ſouſſigné. A Paris le 4. Janvier 1726.

P. F. EMERY.

Regiſtré ſur le Regiſtre VI. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, page 283. *conformément aux Reglemens & notamment à l'Arrêt du Conſeil du* 13. *Août* 1703. *A Paris le quatrieme Janvier* 1726.

BRUNET. *Syndic*

HISTOIRE

Digitized by Google

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

LIVRE CENT-ONZIE'ME.

DEPUIS que Callixte III. eut été élevé au ſouverain pontificat, il employa tous ſes ſoins pour réünir les princes Chrétiens contre les Turcs, & arrêter les progrez de Mahomet II. Pendant qu'il ſollicitoit ainſi toute la chrétienté à ſe liguer contre cet empereur, on vit au ciel une comete cheveluë, qui paroiſſoit tout en feu. Le peuple naturellement crédule, craignit que ce phénomene ne fût le ſigne de quelque grand accident, & le pape ſaiſit ce moment d'effroi pour l'en-

AN. 1456.

1. Le pape ordonne des prieres contre les Turcs.

Platina in vita Callixti III.

AN. 1456. gager à la priere & à la pratique des bonnes œuvres ; afin, disoit-il, que s'il y avoit quelque malheur à craindre, le ciel en préservât les Chrétiens. Il indiqua des prieres & des processions publiques ; il ordonna qu'on sonneroit tous les jours les cloches vers le midi, afin d'avertir les peuples de prier dans cette intention, & accorda des indulgences à tous ceux qui reciteroient alors trois fois l'oraison dominicale & la salutation angelique.

II. Mahomet II. vient assieger Belgrade.

Dieu parut écouter leurs vœux. Mahomet aïant traversé les montagnes de Thrace avec une armée de cent quarante mille hommes, composée des mêmes troupes qui s'étoient emparées de Constantinople en 1454. & aïant penetré jusques au Danube, vint mettre le siége devant la ville de Belgrade au mois de Juin 1456. Amurat son pere en avoit été honteusement chassé quelques années auparavant, après un siége de sept mois : mais Mahomet avoit tant de confiance dans ses troupes & dans sa propre valeur, qu'il croïoit ne pouvoir craindre un pareil sort. Il comptoit déja les roïaumes qu'il alloit subjuguer après la prise de cette ville. La Hongrie, l'Allemagne, l'Italie devoient tomber sous l'effort de ses armes. Mais Dieu renversa en un moment tous ces projets audacieux.

Naucler. vol. 3. gener. 49. p. 479.

Æneas Sylv. Europ. cap. 8. & Bohem. cap. 6.

III. Jean Huniade fait lever le siége de Belgrade.

Le brave Huniade se présenta sur les bords du Danube pour venir au secours de Belgrade. Le Turc lui en disputa le passage. On en vint aux mains. Le combat fut opiniâtre, l'infidele fit long-tems balancer la victoire, elle se déclara enfin pour Huniade, qui aïant passé le fleuve, entra dans la place avec son armée, & Jean de Capistran prédicateur de la croisa-

Chalcondyl. Hist. des Turcs, liv. 8.

de. Les assiégez les reçurent avec une joïe qui ne se peut exprimer, & chacun promit de prêter son bras à la défense de la ville. La défaite des Turcs ne les empêcha point de faire battre la ville par l'artillerie, afin d'y entrer par les bréches. Quand elles furent ouvertes, les Turcs dresserent des échelles en plusieurs endroits pour diviser les troupes des assiégez. Mais on fit de part & d'autre une resistance opiniâtre. Chaque general animoit ses troupes par ses paroles & par son exemple, & le carnage fut grand. On recommença l'assaut le lendemain avec plus de fureur que le jour précedent. Le sultan vit tomber à ses côtez Cazan Pacha, le plus intrépide des généraux Ottomans: il s'étoit trop avancé pour obéir aux ordres de son maître, qui regretta sa perte, & qui en fut presque au desespoir. Mahomet lui-même fut blessé à la cuisse; mais il crut sa blessure legere, & continua de combattre à la tête de ses troupes. AN. 1456.

Un si grand effort de courage eut pû lui donner la victoire sans la retraite précipitée des Janissaires qui abandonnerent le combat. Mahomet s'efforça en vain de les retenir dans leur devoir, ils n'écouterent ni ses prieres, ni ses menaces, & ce prince fut obligé de lever le siége aprés y avoir perdu plus de quarante mille hommes.

IV. Défaite entiere de l'armée des Turcs.

Naucler. ibid. p. 480.

Ladislas roi de Hongrie qui ne s'étoit point attendu à une telle victoire, & persuadé même que les Chrétiens ne pouvoient résister, s'étoit retiré précipitamment à Vienne en Autriche, sous le prétexte d'une partie de chasse, & il put à peine revenir de sa surprise, quand il eut appris l'heureux succès du combat.

AN. 1456.

Jean de Capiſtran & Huniade s'attribuerent chacun en particulier l'honneur de cette victoire, dans les lettres qu'ils écrivirent l'un & l'autre au pape & à l'empereur, pour les informer du ſuccès de cette croiſade : vanité baſſe dans deux hommes d'ailleurs également recommandables par leurs grandes qualitez. Capiſtran y avoit contribué par ſes prieres & ſes exhortations : Huniade par ſa valeur, ſon courage & ſa prudence, & tous deux euſſent mérité plus de gloire, ſi chacun n'eût pris que la part qui lui étoit dûë.

V. Jalouſie entre Jean de Capiſtran & Huniade.

Æneas Sylvius loco ſuprà cit. Spond. hoc ann. 1456. n 3.

Comme Mahomet leva le ſiége de Belgrade le ſixiéme jour d'Août, où l'on célebroit déja depuis long-tems dans quelques égliſes la mémoire de la transfiguration de Jeſus-Chriſt ſur le mont Thabor ; le pape Callixte confirma cette fête, la rendit univerſelle pour toute l'égliſe, & compoſa un office qui lui fût propre, & attacha à cette fête des indulgences pareilles à celles du Saint Sacrement.

VI. Solemnité de la fête de la transfiguration de N. Seigneur.

Les deux chefs de cette expedition ne ſurvêquirent pas long-tems à cette défaite des Turcs. Huniade accablé des travaux qu'il avoit ſoufferts dans cette guerre, fut attaqué d'une fievre continuë qui l'emporta le dix de Septembre dans le bourg de Zemplen. Il ne voulut jamais permettre qu'on lui apportât dans ſa chambre le ſaint viatique, & ſe fit exprès porter à l'égliſe pour le recevoir, diſant qu'il ne méritoit pas que le roi des rois l'honorât ainſi, & qu'il étoit indigne que le maître vînt trouver le ſerviteur. Toute l'Europe fut affligée de la perte de ce grand capitaine. Le pape Callixte verſa des larmes en apprenant ſa mort, & offrit le ſaint ſacrifice dans

VII. Mort de Jean Huniade vaivode de Tranſylvanie.

Naucler. general. 49. p. 480.

l'égliſe de S. Pierre pour ce genereux défenſeur de la religion. Jean de Capiſtran qui ne l'avoit pas quitté dans ſa maladie, fit lui-même ſon oraiſon funebre aux obſéques qu'on lui fit dans l'égliſe qu'il avoit fait bâtir en Tranſylvanie, dans laquelle on tranſporta ſon corps comme il l'avoit demandé en mourant. Il laiſſa deux fils, Ladiſlas & Matthias, dont on aura ſujet de parler ſouvent dans la ſuite. Quelques hiſtoriens ont rapporté que l'empereur des Turcs apprenant ſa mort, dit, en baiſſant les yeux du chagrin qu'il en reſſentoit, que ce grand homme n'avoit eu perſonne avant lui qui lui fût ſemblable; qu'il s'eſtimoit malheureux de n'avoir plus de tête aſſez célebre dans l'univers, ſur laquelle il pût venger l'affront qu'il avoit reçu devant Belgrade. AN. 1456.

VIII. Mort de ſaint Jean de Capiſtran.

Jean de Capiſtran âgé de ſoixante & onze ans, mourut le vingt-troiſiéme Octobre, trois mois après Huniade dans le convent des Cordeliers de Willach près de Sirmich en Hongrie, où il fut enterré.

IX. Ouvrages de ce Saint.

Ce ſaint Religieux fils d'un gentilhomme Angevin qui s'étoit marié en Italie, étant à la ſuite de Loüis d'Anjou roi de Naples, étoit né l'an 1385. à Capiſtran près d'Aquila dans l'Abruzze au roïaume de Naples. Voici les ouvrages imprimez qu'on a de lui: un traité de l'autorité du pape & du concile contre l'aſſemblée de Baſle; un autre ſous ce titre: miroir des clercs, ou diſcours au clergé prononcé dans un ſynode diocéſain de Trente; une inſtruction pour les prêtres; une apologie du tiers ordre de ſaint François; le miroir de la conſcience; un pénitenciel; un traité de l'excommunication; un autre du mariage, des uſures & des contrats; du jugement univer-

An. 1456. sel; de l'antechriſt & de la guerre ſpirituelle. Enfin quelque traitez du droit civil. On lui attribuë encore d'autres ouvrages qui n'ont pas été imprimez, comme, de la dignité eccleſiaſtique au pape Nicolas; des peines de l'enfer & du purgatoire; des reſtitutions & des contrats; un commentaire ſur la regle des Freres Mineurs; trois livres de la cupidité; un diſcours ſur la conception de la ſainte Vierge; un autre ſur la paſſion de Notre-Seigneur; un traité contre les Huiſſites, & un diſcours contre Rocqueſane. Henri Sedulius cordelier, a écrit l'hiſtoire de ſa vie, dans laquelle on apprend beaucoup de choſes qui ont rapport à l'hiſtoire du tems.

Sedul. Vadding. Annal. minor. Giry. col. 1376.

X. Zele du pape contre les infideles.

La mort de ces deux grands hommes ne rallentit pas le zele du pape contre les infideles. Il engagea Henri roi de Caſtille à faire la guerre aux Maures, & accorda de grandes indulgences à ceux qui porteroient les armes ſous les ordres de ce prince, ou qui contribueroient de leurs aumônes aux frais de cette guerre. Le ſouverain pontife avoit tant de confiance dans les armes des François, qu'il avoit coûtume de dire, que ſi le ſecours de la France ne lui manquoit pas, il ſe flattoit de détruire entierement les ſectes de Mahomet & des autres infideles. Mais l'univerſité de Paris & le clergé de Roüen, ſans ſe laiſſer ſurprendre par ſes loüanges, interjetterent appel au futur concile, de la bulle de ce pape, par laquelle il avoit impoſé des décimes ſur les eccleſiaſtiques de France, pour ſecourir ceux qui ſe croiſoient contre les infideles. Callixte fut fâché de cet apel, & chargea le cardinal Alain de ſe rendre au plûtôt à Paris, pour engager l'univerſité à le revoquer: ce qui lui fut d'au-

Odoric. Raynald. ad an.

AN. 1456.

tant plus facile, que le roi très-chrétien & le reſte de l'égliſe Gallicane avoient déja conſenti à cette impoſition : eu égard au danger auquel la religion étoit expoſée. Les oppoſitions qu'on fit en Allemagne à cette même bulle, furent beaucoup plus conſiderables. Les Allemands ſe plaignoient des violences avec leſquelles on exigeoit d'eux ces décimes, & du peu d'attention qu'on apportoit à l'obſervance du concordat fait avec la nation. Le pape en écrivit à l'empereur Frederic, & tâcha de juſtifier ſa conduite. Sa lettre eſt du trente-uniéme d'Août. Æneas Sylvius qui n'étoit pas moins porté que le ſaint pere en faveur de la guerre contre les Turcs, fit voir auſſi qu'on n'avoit aucune raiſon d'accuſer le ſouverain pontife de ne pas obſerver les articles du concordat fait avec les Allemands.

1456. n. 56. Collect. concil. Labbei. to. 13. p. 1391.

Æneas Sylvius in epiſt. 338.

XI. Broüilleries entre le pape & Alphonſe roi d'Arragon.

Pour réuſſir dans cette guerre, Callixte devoit ſe ménager avec les princes Chrétiens. Auſſi les avoit-il prévenu, & il n'avoit preſque rien à craindre que du côté d'Alphonſe avec qui il étoit en querelle, parce qu'il lui avoit refuſé les vicariats de Benevent & de Terracine, & à Ferdinand fils naturel de ce prince, l'inveſtiture du roïaume de Sicile. Alphonſe ſouffroit ces refus avec tant d'impatience, qu'il ne ſe contenta pas de reprocher au pape par ſon ambaſſadeur, la baſſeſſe de ſon extraction, les obligations qu'il lui avoit, & ſa grande ambition pour élever ſes neveux ; il ſollicita encore Henri roi de Caſtille à ne lui point obéir, comme il avoit autrefois ſollicité les princes Chrétiens contre les papes Martin V. & Eugene IV. Callixte ne répondit à tous ces reproches, que par des bienfaits ; & pour faire connoître à Alphonſe qu'il

AN. 1456. vouloit lui rendre le bien pour le mal, il donna le chapeau de cardinal à l'archevêque de Naples qui lui étoit entierement dévoüé, & qui étoit oncle d'une certaine Lucrece Napolitaine que le roi d'Arragon aimoit éperdûment, & qu'il auroit épouſée s'il eût été veuf. On dit même qu'il tenta de répudier la reine ſon épouſe légitime, ſous prétexte qu'elle étoit ſtérile, & qu'elle ne lui donnoit point d'enfans.

Mariana hiſt. Hiſp. lib. 22. c. 18.

XII. Création de cardinaux par le pape Callixte.

Il y eut deux promotions de cardinaux dans cette année. Dans la premiere, le pape n'en fit que trois, qui furent 1. Jean Loüis Mila Eſpagnol, neveu du pape du côté maternel, évêque de Segovie, puis de Lerida, prêtre cardinal du titre des quatre ſaints couronnez, & légat de Boulogne. 2. Jacques de Portugal archevêque de Liſbonne, diacre du titre de ſainte Marie au portique. 3. Roderic Lenzoli Borgia Eſpagnol, neveu du pape, diacre du titre de ſaint Nicolas *in Carcere*, vice-Chancelier de l'égliſe Romaine, évêque de Porto, qui fut dans la ſuite élû pape ſous le nom d'Alexandre VI. Dans la ſeconde promotion il y en eut ſix, dont le premier fut Raynaud Piſcicelli Napolitain, archevêque de Naples, prêtre cardinal du titre de ſainte Cecile, créature d'Alphonſe roi d'Arragon, d'ailleurs homme de mérite. Le ſecond Jean de Mella Eſpagnol, auditeur de Rote, évêque de Zamora, & cardinal prêtre du titre de ſaint Aquilée & de ſainte Priſque. Le troiſiéme, Jean de Caſtiglione ou Caſtillon Milanois, évêque de Coutances en Normandie, puis de Pavie, cardinal prêtre du titre de ſaint Clement. Le quatriéme Jacques Thebaldi Romain, évêque de Montefeltro, cardinal prêtre du titre de ſainte Anaſtaſie. Le cinquiéme, Richard Olivier

Raynald. ad hunc annum 1456.

Olivier de Longueïl François, & évêque de Coutances, cardinal prêtre du titre de ſaint Euſebe, & évêque de Porto. Le ſixiéme, Æneas Sylvius Picolomini Siennois, évêque de Sienne, cardinal du titre de ſaint Euſtache, & enſuite prêtre du titre de ſainte Sabine, le même qui peu de tems après fut créé pape ſous le nom de Pie II. AN. 1456.

XIII. Déſordres que font les troupes d'Alphonſe dans le Siennois.

Toute l'Italie avoit joüi depuis quelque tems d'une paix profonde. Le pape, le duc de Milan, les Venitiens, les Florentins & leurs alliez donnoient tous leurs ſoins pour entretenir ce calme. Alphonſe ſeul chercha à le troubler. Il ne le fit pas d'abord ouvertement, il fit ſemer la diviſion par Piſcinin qui commandoit ſes armées. Ce general tout dévoüé aux injuſtices de ſon maître, commît pluſieurs hoſtilitez, entra ſur les terres des Siennois, & y fit de grands ravages. On en porta plainte à Alphonſe; mais ce prince ſoutint ſon general, qui n'étoit en effet que le miniſtre de ſes volontez injuſtes. Le duc de Milan & les Venitiens prirent la défenſe des Siennois, & contraignirent Piſcinin & ſon armée de ſe retirer. Il ſe jetta avec ſes troupes dans Caſtillon de Peſcara, ne pouvant faire mieux. Mais les vainqueurs les y aſſiegerent, & ils furent réduits à ſe nourrir de fruits verds qui les incommoderent beaucoup. Dans cette extrémité ils tenterent tout pour ſe délivrer: ils réüſſirent & ſurprirent Orbitelle, où la faim ne les perſecuta plus. C'étoit toujours un ennemi de moins. Mais ils fuſſent retombez bien-tôt dans leur premier état, ſi Alphonſe ne leur eût envoïé par mer des vivres & de l'argent. Malgré ce ſecours ce prince vit bien qu'il ne pouvoit ſauver ſon general, ni ſes trou-

Comment. Pii II. lib. 2. Æn. Europ. cap. 5.

AN. 1456. pes ſans un accommodement avec les Siennois, & ceux qui les ſecouroient. Pous les appaiſer & les dédommager des frais qu'il les avoit obligé de faire, il leur donna deux cens mille livres. Il auroit bien voulu les engager auſſi à déſarmer, mais ils ne le voulurent pas, ce qui l'obligea à donner ſes ordres à Piſcinin, pour rendre aux Siennois toutes les places qu'il leur avoit priſes.

XIV. Conteſtation au ſujet de la confeſſion paſcale.

La diſpute touchant les droits des curez au ſujet de la confeſſion paſcale, fut renouvellée dans cette année avec beaucoup de chaleur, à l'occaſion d'une bulle du défunt pape Nicolas V. en faveur des religieux mendians, auſquels ſa ſainteté accordoit le pouvoir de confeſſer dans le tems de Pâque, au préjudice du droit des curez établi par le canon *Omnis utriuſque ſexûs*, & même de la diſpoſition de la clementine *Dudùm*. L'univerſité de Paris informée que cette bulle avoit été préſentée à l'official de Paris par quelques religieux carmes, en interjetta appel, & cita les mendians à comparoître le lundi vingt-quatriéme de Mai, pour leur déclarer qu'ils ſeroient exclus de l'univerſité, s'ils ne renonçoient à l'obtention de cette bulle, & ne promettoient d'en obtenir la révocation dans un certain tems qu'on leur limitoit. Les mendians aïant comparu, refuſerent de ſe ſoûmettre, & ſur leur refus, l'univerſité les déclara parjures & exclus de ſon corps.

XV. Le pape Callixte confirme la bulle de Nicolas V. en faveur des religieux mendians.

Les religieux mendians, au lieu de procurer la révocation de cette bulle, s'adreſſerent au pape Callixte, ſe plaignirent du traitement qu'ils avoient reçu de l'univerſité, & obtinrent de ſa ſainteté une bulle qui confirmoit celle de Nicolas V. & caſſoit tout ce

que l'univerſité avoit fait contre eux. Cette conduite du pape irrita l'univerſité, & ne la fit point changer de ſentimens; ce qui obligea les religieux à chercher quelque voie d'accommodement. L'archevêque de Reims, l'évêque de Paris & le parlement s'en mêlerent: on propoſa d'abord que les mendians déclareroient qu'ils ne prétendoient point acquerir un nouveau droit par cette bulle: mais cette propoſition parut captieuſe, & ne fut point acceptée. Après pluſieurs autres moïens qui furent encore tous rejettez, on propoſa que les mendians remettroient l'examen de cette bulle au futur concile, & que cependant ils adhereroient à la définition du concile de Latran, & au ſentiment de l'égliſe Gallicane. Mais les mendians peu contens de cette condition, refuſerent abſolument de s'y ſoûmettre, ce qui redoubla les conteſtations. AN. 1456.

XVI. Il révoque cette bulle par une autre contraire.

Le pape, pour les appaiſer, ne trouva point d'autre voïe, que de rendre une autre bulle qui révoquoit pour le bien de la paix, tous les privileges accordez au préjudice de la clementine *Dudùm*, à laquelle il ordonna qu'on s'en tiendroit. Cette bulle renduë dans le mois de Septembre de cette année, fut envoïée à l'univerſité, & lûë dans l'aſſemblée du troiſiéme de Février de l'année ſuivante: ce qui fit prendre aux mendians la réſolution de ſe ſoûmettre pour être rétablis; & pour cet effet ils interpoſerent l'autorité du prince Artus de Bretagne comte de Richemont, connétable de France, qui vint avec l'archevêque de Reims & l'évêque de Paris à l'aſſemblée de l'univerſité tenuë le dix-huitiéme du même mois, & y propoſa que pour rétablir la paix, la bulle en que-

AN. 1456.

stion demeureroit entre les mains de l'évêque de Paris, & que les religieux mendians rentreroient dans l'université, comme ils y étoient avant ces disputes, à condition qu'ils obéiroient à la derniere bulle de Calixte III. qui avoit révoqué celle de Nicolas V.

XVII. Les religieux mendians se soûmettent.

Le prieur des Dominiquains le demanda au nom de tous les autres; mais ne l'aïant pas fait avec assez de soûmission, le connétable fut obligé de conduire une seconde fois les religieux dans l'assemblée, où ils se soûmirent plus humblement, le prieur des Augustins portant la parole. On les reçut donc à ces conditions, qu'ils ne feroient aucun usage de la bulle de Nicolas V. ni celle de Callixte qui la confirmoit; que la premiere demeureroit entre les mains de l'évêque de Paris; qu'ils obéiroient à la bulle revocatoire, & la feroient approuver dans un an par leurs généraux, & qu'ils n'obtiendroient plus à l'avenir de semblables bulles sur peine de la même exclusion.

Mais le deuxiéme de Juillet suivant un religieux Dominiquain vint trouver le recteur de l'université de la part de son general, pour lui déclarer qu'il avoit ordre de défendre aux freres de son ordre de rentrer dans l'université aux conditions qu'on avoit proposées. Le recteur ne lui fit point de réponse; mais dès le lendemain, il fit sommer les religieux Dominiquains de ratifier l'accord dont on étoit convenu, & d'accepter les conditions proposées. Sur le refus qu'ils en firent, causé par la défense de leur general, l'université les exclut de son corps pour la seconde fois, jusqu'à ce qu'enfin ils la firent supplier dans une assemblée tenuë le huitiéme d'Octobre, de les vouloir admettre, avec promesse d'une entiere soû-

miſſion de leur part, & d'obſerver le traité fait en préſence du connétable. Ainſi finirent ces conteſtations, qui toutefois ſe renouvellerent ſouvent dans la ſuite. AN. 1456.

XVIII. Furieux tremblemens de terre en Italie.

Il y eut dans le mois de Decembre de cette année de ſi furieux tremblemens de terre dans le roïaume de Naples, dans la terre de Labour, dans l'Abruzze & dans la Poüille, & avec tant de violence, qu'un grand nombre de maiſons & mêmes d'égliſes en furent renverſées. S. Antonin aſſure qu'il mourut en cette occaſion plus de ſoixante mille perſonnes, parmi leſquelles il y en eut près de trente mille dans la ſeule ville de Naples, ſuivant le rapport d'Æneas Sylvius. La terre s'ouvrit auprès de Royano, & il ſortit un lac de ce goufre. Jean Gobelin qui fut ſecretaire d'Æneas Sylvius, lorſque celui-ci fut créé pape, ajoûte qu'il parut dans la mer Egée une petite iſle qu'on n'avoit jamais vûë, qu'elle étoit élevée de quarante coudées au-deſſus de l'eau, & qu'elle parut tout en feu durant quelques jours. Le roi Alphonſe fut tellement étonné de ces phénomenes, qu'à chaque inſtant il renouvelloit ſon vœu de faire la guerre aux Turcs, & promit de l'accomplir au plûtôt: mais dès que le danger fut paſſé, il ne ſe reſſouvint plus de ſes promeſſes. L'on vit entre Florence & Sienne des nuées élevées à la hauteur de vingt coudées de terre, agitées par des vents furieux qui emportoient les couvertures des maiſons & les rochers, renverſoient les murailles, déracinoient les plus gros arbres, & tranſportoient aſſez loin dans l'air & les hommes & les animaux.

S. Antonin. tit. 22. cap. 14. §. 3.

Æneas. Syl. epiſt. 207. & Europ. cap. 54.

Platina in vita Calixti III.

XIX. Révolutions

Il y avoit déja quelque tems que Chriſtien II. roi

AN. 1456. de Dannemark avoit un parti formé pour le mettre ſur le trône de la Suede, en la place de Charles VIII. que l'envie perſecutoit depuis quelques années. Jean Benoît archevêque de Pſalla conduiſit cette intrigue fort ſecretement, & Charles n'en eut des avis certains, que lorſqu'il ne fut plus en état de diſſiper ce parti. La conjuration éclata cette année. Chriſtiern fut couronné ſans preſque aucune oppoſition, & Charles ſe vit contraint de ſe retirer en Pologne. Il avoit donné lieu à cette conſpiration par ſon ambition exceſſive qui le broüilla avec le clergé & la nobleſſe. C'étoit d'ailleurs un prince recommandable par ſa prudence & ſon amour pour la juſtice, & il joignoit à ces vertus de l'érudition, & une connoiſſance aſſez étenduë de la philoſophie & des mathématiques. Son expulſion eſt un grand exemple de l'inconſtance des choſes humaines, & en particulier de la legereté des hommes : car ce prince avoit été choiſi par le peuple même d'un conſentement preſque unanime, & on peut dire que le choix étoit très-loüable, & avoit été fait même avec connoiſſance, puiſque Charles avoit déja adminiſtré le roïaume après Eric III. & que ſi on l'avoit dépoſé pour mettre en ſa place Chriſtophle de Bavierre, le peuple avoit ſenti lui-même l'injuſtice de ſon procedé, & n'avoit conſulté que ſes propres interêts en le rétabliſſant ſur le trône en 1448. Nous verrons qu'il y remonta une ſeconde fois en 1464.

arrivées dans le roïaume de Suede.

Joan. Magn. lib. 23. Krantz. cap. 7. & 8.

XX. Concile de Soiſſons.

Le vendredi onziéme de Juillet on tint un concile à Soiſſons, où Jean Juvenal des Urſins archevêque de Reims preſida comme métropolitain. Avec ce prélat s'y trouverent auſſi Jean évêque de Soiſ-

ſons, Antoine de Laon, Jean d'Amiens, Jean de Senlis, & les procureurs des autres ſuffragans qui étoient abſens, & des égliſes cathédrales. Ces évêques y reçurent, publierent & ordonnerent l'execution des decrets du concile de Baſle confirmez dans l'aſſemblée de Bourges. Les principaux ſtatuts qu'ils y firent, regardent en premier lieu la celébration de l'office divin, le chant, la décence dans les habits, & autres choſes qui regardent le culte exterieur. 2. On y regla la maniere dont on doit tenir les chapitres. 3. On défendit aux clercs les jeux de hazard, les cabarets & l'yvrognerie. 4. On y regla l'habillement des évêques. 5 On y renouvella le decret de Bourges *de Concubinariis.* 6. On y réforma les abus qui s'étoient gliſſez dans les quêtes & dans la prédication des indulgences. 7. On y exhorta les prélats à uſer de beaucoup de diſcrétion dans l'approbation des confeſſeurs, & à ne leur pas accorder, ſans de grandes raiſons, l'abſolution des cas reſervez.

AN. 1456.

In collect. concil. general. P. Labbe. tom. 13. p. 1396.

XXI. Le dauphin de France ſe ſauve en Brabant.

La mauvaiſe conduite du dauphin, & les exactions inſupportables qu'il faiſoit dans le Dauphiné, principalement ſur les eccleſiaſtiques, irriterent tellement le roi Charles VII. ſon pere, qu'il fit filer des troupes vers cette province ſous la conduite de Loüis-Antoine de Chabannes ſeigneur de Dammartin, avec ordre d'arrêter le dauphin. Mais ce prince en aïant été averti, le prévint, & ſe ſauva à toutes brides accompagné de quelques gentils-hommes, d'abord dans la principauté d'Orange, & de-là dans la Franche-comté, d'où il fut conduit en Brabant. Le duc de Bourgogne étoit alors dans l'évêché d'Utrecht avec des troupes, pour forcer les habitans à recevoir

dre du roi, le comte d'Alençon pair de France cousin germain dudit roi. Le priſonnier fut conduit à Melun où le connétable alla l'interroger : on l'accuſoit d'avoir invité les Anglois à revenir en France, & d'avoir même fait un traité avec le roi d'Angleterre, par lequel il lui promettoit de lui donner entrée en Normandie par les places qu'il tenoit ſur la mer. Le comte ne voulût point répondre au connétable, & demanda à paroître devant le roi de France. On l'amena en effet devant lui, & ils eurent enſemble une longue conference, d'où le comte ne ſortit que pour être réconduit en priſon : il y demeura deux ans, pendant leſquels on inſtruiſit ſon procès. Après ce tems Charles VII. le fit condamner par arrêt des ducs & pairs à avoir la tête tranchée. La peine de mort toutefois fut changée en une priſon perpetuelle dans le château de Loches.

AN. 1456. & mis en priſon.

Jean Chartier, hiſt. de Charles VII. p. 287.

XXIV. Révolutions en Hongrie après la mort d'Huniade.

La mort de Jean Huniade cauſa quelques révolutions en Hongrie, & les inimitiez de ſes deux fils contre Ulric comte de Cilley, oncle du jeune Ladiſlas roi de Hongrie, ſe renouvellerent très-vivement. L'aîné des enfans d'Huniade, qui avoit l'affection des peuples, entreprit de ſe défaire d'Ulric. Celui-ci étoit allé à Belgrade avec Ladiſlas ſon neveu, bien réſolu de ſe rendre maître du gouvernement, puiſqu'Huniade ſon plus grand ennemi étoit mort; mais il en falloit chaſſer les deux fils d'Huniade, qui étoient demeurez dans cette ville avec une forte garniſon. Ulric qui les regardoit comme un grand obſtacle à ſes deſſeins, eut recours à la calomnie, & chercha à les décrier dans l'eſprit du roi Ladiſlas. Les Hongrois indignez d'une conduite ſi honteuſe, con-

Æn. Sylvius, ep. 253. & hiſt. Bohem. cap. 66. & ſeq.

An. 1457. jurerent contre ſon calomniateur ſans être arrêtez par la qualité d'oncle de leur prince. Le jour de S. Martin onziéme de Novembre, Ulric étant avec le roi dans l'égliſe, ils l'appellerent dans un lieu écarté, & après quelques paroles fâcheuſes entre lui & le fils aîné d'Huniade, ils le tuerent à coups d'épée. Le roi de Hongrie fut fort irrité de cette attentât commis en ſa préſence; mais la crainte de quelque ſédition lui fit diſſimuler ſa colere, & l'obligea même de promettre aux meurtriers de leur pardonner, & de leur accorder ſa bienveillance: mais ſa promeſſe ne fut pas ſincere, & il cherchoit ſecretement quelque occaſion favorable dans laquelle il pût les punir avec ſûreté.

Thuros cap. 58. & ſeq.

XXV. Mort d'Ulric comte de Cilley.

Elle ſe préſenta bien-tôt après. Le roi étant à Bude dans le milieu du Carême de 1457. fit arrêter Ladiſlas meurtrier d'Ulric, ſon frere Matthias, & quelques autres dans le palais; & trois jours après il fit condamner le premier à perdre la tête publiquement ſur un échaffaut. Ce jeune ſeigneur qui n'avoit tout au plus que vingt-quatre ans, alla au ſupplice avec une contenance hardie, & vêtu d'un habit de drap d'or dont le roi lui avoit fait préſent. Etant arrivé au lieu de l'éxecution, il jetta la vûë de tous côtez ſur le peuple, retrouſſa ſes cheveux qui étoient fort longs, & après avoir parlé en peu de mots pour ſa juſtification, il ſe mit à genoux avec beaucoup de fermeté, ſans faire paroître la moindre émotion, & préſenta ſon col au boureau, qui ſaiſi de peur, ou par un ſentiment de compaſſion de voir expirer ſur un échaffaut un jeune ſeigneur ſi bien fait, lui donna juſqu'à trois coups, ſans l'avoir bleſſé à mort.

Æn. Sylvius, ep. 253. & hiſt. Behem. cap. 66. & ſeq. Bonfin. lib 8. & 9. dec. 3.

XXVI. On tranche la tête au fils aîné d'Huniade.

Bonfin. ibid.

Les hiſtoriens rapportent qu'après le dernier coup il ſe leva avec beaucoup de courage, prit Dieu & la juſtice à témoin de ſon innocence, & dit tout haut qu'il ne devoit plus être frappé, que le quatriéme coup étoit défendu par la loi, & que Dieu avoit permis ce miracle pour marquer à tout le monde qu'il n'étoit point coupable. Mais quelques ſeigneurs préſens à ce ſpectacle avec le roi, firent de grands reproches au boureau, & lui commanderent d'achever le criminel, & de lui couper la tête, qui ne tomba qu'au cinquiéme coup. Son corps qu'on couvrit auſſi-tôt d'un drap noir, fut porté à l'égliſe de la Magdelaine, & de là au lieu où les traîtres au roi avoient coûtume d'être inhumez. Mais ſon oncle le fit ôter de cet endroit après la mort du roi, pour être enterré honorablement dans Albe en Tranſylvanie, & mis au tombeau de ſes ancêtres. Matthias ſon frere fut épargné à cauſe de ſon bas âge, & envoïé priſonnier à Prague, où il fut confié à la garde de Pogebrac gouverneur de Bohême. On lit toutefois dans Sponde que le roi de Hongrie l'amena avec lui à Vienne en Autriche, & le fit ſerrer très-étroitement.

AN. 1457.

XXVII. Matthias autre fils d'Huniade eſt mis en priſon. *Spond. contin. annal. hoc an. 1457. n. 1.*

Le pape Callixte reçut dans le même tems des lettres de Hongrie, qui lui aprenoient que Mahomet II. avoit fait alliance avec le ſoldan d'Egypte, le caraman de Cilicie & les Tartares; qu'ils aſſembloient tous une nombreuſe armée pour venir une ſeconde fois aſſiéger Belgrade, bien réſolus de ne point ſe déſiſter de leur entrepriſe, qu'ils n'euſſent pris la place; dût-on leur enlever pendant le tems qu'ils en feroient le ſiége, la plus grande partie des états qu'ils poſſedoient en Aſie. Sur ces nouvelles

AN. 1457.

Æneas Sylvius écrivit à Alphonſe pour l'exhorter à ſecourir les Hongrois ; mais c'étoit parler à un ſourd qui n'étoit occupé que de la chaſſe où il avoit penſé périr depuis peu en pourſuivant un ſanglier. Il lui étoit toutefois facile d'accorder le ſecours qu'on lui demandoit, aïant une flotte toute équipée de plus de trente galeres, & de ſept grands navires, avec beaucoup d'autres petits bâtimens. Il publioit qu'il partoit avec cette flotte pour la Catalogne, afin d'en revenir plus fort, & agir enſuite plus efficacement contre les Turcs. Mais les Genois, les Florentins, les Siennois appréhendoient qu'il ne voulût agir contr'eux, & la crainte des premiers étoit bien fondée, puiſque cette flotte s'empara d'abord d'un navire de Genes richement chargé, qui venoit de Chio. La république pour s'en venger, envoïa Jean-Philippe de Fieſque avec quatre vaiſſeaux pour brûler ceux du roi d'Arragon dans le port de Naples ; mais ce deſſein fut ſans ſuccès.

XXVIII. Le roi d'Arragon refuſe du ſecours aux Hongrois.

Æneas Sylvius, epiſt. 163. 166. 278. 182.

L'armée navale d'Alphonſe aïant remis à la voile, prit ſix navires Genois à la hauteur de Monte-Crecelli. Ces commencemens étoient les préludes d'une plus grande guerre. Les confederez, pour en prévenir les ſuites, eſſaïerent d'accommoder le prince avec la république, mais ils n'y trouverent aucune diſpoſition. Alphonſe ſollicité par les bannis de Genes, réſolut d'aſſieger la capitale de cet état ; & quelques propoſitions que lui pût faire Perrin Fregoſe qui en étoit alors Doge, il ne voulut écouter aucune voie d'accommodement, qu'auparavant Fregoſe ne ſe démît de l'autorité ſouveraine, & ne la remît aux Adornes. Le Doge ne ſe voiant pas en état

XXIX. Guerre entre Alphonſe & les Genois.

de réſiſter, fit réſoudre la république à ſe mettre ſous la protection de Charles VII. roi de France, auquel elle remit le château & les autres places importantes. Ce qui cauſa dans la ſuite une guerre qui dura très-long-tems. AN. 1457.

XXX. Zele du pape à engager les princes à la guerre contre les Turcs.

Le pape de ſon côté ne négligeoit rien pour la défenſe de la religion contre les Turcs, quoiqu'il ne manquât pas d'affaires en Italie, aïant à s'oppoſer aux vexations de Piſcinin & de quelques autres; il ne laiſſa pas d'envoïer en Orient au cardinal d'Aquilée de l'argent & deux galeres, pour ſe joindre aux ſeize autres que ce cardinal y avoit déja conduites. Il invita tous les princes Chrétiens, & principalement ceux d'Eſpagne à ſe croiſer contre les infideles. Les rois de Caſtille & de Portugal firent publier la croiſade dans leurs états. Alphonſe roi d'Arragon, pour montrer à tout le monde qu'il s'y diſpoſoit, emploïa l'or qui lui venoit de la Guinée nouvellement découverte par ſon oncle D. Henrique, à frapper des pieces de monnoye qu'il fit nommer Loz cruzados, comme qui diroit les croiſez. Mais voïant dans la ſuite que le roi de Caſtille & les autres princes Chrétiens ne ſe diſpoſoient pas beaucoup à ſatisfaire le pape, il ſuivit leur exemple, y étant aſſez naturellement porté, & tourna ſes armes contre les Maures d'Afrique.

XXXI. Juſtification du pape ſur les plaintes des Allemands. *Æn. Sylvius, epiſt.* 371.

Pendant que le ſouverain pontife s'emploïoit avec tant de zele, & toutefois ſi peu efficacement à arrêter les progrez des Turcs; les Allemands continuoient à ſe plaindre avec beaucoup d'amertume. 1. Qu'il les opprimoit en exigeant beaucoup plus d'argent qu'il ne devoit, ſous pretexte de pourvoir aux frais de la

AN. 1457. guerre ſainte. 2. Que le concordat étoit violé dans les élections des évêques & des abbez, & dans les réſerves des bénéfices. Le pape chargea Æneas Sylvius de répondre à l'empereur ſur ces plaintes, ce qu'il fit. Sa lettre eſt du trente-uniéme Août.

XXXII. Æneas Sylvius répond aux plaintes des Allemands.

Sur le premier article il dit, que le ſouverain pontife n'a rien exigé ni demandé en ſon nom, que les annates ſont dûës d'un droit fort ancien, qu'il étoit vrai que le pape n'avoit pas refuſé l'argent qui lui avoit été donné pour les frais de la guerre contre les Turcs, mais qu'il ne l'avoit point mis dans ſes coffres, qu'il ne l'avoit pas emploïé à ſes plaiſirs, que l'uſage qu'il en avoit fait, étoit pour la défenſe de la foi contre ceux qui la vouloient ruiner: ce qui demandoit des dépenſes exceſſives, ſoit pour fournir à Scanderberg les ſecours néceſſaires, ſoit pour l'entretien des nonces & des légats en differens païs, ſoit pour aider les Grecs & ceux d'Aſie à ſe défendre contre les invaſions de Mahomet; enfin il repreſente que cette dépenſe n'a point été inutile; que le ſaint pere peut ſe glorifier en Jeſus-Chriſt d'avoir beaucoup affoibli la puiſſance du Turc, malgré la lâcheté de preſque tous les princes Chrétiens, & rendu ſes efforts inutiles dans la Hongrie, lorſque la religion Chrétienne étoit menacée d'une ruine entiere; que ſans les vaiſſeaux qu'il avoit envoïez à Rhodes, à Cypre, à Mitylene & dans d'autres iſles, les Chrétiens n'auroient pû reſiſter aux infideles; & ce qui eſt à remarquer, que ſon légat par ſa bonne conduite, & par la force de ſes armes, les avoit non-ſeulement défenduës, mais encore avoit converti un grand nombre d'habitans qui faiſoient auparavant

poſſeſſion du Mahometiſme ; que l'Albanie eût été perduë ſans l'argent qu'on avoit envoïé à Scanderberg. Voilà, dit Enée, l'uſage que le pape a fait de ces grandes ſommes qui font le ſujet des plaintes des Allemands. Convenoit-il, de laiſſer le Turc fouler aux pieds le nom Chrétien ; & le ſaint pere n'y pouvant ſuffire ſeul, tous les autres n'étoient-ils pas obligez d'y contribuer & de fournir à la défenſe de de la cauſe commune ? AN. 1457.

Æn. Sylvius, epiſt. 371.

S. Antonin. tit. 22. cap. 14. in fine.

Boſius, tom. 2. lib. 7.

Quant au ſecond chef de plaintes, que le pape violoit le concordat dans les élections des évêques, Enée répond aux Allemands ; que le ſouverain pontife n'étoit pas obligé par ce concordat de confirmer toutes ſortes d'élections, mais celles-là ſeules qui avoient été faites canoniquement ; qu'il n'en avoit refuſé aucune qui fût canonique ; & que s'il y avoit eu quelques évêques de recuſez, c'étoit, ou parce qu'ils n'avoient pas été élûs dans les formes, ou parce qu'ils n'étoient pas des ſujets qui convinſſent aux égliſes auſquelles on les avoit nommez. Que pour ce qui regarde les réſerves & les proviſions des autres bénefices, le pape ne ſçait pas qu'il s'y ſoit rien paſſé contre le concordat ; que quoique ſon autorité fût très-libre, toutefois à cauſe de ſon amour pour la paix, de l'amitié qu'il porte à l'empereur & à la nation Allemande, il ne ſouffriroit jamais qu'on violât aucun article du concordat ; que quand même il il y auroit quelque choſe à reprendre en la maniere dont s'étoit conduit le ſaint ſiege, il ne convenoit ni aux évêques, ni à toute autre perſonne de vouloir uſer d'autorité préferablement au chef de l'égliſe, ou de mépriſer ſes ordres à la deſtruction de

AN. 1457. la hierarchie eccleſiaſtique, à la confuſion du corps myſtique de Jeſus-Chriſt, & à la perte des ames; qu'il falloit plûtôt avoir recours au ſaint ſiége, lui expoſer ſes griefs, le prier d'appliquer le remede au mal, s'il y en avoit, & que l'egliſe Romaine n'auroit pas manqué de déferer aux deſirs de ſes enfans pour ce qui regarde leur ſalut.

XXXIII. Ecrits d'Æneas Sylvius pour la défenſe des droits du ſaint ſiége.

L'on trouve pluſieurs lettres du même pape & d'Æneas Sylvius à differentes perſonnes ſur le même ſujet; & particulierement de ce dernier à Martin Meyer juriſconſulte & chancelier de l'archevêque de Maïence. Ces lettres rapportant en termes exprès les conditions du concordat, font voir qu'on accuſoit ſans raiſon le pape de l'avoir violé: ce qu'Enée expoſe encore plus amplement dans un traité qu'il adreſſa l'année ſuivante au même Meyer, touchant les mœurs de la nation Allemande, & l'autorité du ſaint ſiége, de ſes bienfaits envers les princes tant eccleſiaſtiques que ſeculiers, & de ſa puiſſance. Il tâche d'y réfuter les obiections que les Allemands tiroient des conciles de Conſtance & de Baſle. Il y parle d'une pragmatique-ſanction établie par quelques princes prélats d'Allemagne contre l'intention de l'empereur, à ce qu'il dit, afin d'abaiſſer l'autorité du ſaint ſiége. Il reproche à la nation d'avoir reſolu de ne point porter d'argent à Rome, d'en exclure les appellations, d'avoir décidé qu'il falloit renvoïer les élections des prélats aux métropolitains, de réſerver les collations des bénéfices aux ordinaires, & de défendre l'éxaction des annates. Il s'applique à montrer que c'eſt une ingratitude énorme de la fille envers la mere, ce qui cauſe beaucoup de dommage,

XXXIV. Reproches qu'il fait aux Allemands.

non

non-ſeulement au ſaint ſiége, mais à toute la réligion chrétienne, & ce qui ôte la plenitude de puiſſance au ſouverain pontife qu'on veut rendre pauvre & ſans nulle autorité. Les Allemands ne manquerent pas de repliquer. On trouve une réponſe d'un certain Jacques de Wimphile pour la défenſe de la nation. Jean évêque de Wirtzbourg fut un des plus oppoſez au pape, il contraignit même les nonces à ſe ſauver & à prendre la fuite, comme le ſouverain pontife s'en plaignit en écrivant à Thierry archevêque de Maïence qui s'interreſſoit beaucoup pour cet évêque. AN. 1457.

Fxt. tom. 2. rerum German. edit. Freh.

Æn. Sylvius, epiſt. 387.

Quelque zele qu'eût Æneas Sylvius à faire l'apologie du ſaint pere, on ne peut nier cependant qu'il ne ſe gliſſât de grands abus dans l'emploi de l'argent deſtiné à la guerre contre les Turcs. Le roi de Caſtille en réſerva la moitié dont il ſe ſervit dans la guerre contre ceux de Grenade, qu'il contraignit dans cette année à lui payer un Tribut à des conditions honteuſes. Chriſtiern roi de Dannemark en fit autant, & leurra le nonce Marin, ſous prétexte d'emploïer les levées contre les ſchiſmatiques qui étoient aux confins de ſes roïaumes. S. Antonin reproche auſſi à la France d'avoir fait la même choſe dans le beſoin où ſe trouvoit Charles VII. de continuer la guerre contre les Anglois: ce qui n'eſt pas vraiſemblable, puiſque ni Meyer qui n'étoit point du tout favorable à la nation Françoiſe, ni Æneas Sylvius lui-même qui ne lui vouloit pas beaucoup de bien à cauſe des affaires de Naples, n'ont rien dit de cette accuſation. Tout ce qu'on trouve dans ce dernier auteur eſt, que le cardinal d'Avignon équipa vingt-qua-

S. Antonin. tit. 22. cap. 18. §. 1.

AN. 1457. autre galeres de l'argent levé ſur la France; mais que Jean fils de René roi de Sicile emploïa ces galeres contre Ferdinand roi de Naples. Un autre auteur ajoûte que ce cardinal voulant exiger en France les décimes pour la guerre ſainte, ſuivant l'ancienne valeur des bénefices, & non ſelon la taxe du tems, le roi ne le lui voulut jamais permettre.

Comment. Pii II. lib. 4. in princip.

Ant. anonym. apud Meyer. lib. 16.

XXXV. Le pape travaille à réconcilier l'empereur & le roi de Hongrie.

Cependant on continuoit toûjours les levées de ces décimes; & parce qu'il étoit de la derniere importance, pour défendre la Hongrie contre les Turcs, d'appaiſer les anciennes querelles qui ſembloient ſe renouveller entre l'empereur Frederic & Ladiſlas roi de Hongrie & de Bohême; le pape ſe flattant qu'on pourroit aiſément vaincre les Turcs, ſi ces deux princes étoient unis & joignoient leurs armées, en écrivit exprès au cardinal de ſaint Ange ſon légat en Allemagne, afin de s'unir avec Loüis de Bavierre, & de l'engager à être le médiateur de cette réconciliation; & le chargea en même tems de donner de la part de ſa ſainteté la bénediction au mariage que le même Ladiſlas devoit contracter à Prague avec Magdelaine fille de France, & pour lequel ce roi avoit déja envoïé une célébre ambaſſade en France, afin d'y aller prendre la princeſſe ſon épouſe. Le roi Charles VII. reçut les ambaſſadeurs de Ladiſlas à Tours, & leur fit des honneurs extraordinaires. Le jeune prince de ſon côté, âgé ſeulement de dix-huit ans, & l'un des plus accomplis, qu'il y eut alors en Europe, partit, de Vienne & arriva à Prague pour y faire les préparatifs de ſes nôces, qui toutefois ne furent pas accomplies.

Æneas Sylvius, epiſt. 282.

Id. ep. 229. & 239.

XXXVI. Le roi de Hon-

Il étoit ſur le point de faire ſon entrée dans cette

capitale, lorſque Rocqueſane qui faiſoit les fonctions d'archevêque ſans en avoir obtenu les bulles, vint au-devant de lui avec un grand nombre de Huſſites qui l'eſcortoient, pour féliciter ſa majeſté ſur ſon heureux retour dans ſon roïaume. Ladiſlas qui haïſſoit les héretiques, reçut l'archevêque avec un air très-froid, & qui lui fit aſſez connoître qu'il lui étoit déſagréable. Peut-être même que ſans Pogebrac qui gouvernoit ce roïaume en ſouverain, & avec lequel Ladiſlas avoit interêt de ſe menager, ce jeune prince n'eût pas ſeulement regardé l'archevêque : au lieu qu'il reçut avec bonté & d'un air affable les prêtres catholiques, & qu'il ne put s'empêcher de dire en les voïant : Voici les miniſtres du Dieu que je ſers, je les reconnois pour être à lui. Roqueſane témoin de cette réception avec ſes Huſſites, diſſimuloit à peine le chagrin qu'il en concevoit, & il en auguroit dès-lors qu'on ne ſeroit aimé du prince qu'autant qu'on ſeroit attaché à la religion orthodoxe, & à la créance de ſes ayeuls.

AN. 1457.

grie va à Prague pour épouſer Magdelaine de France.

Æneas Sylv. hiſt. Bohem. cap. 69.

Monſtrelet vol. 3.

Bonfin. l. 3. dec. 8.

C'étoit en effet le deſſein de Ladiſlas, & pour y réüſſir il prit avec le même légat les meſures & les plus prudentes & les plus chrétiennes qu'on avoit lieu d'attendre de leur ſageſſe & de leur religion. Mais la mort du jeune roi interrompit ces grands projets. Ce prince fut empoiſonné & mourut ſur la fin de Novembre, n'étant âgé que de dix-huit ans. On l'enterra dans le chœur de l'égliſe métropolitaine de Prague dans le tombeau de l'empereur Charles IV. ſon biſayeul. Cette mort fut imputée aux deux chefs de la faction des Huſſites, ou à chacun en particulier : à Rocqueſane dans la vûë d'affermir ſa

XXXVII. Mort du jeune Ladiſlas roi de Hongrie & de Bohême.

Bonfin. l. 3. dec. 8.

Æn. Sylv. hiſt. Bohem. cap. 69. 70. & 71.

Michou. l. 4. cap. 67.

Æneas de morib. & cond. German.

AN. 1457. secte, à Pogebrac dans le dessein d'établir sa puissance. Ils prévoïoient l'un & l'autre qu'ils ne pourroient en venir à bout pendant le regne d'un prince qui avoit toutes les qualitez nécessaires pour devenir un grand roi, & qui faisoit déja paroître des dispositions si peu favorables à leurs sentimens. Cette fâcheuse nouvelle arriva en France lorsque la princesse se disposoit à partir pour la Bohême. Les ambassadeurs consternez de même que toute la cour, prirent congé du roi de France, & passerent par Paris, où ils furent reçus le huit Janvier de l'année suivante par les comtes d'Eu & d'Armagnac. Ils y assisterent à un service solemnel que le roi fit faire dans l'église de Notre-Dame pour le prince défunt, & continuerent leur chemin. Les autres ambassadeurs qu'on avoit envoïez en Allemagne pour disposer l'empereur à recevoir les propositions de paix, & pour concerter le projet d'une croisade avec le pape Callixte, furent obligez d'attendre de nouveaux ordres pour prendre d'autres mesures. Sponde qui croit que Ladislas avoit emmené à Vienne Matthias fils d'Huniade, ajoûte que le même jour que le roi d'Hongrie mourut, ce même Matthias fut conduit de Vienne à Prague, & confié à la garde de Pogebrac gouverneur du roïaume de Bohême, qui le retint toujours en prison jusqu'au tems de son élection, qui arriva bien-tôt après.

Spond. contin. ad hunc ann. 1457. n. 10.

XXXVIII. Mort de Jean, cousin du roi de Portugal.

Jean, cousin germain du roi de Portugal, & neveu du cardinal Jacques, mourut aussi cette année. On prétend qu'il fut empoisonné par la nourrice d'Hélene reine de Chypre. Cette princesse, après la mort de son mari, avoit épousé Loüis fils du duc de Savoye. Quelques auteurs ont écrit que le pape avoit

deſſein de marier avec elle Pierre de Borgia ſon neveu, qui étoit gouverneur du patrimoine de ſaint Pierre, emploi dont il s'acquita fort mal, & que dans le deſſein de le voir un jour roi de Chypre, il avoit envoyé dans cette Iſle un religieux Auguſtin pour négocier cette alliance; en quoi il ne réuſſit pas. L'ambition du ſaint pere pour l'avancement de ſes parens, étoit ſi peu convenable à ſon âge & à ſa dignité, qu'elle lui fit perdre l'eſtime d'un chacun. AN. 1457.

XXXIX. Mort de François Foſcaro ancien doge de Veniſe.

La république de Veniſe fit auſſi dans le même tems une perte conſiderable dans la perſonne de François Foſcaro qui avoit été élû doge en 1423. après Thomas Mocenigo. Pendant ſon gouvernement qui fut de trente-cinq ans, & qui lui fit beaucoup d'honneur, il battit pluſieurs fois Philippe duc de Milan, prit ſur lui les villes de Breſſe & de Bergame, & fit beaucoup d'augmentation au domaine de la république, tant ſur mer, que ſur terre. Ce vénerable vieillard âgé de près de quatre-vingt dix ans, ne laiſſoit pas de joüir d'une ſanté aſſez forte pour gouverner l'état avec application. Cependant la république, par une ingratitude ſans exemple, le dépoſa ſous pretexte que ſon grand âge le rendoit inutile à la république. François ne put ſupporter une vie privée, le chagrin le ſaiſit, & il mourut peu de tems après plein d'indignation contre ſa patrie. Son fils aîné fut auſſi perſecuté: on l'accuſa d'avoir tramé contre l'état, & il fut exilé; mais ſoit qu'on reconnût ſon innocence, ſoit à force de ſollicitations, il fut bien-tôt rappellé. A peine fut-il de retour qu'on l'accuſa de nouveau, il fut mis à la queſtion; mais n'aïant rien avoüé, on le bannit dans le Peloponnéſe.

Æn. Sylvius, Europ. cap. 50.

AN. 1457. où il finit malheureuſement ſes jours. Le gendre de Foſcaro gouverneur de l'iſle de Créte pour la république, fut révoqué & condamné à une forte amende avec la peine de l'exil. Un autre de ſes fils nommé Pierre ſe retira à Rome, où il fut nommé à l'évêché de Padoüe, & fait enſuite cardinal en ſecret par Paul V.

XL. Défaite des Turcs par Scanderberg, & le cardinal d'Aquilée.

Æn. Sylv. epiſt. 282. idem. Aſia cap. 74.

La Hongrie fut enfin délivrée des ravages des Turcs qui s'étoient rendus formidables dans ce roïaume. Scanderberg les battit en Albanie, & le cardinal d'Aquilée les traitta de même à Rhodes, & ſur la mer Egée. Æneas Sylvius qui rapporte cette derniere défaite, parle du courage héroïque d'une fille de Leſbos, qui voïant que les Turcs avoient fait bréche à un des principaux bourgs de cette iſle qu'ils aſſiégeoient, & que dans cette extrémité les Chrétiens étoient ſur le point de s'enfuir, elle les encouragea par ſon exemple; elle ſe jetta ſur les infideles, armée comme un homme, & en tua quelques-uns avec tant de valeur, que les autres la ſuivirent, défirent un grand nombre des ennemis, & les contraignirent de ſe retirer. Les Turcs n'en furent pas quittes pour cet échec, ils furent auſſi rudement traitez par le roi de Perſe. Ce prince que Chalcondyle appelle Caſanne le long, d'autres Uſon-Caſſan, Zuchazaunes ſelon Phranzes, aïant eu pour ſon partage la Cappadoce & l'Armenie, ſe rendit auſſi maître de la Perſe, d'où il chaſſa les Tartares, & épouſa la fille de l'empereur de Trebiſonde, quoiqu'il fût Mahometan. Dans le deſſein d'augmenter ſes états par la conquête de la Syrie & de l'Egypte, il entreprit à la ſollicitation du pape & des Venitiens, la guerre contre

XLI. Le roi de Perſe fait la guerre aux Turcs.

Spond. ad ann. 1457. n. 16.

les Turcs qu'il défit en deux combats. Enée & Platine nous apprennent qu'il envoïa ſes ambaſſadeurs au pape Callixte, & lui écrivit que c'étoit par les prieres qu'il avoit remporté deux ſignalées victoires, & qu'il ſe ſouviendroit toute ſa vie de ce bienfait qu'il avoit plûtôt reçu de la main de Dieu, que de la part des hommes. Mais ce fut Pie III. ſucceſſeur de Callixte, qui reçut ſes ambaſſadeurs : ce qui prouve qu'ils furent envoïez avant que ce prince eut été défait par les Turcs dans une troiſiéme bataille en 1461.

AN. 1457.

Æn. Sylv. ut ſuprà.

Platina in Callixto III.

On tint cette année un concile à Avignon par les ſoins de Pierre cardinal de Foix, archevêque d'Arles & légat d'Avignon. Il étoit aſſiſté du cardinal Alain, de Robert archevêque d'Aix, de Pierre évêque d'Apt, de Georges de Senez, Gaucher de Gap, Nicolas de Marſeille, Pierre de Digne, Pierre de Glandeve, Palamede de Cavaillon, Ponce de Vaiſon, Jean de Riez, Eſtienne de Saint Paul-Trois-Châteaux, Michel de Carpentras, & Jean d'Orange. Le cardinal de Foix étoit François de l'ordre des freres Mineurs, & avoit été promû à cette dignité par le pape Martin V. Il avoit aſſiſté au concile de Conſtance. Son but principal, en aſſemblant celui d'Avignon, fut de confirmer le decret du concile de Baſle touchant la Conception de la Sainte Vierge. On y défend étroitement à toutes ſortes de perſonnes, ſous peine d'excommunication, de prêcher le contraire, ou d'en diſputer en public; & on enjoint aux curez de publier ce decret & de l'annoncer à tous les fideles, afin qu'aucun ne le puiſſe ignorer. Ce concile fut tenu dans la cathédrale d'Avignon le ſeptiéme de

XLII. Concile tenu à Avignon par le cardinal de Foix.

Collect. concil. 6. Labbe. tom. 13. p. 1403.

AN. 1457. Septembre de cette année, la troiſiéme du pontificat de Callixte ; & le manuſcrit ſe voit dans la bibliothéque de l'évêché de Vaiſon, ſuivant le pere Labbe.

XLIII. Réconciliation du roi de France avec le dauphin.

En France depuis la retraite du dauphin, le roi s'étoit aſſuré de toutes les places du Dauphiné, avoit renforcé les villes frontieres du duc de Bourgogne, défendu à tous les habitans de ces quartiers-là d'avoir aucun commerce avec ſon fils, & de le recevoir en aucune maniere ſans ſa permiſſion. Ces démarches intriguerent fort le duc de Bourgogne, qui craignoit que le roi ne voulût faire élever ſon fils dans ſes états ; ce qu'il n'auroit jamais ſouffert. C'eſt ce qui lui fit prendre le parti de travailler à la réconciliation du pere & du fils: Il envoïa pour ce ſujet à la cour de France Jean de Croy & Simon de Lalain, qui après avoir juſtifié la conduite du duc de Bourgogne à l'égard du dauphin, & loüé beaucoup la bonté du roi pour recevoir ſon fils en grace, lui repreſenterent le deſſein que le dauphin méditoit d'aller en Hongrie contre les Turcs, & demanderent les troupes & l'argent néceſſaires pour ce voïage. Le roi leur répondit qu'il avoit approuvé la conduite du duc de Bourgogne, qu'il étoit prêt à recevoir ſon fils, quand il voudroit rentrer dans ſon devoir, pourvû qu'il n'eût pas certaines perſonnes à ſon ſervice ; qu'enfin pour ce qui concerne le voïage de Hongrie, la ſituation des affaires du roïaume ne permettoit pas que le dauphin le fit, attendu que les Anglois ennemis du roïaume, profiteroient de l'abſence de la nobleſſe & des troupes qui devroient accompagner ſon fils, à qui il convenoit de faire ce voïage avec un équipage & une ſuite proportionée à ſa qualité d'héritier préſomptif de

Jean Chartier, hiſt. de Charles VII. pag. 288. & ſuiv.

de la couronne. Cette réponſe du roi ſi bien fondée ne laiſſa pas de déconcerter le dauphin, qui auſſitôt prit la reſolution de demeurer dans le Pays-bas, & de faire venir de Savoye ſon épouſe qu'il n'avoit pas encore vûë. C'étoit Charlotte de Savoye, qui arriva en effet. Le mariage fut conſommé ; & trois ans après ils eurent un fils qui mourut fort jeune. Le dauphin ne fut pas long-tems en Brabant ſans mettre la diviſion entre le duc de Bourgogne & ſon fils, ayant gagné les ſeigneurs de la maiſon de Croy, qui gouvernoient le pere, & les ſoûtenant contre le fils qui ne les pouvoit ſouffrir. AN. 1457

XLIV. Richard duc d'Yorck gouverne abſolument l'Angleterre.

En Angleterre, Richard duc d'Yorck, après la défaite de l'armée royale, tenoit toûjours le roi en tutele, & gouvernoit abſolument l'état. Il obligea Henri de convoquer un Parlement à Londres. On parut d'abord y menager le roi en rejettant toutes les malverſations du gouvernement ſur les miniſtres ; mais bien-tôt après on déclara le prince incapable de gouverner, & on lui donna des tuteurs. Le duc d'Yorck en fit nommer trois, dont il fut le premier avec la qualité de protecteur du royaume. Le ſecond fut le comte de Salisberi avec la charge de chancelier d'Angleterre. Et le troiſiéme fut le comte de Warvick qui eut le gouvernement de Calais alors le plus riche & le plus beau du royaume. Toutes les créatures du duc d'Yorck furent avancées à proportion du rang qu'elles tenoient auprès de lui. Ainſi ſans courir les riſques de la guerre, ce prince s'ouvroit inſenſiblement le chemin au trône, & n'avoit plus qu'un pas à faire pour jouir de tout. Mais il attendoit que la voix publique l'excitât à faire cette

Polyd. Virg. hiſt. Angl. ad hunc. an.

AN. 1458. démarche, voulant avoir avec la couronne, la gloire d'être contraint à la prendre.

Mais la reine qui avoit autant de prudence & de fermeté, que le roi ſon époux avoit d'indolence & de moleſſe, réſolut de s'y oppoſer. Elle s'étoit fait un parti conſiderable de concert avec Henri nouveau duc de Sommerſet, le duc de Buckingham & d'autres: & le ſecret avoit été ſi inviolablement gardé, que Richard n'en fut inſtruit que quand le roi aïant convoqué à Granvick un parlement choiſi par la reine, on y déclara que le prince n'avoit pas beſoin de protecteur, qu'on déchargeoit le duc d'York du ſoin de gouverner l'état, & qu'on remettroit inceſſamment le grand ſceau entre les mains du roi, qui le confieroit à celui de ſes ſujets qu'il jugeroit le plus capable. Ce coup étourdit le duc; mais il fallut plier; & prévoïant le danger qui le menaçoit, il ſe retira de la cour avec les comtes de Saliſberi & de Warvick. Par cette retraite le roi recouvra ſon autorité, mais ce ne fut pas pour long-tems: car au lieu de pourſuivre le duc & les deux comtes, juſqu'à ce qu'il ſe fût défait de ces trois rebelles, comme s'il eût obtenu un grand avantage, en les obligeant de quitter la cour, il retourna à ſa premiere indolence, d'où les conſeils rigoureux de la reine & de ſes principaux miniſtres ne pûrent jamais le retirer.

XLV. Ce duc ſe retire de la cour.

XLVI. Differend touchant la ſucceſſion des roïaumes de Hongrie & de Bohême.

Après la mort du jeune Ladiſlas roi de Hongrie & de de Bohême, ces deux roiaumes devinrent l'objet de l'ambition d'un grand nombre de prétendans. L'Autriche fut long-tems diſputée par l'empereur Frederic, par ſon frere Albert IV. ſurnommé le débonnaire, & par Sigiſmond comte de Tirol leur couſin ger-

main. Mais ce dernier s'étant relâché de ſon droit ou prétendu ou réel, les deux freres demeurerent encore quelque tems aux priſes, juſqu'à ce qu'après beaucoup d'évenemens dont nous ne toucherons ici que les plus conſiderables, ils ſe réconcilierent enfin par un traité fait à Fribourg. AN. 1458.

Naucler. vol. 3. general. 49. p. 481.

La Hongrie avoit auſſi pluſieurs concurrens, mais la mémoire des ſervices qu'Huniade avoit rendus, réünit preſque tous les ſuffrages en faveur de Matthias ſon fils. Ce prince étoit priſonnier en Bohême; mais Michel Zilagius ſon oncle voïant que les eſprits étoient déja diſpoſez en ſa faveur, ſçut les ménager adroitement; & tant par ſon induſtrie que par ſes intrigues, il fit ſi bien, que Matthias fut proclamé hautement roi de Hongrie.

XLVII. Matthias fils d'Huniade élû roi de Hongrie.

Le cardinal de Saint Ange qui étoit légat en Bohême auprès de Ladiſlas, ne s'attacha pas ſeulement à faire valoir les mérites du pere pour l'établiſſement du fils, mais il étendit encore ſon zéle à ſe rendre ſolliciteur de ſon élargiſſement, auprès de Pogebrac, qui fut charmé de trouver une occaſion dans laquelle il pût donner des marques de ſa genéroſité, à condition toutefois que Matthias épouſeroit ſa fille. L'affaire réüſſit ſelon ſes projets, & Matthias fut élu roi de Hongrie. Pogebrac eut encore pour ſa récompenſe ſoixante mille écus d'or.

Æn. Sylv. epiſt. 523. Bonfin 3. dec. 9.

XLVIII. L'empereur Frederic prétend au roïaume de Bohême

L'empereur Frederic prétendant qu'il lui appartenoit de diſpoſer de la couronne de Bohême, parce que Ladiſlas avoit négligé d'en rendre hommage avec les céremonies ordinaires, la deſtinoit déja pour lui, ou pour quelqu'un des ſiens. Caſimir beau-frere de Ladiſlas faiſoit valoir la raiſon en quelque ma-

AN. 1458. niere apparente d'avoir épouſé la ſœur du dernier roi de Boheme; & par cette même raiſon Guillaume duc de Saxe qui avoit épouſé l'aînée, prétendoit avoir la préference. Albert & Sigiſmond ducs d'Autriche ſe fondoient ſur l'ancienneté de l'alliance depuis long-tems contractée entre les maiſons d'Autriche & de Boheme, touchant leur ſucceſſion réciproque faute de mâles. Pogebrac de ſon côté faiſoit valoir ſon droit qui conſiſtoit en ce que depuis long-tems il gouvernoit le royaume, & que d'ailleurs il n'étoit point étranger : & quoique cette raiſon ne fut pas d'un grand poids, les états néanmoins y eurent beaucoup d'égard, parce que Rocqueſane, qui étoit comme le moteur de cette élection, n'ignoroit pas que le prétendant n'étoit point ennemi de ſa ſecte ; & cette conſideration prévalut ſur toutes les autres.

XLIX. Pogebrac élû roi de Boheme.

Pogebrac fut proclamé roi de Boheme le cinquiéme de Mars 1458. & ſacré par deux évêques Hongrois le jour de l'Aſcenſion : & quoiqu'il fut ſecretement imbu des erreurs de Jean Hus, il ne laiſſa pas de ménager le pape, & de déclarer le jour de ſon couronnement, qu'il ſe ſoumettroit à ſon autorité ſpirituelle touchant la foi de l'égliſe.

Cochlée hiſt. Huſſit. lib. 12. Dubrav. lib. 30. Papiens lib. 6.

Son élection ſe fit ſans preſque aucune oppoſition. La pluralité des voix fut pour lui. Ceux des Catholiques qui craignans que ce nouveau roi n'abolît la veritable religion, lui avoient refuſé leurs ſuffrages, ſe tromperent néanmoins, parce que Pogebrac étoit perſuadé qu'il ne pouvoit regner en paix qu'en ſe réconciliant avec l'égliſe. Il eſt vrai qu'il ne laiſſa pas de pourſuivre les rebelles ; mais il ne les eut pas plûtôt ſoumis, que pour témoigner un plus grand

deſir de rentrer dans la communion de l'égliſe, il extermina les Thaborites par cet artifice. Leur diviſion avec les Orphelins avoit ceſſé par la defaite de leur armée : mais la réunion de ces deux ſectes n'avoit point empêché que les Huſſites ne ſe ſéparaſſent les uns des autres une ſeconde fois. Ceux qui n'avoient pas voulu ſe retrancher à la communion ſous les deux eſpeces, ſe trouvant les plus forts, s'étoient ſaiſis par adreſſe de la ville de Thabor, où ils profeſſoient en toute liberté les quarante-cinq articles de leur créance, lorſque Pogebrac deſeſperant de les réduire, s'en défit par ce moyen. AN. 1458.

L. Il extermine les Thaborites.

Il gagna Roqueſane, qui feignant d'être encore de leur parti, leur perſuada de ſe ſoumettre ſans appel à ce qui ſeroit réſolu dans l'aſſemblée genérale des Huſſites, & d'y envoyer leurs députez. Ils y furent condamnez, & ſur le refus qu'ils firent de ſe ſoumettre, Pogebrac marcha contre eux avec toutes ſes forces. Il les aſſiegea dans Thabor, où ils ſe défendirent avec beaucoup de valeur & d'opiniâtreté. Mais après un an de réſiſtance, ils furent emportez d'aſſaut, & tuez avec tant d'exactitude, qu'il n'en reſta pas un ſeul. Pogebrac ne voulut pas même conſerver la ville de Thabor qu'ils avoient ſi régulierement fortifiée, de peur qu'il ne reſtât quelques marques de rebellion dans un royaume où il prétendoit jouir déſormais d'un profond repos; il fit mettre le feu, & ordonna qu'on démolit les remparts juſqu'aux fondemens.

LI. Il détruit la la ville de Thabor & y met le feu.

Alphonſe roi de Portugal s'embarqua cette année avec ſon frere, dom Fernand de Villo ſon oncle, dom Henrique grand-maître de l'ordre de Chriſt,

LII. Le roi de Portugal fait la guerre aux Maures en Afrique.

& l'élite de la nobleſſe de ſon roïaume : il fit voile en
AN. 1458. Afrique, & alla moüiller devant Alacer-Seguer ou Alcaçar à ſix lieux de Ceuta. Il mit pied à terre nonobſtant la vigoureuſe réſiſtance des Maures qui bordoient le rivage. Il attaqua auſſi-tôt la place, & l'emporta dès le premier aſſaut. Le mercredi dix-huitiéme Octobre, fête de ſaint Luc, il y fit ſon entrée & y aïant laiſſé pour gouverneur Edoüard de Menezès fils naturel de D. Pedre de Menezès comte de Valence, il alla à Ceuta. A peine fut-il parti que le roi de Fez inveſtit Alacer-Seguer avec trente mille chevaux & une très-nombreuſe infanterie ; il fit battre en même tems la place avec plus de cinquante piéces d'artillerie, dont il y en avoit qui portoient juſ-
Mariana hiſt. Hiſp. lib. 22. qu'à quatre cent livres de bale. Les aſſiégez ſe défendirent avec une valeur extraordinaire, les vivres leur aïant manqué, ils tuerent leurs chevaux pour leur ſervir de nourriture à la réſerve de trente, avec leſquels trente Portugais commandez par D. Henrique de Menezès fils du gouverneur, firent une ſortie, nettoïerent la tranchée, encloüerent le canon, & firent des actions dignes d'une éternelle mémoire. Martin de Tavora ſauva la vie à Gonſalo Vas-Continho ſon plus grand ennemi, ſans vouloir toutefois ſe réconcilier avec lui. Les Maures après avoir continué le ſiége tout le reſte de l'année, voïant que les Portugais ne marquoient aucune envie de capituler, prirent le parti de ſe retirer après avoir perdu plus de cent mille hommes, & abandonnerent aux aſſiégez une partie de leurs canons & de leur bagage.

L 11. Alphonſe d'Arragon aſſiege
L'autre Alphonſe roi d'Arragon & de Naples fut encore plus malheureux devant Genes, que n'avoit

été le roi de Fez devant Alacer-Seguer. Il aſſiégea cette ſuperbe ville par mer & par terre. Bernard de Villa-Major ſon amiral s'étoit avancé juſqu'à Porto-Fino avec vingt navires & dix galeaſſes. Il lui donna ordre de venir bloquer le port de Genes, pendant que Palerme Napolitain s'approchoit avec l'armée de terre. Il ferma ſi bien les avenuës de tous côtez, qu'il réduiſit la ville à la derniere extremité, & l'auroit infailliblement obligé de ſe rendre, ſi une fiévre maligne n'eût réduit Alphonſe au tombeau le vingt-ſeptiéme de Juin 1458. lorſqu'il étoit encore à Naples. Ce prince fut vaillant, aſſez dévot, libéral & protecteur des gens de lettres. Il étoit ſçavant, & entendoit aſſez bien la théologie. Il fit du bien à Barthelemi de Faccio qui a écrit l'hiſtoire de ſon tems, à George de Trebizonde, à Laurens Valle, & à Antoine Panorme Boulonnois, tous illuſtres par leur profonde érudition. Il étoit âgé de ſoixante-ſix ans lorſqu'il mourut; & dom Juan ſon frere lui ſucceda aux roïaumes d'Arragon & de Sicile, parce qu'Alphonſe n'avoit point d'enfans. Ce dom Juan étoit déja roi de Navarre.

AN. 1458.

Genes, & meurt à Naples.

Naucler. vol. 3. gener. 49.

Blondus. Summont. Colinutio. Surita. Fazel. Spon.

Alphonſe avant ſa mort avoit diſpoſé du roïaume de Naples en faveur de Ferdinand ſon fils naturel, auquel il recommanda trois choſes en mourant. La premiere, de chaſſer les Arragonois & les Catalans, comme fort haïs dans le païs, s'il vouloit regner en paix. La ſeconde, d'ôter les taxes & les impôts. La troiſiéme, de conſerver la paix avec l'égliſe, les communautez & les ſeigneurs d'Italie. Le pape Callixte qui avoit toûjours eu beaucoup d'averſion, quoiqu'en ſecret, contre Alphonſe, n'oſant le té-

LIV. Ferdinand fils naturel d'Alphonſe eſt roi de Naples.

S. Antonin tit. 22. cap. 16. §. 1.

AN. 1458. moigner ouvertement, parce qu'il craignoit ſa puiſſance, fit éclater auſſi-tôt après ſa mort ſa haine contre Ferdinand. A peine ſon pere eut-il les yeux fermez, qu'il confera tous les évêchez que le défunt lui avoit empêché de donner, & déclara le roïaume de Naples vacant. En conſequence il refuſa l'inveſtiture à Ferdinand, prétendant qu'Alphonſe étant décedé ſans enfans légitimes, le roïaume de Naples comme fief du ſaint ſiége, étoit dévolu à l'égliſe. Il défendit donc à Ferdinand de prendre la qualité de roi de Naples, ſous peine d'excommunication, & avertit les princes & les villes ſous les mêmes peines de ne lui point obéïr. Il tâcha ſecretement de faire révolter ſes ſujets contre lui, publiant par ſes lettres qu'il étoit fils ſuppoſé d'Alphonſe, & non pas ſon veritable enfant. Quelques hiſtoriens ont avancé que le deſſein du pape étoit de faire Borgia fils de ſa ſœur, roi de Naples, après l'avoir déja créé duc de Spolete, quoiqu'il fût adonné à beaucoup de vices. Cette conduite du ſaint pere ne ſervit qu'à irriter Ferdinand, qui ſe diſpoſa à lever une armée pour venir à Rome, dans le deſſein d'appeller du ſouverain pontife au concile. Il publia par-tout qu'il reſpectoit la dignité de Callixte & non pas ſa perſonne; qu'il tenoit de Dieu ſon roïaume de Naples par le bienfait de ſon pere, par la conceſſion des papes Eugene & Nicolas, & par le conſentement des ſeigneurs, des villes & des peuples; que les raiſons de Callixte, pour s'emparer de ſes états, étoient frivoles; qu'il ne craignoit ni ſes menaces, ni ſes armes, ni ſes cenſures. Cependant avant que d'en venir à ces extrémitez, il eſſaïa par ſes lettres & par

Comment. Pii II. lib. 2.

Surita. lib. 16. cap. 38. & ſeq.

ſes

ſes ambaſſadeurs d'adoucir l'eſprit aigri de Callixte, ſans en pouvoir venir à bout.

AN. 1458.

LV. Conteſtations entre pluſieurs princes pour le roïaume de Naples.

Ferdinand eut encore d'autres ennemis qui travaillerent à faire tomber le roïaume de Naples en d'autres mains. Quelques-uns agiſſoient pour Charles prince de Viane, héritier du roïaume de Navarre, comme fils légitime du frere d'Alphonſe, qui faute de puiſſance plûtôt que de bonne volonté, ſe retira de Naples pour ne donner aucun ſoupçon, & pour attendre quel ſeroit l'évenement de tous ces troubles. D'autre prétendoient que ce roïaume appartenoit à dom Juan roi d'Arragon, & frere d'Alphonſe, qui s'en mit fort peu en peine, étant aſſez bien partagé, & ſe contentant des états d'Eſpagne qui lui étoient plus aſſurez. Jean d'Anjou fils de René competiteur d'Alphonſe, faiſoit auſſi valoir ſes droits. Charles VII. roi de France l'avoit envoïé à Genes, après que les Genois s'étoient mis ſous la protection de la France, pour s'oppoſer aux vexations d'Alphonſe. Ce prince ſe comporta d'abord avec aſſez de valeur & de prudence, s'étant rendu maître d'une bonne partie du roïaume de Naples; mais la fin fut malheureuſe, parce qu'il fut entierement chaſſé de toute l'Italie ſix ans après ſon arrivée.

LVI. Mort du pape Callixte III.

La mort de Callixte délivra Ferdinand de beaucoup d'inquiétudes, & il reſta paiſible poſſeſſeur de la couronne. Ce pape mourut à Rome le ſixiéme du mois d'Août de cette année, âgé de quatre-vingt ans, après avoir occupé le ſaint ſiége trois ans & quatre mois moins trois jours. Sa maladie avoit duré quarante jours. Jean-Antoine Campanus Italien & évêque de Texamo dans l'Abruzze fit ſon oraiſon fu-

AN. 1458.

nébre qu'on trouve parmi ſes ouvrages. Il avoit été ſecretaire de ce pape, qui laiſſa en mourant cinquante mille écus d'or, ſelon Platine, quoique ſaint Antonin faſſe monter la ſomme juſqu'à cent cinquante mille. Les cardinaux voïant que le ſouverain pontife alloit bien-tôt expirer, tirerent le château Saint-Ange des mains des Catalans, moïennant quelques milliers d'écus ; & les Romains maltraiterent fort ceux de cette nation qui s'étoient comportez durant la vie du pape avec beaucoup de violence. Pierre neveu de ſa ſainteté ſe retira dans la vieille ville, craignant les Urſins : mais il mourut peu de tems après.

Platina in vita Callixti III. Antonin. tit. 22. cap. 26. §. 1. Ciacon. in Callixt.

LVII. Les cardinaux entrent au conclave pour élire un pape.

Les funérailles de Callixte étant faites dans l'égliſe de ſaint Pierre, & ſon corps poſé dans un tombeau de marbre, les cardinaux qui étoient à Rome au nombre de vingt-un, entrerent dans le conclave dix jours après les obſéques, ſelon la coutume.

Platina in Callixt. III. Comm. Pii II. lib. 1.

On tint ce conclave dans le palais de ſaint-Pierre, où l'on avoit préparé deux ſalles & deux chapelles. Dans la plus grande des ſalles on avoit conſtruit des cellules pour le logement des cardinaux. L'aſſemblée ſe tint dans la plus petite qu'on appelloit la chapelle de ſaint Nicolas, le reſte des appartemens étant demeuré commun pour la promenade des conclaviſtes. On ne fit rien la premiere journée : la ſeconde fut emploïée à regler certains articles qui devoient être obſervez par le nouveau pape qui ſeroit élû ; & tous les cardinaux firent ſerment de s'y conformer. Dans le troiſiéme jour on alla aux ſcrutins, après la meſſe du Saint-Eſprit. Les cardinaux de Boulogne & de Sienne (ce dernier étoit Æneas Sylvius) furent ceux qui eurent le plus grand nombre de voix. Tous les

AN. 1458.

autres n'en eurent pas plus de trois. Guillaume cardinal de Rouen n'en eut aucune, ſoit qu'il ne fût pas aimé, ſoit qu'on ne le jugeât pas capable de bien gouverner l'égliſe.

Quoique les cardinaux ayent coûtume de conferer enſemble après les ſcrutins pour voir ſi quelqu'un veut changer de ſentiment, ce qu'on appelle aller à l'*acceſſit*, on n'en uſa pas ainſi ce jour-là : ce qui donna beaucoup de chagrin à ceux qui croyoient avoir le plus de part à l'élection. Après le dîné on fit des conventicules où les plus puiſſans briguerent des voix pour leurs amis, & employerent les prieres, les promeſſes, & même les menaces. Enfin les cardinaux agiſſoient avec tant de chaleur, qu'ils ne ſe donnoient aucun repos. Le cardinal de Rouen qui craignoit celui de Sienne plus que les autres, diſoit à chacun en particulier : " A quoi penſez-vous de " vouloir élever au ſouverain pontificat Enée Piccolomini ? Ne voyez-vous pas qu'il eſt pauvre, & " goutteux ? Sa ſanté pourra-t-elle ſupporter le poids " de cette charge ? Que ſçavons-nous ſi l'inclination " qu'il a pour l'Allemagne, d'où il n'eſt revenu que " depuis peu de jours, ne l'obligera point d'y trans- " ferer le ſiége de ſaint Pierre ? Peut-on dire que " cet homme ait la moindre teinture des belles let- " tres & du droit canon ? Un poëte comme lui eſt- " il propre à gouverner l'égliſe ? Il voudra la regir " ſuivant la loi des gentils. Voudriez-vous don- " ner auſſi vôtre voix au cardinal de Boulogne qui n'a " pas aſſez d'eſprit pour gouverner ſa propre égliſe, " & qui manque de la docilité néceſſaire pour ſuivre " un bon conſeil ? "

LVIII. Le cardinal de Rouen ſe déclare contre Æneas Sylvius.

An. 1458. Ce cardinal avoit attiré dans ſon parti celui d'Avignon, homme entreprenant & intereſſé, qui agiſſoit fortement en ſa faveur, tant parce qu'il étoit François, que parce qu'il eſperoit gagner par cette élection, l'archevêché de Rouen, le palais que ce cardinal avoit à Rome, & la charge de vice-chancelier qu'il poſſedoit. Il avoit auſſi mis de ſon côté les cardinaux de Genes & de ſaint Sixte, qui tous deux avoient été de l'égliſe Grecque. Proſper Colonne, les cardinaux de Pavie, de Boulogne, des Urſins & de ſaint Anaſtaſe ne s'étoient pas encore déclarez. Ainſi il étoit aſſûré d'onze voix, & il étoit à préſumer qu'il s'en joindroit quelqu'autre pour faire la douziéme. La veille du ſcrutin le cardinal de Boulogne alla trouver Enée Piccolomini à minuit, & lui dit: " Sçavez-vous que le cardinal de Rouen va être " pape? Sa brigue eſt faite, il n'attend plus que le " jour du ſcrutin; je vous conſeille de vous lever " promptement, & de l'aller trouver pour lui offrir " vôtre voix, de peur qu'il ne conſerve quelque reſ- " ſentiment de ce que vous avez été ſon concur- " rent. Pour moi je veux éviter le malheur qui m'ar- " riva au dernier conclave. Callixte III. ne m'a ja- " mais été favorable; je vous donne aujourd'hui le " même conſeil que je veux ſuivre."

LIX. On penſe à élire pape le cardinal de Rouen.

Piccolomini lui répondit, qu'il pouvoit faire ce qu'il voudroit, mais que pour lui il ne vouloit pas donner ſon ſuffrage à un homme qu'il trouvoit ſi indigne de ce ſacré caractere. " Dieu me garde, con- " tinua-t-il, de commettre un ſi grand peché; ſi " d'autres lui donnent leurs voix, ce ſera à eux à en

LX. Sentiment d'Enée Piccolomini ſur cette élection.

rendre compte : pour moi je n'en veux pas charger ma conſcience. Vous dites qu'il eſt fâcheux de ne point avoir le pape pour ami ; j'en conviens : mais que me fera t-il ? Il ne me tuera pas pour lui avoir refuſé ma voix ; il ne me fera pas de bien, il ne me donnera ni penſion, ni le plat des cardinaux pauvres, & il m'abandonnera dans ma miſere ; voilà tout ce que j'ai à craindre. La pauvreté n'eſt pas difficile à ſupporter quand on s'y eſt accoûtumé, j'ai vécu pauvre, & je mourrai pauvre ; il ne m'empêchera pas le commerce des muſes qui me ſervent de conſolation dans ma mauvaiſe fortune. Au reſte je ne puis pas croire que Dieu veuille permettre que ſon épouſe bien-aimée ait un chef ſi indigne d'elle, & qu'un homme convaincu de ſimonie devienne ſon vicaire ſur terre : Il ne permettra pas que ce palais qui a été la demeure de tant de ſaints papes, ſerve de logement à un ambitieux qui ne penſe qu'aux honneurs & aux biens temporels. C'eſt Dieu qui donne le pontificat & non pas les hommes : il détruira ces brigues injuſtes ; demain on verra clairement que c'eſt lui qui fait les papes ; ſi vous êtes veritablement chrétien, vous ne donnerez pas vôtre voix à un homme ſi indigne de ce rang. AN. 1458.

LXI. Il empêche qu'on ne choiſiſſe le cardinal de Rouen.

Ces paroles firent un ſi grand effet ſur l'eſprit du cardinal de Boulogne, qu'il changea auſſi-tôt de ſentiment, & promit de ne point donner ſa voix au cardinal de Rouen. Le lendemain de grand matin Piccolomini alla trouver le vice-chancelier, & lui demanda s'il étoit auſſi engagé dans le parti de l'archevêque de Rouen ; ce cardinal lui répondit qu'il n'a-

AN. 1458. voit pû s'en défendre, parce que ſa brigue étoit ſi forte, qu'il n'y avoit point à douter de ſon élection; que s'il la traverſoit mal-à-propos, il ne feroit que s'attirer la haine du nouveau pape, & perdroit la charge de vice-chancelier dont il étoit aſſûré par écrit, en donnant ſa voix au cardinal de Rouen. „ Vous n'avez gueres de pénétration, lui repartit „ Enée de vous fier à l'écrit d'un homme qui n'a ni „ foi ni religion: gardez vôtre promeſſe, & le car- „ dinal d'Avignon aura la chancellerie qui lui eſt „ promiſe auſſi bien qu'à vous, il y a apparence qu'il „ manquera bien plûtôt de parole à un Eſpagnol, „ qu'à un homme de ſon pays. Seriez-vous aſſez foû „ pour donner vôtre voix à un jeune homme qui eſt „ d'une nation ennemie de la vôtre? Si vous n'avez „ aucun égard au bien de l'égliſe & de la chrétienté, „ conſiderez vôtre interêt particulier, & voyez ce „ que vous avez à craindre ſous le pontificat d'un „ pape François. "

LXII. Son diſcours au cardinal de Pavie, vice-chancelier.

Le vice-chancelier écouta aſſez patiemment la remontrance de ſon ami, ſans lui rien repliquer: & Piccolomini voyant que le cardinal de Pavie l'avoit écouté avec beaucoup d'attention, lui dit qu'il connoiſſoit bien qu'il étoit tellement engagé avec le cardinal de Rouen, qu'il ne pouvoit plus s'en dédire. „ Il eſt vrai, lui répondit ce cardinal, que j'ai pro- „ mis de donner ma voix pour n'être pas ſeul de „ mon parti, étant aſſûré que l'archevêque de Rouen „ ſera pape. Je croyois, reprit Piccolomini, que „ vous aviez un eſprit plus ſolide, vous dégenerez „ des vertus de vos ancêtres; votre oncle Martin „ Brando cardinal de Plaiſance, voyant que le pape

Jean XXIII. avoit paſſé les Monts, & retourné en Allemagne, où il avoit voulu transferer le ſaint ſiége ſous pretexte du concile aſſemblé à Conſtance, uſa de tant d'adreſſe, qu'il le fit revenir en Italie, en élevant au pontificat le cardinal Colonne qui prit le nom de Martin V. De ſorte que pour combattre les ſentimens de votre oncle qui ramena le pape d'Allemagne en Italie, vous voulez d'Italie le faire paſſer en France : vous qui êtes Italien, vous voulez prendre le parti des François contre ceux de votre nation. Eſperez-vous qu'il vous favoriſera plûtôt que ceux de ſon pays ? Vous me direz peut-être qu'il a promis de ne point ſortir d'Italie ſans le conſentement du ſacré collége, & qu'il ne pourra obtenir ce conſentement. Mais, dites-moi de grace, quand il voudra ſortir d'Italie, y aura-t-il un cardinal aſſez hardi pour combattre ſes ſentimens ? Vous ſerez le premier qui après en avoir reçû quelques graces, lui dira : Saint pere, allez où il vous plaira. Qu'eſt-ce que l'Italie quand un pape en eſt abſent ? Elle perd tout ſon luſtre en perdant le pape : & cependant vous conſentirez à ce qui doit ruiner votre patrie : ou le pape ira en France, & l'Italie demeurera ſans chef & ſans paſteur : ou s'il demeure à Rome, nous aurons le chagrin de voir cette ville autrefois la maîtreſſe du monde ſoumiſe à un étranger : nous deviendrons les eſclaves des François qui s'empareront de la Sicile. Vous avez vû que ſous le pontificat de Calixte, les Catalans étoient maîtres de tout. Après avoir éprouvé la tyrannie des Eſpagnols, vous

AN. 1458.

AN. 1458. „ voulez vous ſoumettre aux François : Vous vous „ repentirez bien-tôt de leur avoir donné entrée en „ Italie. Vous verrez le collége des cardinaux rem- „ pli de François ; ils s'y rendront ſi puiſſans, qu'il „ n'y aura plus de papes que de leur nation. Vous „ voulez donc donner des fers à vôtre patrie ? A „ quoi ſongez-vous de vouloir établir vicaire de Je- „ ſus-Chriſt, un homme comme l'archevêque de „ Roüen ? Eſt-ce avoir de la conſcience, & le moin- „ dre ſentiment de pieté & de juſtice ? N'eſt-ce pas „ manquer de prudence & de jugement ? N'avez- „ vous pas dit pluſieurs fois que l'égliſe de Dieu ſe- „ roit ruinée, ſi elle étoit gouvernée par ce cardi- „ nal, & que vous aimeriez mieux mourir que de „ conſentir à ſon élection? Pourquoi donc avez-vous „ ſi-tôt changé de ſentiment ? Eſt-ce que dans un „ inſtant, de démon qu'il étoit, il eſt devenu un an- „ ge ? ou vous-même d'ange de lumiere, êtes-vous de- „ venu ange des ténebres ? Il faut que ce changement „ ſe ſoit fait en vous, puiſque vous approuvez l'a- „ varice & l'ambition de cet homme. Qu'eſt devenu „ l'amour que vous aviez pour votre patrie, que „ vous préferiez autrefois à toutes les nations de la „ terre ? J'aurois crû que vous ne l'auriez jamais „ abandonnée, quand même vous auriez vû vos „ plus chers amis ſe révolter contre elle. Vous m'a- „ vez bien trompé, ou plûtôt vous vous trompez „ vous-même, & vous trompez votre patrie, ſi „ vous ne ſortez de cette erreur. "

LXIII. Le cardinal de de Pavie ſe départ de l'archevêque de Roüen.

Le cardinal de Pavie fut ſi touché de ces paroles, qu'il ne put s'empêcher de répandre des larmes : & après quelques ſoupirs : Vous me rendez confus, dit-il,

dit-il, mais que puis-je faire? j'ai donné ma parole, " si j'y manque, je paſſerai pour un homme ſans foi. " Hé bien, reprit Piccolomini, aimez-vous mieux " trahir votre patrie que le cardinal de Roüen "? Ces paroles acheverent de convaincre le cardinal de Pavie, & il promit de ſe départir de la brigue des François. Celui de Sainte Marie la Neuve aïant appris les brigues qu'on faiſoit pour le cardinal de Roüen, qu'il haïſſoit extrémement, & n'eſpérant pas d'être élevé au ſouverain pontificat, fit aſſembler tous les cardinaux Italiens, à la réſerve de Proſper Colonne, dans la chambre du cardinal de Genes. Après leur avoir fait entendre les maux que l'on avoit à craindre, ſi l'on éliſoit le cardinal de Roüen, il les exhorta à faire paroître de la fermeté, à s'attacher plûtôt au bien de l'égliſe & de l'Italie, qu'à leurs intérêts particuliers, & leur propoſa Enée Piccolomini cardinal de Sienne, qui étant Italien & homme de mérite, étoit plus capable qu'aucun autre de remplir cette place. De ſept cardinaux qui étoient préſens, il n'y eut que Piccolomini qui combattit cette propoſition, ſe confeſſant abſolument indigne d'un rang ſi élevé.

AN. 1458.

LXIV. Le cardinal de Sainte Marie la Neuve propoſe Enée Piccolomini.

Peu de tems après on commença la meſſe, & quand elle fut achevée on alla au ſcrutin. On mit un calice d'or ſur l'autel, & les cardinaux de Rimini, de Roüen & Colonne s'en approcherent pour examiner ſi tout ſe paſſeroit dans l'ordre. Les autres cardinaux prirent leurs places, & ſe leverent les uns après les autres ſuivant leur rang d'ancienneté, pour aller mettre dans le calice le bulletin ſur lequel ils avoient écrit le nom de celui à qui ils donnoient

AN. 1458.

leur voix. Piccolomini y étant allé à ſon tour, le cardinal de Roüen qui ſçavoit bien qu'il lui étoit contraire, ne put s'empêcher de lui dire : Souvenez-vous de moi dans cette occaſion. Ce qui marquoit ſon imprudence, puiſque dans ce moment on ne pouvoit changer ce qui étoit écrit. Piccolomini ne lui répondit que ces paroles : Quoi ! vous vous adreſſez à moi qui ne ſuis qu'un petit ver de terre. Enſuite il reprit ſa place. Le ſcrutin étant achevé, on mit la table au milieu de la chambre, & les trois cardinaux qui étoient auprès de l'autel, prirent le calice, & le renverſerent ſur cette table. En même tems on lut tout haut les noms de ceux qui étoient écrits dans les bulletins, afin qu'il n'y eût point de tromperie ; & l'on trouva que le cardinal de Sienne avoit neuf voix, celui de Roüen ſix, & les autres beaucoup moins.

LXV. On procede au ſcrutin pour l'élection d'un pape.

Mais comme aucun n'avoit le nombre ſuffiſant, tous les cardinaux reprirent leurs places, pour voir ſi à l'*acceſſit* ils pourroient s'accorder, ce qui donna quelque eſperance au cardinal de Roüen, quoique dans la ſuite il n'en tira aucun avantage. Ils gardoient tous un profond ſilence ; les plus jeunes attendant que les anciens parlaſſent. Enfin le vice-chancelier ſe leva, & dit qu'il donnoit ſa voix à Piccolomini ; ce qui fut un coup de foudre pour le cardinal de Roüen. Le ſilence recommença encore pendant quelque tems, les cardinaux ne faiſant connoître leurs penſées que par le mouvement de leurs yeux. Ceux qui avoient quelque prétention, voïant qu'on alloit élire Piccolomini, ſortirent ſous differens prétextes. Dans le même tems Jacques cardinal de

ſaint Anaſtaſe ſe déclara encore pour lui : ce qui conſterna beaucoup ceux du parti contraire, parce qu'il ne lui falloit plus qu'une voix. Proſper Colonne voulant avoir la gloire de le faire pape, ſe leva pour lui donner la ſienne. Mais les cardinaux de Nice & de Roüen l'arrêterent, lui reprochant qu'il leur manquoit de parole, parce qu'il avoit déja donné ſa voix au cardinal de Roüen. Ce reproche ne lui fit pas changer d'avis, il dit hautement qu'il ſe déclaroit pour Piccolomini, & en même-tems tous les autres le ſaluerent en qualité de pape. Ils reprirent enſuite leurs places, & confirmerent ſon élection d'un commun conſentement. Piccolomini qui n'avoit que cinquante-trois ans, fut ainſi élû le vingt-ſeptiéme du mois d'Août de cette même année, & prit le nom de Pie II.

AN. 1458.

LXVI. Enée Piccolomini cardinal de Sienne eſt élû pape, & prend le nom de Pie II.

Quelques momens après, le cardinal Beſſarion prenant la parole tant pour lui que pour les autres partiſans du cardinal de Roüen, s'adreſſa au nouveau pape, & lui parla en ces termes : " Saint pere, " nous reſſentons tous une joïe parfaite de votre " exaltation ; & il eſt aiſé de voir par le choix qu'on " vient de faire de votre perſonne, que c'eſt le Saint- " Eſprit qui préſide dans tous les conclaves, & qui " conduit les ſentimens des cardinaux ſuivant le but " qu'il s'eſt propoſé dans le gouvernement de ſon " égliſe. Si d'abord nous avons eu des penſées diffé- " rentes, c'étoit dans la crainte que vous ne puſſiez " réſiſter aux fatigues qui accompagnent cette di- " gnité, aïant une ſanté peu aſſurée, & étant ſouvent " incommodé de la goûte. Il nous ſembloit que dans " les perils dont l'égliſe eſt menacée pendant la guerre "

LXVII. Diſcours que lui fait le cardinal Beſſarion.

AN. 1458. „ qu'on va faire aux infidéles, il falloit en la place „ que vous allez remplir, un homme plus jeune, „ plus agiſſant, & qui pût, ſans s'incommoder, s'ex- „ poſer à de grands voïages. Ce ne ſont que vos in- „ firmitez qui nous ont empêché de vous donner „ nos ſuffrages; mais puiſque Dieu en a diſpoſé con- „ tre nos ſentimens, il donnera à votre ſainteté les „ les forces néceſſaires pour bien remplir tous les de- „ voirs de cette charge: & comme nous n'avons man- „ qué que par ignorance, nous tâcherons par notre „ fidelité, & par l'exactitude de nos ſervices, de ré- „ parer la faute que nous avons faite en voulant „ vous préferer le cardinal de Roüen.

LXVIII. Réponſe du pape à ce diſcours.

Le nouveau pape répondit: „ Vous avez jugé „ plus favorablement de ma perſonne que moi-mê- „ me, puiſque vous ne trouvez en moi d'autre dé- „ faut que celui de ma mauvaiſe ſanté & de ma gou- „ te. Je me connois tout-à-fait indigne du rang „ auquel on vient de m'élever, & je puis vous aſſu- „ rer que je l'aurois refuſé, ſi je n'avois craint de „ condamner le jugement de ceux qui m'ont donné „ leurs voix, & de m'attirer la colere du ciel qui a „ fait déclarer pour moi les deux tiers du ſacré col- „ lege. Quoique je veüille me conformer à la voca- „ tion divine, je ne laiſſe pas d'approuver le procedé „ de ceux qui ont nommé le cardinal de Roüen, puiſ- „ qu'après avoir ſuivi, en donnant leurs voix, les „ mouvemens ſecrets de leur conſcience, ils n'ont „ pas laiſſé de confirmer mon élection, lorſqu'ils „ l'ont regardée comme l'ouvrage du Saint-Eſprit. „ Je vous traiterai tous également comme mes fre- „ res, puiſque vous avez tous fait votre devoir, quoi

qu'avec une conduite différente „. Enſuite il quitta ſes habits, & prit la tunique blanche, après avoir juré d'obſerver les déliberations que le ſacré collége avoit faites trois jours auparavant. Il s'aſſit ſur l'autel, & y fut adoré de tous les cardinaux qui allerent l'un après l'autre lui baiſer les pieds, les mains & la bouche. Auſſi-tôt après on annonça au peuple par la fenêtre, que le cardinal de Sienne avoit été élû pape, & qu'il avoit pris le nom de Pie II. AN. 1458.

Auſſi-tôt que les domeſtiques furent informez de l'élection, ils allerent piller la cellule du cardinal de Sienne, ſes livres & ſa vaiſelle d'argent. L'inſolence du menu peuple alla plus avant; les premiers qui entrerent dans cette cellule en abbattirent les murailles, & en emporterent les marbres dont elle étoit bâtie; ils paſſerent même aux cellules des autres cardinaux, où ils firent les mêmes déſordres, n'étant pas bien informez du nom du pape. Ils s'arrêterent long-tems dans celle du cardinal de Genes dont ils confondirent le nom avec celui du cardinal de Sienne, mais quand l'élection fut verifiée, la joïe fut univerſelle, on entendoit par-tout retentir le nom de Sienne; le peuple qui peu de tems auparavant avoit pris les armes, les quitta auſſi-tôt qu'il apprit que Piccolomini avoit été fait pape. Rome qui quelques momens auparavant ſembloit une place de guerre, devint tranquille dans un inſtant; & l'on ne vit dans toutes les ruës que des tables dreſſées & des feux d'artifice.

LXIX. Joïe dans Rome pour l'élection du pape.

Le pape fut conduit dans l'égliſe de ſaint Pierre, & après être monté ſur le grand autel, aux pieds duquel ſont les tombeaux des ſaints Apôtres, il s'aſſit ſur le trône qu'on lui avoit préparé, & y fut adoré

AN. 1458.

des cardinaux, enſuite des évêques, & enfin de tout le peuple qui vint en foule lui baiſer les pieds. Pendant la nuit on mit des lanternes à toutes les fenêtres, & des flambeaux au haut des tours; on n'entendoit dans toutes les ruës que le bruit des tambours & des trompettes accompagné de cris de joïe. Enfin les réjoüiſſances furent ſi grandes, que les plus âgez avoüoient qu'ils n'en avoient jamais vû de pareilles. Les principaux barons de Rome monterent ſur des chevaux blancs, & ſe rendirent ſur le ſoir au palais avec des flambeaux allumez pour ſaluer le nouveau pape. Ils étoient en ſi grand nombre, que les premiers étoient déja arrivez à l'égliſe de ſaint Pierre, qu'il y en avoit encore un grand nombre au château Saint-Ange, d'où ils étoient partis. Cette joïe ſe répandit dans les autres villes d'Italie, ſur-tout à Sienne dont les habitans ſe diſtinguerent par leur magnificence, quoique les principaux ſeigneurs de cette république euſſent été les ennemis du nouveau pape étant évêque de leur ville & cardinal.

LXX. Hiſtoire & caractere de Pie II.

Pie II. étoit né à Corſigny petite ville à dix milles de Sienne, où étoit la maiſon de ſes prédeceſſeurs. Son pere ſe nommoit Sylvius Piccolomini, & ſa mere Victoire Forteguerra, d'une bonne famille, qui toutefois n'étoit pas ancienne. Mr. Dupin dit que ce fut à Pienza qu'il vint au monde l'an 1405. dans le territoire de Sienne où ſon pere étoit en exil; mais cela n'eſt pas contraire à ce que l'on vient de dire; parce que Pie II. pour illuſtrer le lieu de ſa naiſſance qui s'appelloit auparavant Corſigny ou Corſignana, l'érigea enſuite en ville épiſcopale à laquelle il donna le nom de Pienza, de ſon nom de Pie. Victoire Forte-

Platin. in Pium II.
Æn. Sylvius, ep. 384, 385, 386.

guerra ſa mere étant en ceinte de lui, avoit ſongé qu'elle accouchoit d'un enfant mitré; & comme c'étoit alors la coûtume de dégrader les clercs en leur mettant une mitre de papier ſur la tête, elle crut qu'Enée ſeroit la honte & le deshonneur de ſa famille : mais la ſuite juſtifia le contraire. Il fut élevé avec aſſez de ſoin, & fit beaucoup de progrès dans les belles lettres. Après avoir fait ſes études à Sienne il alla en 1431. au concile de Baſle avec le cardinal Dominique Capranica qu'on appelloit de Fermo, parce qu'il étoit adminiſtrateur de cette égliſe. Enée fut ſon ſecretaire, & n'avoit alors que vingt-ſix ans. Enſuite il exerça la même fonction auprès de quelques autres, & du cardinal Albergati qui l'envoïa en Ecoſſe. A ſon retour il fut honoré par le concile de Baſle des charges de référendaire, d'abbréviateur, de chancelier, d'agent général, fut envoïé pluſieurs fois à Straſbourg, à Francfort, à Conſtance, en Savoye, chez les Griſons, & fut pourvû de la prévôté de l'égliſe collégiale de ſaint Laurent de Milan. Au milieu de ces négociations il publioit toûjours quelque ouvrage; ce fut alors qu'il compoſa ceux qui étoient favorables au concile de Baſle, & déſavantageux au pape Eugene IV. Il changea de ſentiment dans la ſuite, lorſqu'il fut devenu pape, comme on le voit par ſa bulle du vingt-quatriéme d'Avril 1463. qui eſt au commencement du recuëil de ſes œuvres, & dans laquelle il rétracte tout ce qu'il avoit écrit autrefois en faveur de ce concile, & fait défenſe d'appeller des jugemens du pape à aucun concile. AN. 1458.

Felix V. voulut l'avoir pour ſecretaire; & l'empereur Frederic l'appella en 1442. pour exercer le même

AN. 1458. emploi auprès de ſa majeſté imperiale, qui l'honora de la couronne poëtique, & l'emploïa en differentes ambaſſades, à Rome, à Milan, à Naples, en Bohême & ailleurs. Le pape Eugene IV. dont il avoit combattu les interêts dans ſes écrits, fit néanmoins beaucoup d'eſtime de ſon génie; & le pape Nicolas V. lui confera l'évêché de Trieſte qu'il quitta quelque tems après pour celui de Sienne. Le même pape ſe ſervit de lui en qualité de Nonce dans l'Autriche, la Hongrie, la Moravie, la Bohême & la Sileſie, où il réüſſit très-bien, & fit des merveilles dans les dietes de Ratiſbonne & de Francfort qu'il fit aſſembler pour former une ligue contre les Turcs. La mort de Nicolas V. fit échoüer ce projet. Callixte III. qui fut ſon ſucceſſeur, arrêta à Rome l'évêque de Sienne qui vouloit s'en retourner en Allemagne, & le fit cardinal en 1456. Enfin lorſque ce pape fut mort, on le choiſit pour remplir ſa place, comme on vient de le rapporter. Nous avons ſes œuvres en un volume imprimé à Baſle en 1551. Le recuëil de ſes lettres a été auſſi imprimé à Nuremberg, à Louvain & à Lyon. Son ſecretaire Jean Gobelin Perſona a écrit ſon hiſtoire en douze livres, ou, ſelon les meilleurs critiques, a prêté ſon nom à ce pape, que lui-même l'a compoſée. Elle a été imprimée à Rome *in*-4°. en 1584. & 1589. & à Francfort *in-fol.* en 1614.

LXXI. Divers ſentimens des princes ſur l'élection du pape.

Quoique ſon élection ne fût pas également approuvée de tous les princes, toutefois ils en parurent à l'extérieur aſſez contens. Ferdinand roi de Naples en témoigna beaucoup de joïe; Alphonſe ſon prédeceſſeur & ſon pere aïant été intime ami du cardinal de Sienne. Quoique François Sforce duc de Milan

lan eût desiré qu'un autre eût été élevé à cette dignité, il ne laissa pas d'ordonner des réjouissances publiques dans tous ses états au sujet de cette élection. Le duc de Modene qui avoit de l'obligation à Piccolomini, parce qu'il s'étoit employé auprès de l'empereur Frederic pour lui faire donner l'investiture de ce duché, ne voulut pas se montrer ingrat de ses bienfaits, afin qu'il lui continuât sa protection dans un tems où il étoit plus en état de lui faire du bien. Il fit faire un feu d'artifice à Ferrare, ensuite un tournois magnifique, & n'oublia rien pour marquer sa joye & sa réconnoissance. Les marquis de Mantouë, de Monferrat & de Saluces qui étoient aussi amis du pape firent leur devoir en cette occasion. Les Vénitiens & les Florentins ne furent pas contens, parce qu'ils étoient anciens ennemis des Siennois; & ils furent si peu maîtres de leur ressentiment, que si quelqu'un de Sienne leur disoit dans les ruës en les saluant, Dieu vous conserve, ils répondoient par des injures. Ils ne laisserent pas toutefois d'envoyer des ambassadeurs à Rome pour féliciter le nouveau pape. L'empereur Frederic qui avoit fait donner à Piccolomini le chapeau de cardinal, apprit son élection avec plaisir. Le roi d'Espagne en ressentit aussi beaucoup de joye. Mais ceux de France, d'Ecosse, de Dannemark, de Pologne, de Hongrie & de Chypre n'en parurent pas fort satisfaits. AN. 1458.

LXXII. Mort du cardinal Capranica de Fermo.

Dans le tems qu'on faisoit les obséques du pape Callixte, le cardinal Dominique Capranica mourut. Il fut beaucoup estimé pour son érudition, pour son experience dans les affaires, & pour ses mœurs; on pensa même à lui pour le faire succeder à Callixte,

AN. 1458. ſelon quelques hiſtoriens. Tous les gens de bien le pleurerent ; & Gobelin dit que ç'eût été un modele achevé de vertu, s'il eût été moins ſujet à la colere. Il a compoſé quelques ouvrages qui ſont une introduction pour le gouvernement du pontificat, un traité de l'art de bien mourir, un diſcours à Alphonſe roi de Naples, & quelques autres.

LXXIII. Mott de Maphée Vegius. *Dupin, Bibl. des Aut. 15. ſiecl pag. 45. tom. XII. edit. d'Holl.*

Dans la même année mourut encore Maphée Vegius de la ville de Lodi proche Milan, dataire de Martin V. Il eſt des auteurs de ſon ſiécle, dit Mr. Dupin, celui qui a écrit le plus utilement, le plus agréablement & le plus élegamment. Le meilleur & le plus travaillé de ſes ouvrages eſt un traité de l'éducation chrétienne des enfans, dans lequel il parle avec beaucoup de ſolidité des devoirs des peres & meres, des études des enfans, & des vertus qu'on doit leur inſpirer. Il eſt plein d'une morale très-chrétienne & d'une ſageſſe peu commune. Les ſix livres du même auteur, de la perſevérance dans la religion, contiennent une pieté très-ſolide, & des inſtructions très-utiles pour y faire de grands progrez, & pour entretenir & conſerver des ſentimens de piété & de religion; auſſi-bien que les diſcours des quatre dernieres fins de l'homme, qu'il traite avec beaucoup de nobleſſe. Le dialogue de la verité exilée eſt un jeu d'eſprit. On a encore de lui un ſupplément du douziéme livre de l'Enéide de Virgile, & quelques piéces de poëſie & d'éloquence.

LXXIV. Couronnement du pape Pie II. *Platina in vita Pii II.*

Pie II. s'étant fait couronner à Rome le troiſiéme de Septembre, donna avis de ſon élection à tous les princes chrétiens, & demanda humblement leurs prieres. Il écrivit de même à l'univerſité de Paris. Sa

lettre eſt du quatriéme du mois de Decembre. Comme il étoit perſuadé que les Turcs feroient toûjours de grands progrez, tant que les princes chrétiens ſeroient diviſez, il s'appliqua à les réunir; & comme il étoit très-diſpoſé à recevoir les conſeils de ceux qui doivent contribuer au ſecours de la religion chrétienne contre les infidéles, il convoqua une aſſemblée à Mantouë, comme en un lieu fort commode, & il y invita tous les princes chrêtiens, pour déliberer des moyens d'empêcher les conquêtes des Turcs. Quoiqu'il ne fût pas bien intentionné pour la France, à cauſe de la pragmatique-ſanction dont il avoit été toutefois un des principaux auteurs, lorſqu'il étoit au concile de Baſle tout-à-fait déclaré contre Eugene IV. il ne laiſſa pas d'écrire au roi Charles VII. pour le prier de ſe trouver à Mantouë en perſonne dans le mois de Juin de l'année ſuivante, auquel tems elle étoit indiquée. Sa lettre eſt du troiſiéme du mois d'Octobre.

AN. 1458.

Æn. Sylv. epiſt. 304.

LXXV. Il convoque l'aſſemblée de Mantouë, & en écrit au roi de France.

Æn. Sylvius, epiſt. 385.

Il exhorte le roi comme le prince le plus pieux & le principal défenſeur de la religion chrétienne, à honorer cette aſſemblée de ſa preſence, parce qu'on tireroit de grands avantages de ſes ſages conſeils dans une affaire de ſi grande importance; & que les autres princes, les nations & les royaumes voyant le fils aîné de l'égliſe ſe trouver en perſonne à cette aſſemblée pour la défenſe de la cauſe commune, auroient honte de ne pas ſuivre ſon exemple. Il ajoûte que ſi ſa majeſté n'y peut venir elle-même, elle y envoye du moins ſes ambaſſadeurs avec un plein pouvoir, non-ſeulement touchant l'affaire pour laquelle on devoit s'aſſembler, mais auſſi pour ce qui regarde la

AN. 1458. paix ou la tréve avec ceux qui étoient en differend avec la France; afin que tous les fidéles jouiſſant d'une paix conſtante & ſolide, on pût conſommer l'ouvrage dans une parfaite union. Il repreſente au roi qu'il a juſtement herité de ſes prédeceſſeurs le nom de Très-chrétien, pour avoir dignement défendu la religion de Jeſus-Chriſt, & que Dieu ne lui a donné une portion de ſa puiſſance, que pour être le protecteur de ſon troupeau dans ces fâcheuſes conjonctures. Enfin il lui fait ſçavoir qu'on a exprès choiſi Mantouë, afin qu'il y pût venir plus commodement, ou du moins quelque prince du ſang en ſa place. Dans la réponſe que le roi fit à cette lettre, il louë le pape de ſes pieux deſſeins, & promet d'aſſembler les prélats, les grands ſeigneurs & autres perſonnes conſidérables de ſon royaume, pour traiter plus mûrement de cette affaire. Il l'aſſure auſſi qu'il lui fera ſçavoir ce qu'on auroit déterminé par ſes ambaſſadeurs auſquels il donneroit des pleins-pouvoirs.

LXXVI. Réponſe du roi de France au pape.

Æn. Sylvius, epiſt. 386

Cochlée hiſt. ut ſ. li b.

Pie II. écrivit auſſi aux autres princes en des termes conformes à leur état & à leur condition: Il invita pareillement Pogebrac à cette aſſemblée, & ne fit point difficulté de lui donner la qualité de roi de Boheme, à l'exemple de Callixte III. parce qu'il avoit abjuré au moins exterieurement ſon héreſie. Pogebrac répondit au pape qu'il ne pouvoit pas ſe trouver en perſonne à l'aſſemblée de Mantoue, ayant à réduire les Sileſiens qui perſeveroient dans leur révolte: mais il promit d'y envoyer ſes ambaſſadeurs.

LXXVII. Le pape écrit à Pogebrac roi de Boheme.

Cochl. hiſt. Huſſit. lib. 12. p. 416.

Comme l'empereur étoit par ſa qualité celui qui devoit faire le premier pas & le plus grand éclat, le cardinal Beſſarion lui fut envoyé par le pape, de mê-

LXXVIII. Le cardinal Beſſarion envoyé à l'empereur & aux au-

me que vers tous les autres princes d'Allemagne, pour les ſolliciter tous enſemble à concourir unanimement pour un ſi noble deſſein : mais il y trouva les affaires tellement embaraſſées par la méſintelligence de ces princes, & par la diſpoſition qu'il y avoit déja à une rupture ouverte, qu'on n'eut pas ſeulement le loiſir de lui donner audience. Matthias roi de Hongrie étoit irrité contre l'empereur, de ce qu'il refuſoit de lui rendre la couronne ſacrée dont ſa majeſté impériale s'étoit emparée, & ſans laquelle néanmoins, ſuivant une coûtume ſuperſtitieuſe de cet état, il n'avoit que le nom de roi, la poſſeſſion du royaume ne lui pouvant être juſtement acquiſe que par l'impoſition de cette couronne. Pogebrac ſenſible aux oppoſitions ouvertes & ſecretes que l'empereur formoit tous les jours, & qu'il continuoit de fomenter contre ſon établiſſement dans le royaume de Boheme, s'ouvroit de bon cœur à toutes les propoſitions qu'on lui faiſoit pour détrôner Frederic. Albert IV. & Sigiſmond I. duc d'Autriche, l'un frere & l'autre couſin germain de ſa majeſté impériale, le prince de Baviere, les électeurs de Mayence, & palatin du Rhin, & preſque toute l'Allemagne, étoient de la partie; tellement que la tempête groſſiſſoit tous les jours par le concours des puiſſances qui venoient en foule. L'orage étoit prêt à tomber ſur Frederic, ſi ſon bonheur & l'amitié du marquis de Brandebourg, qui s'y oppoſa fortement, ne lui euſſent épargné cette diſgrace, en les garantiſſant d'une chûte preſqu'infaillible.

AN. 1458. tres princes d'Allemagne.

LXXIX. Troubles qui regnent en Allemagne.

Il eſt vrai qu'il appaiſa Matthias & Pogebrac par les aſſûrances ſecrettes qu'il leur fit donner, au pre-

AN. 1458.

mier, de lui rendre la couronne de Boheme : au ſecond, de ceſſer deſormais de traverſer ſon établiſſement par aucune voye directe ou indirecte, & d'appuyer encore ſes interêts auprès du pape qu'il ſçavoit lui être contraire, & de ménager ſi adroitement les diſpoſitions du ſaint ſiége, qu'il empêcheroit toûjours qu'on y procedât au préjudice de ſa couronne. Ces meſures étant priſes par l'empereur, il fallut néceſſairement que la conſpiration échouât, & que ceux qui s'y trouvoient encore engagez, eſſuyaſſent tous les reſſentimens de Frederic, qui n'oſant attaquer les électeurs qui ſembloient avoir conſenti au projet de ſa diſgrace ; ou peut-être ne voulant pas tout à la fois s'attirer tant de puiſſances, s'attacha ſeulement à agir contre les deux princes de ſa maiſon Albert & Sigiſmond, comme aux deux principaux mobiles de la conſpiration qui s'étoit tramée contre ſon autorité. Tous ces troubles lui ſervirent d'excuſes auprès du pape, pour ne ſe point trouver à l'aſſemblée de Mantouë.

LXXV. L'empereur ménage les rois de Hongrie & de Boheme.

La mort du pape Callixte ayant fini toutes les difficultez qui empêchoient l'inveſtiture & le couronnement de Ferdinand pour le royaume de Naples, Pie II. qui lui ſucceda, fut bien-aiſe d'avoir la protection de ce prince, pour retirer des mains de Piſcinin les villles d'Aſſiſe, de Gueldo & de Nicera, dont il s'étoit emparé avec les troupes du feu roi Alphonſe qu'il commandoit. Ferdinand lui fit rendre ces places, & lui ceda Benevent & Terracine que ſon pere avoit retenuës, & que le pape prétendoit être du domaine de l'égliſe. Pie II. par reconnoiſſance lui envoya à Naples le cardinal des Urſins pour le couron-

LXXXI. Le pape confirme le royaume de Naples à Ferdinand.

Spond. ad ann. 1458. n. 12.

ner & le mettre en poſſeſſion du royaume, ſans avoir égard aux oppoſitions de René d'Anjou & de Jean duc de Calabre ſon fils, qui étoit alors à Genes dont on l'avoit fait gouverneur, pour s'oppoſer à Alphonſe. Cependant en faveur de ces deux princes, on ajoûta dans l'acte d'inveſtiture, ſans préjudice du droit d'autrui, outre les autres conditions qu'on avoit coûtume de mettre dans l'inféodation du royaume. Ferdinand de ſon côté, pour ne pas paroître ingrat envers le pape maria une de ſes ſœurs avec Antoine Piccolomini neveu de ſa ſainteté, & lui donna le duché d'Amalfi pour ſa dot, avec une grande ſomme d'argent que Meyer fait monter à ſix-cent mille écus d'or; ſon pere Alphonſe, à ce qu'on diſoit, lui ayant laiſſé plus de ſix millions. Piccolomini fut fait intendant de juſtice dans tout le royaume de Naples. Par cet accord Ferdinand devint paiſible poſſeſſeur de ces états.

AN. 1458.

Vide Baron. tom. XI. annal. an. 1097. & epitom. eod. anno n. 26.

Collenut. l. 6. apud Meyerum ex Monſtrelet.

LXXXII. Mahomet II. prend Corinthe & rend le Peloponéſe tributaire.

Tout n'étoit pas ſi tranquille en Orient. Mahomet II. empereur des Turcs s'empara dans cette année de Corinthe qu'il prit par force, & rendit tout le Peloponeſe tributaire, pendant que les deux freres Paleologues Demetrius & Thomas ſe faiſoient la guerre, travailloient à leur propre ruine, & ſollicitoient les Latins à les ſecourir. Phranzès déplore ici l'aveuglement de ces princes ſur qui la colere de Dieu éclatoit d'une maniere ſi viſible; & Chalcondyle ajoûte, qu'il ne ſe paſſoit point d'année que les infidéles n'enlevaſſent quelque choſe aux chrétiens. Il compte deux empires, douze royaumes, un grand nombre de provinces, deux cens villes conſiderables; deſorte que ſi Dieu n'eût abregé les jours

Phranz. lib. 3. cap. 3.

Chalcondyl. liv. 9. ch. 1.

AN. 1458.

de Mahomet, il ſe ſeroit peut-être rendu maître de toute l'Italie, ſur laquelle il avoit déja gagné beaucoup de terrain.

LXXXIII. Gennadius ſe démet du patriarchat de Conſtantinople

Gennadius qui avoit été élu patriarche de Conſtantinople, & inſtalé par Mahomet aprés la priſe de cette ville, aſſembla les évêques, le clergé & les principaux du peuple, & renonça en leur preſence au patriarchat qu'il avoit poſſedé durant cinq ans & quelques mois. Il ſe retira au monaſtere de S. Jean Prodome en Macedoine, où il finit ſes jours en paix, quelques inſtances qu'on lui fiſt pour l'arrêter à Conſtantinople. On lui donna pour ſucceſſeur un certain Iſidore homme ſimple & de mœurs reglées; mais il ne jouit pas long-tems de cette dignité. Joaſaf fut mis en ſa place, homme fort paiſible, & qui haïſſoit les diſputes.

Voyez la contin. de cette hiſt. to. 22. Anno. n. 121

LXXXIV. Le roi de France fait la guerre aux Anglois.

En France le roi Charles VII. ſouffroit avec peine que les Anglois fuſſent encore maîtres de Calais & de Guines en Picardie. Dans le deſſein de retirer ces places de leur domination, il fit un traité avec Chriſtiern I. roi de Dannemarck, par lequel ce dernier s'obligeoit de fournir à la France quarante vaiſſeaux & ſix à ſept mille hommes à la ſolde du roi Charles, & qui ſeroient employez contre l'Angleterre. Ce traité avoit été conclu dès l'an 1456. ſans qu'on voye qu'il ait été exécuté, ſans doute parce que le roi de Dannemarck étoit brouillé avec le roi d'Ecoſſe allié de la France. Cela n'empêcha pas le roi d'attaquer les Anglois, il le fit même à la ſollicitation de la reine d'Angleterre, qui voyant que Richard duc d'Yorck vouloit ſe rendre maître abſolu des affaires, & uſurper la royauté ſur la maiſon de Lancaſtre, pour

la

la faire entrer dans la ſienne, emploïa le crédit de René d'Anjou ſon pere, pour engager le roi de France à s'oppoſer aux deſſeins du duc d'Yorck. Charles VII. y conſentit, & chargea le ſenéchal de Brezé de cette entrepriſe. Le ſenéchal équipa une flotte à Honfleur, qui fit voile le vingtiéme d'Août de l'année précedente avec quatre mille hommes, & arriva le vingt-huitiéme ſur les côtes d'Angleterre vers Sandwick. AN. 1458.

LXXXV. Priſe de Sandwick en Angleterre par les François.

La deſcente ſe fit ſans oppoſition du côté de la mer, & Pierre de Louvain ſe rendit maître du port; mais il n'en fut pas de même du côté de la terre ferme, où Brezé avoit envoïé dix-huit cens hommes avec de Braves officiers. Les François forcerent un boulevart entouré d'un foſſé plein d'eau, d'où ils chaſſerent les Anglois qu'ils pourſuivirent l'épée à la main juſques dans la ville où ils entrerent pêle-mêle avec leurs ennemis. On s'y battit vigoureuſement de part & d'autre; mais les Anglois furent contraints de céder & de ſortir de la ville qui fut pillée par ceux qui y étoient entrez; pendant que le bailli d'Evreux étoit dehors avec ſes troupes, pour empêcher les milices Angloiſes qui accouroient de toutes parts, de s'emparer des portes. Il ſoûtint leurs attaques pendant dix heures: & cette reſiſtance fut cauſe que le ſenéchal de Brezé prit le parti d'abandonner la ville, & de faire embarquer ſes ſoldats ſur les cinq heures du ſoir, ce qui ſe fit avec beaucoup d'ordre. L'on fut à l'ancre à la vûë de la ville encore trois jours, après leſquels on mit à la voile, & l'on arriva heureuſement à Honfleur avec tout le butin qu'on avoit fait pendant l'action, & un grand nombre de priſon-

Matthieu Coucei, hiſt. de Charles VII. p. 476.

niers dont les François tirerent de groſſes rançons.
AN. 1458. Mais cet avantage ne rétablit pas les affaires de Henri, & n'empêcha pas que le duc d'Yorck ne continuât toûjours ſes pourſuites pour chaſſer le roi légitime, & s'emparer de la roïauté.

LXXXVI. Réconciliation des deux partis des Lancaſtres & des Yorcks.

Le roi d'Angleterre, pour réünir les Lancaſtres & les Yorcks, avoit pris occaſion de la deſcente des François, & leur avoit repréſenté l'interêt qu'ils avoient tous de s'oppoſer à l'ennemi commun, qui profitant de leurs diviſions, les venoit inſulter juſques chez eux, après leur avoir enlevé tant de belles provinces au-delà de la mer. Il dépêcha differens couriers à tous les princes de l'une & l'autre maiſon, & fit dire en particulier au duc d'Yorck & à ſes amis, qu'ils pouvoient tout eſperer de lui. Chacun ſe trouva à une aſſemblée convoquée à ce ſujet ; mais les partis étoient ſéparez : celui de Lancaſtre qu'on appelloit de la Roſe rouge, occupoit les maiſons des fauxbourgs ; & celui d'Yorck, de la Roſe-blanche, logeoit dans la ville ; le roi au milieu demeurant dans l'évêché, pour ſervir de barriere aux deux factions. Les Lancaſtres tenoient leur aſſemblée dans le chapitre de Weſtminſter, & ceux de la faction d'Yorck dans le couvent des moines noirs. Après quelques conteſtations, on ſe trouva d'accord, on ſe promit ſolemnellement un oubli entier du paſſé, & une union conſtante pour l'avenir. On fit même des proceſſions dans leſquelles la reine étoit conduite par le duc d'Yorck ſon plus mortel ennemi.

LXXXVII. La guerre recommence, & le duc d'Yorck leve une armée.

Mais peu de jours après l'on s'apperçut aiſément que l'antipathie n'étoit pas éteinte. Un jour que le comte de Warvick ſortoit du conſeil du roi, un de

ſes gens prit querelle avec un domeſtique du roi, le tua bruſquement, & prit la fuite. Les gardes n'aïant pû l'arrêter, s'en prirent au comte ſon maître, & le maltraiterent de paroles. Ç'en fut aſſez pour recommencer la guerre : le duc d'Yorck publia par tout que la reine avoit violé la paix. Il commanda au comte de Saliſberi de s'avancer vers Londres avec cinq milles hommes, d'aller demander juſtice au roi contre la reine même, & en cas de refus d'entrer en action, pendant qu'il lui prépareroit du ſecours. La reine le prévint, & envoïa au-devant de Saliſberi le baron d'Andelay qui fut défait & tué ſur la place. Le duc d'Yorck après cet avantage croïoit pouvoir aller juſqu'à Londres avec d'autant plus de facilité, que le comte de Warvick lui avoit amené des troupes de Calais. Mais la reine qui avoit des eſpions partout, aïant été avertie de ſes deſſeins, lui débaucha André Trolop le plus experimenté de ſes capitaines, qui avoit fait la guerre en France avec beaucoup de réputation ; & Trolop eut aſſez de crédit pour ſe faire ſuivre des meilleures troupes du duc. Il ſe rendit avec elles à l'armée roïale. Le duc étonné de cette déſertion, & appréhandant quelque nouvelle trahiſon, fut obligé de ſe retirer en Irlande. Les comtes de Saliſberi & de Warvick paſſerent la mer, & s'en allerent à Calais : ce qui rendit la paix à l'Angleterre pour quelque tems.

AN. 1458. *Polyd. Virg. hiſtor. Ang.*

LXXXVIII. Il eſt contraint de ſe retirer en Irlande.

La France ſur la fin de cette année perdit un de ſes alliez en la perſonne d'Artus III. duc de Bretagne & connétable de France. Il étoit ſecond fils de Jean V. & de Jeanne de Navarre, & étoit né le vingt-quatriéme d'Août 1393. Il portoit le titre de

AN. 1458. comte de Richemont ; & c'eſt ſous ce nom qu'il prit le parti de la maiſon d'Orleans, & qu'il donna ſouvent des marques de ſa valeur, ſur-tout à la bataille d'Azincourt en 1415. où toutefois il fut fait priſonnier par les Anglois juſqu'en 1420. Il eut toûjours le cœur très-françois, quoique durant les diviſions de la maiſon roïale de France, il eût ſuivi le parti des Anglois, parce que le roi & la reine de France s'étoient livrez à eux contre le dauphin leur propre fils. A ſon retour d'Angleterre il ſe joignit au duc de Bourgogne : mais le dauphin étant devenu roi ſous le nom de Charles VII. le mit dans ſes interêts, le fit connétable de France le ſeptiéme Mars 2424. & lui aſſura la poſſeſſion du duché de Touraine que Charles VI. ſon pere lui avoit déja donné. Il battit en Normandie & en Poitou les Anglois, & gagna la bataille de Patay en Beauſſe en 1429. Il s'emploïa pour la réconciliation du duc de Bourgogne avec le roi, & ménagea adroitement la réduction de la ville de Paris, où il entra en 1537. Il ſucceda au duché de Bretagne par la mort de Jean VI. ſon frere & de ſes neveux François I. & Pierre II. Mais il ne le garda pas long-tems, étant alors âgé de ſoixante-quatre ans. Quoique duc de Bretagne il conſerva toûjours la charge de connétable, diſant qu'il vouloit honorer dans ſa vieilleſſe une charge qui l'avoit honoré lui-même dans un âge moins avancé. Il mourut à Nantes le vingt-ſixiéme Decembre 1458. François de Bretagne II. duc de ce nom, qu'on nommoit le comte des Vertus, & qui étoit fils de Richard de Bretagne, lui ſucceda, & fit hommage au roi à Montbaſon le vingt-huitiéme Fevrier de l'année ſuivante. 1459.

LXXXIX. Mort d'Arthus III. duc de Bretagne, & connétable de France.

D'Argentré, hiſt. de Bretagne.

AN. 1459.

XC.

Le pape part de Rome pour se rendre à Mantouë.

Platina in vita Pii II.

Comm. Pii II. lib. 2.

Au commencement de cette année le pape fit tous les préparatifs néceſſaires pour l'aſſemblée qu'il avoit convoquée à Mantouë : il partit de Rome le dix-huitiéme de Février, & y laiſſa le cardinal Nicolas de Cuſa ſon légat, le prince de Colonne en qualité de gouverneur, avec quelques cardinaux, auditeurs de Rote & avocats, afin d'y tenir la cour, comme s'il eût été préſent. Il fit même un décret du conſentement du ſacré collége, qui portoit, que ſi Dieu diſpoſoit de lui, & qu'il vînt à mourir hors de Rome; on ne pourroit élire ſon ſucceſſeur ailleurs que dans cette même ville. Il fit ſon voïage à petites journées, s'arrêtant dans les villes plus ou moins ſelon le beſoin des affaires. Il célébra le vingt-deuxiéme de Février la fête de la chaire de ſaint Pierre à Corſignana lieu de ſa naiſſance, où il fit bâtir une ville qu'il nomma Pienza. De-là il vint à Sienne qu'il érigea en archevêché, ſous la juriſdiction duquel il mit les quatre évêchez voiſins par une bulle expreſſe du vingt-troiſiéme d'Avril, & en fit Antoine Piccolomini ſon neveu le premier archevêque, l'aïant déja nommé évêque de cette ville dès le premier jour qu'il fut elu pape. Ce fut à Sienne qu'il reçut les ambaſſadeurs de l'empereur Frederic, & des rois de Caſtille, de Hongrie, de Portugal, de Bohême, des ducs Philippe de Bourgogne & Albert d'Autriche, des marquis de Brandebourg Frederic & Albert. Comme les Allemands ſupportoient avec peine que le pape donnât à Matthias la qualité de roi de Hongrie, parce que les barons du païs, à ce qu'ils diſoient, avoient élu l'empereur pour leur roi; il leur répondit, que leurs plaintes n'étoient pas juſtes,

qu'il ne pouvoit ſe diſpenſer d'appeller rois ceux qui
AN. 1458. occupoient les roïaumes, que c'étoit la coûtume du ſaint ſiége, & que Callixte ſon prédeceſſeur en avoit uſé de même envers Pogebrac roi de Bohême.

Tous ces ambaſſadeurs aïant rendu publiquement leurs devoirs & leur obéiſſance au pape dans l'égliſe, celui du roi de Bohême voulut faire ſes ſoumiſſions dans un conſiſtoire ſecret, dans l'apphréhenſion de faire perdre à ſon maître une partie de ſon roïaume s'il ſe ſoûmettoit entierement au ſaint ſiége. Il eſt vrai que Pogebrac avoit abjuré ſon héreſie l'année précedente ; mais chacun étoit perſuadé que cette abjuration n'étoit pas ſincere, & que ce prince vouloit faire ſervir les choſes les plus ſaintes au deſſein qu'il avoit de demeurer paiſible poſſeſſeur de la Bohême. C'eſt pourquoi les députez des Sileſiens proteſterent qu'ils ne vouloient point reconnoître Pogebrac pour leur roi, ſe plaignirent que le pape l'eût ainſi qualifié dans ſes lettres, & demanderent du ſecours pour ſe garantir du peril où la religion catholique ſe trouvoit dans leur païs. Sur cela le pape leur promit d'écrire au roi de Bohême, de l'exhorter à ne les point troubler, & de l'avertir de renvoier au ſaint ſiége tous les differends qui naîtroient à ce ſujet ; & il ajoûta, que ſi le roi n'obéiſſoit, il y pourvoiroit autrement. Pour commencer à exécuter ſa promeſſe, il envoïa en Bohême Jerôme archevêque de Créte, & Francois de Tolede archidiacre de Seville. Ils arriverent à Prague ſur la fin du mois d'Octobre, & après avoir porté le roi à la paix, ils paſſerent à Breſlaw pour en conferer avec les principaux de la ville & du clergé. Ils retournerent à Prague à la fin de

XCI. Plaintes des Sileſiens contre Pogebrac roi de Bohême.

Cochlæe hiſt. Huſſit. lib. 2.

Decembre avec des envoïez de Breſlaw, & après toutes ces négociations, on conclut à la paix qui fut faite à ces conditions: Que le roi ne conſerveroit plus de haine ni d'animoſité contre la ville & le clergé de Breſlaw, ni aucune autre de celles qui avoient entré dans leur parti, & qui l'avoient favoriſé: Qu'il conſerveroit tous les privileges: Qu'il défendroit les droits & la liberté des égliſes: Qu'il feroit reſpecter & garder les cenſures eccleſiaſtiques dans tous ſes états: Qu'il les protegeroit contre tous ceux qui voudroient introduire des héreſies dans la ville & le diocéſe de Breſlaw & ailleurs: Qu'il accorderoit à ladite ville trois années de tréve avant que de lui prêter hommage; que cependant ils promettoient de lui obéir comme des fideles ſujets, & de confirmer cette promeſſe par l'engagement ordinaire après ce terme de trois années. Le roi de Bohême admit toutes ces conditions, & promit obéiſſance au ſaint ſiége, & de défendre avec zéle la foi orthodoxe. Ce fut ainſi que la paix fut concluë, & l'acte ſcellé le treiziéme de Janvier 1460. & le dix-huitéme les envoïez ſe retirerent de Prague, & le roi s'achemina le même jour vers la Moravie. La Bohême eût pû être heureuſe en effet ſous le regne de Pogebrac, ſi Roqueſane ne lui eût pas inſpiré ſes erreurs dès ſon enfance, en ne lui débitant que des calomnies contre l'égliſe Romaine, & lui faiſant accroire qu'il vivoit dans ſa religion ſuivant le concordat du concile de Baſle, que les Huſſites n'obſervoient cependant en aucune maniere. C'eſt ce qui fit que ce prince aima mieux s'expoſer à toutes ſortes de périls, que de quitter ſes premiers ſentimens.

AN. 1459.

AN. 1459.

XCII. Le pape nomme à Prague un administrateur de l'église.

Cochlée hist. Hussit. lib. 2.

Ce qui excita de nouveaux troubles dans ce roïaume, fut que le pape y envoïa Venceslas docteur en droit canon, & déja doïen de l'église catholique de Prague, pour être administrateur de l'archevêché. Ce doïen partit de Rome & vint à Prague ; il y fit lire publiquement les lettres apostoliques par lesquelles il étoit pourvû de cette dignité. Le premier magistrat de la ville, & les partisans de Rocquesane s'y opposerent fortement, parce qu'ils prétendoient que l'archevêché aïant été promis au même Rocquesane dès le tems de l'empereur Sigismond, ils ne vouloient point d'autre administrateur que lui seul. Les deux partis eurent recours au roi qui se trouvant également pressé par les uns & par les autres, promit de les proteger tous, & laissa néanmoins l'affaire indécise; ensorte qu'il y eut pendant plusieurs années deux administrateurs, l'un Catholique, & l'autre Hussite. Ce fut alors que Rocquesane fit un long traité des sacremens de l'église selon la foi universelle contre la secte des Thaborites, afin de se justifier dans l'esprit des Catholiques, de la doctrine desquels il paroissoit ne se pas beaucoup éloigner.

XCIII. Le pape arrive à Florence où il est reçu par Cosme de Medicis.

Paul. Jov. elog. lib. 7.

Giobel. Perf. Comment. Pii II. lib. 2.

Mais pour revenir au voïage du pape, sa sainteté partit de Sienne pour se rendre à Florence, où le fameux Cosme de Medicis qui gouvernoit absolument cette république, & qui passoit pour le plus riche particulier de l'Europe, le reçut avec beaucoup d'honneur & de magnificence. Il étoit né le vingt-septiéme de Septembre 1399. fut Gonfalonnier de Florence, & mourut l'an 1464. âgé de soixante-cinq ans trois mois & vingt jours, amassa des trésors immenses par son commerce dans tous les païs d'Europe & d'Asie.

d'Aſie. Son bonheur lui ſuſcita beaucoup d'envieux par les intrigues deſquels il fut exilé avec ſon frere. Il ſe retira à Veniſe où il fut reçû comme un ſouverain, & quelques tems après les Florentins le rappellerent avec beaucoup d'honneur, le reçurent avec un applaudiſſement univerſel, & l'honorerent du titre de pere du peuple, & de liberateur de la patrie. Comme il aimoit les ſciences & les ſçavans, il en attira par ſes liberalitez à Florence pluſieurs qui travaillerent à rendre ſon nom immortel par leurs ouvrages. Il fit une très-belle bibliotheque enrichie de manuſcrits rares & de bons livres que Catherine de Medicis partagea depuis avec ſon frere le duc de Toſcane. Quelques-uns de ces manuſcrits grecs & latins ont été apportez en France. Enfin le pouvoir de Coſme de Medicis fut ſi grand, qu'il ne lui manquoit que le titre & le nom de roi, & que la plûpart des villes & des ſouverains d'Italie ſuivoient ſes conſeils, parce qu'il étoit exactement informé de tout ce qui ſe paſſoit dans l'univers, par ſes correſpondances avec les marchands de tous les pays.

AN. 1459.

Comment Pii II. lib. 2.

XCIV. Mort de ſaint Antonin archevêque de Florence.

Pendant que le pape étoit à Florence, ſaint Antonin ſon archevêque mourut le deuxiéme jour de Mai un mercredi veille de l'Aſcenſion, à l'âge d'environ ſoixante-dix ans. Il étoit religieux de ſaint Dominique, & étoit né à Florence en 1389. de Nicolas Pierrozzi, ſecretaire public de la ville, & de Thomaſie ſon épouſe. Il paſſa avec honneur par toutes les charges de ſon ordre. Coſme de Medicis lui donna dans toutes les occaſions des marques d'eſtime & de bienveillance. La république de Florence l'employa auſſi en diverſes ambaſſades, auprès des papes Nicolas V.

Vincent Maynard in vita S. Antonini. Trithem. & Bellarm. de ſcrip. eccleſiaſt.

AN. 1459.

Callixte III. & Pie II. Il étoit ſçavant dans la juriſprudence civile & canonique, & dans l'hiſtoire eccleſiaſtique. Le pape Eugene IV. le nomma en 1446. à l'archevêché de Florence qu'il remplit après Zabarella de Padouë. Pie II. qui l'eſtimoit beaucoup, venoit de le charger avec pluſieurs autres de travailler à la reforme des eccleſiaſtiques & des laïques. Pie II. voulut être preſent à ſes funerailles. On porta le corps du Saint de la cathédrale au convent des Dominiquains, où il avoit choiſi le lieu de ſa ſépulture, que Dieu honora bien-tôt d'un grand nombre de miracles qui s'y opererent par l'interceſſion de ce ſaint archevêque.

V. ſon élection, 109. de cette hiſt. n. 127. & 128.

XCV. Le pape aſſiſte à ſes funerailles

XCVI. Ouvrages de S. Antonin.

Il nous reſte de lui quelques ouvrages, dont le principal eſt la ſomme hiſtorique ou chronique tripartite depuis le commencement du monde juſqu'á l'année de ſa mort 1459. Il eſt diviſé en trois parties. La premiere s'étend depuis la création du monde juſqu'au pontificat de ſaint Sylveſtre, & l'empire de Conſtantin. La ſeconde contient ce qui s'eſt paſſé depuis ce prince juſqu'en 1198. ſous Innocent III. pape, & Henri VI. empereur. Et la derniere finit dans cette année. C'eſt une compilation tirée de pluſieurs hiſtoriens ſans beaucoup de choix, dans laquelle on voit clairement, ſur-tout dans les choſes éloignées du tems de l'auteur, que ſon application ou plûtôt ſon loiſir n'a pas toûjours également répondu à l'amour qu'il avoit pour la verité, ni à l'engagement où le mettoit la qualité d'hiſtorien, pour diſcerner le vrai d'avec le faux, ou démêler le certain d'avec le douteux. Cet ouvrage fut imprimé à Veniſe pour la premiere fois en 1480. à Nuremberg en 1484. à

Dupin bibl. des Aut. tom. 12 pag. 95.

Baillet, des Vies des Saints.

Baſle en 1491. & à Lyon en 1586. Sa ſomme théologique imprimée pluſieurs fois en Allemagne, eſt le plus conſiderable & le plus travaillé de tous, & il n'y mit la derniere main que peu de tems avant ſa mort; elle eſt diviſée en quatre parties. Il a fait encore une ſomme ſur la confeſſion, un traité de l'excommunication, & des autres cenſures eccleſiaſtiques, un écrit ſur les diſciples allant à Emmaüs, un traité des vertus, & des notes ſur la donation de Conſtantin. AN. 1459.

XCVII. Le pape vient de Florence à Boulogne & à Ferrare.

Le pape, après les obſéques de ſaint Antonin, quitta Florence, & vint à Boulogne ville du domaine de l'égliſe, qui ſouvent ſe révoltoit contre ſon ſouverain, & qui même alors n'étoit pas encore dans une parfaite ſoumiſſion. Auſſi ſa ſainteté n'y fut-elle pas long-tems, & ſe rendit bien-tôt à Ferrare, où elle fut reçûë très-magnifiquement par le marquis d'Eſt qu'on appelloit Bâtard Borſio, & qui avoit uſurpé la principauté ſur Hercule ſon frere à qui elle apartenoit, dans la reſolution toutefois de ne ſe point marier, afin de la rendre à ſon héritier légitime. Ce prince s'étoit flatté que le pape lui accorderoit le titre de duc de Ferrare, & le reconnoîtroit pour tel ſans payer aucun tribut: mais il ſe trompa, & fut obligé pour avoir ce titre, d'attendre le pontificat de Paul II. Pie II. fut harangué par beaucoup de ſçavans qui étoient alors à Ferrare, par le Guarini de Veronne, qui avoit enſeigné long-tems les langues grecque & latine avec beaucoup de réputation, par Jean Auriſpe Sicilien très-ſçavant, âgé de près de quatre-vingt-dix ans, & par d'autres. Pogge Bracciolini né à Terra-nuova au territoire de Florence

Brutus lib. 5. hiſt. Flor.

XCVIII. Mort de Pogge le florentin.

AN. 1459.

l'an 1380. mourut le vingt-neuviéme d'Octobre de cette année 1439. à Florence, où Coſme de Medicis l'avoit appellé. On a de lui une deſcription de la mort de Jerôme de Prague adreſſée à Leonard Aretin, & qu'on trouve dans le recueil de Gratius, dans Vonder-Hart, & ailleurs. Il a auſſi laiſſé les oraiſons funebres des cardinaux Zabarelle, Albergat & de Laurent de Medicis; quatre livres de la varieté de la fortune, adreſſez à Nicolas V. un diſcours de l'autorité & de la puiſſance du pape & du concile; un traité de la nobleſſe, & un traité de la miſere humaine; ſans parler d'autres ouvrages profanes remplis d'un grand nombre de plaiſanteries plus honteuſes que divertiſſantes.

Comment. Pii II. lib. 2. Paul. Jov. in elog. In Faſciculo rerum, &c. tom. 1. ult. edit.

XCIX. Arrivée du pape à Mantouë.

Enfin le pape arriva à Mantouë, & y fit ſon entrée le vingt-ſeptiéme de Mai. Louis de Gonzague qui en étoit gouverneur, l'y reçût avec beaucoup d'honneur; & le premier jour de Juin on commença l'ouverture de l'aſſemblée; le ſouverain pontife deſcendit du palais à l'égliſe avec les cardinaux de ſa ſuite, les évêques, le clergé, & tous les religieux de chaque ordre. On célebra ſolemnellement la meſſe, après laquelle l'évêque de Coronne fit un diſcours ſur les pieux deſſeins du pape, le ſujet de cette convocation & la néceſſité des affaires preſentes. A peine eut-il fini, que le pape de deſſus ſon trône prit la parole, & dit en peu de mots, qu'il avoit eſperé trouver dans la ville à ſon arrivée les ambaſſadeurs des rois & des princes qui devoient le préceder, que le petit nombre qu'il y voyoit étoit une preuve que les chrétiens ne prenoient pas fort à cœur les interêts de la religion, qu'on ne pouvoit s'en prendre ni à la brié-

Comment. Pii II lib. 3. Raynald. annal. ad hunc annum. Collect. concil. Labbe tom. 13. pag. 178.

C. Diſcours du pape à l'ouverture de l'aſſemblée de Mantouë.

veté du tems qu'il avoit donné, ni à l'incommodité des chemins, puiſqu'on étoit convenu du contraire. Que pour lui quoique malade & accablé d'infirmitez, il avoit mépriſé & les fatigues du Mont-Apennin, & les rigueurs de l'hyver, ſans que les agrémens de Rome euſſent pû l'arrêter dans un tems où cette ville avoit beſoin de ſa préſence. Qu'il avoit abandonné le patrimoine de l'égliſe, non ſans danger, pour venir au ſecours de la foi catholique opprimée par les Turcs. Qu'on voyoit leur puiſſance s'augmenter de jour en jour : qu'ils avoient porté leurs armes dans la Gréce & l'Illyrie, qu'ils avoient ravagé la Hongrie. Que pour obvier à tous ces maux il avoit convoqué cette aſſemblée, à laquelle il avoit invité les princes & les peuples, afin qu'unis enſemble ils concourruſſent à la defenſe de la religion. Qu'il étoit venu à Mantouë plein de cette eſperance, & qu'il voyoit avec douleur qu'on ne répondoit pas à ſon zele. Qu'il étoit honteux de voir une ſi grande négligence parmi les chrétiens, les uns ne s'adonnant qu'au plaiſir, & les autres étant retenus par leur avarice. " Les Turcs, dit-il, s'expoſent volontiers à la mort " pour le ſoûtien de leur damnable ſecte; & nous " autres nous ne pouvons rien ſouffrir, ni faire la " moindre dépenſe pour l'évangile " Le pape fut écouté avec beaucoup d'attention, & chacun applaudit à ſon zéle, ſur-tout lorſqu'il proteſta qu'il ne ſortiroit point de Mantouë, qu'il n'eut des preuves du courage & de l'affection des princes, afin de travailler de concert avec eux au bien de la chrétienté: que s'il étoit obligé de s'en retourner, il ne quitteroit jamais le deſſein de défendre la religion,

AN. 1459.

Comment. Pii II. lib. 3.

AN. 1459.

& qu'il expoſeroit volontiers ſa vie pour les peuples que Dieu lui avoit confiez, s'il étoit néceſſaire.

CI. Le pape écrit aux princes, & les exhorte à venir à Mantouë.

Le premier ſoin du ſouverain pontife après l'ouverture de cette aſſemblée, fut d'écrire à l'empereur au roi de France, aux ducs de Savoye & de Baviere, aux Venitiens, aux Florentins & à d'autres, pour les exhorter à venir eux-mêmes à Mantouë, ou du moins à y envoyer leurs ambaſſadeurs. ſur ces entrefaites on vit arriver les députez de Thomas prince du Peloponeſe, un des freres du defunt empereur des Grecs Conſtantin, & qui avoit privé ſon autre frere Demetrius d'une grande partie de ſes états, & mis en fuite les Turcs. Ils venoient pour demander au pape du ſecours, aſſurant à ſa ſainteté qu'avec trois cens hommes ils chaſſeroient les Turcs de l'Iſthme. Comme ce qu'ils demandoient n'étoit pas de conſéquence, on le leur accorda ſans peine. Ils partirent avec ces trois cens hommes d'infanterie, & s'emparerent d'abord de la ville de Patras; mais la diviſion s'étant miſe parmi eux, ils furent auſſi-tôt diſperſez : ce qui fut un mauvais préſage pour la ſuite. Quant aux princes Demetrius, il ſe retira à Lacedémone, & fut obligé de ſe ſoumettre à Mahomet qui prit ſa fille pour la mettre au nombre des femmes. Thomas ſon frere ayant tout perdu, s'en alla dans l'iſle de Corſe, & de-là il vint trouver le pape.

Gobelin. Perſona. Comm. Pii II. lib. 2.

Chalcond. hiſt des Turcs, liv 9. Phranz. l. 3. cap. 22.

CII. Arrivée de pluſieurs ambaſſadeurs à Mantouë.

L'aſſemblée de Mantouë augmentoit tous les jours par l'arrivée de pluſieurs ambaſſadeurs. On y vit ceux des iſles de Chypre, de Rhodes & de Lesbos, d'Albanie, de l'Epire, de la Boſnie, & de tous les confins de l'Illyrie qui venoient demander du ſecours, Mais il n'y eut que les peuples de Raguſe qui

promirent d'aſſiſter tous ces états contre les Turcs, ſuivant leurs facultez. Quoique le roi de Boheme eut ſecretement fait alliance avec Mahomet, il ne laiſſa pas auſſi d'envozer ſes ambaſſadeurs à Mantouë; le prince étant allé peu de tems auparavant trouver Matthias roi d'Hongrie, l'engagea ſous l'apparence de belles promeſſes à le ſecourir contre les Turcs, à permettre que ſon fils entrât dans Synderone bourg très-bien fortifié ſur les bords du Danube. Mais quelques mois après il livra la place à Mahomet, moyennant une ſomme d'argent conſiderable; ce qui chagrina plus les Hongrois que la priſe de Conſtantinople, parce que ce bourg étoit le paſſage de la Raſcie en Valachie, par lequel on pouvoit aiſément porter la guerre chez les infidéles. AN. 1459. *Leunclav. lib. 15.*

CIII. Diſpute entre les ambaſſadeurs ſur la preſſeance.

Sur une diſpute qui s'éleva dans cette aſſemblée entre les ambaſſadeurs des rois, & ceux des ducs, les uns ne voulant pas ceder le pas aux autres, & chacun prétendant s'attribuer les premieres places; le pape fit un decret par lequel il ordonnoit que les preſſéances ne feroient aucun tort à ceux qui ſeroient dans un rang plus bas, & que ceux qui ſeroient dans les premieres places ne ſe prévaudroient point contre les autres: mais ce réglement ne rétablit pas la paix. L'ordre épiſcopal ſouffroit auſſi avec beaucoup de peine de voir qu'on leur préferoit les notaires apoſtoliques qui étoient placez entre les évêques, ſuivant la coûtume de la cour Romaine. Le pape eut égard aux plaintes qu'on lui en fit, & ſans écouter les remontrances des notaires qui prétendoient que la preſſéance dont ils jouiſſoient étoit une loi ſacrée à laquelle on ne pouvoit apporter aucun chan-

AN. 1459. gement ſans ſcandale; il jugea que c'étoit un abus & non pas une coûtume, que les notaires fuſſent mêlez avec les évêques, & défendit ce mélange par une bulle datée de Mantouë le trente-uniéme de Mai, à laquelle tout le monde applaudit. Les notaires malgré eux ſe ſoumirent à cette loi. Cette bulle préceda le decret touchant la preſſéance, qui ne fut rendu que le quinziéme du mois d'Aouſt.

Extat bulla tom. 2. Pii II. conſtitut.

CIV. Premiere ſéance de l'aſſemblée de Mantouë.

Tout ayant été ainſi reglé, on indiqua la premiere ſéance de cette aſſemblée au neuviéme de Septembre, comme on le voit dans les lettres du pape à Jean de Carvajal ſon legat en Hongrie, datées de la veille. La raiſon qu'en rend ſa ſainteté, eſt que preſque tous les ambaſſadeurs des princes chrétiens étoient arrivez, qu'on attendoit inceſſamment les ducs de Milan & de Modene qui avoient promis d'arriver vers le milieu du mois; que dans peu l'on verroit les ambaſſadeurs de France, d'Angleterre & de Bretagne. Cependant quelques-uns manquerent. Philippe duc de Bourgogne ne pouvant s'y trouver en perſonne, quoiqu'il l'eût promis, envoya en ſa place le duc de Cléves fils de ſa ſœur, avec un celebre cortege de ſeigneurs. Le pape envoya au-devant de lui deux cardinaux qui d'abord refuſerent, prétendant que c'étoit abaiſſer leur dignité, qui égaloit, diſoient-ils, celle des rois. Mais le ſaint pere leur ayant remontré que l'empereur qui n'étoit pas moins qu'eux, alloit ſouvent lui-même au-devant des ducs & des marquis, ils ſe rendirent. Cet ambaſſadeur arriva donc accompagné de ces deux cardinaux, & fut admis dans l'aſſemblée. Il y prit ſéance, & dit que le duc de Bourgogne louoit fort les grands deſſeins du

Hiſt. concil. patris Labbé, tom. 13.

CV. L'ambaſſadeur du duc de Bourgogne eſt reçu à l'aſſemblée.

du pape; mais qu'il en croyoit l'execution impoſſible, parce qu'on avoit beſoin de grandes forces pour faire la guerre à un ennemi auſſi puiſſant que le Turc; que l'Allemagne, la France & l'Angleterre étoient diviſées, & qu'il falloit les réunir avant que de penſer à cette guerre. AN. 1459.

Quelques ſpécieuſes que fuſſent les raiſons du duc de Cleves, elles n'arrêterent point le zéle du pape. Il répondit qu'il etoit vrai qu'on avoit fait rarement la guerre en Orient ſans les François qui s'étoient toûjours diſtinguez dans les ſaintes entrepriſes pour la religion, qu'il travailleroit à établir une paix ſolide entre eux & les Anglois: qu'il n'étoit pas ſi aiſé de pacifier l'Allemagne; que cette affaire demandoit du tems; mais qu'il ne deſeſperoit pas d'y réuſſir, pour peu quon fût bien intentionné; que ſi l'on differoit davantage, la Hongrie périroit entiérement; que les Turcs une fois maîtres de ce royaume ne trouveroient plus d'obſtacles pour entrer en Allemagne, de-là en Italie, en France & en Eſpagne, comme autrefois les Barbares avoient fait; que les ſecours qu'on demandoit ne pouvoient pas épuiſer les princes; qu'on exigeoit d'eux ſeulement que chacun contribuât à compoſer une armée de cinquante à ſoixante mille hommes; qu'un plus grand nombre ſeroit inutile; que les rois pourroient prendre avec eux l'argent néceſſaire pour l'entretien & la ſolde des troupes de Hongrie, d'Allemagne, de Boheme & de Pologne, qui ſous la conduite du légat du ſaint ſiége défendroient la Hongrie & les provinces voiſines, juſqu'à ce qu'on eût raſſemblé toutes les forces. Que le duc de Bourgogne étant un des plus puiſſans

CVI. Demandes du pape pour la guerre contre les Turcs.

Comment. Pii II. lib. 3.

d'appareil; ceux du duc de Savoye, & beaucoup d'autres. Les Venitiens furent les derniers de toute l'Italie. Informez que tant de princes avoient envoyé leurs ambaſſadeurs, & qu'on attendoit au premier jour ceux de France, ils ſe piquerent d'honneur, & firent des offres fort genereuſes; mais ils mirent cette condition, que tous les princes chrétiens ſeroient unis dans cette entrepriſe. AN. 1459.

CVIII. Le pape aſſemble les princes & les ambaſſadeurs dans l'égliſe cathédrale.

L'aſſemblée étant devenuë par là fort nombreuſe, quoique les François ne fuſſent pas encore arrivez; le pape les convoqua tous dans l'égliſe cathédrale le vingtiéme de Septembre, parce que la premiere ſéance indiquée le neuviéme, avoit été differée juſqu'à ce jour, comme le prouve la date du diſcours du pape rapporté parmi ſes lettres. Il voulut leur parler à tous avant le départ du duc de Milan, qui ne pouvoit pas faire un plus long ſéjour à Mantouë, & les exhorter à l'execution de la bonne œuvre pour laquelle ils étoient aſſemblez. On commença par la celebration de la meſſe, après laquelle il y eut encore de nouvelles diſputes ſur la preſſéance entre les Venitiens & les Savoyards. Ceux-là vantoient beaucoup leur puiſſance & l'antiquité de leur ſeigneurie; ceux-ci ſe fondoient ſur leur nobleſſe & ſur la coûtume. Le pape voyant que l'affaire devenoit ſérieuſe, & qu'on étoit même venu aux querelles, qu'Urſace Juſtinien ambaſſadeur de la république prenoit la choſe avec beaucoup de chaleur, fit aſſeoir les Venitiens après les ambaſſadeurs du duc de Bourgogne, & les Savoyards au pied de ſon trône.

En. Sylvius epiſt. 397.

Après avoir ainſi appaiſé ce differend, il impoſa ſilence, & parla pendant trois heures. Il fit voir que

CIX. Autre diſcours du pape à

AN. 1459. cette guerre à laquelle il exhortoit tous les princes, étoit non ſeulement avantageuſe, mais encore facile, juſte & néceſſaire. Il offroit pour l'entreprendre & ſa perſonne & tout ce qui lui appartenoit. Il aſſura qu'il ne refuſeroit rien de tout ce qu'on jugeroit à propos qu'il fit, & ne demanda pour le preſent aux princes qu'une volonté ferme & conſtante de ſervir la religion, & de garantir la foi du péril, promettant de prendre dans la ſuite les méſures néceſſaires pour la levée de l'argent, pour le choix des generaux, pour l'équipage des flottes, & pour le tems de l'expedition. Ce qui ne lui ſeroit pas difficile, ajoûta-t-il, puiſqu'on ne manque ni d'armes, ni de chevaux, ni d'argent, ni de vaiſſeaux, ni de bons ſoldats, ni de chefs experimentez. Tout ce qui manquera ſans doute, ſera la bonne volonté. Le ſouverain pontife fut écouté avec une ſi grande attention, qu'on ne perdit pas un mot de ſon diſcours.

l'aſſemblée de Mantouë.

Collect. concil. patris Labbe tom. 13. pag. 1751. Æn. Sylv. epiſt. 397.

CX. Le cardinal Beſſarion parle après le pape.

Après que le pape eut parlé, le cardinal Beſſarion prit la parole au nom du ſacré collége, & ſon diſcours fut preſque auſſi long. Il s'étendit beaucoup ſur les grandes pertes que les chrétiens avoient faites à la priſe de Conſtantinople, & ſur les maux qui en arriveroient infailliblement, ſi l'on ne s'oppoſoit aux progrez des Turcs. Il dit que la victoire étoit facile, & qu'il ne trouvoit de difficulté que dans l'entrepriſe pour concilier tous les eſprits. Il aſſura que le ſacré collége approuvoit tout ce qui avoit été avancé par ſa ſainteté. Enſuite on vint aux déliberations, & l'avis du pape fut ſuivi d'un conſentement unanime de tous les autres. Le duc de Milan qui s'exprima en veritable homme de guerre, offrit ſa

perſonne & tout ce qui dépendoit de lui. es ambaſſadeurs de Hongrie ſe plaignant des troubles que l'empereur excitoit dans leur pays, ſans avoir égard à la peine que les Turcs leur faiſoient; le pape leur répondit que cette aſſemblée n'étoit pas faite pour ſe plaindre, qu'il penſeroit à établir la paix de ce côté-là, & qu'ils ſeroient contens. Ce qui fut cauſe que tous conclurent à la guerre. AN. 1459.

CXI. On réſout la guerre contre les Turcs.

Quant aux moyens, il y eut pluſieurs perſonnes qui furent d'avis d'équiper une armée navale de quarante galeres & de huit gros vaiſſeaux; une autre armée ſur terre de cinquante mille hommes au moins, le plus grand nombre d'infanterie & le reſte de cavalerie, à condition que le clergé d'Italie fourniroit la dixme de tous les biens eccleſiaſtiques, les laïques la trentiéme partie, & les Juifs la vingtiéme de tout ce qu'ils poſſedoient. Sur quoi les Venitiens ayant fait beaucoup de difficultez, le pape ſe fâcha contre eux, & leur reprocha le peu de zéle qu'ils faiſoient paroître pour la conſervation de la foi catholique & pour la défenſe de la religion. Les ambaſſadeurs de l'empereur ne parlerent point dans cette ſéance, parce que Jean Inderbach qui portoit la parole étoit malade, & qu'Antoine évêque de Trieſte ne ſçavoit pas s'énoncer.

CXII. Arrivée des ambaſſadeurs de France, de Sicile & de Bretagne.

Il ſe répandit un bruit dans l'aſſemblée que les ambaſſadeurs de France étoient ſur le point d'arriver, & ils arriverent en effet dans la ville le ſeiziéme de Novembre au nombre de quatre, l'archevêque de Tours qui étoit un vénerable vieillard, l'évêque de Paris, Thomas de Courcelles célebre théologien & le bailli de Rouen. Ils étoient accompa-

AN. 1459. *Collect concil. Labbe, tom. 13. p. 1403.*

gnez de l'évêque de Marſeille ambaſſadeur de René roi de Sicile, de l'évêque de Saint Malo ambaſſadeur du duc de Bretagne, des députez de Genes, & de beaucoup de ſeigneurs; un grand nombre de prélats étoient allez au-devant d'eux, juſqu'à près de deux lieuës à l'abbaye Notre-Dame de Grace. Le marquis de Mantouë vint auſſi au-devant d'eux, & les joignit en chemin avec ſes enfans; il s'étoit fait accompagner de ſes citoyens qui avoient à leur tête des tambours & des trompettes. Le marquis ſalua les ambaſſadeurs avec beaucoup de politeſſe, & ſe joignit au premier pendant que ſon frere & ſes enfans accompagnoient les autres. Les évêques & les domeſtiques des cardinaux étoient à cheval. Tous les autres ambaſſadeurs vinrent auſſi; & le pape leur envoya ſes officiers.

CXIII. Audience publique que le pape leur donne.

Auſſi-tôt que les ambaſſadeurs François furent entrez dans la ville, la marquiſe de Mantouë avec ſes filles ſe rendit au logis de l'archevêque de Tours pour le ſaluer: & le pape indiqua un jour dans lequel il leur donneroit une audience publique & ſolemnelle: Mais ſa ſainteté s'étant trouvée indiſpoſée ce jour-là, l'audience fut renvoyée au mercredi ſuivant, qui étoit le vingt-uniéme de Novembre. L'évêque de Paris porta la parole, & harangua près de deux heures. Il diviſa ſon diſcours en deux parties. Il dit beaucoup de choſes à la louange du roi de France & de ſes ancêtres. Il loua leur zéle & leur attachement à l'égliſe, leurs travaux pour éteindre le ſchiſme; vertus qui leur avoient acquis à juſte titre la qualité de rois très-chrétiens. Dans le reſte de ſon diſcours il toucha l'affaire du royaume de Naples, & ce qui con-

Narratio Nicol. Petit. ad calcem Collect. concil. P. Labbe, tom. 13. p. 1762.

cernoit les Genois. Enfin il finit par l'obéiſſance qu'il rendit au pape au nom de Charles VII. ſelon la coûtume obſervée dans tous les tems par les rois de France. AN. 1459.

CXIV. Le pape répond au diſcours de l'évêque de Paris.

Le ſaint pere après l'avoir écouté avec beaucoup d'attention, lui répondit en moins de mots. Son diſcours roula ſur ſix articles. Il parla en premier lieu de lui-même, mais en peu de paroles, pour répondre ſeulement à l'éloge que l'évêque de Paris en avoit fait. Enſuite il releva beaucoup le ſiége apoſtolique, en ajoûtant qu'il croyoit que tous les princes chrétiens devoient s'y ſoumettre. En troiſiéme lieu il s'étendit fort ſur la bonne volonté du roi de France, & ſur ſon zéle pour prendre les interêts de l'égliſe Romaine, ſur-tout dans la conjoncture préſente ; & ce fut en cet endroit qu'il loua les grandes actions des rois de France, remontant juſqu'aux tems de Charlemagne & même de Clovis, & faiſant voir combien cette même égliſe avoit été honorée de l'appui & de la protection des rois trés-chrétiens, & ſur tout du prince qui regnoit préſentement, ſans lequel il étoit impoſſible d'arrêter les progrez des Turcs. Il fit auſſi l'éloge du royaume de France, de l'univerſité de Paris, de ſes égliſes & de ſes monaſteres. Le quatriéme article concernoit le roi de Sicile ; & ce qu'il dit en faveur de René d'Anjou, irrita ſi fort ceux qui tenoient le parti de Ferdinand, qu'ils voulurent rompre l'aſſemblée : mais le pape leur impoſa ſilence, & refuſa de les écouter. En cinquiéme lieu il répondit à l'article des Genois, qu'il avoua lui être fort recommandables, puiſque leur affaire regardoit le patrimoine de l'égliſe. Enfin le ſixiéme article ne roula

Collect. concil. P. Labbe, tom. 13. p. 1751. & 1765.

AN. 1459. que ſur l'obéiſſance que l'évêque de Paris lui avoit renduë au nom du roi très-chrétien, dont le ſouverain pontife rendit de grandes actions de graces, de même que les cardinaux.

Après ce diſcours du pape, les ambaſſadeurs du roi de Sicile, aſſiſtez des ambaſſadeurs de France, lui promirent auſſi obéiſſance. Ceux de la republique de Genes, comme fideles ſujets du roi Charles VII. en firent de même. On lut les lettres patentes des François, qui furent traduites en latin par le conſeil des cardinaux d'Eſtouteville & d'Avignon; le pape en entendit la lecture avec beaucoup de plaiſir: & la ſéance finit par l'audience que ſa ſainteté donna au duc d'Autriche qui voulut aſſiſter à ce conſiſtoire, & combla d'honnêtetez les ambaſſadeurs de France, à qui il offrit ſon palais pour demeure.

CXV. Nouvelle audience que les ambaſſadeurs de France demandent au pape.

Quelques jours après cette ſéance, les ambaſſadeurs François allerent trouver le pape, & le prierent de leur accorder une nouvelle audience, dans laquelle ils lui propoſeroient quelques affaires qui concernoient le royaume de Sicile, & qu'ils ne vouloient lui expoſer qu'en préſence de certains ambaſſadeurs & non pas de tous. Sa ſainteté y conſentit, & leur promit d'y appeller ceux qu'ils voudroient. Et comme de nouveaux ambaſſadeurs de l'empereur Frederic étoient arrivez depuis peu; ſçavoir l'évêque de Trente, le marquis de Bade & un autre, qu'il y avoit un évêque & un cordelier de la part du roi de Caſtille, & les ambaſſadeurs d'Alphonſe roi de Portugal; les François les prierent tous de ſe trouver à l'audience que le pape devoit leur donner: & tous enſemble ſe rendirent auprès du ſouverain pontife

à

à qui le bailli de Roüen adreſſa la parole. Il loüa fort les grandes actions des François pour la défenſe de la religion, & les ſervices qu'ils avoient rendus au ſaint ſiége. Il expoſa de quelle maniere le roïaume de Sicile étoit échu à la France, & combien il avoit coûté de ſang pour le conquerir. Il ajoûta que ſi Alphonſe s'en étoit rendu maître, c'étoit par la force de ſes armes ſans y avoir aucun droit ; que le pape s'étoit comporté d'une maniere indigne en chaſſant les François, pour mettre en leur place le bâtard d'Alphonſe qui ne méritoit pas un ſi grand roïaume ; Que c'étoit avoir agi contre toute juſtice que d'avoir mépriſé René veritable roi de Sicile ; ce que le pape Callixte n'avoit jamais voulu faire, quoiqu'Aragonnois. Ils demandoient en concluant leur diſcours, que puiſque les François avoient ſouffert cette injure, le pape revoquât avec déliberation ce qu'il avoit fait ſans avoir conſulté perſonne, qu'il accordât ce roïaume à René, & qu'il en chaſſât Ferdinand.

AN. 1459.

CXVI. Leurs demandes au pape.

Ce diſcours releva le courage des amis de la France, qui ne croïoient pas que le pape oſât y répondre. Mais le ſaint pere, ſans s'étonner, dit en peu de mots, qu'il avoit compris les reproches qu'on lui avoit faits au travers de tout ce qu'on venoit de dire en faveur de René d'Anjou : Qu'il ne croïoit pas les mériter n'aïant rien fait dans l'affaire du roïaume de Sicile, qu'aprés avoir conſulté les cardinaux. Que ſi l'on exigeoit qu'il révoquât ce qui avoit été fait il étoit juſte de demander auparavant le conſeil des mêmes cardinaux ; & que quand il les auroit conſultez, il répondroit à leurs plaintes &

CXVII. Réponſe que le pape fait à ces demandes.

AN. 1459. leurs demandes. Après ces paroles il congedia l'assemblée, parce qu'il étoit incommodé d'une toux violente & de grands maux d'estomach. Mais les François aïant publié que la maladie du pape étoit une maladie feinte, & qu'il n'agissoit ainsi que pour ne leur pas répondre, parce qu'il étoit dans l'impuissance de le faire; le pape informé de ces bruits, leur fit dire qu'il leur répondroit, quand il devroit mourir au milieu de l'assemblée, que la douleur ne diminueroit rien de son courage, & que ses infirmitez ne l'en empêcheroient pas.

Il tint en effet sa parole; il assembla d'abord les cardinaux auxquels il communiqua la réponse qu'il devoit faire aux ambassadeurs de France, il fit ensuite venir tous les ambassadeurs des autres princes; & le souverain pontife, quoique languissant & souffrant même de violentes douleurs, sortit de sa chambre, se rendit dans une grande salle où l'on avoit élevé un trône sur lequel il monta, & aïant prié qu'on l'écoutât sans l'interrompre, il parla près de trois heures. Il parut au commencement si pâle & si inquiet, qu'à peine pouvoit-il ouvrir la bouche; mais quand il fut un peu animé, les expressions se présentoient d'elles-mêmes. Le pape se justifia d'abord sur la conduite qu'il avoit tenuë à l'égard du roïaume de Sicile; il se plaignit de la maniere peu mesurée dont ils l'avoient traité, sans aucun égard à sa qualité de souverain pontife & de chef de l'église. Il releva beaucoup la gloire des François, & ajoûta qu'il avoit eu de bonnes raisons pour investir Ferdinand, que ce prince étoit prêt à fondre sur le patrimoine de l'église, & que les François étoient trop

Spicileg. Dachery tom. VIII.

CXVIII. Le pape justifie sa conduite à l'égard du roïaume de Sicile.

éloignez pour le défendre ; que d'ailleurs il avoit fait mettre dans l'acte d'inveſtiture ces mots, ſauf le droit d'autrui ; ce qui mettoit le droit de René d'Anjou en ſureté. En effet dans la réponſe qu'il avoit fait publiquement à ces mêmes ambaſſadeurs, ce prince avoit été qualifié roi de Sicile, ce qui avoit fort choqué les ambaſſadeurs de Ferdinand qui s'en étoient plaints. AN. 1459.

CXIX. Il ſe plaint de la pragmatique ſanction.

En adreſſant la parole en particulier aux ambaſſadeurs de France, & de René d'Anjou, il leur dit qu'il étoit ſurpris que la France attendît de lui une ſi grande grace que celle de l'inveſtiture du roïaume pour un prince François, tandis qu'on continuoit d'y ſoutenir la pragmatique-ſanction, & qu'on ſuivoit dans la pratique une ſi damnable regle, & qu'on regardoit comme une ordonnance de l'égliſe l'acte le plus injurieux à l'autorité pontificale qui eût jamais été fait. Les François pouvoient répondre à ces plaintes du pape, comme ils le firent ſans doute, que cette pragmatique-ſanction avoit été reçuë & approuvée par lui-même dans le concile de Baſle, dont il fut un des plus zélez défenſeurs & des plus forts appuis ; & qu'elle étoit l'ouvrage de ce concile. Mais Æneas Sylvius élevé ſur la chaire de S. Pierre changea de ſentiment en changeant d'état & de nom. Il n'étoit plus ſimple particulier ſecretaire du concile de Baſle ; c'eſt ce qui fut cauſe ſans doute que parlant de la pragmatique dans ce diſcours, il aſſura qu'il ne pouvoit dire des François, ce que S. Paul dit des Chrétiens : Je vous ai fiancé à cet unique époux qui eſt Jeſus-Chriſt, pour vous préſenter à lui comme une Vierge toute pure, tant qu'ils porteroient

Epiſt. 2. ad Corint. cap. 11. ℣. 2.

AN. 1459. avec eux la tache de cette pragmatique : & parlant de la maniere dont elle avoit été introduite, il ajoûta que ce n'avoit été ni par l'autorité d'un concile général, ni par aucun décret des pontifes Romains. On verra bien-tôt comme ce diſcours du pape fut reçu en France.

CXX. Réponſe des ambaſſadeurs de France au diſcours du pape.

Dans la réponſe que les ambaſſadeurs François lui firent, ils ne manquerent pas de relever ce qu'il avoit dit de la pragmatique. On reprend notre roi, dirent-ils, de ſoûtenir cette loi dans ſon roïaume, & l'on prétend qu'elle déroge aux privileges du ſiége apoſtolique, ce qui eſt une tache & une ſoüillure pour ce roïaume. Comme nous ſommes obligez de défendre l'honneur, la réputation & l'innocence du roi, nous vous dirons que les décrets du concile general de Baſle ont été autrefois préſentez à notre roi très-chrétien, & qu'en préſence des plus conſiderables perſonnes de ſon roïaume, après avoir pris le conſeil des archevêques & évêques, des univerſitez & des plus ſçavans docteurs, il connut que la pragmatique étoit le réglement d'un concile qui n'avoit été aſſemblé que ſelon les ſtatuts des deux précedens conciles de Conſtance & de Sienne, & par l'ordre de deux ſouverains pontifes Martin V. & Eugene IV. pour la réformation de l'égliſe dans ſon chef & dans ſes membres. Le roi connut encore que ces decrets étoient confirmez par les canons des anciens conciles & les ſtatuts des ſouverains pontifes. Toutes ces raiſons le porterent à accepter ces mêmes decrets avec quelques additions & modifications qui ne ſemblent déroger en aucune maniere aux privileges du ſiége apoſtolique.

Collect. concil. Labbe tom. 13. ad calcem. p. 1795.

Comme ils avoient repréſenté au pape qu'il n'étoit pas poſſible que le roi leur maître envoïât des troupes contre les Turcs, tant qu'il n'y auroit point de paix entre la France & l'Angleterre, le ſouverain pontife voulut y travailler. Il y avoit déja long-tems qu'on traitoit de paix entre ces deux couronnes, & la conteſtation rouloit ſur le lieu des conferences. Le roi d'Angleterre vouloit opiniâtrement qu'on les tint, comme autrefois, dans le voiſinage de Calais, & le roi de France prétendoit qu'il étoit de ſon honneur de ne pas recevoir ſur ce préliminaire la loi du roi d'Angleterre. Le pape pour ôter cet obſtacle, fit inſtance auprès des deux rois, pour le choix d'Avignon, de Metz, de Cologne, ou de quelque autre place hors de leurs domaines, où leurs ambaſſadeurs ſe rendroient à la ſaint Jean prochaine. Mais comme ce point ne pouvoit ſe décider à Mantoüe, parce que les ambaſſadeurs de France n'avoient rien là-deſſus dans leurs inſtructions; ſa ſainteté fut obligée d'envoïer un légat en France, & un autre en Angleterre pour faire accepter l'une de ces places aux deux rois. AN. 1459.

CXXI. Le pape demande une taxe ſur le clergé de France, on la lui refuſe.

Le pape convaincu que le roi de France ne pouvoit lui fournir des troupes contre les Turcs juſqu'à ce qu'il eût fait la paix avec le roi d'Angleterre, n'inſiſta pas plus long-tems ſur cette demande, il ſe contenta de propoſer qu'il lui fût permis de lever une taxe ſur le clergé de France, pour les frais de la guerre contre les Turcs. Les ambaſſadeurs lui répondirent que non-ſeulement ils n'avoient point d'ordre là-deſſus, mais que ſa ſainteté ne devoit point compter ſur un tel fond; qu'on avoit fait déja de-

AN. 1459. puis peu de tems une pareille levée d'argent, & qu'assurément on ne lui accorderoit pas une nouvelle. Toutes ces réponses jointes à la prévention où le pape étoit déja contre la France à cause de la pragmatique-sanction, firent qu'il ne cessa de chagriner les ambassadeurs, & qu'il affecta dans toutes les occasions où s'agit des démelez du roi avec le duc de Bourgogne, de prendre toûjours les interêts du dernier, dans les vûës qu'il avoit d'empêcher que les François ne se rendissent trop puissans en Italie, où ils possedoient l'état de Genes, & où le duc de Modene leur étoit dévoüé, & les Florentins attachez depuis long-tems à leurs interêts. Il apprehendoit pour la liberté de Sienne qui étoit sa patrie, s'ils étoient maîtres du roïaume de Naples. Peu s'en fallut neanmoins qu'il ne vît arriver ce que sa politique appréhendoit si fort.

CXXII. Le roi d'Angleterre envoie ses ambassadeurs à Mantouë.

Pie II. avant que de partir de Rome pour se rendre à Mantouë, avoit envoïé l'évêque de Terny en Angleterre pour appaiser les troubles de ce roïaume, & demander du secours au roi contre les Turcs. Ce prince avoit désigné quelques princes & barons pour ses ambassadeurs à Mantouë. Mais comme on ne faisoit aucun cas de ses ordres, tant il étoit mépriſé, il fut contraint de charger de cette commission deux simples prêtres, que le pape voïant leurs patentes scellées du sceau du roïaume, qui n'avoient point d'autre signature que ces mots: Henri moi-même étant témoin: reçut assez mal & ne voulut pas les voir davantage; ce qui ne paroît pas vraisemblable, d'autant que le roi d'Angleterre informoit le pape des raisons qu'il avoit pour ne lui point envoïer une

Comment. Pii II. lib. 3.

ambaſſade plus conſiderable ; & que Pie II. ſçavoit trop bien ſon devoir pour en agir ainſi avec une tête couronnée, dans un tems où il avoit beſoin de ménager ce prince pour réüſſir dans l'execution de ſes deſſeins. AN. 1459.

L'évêque de Terny ſon légat ne contribua pas peu à fomenter les broüilleries & les diviſions des Anglois. Comme elles ne venoient que de l'antipathie qui étoit entre les deux maiſons d'Yorck & de Lancaſtre, dont les premiers, comme on l'a déja dit, étoient appellez de la Roſe-blanche, & les ſeconds de la Roſe-rouge, parce qu'ils avoient choiſi ces deux couleurs pour ſymbole, le légat ſe rangea du côté du duc d'Yorck, & des comtes de Saliſberi & de Warvick ennemis du roi, & ſe conduiſit comme s'il eût été queſtion d'une guerre contre les infideles, promettant des indulgences plenieres à ceux qui prendroient les armes contre Henri leur roi légitime, & excommuniant ceux qui ſoutiendroient ſon parti, & ſe mettroient en état de le défendre : conduite indigne d'un légat du ſaint ſiége, qui devoit être plutôt un ange de paix qu'un homme de trouble & de diviſion. Le pape s'excuſa envers le roi d'Angleterre des indignitez de ſon légat, & lui fit dire par l'évêque de Pavie, que tout s'étoit fait à ſon inſçu : ce qui étoit vrai, puiſqu'il ordonna à ce même légat de quitter l'Angleterre, & qu'à ſon retour il le fit mettre en priſon, & lui fit faire ſon procès.

Polydor. Virgil. hiſt. Angelic. lib. 28.

CXXIII. Conduite indigne du légat du pape en Angleterre.

La retraite du duc d'Yorck en Irlande, & celle des comtes de Saliſberi & de Warvick à Calais, rendirent pour quelque tems la paix à l'Angleterre.

CXXIV. La faction d'Yorck recommence les troubles en Angleterre.

AN. 1459. Mais bien-tôt après on reconnut l'aſcendant que ces princes avoient ſur l'eſprit du peuple. Le roi aïant déclaré rebelles les ducs & tous ſes partiſans, avoit envoïé à Calais le nouveau duc de Sommerſet en qualité de gouverneur avec des troupes, pour fortifier la garniſon, & obliger le comte de Warvick à quitter la place. Mais s'étant préſenté au port, on tira le canon ſur lui; ce qui l'obligea de ſe retirer à Guines, où il apprit avec chagrin qu'en ſon abſence les vaiſſeaux ſur leſquels il étoit venu, s'étoient livrez aux ennemis, & que le comte de Warvick avoit aſſemblé les débris de la faction d'Yorck, pour aller recommencer la guerre en Angleterre avec le baron Cobham & d'autres de ſes partiſans qui l'y attendoient en grand nombre. En effet ce comte avec le fils du duc d'Yorck, qu'on nommoit le comte de Rolhand, & le comte de Saliſberi repaſſa ſecretement en Angleterre; & tous ſçurent ſi bien animer ceux de leur parti, qu'ils remirent ſur pied une nouvelle armée plus nombreuſe que les précedentes.

Le duc de Sommerſet étoit revenu joindre la cour; & la reine s'étoit repoſée ſur les barons Scales & Louvel de la conſervation de Londres. Mais quelque bien intentionnez que fuſſent ces deux ſeigneurs, le maire s'étant déclaré pour la Roſe-blanche, c'eſt-à-dire, pour la faction d'Yorck, les obligea de ſe retirer dans la tour, & reçut dans la ville peu de tems après les trois comtes avec leurs troupes. Le comte de Saliſberi fut chargé de reſter à Londres pour conſerver cette ville à la faction; & les deux autres avec leur armée allerent chercher celle du roi, que la reine aſſiſtée des ducs de Sommerſet & de Buckinham avoit raſſemblée

rassemblée à Conventry. On fut impatient d'en venir aux mains, on se chercha, & on se trouva bientôt; on combattit de part & d'autre pendant cinq heures, sans qu'on pût déterminer de quel côté tourneroit la victoire. Mais les comtes qui étoient grands capitaines, se conduisirent à la fin avec tant d'adresse & de diligence, que l'armée du roi fut enveloppée, avant qu'elle se fut apperçuë qu'on avoit dessein de le faire. Henri après avoir perdu dix mille hommes, & vû tuer à ses côtez le duc de Buckingham avec plusieurs autres de ses plus fideles serviteurs, tomba pour comble de disgrace entre les mains de ses ennemis qui le menerent en triomphe à Londres, pendant que la reine avertie de la perte de la bataille sauva le prince Edouard son fils, & se retira avec lui & le duc de Sommerset vers Durham.

AN. 1459.

CXXV. Bataille donnée entre les deux factions.

Polydor. Virg. hist. Anglic. lib. 28.

Le duc d'Yorck qui étoit alors en Irlande, n'eut pas plutôt appris cette nouvelle, qu'il en partit, & arriva à propos à Londres, pour assister au parlement qu'on y avoit convoqué. Il entra en roi dans la capitale au son des trompettes, environné de soldats, & faisant porter devant lui l'épée nuë. Il se logea à Vestminster dans l'appartement du roi même qui étoit retenu prisonnier dans celui de la reine. Il parut au parlement sans avoir voulu saluer Henri auparavant, & y fit une déclaration qui convainquit tout le monde, que ce duc vouloit être roi. « Vous « sçavez assez, dit-il, qu'on a usurpé sur mes ancê- « tres le trône où je viens ici m'asseoir, & vous « n'ignorez pas quels crimes ceux qui l'occupent « depuis soixante ans, s'en sont mis en possession. « Henri IV. trempa ses mains dans le sang de Ri- «

CXXVI. Le duc d'Yorck veut se faire déclarer roi d'Angleterre.

AN. 1459. „ chard II. Henri V. fit mourir mon pere. Epargnons-„ nous des ſouvenirs qui pourroient rallumer dans „ un cœur ſenſible des deſirs mal éteints d'une ven-„ geance que j'ai ſacrifiée au bien public. Pendant „ que la maiſon de Lancaſtre n'a fait tort qu'à moi „ & aux miens, je m'en ſuis cru dédommagé par „ l'honneur qu'elle a fait à la nation, & par les belles „ & grandes provinces qu'elle a ſoumiſes au ſceptre „ Anglois. J'ai peu regretté de n'être pas roi, tan-„ dis que vous en avez eu un qui au droit près, mé-„ ritoit de l'être. Mais aujourd'hui qu'un foible hé-„ ritier de cet heureux uſurpateur me retient une „ couronne, & perd des conquêtes qui vous ont „ coûté tant de ſang, je ſerois indigne de celui de „ tant de rois qui coule dans mes veines, ſi pour re-„ commencer leurs conquêtes, je ne prenois enfin „ la couronne. Aidez-moi à en ſoutenir le poids, „ j'en partagerai avec vous les douceurs„. Il eſt aiſé de connnoître que tout ce diſcours ne tendoit qu'à faire détrôner Henri par le parlement, & à mettre le duc en ſa place.

CXXVII. Le parlement laiſſe à Henri le titre de Roi & au duc d'Yorck le droit de lui ſucceder.

On délibera long-tems ſur le parti qu'on devoit prendre; & comme on étoit ſur le point de déclarer Henri IV. uſurpateur de la couronne ſur la maiſon d'Yorck, & de dégrader Henri VI. ſon petit-fils, un reſte de compaſſion ou de reſpect pour la Majeſté roiale fit adoucir la ſentence. Un de l'aſſemblée propoſa un tempérament que le duc d'Yorck tout vainqueur qu'il étoit, ne crut pas devoir rejetter, & que le roi captif regarda comme une faveur. Ce fut de conſerver à Henri la couronne pendant ſa vie, à condition qu'à ſa mort elle paſſeroit à Richard duc

Polyd. Virgil. hiſt. Anglic. lib. 28.

d'Yorck & à ſes enfans, à l'excluſion d'Edouard prince de Galles. Cet article étant conclu, on s'accommoda bien-tôt ſur-tout le reſte, & chacun paroiſſant ſatisfait, on fit une proceſſion ſolemnelle où le roi porta le manteau royal & la couronne ſur la tête, ayant le duc d'Yorck près de lui comme ſon heritier préſomptif. La reine refuſa abſolument de ratifier ce traité, & prit le parti de ſe retirer, dans le deſſein de réprimer l'ambition du duc. AN. 1459.

CXXXIII. Le pape s'adreſſe aux Allemands pour les faire contribuer à la guerre contre les Turcs.

Le pape étoit toûjours à Mantouë, où il ne ceſſoit de ſolliciter l'union des princes pour l'execution de ſes deſſeins contre les Turcs. Mais voyant qu'il ne pouvoit rien attendre ni des François ni des Anglois, il eut recours aux Allemans; & n'y trouvant pas moins de difficultez à cauſe des differends ſurvenus entre les ambaſſadeurs de l'empereur & ceux des autres princes; à peine pût-il leur faire promettre, après leur avoir parlé à tous en general qu'ils fourniroient le même nombre de ſoldats qu'ils avoient autrefois promis à l'aſſemblée de Francfort, ſçavoir trente-deux mille hommes d'infanterie, & dix-mille de cavalerie, avec cette clauſe toutefois, qu'ils tiendroient encore deux dietes à ce ſujet, l'une à Nuremberg, & l'autre auprès de l'empereur, où le pape envoyeroit exprès un légat *à latere*: ce que ſa ſainteté accorda. Le cardinal Beſſarion fut choiſi pour cette légation, & l'empereur Frederic fut établi generaliſſime de l'armée chrétienne, avec pouvoir de mettre quelque prince à ſa place s'il ne pouvoit commander en perſonne. Comme on étoit alors dans le mois de Decembre, on attendit à l'année ſuivante à prendre encore des meſures. Pendant cet intervalle

AN. 1459. le pape donna une bulle datée de Mantouë du trente-uniéme Decembre pour l'établiſſement de l'univerſité de Baſle, qui a toûjours eu d'habiles profeſſeurs, tels qu'Eraſme, Amerbach, Buxtorf, Bauhin & divers autres.

CXXIX. Arrivée d'autres princes & ambaſſadeurs à Mantouë.

On voyoit toûjours arriver de nouveaux ambaſſadeurs à Mantouë. Deux cardinaux allerent au-devant de Sigiſmond duc d'Autriche. Le cardinal de Sainte-Croix alla recevoir Albert marquis de Brandebourg, qu'on ſurnommoit l'Achille d'Allemagne. Le pape le reçut avec beaucoup d'honneur, & lui donna l'épée & la toque qu'il avoit benites ſuivant la coûtume à la meſſe du jour de l'Epiphanie. Gobelin qui rapporte tous ces faits, ne dit rien de l'arrivée des ambaſſadeurs de Caſimir roi de Pologne, ni de leur entrée magnifique à Mantouë : Mais d'autres hiſtoriens nous apprennent que ces députez ayant rendu leurs devoirs, & promis obéiſſance au pape, obtinrent de lui l'abſolution de l'excommunication que les Pruſſiens avoient encouruë pour n'avoir pas voulu obéir aux chevaliers. Cependant ils ne purent obtenir, quelques ſollicitations qu'employaſſent tous les autres ambaſſadeurs, que ces mêmes chevaliers fuſſent tranſportez en l'iſle de Tenedos dans l'Archipel, parce que Mahomet II. s'étoit emparé depuis peu de Corinthe.

Comment. Pii II lib. 3.
Cromer. lib. 24.

CXXX. Charlotte veuve du roi de Portugal ſuccede au royaume de Chypre.

Charlotte femme de Jean roi de Portugal, ayant conſenti que l'on empoiſonnât ſon mari, à quoi elle avoit été ſollicitée par Heléne ſa propre mere, on lui fit épouſer Louis de Savoye. Heléne mourut quelque tems après dans le mois d'Avril 1458. & Jean roi de Chypre pere de Charlotte ne lui ſurvéquit que

Æn. Sylvius, in Aſia cap. 97. Comment. Pii II. lib. 7.

trois mois. Par la mort de l'un & de l'autre, Charlotte ſe vit unique heritiere du royaume de Chypre. Comme ſon droit étoit inconteſtable, & que d'ailleurs elle ſe croyoit bien appuyée, elle n'heſita pas à ſe faire couronner reine de Chypre, de Jeruſalem & d'Armenie. La ceremonie ſe fit le premier de Septembre de la même année. Mais elle fut bien-tôt troublée dans ſa poſſeſſion. Jacques archevêque de Nicoſie ſon frere bâtard, âgé d'environ vingt ans, jeune homme hardi & entreprenant, moins fâché de la voir reine, quoiqu'il eût beaucoup d'ambition, qu'irrité de ce qu'il n'avoit pas fait la ceremonie du couronnement, ſe retira vers le ſoudan d'Egypte, ſur ce qu'il apprit que les grands du royaume avoient deſſein de l'arrêter, parce qu'il ne ceſſoit de brouiller, & de répandre la diviſion dans l'état. Cette retraite intrigua Louis de Savoye époux de Charlotte, qui arriva en Chypre ſur ces entrefaites au commencement de cette année 1459. La premiere choſe à laquelle il s'appliqua après ſon couronnement fut d'envoyer des ambaſſadeurs au ſoudan avec des préſens, & le tribut que l'on avoit coûtume de payer depuis la priſe de l'ayeule de Charlotte; avec ordre de ſoutenir les droits de la reine ſon épouſe contre Jacques qui avoit déja obtenu le royaume de Chypre du ſoudan d'Egypte.

AN. 1459.

Naucler. vol. 3. gener. 49. Boſ. lib. 7. to. 2.

CXXXI. Le ſoudan donne le royaume de Chypre à Jacques.

Ces ambaſſadeurs étant arrivez en Egypte, firent ſi bien valoir les droits de leur reine auprès du ſoudan, que Jacques fut ſur le point de ſe voir fruſtré de toutes ſes eſperances. Mais les ambaſſadeurs de Mahomet II. qui ſurvinrent, raccommoderent tout. Jacques ſçut ſi bien les gagner, qu'ils mena-

AN. 1459. ceient le ſoudan de la part de leur maître, d'une guerre ſanglante, s'il ne le laiſſoit paiſible poſſeſſeur d'un royaume qu'il lui avoit déja donné, & s'il ne rompoit l'alliance qu'il avoit faite avec les François. Et ils lui dirent au contraire que s'il tenoit la promeſſe qu'il avoit faite à Jacques, de l'envoyer en Chypre avec une flotte, il pouvoit s'aſſurer que Mahomet de ſon côté en équiperoit une autre contre les chevaliers de Rhodes dont l'iſle reſteroit au ſoudan. En quoi ils ſe trompoient fort, ou vouloient le tromper, parce que le ſultan poſſedant tout le pays qui étoit autour de cette iſle, ne l'auroit pas cedée à un autre s'il s'en fût rendu maître, comme il le ſouhaitoit avec beaucoup d'ardeur.

CXXXII. Serment que le ſoudan d'Egypte exige de Jacques.

Le ſoudan flatté par les ordres des ambaſſadeurs Turcs, confirma le royaume de Chypre à Jacques, & l'y renvoya avec une armée conſiderable, après avoir exigé de lui ce ſerment. " Je jure & promets " par le grand Dieu que je prends à témoin, créa- " teur du ciel & de la terre, & de tout ce qui y eſt " contenu par les ſaints évangiles, par ſaint Jean- " Baptiſte, par tous les Saints, & par la foi chré- " tienne, que je ferai ſçavoir tout ce qui viendra à " ma connoiſſance, à monſeigneur le très-haut ſou- " dan d'Egypte & empereur de toute l'Arabie, priant " Dieu qu'il protege ſon royaume; que je ſerai ami " de ſes amis, & ennemi de ſes ennemis; que je ne " lui cacherai rien; que je ne ſouffrirai point en " mon royaume de Corſaires; que j'acheterai tous " les Egyptiens qui ſeront dans mes états, & leur " donnerai la liberté; que j'offrirai tous les ans le " premier de Septembre ou d'Octobre cinq mille

Eneas Sylvius d. c. 97. & Comment. Pii II. lib. 7.

écus d'or de tribut au temple très-haut de Jeruſalem & à la Mecque ; que j'empêcherai ceux de Coloſſes de fournir des armes aux pirates ; & que ſi je manque à quelqu'une de ces choſes, on me regardera comme un apoſtat & un prévaricateur des ſaints évangiles. Je dirai que l'évangile eſt faux, je nierai que Jeſus-Chriſt vive, & que Marie ſa mere ſoit Vierge ; je tuerai un chameau ſur les fonts du baptême ; je maudirai les prêtres de l'autel ; je nierai la divinité, & recevrai ſur moi toutes les malédictions des ſaints peres„. Ce ſerment fut traduit de l'arabe en latin, & apporté au pape Pie II. AN. 1459.

CXXXIII. Le duc de Calabre fait une deſcente dans le royaume de Naples.

Le pape malgrè ſa politique, vit arriver dans cette année ce qu'il apprehéndoit tant de la part de René d'Anjou. Le duc de Calabre ſon fils qui avoit été fait gouverneur de Genes, étant parti de cette ville avec une bonne flotte, fit une deſcente dans le royaume de Naples, où preſque toute la nobleſſe ſe déclara pour lui, & pluſieurs villes embraſſerent ſon parti. Ce duc qu'on nommoit Jean avoit été engagé à cette entrepriſe par Antoine Centiglia marquis de Coterone, qui lui avoit promis de le rendre maître du duché de Calabre, & de lui aider à conquerir tout le royaume de Naples. Mais Jean fut obligé de differer pour quelque tems l'execution de ce deſſein, parce que Pierre Fregoſe avoit déja fait pluſieurs tentatives pour recouvrer la ſouveraine autorité dans Genes, & pour en chaſſer les François. Lorſque le duc crut avoir diſſipé cette faction, les Genois contribuerent autant qu'il leur fut poſſible à l'aider dans le recouvrement de la couronne que ſon pere avoit

Corius parte 6. Collen. lib. 6. Nebriuſ. lib. 7. Foliet. lib. 11.

AN. 1459. perduë. Ils lui donnerent dix galeaſſes & trois vaiſſeaux payez pour trois mois avec ſoixante mille écus pour fournir aux frais de la guerre ; il joignit à cette flotte douze galeaſſes que René d'Anjou ſon pere avoit équipées à Marſeille ; & ayant mis à la voile avec cette flotte aſſez conſiderable, il alla mouiller devant Gayette.

CXXXIV. Conquêtes de ce duc dans le royaume de Naples.

Jean voulut de-là paſſer en Calabre ſur les terres du marquis de Coterone ; mais il apprit que Ferdinand l'avoit fait arrêter. Il tourna vers Raye que le duc de Seſſa lui remit, quoiqu'il eût épouſé Leonore ſœur du roi de Naples. Il deſcendit enſuite à Caſtellamar, d'où il alla à Seſſa, & courut toute la terre de Labour, pendant que le duc de Seſſa prit Calvi, & invita par ſon exemple pluſieurs ſeigneurs Napolitains à prendre les armes en faveur du duc de Calabre. Ce prince voyant ſon armée groſſir conſiderablement, paſſa dans l'Abruzze, & ſe rendit maître d'Aquilée. De-là il entra dans la Pouille, où Hercule marquis d'Eſt le vint joindre avec quelques troupes : ce qui donna lieu aux villes de Licceria, Foggio, Saint Severe, Troya & Manfredonia d'embraſſer ſon parti. Ferdinand qui s'étoit avancé juſqu'à Calvi, voyant une ſi prompte revolution, s'en retourna à Naples, il y apprit que Daniel des Urſins comte de Samo, Jourdain comte de Tripaldo, & Felix prince de Salerne tous trois freres, étoient ſur le point de ſe déclarer en faveur de ſon ennemi. Pour parer le coup, il fit épouſer au dernier Marie ſa fille naturelle, & par ce moyen il l'arrêta & le retint dans ſon parti.

CXXXV. Le duc de Seſſa

Le duc de Seſſa qui haïſſoit extrêmement Ferdinand

nand, réſolut de l'aſſaſſiner ; & pour y réüſſir, il lui fit propoſer une entrevûë par Gregoire de Cariglia qui avoit beaucoup de part dans ſa confidence. On choiſit pour ſe voir & conférer enſemble, une campagne écartée près d'une petite égliſe à deux milles de Theano, qui étoit au pouvoir des François. Il fut arrêté que chacun de ſon côté meneroit deux hommes : Ferdinand ſe fit accompagner du même Cariglia & de Jean de Ventimille, tous deux plus propres pour le conſeil que pour la défenſe ; mais pour plus grande précaution il prit ſes armes. Le duc mena avec lui Phœbus de l'Anguillara & Jacques de Montagnano, tous deux braves & bien armez. Lorſqu'ils furent arrivez au rendez-vous, le roi & le duc s'écarterent de leurs gens, pour être plus en liberté de s'entretenir ; & leurs gentilshommes ſe retirerent auprès de l'égliſe. Après quelques paroles qui ne concluoient rien, Phœbus dit aux trois autres, le duc a fait ſon accommodement, il eſt juſte que j'aille faire le mien, & s'avança au petit galop vers Ferdinand, qui s'étant apperçu que ce traître avoit un poignard à la main, tira auſſi-tôt ſon épée, en vint aux mains, & ſe défendit avec beaucoup de courage & de valeur. Montagnano ferma le paſſage à Cariglia & à Ventimille, qui ne ſe mirent pas trop en devoir de le forcer : mais les gens du roi qui n'étoient pas loin, étant accourus au bruit, le duc de Seſſa & ſes deux compagnons s'enfuirent à toutes brides.

AN. 1459.

veut aſſaſſiner Ferdinand.

CXXXVI. Il ſe défend & met ſes aſſaſſins en fuite.

Ferdinand ; pour ſe vanger de cette trahiſon, entra dès le lendemain dans le territoire de Stellato, & fit le dégât depuis Bagni juſqu'à Seſſa. Quelques jours

AN. 1459. après aïant appris que l'armée du pape, commandée par Simonolto, le venoit joindre, il alla au-devant d'elle, & après l'avoir joint, il aſſiégea Sarno. Pendant le ſiége il fut averti que le pape avoit changé de ſentiment, & avoit mandé à ſon genéral de s'en revenir. Ces ordres étoient trop précis pour ne pas obéir ; mais Ferdinand aïant levé le ſiége pour ſuivre Simonolto, tous deux furent attaquez dans leur retraite par l'armée du duc de Calabre, & battus à platte couture auprès de Sarno. Le genéral de l'armée du pape y fut tué, & le duc de Calabre fit dans cette action un grand nombre de priſonniers qu'il envoïa à Marſeille. Il y a beaucoup d'apparence qu'il ſe ſeroit rendu maître de Naples où Ferdinand s'étoit refugié, s'il eût ſuivi ſon propre avis qui étoit d'en aller faire le ſiége ſans differer. Mais le prince de Tarente lui perſuada qu'il valoit mieux s'aſſurer des places des environs, que de ſe hazarder à une ſi grande entrepriſe ; ce qui donna le tems à Ferdinand de rétablir ſes affaires, & de recevoir les ſecours que le pape & Sforce duc de Milan lui envoïerent : de ſorte qu'il obligea dans la ſuite le duc de Calabre à abandonner entierement le deſſein qu'il avoit d'aller aſſiéger Naples.

CXXXVII. Ferdinand eſt battu auprès de Sarno.

CXXXVIII. Raiſons pour leſquelles le pape protegeoit ſi fort Ferdinand.

Il eſt ſurprenant que le pape qui prenoit un ſi grand ſoin d'appaiſer les troubles des autres princes d'Italie qu'il menaçoit même de la colere & de la vengeance de Dieu, s'ils ne s'accordoient, ait toutefois ſi opiniâtrement entretenu les diviſions entre Ferdinand & René d'Anjou, juſqu'à appeller en Italie au ſecours du premier Scanderberg qui étoit la terreur des Turcs. L'amitié que le ſaint pere avoit

Æn. Sylv. epiſt. 194. Mariana hiſt. Hiſp. lib. 23. c. 1.

pour Ferdinand étoit ſi grande, qu'étant cardinal il ſe diſoit ſon ſerviteur. On a touché ailleurs quelques-unes des raiſons de cette forte inclination, ou plûtôt de la haine qu'il portoit aux François : nation, ſelon lui, trop fiere, & qui lui étoit un grand obſtacle aux deſſeins qu'il avoit de faire la guerre aux Turcs. Mais nos interêts particuliers d'ordinaire nous touchent beaucoup plus que ceux du public, à quelque dignité que nous ſoïons élevez. René d'Anjou étoit le véritable & légitime héritier de la Sicile, & ſon fils Jean avoit toutes les raiſons du monde de pourſuivre un droit que le ſaint ſiége avoit confirmé tant de fois à ſon pere contre le bâtard de Ferdinand qui en avoit été déclaré injuſte uſurpateur par Callixte III. Pie II. lui-même regardoit le droit de ce dernier, comme douteux, puiſque dans l'acte d'inveſtiture qu'il lui en donna, il mit en termes exprès : Sauf le droit d'autrui. Preuve qu'il reconnoiſſoit que d'autres y avoient droit auſſi-bien que Ferdinand. AN. 1459.

CXXXIX. Nouveaux troubles dans Genes pour en chaſſer les François.

Pendant que Jean duc de Calabre étoit appliqué à la conquête du roïaume de Naples, les factions qu'il croïoit avoir diſſipées à Genes avant ſon départ, s'y renouvellerent. Quelques ſeigneurs peu ſatisfaits du gouvernement des François, réſolurent de les en chaſſer. Pierre Fregoſe, qui lui-même avoit traité avec le roi Charles VII. pour lui ſoumettre cette république, avoit quitté la ville, & s'étoit retiré dans une de ſes terres, pour méditer plus à loiſir ſur les moïens de faire réüſſir ſon entrepriſe. Il traita ſecrétement avec Ferdinand d'Arragon & avec le duc de Milan, & ſe réünit avec les Fieſques. Quand

AN. 1459. la partie fut liée, il se mit en campagne avec des troupes, & parut devant Genes, dans l'espérance d'y exciter quelque révolte. Mais aïant cette premiere fois manqué son coup, il revint à la charge dans le tems que le duc de Calabre avoit envoïé sa flotte attaquer celle de Ferdinand; il surprit la ville, il y fit entrer par le moïen des échelles une grande partie de ses soldats. Par bonheur le duc de Calabre y étoit encore, car ceci arriva avant la bataille de Sarno. A la premiere allarme il se saisit des avenuës, repoussa les ennemis; & Fregose périt dans cette occasion. Mais les révoltes recommencerent l'année suivante.

CXL. Le roi de Fez assiége Alcacer-Seguer, & est battu.

Sup. n. 52.

Le roi de Portugal étoit toûjours en guerre avec le roi de Fez. Celui-ci tenta encore une fois Alcacer-Seguer; mais le gouverneur averti de son dessein, fit venir du secours de Portugal, & se défendit si courageusement, que les Maures furent contraints de se retirer avec beaucoup de perte après cinquante-trois jours de siege. Le gouverneur Edoüard de Menezès alla ensuite à Lisbonne rendre compte au roi du succès de cette campagne. Il en fut très-bien reçu, & sa majesté Portugaise le fit comte de Viana pour récompenser ses services.

Le roi de Castille ne fut pas si heureux dans la guerre contre les infidéles, que le roi de Portugal le fut dans son entrepriſe. Le marquis de Castagneda à qui il avoit donné le commandement des armées du côté du roïaume de Grenade, donna dans une ambuscade, & y demeura prisonnier. Henri envoïa une autre personne en sa place, & païa sa rançon. Ensuite voulant se précautionner contre les sourdes

AN. 1459.

pratiques des grands de ſon roïaume, il diſtribua les principales charges de l'état à ſes créatures. Il donna celle de connétable de Caſtille vacante par la mort d'Alvarez de Lune à D. Miguel Doranzo, la maîtriſe d'Alcantara à D. Gomez de Cacerès ſon majordome; & la charge de majordome à D. Bertrand de la Cueva. Après toutes ces précautions il alla à Madrid, & de là à Segovie, pour prendre le plaiſir de la chaſſe.

CXLI. Affaires du roïaume de Caſtille.

Aïant appris que D. Juan de Lune étoit en poſſeſſion de Soria, des trois villes d'Infantaſgo, & du comté de San-Eſtevan, comme tuteur de la fille de D. Alvarez, il eut peur qu'il n'entreprît quelque choſe contre ſon ſervice. Il alla donc à Agallon où D. Juan le reçut très-bien : Mais le lendemain le roi le fit arrêter, & lui fit dire que s'il ne lui rendoit toutes les places fortes dont il s'étoit emparé, il lui feroit trancher la tête. D. Juan, pour ſauver ſa vie, les rendit, & le roi en même tems les donna à Pacheco dont le fils épouſa la fille de D. Alvarez. Henri recouvra auſſi les villes de Carthagene, de Laurea, & pluſieurs autres dépendantes tant de la maîtriſe de Saint Jacques, que du marquiſat de Villene, ou de la Corogne, dont Alphonſe Fachardo gentilhomme de Murcie s'étoit emparé pendant les dernieres guerres civiles.

Mariana hiſt. Hiſp. lib. 23.

CXLII. Decret du pape contre les appels du ſaint ſiége au concile.

Le pape Pie II. étoit toûjours à Mantouë; & comme il s'étoit imaginé que les appels des jugemens du ſaint ſiége au concile, qui étoient en uſage depuis long-tems, & dont la juſtice & en bien des cas la néceſſité étoient inconteſtables, ne tendoient qu'à ruiner ſon autorité; la premiere choſe qu'il fit au commencement de cette année 1460. fut de con-

Collect. concil. P. Labbe, tom. 13. p. 1801.

AN. 1460. damner ces appels comme erronez, déteſtables, nuls & contraires aux ſaints canons, nuiſibles à la chrétienté, & même ridicules. Voici les propres paroles de ſon decret qu'il fit après avoir conſulté les cardinaux & les évêques qui ſe trouvoient alors à Mantouë, & qu'il publia le dix-huitiéme de Janvier. La bulle commence par ces mots: *Execrabilis, & priſtinis temporibus inauditus.* "Il s'eſt gliſſé de notre tems, dit-„ il, un abus déteſtable & inoüi dans l'antiquité, „ que quelques-uns pouſſez par un eſprit de rébel-„ lion plûtôt que par un ſain jugement, autoriſent, „ en préſumant, pour éviter la punition de leurs pé-„ chez, d'appeller du pontife de Rome vicaire de *Joan. cap. 21. Matth. cap. 16.* „ Jeſus-Chriſt, à qui il a été dit en la perſonne de „ ſaint Pierre: Paiſſez mes brebis; &: Tout ce que „ vous lierez ſur la terre ſera lié dans le ciel: d'ap-„ peller, dis-je, de ſes jugemens au concile futur: „ ce que tout homme inſtruit des regles du droit, doit „ regarder comme contraire aux ſaints canons, & „ préjudiciable à la république chrétienne. Car pour „ ne rien dire de tout ce qui en peut montrer l'abus, „ qui ne voit le ridicule d'appeller à ce qui n'exiſte *Comm. Pii II. lib. 3. ad finem, & in Bullar. tom. 2. Pii II. conſtitut. 5.* „ pas, & qu'on ne ſçait pas s'il exiſtera? Par ces ap-„ pels les pauvres ſont opprimez en pluſieurs manie-„ res par les grands: les crimes demeurent impunis, „ on entretient la rébellion contre le premier ſiége: „ tout le monde a la liberté de pécher; en un mot „ toute la diſcipline de l'égliſe & l'ordre hierarchi-„ que tombent dans le déſordre & la confuſion. Vou-„ lant donc éloigner de l'égliſe un poiſon ſi dange-„ reux, & pourvoir au ſalut des brebis qui ont été „ commiſes à nos ſoins, en éloignant toute occaſion

de ſcandale du bercail de notre Sauveur; de l'avis " & du conſentement de nos vénérables freres les " cardinaux de la ſainte égliſe Romaine, de tous les " prélats & docteurs en droit qui ſuivent notre cour, " & de notre ſcience certaine, nous condamnons " ces appels, nous les réprouvons comme erronez, " nous les déclarons inutiles, dangereux & de nulle " valeur; ordonnant qu'à l'avenir perſonne n'oſe, " ſous quelque prétexte que ce ſoit, interjetter de " ſemblables appels de nos jugemens, ordonnances, " de même que ceux de nos ſucceſſeurs, ou y ad- " herer, ou en faire uſage. Que ſi quelqu'un fait le " contraire depuis le jour de la publication de ces pré- " ſentes dans notre chancellerie apoſtolique, après " deux mois, de quelque état, ordre & dignité qu'il " ſoit, même impériale, roïale & pontificale, il en- " courra de fait la ſentence d'excommunication dont " il ne pourra être abſous que par le ſouverain pon- " tife, ſi ce n'eſt à l'article de la mort. Les mêmes " peines & cenſures ſeront auſſi encouruës par les uni- " verſitez, colléges, notaires, témoins qui aſſiſte- " ront à ces actes, & généralement tous ceux qui au- " ront conſeillé & favoriſé ces ſortes d'appels ".

AN. 1460.

CXLIII. Meſures que prend le pape pour la guerre contre les Turcs.

Peu de jours après que le pape eut donné un decret ſi peu conforme aux véritables regles du droit canon, & ſi contraire à la pratique ancienne & univerſelle de l'égliſe, aïant aſſemblé dans l'égliſe de ſaint Pierre à Mantouë les cardinaux, les prélats & tous les ambaſſadeurs des princes, il leur expoſa ce qui s'étoit fait dans cette aſſemblée depuis huit mois qu'on y étoit, & ce qu'on en pouvoit eſperer. " Si " les Hongrois, dit-il, ſont ſecourus, ils attaqueront "

In aad. collect. concil. tom. 13. p. 1802.

AN. 1460.

„ les Turcs de toutes leurs forces. Les Allemands „ promettent une armée de quarante-deux mille „ hommes, le duc de Bourgogne ſix mille, le clergé „ d'Italie, à l'exception des Venitiens & des Genois, „ accordera la dixme de ſes biens, les laïques le tren„ tiéme de leur revenu, & les Juifs le vingtiéme ; „ ce qui ſuffira pour entretenir l'armée navale. Jean „ roi d'Arragon fera la même choſe, ceux de Ra„ guſe offrent deux galeres, ceux de l'iſle de Rhodes „ quatre. Tout cela a été ſolemnellement promis „ par les princes ou par leurs ambaſſadeurs. Quoique „ les Venitiens n'aïent rien promis en public, je me „ flatte qu'ils ne manqueront pas au beſoin, quand „ ils verront les autres tous diſpoſez à le faire ; & „ que les François, les Caſtillans & les Portugais ſui„ vront leur exemple. Il ne faut rien eſperer de l'An„ gleterre à cauſe des troubles qui diviſent ce roïau„ me, ni de l'Ecoſſe cachée dans le fond de l'Ocean. „ Le Dannemark, la Suede & la Norvége ſont trop „ éloignées pour pouvoir envoïer des gens de guerre, „ & contens de leurs poiſſons, ils ne peuvent four„ nir aucun argent. Les Polonois étant voiſins des „ Turcs par la Moldavie, craindront d'expoſer leur „ païs en le dénuant. Les Bohémiens ne pouvant „ pas combattre à leurs frais hors de leur roïaume, „ ſeront entretenus & païez. Les Hongrois armeront „ vingt mille hommes de cavalerie & autant d'infan„ terie ; & par la jonction des Allemands & des Bour„ guignons, ils feront une armée de quatre-vingt „ huit mille hommes. Qui doute qu'on ne puiſſe „ vaincre & abattre les Turcs avec toutes ces trou„ pès ? Ajoûtez que Scanderberg viendra avec une armée

armée choiſie de ſes Albanois, que pluſieurs dans la " Grece quitteront le parti des Infidéles, qu'en Aſie " le prince de Caramanie & les Armeniens charge- " ront les Turcs par derriere. Ne deſeſperons donc pas " de la victoire, & prions le Seigneur qu'il veuille ſe- " conder nos deſſeins. Portez & racontez dans vos " pays ce qui s'eſt fait ici, afin que vos ſeigneurs & " maîtres exécutent fidellement leurs promeſſes ". AN. 1460.

CXLIV. Fin de l'aſſemblée de Mantouë.

Après ce diſcours, tous ceux qui avoient fait des avances ou des promeſſes au nom de leurs maîtres, en confirmerent l'accompliſſement, & les autres garderent le ſilence. Les ambaſſadeurs de Borſe marquis d'Eſt, pour montrer que leur maître pouvoit faire plus qu'on n'attendoit de lui, promirent de ſa part trois cens mille écus d'or; ce qui étonna tous les aſſiſtans. Enfin le pape donna ordre aux cardinaux, aux évêques, aux abbez & autres qui étoient préſens, de ſe revêtir de leurs habits de céremonie pour conclure cette aſſemblée. Ils le firent, & ſa ſainteté deſcendant de ſon trône ſe tourna vers les degrez du grand autel, ſe mit à genoux, fit ſa priere accompagnée de larmes & de ſoupirs, recita pluſieurs verſets choiſis des pſeaumes, & propres à la conjoncture où l'on ſe trouvoit. Les prélats & le clergé lui répondoient, & reçurent à la fin la bénediction que le pape leur donna ſolemnellement. Telle fut la fin de l'aſſemblée de Mantouë, où il fut aiſé de prendre des conſeils, & d'établir des reglémens; mais ſi difficile de les executer, qu'on ſe ſépara ſans avoir pris aucunes meſures efficaces pour le ſecours des chrétiens contre les Turcs. Il eſt pourtant vrai que le pape avoit beaucoup de zéle, & qu'on ne peut trop louer ſes

Spond. ad hunc ann. n. 2. & Raynald. annal eccleſ. hoc ann 1460.

AN. 1460. pieux deſſeins : mais voyant toute l'Italie troublée & les peuples diviſez, n'eut-il pas été plus louable & plus digne du titre de pere des fidéles, de rétablir la paix parmi ſes enfans, avant que de porter la guerre chez les ennemis de la religion.

CXLV. Le pape part de Mantoui, & vient à Sienne.

Il partit donc de Mantouë au commencement du carême, & vint à Sienne, où voulant faire une promotion de cardinaux, il conſulta en particulier le ſacré college qui approuva ſon deſſein ; & deux jours après qui étoit un mercredi, il aſſembla un conſiſtoire ſecret pour propoſer ceux qu'on lui avoit nommez, & prier les anciens cardinaux d'examiner s'ils étoient dignes de cette élevation. Les cardinaux ayant conſenti à la nomination de cinq, parmi leſquels étoit François Piccolomini neveu de Pie II. qui fut enſuite pape ſous le nom de Pie III. & qui étudioit alors à Perouſe ; le ſaint pere en démanda un ſixiéme qui n'avoit pas été propoſé, c'étoit Alexandre Oliva general de l'ordre des Auguſtins, né à Saxoferrato de parens pauvres, mais recommandable par ſa pieté & par ſon érudition, il fut admis par les cardinaux ; & le pape ſans attendre le vendredi auquel jour on avoit coûtume de publier les promotions des cardinaux, publia ceux-ci dès le jour même qu'ils furent choiſis ; ce qui délivra les anciens cardinaux de beaucoup de ſollicitations.

CXLVI. Promotion que fait le pape de ſix cardinaux

Le premier fut Ange Capranica Romain, prêtre cardinal du titre de Sainte Croix de Jeruſalem, & évêque de Paleſtrine. Pie II. avoit été autrefois ſon domeſtique ; il aimoit les lettres & les ſçavans, & avoit beaucoup de vertu. Le ſecond Berard Herulo de Narni auditeur de Rote, évêque de Spolete, prê-

Gobelin in Comment. Pii II. lib. 2.

tre cardinal du titre de Saint-Sabine. Le troiſiéme, Nicolas Forte-guerra de Piſtoye, évêque de Theano, prêtre cardinal du titre de Sainte-Cecile. Il étoit parent du pape du côté de ſa mere qui ſe nommoit Victoire Forte-guerra. Le quatriéme Brocard de Weiſpriach Allemand, du titre de Saint Nerée & Saint Achillée, & archevêque de Saltzbourg. Le cinquiéme, Alexandre Oliva general de l'ordre des Freres Hermites de ſaint Auguſtin, prêtre cardinal du titre de ſainte Suzanne, & évêque de Camerino. Le ſixiéme François Piccolomini neveu du pape, Siennois, archevêque de Sienne, diacre cardinal du titre de Saint-Euſtache.

AN. 1460.

Aubery, Hiſt. des cardinaux.

Le ſamedi ſuivant il y eut encore un conſiſtoire dans l'égliſe cathédrale, où l'on fit venir les nouveaux cardinaux. Le pape en les entendant, parla de chacun d'eux en particulier, & comme ils s'approchoient, il les fit tous arrêter devant le baluſtre, pour leur repreſenter en peu de mots l'excellence de la dignité à laquelle ils venoient d'être élevez; l'integrité de mœurs que demandoit la place qu'ils occupoient, & les ſomma de juger eux-mêmes s'ils étoient tels que devoient être des perſonnes dignes d'un ſi grand honneur. Enſuite il les appella au baiſer du pied, de la main & de la bouche; les anciens cardinaux les reçurent auſſi au baiſer, & les firent aſſeoir parmi eux. Tous étant aſſis on jugea quelques cauſes, après leſquels les anciens ſe tinrent debout en cercle devant le pape, & les nouveaux ſe mirent à genoux pour faire le ſerment aux pieds de ſa ſainteté qui leur donna enſuite le bonnet; & le chœur chanta le *Te Deum*. Cette céremonie achevée,

CXLVII. Le pape reçoit ces nouveaux cardinaux dans un conſiſtoire.

Gobelin in comment. Pii II. lib. 2. & 7.

AN. 1460. les cardinaux nouvellement êlus furent menez par les anciens à l'autel de la ſainte Vierge où le doyen pria ſur eux : après quoi ils s'en retournerent vers le pape qui finit le conſiſtoire, & s'en alla dans le palais. Jean Gobelin rapporte toutes ces circonſtances, pour faire voir, dit-il, que les papes ne créoient point alors de nouveaux cardinaux, qu'ils ne fuſſent auparavant propoſez aux anciens, & approuvez par eux.

Les expreſſions dont ſa ſainteté s'étoit ſervie dans ſa réponſe aux ambaſſadeurs de France en parlant de la pragmatique-ſanction, & exagerant beaucoup tous les maux qu'elle pouvoit cauſer au ſiége apoſtolique, choquerent le parlement de Paris. Le procureur géneral Dauvet informé du diſcours de Pie II. qui ne tendoit pas moins, diſoit-on, qu'à diviſer l'égliſe de France du corps de l'égliſe univerſelle, fit dans cette année une proteſtation très-forte contre tout ce que le pape avoit dit, & forma ſon appel au prochain concile general, ſans avoir égard à la défenſe que ſa ſainteté avoit faite depuis peu d'appeller de ſes jugemens au concile. Voici les termes de ce fameux appel fait par l'ordre même du roi Charles VII. " Puiſque notre ſaint pere le pape, à qui la " toute-puiſſance a été donnée pour l'édification de " l'égliſe, & non pas pour ſa deſtruction, veut in- " quieter & accabler le roi notre ſeigneur, les ec- " cleſiaſtiques de ſon royaume, & même les ſéculiers " ſes ſujets ; je proteſte, moi Jean Dauvet procureur " general du roi, & établi ſpécialement en ſon nom " par les notaires qui ont ſouſcrit de la nullité de " tels jugemens ou cenſures, ſelon les decrets des

CXLVIII. Appel du procureur general du parlement de Paris au concile, pour la défenſe de la pragmatique-ſanction.

Papa cui poteſtas data eſt in ædificationem non in deſtructionem everterе, &c.

AN. 1460.

ſaints canons qui déclarent en pluſieurs cas nulles « ces ſortes de ſentences & de cenſures émanées des « paſteurs & des juges, en ſoumettant néanmoins « toutes choſes au jugement du concile univerſel « auquel notre roi très-chrétien prétend avoir re- « cours, & auquel j'appelle en ſon nom ». Cet appel mortifia d'autant plus le pape, que comme on a dit, le procureur general le fit après la bulle qui défendoit ces ſortes d'appellations.

CXLIX. Differends entre Sigiſmond duc d'Autriche, & le cardinal de Cuſa.

Le ſaint pere eut encore un autre ſujet de mortification de la part de Sigiſmond duc d'Autriche, qui avoit aſſiſté à l'aſſemblée de Mantouë. Comme ce prince étoit depuis long-tems en differend avec Nicolas de Cuſa cardinal de ſaint Pierre aux liens, à l'occaſion du fief & de la juriſdiction de l'égliſe de Brixen en Allemagne dont il étoit évêque, & qu'il vouloit conſerver en commande avec la permiſſion du pape, ſans y reſider : Sigiſmond ne voulut jamais le ſouffrir, & s'oppoſa avec force à l'établiſſement des commandes qui n'étoient point d'uſage en Allemagne, quoique très-communes en Italie, en France, en Eſpagne & en Angleterre. Cette affaire fut propoſée à Mantouë, ſans que les cardinaux ni le pape même euſſent pû la terminer. De Cuſa voulant faire valoir ſon droit à force ouverte, & le Duc s'y oppoſant toûjours, la conteſtation alla ſi loin, que Sigiſmond fit arrêter priſonnier le cardinal le propre jour de Pâques, & ne lui accorda la liberté que quelque tems après, qu'à condition qu'il feroit ſerment qu'il ne ſe ſouviendroit jamais de cette injure, qu'il lui ménageroit ſon abſolution auprès du pape, qu'il laiſſeroit l'égliſe de Brixen en repos, &

Wolf. Weiſſemburg. Albert. Krantzius. l. 12. Wandal. c. 24.

Naucler. chron. vol. 3. general. 49 fol. 290.

AN. 1460. qu'il lui payeroit une ſomme conſiderable pour ſa rançon.

Naucler dit que l'égliſe de Brixen fut donnée en commande à ce cardinal par Nicolas V. & que le duc d'Autriche s'y oppoſa dès le commencement comme comte de Tirol, ne voulant pas qu'on introduiſît dans ſes états l'uſage des benefices en commande pour les cardinaux, comme on faiſoit dans d'autres royaumes au deſavantage de l'égliſe. Que dans la ſuite ce même cardinal voulant établir la réforme dans un monaſtere, Sigiſmond s'y oppoſa encore, & ne voulut pas reconnoître ſa juriſdiction touchant quelques fiefs qui relevoient de ſon évêché, quelques raiſons qu'on pût alleguer à ce prince. Le même auteur ajoûte que de-là vinrent les diſſenſions entre le duc & le cardinal, & qu'elles augmenterent tellement dans la ſuite, que l'évêque fut contraint de quitter ſon évêché, & d'aller trouver le pape Calixte qui vivoit alors, & qui, après avoir averti inutilement Sigiſmond, l'excommunia, & mit un interdit ſur ſes états. L'affaire en étoit là quand Pie II. fut élevé au ſouverain pontificat. Il travailla à réconcilier les deux parties, ſans pouvoir y réuſſir; le cardinal ne laiſſa pas de retourner à ſon égliſe ſur une lettre que lui écrivit le duc d'Autriche, & dans laquelle il lui promettoit de le laiſſer vivre en paix, & de ne lui faire aucune peine. Mais Sigiſmond ne tint pas ſa parole, puiſque le jour de Pâques il força le bourg, & aſſiégea la forteresſe où le cardinal s'étoit retiré; & quoiqu'il ſe fût rendu à compoſition, il fut toutefois mis honteuſement dans une étroite priſon, ſans pouvoir recouvrer ſa liberté qu'en re-

CL. Le duc d'Autriche fait mettre en priſon le cardinal de Cuſa.

Digitized by Google

mettant au duc un château de l'égliſe avec un ſomme conſiderable d'argent. AN. 1460.

Pie II. ayant appris ce traitement, & voyant que toutes ſes remontrances avoient été juſqu'alors inutiles, excommunia le duc d'Autriche, comme on le voit par la lettre que ſa ſainteté écrivit à l'evêque de Baſle, datée de Rome le dixiéme Janvier 1461. pour ſe plaindre de ce que ce prelat communiquant toûjours avec Sigiſmond, comme s'il ne l'eût pas tenu pour excommunié, faiſoit paroître peu d'égard pour les cenſures du ſiége apoſtolique; car on ne trouve pas la bulle d'excommunication qui fut publiée à Sienne le huitiéme du mois d'Aouſt de cette année 1460. Gregoire de Heimbourg docteur en droit, qui avoit parlé à l'aſſemblée de Mantouë ſelon, Gobelin, pour l'empereur Frederic, Albert duc d'Autriche & pour Sigiſmond, dreſſa l'acte d'appel de ce dernier au futur concile: ce qui obligea le pape d'envoyer publier ſa bulle en Allemagne, & particulierement à Nuremberg où de Heimbourg étoit ſyndic depuis près de trente années. La lettre du pape à ceux de Nuremberg eſt datée de Rome le dix-huitiéme d'Octobre de cette année. Il ordonna au bourguemaîtres & magiſtrats de cette ville de fuir Heimbourg comme un heretique & un criminel de lezemajeſté, d'avoir ainſi oſé appeller au concile, & rompre l'unité de l'égliſe, après la défenſe expreſſe qu'il en avoit faite par une bulle du conſentement de ſes venerables freres les cardinaux. Il veut qu'on confiſque tous ſes biens, & qu'on n'ait aucun comme ce avec lui. Il leur envoye avec cette lettre la bulle d'excommunication contre Gregoire de

Appellat. & contradict. Gregor. de Heimbourg. in 4. Francofurti.

CLI. Le pape excommunie le duc d'Autriche qui en appelle au concile.

Vide appellationes & contradictiones ab excommunicatione injuſta Sigiſmundi ducis Auſtria, & Greg. de Heimbourg in 4. Francofurt. an. 1607.

AN. 1460. Heimbourg, datée du même jour dix-huitiéme d'Octobre. Ce docteur fit des notes & un acte d'appel contre cette bulle. Theodore Lælius évêque de Feltri, prit la défenſe de Pie II. & fit une replique contre cet appel, très-bien écrite, en vingt-ſept pages, à laquelle Gregoire oppoſa une apologie aſſez longue, remplie d'injures : Il fit auſſi une invective encore plus emportée contre le cardinal de Cuſa. Toutes ces pieces ont été recueillies dans un volume *in*-4°. imprimé à Francfort en 1607. ſous ce titre : Appels & contradictions de l'excommunication injuſte prononcée contre Sigiſmond duc d'Autriche, comte de Tirol, & Gregoire de Heimbourg, &c. & ont été données enſuite par Goldſtat dans ſon premier & ſecond tome de la Monarchie. De Heimbourg compoſa auſſi un traité contre la puiſſance temporelle que les papes prétendent avoir ſur les princes, dans lequel il s'écarte beaucoup pour invectiver contre les papes dont il ſe déclare l'ennemi le plus violent & le plus emporté que ce ſiécle ait eu.

In opere ſuprà cit. pag. 15. 23. & 51.

De hac appellatione vide in append. abbatis Urſperg. p. 127.

CLII. Le roi de Caſtille envoye l'évêque de Leon vers le pape.

Pendant que le pape étoit encore à Sienne, l'évêque de Leon le vint trouver de la part de Henri IV. roi de Caſtille ; mais il n'apporta que de belles paroles ſans effet, & ſans aucune promeſſe poſitive de contribuer aux dépenſes de la guerre contre les Turcs. Ce même évêque étant mort peu de tems après ſon arrivée dans la même ville, le pape lui donna pour ſucceſſeur le cardinal de la Tour-brûlée religieux de l'ordre de ſaint Dominique : mais Henri n'ayant voulu ni le recevoir, ni le reconnoître, ſon refus excita de grandes diſputes entre lui & le ſouverain pontiſe. Pie II. eut auſſi un differend avec

avec Caſimir roi de Pologne, touchant l'évêché de Cracovie, auquel ſa ſainteté avoit nommé un neveu du cardinal Sbignée, quoique le roi eût déja fait nommer ſon chancelier par le chapitre. La diſpute alla ſi avant, que malgré les remontrances, les menaces & les excommunications prononcées contre Caſimir & ſes partiſans, le neveu du cardinal fut contraint de céder ; le roi proteſtant toûjours qu'il perdroit plûtôt ſon roïaume, que de ſouffrir qu'il y eût dans ſes états un évêque malgré lui ; ce qui ne fut pas une petite mortification pour le ſaint pere. AN. 1460.

CLIII. Différends de quelques rois avec le pape touchant la collation des bénéfices.

Il ne fut pas plus tranquille du côté de la France. L'évêché de Tournai étant venu à vaquer, le roi Charles VII. voulut y faire nommer le cardinal de Coutance ; & le pape l'avoit donné à l'évêque de Toul créature du duc de Bourgogne, quoique cette ville appartînt à la France. Nous avons encore les lettres que Pie II. en écrivit au roi de France. Nous y voïons que le ſouverain pontife eut en quelque façon le deſſus dans cette diſpute ; & que ſi l'évêque de Toul ne fut pas évêque de Tournai, le cardinal de Coûtance en fut auſſi privé ; que le pape en eut la nomination, & confera de plein droit le bénéfice à Guillaume Phelaſius religieux Bénedictin chancelier de l'ordre de la toiſon, & homme d'un vrai mérite. Par-là le ſouverain pontife obtint en France ce ce qu'on lui avoit opiniâtrement refuſé en Eſpagne & en Pologne.

Cromer. lib. 24. Miechou. l. 4. c. 68. Æneas Sylvius, epiſt. 374. & 375.

Comme le pape fit un aſſez long ſéjour à Sienne, il y reçut beaucoup d'ambaſſadeurs qui ne s'étoient pas trouvez à l'aſſemblée de Mantouë. Il en vint des

CLIV. Députation des patriarches d'Orient au pape.

AN. 1460. patriarches d'Orient. Le chef de leur députation étoit un archidiacre d'Autriche appellé Moïſe, homme fort ſçavant dans les langues grecque & ſyriaque, & d'une grande réputation. Il parut devant le pape au nom des patriarches d'Antioche, d'Alexandrie & de Jeruſalem, & lui dit, que celui qui ſéme la zizanie les aïant empêché juſqu'à préſent de recevoir le decret du concile de Florence touchant l'union de l'égliſe grecque avec la latine, Dieu leur avoit enfin inſpiré de ſe ſoûmettre à ce decret; qu'il avoit été accepté ſolemnellement dans une aſſemblée convoqué à ce ſujet, & qu'à l'avenir ils vouloient tous être ſoûmis au pape comme au vicaire de Jeſus-Chriſt. Le ſaint pere lui répondit avec beaucoup de bonté, loüa fort les patriarches de leur obéïſſance, fit traduire en latin le diſcours de Moïſe, & commanda qu'on le mît dans les archives de l'égliſe Romaine.

CLV. Ambaſſadeurs du Peloponéſe au pape.

On vit auſſi arriver peu de jours après des ambaſſadeurs d'une ville du Peloponéſe ſituée ſur une montagne proche la mer, & qu'on appelloit Monobaſſe ou Monembaiſſe, une des trois anciennes Epidaures. Le ſujet de leur ambaſſade étoit pour prier le pape de les recevoir ſous ſa protection eux & leur villes. Ils lui repréſenterent qu'ils n'avoient pas voulu ſe rendre à Mahomet II. comme Demetrius Paleologue leur ſeigneur avoit fait; que Thomas ſon frere auquel ils vouloient obéïr, ne ſe trouvant pas aſſez fort pour les défendre de l'oppreſſion des Turcs, il les avoit exhortez à reconnoître le pape pour leur ſouverain, & que là-deſſus ils venoient s'offrir à ſa ſainteté, & lui rendre leur obéïſſance. Le pape les

Phranz. l. 3. cap. 24. Comment. Pii II. lib. 3.

reçut avec joïe au nom de l'égliſe Romaine, & leur envoïa un gouverneur & des vivres. AN. 1460.

La longue abſence du pape avoit cauſé beaucoup de maux à Rome. Tiburce fils d'un nommé Maſſian que le pape Nicolas V. avoit fait pendre aux fenêtres du Capitole, pour avoir trempé dans la conjuration d'Etienne Porcario, avoit excité de grands troubles dans cette ville. A la tête d'un grand nombre de jeunes gens qui l'avoient choiſi pour leur chef, il commettoit impunément une infinité de crimes, & s'étoit déja ſaiſi de l'égliſe de Pantheon, publiant qu'il vouloit délivrer Rome du joug des prêtres, ſans que les magiſtrats oſaſſent lui reſiſter. Sur les nouvelles que le ſouverain pontife en reçut, il prit auſſi-tôt la réſolution de partir de Sienne, & arriva à Rome le ſeptiéme d'Octobre au grand contentement des Romains. Quelques jours après il fit arrêter ce Tiburce qui fut puni de ſes crimes, & pendu avec les principaux de ſa conjuration. *Platin. in lib. II.*

CLVI. Le pape part de Sienne & arrive à Rome.

Comment. Pii II. lib. 5.

Le ſaint pere dès le commencement de ſon pontificat avoit envoïé vers les rois Chrétiens d'Armenie & de Meſopotamie un certain Loüis cordelier natif de Boulogne, pour engager ces princes à prendre les armes contre les Turcs en Aſie, pendant qu'on les attaqueroit du côté de l'Europe. Loüis arriva de ſa légation fort peu de tems après que le pape fut de retour de Mantouë. Il étoit accompagné des ambaſſadeurs de David empereur de Trebiſonde, de ceux de George roi de Perſe, des princes des deux Armenies, & de ceux de pluſieurs autres princes d'Orient. Ils avoient pris leur route par la Colchide & la Scythie, ils avoient paſſé le Tanaïs & le Da-

CLVII. Ambaſſadeurs des princes d'Orient au pape.

AN. 1460.

nube, traverſant la Hongrie & l'Allemagne, où ils ſaluerent l'empereur Frederic, & avoient été reçus avec beaucoup d'honneur à Veniſe. Lorſqu'ils approcherent de Rome, quelques prélats allerent au-devant d'eux, & lorſqu'ils y furent arrivez le pape leur donna audience dans un conſiſtoire. Ils promirent à ſa ſainteté de répondre à ſes vœux, ils lui dirent que les princes qui étoient en guerre, avoient poſé les armes aux premiers ordres du ſouverain pontife, qu'ils étoient tous prêts à attaquer les Turcs en Aſie, qu'ils s'avanceroient juſqu'à l'Helleſpont, la Thrace & le Boſphore, avec un armée de douze mille hommes, pendant que ceux de l'Europe les attaqueroient de leur côté; que leur légation n'avoit point d'autre motif que d'informer ſa ſainteté de ces diſpoſitions, & de lui rendre leurs devoirs, comme au vicaire de Dieu en terre. Qu'ils avoient pour alliez Bendis roi de Mingrelie & d'Arabie, Pancrace roi des Iberiens qu'on nomme Georgiens, Moüic marquis de Gorie, Iſmaël ſeigneur de Sinope & de Caſatine, Fabie prince de Caramanie, & ſeigneur de Cilicie, dont on obtiendroit de grands ſecours: & qu'ils demandoient ſeulement que le religieux qui les avoit conduits à Rome, fût établi par le pape patriarche ſur tous les Catholiques d'Orient. Pie II. loüa beaucoup leur zele, accepta leurs offres, & leur dit qu'il étoit à propos qu'ils allaſſent trouver le roi de France & le Duc de Bourgogne, parce qu'il étoit fort difficile & même impoſſible d'entreprendre quelque choſe ſans eux; parce que c'étoit la nation qui avoit combattu avec plus de gloire contre les infideles, & qui étoit la plus formidable aux Turcs.

Sur ces avis les Orientaux ſe mirent en chemin, on leur fournit la dépenſe de leur voïage ; le religieux fut nommé patriarche, à condition qu'il n'en prendroit point le titre, & qu'il n'en feroit aucune fonction qu'il ne fût de retour ; mais toute cette députation ne produiſit aucun effet. AN. 1460.

CLVIII. Mort de Jacques II. roi d'Ecoſſe.

La mort de Jacques II. roi d'Ecoſſe, qui fut tué d'un éclat d'Arquebuſe le troiſiéme du mois d'Août en faiſant le ſiége du château de Roſeberg cauſa quelque changement dans ce roïaume. La reine Marie ſon épouſe, fille du duc de Gueldres, arrivée au camp le même jour, pourſuivit ſi vivement l'attaque de cette place, qu'elle contraignit les Anglois de ſe rendre, & elle n'en eut pas plûtôt pris poſſeſſion qu'elle la fit raſer, afin qu'elle ne fût plus l'occaſion d'une nouvelle guerre. Le roi d'Ecoſſe fut extrémement regretté de tous ſes ſujets, & chacun plaignoit le ſort de ce jeune prince, qui aïant évité tant de perils en differentes guerres qu'il avoit ſoutenuës avec beaucoup de valeur, ſuccomboit ſi malheureuſement à l'âge de trente-neuf ans, après en avoir regné vingt-quatre. Jacques l'aîné de ſes trois fils qui n'avoit encore que ſept ans, lui ſucceda : mais il y eut de grandes conteſtations pour l'emploi de gouverneur du jeune roi & de ſon roïaume. La reine vouloit avoir l'un & l'autre & étoit appuyée du crédit de pluſieurs barons. Après avoir long-tems diſputé, l'on convint qu'elle auroit ſeulement la tutelle du roi & de ſes autres enfans, & que deux de chaque parti avec deux évêques gouverneroient le roïaume. Mais la reine étant morte trois ans après ſon époux, & Jacques Kenneth évêque de ſaint André prélat d'une

Boëtius l. 18. Buchanan. l. 12.

AN. 1460. rare prudence & de mœurs édifiantes, étant auſſi morts trois années après la reine, la paix dont le roïaume avoit joui pendant ſix années s'évanouit: les autres gouverneurs ne s'accorderent plus, & le roïaume fut livré à de grands troubles.

CLIX. Le roi de Bohême chaſſe les Manichéens de ſes états.

Leunclav. l. 15. Bonfin. 3. dec. 1.

Comme le pape étoit fort irrité contre Pogebrac roi de Bohême, qui avoit remis entre les mains des Turcs la ville de Synderone uſurpée ſur Matthias roi de Hongrie; ce prince pour ſe réconcilier avec ſa ſainteté, voulut lui donner des preuves de ſon zele en faveur de la religion, en contraignant tous les Manichéens qui étoient dans ſes états, & qui ne vouloient pas recevoir le baptême, à en ſortir ſans rien emporter ni vendre de leurs biens. Il y en eut environ deux mille qui ſe firent baptiſer, mais plus de quatre cent mille attachez opiniâtrement à leurs erreurs ſe retirerent dans les états d'Etienne duc de Boſnie Manichéen comme eux. L'évêque de Nonne envoïa les trois principaux chefs de cette ſecte liez & enchaînez, au pape qui les mit dans des monaſteres, afin qu'on les inſtruiſît de la religion catholique, & les renvoïa enſuite à leur roi.

LIVRE CENT-DOUZIE'ME.

AN. 1460. I. Légation du cardinal Beſſarion en Allemagne ſans aucun ſuccès.

LE cardinal Beſſarion que le pape avoit nommé ſon légat en Allemagne pour exhorter les princes à la guerre contre les Turcs, y arriva dans cette année, & n'y trouva que des troubles & des diviſions qui arrêterent ſa négociation. L'empereur avoit les Hongrois ſur les bras, il étoit en guerre avec Albert ſon frere duc d'Autriche au ſujet de leur partage; le roi de Bohême cherchoit auſſi à le ſupplanter, aïant déja gagné à force de promeſſes les électeurs de Maïence & du Palatinat, qui toutefois ne purent rien faire étant arrêtez par les obſtacles que l'électeur de Brandebourg leur oppoſa. Tous ces contretems firent que le cardinal ne trouva perſonne en Allemagne qui fût dans la diſpoſition d'executer les belles promeſſes qu'on avoit faites à Mantouë: on s'y plaignoit au contraire de la dixme que le pape avoit impoſée ſur le clergé, & de ce que le légat accordoit des lettres de reſerve. Pour ſe juſtifier de ces reproches, le ſaint pere fut obligé de faire ſon apologie, comme on l'apprend par une de ſes lettres au cardinal de Pavie.

Papienſ. hiſt. 28. vide ſupra l. CXV. n. 116.

II. Révolte à Genes contre les François.

Les ſecours que le pape attendoit du roi de France ne fut pas plus efficace; l'affaire de Genes occupoit aſſez ſa maieſté très-chrétienne pour ne pas penſer au reſte. Le duc de Calabre en partant pour le roïaume de Naples, avoit confié le gouvernement de Genes à un François nommé Thomas Vallée, qui n'avoit pas aſſez de bien pour gagner le peuple, & qui

Hubert Folieta hiſt. de Genes.

AN. 1460.

par ce ſeul endroit dégoûta les Genois du gouvernement de France. On ſe plaignoit hautement; on mépriſoit ſes ordres; on publioit par tout que le duc de Calabre n'épuiſoit le tréſor public, que pour fournir aux frais de la guerre de Naples; qu'il avoit ruiné la ville; & qu'il n'y avoit plus de commerce faute d'argent. Les Fieſques, les Fregoſes & les autres ſeigneurs exilez profiterent de ces mouvemens; ils inſpirerent au peuple par leurs émiſſaires, qu'on mépriſoit les bourgeois, pour n'accorder les faveurs qu'à la nobleſſe: & le roi ſur ces entrefaites aïant envoïé ſes ordres dans cette ville pour faire équiper quelques vaiſſeaux dont il avoit beſoin contre les Anglois, on y eut aucun égard, ſous prétexte que les marchands Genois aïant beaucoup d'effets en Angleterre, on ne vouloit pas s'expoſer à les perdre, en ſe déclarant ainſi contre cette nation. Enfin la révolte éclata, elle commença par les fauxbourgs, d'où elle penetra dans la ville; on prit les armes, & le commandant fut contraint de ſe refugier dans le château.

111. Les factions oppoſées ſe réuniſſent contre les François.

Les Fregoſes & les Adornes, quoiqu'oppoſez & ennemis, ſe réunirent pour favoriſer la ſédition. Paul Frégoſe archevêque de la ville, & Proſper Adorne ſe mirent chacun à la tête de leurs amis, & entrerent dans Genes avec beaucoup de gens armez; le duc de Milan qui voïoit avec chagrin les François ſi proches de ſes états, & qui n'ignoroit pas les prétentions que la maiſon d'Orleans avoit ſur ſon duché, concouroit avec les revoltez dans le deſſein de ſe défaire des François, & fit ſi bien par les intrigues des gens affidez qu'il avoit dans la ville, qu'il réconcilia les Fregoſes avec les Adornes & avec le peuple, ſous prétexte

Foglieta in elog. & in hiſt. Gen. Bizarro hiſt. Gen. Paul Guicejard. du Bellay.

texte du bien commun. Ils commencerent à établir une nouvelle maniere de gouvernement, ils y firent entrer le peuple, qui juſqu'alors en avoit été exclu. On choiſit huit hommes, un de chaque corps de mêtier pour être admis dans le conſeil, & l'on penſa à l'élection d'un doge qui fut Proſper Adorne. Il ne s'agiſſoit plus que d'aſſiéger le château où le commandant s'étoit retiré. Le duc de Milan fournit des troupes, & le ſiége fut commencé dans les formes. AN. 1460.

Comme le duc de Calabre étoit occupé dans le roïaume de Naples, qu'il n'oſoit abandonner ſes conquêtes, ni ſe fier à la flotte Genoiſe pour ſon retour; le commandant de Genes ne pouvoit compter que ſur le ſecours qu'on avoit fait partir de France, auſſitôt qu'on avoit appris la nouvelle de la revolte. René d'Anjou commandoit la flotte ſur laquelle on avoit embarqué mille bons ſoldats, outre ſix mille hommes qu'on avoit tiré du Dauphiné, & qu'on avoit tranſporté à Savone. La deſcente ſe fit à ſaint Pierre des Arénes à la vûë des troupes Genoiſes qui ne s'y oppoſerent pas: & dès le lendemain on en vint à une bataille. Les François combattirent avec beaucoup de valeur, & auroient été infailliblement victorieux ſans un ſtratagéme dont s'aviſa l'archevêque Fregoſe qui commandoit les troupes Genoiſes, & qui lui réuſſit. Il répandit dans ſon armée le bruit qu'il attendoit un ſecours conſiderable du duc de Milan; & trois officiers de ce duc étant arrivez durant le combat, il les fit monter ſur une hauteur d'où ils firent ſigne que le ſecours venoit. Cette ruſe ranima la valeur des Genois, & les François perdirent courage. Dans l'apprehenſion d'être taillez en pieces par

IV. Les François ſont battus devant Genes & ſe retirent.

AN. 1460.

ces nouvelles troupes, ils lâcherent le pied, ne pensant qu'à gagner les galeres pour se sauver, après avoir laissé sur la place un grand nombre des leurs. René d'Anjou alla aborder à Savone, & abandonna le gouvernement au commandant de Genes: ce fut pour la troisiéme fois que les François furent honteusement chassez de Genes.

V. Le duc de Bourgogne craint qu'on ne lui déclare la guerre.

Cet échec ne changea rien à la situation des affaires du roïaume de France. Le duc de Bourgogne étoit toûjours dans de continuelles allarmes; craignant que Charles VII. ne lui déclarât la guerre. En effet la plus grande partie du conseil du roi étoit de cet avis; mais sa majesté toûjours portée à la paix n'y déferoit point. Le duc envoïa au roi Jean de Croy & Lannoy gouverneur de Hollande, pour lui exposer les inquietudes & les sujets de plaintes qu'il croïoit avoir encore des desseins qu'on formoit contre lui. Ils représenterent au roi l'attachement de leur maître, qui avoit abandonné le parti des Anglois à la paix d'Arras, où il avoit sacrifié tous les justes ressentimens qu'il devoit avoir pour l'indigne mort du duc son pere; qu'il avoit secouru sa majesté pour la conquête de la Normandie; que le bruit s'étoit répandu qu'elle vouloit faire une tréve avec les Anglois pour venir ensuite fondre sur ses états; que la France avoit violé beaucoup d'articles du traité d'Arras, sans qu'il s'en fût plaint: qu'on lui avoit fait entendre que le roi étoit mécontent de lui pour avoir reçu le dauphin en Brabant; mais que n'aïant eu de sa majesté aucun ordre là-dessus, il n'avoit pû moins faire que d'accorder une retraite à celui qui seroit un jour son seigneur, comme heritier présomptif de la couronne.

Enfin les ambaſſadeurs demanderent au roi ſes bonnes graces pour leur maître, & l'aſſurerent qu'il le trouveroit toûjours bon parent & fidele ſerviteur. AN. 1460.

VI. Le roi répond aux plaintes du duc de Bourgogne.

Le roi répondit avec aſſez de hauteur à toutes ces plaintes; il juſtifia ſon procedé à l'égard du duc de Bourgogne, & réfuta à ſon avantage tout ce que ce duc avoit fait dire par ſes ambaſſadeurs. Cette réponſe leur fut donnée en préſence du roi même, des ducs d'Orleans & de Bretagne, du comte du Maine, d'autres ſeigneurs & de tout le conſeil. Mais le lendemain ils préſenterent un nouveau memoire qu'ils reduiſoient à deux chefs. Le premier regardoit les diſpoſitions préſentes & paſſées du duc envers le roi. Par le ſecond on prioit le roi d'expoſer les ſujets de mécontentement qu'il pouvoit avoir du duc, & de les marquer en détail. On leur répliqua que le roi s'étoit ſuffiſamment expliqué dans ſa réponſe, & que s'il étoit beſoin, il feroit ſçavoir dans la ſuite ſes intentions plus en détail. Tout cela paroiſſoit tendre à une prochaine rupture, d'autant qu'il y avoit treize ans que le dauphin étoit éloigné de la cour, que le roi l'avoit mandé ſouvent ſans qu'il eût voulu obéir, qu'il avoit pluſieurs fois ſommé le duc de Bourgogne de le lui renvoïer, l'avertiſſant qu'il nourriſſoit un ſerpent qui lui feroit quelque jour reſſentir ſes piquûres mortelles, qu'il en étoit venu aux menaces en ſuſcitant divers affaires au duc, & que le roi avoit deſſein d'avancer Charles ſon ſecond fils dans les droits d'aîneſſe, pour punir l'aîné de ſa déſobéiſſance. Mais la mort du jeune prince renverſa tous ces projets, & fit revenir le dauphin pour jouir d'un roïaume qui lui appartenoit de droit.

AN. 1460.

VII. La reine d'Angleterre leve une armée contre le duc d'Yorck.

Polydor. Virgil. hiſt. Anglic.

En Angleterre la reine ne pouvant ſouffrir que le duc d'Yorck eût toute l'autorité, & qu'Henri ſon époux ne portât que le nom de roi, aſſembla une armée de dix-huit mille hommes, & fut jointe par les ducs de Sommerſet & d'Exceſtre, les comtes de Wilchire & de Devonshire, le baron de Clifford, & une partie de la nobleſſe du Nord d'Angleterre. Le duc d'Yorck informé de ces préparatifs ſe mit en campagne, & vint avec le comte de Saliſbery juſqu'à Wakfeid à quinze milles d'Yorck. Avant que de partir il laiſſa la garde du roi au comte de Varvick & au duc de Norfolc, & donna ordre au comte de la Marche de lui lever de nouvelles troupes pour le venir joindre au plûtôt. La reine ne lui en donna pas le tems, elle parut à la tête de ſon armée qu'elle commandoit en perſonne. Le duc contre l'avis du comte de Saliſberi, voulut hazarder la bataille, afin qu'on ne lui reprochât pas d'avoir évité de ſe battre contre une femme; mais il eut lieu de s'en repentir: il voulut commander ſes troupes, & que le comte de Rothland ſon ſecond fils combattit à ſes côtez, pendant que le comte de la Marche ſon aîné étoit avec d'autres troupes du côté d'Herford. La bataille ſe donna près d'Yorck, & fut fort ſanglante, quoique de peu de durée. En moins de demi-heure la reine mit en déſordre l'armée du duc qui demeura ſur la place avec près de trois mille des ſiens. Le comte de Rothland ſon fils, jeune prince d'environ douze ans, y fut tué par le baron de Clifford d'une maniere brutale & barbare. La tête du duc fut expoſée à une des portes de la ville d'Yorck avec celle du comte de Saliſbery, qui aïant été fait priſonnier, fut con-

VIII. Elle attaque le duc d'Yorck, qui perd la bataille & y eſt tué.

damné comme rebelle à perdre la vie ſur un échaffaut. AN. 1460.

La reine ſans perdre le tems à goûter les douceurs de ſa victoire, ne penſa qu'à délivrer le roi, & à faire caſſer dans un nouveau parlement le mauvais traité conclu dans le dernier, entre Henri & les princes de la maiſon d'Yorck. Dans ce deſſein elle prit le chemin de Londres, & y conduiſit ſon armée, pendant que Gaſpard Teuders comte de Pembrok arrêtoit le comte de la Marche. En chemin elle apprit que le comte de Warvick & le duc de Norfolc, marchoient contre elle avec une armée levée dans Londres, & menoient le roi avec eux. La reine ne les attendit pas, elle alla les chercher, les atteignit à ſaint Albans, leur livra une ſeconde bataille, & les défit entierement. Warvick auquel on avoit confié la garde du roi, trouva ſon ſalut dans la fuite, & ſe ſauva de cette grande défaite; mais le roi fut délivré, & eut la conſolation de recouvrer tout-à-la fois la liberté, ſa femme, ſon fils unique & ſa couronne. La reine enſuite marcha droit à Londres avec ſon armée victorieuſe, & y entra en triomphe: elle y reçut les ſoumiſſions des habitans, & rétablit l'autorité roïale. La maiſon d'Yorck effrâyée de tant de ſuccès, ne penſa plus qu'à ſe bannir elle-même de l'Angleterre; mais quelques démarches à contretems de la part du roi rétablirent bien-tôt après ſes eſperances.

IX. Elle gagne une ſeconde bataille contre le comte de Warvick.

Peu s'en fallut qu'il n'y eut auſſi guerre dans cette année, entre le roi de Caſtille & celui de Navarre. Ce dernier ſe voïant puiſſant & maître de pluſieurs roïaumes, crut qu'il lui ſeroit honteux de laiſſer en-

X. Le roi de Navarre penſe à déclarer la guerre au roi de Caſtille.

AN. 1460. tre les mains du premier les places qu'il lui avoit uſurpées. Mais afin d'être plus en état de ſoûtenir la guerre qu'il lui vouloit déclarer, il réſolut de faire une alliance avec le roi de Portugal, que ſes nouvelles conquêtes rendoient redoutable, en faiſant épouſer à Charles ſon fils, Catherine fille du roi de Portugal. Henri roi de Caſtille aïant découvert cette negociation, reſolut de la traverſer, & fit propoſer ſous main à Charles de lui donner en mariage ſa ſœur Iſabelle. Le prince en fut d'autant plus joïeux, qu'il comptoit avec le ſecours d'Henri, ſe mettre en poſſeſſion du roïaume de Navarre, que ſon pere Jean lui retenoit avec quelque injuſtice, parce que c'étoit le bien de ſa mere, & que ſon pere avoit aſſez d'autres états. Flatté de l'eſperance de s'ouvrir un chemin au trône, il réveilla les factions des maiſons de Beaumont & de Gramont, afin que ſous prétexte d'appaiſer ces troubles il pût entrer avec une armée dans la Navarre. D. Juan averti de ſes deſſeins, le fit arrêter : mais les Navarrois & les Catalans demanderent ſa liberté avec tant d'empreſſement, qu'il fut obligé de le relacher pour prévenir une guerre civile. Enfin ennuïé de la conduite turbulente de ce fils, & pour s'en délivrer une bonne fois, il le fit empoiſonner à la ſollicitation de la reine Jeanne ſon épouſe, fille de l'Amirante de Caſtille.

XI. Il fait empriſonner ſon fils, & le relache. Enſuite le fait empoiſonner.

Dans ce même tems D. Henrique de Portugal grand maître de l'ordre de Chriſt, demanda permiſſion au roi ſon neveu de peupler les iſles du Cap verd ou Canaries, que l'on appelloit Fortunées, découvertes depuis peu par Antoine de Nole Genois. Auſſitôt qu'on le lui eut permis, il fit bâtir un fort dans

l'iſle d'Arguin, pour faciliter le commerce de la poudre d'or ; il obtint du pape l'inveſtiture des païs découverts. Il envoïa des colonies aux iſles Açores, & mourut peu de tems après, extrémement regretté de tous les Portugais. D'un autre côté Edouard de Menezès voïant qu'un fort qui étoit entre Alcacer-Seguer & la mer, donnoit aux Maures la facilité de ſurprendre les Portugais, & rendoit la navigation peu aſſurée, le fit raſer, & fit faire quelques fortifications qui en empêchoient l'approche. AN. 1460.

XII. Mort de D. Henrique de Portugal.

Antoine Centiglia, que Ferdinand avoit fait priſonnier, aïant trouvé le moïen de ſe ſauver de ſa priſon, retourna dans la Calabre, qu'il remit preſque toute entiere ſous l'obéiſſance du prince Jean fils de René d'Anjou. Ces conquêtes ne firent point perdre courage à Ferdinand, il emploïa tout l'hyver à lever des troupes. Les Napolitains firent voir l'affection qu'ils avoient pour lui ; chacun l'aſſiſta ſelon ſon pouvoir; les femmes mêmes lui apporterent leurs pierreries. Le pape & le duc de Milan lui envoïerent un ſecours de ſoldats aſſez conſiderable, & la république de Lucques ſe déclara en ſa faveur : ce qui lui facilita la conquête des états que le duc de Calabre lui diſputoit.

XIII. Affaires du roïaume de Naples.

Le roïaüme d'Angleterre ne jouit pas long-tems du fruit de la victoire que la reine venoit de remporter. Deux démarches que cette princeſſe fit à contre-tems, le lui enleverent aſſez promptement. La premiere fut qu'elle déſarma trop-tôt ; & la ſeconde, que n'aïant pas aſſez de troupes pour ſe faire obéir, elle s'obſtina mal-à-propos à vouloir que les habitans de Londres lui livraſſent tous les rebelles pour

XIV. La reine d'Angleterre perd le fruit de ſes victoires.

AN. 1460.

les punir. Cette princeſſe, avant que d'entrer dans la ville, avoit envoïé demander des vivres dont ſon armée avoit beſoin, & y fit mener des charois pour les tranſporter. Le maire à qui l'on s'adreſſa, n'oſant les refuſer, ſe mit en devoir de faire fournir aux gens de la reine ce qu'ils demandoient; mais il n'en fut pas le maître. Le peuple attaché à la faction d'Yorck, s'y oppoſa opiniâtrement, & empêcha les charois d'entrer. La reine en aïant été avertie, ſe préparoit à faire un exemple de cette populace mutine: mais les femmes de qualité ſollicitées par les magiſtrats, l'allerent trouver, l'appaiſerent, & l'engagerent à conſentir que quatre cens ſoldats entraſſent dans la ville avant elle, à la ſuite de quelques ſeigneurs qui partie par leurs remontrances, partie par leur autorité, diſſiperoient les ombrages du peuple que ſon armée effarouchoit, & diſſiperoient les eſprits à une ſoumiſſion volontaire.

XV. Le comte de la Marche bat le comte de Pembrok, & défait l'armée de la reine.

La choſe alloit s'executer, lorſqu'on apprit à ſaint Albans & à Londres que le comte de la Marche fils aîné du duc d'Yorck, avoit défait le comte de Pembrok près d'Herfort, que le comte de Warvick l'avoit joint, & qu'ils marchoient vers la capitale. La reine ne jugeant pas à propos d'en venir à un combat déciſif ſi près d'une ville ennemie qui pouvoit fournir de ſecours au parti oppoſé, ramena ſon armée du côté d'Yorck. Le comte de la Marche qui depuis la mort de ſon pere ſe faiſoit nommer duc d'Yorck, accompagné du comte de Warvick, l'y pourſuivit, & l'atteignit à Turiburge. On en vint aux mains, la bataille dura dix heures, & l'on combattit de part & d'autre avec tant de fureur, qu'il reſta

reſta trente mille hommes ſur la place. La victoire fut long-tems diſputée; mais enfin elle ſe déclara en faveur du duc d'Yorck, qui contraignit le roi & la reine de ſe retirer en Ecoſſe. Cette bataille ſe donna le dimanche des rameaux vingt-neuviéme de Mars, & l'on n'y fit que mille priſonniers. Le duc n'aïant plus d'ennemis alla droit à Londres, s'y fit couronner, & prit le nom d'Edouard IV. le vingt-neuviéme Juin, parce qu'il alla auparavant à Yorck pour s'aſſurer de ce païs depuis long-tems attaché à Henri. Il y trouva encore les têtes du duc d'Yorck ſon pere & du comte de Saliſbery expoſées; il les fit ôter & mettre en leurs places celles du comte de Devonshire, qui avoit quitté ſon parti & des plus qualifiez de ceux qui n'avoient point été enveloppez dans la défaite de l'armée roïale. Georges & Richard tous deux freres d'Edouard, furent faits le premier duc de Clarence, le ſecond duc de Gloceſtre; le comte de Warvick fut récompenſé à proportion de ſes ſervices, & pour l'attacher conſtamment à la maiſon d'Yorck, Edouard fit épouſer la fille aînée de ce comte au duc de Clarence ſon frere, alors heritier préſomptif de la couronne.

AN. 1460.

XVI. Il ſe fait couronner à Londres ſous le nom d'Edouard IV.

Polyd. Virg. hiſt. Ang. l. 25. Monſtrelet. vol. 3.

Cet Edouard que Philippe de Comines dit avoir été le mieux fait & le plus beau prince de l'Europe, étoit adoré dans Londres, & s'attiroit l'affection de tous les peuples; pendant que le roi Henri & la reine ſon épouſe refugiez en Ecoſſe, y ſollicitoient par eux-mêmes un ſecours ſuffiſant pour les rétablir. Leurs envoïez faiſoient auſſi en France les mêmes ſollicitations. Mais près deux ans ſe paſſerent avant qu'ils puſſent l'obtenir. Edouard paſſa l'année ſuivan-

XVII. Le roi & la reine retirez en Ecoſſe, ſollicitent du ſecours.

AN. 1461. te assez tranquillement, joüissant en paix de sa victoire : mais celle d'après ne fut pas de même : La France & l'Ecosse armerent en faveur de Henri, qui éprouva beaucoup de vicissitudes, tantôt en prison, tantôt sur le trône ; comme on verra dans la suite.

XVIII. Arrivée de Thomas Paleologue à Rome.

Le prince Thomas Paleologue vint dans cette année de Corfou à Rome, où le pape le reçut avec beaucoup de bonté, lui assigna une pension de trois cens écus d'or par mois ; les cardinaux en aioûterent deux cens. Pie II. lui fit present de la rose d'or qu'il avoit benie selon la coutume le quatriéme dimanche de carême. Comme ce prince avoit apporté de Patras à Ancone, où il avoit abordé, la relique du chef de saint André apôtre, le pape l'envoia chercher l'année suivante avec beaucoup de solemnité, & la fit mettre dans l'église de saint Pierre. Cette translation n'est fondée que sur le témoignage de Gobelin & du cardinal Baronius, qui dit que le chef de cet apôtre fut apporté à Rome du tems du pape Pie II. dans le quinziéme siécle. M. Baillet marque qu'on voit la fête de cette translation fixée au septiéme d'Avril, dans quelques martyrologes, comme dans Bollandus ; mais on ne dit point, ajoûte-t'il, d'où l'on fit venir cette importante relique, & l'on ne produit aucun titre capable de la rendre autentique & certaine.

Comment. Pii II. lib. 3. & 8. Phranz. lib. 3. cap. 26.

XIX. Translation du chef de saint André à Rome

Baron. not. martyrol. D. 9. Maii. Bollandus tom. 2. Apr. pag. 66. col. 2 Baillet, Vies des Saints. 30. Nov. Bullar. Pii II. constitut. 6. to. 2.

Il y avoit près de quatre-vingt ans que sainte Catherine de Sienne religieuse de l'ordre de saint Dominique, étoit morte à Rome en odeur de sainteté le vingt-neuviéme d'Avril 1380. âgée d'environ trente-trois ans. Son corps y avoit été enterré solemnellement dans l'église de la Minerve, où Dieu aïant toû-

jours confirmé par de nouveaux miracles l'opinion qu'on avoit de ſa ſainteté dès ſon vivant, on penſa à ſa canoniſation. Albert duc d'Autriche & Sigiſmond roi de Hongrie, qui tous deux furent depuis ſucceſſivement empereurs, la firent ſolliciter à Rome dès le commencement de ce ſiecle, premierement auprès du pape Innocent VII. & enſuite auprès de Gregoire XII. mais l'abdication du dernier qui ſe fit en 1415. rompit tellement les meſures qu'on avoit priſes pour y proceder, que les troubles du ſaint ſiége ſurvenus durant les conciles de Piſe, de Conſtance, de Baſle & de Florence, firent reculer l'affaire juſqu'au pontificat de Pie II. ſous lequel elle fut terminée. Il en fit la canoniſation dans cette année, & en publia la bulle le vingt-neuviéme de Juin, ordonnant que la fête ſeroit celebrée tous les ans le premier dimanche du mois de Mai. Mais Urbain VIII. la fixa au trentiéme du mois d'Avril, auquel jour on en fait la fête dans le breviaire Romain avec l'office double.

AN. 1461.

XX. Canoniſation de ſainte Catherine de Sienne.

Les deux Sigiſmonds, l'un duc d'Autriche, & l'autre ſurnommé Malateſta, furent excommuniez par le pape le Jeudi-ſaint de cette année; le premier pour les violences qu'il avoit exercées contre le cardinal de Cuſa; ce qui n'étoit qu'un renouvellement de l'excommunication prononcée l'année précedente pendant le ſéjour du ſouverain pontife à Sienne. Le ſecond, à cauſe du refus qu'il faiſoit de païer les cens de l'égliſe Romaine. Ce Malateſta étoit homme de guerre, & l'un des plus grands capitaines de ſon tems; mais ces qualitez étoient obſcurcies par d'autres très-mauvaiſes; car il étoit impie, ſans religion, nioit

XXI. Le pape excommunie le duc d'Autriche & Malateſta.

AN. 1461.

l'immortalité de l'ame, & violoit les droits les plus ſacrez pour ſatisfaire ſon ambition. Cette conduite lui attira beaucoup d'affaires aſſez fâcheuſes de la part des papes, & entre-autres l'excommunication dont on vient de parler. Il fut general des armées des Siennois & des Florentins, & prit les armes contre le ſouverain pontife; mais ce fut ſans ſuccès. Il ne mourut que ſix ans après en 1467.

XXII. Autre ſentence d'excommunication contre l'archevêque de Maïence.

Il y eut une autre ſentence d'excommunication prononcée contre un certain Diether archevêque de Maïence. Après ſon élection faite en 1459. il avoit envoïé ſes députez à Mantouë, pour être confirmé ſelon la coutume par le ſouverain pontife qui lui accorda ſa confirmation, pourvû qu'il vînt ſe préſenter devant ſa ſainteté, & qu'il païat l'annate : ce qu'il promit de faire dans l'année. Mais aïant manqué d'accomplir ces conditions, il fut dénoncé par l'auditeur de la chambre apoſtolique, & publiquement excommunié. L'archevêque fut ſi vivement piqué de cette conduite qu'il regardoit comme une injure outrée, qu'il en appella au futur concile, & ſollicita les princes d'Allemagne à le ſoûtenir dans ſon appel. Sur ſes remontrances les princes s'aſſemblerent à Maïence en préſence de deux nonces du pape, Rodulphe doïen de Douvre, & François chanoine de Tolede. Les plaintes de l'archevêque y furent écoutées, il les fondoit ſur la perſécution que le pape ſuſcitoit contre lui ſans aucun ſujet ; ſur les ſommes exorbitantes qu'il demandoit pour confirmer ſon élection; ſur le ſerment extraordinaire qu'on vouloit exiger de lui avec les décimes, & d'autres griefs qui opprimoient la nation Allemande, afin

Comment. Pii II. lib. 6.

XXIII. Aſſemblée des princes d'Allemagne ſur cette affaire.

Naucler. chronic. vol 3. gener. 49.

d'en tirer de l'argent, ſous pretexte de la guerre contre les Turcs, & qu'on emploïoit à d'autres uſages. AN. 1461.

XXIV. Réponſes des nonces aux griefs de l'archevêque.

Rodulphe un des nonces répondit à tous ces griefs, & dit qu'on avoit ordonné à l'archevêque de venir en cour de Rome ſelon l'ancienne coûtume ; qu'on ne lui avoit demandé pour être confirmé dans ſon benefice que la ſomme taxée par la chambre apoſtolique, qui étoit de dix mille écus pour la taxe principale, & quatre mille écus pour les menus ſervices, l'expedition des lettres, & les frais des orateurs ; qu'il avoit offert de ſon plein gré d'ordonner la publication des indulgences & la levée des décimes dans ſon électorat ; mais qu'il vouloit en appliquer une partie à ſon profit ; ce que le pape lui avoit refuſé, ſe faiſant un ſcrupule de conſcience bien fondé, de lui faire part d'un argent qui devoit être emploïé pour la défenſe de la religion ; qu'il avoit injurieuſement appellé du juge qui n'a point de ſuperieur en terre, à celui qui n'eſt en aucun endroit, & qu'il avoit eu recours à une invention qui ne tendoit qu'à établir l'impunité des crimes, & contre laquelle on avoit fait une loi dans l'aſſemblée de Mantouë : qu'à l'égard des indulgences qu'on publioit, on en étoit convenu dans la même aſſemblée, afin de trouver des fonds pour fournir aux frais de la guerre contre les Turcs. Qu'au reſte on n'uſoit point de violence pour exiger les aumônes des infideles malgré eux ; qu'il étoit libre aux Allemands d'y contribuer ou non ; mais qu'il ne croïoit pas qu'ils puſſent emploïer d'autre moïen pour ſe défendre contre cet ennemi commun. Le diſcours de Rodulphe fit tant d'impreſſion ſur l'eſprit des princes, qu'ils ſe ſeparerent

ſans rien conclure, & rompirent l'aſſemblée.

AN. 1461. L'archevêque n'aïant pas eu la ſatisfaction qu'il eſperoit, prit le parti de s'accommoder avec les nonces du pape, & de revoquer ſon appel devant un Notaire, & quelques témoins, non ſans marquer plus de peine & de confuſion d'y renoncer, que de l'avoir fait. Frederic comte Palatin du Rhin avoit fait la même choſe quelques jours auparavant; mais tous deux manquerent à leur parole, & n'executerent rien de ce qu'ils avoient promis. L'archevêque ſans être abſous de ſon excommunication, fit ſes fonctions & marqua qu'il ſe ſoucioit peu des cenſures eccleſiaſtiques. Le pape averti d'une conduite ſi irreguliere, envoïa un de ſes cameriers à Maïence, pour engager les chanoines à nommer un autre archevêque qui fût en état de lui tenir tête. Le chapitre s'aſſembla & élut Adolphe de l'illuſtre & ancienne famille de Naſſau dont quelques empereurs étoient ſortis. Cette élection ne manqua pas de cauſer la guerre entre les deux contendans; mais comme Adolphe ſe trouvoit le plus fort, on parla de paix, & l'on en vint à un accommodement, aux conditions que le nouvel élu demeureroit archevêque, & que l'ancien joüiroit ſeulement de quelques terres & de quelques revenus pour ſon entretien. Cet acord ne dura pas long-tems. Frederic comte Palatin étant venu à la traverſe, renouvella la guerre qui dura juſqu'en 1463. que Rodulphe ennuyé de ces diviſions, & convaincu que Frederic ne cherchoit que la ruine de l'égliſe de Maïence, ceda ſon droit à Adolphe, reçut l'abſolution du nonce du pape, & vecut en homme privé juſqu'en 1482. Quelques auteurs diſent qu'Adolphe

XXV. L'archevêque renonce à ſon appel ſans tenir la parole.

XXVI. On nomme un autre archevêque à Maïence.

Serravius l. 3. rerum Moguntin.

étant mort en 1475. les chanoines élurent une ſeconde fois Diether, & qu'il gouverna encore ſix ans l'égliſe de Maïence, après leſquels il mourut en paix. AN. 1461.

XXVII. Arrivée des ambaſſadeurs d'Orient à la cour de France.

Les ambaſſadeurs d'Orient que le pape avoit envoïez en France auprès de Charles VII. pour l'engager à prendre les armes contre les Turcs, y arriverent dans le mois de Mai de cette annce avec le prélat Cordelier, qui ſe diſoit patriarche d'Antioche, & l'ambaſſadeur du prêtre Jean. En ſaluant ce prince ils lui donnerent le titre de roi très-chrétien, & lui demanderent humblement du ſecours contre les infideles qui étoient ſur le point de s'emparer de tout leur païs, aſſurant ſa majeſte que deux officiers François ſeulement, feroient plus d'effet qu'une nombreuſe armée d'autres nations. Mais la maladie du roi qui ſurvint, fut cauſe qu'ils n'eurent pas de réponſe favorable. Le pape aïant été informé par des voïes ſûres que ce Cordelier étoit un impoſteur auſſi-bien que tous ceux qui l'accompagnoient, le reçut aſſez mal à leur retour. Ce religieux fut ordonné prêtre & ſacré évêque à Veniſe par quelques prélats qui ignoroient ſes impoſtures; ce que le pape n'eut pas plûtôt appris, qu'il écrivit au patriarche de Veniſe qu'on arrêtât ce fourbe, & qu'on le lui amenât: mais il évita par la fuite la punition de ſes crimes, de même que ſes compagnons. Ce qui rendit le ſouverain pontife plus circonſpect, & plus reſervé à ajoûter foi ſi facilement à ceux qui venoient d'Orient.

Monſtrelet. vol. 3.
Meyer. lib. 16.
Apud Æn. Syl. epiſt. 376. & ſeq.

XXVIII. Le roi de France s'imagine fauſſement qu'on veut l'empoiſonner.

Le roi étant à Meun ſur Yeure en Berry, on lui vint dire que ſes domeſtiques avoient réſolu de le faire mourir par le poiſon. Cette nouvelle lui renverſa tellement l'imagination, qu'il ne croïoit voir

AN. 1461. *Jean Chartier, hiſt. de Charles VII. pag. 316. Meyer. l. 16. in fin.*

que poignards & poiſon, & il y ajoûta d'autant plus de foi, que cet avis lui fut donné par un de ſes officiers dont il croïoit être aimé, & dont il avoit éprouvé l'attachement & la fidelité. Le parti qu'il prit pour ſe garantir de ce danger, fut des plus extraordinaires : ne ſçachant de quelle maniere prendre ſa nourriture avec quelque ſûreté, il s'abſtint de manger pendant ſept ou huit jours, quelques bonnes raiſons que ſes medecins puſſent lui alleguer pour le guerir de cette eſpece de phreneſie. Enfin ces mêmes medecins lui aïant repreſenté que voulant éviter la mort, il ſe la procuroit ſûrement en ne mangeant point du tout ; il prit la réſolution de prendre quelque nourriture : mais l'eſtomach & les inteſtins s'étoient tellement reſſerrez par une auſſi longue & auſſi opiniâtre abſtinence, qu'il lui fut impoſſible d'avaler quelque choſe. La fiévre le prit, & le mal augmenta ſi conſiderablement qu'il mourut le vingt-deuxiéme de Juillet jour de ſainte Magdelaine, après s'être diſpoſé à la mort par la reception des ſacremens, & avoir demandé pardon à Dieu de ſon incontinence.

XXIX. Il ſe laiſſe mourir de faim.

Jamais prince n'eut de plus grandes traverſes & de plus puiſſans ennemis, & ne les ſurmonta avec plus de gloire. Après avoir chaſſé de ſon roïaume ceux qui vouloient uſurper ſa couronne, il en trouva de plus dangereux dans ſa maiſon qui en voulurent à ſa vie. On eût pu le nommer heureux, s'il avoit eu un autre pere & un autre fils. Il fut affable, débonnaire, liberal, équitable, il aima tendrement ſes peuples, & les menagea autant qu'il lui fut poſſible. Il récompenſa liberalement ceux qui le ſervirent, il eut un ſoin très-particulier de la juſtice & de la police

police de ſon roïaume, il travailla puiſſamment à la réformation de l'égliſe, & fut ſi religieux, qu'il ne voulut point la charger d'aucunes décimes. Mais étant d'une humeur un peu trop facile, il ſe laiſſa trop gouverner par ſes favoris & par ſes maîtreſſes. Sur la fin de ſa vie il devint craintif, défiant & ſoupçonneux aude-là de ce qu'on peut imaginer; mais avec tous ces défauts on peut le regarder comme un grand prince. Polydore Virgile a fait ſon éloge en peu de mots, en diſant qu'il fut la gloire des François & le reſtaurateur de ſon roïaume. Ce prince mourut âgé de cinquante-neuf ans & ſix mois, & en avoit regné trente-neuf & neuf mois.

AN. 1461.

Polydor. Virgil. hiſt. l. Angl. l. 23.

Il laiſſa onze enfans legitimes de ſon épouſe Marie fille de Louis II. duc d'Anjou; ſçavoir quatre fils & ſept filles. Des fils, deux ſeulement vécurent juſques dans un âge avancé, Louis dauphin qui lui ſucceda, & Charles qu'il avoit envie de faire reconnoître pour ſon ſucceſſeur à la couronne, ſi la mort ne l'eut pas prévenu. Les filles étoient Radegonde qui mourut étant déja fiancée avec Sigiſmond fils aîné de Frederic V. archiduc d'Autriche; Yolande qui épouſa Amedée VIII. duc de Savoye; Catherine épouſe de Charles duc de Bourgogne; Jeanne qui fut mariée à Jean II. duc de Bourbon; Magdelaine mariée à Gaſton prince de Viane & comte de Foix, une autre Jeanne & Marie ſœurs gemelles, ne paſſerent point les années de l'enfance.

XXX. Famille & enfans du roi Charles VII.

Le corps du roi défunt demeura en dépôt à Meun juſqu'au Mercredi cinquiéme jour d'Août, qu'on l'apporta dans l'égliſe cathédrale de Paris. Le convoi ſe fit principalement aux dépens de Tannegui du

XXXI. Ses funerailles à Nôtre-Dame de Paris & à ſaint Denis.

AN. 1461. Chatel gentilhomme de Bretagne, & premier gentilhomme de la chambre, que Charles avoit relegué dans une de ſes terres. Dès qu'il eut appris la mort de ſon prince, il accourut promptement, & n'épargna point la dépenſe pour faire tranſporter ſon corps à Paris d'une maniere honorable. On dit qu'il lui en coûta plus de cinquante mille livres. Et pour mieux marquer ſon déſintereſſement après les funerailles, il ſe retira en Bretagne. Sans l'attention de ce fidele ſujet, Charles eût été tranſporté ſans aucune pompe. Les ſeigneurs François empreſſez de faire leur cour au dauphin Louis, fils aîné du défunt, negligerent abſolument de rendre à leur prince ces derniers devoirs que la réconnoiſſance & l'obligation demandoient d'eux. Quatre ſeigneurs de la cour du parlement vêtus en robes rouges, tenoient les quatre coins du poële qui étoit auſſi tenu par pluſieurs autres ſeigneurs de ladite cour. Après le corps couvert d'un drap d'or très-riche, & poſé ſur une litiere, ſuivoient à cheval le duc d'Orleans, les comtes d'Angoulême, d'Eu & de Dunois; après eux le chariot ſur lequel on avoit mis d'abord le corps du roi depuis Meun juſqu'à Paris, tiré par ſix chevaux couverts juſqu'à terre de velours noir. Enſuite ſix pages montez ſur autant de chevaux. Ce convoi étoit précedé de Louis de Harcourt archevêque de Narbonne qui officia pontificalement à Nôtre-Dame & à ſaint Denis. Le recteur de l'univerſité de Paris marchoit enſuite, les officiers de la chambre des comptes, les maîtres des requêtes, le prevôt de Paris, le Châtelet, & pluſieurs ordres de religieux. Le corps fut placé dans le milieu du chœur de l'égliſe cathedrale, où l'on commença

Jean Chartier, hiſt. de Charles VII.

Jean Chartier, hiſt. de Charles VII.

à chanter les vêpres des morts, & le lendemain qui étoit un vendredi ſixiéme d'Août, l'on fit ſes obſeques où l'archevêque de Narbonne celebra la meſſe. Sur les trois hures après midi on tranſporta le même corps à ſaint Denis, où le même prélat celebra auſſi la meſſe. Le docteur Thomas de Courcelles prononça l'oraiſon funebre : & toutes ces ceremonies achevées, on plaça le corps dans la chapelle ſuivant la coutume. AN. 1461.

XXXII. Louis dauphin reçoit en Flandres la nouvelle de la mort du roi.

Le dauphin avoit appris la mort de ſon pere à Genep en Brabant par trois couriers qui lui furent dépêchez par Charles d'Anjou comte du Maine ; & qui arriverent, à ce qu'on prétend, le jour même que Charles mourut. Le dauphin parut moins fâché de ſa mort, que réjoüi de ſe voir roi, il ne ſe mit pas même en peine de ſauver les apparences. La conduite que ce prince avoit tenuë juſqu'alors, tant à l'égard du roi ſon pere, qu'envers les peuples du Dauphiné, donnoit aſſez à connoître ce qu'on devoit attendre de ſon gouvernement.

Monſtrelet. vol. 3. f. 88. Belleſ. hiſt. Franc. l. 1. num. 1.

XXXIII. Louis XI. lui ſuccede.

XXXIV. Il va à Rheims ſe faire ſacrer & couronner.

Comme il y avoit à la cour un parti aſſez conſiderable en faveur de Charles II. fils du roi défunt qui auroit pu tendre à exclure l'aîné, le premier ſoin de Louis fut de partir en diligence, & de venir ſe faire ſacrer & couronner à Rheims. Le duc de Bourgogne & ſon fils l'accompagnerent avec quatre mille hommes de troupes choiſies. La cérémonie de ſon ſacre ſe fit le quinziéme jour d'Août fête de l'aſſomption de la Vierge, par Jean Juvenal des Urſins archevêque de Rheims : mais avant que de recevoir l'onction, il voulut que le duc de Bourgogne le fit chevalier : enſuite le nouveau roi fit le même honneur

Gaguin. l. 10. in Ludovic. XI. in princip.

AN. 1461. à cent dix-ſept ſeigneurs. Après le repas, le duc de Bourgogne rendit à Louis XI. pour ſon duché de Bourgogne & les comtez de Flandre & d'Artois l'hommage que les guerres continuelles qu'il avoit euës avec Charles VII. juſqu'au traité d'Arras, l'avoient empêché de lui rendre, & il le fit en cette maniere. Il ſe mit à genoux devant le roi, & le pria d'oublier les injures qu'on lui avoit faites, & de pardonner à ceux qui avoient été les auteurs de la diſcorde entre ſon pere & lui. Le roi en lui accordant cette grace en excepta ſept perſonnes, & ſous ce pretexte il ne pardonna à aucun. On trouve dans cet hommage qui fut rendu par le duc certaines clauſes qui n'étoient pas d'uſage; ce qu'il fit ſans doute pour mieux aſſurer le roi de ſon parfait dévoüement.

Sur la fin du même mois Louis XI. ſe rendit à Paris, & y fit ſon entrée le dernier jour d'Août ſuivi de douze mille chevaux, & toûjours accompagné du duc de Bourgogne qui prit congé de lui après la fête finie, pour s'en retourner en Flandre: pendant que ſon fils le comte de Charolois alla faire un voïage de dévotion à ſaint Claude en Franche-comté, au retour duquel le roi lui donna le gouvernement de Normandie avec une penſion de douze mille écus, qui ne lui fut pas païée; le roi n'étant pas fort porté à executer ſes promeſſes. Comme la reine veuve de Charles VII. s'étoit retirée à Amboiſe après la mort de ſon époux, le nouveau roi l'y alla voir. Cette princeſſe mourut peu de tems après cette viſite au grand regret des gens de bien, qui euſſent ſouhaité que le reſpect que ſon fils avoit pour elle, eût ſervi plus long-tems de bride à ſes violences: car

XXXV. Changemens qu'il fait dans le gouvernement.

à peine fut-il entré dans ſon roïaume, qu'il s'y gouverna comme dans un païs de conquête. Il dépoſa AN. 1461.
pluſieurs miniſtres de ſon pere qui étoient des perſonnes recommandables par leur probité; il deſtitua preſque tous les officiers de la maiſon roïale, de la juſtice & des finances; il maltraita toutes les créatures du défunt roi, & prit plaiſir à caſſer tout ce qu'il avoit fait. Il ne donna à ſon frere que le Berry pour tout appanage, mit le duc d'Alençon en liberté, le comte de Dammartin Antoine de Chabanes à la baſtille, parce qu'il avoit été envoïé par le feu roi ſix ans auparavant pour l'arrêter. Il rétablit le comte d'Armagnac dans ſes terres, chargea le peuple d'impôts, dépoüilla les grands, & attira l'indignation de tout le clergé par les chagrins qu'il lui cauſa.

XXXVI. Sa conduite envers le duc de Bourgogne.

Comme il ſçavoit de quelle conſequence i étoit pour lui de s'aſſurer des ducs de Bourgogne & de Bretagne, & qu'il avoit de grandes obligations au premier, il voulut en apparence le menager. C'étoit dans cette vûë qu'il avoit donné le gouvernement de Normandie au comte de Charolois ſon fils; mais dans le deſſein d'humilier ce duc, il confirma ſecretement l'alliance que Charles VII. ſon pere avoit faite avec les Liégeois qui étoient ennemis irreconciliables de la maiſon de Bourgogne, contre la parole qu'il avoit donnée au duc peu de mois auparavant, de ſe déclarer même en ſa faveur contr'eux. Il obligea auſſi le duc de Bretagne à venir en perſonne lui faire hommage de ſes états. Le roi étoit alors à Tours, d'où il alla en pelerinage à ſaint Sauveur de Rhedon en Bretagne: & le duc qui avoit pris les devants l'y reçut avec beaucoup d'honneur.

AN. 1461.

XXXVII. Le pape lui envoïe des ambaſſadeurs.

Le pape lui envoïa auſſi en qualité d'ambaſſadeur Jean Jouffroi évêque d'Arras, qu'il chargea de lui recommander les interêts de la religion chrétienne, & de l'engager à ſecourir les chrétiens contre les Turcs. Mais la principale de ſes inſtructions étoit de

XXXVIII. Le pape travaille à abolir la pragmatique ſanction.

porter ce prince à abolir la pragmatique ſanction dans ſon roïaume. Comme l'évêque avec de grands talens pour les negociations, avoit une ambition encore plus grande, & qu'elle ſe trouvoit flattée par la promeſſe que le pape lui avoit faite de l'élever au cardinalat, on juge aiſément qu'il n'épargna rien pour ſe bien acquitter de cette légation. Il n'eut pas de peine à y réüſſir. Le roi avoit promis & même fait vœu depuis long-tems, que dès qu'il ſeroit roi, il aboliroit cette pragmatique, ſeulement, diſent quelques auteurs, parce que ſon pere l'avoit reçûë. Ainſi dès que l'évêque d'Arras lui eut fait connoître l'intention du pape, il lui promit de s'y conformer. Mais avant que d'en écrire au ſouverain pontife, il voulut que l'évêque l'aſſurât de deux choſes, l'une que Pie II. ceſſeroit de proteger Ferdinand contre René d'Anjou; l'autre qu'il y auroit un légat François dans le roïaume pour la nomination des benefices, afin que l'argent n'en ſortit point. L'évêque lui fit eſperer que le pape ne ſe rendroit pas difficile ſur ces deux articles, & Louis XI. content de cette promeſſe, écrivit au pape qu'il étoit réſolu d'abolir la pragmatique, quoiqu'obſervée dans ſon roïaume, reçue & établie aprés une longue déliberation des plus ſçavans évêques. La raiſon qu'il en apportoit, étoit, que cette loi avoit été faite durant le ſchiſme au préjudice du ſaint ſiége, & dreſſée par

Gobelin comment. Pii. II. l. 7. Æneas Sylvius, epiſt. 387.

XXXIX. Le roi déclare qu'il veut abolir cette pragmatique.

Pithou de pragmat. ſanct. & concord.

Monſtrelet. 3. vol. fol. 99.

les prélats inferieurs au pape, qui avoient, à ce qu'il prétendoit, bâti un temple de licence dans son roïaume; qu'il vouloit, nonobstant les avis contraires de ceux de son conseil, que cette loi n'eût aucune force dans l'état, que les choses y fussent rétablies comme elles étoient avant la publication; que le pape y usât de son autorité souveraine, & qu'en cas que les évêques y fissent quelque résistance, il les contraindroit à obéir. L'évêque d'Arras joïeux de la docilité ou plûtôt de la foiblesse du roi, & se regardant déja comme cardinal, se chargea volontiers de porter cette lettre au pape. AN. 1461.

Cum judicio libero & cum potestate coarctata.

XL. Jean Jouffroy évêque d'Arras.

Ce prélat ambitieux étoit Franc-comtois de nation, né à Luxeuil d'une famille peu considerable, quoiqu'il y ait des auteurs qui le font sortir d'une maison noble. Il prit l'habit de saint Benoist dans l'abbaïe de saint Denis en France, & s'éleva aux premieres dignitez de cette ordre, où il fut prieur de Nôtre-Dame du château sur Salins, puis abbé de saint Pierre de Luxeuil, & ensuite de saint Denis. Philippe le bon duc de Bourgogne l'envoïa ambassadeur à Rome sous le pontificat de Nicolas V. & à son retour lui procura l'évêché d'Arras. Pie II. l'aima, parce qu'il crut avoir en lui un sujet propre à le seconder dans ses desseins, & le prélat s'attacha reciproquement à lui, dans l'esperance de pouvoir s'avancer en le servant: en quoi il ne se trompa pas. Dès que Pie eut reçu la nouvelle de l'heureux succès de sa negociation auprès de Louis XI. il le nomma au cardinalat dans le mois de Decembre de cette année, sous le titre de saint Silvestre & de saint Martin aux Monts, & avec lui Barthelemi Roverella Ferrarois

Daniel. hist. de France vie de Louis XI.

XLI. Le pape fait cet évêque cardinal avec cinq autres.

AN. 1461. archevêque de Ravene du titre de ſaint Clement; Jacques de Cardone Eſpagnol évêque d'Urgel; Louis d'Albert François, évêque de Cahors, de Mirepoix & d'Aire, du titre de ſaint Marcellin & de S. Pierre; Jacques Mens-bona Picolomini Luquois, évêque de Pavie, du titre de ſaint Chryſogone & évêque de Freſcati; François de Gonzague évêque de Mantouë, du titre de ſaint Pierre aux Liens, & évêque de Boulogne.

Gobelin Comment. Pii II. l 7. Onuphr. Surita. l. 16. Aubery.

Ce prélat apprit la promotion en s'en retournant à Rome, où il fut très-bien reçû du pape, & il eut tant de joïe de cette nouvelle dignité, qu'oubliant toutes les belles promeſſes qu'il avoit faites au roi touchant l'affaire de Naples & la nomination d'un légat François, il ne penſa qu'à ſes propres interêts; il mit entre les mains de ſa ſainteté l'acte qui caſſoit la pragmatique. Tous les Romains prirent part à cette affaire, & le peuple en témoigna tant de joïe, qu'il eut l'inſolence de traîner par les ruës de la ville la carte de cette pragmatique, & d'en faire des réjoüiſſances publiques, comme pour celebrer la victoire du ſaint ſiége ſur le concile de Bâle. Le pape envoïa au roi une épée qu'il avoit benie la nuit de Noël, & dont le fourreau étoit enrichi de pierreries. Ce fut tout ce que ſa majeſté obtint du pape pour le dévouëment ſervil qu'il avoit eu pour lui.

XLII. Réjouiſſances à Rome touchant l'abolition de la pragmatique.

Pinſſon. hiſt. pragm. & concordat.

La nouvelle dignité dont le cardinal d'Arras ſe voïoit revêtu, ne ſatisfit pas encore ſon ambition; car aïant appris que l'archevêché de Beſançon & l'évêché d'Alby étoient vacans, il les demanda tous deux au pape, qui lui accorda ſeulement l'option

de

de l'un des deux. Comme celui d'Alby étoit d'un plus gros revenu, il en fit le choix; mais parce qu'il ne crut pas ſes ſervices aſſez bien recompenſez, il en conſerva un ſecret reſſentiment contre le pape, & il s'en vangea dans la ſuite en le traverſant dans toutes les occcaſions. AN. 1461.

Le ſouverain pontife ne tira pas de l'abolition de la pragmatique tout l'avantage qu'il s'en étoit promis, parce que le roi indigné de ce que le pape lui avoit manqué de parole, & de ce qu'il avoit été ſa dupe, ne ſe mit pas fort en peine de faire exécuter ſa déclaration là-deſſus, & il punit le cardinal d'Arras de ſon infidelité, en le diſgraciant. Les remontrances que le parlement & l'univerſité de Paris firent au roi, contribuerent encore à lui faire ſentir la faute qu'il venoit de faire. On lui repreſenta qu'il n'y avoit jamais eu de loi dans l'état qui eût plus ſolemnellement reçû ſon autorité de l'égliſe univerſelle, que la pragmatique ſanction; que depuis ſon établiſſement le roïaume de France avoit toûjours proſperé; que les égliſes avoient été pourvûës de bons prélats; & la concluſion du parlement de Paris fut que le roi étoit obligé de garder cette loi. Celui de Toulouſe verifiant la déclaration du roi l'année ſuivante au mois d'Avril, prononça qu'il ne le faiſoit que par un ordre exprès de ſa majeſté. Toutes ces oppoſitions furent cauſe que la pragmatique ſervit toûjours de regle dans la plûpart des articles qu'elle contenoit, & que le roi lui-même fit dans la ſuite de nouvelles ordonnances touchant les reſerves, & les expectatives, qui étoient preſque l'unique avantage que l'abolition de la pragmatique avoit procuré au ſouve-

XLIII. La pragmatique ne laiſſe pas d'être obſervée en France.

Pithou tom. 2. des libertez de l'égliſe Gallic. Pinſon. loco ſupra cit.

AN. 1461. rain pontife : & juſqu'au tems du concordat la cour de Rome ne put jamais avoir la ſatisfaction qu'elle ſouhaitoit à cet égard.

XLIV. Jacques le bâtard s'empare de tout le roïaume de Chypre.

Jacques bâtard de Chypre aïant obtenu ce roïaume du ſoudan d'Egypte, y aborda avec une flotte conſiderable, dans le deſſein de s'en emparer par la force. Charlotte ſecouruë des Rhodiens fit une vigoureuſe reſiſtance : mais enfin il falut ceder au plus fort. Son malheur ne l'abbatit point. Elle alla chercher du ſecours à Rhodes, & aïant aſſemblé quelques troupes qu'elle joignit à un détachement que ſon beau-pere lui avoit envoïé de Savoie, elle revint à Cerine trouver ſon mari, & l'exhorta à marcher vers Nicoſie, ſe flattant qu'ils pourroient recouvrer leur roïaume. Mais leurs deſſeins aïant été ſçûs, Jacques vint au-devant d'eux, & les défit. Il y eut un grand nombre de vaincus qui furent tuez. Le reſte fut contraint de ſe refugier dans le château de Cerine avec Louis de Savoie où Jacques le tint aſſiegé. Charlotte perdit ainſi preſque toute l'iſle, à l'exception de ce château de Cerine & de Famagouſte qui étoit occupée par les Genois. Dans cette extrémité elle fit le voïage de Rome, où elle eut une audience favorable du ſaint pere à qui elle expoſa ſes malheurs & demanda du ſecours. Le pape le lui promit, & lui donna tout ce qui étoit neceſſaire pour la conduire honnêtement & avec ſûreté en Savoye, parce qu'elle vouloit ſolliciter encore ſon beau-pere de la ſecourir. Mais elle ne lui trouva plus la même volonté qu'il avoit eüe auparavant. Fâchée de cette mauvaiſe reception elle retourna à Rhodes, ſans paſſer par la France comme elle l'avoit reſoluë. Pour Louis ſon époux voïant ſes

Sup. l. CXI. n. 130. & ſuiv.

Gobelin comment. Pii. II l. 6. & 7.

Æneas Sylvius, in Aſia cap. 97.

affaires déſeſperées, il s'en étoit retourné dans ſon païs, & enſuite s'étoit retiré à Ripailles lieu de retraite d'Amedée ſon ayeul. Ce prince y acheva le reſte de ſes jours; mais Charlotte ſa femme plus courageuſe, tâcha d'appaiſer le ſoudan d'Egypte & Mahomet II. ſans toutefois réüſſir; au contraire elle perdit Cerine par trahiſon. Jacques s'empara de tout le roïaume & de Famagouſte même qu'il enleva au Genois en la poſſeſſion deſquels cette ville avoit été près de cent ans. Jacques ſe voïant paiſible poſſeſſeur du roïaume qu'il avoit uſurpé, voulut mettre auſſi le pape dans ſes interêts. Il lui envoïa une celebre ambaſſade pour obtenir la qualité du roi très-chrétien; mais ces ambaſſadeurs furent très-mal reçus & renvoïez avec indignation. Le pape leur dit qu'ils avoient eu un grand tort de ſe charger d'une pareille commiſſion, & que leur maître meritoit d'être traité en impie après le ſerment déteſtable qu'il avoit fait au plus grand ennemi de la religion. Il vouloit parler du ſerment que Jacques avoit fait au ſoudan d'Egypte; & que les Rhodiens lui avoient envoié. AN. 1461.

Le pape Pie II. écrivit au roi de France que Mahomet s'étoit rendu maître de Sinope & de Trebizonde villes celebres de la Colchide & de beaucoup d'autres, même de provinces entieres, donnant en échange quelques villes dans la Gréce aux princes qui ſe ſoumettoient lâchement à lui. Telle fut la fin de l'empire de Trebizonde auquel les Comnenes avoient donné commencement il y avoit deux cens cinquante-ſept ans lorſque les François prirent Conſtantinople. David Comnene en fut le dernier empereur; il avoit ſuccedé depuis peu à Jean ſon frere,

XLV. Fin de l'empire de Trebizonde dont Mahomet ſe rend maître.

Chalcondyl. hiſt. des Turcs, lib. 9. Phranz. l. 3. c. 27. Turco. Gracia 3.

AN. 1461. & s'étoit allié avec le roi de Perſe auquel il donna ſa niéce en mariage. Celui-ci aïant été amené en Grece fut tué peu de tems après par l'ordre de Mahomet ſur un faux ſoupçon de trahiſon ; ſes fils éprouverent le même ſort, quoique l'un d'eux eût embraſſé le Mahometiſme, & qu'ils furent tous beaux-freres du grand ſeigneur. Joaſaph patriarche de Conſtantinople naïant pas voulu ratifier le divorce du grand maître de la garderobe de l'empereur de Trebizonde avec ſa femme legitime, pour épouſer la veuve du prince d'Athénes, malgré le commandement que lui en fit Mahomet, s'attira la colere de ce ſultan qui lui fit raſer la barbe : note d'infamie chez les évêques & les moines Grecs, & le dépoſa du patriarchat. Il eut pour ſucceſſeur un nommé Marc qui étoit de Bizance : mais les clercs dont il étoit mortellement haï le chaſſerent. Quelques hiſtoriens ajoutent qu'ils le lapiderent ſur un faux bruit que ſes ennemis avoient répandu, qu'il avoit donné de l'argent à Mahomet II. pour être promu au patriarchat.

Sup l. CXI *n.* 83.

XLVI. Le patriarchat de Conſtantinople devient venale.

Simeon de Trebizonde grand hoſpitalier lui ſucceda, ſans doute à force d'argent, puiſqu'on lit que ceux de Trebizonde étant dans la faveur de Mahomet, vinrent à Conſtantinople, & offrirent au ſultan mille écus d'or qu'il reçût à la honte des Grecs, qui aïant été libres juſqu'alors dans l'élection de leurs patriarches, rendirent ainſi leur égliſe tributaire, & leurs dignitez venales. Tel fut le commencement du tribut qu'on nomma enſuite la peſcherie, qui ſe païoit tous les ans avec les augmentations qu'il plaiſoit au grand ſeigneur d'y faire. Les femmes voulurent auſſi s'en mêler. Marie belle-mere de Mahomet,

Spond. continuat annal hoc an. 1461. *n.* 18.

qui étoit chrétienne, augmenta ce tribut juſqu'à deux mille écus, enſorte que le patriarchat ne ſe donnoit qu'au plus offrant. Simeon fut dépoſé pour mettre en ſa place Denis du Peloponéſe diſciple de Marc d'Epheſe grand ennemi de l'égliſe Latine, & qui avoit tant paru au concile de Florence. Le même Simeon reprit le partriarchat, & ce même Denis y revint. Après eux l'on compte un Raphaël & un Maxime ſous lequel Mahomet mourut; le cardinal de Buſſie étoit patriarche de Conſtantinople pour les Latins, & Beſſarion lui ſucceda. AN. 1461.

XLVII. Lettre du pape au roi de France.

Le pape dans la lettre qu'il écrivit à Louis XI. comme nous l'avons dit, après avoir repreſenté à ce prince l'état déplorable des chrétiens qui gemiſſoient ſous la tirannie des Turcs & des Sarraſins, & lui avoit fait comprendre que n'étant pas en état de les ſecourir ſeul, il avoit eu recours à tous les rois & à tous les princes chrétiens, il ajoute qu'il n'en avoit trouvé aucun qui pût le faire avec plus de ſuccès que le roi de France, que Dieu venoit d'élever au gouvernement d'un roïaume ſi floriſſant, après l'avoir ſauvé des mains de ceux qui le perſecutoient: qu'il devoit être reconnoiſſant de ce bienfait envers la divine providence; enſorte qu'aiant aboli la pragmatique ſanction, rien ne devoit l'empêcher de s'emploïer entierement au ſecours des chrétiens, cette gloire lui étant comme hereditaire, parce qu'il n'appartient qu'aux François de vaincre les Turcs, de recouvrer la terre ſainte, de ſauver la foi, & d'honorer l'égliſe Romaine; qu'il pouvoit d'ailleurs le faire plus commodement que tout autre, étant en poſſeſſion d'un roïaume paiſible & ſi puiſſant, que tout l'Eu-

AN. 1461. rope n'avoit les yeux que sur lui, & que tous les affligez imploroient son secours, comme du seul défenseur de la religion chrétienne. Le roi peu touché de toutes ces raisons, se contenta de faire des promesses qu'il n'avoit aucune envie d'exécuter.

XLVIII. Scandeberg par ordre du pape vient au secours de Ferdinand.

Cependant le pape agissoit toûjours en faveur de Ferdinand pour le roïaume de Naples. Il donna ordre à Scanderberg prince d'Albanie, qui étoit la terreur des Turcs, de faire une tréve avec Mahomet pour venir au secours du roi de Naples contre le duc de Calabre. Il y vint avec sept cens chevaux & quelques compagnies d'infanterie. Ferdinand pour lui marquer sa reconnoissance lui fit accepter le gouvernement de la Poüille qu'il défendit avec sa valeur ordinaire. Mais aïant appris que Mahomet, sans avoir égard à la treve, faisoit des courses en Albanie, il s'en retourna promptement, dans l'apprehension de perdre ses états, en voulant conserver ceux des autres. Ferdinand ne laissa pas de lui avoir obligation, puisque sans lui il eut été contraint de s'enfuir honteusement ou de risquer une bataille. Ce prince trouva encore moïen de mettre dans son parti Centiglia dont il maria la fille avec Masco, à qui il donna toutes les places qu'il avoit conquises, & le fit duc de Castrovillare. Le marquisat de Coterone fut aussi rendu à ce même Centiglia par un accommodement: ce qui affoiblit beaucoup le parti du duc de Calabre.

Gobelin, comment. Pii. II. l. 6.

XLIX. Guerre entre les Castillans & les Maures.

La guerre se renouvella dans le même tems entre les Castillans & les Maures. Mulei Hacem fils d'Ismaël roi de Grenade, s'ennuïant de demeurer oisif, assembla à l'insçu de son pere une armée de quinze

mille hommes d'infanterie, & de quatre mille chevaux, avec laquelle il ravagea les environs d'Eſtopa, & fit un grand nombre de chrétiens priſonniers, qu'il réduiſit en ſervitude. Les gouverneurs des places frontieres monterent auſſi-tôt à cheval & pourſuivirent les Maures, leur enleverent tout leur butin & les eſclaves qu'ils avoient faits. Iſmaël qui ne ſçavoit rien, ou du moins qui faiſoit ſemblant de ne rien ſçavoir des entrepriſes de ſon fils, en envoïa faire des excuſes au roi de Caſtile: mais ce prince, ne voulut pas les recevoir, & ſe prepara à la guerre. AN. 1461.

Le roi de Navarre engage la Cerdaigne & le Rouſſillon à Louis XI.

Les Catalans s'étant ſoulevez contre le roi de Navarre & la reine ſon épouſe, belle-mere de Charles prince de Viana, à l'occaſion de la mort injuſte de ce dernier qu'elle avoit fait empoiſonner, ce prince eut recours au roi Louis XI. dont il implora l'aſſiſtance contre ſes ſujets; mais il n'en obtint rien qu'en lui engageant la Cerdaigne dans les Pyrenées, & le Rouſſilon avec Perpignan pour la ſomme de trois cent mille écus d'or. Par ce traité qui fut fait à Sauveterre, où les agens des deux rois s'étoient rendus, ils devoient ſe déclarer l'un pour l'autre contre tous. Louis XI. exceptoit les rois de Caſtille & d'Ecoſſe & René d'Anjou roi de Sicile. Le roi de Navarre exceptoit de ſon côté le roi de Portugal, Ferdinand d'Arragon roi de Sicile & François Sforce duc de Milan. Jacques d'Armagnac duc de Nemours fut chargé de conduire le ſecours de France. Les Catalans d'autre part ſe donnerent au roi de Caſtille. Cette guerre dûra près de deux ans ſans qu'on en vint aux mains; on prit le roi de France pour arbitre, & pour les accorder il s'avança juſqu'à Bayonne.

Mariana hiſt. Hiſp. l. 23. cap. 10.

On verra dans la ſuite quel en fut le ſuccès.

AN. 1461. Louis XI. pour répondre à la lettre que le pape lui avoit écrite, lui envoïa une celebre ambaſſade compoſée des perſonnes de la premiere diſtinction, du cardinal d'Arras qui avoit trouvé le ſecret de ſe rétablir dans la faveur de ſa majeſté, des évêques d'Angers & de Saintes, de quelques abbez & quelques ſeigneurs, à la tête deſquels étoit Pierre comte de Chaumont autant recommandable par ſa probité que par ſon âge. Ils arriverent tous à Rome le troiſiéme de Mai de l'année 1462. & y furent très-bien reçus. Le cardinal d'Arras porta la parole. Après avoir promis obéiſſance au ſouverain pontife de la part du roi ſon maître, & confirmé l'abolition de la pragmatique, il demanda qu'on rendît juſtice à René d'Anjou, qu'on le rétablit dans le roïaume de Sicile, & qu'on remît la ville de Genes ſous l'obéiſſance du roi. Il ſe plaignit beaucoup en particulier des ſecours que le pape accordoit à Ferdinand, & à ceux d'Arragon contre les François qui avoient rendu au ſaint ſiége des ſervices beaucoup plus conſiderables que les autres. Pie II. répondit que s'il avoit ſecouru Ferdinand, c'étoit parce que René d'Anjou avoit fait tous ſes efforts pour chaſſer celui qui avoit reçu l'inveſtirure du ſaint ſiége de qui ce roïaume dépendoit, ſans l'avoir auparavant conſulté; mais il promettoit de ne le plus ſecourir, pourvû qu'on ceſſât de ſe ſervir de la voïe des armes, & que René d'Anjou qui ſe croïoit bien fondé, pourſuivît ſon droit en juſtice reglée.

I. Louis XI. envoïe dss ambaſſadeurs au pape.

Gobelin. comment. Pii II. l. 7.

II. Le roi de France écrit au pape.

Cependant Louis XI. reçut pluſieurs lettres de Rome, où on lui mandoit que depuis que le pape avoit

avoit reçu l'abolition de la pragmatique, il ſe declaroit plus ouvertement contre lui, & qu'il preſſoit avec plus d'ardeur la guerre de Sicile. Mais ces lettres en impoſoient un peu au pape. Louis XI. naturellement crédule, n'en fit point examiner la verité; & dans ſa colere il écrivit à Pie II. J'avois cru, ſaint pere, vous vaincre par mes bienfaits; j'ai abrogé la pragmatique; je vous ai promis librement une obéiſſance entiere; j'ai offert du ſecours contre les Turcs; j'ai répondu durement à ceux qui m'ont demandé, ſoit une aſſemblée, ſoit quelqu'autre choſe qui auroit pu être préjudiciable au ſaint ſiége; je n'ai rien fait en un mot qui dérogeât à votre dignité. Qui n'auroit pas cru que tant de marques de mon affection & de mon reſpect pour vous, auroient dû vous fléchir & vous adoucir? Je croïois au moins que ſi vous n'en deveniez pas plus traitable, ils ne vous irriteroient pas d'avantage. Je me ſuis trompé. Vous vous acharnez contre le duc d'Anjou qui eſt de mon ſang; vous voulez le chaſſer de ſon roïaume. Je ne ſçai plus que faire pour appaiſer votre eſprit inquiet. Prendrois-je une voïe contraire à celle des bienfaits que j'ai ſuivi juſqu'à preſent? Non: l'eſprit de J. C. ne me permet pas de chagriner ſon vicaire: j'agirai envers vous comme j'ay commencé. Je n'écouterai point les conſeils de ceux qui me preſſent de m'élever contre vous. Peut-être que ma patience & ma complaiſance vous vainqueront enfin; que vous vous repentirez de m'avoir haï, & qu'enfin vous deviendrez mon ami & celui de mon ſang. L'ambaſſadeur en dit plus que la lettre de ſa majeſté n'en contenoit; il accuſa le ſaint pere de manquer à

AN. 1462. & ſe plaint de ſon procedé.

Gobelin comment. Pii. II. l. 8.

AN. 1462.

ſes promeſſes, il le menaça de faire rappeller en France tous les François qui étoient à Rome. Mais le pape ne fut point ébranlé de ces diſcours.

LIII. Le pape répond à ſes ambaſſadeurs aſſez fortement.

Il repreſenta aux ambaſſadeurs qu'il ſeroit conſtant dans ſes réſolutions, tant que René d'Anjou continueroit la guerre, ou le duc de Calabre ſon fils; quand même il devroit encourir l'inimitié du roi; & que les François avoient toute liberté pour ſe retirer de Rome quand il leur plairoit. Les cardinaux qui craignoient qu'ils ne ſe retiraſſent en effet, allerent trouver le pape, & le ſuppliérent d'empêcher cette retraite, qui pourroit, dirent-ils, faire un grand préjudice à ſes propres interêts & à ceux de l'égliſe. Ils lui repreſenterent que la cour de Rome ſeroit deſerte, ſi les François ſe retiroient, & qu'elle perdroit en eux un de ſes plus beaux ornemens. Pluſieurs autres perſonnes ſe joignirent aux prieres des cardinaux. Mais le ſaint pere repliqua que les menaces qu'on lui faiſoit de la colere du roi n'étoient que des paroles, que les François ne viendroient pas aux effets, & qu'ils demeureroient à Rome quoiqu'ils fiſſent ſemblant de vouloir s'en aller.

Comment Pii II. loco ſupra cit.

LIV. Le pape preſſe le roi de France & le duc de Bourgogne à lui donner du ſecours.

Pie II. avoit tant d'ardeur pour déclarer la guerre aux Turcs, que voïant que les princes s'en éloignoient de plus en plus, il réſolut de l'entreprendre de ſon chef. Dans ce deſſein il s'adreſſa à Louis XI. & lui demanda dix mille hommes de troupes reglées; il preſſa le duc de Bourgogne d'accomplir le vœu qu'il avoit fait de ſe trouver en perſonne à cette guerre: & parce qu'il étoit perſuadé qu'il n'obtiendroit rien des François & des Bourguignons, tant que les Venitiens qui tenoient la mer, ne ſeroient pas de la partie, il vou-

Comment Pii II. lib. 8. & 9.

lut les ſonder auparavant. Les Venitiens répondirent qu'ils étoient diſpoſez à accorder tout ce qu'on éxigeoit d'eux, & ſur cette réponſe le pape envoïa en France Laurent évêque de Ferrare. Ce prélat trouva le roi fort irrité & il ne put en rien tirer, ſinon qu'il envoïeroit dans peu ſes ambaſſadeurs au pape pour traiter avec lui de cette affaire, & de celles qui regardoient la Sicile. Le même évêque alla trouver le duc de Bourgogne qui étoit convaleſcent, il en fut plus ſatisfait que du roi de France; ce prince l'aſſura qu'auſſitôt qu'il auroit recouvré ſa ſanté, non-ſeulement il accompliroit ſon vœu, mais encore qu'il ſe prêteroit avec plaiſir à tous les bons deſſeins de ſa ſainteté. Toutes ces belles promeſſes ne diſoient rien, cependant le ſouverain pontife en parut content, & en témoigna ſa reconnoiſſance au duc de Bourgogne. AN. 1462.

LV. Le duc de Calabre eſt battu par l'armée de Ferdinand.

Louis XI. envoïa ſes ambaſſadeurs à Rome, comme il l'avoit promis à l'évêque de Ferrare. Ils étoient chargez de traiter d'une trêve & ſuſpenſion d'armes dans le roïaume de Naples. Mais parce que ſur ces entrefaites Jean duc de Calabre fut battu dans un grand combat auprès de Troïa ville de la Poüille; & que le prince de Tarente qui l'avoit porté à entreprendre cette guerre, ſans vouloir toutefois qu'il fût roi, afin d'être toûjours l'arbitre, avoit fait ſa paix avec Ferdinand après cette victoire, le pape ne voulut plus entendre parler de tréve, & ſe laiſſa gagner par le roi de Naples pour lequel il avoit toûjours beaucoup d'inclination. Ainſi la guerre continua toûjours: Piſcinin grand capitaine du parti d'Anjou prit pluſieurs places ſur Ferdinand; & le pape voïant

Gobelin in comment. Pii II. l. 10. & 11.

Pontan. l 8. Paul. Jov. in elog.

AN. 1462. les progrez de ce general, ſe répentit de n'avoir pas accepté la tréve. Mais il fut bien-tôt après conſolé par la déſertion de ce même Piſcinin qui s'accommoda avec Ferdinand; ce qui déſeſpera tellement les affaires du duc de Calabre, qu'il fut contraint de ſe retirer dans l'iſle d'Iſchia, n'aïant plus que quelques petits forts en terre ferme. Piſcinin fut pris à Naples par Ferdinand, & mis en priſon, où on le fit mourir peu de tems après, & l'on fit courir le bruit qu'il s'étoit caſſé une cuiſſe lui-même en tombant dans ſa priſon, & qu'il étoit mort de cette chûte.

Platina in Paul. II.

LVI. Le roi de Bohême envoïe des ambaſſadeurs au pape.

Dès le commencement de cette année, Pogebrac roi de Bohéme envoïa une celebre ambaſſade à Rome. Elle étoit compoſée de Procope Rabaſtein chancelier du roïaume, & de quelques barons, docteurs & autres perſonnes du clergé de Bohéme. Le motif que Pogebrac avoit dans cette ambaſſade, étoit de tâcher de rétablir ſa reputation parmi les catholiques à qui il étoit toûjours ſuſpect, ſur tout à ceux de Breſlaw, qui par cette raiſon refuſoient de lui faire hommage. Il chargea donc ſes ambaſſadeurs de promettre en ſon nom une entiere obéïſſance au ſaint ſiége, & de demander ſa communion & celle de toutes les égliſes catholiques, à condition néanmoins que le pape de ſon côté accorderoit les articles que les Bohêmiens avoient préſentez au concile de Baſle. Pogebrac avoit mis Procope à la tête de cette ambaſſade, parce qu'il ſe flattoit que le pape qui l'avoit connu & avec qui il avoit été uni avant que d'être élevé au ſouverain pontificat, l'écouteroit plus favorablement. Il ſe trompa. Pie ne voulut point accepter la condition qu'on lui propoſoit, il s'emporta

Cochlée hiſt. Huſſit. lib. 12.

contre Pogebrac, & dit que ſon roïaume étoit infecté d'erreurs, & que lui-même étoit rebelle à l'égliſe & infidele dans la doctrine, & qu'il devoit penſer à s'unir à l'égliſe Romaine ſans équivoque, qu'autrement ſon roïaume ne pourroit ſubſiſter. Ainſi les ambaſſadeurs s'en retournerent en Bohême ſans avoir rien fait. A leur arrivée la réponſe du pape fut rapportée dans l'aſſemblée des états à Prague le dixiéme du mois d'Août jour de ſaint Laurent, & irrita tellement le roi, que ne pouvant moderer la violence de ſon reſſentiment, il s'emporta en invectives contre le pape & le ſaint ſiége, diſant hautement que ſon autorité étant inferieure à celle d'un concile, il avoit tort de prétendre qu'on s'y ſoumit au prejudice d'une autorité ſuperieure; qu'aïant été élevé & nourri dans la pratique de la communion ſous les deux eſpeces (car c'étoit là le point principalement débattu) ſans pourtant s'être jamais départi de l'obéiſſance qu'il devoit à l'égliſe Romaine, il étoit réſolu d'y vivre & d'y mourir.

AN. 1462.

LVII. Le pape ne leur fait pas une réponſe favorable.

La paſſion qui ne ſe borne jamais quand on ne ſuit pas les lumieres de la raiſon, l'emporta encore juſqu'à faire mettre en priſon un certain Fautin Duval, que le pape avoit envoïé avec les ambaſſadeurs Bohêmiens, pour faire ſçavoir aux barons catholiques ce qui s'étoit paſſé à Rome. Comme ce nonce avoit été autrefois procureur de Pogebrac, c'étoit en cette qualité, diſoit-il, qu'il le faiſoit empriſonner, & non pas comme nonce du pape. Il fit le même traitement à Procope de Rabaſtein à qui il ôta en même tems la charge de chancelier, l'accuſant d'avoir trahi ſon devoir, c'eſt-à-dire, d'avoir trop foiblement

LVIII. Colere du roi de Bohême qui fait empriſonner un nonce du pape & Rabaſtein.

Comment. Pii II. lib. 10. Dubravu. lib. 30. Papienſis. l. 6.

AN. 1462. appuïé les interêts de ſon roi & de l'état. Mais il ne fut pas plûtôt revenu de ſon emportement, qu'il rendit la liberté au nonce, & rétablit Procope dans ſon premier poſte à la priere de l'empereur Frederic & de Louis duc de Baviere. Le nonce après être ſorti de priſon s'en retourna à Rome, & Procope fut envoïé vers l'empereur pour les affaires de Bohême.

Quelque tems après Frederic étant aſſiegé dans la citadelle de Vienne en Autriche par ſon frere Albert, qui l'avoit forcé de s'y retirer, envoïa demander du ſecours à Pogebrac. Dès que ce prince eut appris le danger extrême où ſe trouvoit l'empereur, il partit de Prague le huitiéme de Novembre, & vint dans l'Autriche. Il ſe comporta alors en homme habile; & ſans faire connoître qu'il venoit arracher l'empereur à ſes ennemis, il feignit de vouloir être mediateur entre'eux & lui. Pour cet effet il demanda qu'on lui laiſſât la liberté de ſortir de la citadelle, & d'avoir enſemble une conference. Et ce fut par cette artifice, qu'il le délivra des mains des aſſiégeans. L'empereur par reconnoiſſance ſollicita le pape de ne point agir en rigueur avec Pogebrac, & de ne le point excommunier, d'attendre quelque tems que ſon reſſentiment fût paſſé, & que Pogebrac pourroit rentrer dans l'obéiſſance qu'il avoit promiſe. Le pape ſe rendit aux ſollicitations de l'empereur, ce qui toucha fort Pogebrac. Ce ne fut pas là la ſeule reconnoiſſance que Frederic eut pour le roi de Bohême, il voulut encore faire l'honneur à ſes deux fils Victorin & Henri, de leu donner la qualité de princes de l'empire.

LIX. Le roi de Bohême ſecourt l'empereur contre ſon frere Albert.

Comment. Pii II. l. 10.

LX. L'empereur fait les deux fils du roi de Bohême princes de l'empire.

Pogebrac de ſon côté gagné par la douceur du pape,

lui envoïa d'autres ambaſſadeurs pour faire ſes excuſes de ce qui s'étoit paſſé aux états de Prague. Il les chargea de lettres fort honnêtes, où il prioit le pape d'engager ceux de Breſlaw à le reconnoître pour leur roi, & à lui rendre l'hommage & l'obéiſſance qu'ils lui devoient, & promettoit lui-même d'être ſoumis au ſaint ſiége. Ces lettres ſont dattées du troiſiéme Mars 1463. Ce qui engageoit Pogebrac à demander la reduction de ceux de Breſlaw, c'eſt que ces peuples le regardant toûjours comme heretique, refuſoient conſtamment de lui rendre hommage. Ils étoient même en cela autoriſez d'une bulle de Pie II. qui les abſolvoit du ſerment qu'ils avoient fait de ſe ſoûmettre à ce prince, & qui défendoit à celui-ci ſous peine d'excommunication, de les contraindre à lui obéir.

AN. 1462.

LXI. Le roi de Bohéme écrit au pape en termes fort ſoûmis.

Cocl. l. hiſt. Huſſit. lib. 12.

Le Jeudi-ſaint de cette année Pie II. renouvella l'excommunication déja prononcée contre Sigiſmond d'Autriche, contre Gregoire de Heimbourg, & contre Sigiſmond Malateſta prince de Rimini avec ſon frere qui commandoit dans Ceſene. Ces deux freres refuſoient de païer les redevances à l'égliſe Romaine, & le premier étoit déja convaincu de ne point avoir de religion, de nier l'immortalité de l'ame; & aïant été condamné comme tel, on brûla ſon effigie publiquement devant les degrez de l'égliſe de ſaint Pierre à Rome. Ce Malateſta aïant été battu par les troupes du pape à Senigaglia, & ſe voïant aſſiegé dans Rimini, réduit à quelques petits châteaux de tous les biens de l'égliſe qu'il avoit uſurpez, il implora la miſericorde du ſaint pere, & l'obtint à condition que ſes agens avoueroient un jour de fête pen-

LXII. Excommunication contre trois princes rebelles à l'égliſe.

Gobelin comment. Pii II. l. 8.

AN. 1462. dant la messe celebrée dans l'église de saint Pierre; qu'il avoit été dans les erreurs dont on l'accusoit, qu'ils les abjureroient en son nom, & que lui de son côté en feroit autant à Rimini, dont le saint siége voulut bien lui laisser par bonté la jouissance comme d'un vicariat de l'église, quoiqu'il fût coupable de crimes de leze-majesté divine & humaine, à la charge de païer chaque année à la cour de Rome mille écus d'or; ce qu'il executa, & il combattit dans la suite avec beaucoup de valeur pour les Venitiens contre les Turcs dans le Peloponése, & mourut à Rimini.

LXIII. Progrez des Turcs contre les chrétiens.

Les Hongrois étoient en guerre avec Mahomet II. Mais les troupes de celui-ci contentes de harceler leurs ennemis par de legeres escarmouches, n'oserent jamais hazarder une action générale, quoiqu'elles occupassent une partie de la Hongrie & de la Valachie, qu'elles levassent de grosses contributions dans la Transilvanie, & qu'elles incommodassent fort les Dalmates. La conquête la plus considerable que fit le sultan cette année, fut celle de l'Isle de Metelin, qu'on appelloit autrefois Lesbos. Le pretexte dont il se servit pour attaquer cette isle, fut que Dominique Catelusse autrement Catiluzio, qui en étoit gouverneur & Genois d'extraction, donnoit retraite aux pirates, & partageoit avec eux le butin qu'ils faisoient, que d'ailleurs il avoit fait mourir son frere pour être souverain de cette isle. La ville de Mitylene qui en étoit la capitale, après avoir soutenu un long & rude assaut se rendit à composition. Catelusse eut parole de Mahomet qu'on lui conserveroit la vie à lui & à ses gens; mais on ne lui tint pas parole,

Comm. Pii II. lib. 10. Bonfin. 3. dec. 10. Chalcondyl. l. 9. & 10.

LXVI. Mahomet se rend maître de l'isle de Metelin.

parole le ſultan le fit mourir quelque tems après, & fit auſſi cruellement couper par le milieu du corps trois cens pirates qu'il trouva dans l'iſle, ſupplice auquel il ſe plaiſoit d'avantage, afin d'exercer plus de cruauté envers ſes ennemis. Il envoïa les principaux habitans de cette iſle à Conſtantinople, tant pour les retenir en ôtage, que pour repeupler cette ville qu'il avoit établie la capitale de ſon empire. AN. 1462. *Chalcondyl. hiſt. des Turcs. l. 9.*

Pendant que Mahomet perſecutoit ainſi les chrétiens, Henri roi de Caſtille pour venger la mort de Charles prince de Viana, fils du roi de Navarre, entra dans les états de ce dernier, & ſe rendit maître de Viana. Mais aïant découvert que les grands de ſon roïaume murmuroient contre lui, de ce qu'étant impuiſſant il ne pouvoit leur donner un ſucceſſeur, il revint dans ſes états, alla prendre ſon frere Alphonſe & ſa ſœur Iſabelle qui étoient à Arrenalo, & les mena avec lui à Valladolid, dans le deſſein de les déclarer ſes heritiers. Mais voïant avec jalouſie l'empreſſement qu'on avoit à faire la cour à ce jeune prince il prit d'autres meſures pour faire ceſſer les plaintes de ſes ſujets & ſe procurer un ſucceſſeur. Il avoit un favori, l'homme le mieux fait de ſa cour nommé Bertrand de la Cueva, qui s'etoit introduit auprès du roi preſque dès ſon enfance, Il l'avoit fait d'abord ſon page, enſuite ſon Major-dome & l'avoit élevé aux plus grandes dignitez; il l'avoit marié avec la fille du marquis de Santillana, de l'illuſtre maiſon de Mendoſa, il avoit nommé Alphonſe de la Cueva ſon frere à l'évêché de Valence.

LXV. La reine de Caſtile met une

La reine qui aimoit Bertrand, & qui depuis ſon mariage avec Henri n'avoit point eu d'enfant, de-

AN. 1462. vint enciente, & accoucha d'une fille qui fut appellée Jeanne comme ſa mere, & que le roi fit déclarer ſon héritiere par les états. C'étoit un bruit public que le roi ne déſapprouvoit pas l'inclination de la reine pour la Cueva : il le fit comte de Leſdeme, & donna la charge de Major-dome qu'avoit ce favori, à André de Cabrera. La reine devint une ſeconde fois enceinte d'un fils ; mais étant à Aranda, le tonnerre qui tomba dans ſa chambre, lui cauſa une ſi grande fraieur, quelle accoucha avant terme. Iſabelle ſœur du roi ne tira pas un petit avantage de la jalouſie que cauſoient à la cour les grandes faveurs dont le roi combloit ſon favori : bien loin de diſſimuler l'impuiſſance du roi ſon frere, elle faiſoit courir le bruit que l'infante Jeanne qui paſſoit pour ſa fille, n'étoit autre choſe que le fruit des amours de la reine & de la Cueva ; que Henri n'y avoit conſenti que dans la vuë de l'exclure de la couronne elle & ſon frere Alphonſe, mais la mort d'Alphonſe qui arriva peu de tems après, la laiſſa ſeule héritiere du roïaume, & elle s'en mit enfin en poſſeſſion après la mort d'Henri ſon frere, malgre les longues guerres qu'elle eut à ſoutenir contre Jeanne.

princeſſe au monde.

Mariana hiſt. Hiſpan. l. 23. c. 4. & ſeq.

Sur la fin de cette année il s'éleva une celebre diſpute entre les cordeliers & les dominiquains, à l'occaſion du ſang de Jeſus-Chriſt qui avoit été ſeparé de ſon corps pendant qu'il fut au tombeau. On diſputoit s'il avoit été auſſi ſéparé de la divinité, ſur ce que Jacques de la Marche cordelier, autrefois compagnon de ſaint Bernardin de Sienne, avoit avancé dans un de ſes ſermons le jour de Pâques, qu'il ne falloit pas adorer ce ſang, par ce qu'il étoit

LXV I. Diſpute touchant le ſang de Jeſus-Chriſt.

ſéparé de la divinité. L'inquiſiteur de la foi en aïant été informé, ordonna au prédicateur de rétracter ce qu'il avoit dit, & fit monter en chair un dominiquain pour prêcher le contraire. Ce differend excita beaucoup de diviſion parmi le peuple, & y forma divers partis, ſelon l'inclination qu'il avoit pour l'ordre de ſaint François ou pour celui de ſaint Dominique: & comme on craignoit que les ſuites n'en fuſſent fâcheuſes, l'affaire fut renvoïée au ſaint ſiége, pour y être examinée & decidée. AN. 1462.

LXVII. La queſtion eſt agitée en preſence du pape.

Le pape fit venir à Rome vers les fêtes de Noël tous les plus habiles théologiens de ces deux ordres religieux qui diſputerent ſur cette queſtion en preſence de ſa ſainteté, des cardinaux, des évêques & d'un grand nombre de docteurs, & quoique ce fut au milieu de l'hyver, ils s'échaufferent ſi fort, qu'à force de parler ils ſuoient à groſſes goutes. Les dominiquains tenoient l'affirmative, & les cordeliers la negative. Ceux-là toutefois n'aſſuroient pas que tout le ſang qui avoit été répandu dans la paſſion du Sauveur, eût été réuni à ſon corps, pour n'être point contraire au pape Pie, qui avoit écrit que ce n'étoit point un ſentiment contraire à la religion, de ſoutenir qu'il étoit reſté ſur la terre du vrai ſang de Jeſus-Chriſt. Après que la diſpute eut duré trois jours, le pape en confera ſouvent avec les cardinaux dont la plûpart étoient favorables au ſentiment des dominiquains, ſans toutefois vouloir décider la queſtion, dans la vuë de ne point mécontenter les cordeliers dont on avoit béſoin pour prêcher la croiſade contre les Turcs. Ce ne fut qu'en 1464. & quinze jours avant ſa mort que le ſouve-

Gobelin Comment Pii II. l. XI.

Ext. bull. tom. 1. Pii II conſtit. 11.

AN. 1462. rain pontife publia une bulle qui tendoit à entretenir la paix entre les deux ordres, défendant aux uns & aux autres ſur peine d'excommunication de prêcher, diſputer, enſeigner & publier en public & en particulier, que c'étoit une hereſie que le precieux ſang du Sauveur eût été ſeparé ou non ſeparé de la divinité, juſqu'à ce que le ſaint ſiége l'eût défini. Suarez & Vaſquez en traitant cette queſtion, ne parlent point de cette bulle. M. Dupin remarque que dès l'an 1408. la Faculté de théologie de Paris conſultée ſur une ſemblable queſtion mûë dans le diocéſe de Saintes: ſi l'on pouvoit croire qu'il fût reſté ſur la terre quelque partie du ſang que Jeſus-Chriſt avoit répandu ſur la croix, répondit le vingt-huitiéme Mai que cette opinion n'étoit point contraire à la pieté.

Suarez in 3. parte 5. Tom. tom. 1. diſp. 15. q. 5. art. 4. ſect. 6. Dupin, Bibl. tom. 12 4. p. des Aut eccl. 145.

LXVIII. Hiſtoire de Byzantine de Ducas.

Ducas auteur Grec finit ſon hiſtoire Byzantine dans cette année: elle renferme tout ce qui s'eſt paſſé depuis l'an 1341 ſous les empereurs de Conſtantinople, Jean, Manuel, Jean & Conſtantin Paleologue juſques à la priſe de la ville capitale, & à la ruine de leur puiſſance. Son ouvrage a une plus grande étenduë que celui de Chalcondyle, parce qu'il remonte plus avant dans le paſſé, & qu'il touche les plus importantes affaires du regne du vieil Andronic: il eſt d'ailleurs conduit avec plus de jugement. On ne ſçait de la vie de cet auteur que le peu qu'il en a dit lui-même dans le cinquiéme chapitre de ſon hiſtoire. Il parle de Michel Ducas ſon aïeul, qu'il dit avoir eu de grandes lumieres en toutes ſortes de ſciences, mais ſur tout dans la medecine. Dans le dernier chapitre, il dit qu'il fut lui-même envoïé

par Cateluſſe ou Catiluzio prince de l'iſle de Leſbos à Mahomet II. pour lui païer le tribut qu'il lui donnoit tous les ans. L'hiſtoire de Ducas fut imprimée au Louvre en 1649. par les ſoins d'Iſmaël Boüillaud qui y joignit une verſion latine & des notes. AN. 1462.

Le pape étoit toûjours occupé de ſon grand deſſein de faire la guerre aux Turcs, & d'arrêter leurs progrez qui devenoient de jour en jour très-conſiderables. Car il reçût cette année des ambaſſadeurs du prince de Boſnie, qui depuis peu avoit ſuccedé à ſon pere, pour lui demander du ſecours contre les infideles. Ils étoient auſſi chargez d'obtenir de ſa ſainteté la couronne roïale pour leur maître, & des évêques pour inſtruire ſes ſujets nouvellement convertis de l'hereſie des Manichéens. Le pape leur promit de les ſecourir autant qu'il le pourroit, d'écrire au roi de Hongrie & aux Venitiens d'en faire autant, & d'établir des évêques dans leur païs. Mais pour la couronne, qu'ils demandoient, il leur repreſenta que c'étoit l'affaire du roi de Hongrie dont leur prince étoit vaſſal, qu'il ſçauroit ſa volonté là-deſſus, & que s'il l'approuvoit, il lui envoïeroit cette couronne roïale par un ambaſſadeur. La Boſnie avoit autrefois été érigée en roïaume, & avoit eu ſes rois propres depuis l'an 1357. juſqu'à preſent. Elle étoit ſituée entre les rivieres de Wana ou d'Una, de Save ou Saw, & de Drina, & a emprunté ſon nom de la riviere de Boſna qui l'arroſe. On la diviſe en deux, la haute Boſnie qu'on appelle autrement le duché de ſaint Saba, & l'Herzegovine qui eſt au Midi, & la baſſe Boſnie qui eſt au Septentrion. La principale ville de ce roïaume étoit Jaïza dont Mahomet ſe ren-

LXIX. Les Turcs ſe rendent maîtres de la Boſnie.

Gobelin comment. Pii. II. l. II.

Chalcondyl. hiſt. des Turcs l. II.

Leunclav. pand. 141. 162.

AN. 1463. dit maître dans cette année 1463. & de tout le roïaume, & fit écorcher tout vif le cinquiéme & dernier roi Etienne, dont la femme nommée Catherine se retira à Rome & y mourut en 1478. Tel fut l'état dans lequel les ambassadeurs de ce roi trouverent le roïaume de Bosnie à leur retour.

LXX. Le roi de Hongrie assiége Jaïza capitale de Bosnie & la prend.

Les Turcs étant occupez d'un autre côté, après s'être emparé de la Bosnie, Mathias roi de Hongrie ne manqua pas de profiter de leur eloignement. Il vint mettre le siege devant Jaïza qui en étoit la ville capitale, & la pressa si vivement qu'il l'emporta avec vingt-sept bourgs qui étoient aux environs. Mahomet eut tant de regret de cette perte, qu'il fut au desespoir; & voulant au plûtôt la reparer, il se mit en campagne, parut devant Jaïza, investit la place, l'assiégea dans les formes, & fit des efforts infinis pour y rentrer. Mais aussi-tôt qu'il apprit qu'un corps considerable de troupes Hongroises venoient au secours, il leva le siege de nuit & se retira, après avoit fait jetter dans la rivierre toutes ses machines de guerre & toutes ses batteries. Ce qui causa autant de joïe que de gloire aux habitans de cette ville, qui s'étoient emploïez avec beaucoup de valeur, hommes, femmes & enfans nuit & jour pour en chasser l'ennemi.

LXXI. Si le corps de saint Luc a été transporté de Jaïza à Venise

Quelques historiens nous apprennent que quand les Turcs prirent la premiere fois Jaïza, les Franciscains emporterent le corps de S. Luc l'évangeliste, qui étoit gardé depuis longtems, & allerent le mettre en dépôt à Venise dans l'église du bienheureux Job. Ce qui causa une grande dispute, parce que les religieux de sainte Justine de Padouë prétendoient déja

Bonfin. dec 10. Leunclav. l. 16.

posseder le corps de ce saint. Le pape consulté là-dessus envoïa sa décision au cardinal Bessarion qui étoit alors à Venise, & qui jugea en faveur du corps que les Franciscains avoient nouvellement apporté. Ceux de sainte Justine en appellerent au pape, alleguant pour leurs raisons que saint Gregoire le grand avant qu'il fut pape, revenant de sa nonciature de Constantinople, où il avoit été envoïé par Pelage son prédecesseur, avoit apporté le chef de saint Luc à Rome avec un bras de saint André, & qu'il l'avoit mis dans le monastere de saint André qu'il avoit fait bâtir: or celui qui étoit à Padouë chez les religieux de sainte Justine n'avoit point de chef, l'autre apporté de Jaïza étoit entier, d'où l'on concluoit que le dernier étoit le corps d'un autre saint Luc different de l'évangeliste. Malgré toutes ces raisons l'affaire demeura indecise à cause de la grande autorité de Bassarion. Gregoire XIII. en réformant le martyrologe Romain, sembla juger en faveur de celui de Padouë, en marquant le dix-huitéme d'Octobre la fête de la translation du corps de saint Luc évangeliste, de Constantinople à Padouë. M. Baillet faisant l'histoire du culte de ce saint, dit qu'on ne trouve point d'autorité suffisante pour appuïer ce qu'on rapporte de saint Gregoire le grand, & qu'il y a encore moins d'apparence dans l'opinion de ceux qui prétendent que le corps de saint Luc a été transporté à Venise ou à Padouë. AN. 1463.

Baillet, Vies des Saints, au 18 d'Octobre tom. 3.

LXXII. Les Venitiens pensent à enlever le Peloponese aux Turcs.

Les Venitiens aïant appris que Mahomet avoit tiré toutes ses troupes de la Gréce pour aller se rendre maître de la Bosnie, voulurent profiter de son départ, & s'emparer du Peloponése pendant son ab-

AN. 1462. sence; ce païs étant le plus abondant de la Grece en bled, en vin, & autres choſes néceſſaires à la vie, & d'ailleurs très-propre pour le commerce. Dans ce deſſein ils équipperent une flotte conſiderable dont ils donnerent le commandement à Aloyſe Lauredano, qui fit voile du côté de l'Orient, ſous prétexte de défendre l'iſle de Bloëe; on lui donna en même-tems pouvoir de faire la guerre aux Turcs, & de leur enlever le Peloponéſe, s'il jugeoit que ce fût l'avantage de la république, avec promeſſe qu'il ſeroit ſecouru de ceux d'Albanie & des Inſulaires. Sur le point d'executer ces ordres, les Venitiens apprirent les progrez que Mahomet faiſoit dans la Boſnie dont il s'étoit déja rendu maître, & commencerent à craindre qu'il ne vînt au plus vîte fondre ſur leur flotte; ce qui les obligea d'avoir recours au pape, qui leur envoïa le cardinal Beſſarion pour les raſſurer, & leur promettre toutes ſortes de ſecours. Ce cardinal les encouragea ſi bien, qu'ils conclurent auſſi-tôt à une déclaration de guere en forme; & le ſuccès fut ſi heureux pour Lauredano, qu'il prit l'Iſthme & la fortifia, que l'iſle de Lemnos & beaucoup d'autres de la mer Egée, ſe rendirent aux Venitiens.

Comment. Pii II. l. 12. Chalcondyl. l. 10. Phranz. lib. 3. cap. 27.

LXXIII. Scanderberg écrit au pape qu'il a fait ſa paix avec le Turc.

La joïe qu'en eut le pape fut un peu diminuée par l'arrivée d'un député de la part de Scanderberg qui avertiſſoit ſa ſainteté que Mahomet étoit venu à Scopia, aux confins de la Boſnie & de l'Albanie avec une nombreuſe armée, & que ne ſe ſentant pas aſſez fort pour lui reſiſter, il lui avoit demandé la paix pour conſerver la province. Que ſi le ſouverain pontife ſouhaitoit qu'il continuât à faire la guerre plus long-tems, il falloit qu'on lui aſſurât une retraite dans

Comment Pii II. l. 12.

dans les terres de l'égliſe pour y vivre en paix & en ſûreté, en cas qu'il fût chaſſé de ſes états. Le pape répondit à ce député, qu'il ne déſapprouvoit pas la paix que Scanderberg avoit faite, puiſqu'elle étoit néceſſaire pour conſerver ſon païs; que pour la retraite qu'il demandoit, il pouvoit être aſſuré qu'il ſeroit le maître du choix, ſi combattant pour la religion, il étoit chaſſé par les infideles. C'eſt ce que dit Gobelin, & ſon récit paroît beaucoup plus vraiſemblable que ce que diſent les auteurs de la vie de Scanderberg, qu'après ſon retour d'Italie, il remporta tant de victoires ſur les Turcs, qu'il obligea Mahomet à lui demander la paix, & qu'il la rompit preſque auſſi-tôt qu'elle fut faite, à la perſuaſion des Venitiens & de l'archevêque de Durazzo. AN. 1463.

LXXIV. Préparatifs que fait le pape pour la guerre contre les Turcs.

On ſongeoit toûjours au préparatifs de la guerre ſainte, pour commencer au plûtôt à ſe mettre en campagne. Le pape envoïa une ſeconde fois au duc de Bourgogne qu'on trouva dans les plus heureuſes diſpoſitions du monde. Il invita les princes d'Italie d'envoïer à jour marqué leurs ambaſſadeurs à Rome, & d'y être dans le mois de Septembre. Ceux du duc de Bourgogne parurent les premiers, & rapporterent que leur maître avoit réſolu de partir lui-même au printems avec une flotte, que le nombre de ſes années ne l'empêcheroit pas d'agir avec zele, & de faire l'office de ſoldat comme celui de capitaine; qu'il faudroit que ſa ſainteté fût bien mauvaiſe pour ſe diſpenſer de s'y trouver en perſonne; que ſi toutefois il ne le pouvoit pas abſolument, il ſe feroit remplacer par quelqu'un qui n'auroit pas moins de zele & de courage. Le pape parut fort content de ces

Gobelin. comment. Pii II. l. 12. & paſſim in epiſtolis Æn. Sylv.

AN. 1463. offres. Il demanda aux autres ambaſſadeurs ce qu'ils avoient à dire, & la plûpart lui firent réponſe qu'ils n'étoient venus que pour être inſtruits des deſſeins de ſa ſainteté, afin d'en faire part à leurs maîtres. Les Venitiens aſſurerent qu'ils avoient déja déclaré la guerre au Turc, à qui ils avoient enlevé depuis peu une partie du Peloponéſe, & que le pape pouvoit ſûrement compter ſur leur ſecours.

LXXV. Les Florentins veulent prévenir le pape contre les Venitiens.

Les Florentins qui voïoient avec envie la grandeur des Venitiens, & qui redoutoient leur puiſſance, tâcherent de perſuader en ſecret au pape qu'il les laiſſât agir ſeuls, & continuer comme ils avoient commencé; que c'étoit le moïen de mettre l'Italie à couvert des Turcs & des Venitiens, qui vouloient s'y rendre maîtres, que la guerre dureroit long-tems, & qu'ils pourroient bien s'y ruiner. Mais le pape bien loin d'applaudir à ce conſeil, en fit voir l'inutilité & même le danger aux Florentins, & leur montra qu'il étoit impoſſible que les Venitiens ſeuls puſſent vaincre les Turcs; qu'au contraire ils en ſeroient accablez, & qu'ils ne pouvoient perir que l'Italie ne perît avec eux; qu'il valloit beaucoup mieux que la victoire fût du côté des Venitiens qui ſont enfans de l'égliſe, que du côté des Turcs ſes ennemis declarez; enfin que quand même ils ſeroient ſuperieurs aux Turcs, on trouveroit bien le moïen de les empêcher de ſubjuguer l'Italie. Ces raiſons du pape déconcerterent les Florentins, qui promirent de contribuer comme les autres, & de fournir aux frais neceſſaires pour la guerre qu'on alloit entreprendre.

Les cardinaux s'aſſemblerent avec le pape dans un

consistoire secret, pour déliberer sur les moïens de conduire l'entrepriſe de la guerre à une heureuſe exécution. Sa ſainteté leur parla du grand zele qui l'animoit depuis qu'elle étoit élevée au ſouverain pontificat, pour défendre la religion contre les infideles. Elle dit qu'elle n'y voïoit preſque plus d'obſtacles à preſent ; les François aïant été battus en Sicile, & Malateſta d'un autre côté. Elle leur déclara que pour arrêter les progrez des Turcs, elle étoit réſoluë d'emploïer tout le bien de l'égliſe, à équiper une flotte ſur laquelle elle s'embarqueroit elle-même, quoiqu'avancée en âge, & accablée d'infirmitez ; qu'elle iroit en Grece & en Aſie, parce qu'elle ne ſçavoit pas de moïen plus propre pour inviter les princes chrétiens à en faire autant ; qu'ils auroient peut-être honte de demeurer tranquilles dans leurs états, voïant le vicaire de Jeſus-Chriſt leur pere accablé d'années, infirme, aller lui-même à la guerre. Le pape ajoûta qu'il ſe flattoit bien qu'il ne ſeroit pas ſeul, que la flotte des Venitiens l'accompagneroit, & que les autres ſeigneurs d'Italie ne manqueroient pas a leur devoir ; que le duc de Bourgogne engageroit par ſon exemple les princes de l'Occident à le ſuivre ; qu'il preſſeroit du côté du Nord les Hongrois & les Sarmates ; que les Chrétiens de la Gréce quitteroient le Turc pour ſe ranger ſous les étandars du ſouverain pontife ; que les Albanois, les Serviens, les Epirotes ſeroient ravis de voir approcher le tems de leur délivrance ; & qu'enfin le prince de Caramanie & les autres ennemis des Turcs en feroient de même de leur côté.

AN. 1463.

LXXVI. Conſiſtoire ſecret ſur les moïens d'entreprendre cette guerre.

Le pape après avoir ainſi parlé durant un aſſez long-

tems, demanda l'avis des cardinaux, parmi leſquels il
AN. 1463. n'y en eut pas un ſeul qui ne conclut pour la guerre,
LXXVII. offrant à ce ſujet tout leur bien & leur vie même,
Secours promis par les ambaſſadeurs de la part des princes. à l'exception toutefois du cardinal d'Artas, qui n'étoit pas fort diſpoſé à faire plaiſir au pape. Les ambaſſadeurs des princes Italiens promirent au nom de leurs maîtres, qu'on obſerveroit le reglement de l'aſſemblée de Mantouë touchant le dixiéme, le vingtiéme & le trentiéme de leurs biens. Les Genois n'envoïerent perſonne à Rome non plus que le duc de Savoye, pour faire leurs offres dans ce conſiſtoire, quoiqu'ils en euſſent été priez. Les Florentins ne donnerent que de belles paroles. Les Siennois promirent ſeulement dix-mille écus d'or. Le duc de Milan chercha des excuſes pour s'en diſpenſer. Le pape voïant que les Genois n'avoient point paru, leur envoïa le juriſconſulte Fabien, pour les exhorter à donner des marques de leur zele & de leur attachement à la religion, à l'exemple de leurs ancêtres. Ils répondirent qu'ils ne dégenereroient pas de la pieté de leurs peres, qu'ils avoient choiſi douze perſonnes des plus qualifiées de leur ville pour équiper une flotte de huit ou dix vaiſſeaux, mais qu'ils vouloient ſçavoir à quelles conditions ils iroient combattre contre les Turcs, & quelle part ils auroient dans les conquêtes. On trouve la réponſe que le pape leur fit dans les lettres du cardinal de Pavie. Le duc de Milan que ſa ſainteté preſſoit, apporta tant de difficultez, qu'on vit bien qu'il n'approuvoit point cette entrepriſe. Il promit néanmoins qu'il ne manqueroit pas, eu égard au bien public & aux juſtes déſirs du pape, d'envoïer ſon fils Louis avec de la ca-

Nobieus l. 8. Foliet l. 11.

Papienſ. epiſt. 33. Æn. Sylv. epiſt. 392.

valerie, pour eſcorter la perſonne du ſouverain pontife. AN. 1463.

Tous ces obſtacles n'arrêterent point le zele du ſaint pere. Plein de confiance en la protection du très-haut, il publia le vingt-troiſiéme d'Octobre de cette année en plein conſiſtoire du conſentement des cardinaux, ſon décret qu'il adreſſa à tous les prélats, princes & peuples de la religion chrétienne, pour les informer de la neceſſité où il ſe trouvoit de faire la guerre aux Turcs, pour ſauver la foi du naufrage dont elle étoit menacée. Il les avertit qu'il partira pour ce ſujet le quinziéme de Juin de l'année ſuivante, plein d'eſperance que Dieu le rendra victorieux, & menaçant de la vengeance du ciel tous ceux qui apporteront quelque obſtacle à cette guerre. Il écrivit encore en particulier au duc de Veniſe & au duc de Bourgogne, qui devoit y venir lui-même en perſonne. Il exhorte le premier à ſe tenir prêt pour le venir joindre à Ancone, ſans s'excuſer ſur ſa vieilleſſe, puiſque le duc de Bourgogne du moins auſſi âgé que lui, ne refuſoit pas de s'y rendre, & que lui pape, quoiqu'âgé de plus de ſoixante-ſix ans marcheroit à leur tête; qu'ils ſeroient trois vieillards dans cette armée, que Dieu ſe plaiſoit au nombre de trois, & que la Trinité qui eſt dans le ciel ne manqueroit pas de proteger cette Trinité ſur la terre. Qu'ils ſerviroient pour le conſeil pendant que les jeunes gens ſeroient emploïez à l'exécution. Mais on apprit en même tems une nouvelle qui déconcerta un peu les projets du pape: ce fut la perte que les Venitiens venoient de faire à Corinthe & à Mitylene, & comment les Turcs les

LXXVIII. Décret du pape en faveur de la guerre contre les Turcs.

Æn. Sylvius epiſt. 412.

AN. 1463. avoient chaſſez de l'Iſthme dont ils s'étoient rendus maîtres depuis fort peu de tems. Cela toutefois n'empêcha pas le pape d'exécuter ſon deſſein.

LXXXIX. Mécontentement du roi de France envers le pape.

La meſintelligence continuoit toûjours entre ſa ſainteté & le roi de France. Celui-ci reprochoit au ſaint pere qu'il s'étoit déclaré l'ennemi de ceux de ſa famille, qu'il ne vouloit ni paix ni tréve; qu'il étoit le perſécuteur de l'égliſe de Maïence; qu'il inquietoit continuellement par ſes bulles Sigiſmond duc d'Autriche; qu'il ſe ſervoit du pretexte de l'hereſie pour chagriner le roi de Bohême; qu'enfin il ne laiſſoit perſonne en repos: lui faiſant entendre avec aſſez d'aigreur qu'il feroit beaucoup mieux d'établir la paix parmi les princes Chrétiens, avant que de penſer à faire la guerre aux Turcs. Il publia même trois édits peu favorables à la cour de Rome; le premier, qui attribuoit à ſa majeſté la diſpoſition de tous les benefices vacans, juſqu'à ce que les évêques euſſent prêté le ſerment de fidelité, & le jugement de tous les procez intentez pour le revenu de ces mêmes benefices. Le ſecond qui portoit que les préſidens & conſeillers du parlement joüiroient dans la nomination aux benefices, des mêmes privileges que l'univerſité de Paris, ce qu'on appelle aujourd'hui indult. Le troiſiéme, qui attribuoit encore au roi le jugement de tous les benefices touchant le poſſeſſoire: conduite que Gobelin blâme hautement.

Gobelin comment. Pii. II. lib. 12.

Le pape au lieu de répondre à tous ces reproches, envoïa deux legats, l'un de ſa part, l'autre de la part des cardinaux, avec des inſtructions pour juſtifier ſa conduite, & pour tâcher d'adoucir le roi qu'il vouloit toûjours ménager, dans l'eſperance qu'il

entreroit dans le projet de la guerre contre les Turcs, & qu'il y contribueroit comme roi très-chrétien. Les légats étoient même chargez de lui offrir, & promettre une tréve de cinq ou ſix ans à l'égard du roïaume de Sicile, ſi ſa majeſté vouloit prendre les armes contre Mahomet. On ne ſçait point quel fut le ſuccès de cette légation; on voit ſeulement dans les hiſtoriens, que le roi publia encore d'autres édits contre ceux qui exigeoient les dépoüilles des beneficiers, & contre les expectatives : tant la cour Romaine fourniſſoit de ſujets de plaintes par ſes exactions, comme le témoignent les actes publics de France, d'Allemagne, d'Angleterre, d'Eſpagne & d'autres roïaumes. AN. 1463.

LXXX. Il juge le different entre les rois de Caſtille & de Navarre.

Louis XI. aïant été pris pour arbitre des differens entre le roi de Caſtille & celui de Navarre qu'i l'étoit auſſi d'Arragon, entreprit de les accorder, & pour cet effet il ſe rendit à Bayonne, où il décida que le roi de Caſtille retireroit ſes troupes de Catalogne, & de toutes les places qu'il avoit priſes dans la Navarre, à l'exception de la ville d'Eſtella qu'on lui cedroit. Cette déciſion ne ſatisfit aucun des contendans, quoiqu'elle fût avantageuſe au roi de Navarre, qui voïant les Catalans révoltez, devoit craindre que le roi de Caſtille ne l'opprimât. Après la concluſion de cette affaire, il y eut une entrevuë du roi de France avec Henri roi de Caſtille dans le château d'Urtubie en deça de la riviere de Bidaſſoa. La reine Jeanne d'Arragon s'y trouva pour s'éclaircir ſur cet accommodement fait à Bayonne. L'entretien fut fort court, & l'entrevuë ne contenta ni les François ni les Eſpagnols. Ceux-ci ſe mocquoient de la ſim-

Mariana hiſt. Hiſp. l. 23. cap. 5.

Heſdin, & pendant qu'on évacuoit les places, il lui fit compter promptement la ſomme dont on étoit convenu. Cette diligence lui fut favorable ; car le comte de Charolois fut ſi irrité de la facilité de ſon pere, qu'il eſt à croire qu'il s'y fût oppoſé, s'il eût pû le prévenir. AN. 1463.

LXXXII. Louis XI. viſite la Flandre, & fait mettre en priſon le fils du duc de Savoye.

Louis XI. avant que de ſe rendre à Paris voulut ſe montrer aux Païs-Bas. Il viſita Arras & Tournai, & paſſa juſqu'à Lille où le duc de Bourgogne vint le ſaluer. Le comte de Charolois qui étoit alors en Hollande, mais qui avoit été informé du voïage du roi, ne voulut point revenir pour accompagner ſon pere à Lille. Il vouloit témoigner par-là à l'un & à l'autre qu'il étoit très-mécontent de ce qui venoit de ſe paſſer. Le roi étant arrivé à ſaint Cloud proche de Paris, trouva le duc de Savoye qui l'attendoit pour ſe plaindre de la conduite peu ſoumiſe de Philippe ſon jeune fils. Ce prince menageoit des intrigues ſecrettes avec la nobleſſe, pour uſurper les états de ſon pere au préjudice d'Amedée ſon frere aîné. Louis lui ordonna de ſe rendre auprès de lui : il y vint ſur la bonne foi d'un ſauf-conduit ; mais le roi ne laiſſa pas de le faire arrêter : On le conduiſit à Loches où il demeura priſonnier pendant deux ans, afin que ſon pere eût le tems de rétablir ſon autorité, & d'aſſurer la ſucceſſion de ſes états à Amedée ſon fils aîné.

L'antipathie ne fit qu'augmenter entre le roi de France & le comte de Charolois. Celui-ci outre la reddition des places ſe plaignoit encore du bon accueil que ſa majeſté faiſoit aux ſeigneurs de Croy, qu'il regardoit comme ſes plus grands ennemis ; de ce qu'il avoit établi la gabelle en Bourgogne contre

AN. 1463. les termes du traité d'Arras, & des faveurs dont il combloit le comte d'Eſtampes. Il regardoit les faveurs faites à ce comte comme des injures faites à lui-même, parce que le comte avoit été accuſé d'avoir voulu l'empoiſonner avec le duc de Bourgogne ſon pere.

LXXXIII. Origine de la ligue du bien public.

Tous ces ſujets de plaintes le firent aiſément entrer dans la conſpiration que les grands du roïaume formérent contre le roi, & qu'on nomma la ligue du bien public. Comme le deſſein de Louis étoit d'abaiſſer les princes, pour ſubjuguer tout-à-fait enſuite les ducs de Bougogne & de Bretagne, il avoit commencé par la dépoſition du chancelier des Urſins, il avoit fait mettre à la Baſtille Chabannes comte de Dammartin, le ſénéchal de Normandie Pierre de Brezé étoit ſans emploi; on avoit ôté le gouvernement de Guienne au duc de Bourbon; Jean duc de Calabre ſe vit entierement abandonné. Toute cette conduite ne pouvoit faire que des mécontens.

LXXXIV. Le roi de France cherche à chagriner le duc de Bretagne.

Le roi chercha d'abord à chagriner le duc de Bretagne. Il lui envoïa le chancelier de Morvilliers homme violent, hardi, & d'une hauteur extraordinaire, pour lui défendre de ſa part de prendre à l'avenir la qualité de duc par la grace de Dieu, de battre monnoie, & de lever les tailles dans ſon duché. Le duc qui ne s'attendoit pas à un pareil compliment, & qui ſe voïoit pris au dépourvû, promit en apparence tout ce qu'on voulut, pourvû qu'on lui accordât quelque tems pour aſſembler les états de ſon païs. On le lui permit, & pendant ce tems-là il envoïa des perſonnes de confiance au comte de Charolois, au duc de Bourbon, au comte d'Armagnac, & aux autres qui étoient de la ligue, pour les exhorter à

prendre les armes au plûtôt. L'habit de religieux mendiant, & particulierement celui des cordeliers & des dominiquains ſervit beaucoup à faire paſſer en ſûreté tous les meſſagers de ces intrigues. Le duc de Bourbon & le comte de Charolois avertirent ſecretement la nobleſſe de Flandres, de Bourgogne & du Bourbonnois, de ſe tenir prête à monter à cheval au premier ordre, pendant qu'on feroit les préparatifs neceſſaires. Tout ſe paſſa avec tant de ſecret que le duc de Bourgogne même ne ſçavoit rien des deſſeins du comte de Charolois ſon fils. Ce prince avertit ſeulement ſon pere de prendre garde à lui, parce que, diſoit-il, on a affaire à un roi qui ſouvent vient d'un côté, quand on croit qu'il va de l'autre. AN. 1463.

LXXXV. Le roi de Portugal porte la guerre en Afrique.

Pendant qu'on tramoit en France une conſpiration contre Louis XI. Alphonſe roi de Portugal penſoit à étendre ſes conquêtes en Barbarie : il fit voile en Afrique, & alla deſcendre à Ceuta. Il étoit accompagné de ſon frere Ferdinand, prince courageux & hardi ; mais qui fut cauſe que les commencemens de cette campagne ne furent pas heureux. Ce prince voulant commencer par une action d'éclat, tenta de ſe rendre maître de Tanger. L'entrepriſe n'étoit pas facile. Les Maures vinrent en grand nombre au ſecours de cette place. Ferdinand réſiſta autant qu'il pût. Mais enfin il fallut ſe retirer. Les infideles le pourſuivirent très-vivement. Alphonſe vit le danger où étoit ſon frere, il courut à ſon ſecours ; mais il s'engagea lui-même ſi avant, qu'il auroit été fait priſonnier ſans Edoüard de Menezès. Ce vaillant capitaine, accoutumé aux grands exploits, ſoutint toute la fureur des Maures avec un

AN. 1463. courage intrepide; il crut qu'il lui étoit glorieux de donner ſa vie pour délivrer ſes maîtres, &, quoique déja bleſſé, il ne rallentit rien de ſon ardeur. Son cheval aïant été tué ſous lui, il voulut monter ſur un autre que le comte de Marſanto lui offrit; mais la bleſſure qu'il avoit reçuë lui en ôta la force, il tomba, les Maures l'environnerent, & il mourut percé de coups. Alphonſe fut fort affligé de ſa mort; & pour montrer combien il étoit content de ſes ſervices, il conſerva le gouvernement de Ceuta à Henrique de Menezès ſon fils qu'il fit comte de Valence.

LXXXVI. Affaires du roiaume de Naples.

Les affaires de Naples ne ſe terminerent pas à l'avantage du duc de Calabre. Ferdinand attira dans ſon parti le duc de Seſſa, & pour l'attacher d'avantage à ſon ſervice, il maria ſa fille Beatrix avec Jean-Baptiſte fils de ce duc. Le prince de Tarente s'étoit réconcilié avec Ferdinand après la victoire de Troïa; mais comme cette réconciliation n'étoit pas ſincere, le roi de Naples étoit toûjours ſur la reſerve, d'autant mieux qu'il ſçavoit que ce prince étoit toûjours en bonne intelligence avec le duc de Calabre qui s'étoit retiré dans l'iſle d'Iſchia, où il attendoit le ſecours que ſon pere René duc d'Anjou lui devoit envoïer. Enfin il mourut le quinziéme de Novembre, & délivra par ſa mort Ferdinand d'un puiſſant ennemi. Quelques hiſtoriens on dit qu'il fut aſſaſſiné dans le château d'Altamura par quelques-uns des ſiens. Le roi de Naples ſe ſaiſit de ce château, où l'on trouva plus de douze mille ducats qui lui vinrent fort à propos pour païer ſes troupes: il ſe rendit maître de Tarente, & réduiſit ſous ſon obéiſ-

Gobelin Comment. Pii II. l. 12.
Pontan. l. 6.

ſance les principautez de Barri & d'Otrante, ſans aucune réſiſtance. Ces richeſſes du prince de Tarente qui montoient à plus d'un million étant échuës à Ferdinand, rétablirent ſi bien ſes affaires, qu'en peu de tems il fut maître de tout le roïaume de Naples à quelques places près, & du château de l'Oeuf, après en avoir chaſſé la garniſon que Jean duc de Calabre y avoit miſe. C'eſt dans cette année que finiſſent les commentaires de Pie II. qui paroiſſoient ſous le nom de Gobelin Perſona ſon ſecretaire. François Piccolomini archevêque de Sienne les publia à Rome en 1584. & on les a enſuite réimprimez à Francfort en 1614.

AN. 1463.

LXXXVII. Fin des commentaires de Pie II.

Poſſevin in appar. ſacr. Voſſ. l. 3. de hiſtor. atin. c. 10. & ſeq.

Edoüard chef de la maiſon d'Yorck s'étant emparé de la couronne d'Angleterre après la défaite du roi Henri VI. à la bataille de Fariburge; le parti des Lancaſtres ſe vit tellement abattu, que perſone n'oſoit paroître pour le relever. Le roi & la reine s'étoient ſauvez en Ecoſſe. Jacques II. qui en étoit roi, avoit aſſiégé Roxbourg pendant les troubles des dernieres années, & il y fut tué d'un éclat de canon le troiſiéme d'Août, n'aïant que vingt-neuf ans; Marie de Gueldres ſon épouſe continua le ſiége, & emporta la place. Cette reine quoique niéce du duc de Bourgogne qui n'étoit pas ami de René d'Anjou pere de la reine d'Angleterre, ne laiſſa pas de recevoir cette malheureuſe princeſſe & ſon époux Henri avec beaucoup d'honneur: elle voulut même faire alliance avec eux en traitant du mariage de ſa fille avec le prince de Galles. Henri par reconnoiſſance rendit Barvick à l'Ecoſſe. Le duc de Sommerſet qui s'étoit retiré en France après la perte de la derniere bataille, fut arrê-

LXXXIII. Le roi & la reine d'Angleterre en Ecoſſe.

Polydor. Virgil. hiſt. Ang. l. 24.

AN. 1463. té par ordre de Louis XI. & ne fut élargi que pour ſortir du roïaume. Il ſe retira à Bruges avec permiſſion duduc de Bourgogne,

LXXIX. La reine d'Angleterre va en France ſolliciter du ſecours.

La reine d'Angleterre quitta l'Ecoſſe pour paſſer en France, afin d'en tirer quelque ſecours. Mais elle y trouva les affaires dans une ſituation peu propre à lui en faire beaucoup eſperer. Le roi de Sicile ſon pere étoit hors de ſes états. La France depuis la conquête de la Guienne ne s'étoit pas vûë en état de faire des entrepriſes au dehors, non pas même de reprendre Calais, quoique la conjoncture des troubles d'Angleterre lui en fournît une belle occaſion. D'ailleurs Louis XI. réſolut de perdre le comte de Charolois qui devoit ſucceder au duc de Bourgogne ſon pere, avoit beſoin de toutes ſes forces pour un ſi grand deſſein. Ce ne fut donc qu'avec beaucoup de peine que cette princeſſe obtint environ cinq cens hommes d'armes ſous la conduite de Pierre de Brezé grand ſénéchal de Normandie, avec leſquels elle s'embarqua, & fit voile du côté d'Ecoſſe. Elle arriva à Barvick où elle laiſſa ſon fils Edoüard, elle aſſembla aſſez de troupes pour faire un petit corps d'armée, & entra avec ſon mari dans le comté de Northumbeland. Elle prit d'abord le château de Bamburg, & s'avança juſques vers Durham, où ſon armée s'accrut conſiderablement. Mais Edoüard prévint les meſures qu'elle vouloit prendre. Il envoïa le Marquis de Neville, qui à ſon arrivée proche la ville d'Yorck mit en fuite les deux barrons d'Ungerford & de Ros, & défit le baron de Perſy qui mourut de ſes bleſſures.

Monſtrelet. vol. 1. f. 95.

XC. Elle revient en Ecoſſe avec

Ce ſuccès encouragea Neville, qui voulut ſeul terminer l'affaire, ſans attendre l'arrivée d'Edoüard. Il

alla attaquer Henri qui étoit campé à Hexam, il força les retranchemens, & obligea la reine elle-même, ſon époux, les comtes de Pembrok & de Northumbeland à ſe ſauver par la fuite. Les autres furent tuez ou faits priſonniers. Du nombre de ces derniers furent le duc de Sommerſet qui étoit revenu de Flandres, les barons Ros, Molins, Hungerford, à qui Edoüard qui arriva ſur ces entrefaites fit trancher la tête, & à beaucoup d'autres. Quelques places qui tenoient encore pour Henri furent obligées de ſe rendre. Les François ſe ſignalerent dans la défenſe du château d'Alnenvic, mais il falut ceder, & tout fut abandonné à Edoüard. Henri ſe retira en Ecoſſe pour la ſeconde fois. La reine ſon épouſe, après avoir couru beaucoup de dangers, ſeule avec ſon fils dans des bois & dans des païs impraticables, arriva ſur le rivage de la mer, & trouva un vaiſſeau dans lequel elle s'embarqua avec le jeune prince, apparemment ſans être connuë. Elle vint en France pour ſolliciter un nouveau ſecours ; mais les conjonctures lui furent encore moins favorables que la premiere fois. L'affaire étoit devenuë plus difficile qu'elle ne penſoit ; elle ne pût obtenir du roi de France qu'un emprunt de vingt mille livres, & à des conditions fort dures.

AN. 1463.

des troupes & ſon armée eſt défaite.

XCI. Elle retourne en France une ſeconde fois.

Le cardinal Iſidore patriarche de Conſtantinople & doïen du ſacré college mourut cette année le huitiéme de Mars ; il étoit né à Theſſalonique, ou, ſelon d'autres, à Conſtantinople même : il fut d'abord religieux de ſaint Baſile, puis évêque de Ruſſie ; & s'étant trouvé au concile de Florence en 1439. Il fut fait cardinal par le pape Eugene IV. Quelque tems

XCII. Mort du cardinal Iſidore patriarche de Conſtantinople.

Gobelin comment. Pii II. L. II. C. 12.

AN. 1463. après il passa en Russie pour y établir le culte de l'église latine, & y fut jetté dans une prison par le peuple qui étoit schismatique. Il en sortit quelque tems aprés, revint à Rome, & fut envoïé par le pape Nicolas V. à Constantinople, où il se trouva quand cette ville fut prise par les Turcs en 1453. Il écrivit sur ce sujet une lettre qu'on a encore. Quelques auteurs ont cru qu'il fut alors tué avec ses habits de cardinal; mais il se sauva déguisé en esclave. Après diverses avantures il revint à Rome où il mourut comme on vient de le dire, après avoir reçû depuis quelque temps le titre de patriarche de Constantinople. Il fut enterré dans l'église de saint Pierre, & le cardinal Bessarion fut son successeur dans ce patriarchat pour les Latins.

XCIII. Celle du cardinal Alexandre Oliva.

Alexandre Oliva aussi cardinal & general de l'ordre de saint Augustin mourut quelques mois après Isidore; il étoit né à Saffo-ferrato, de parens assez pauvres. A l'âge de trois ans il tomba dans l'eau d'où l'on dit qu'il fut tiré étant déja mort, & que sa mere le porta dans une église de la sainte Vierge où il recouvra la vie. Il fut mis fort jeune chez les Augustins, étudia à Rimini, à Boulogne & à Perouse, & après avoir professé la philosophie dans la derniere de ces villes, il fut encore nommé pour y enseigner la theologie. Dans la suite il fut élu provincial, & quelque tems après on l'obligea d'accepter la charge de procureur general de son ordre: ce qui le fit aller à Rome, où l'on rendit justice à son érudition & à sa vertu, malgré sa profonde humilité qui le portoit à vivre dans l'obscurité. Le cardinal de Tarente protecteur de son ordre

Ezov. in annal. eccl. tom. XVII. ad an. 1463. n. 34.
Corn. Crusius in elog. viror. illust. August.
Ambros. Coriolan. in chronic. Augustin.

ordre ne pût lui perſuader de ſe trouver dans les diſputes publiques, où l'on ſouhaitoit qu'il fît paroître ſa ſcience. Cependant comme il étoit profond théologien & éloquent orateur, il écrivoit & préchoit avec beaucoup de force contre les vices & les déſordres de ſon ſiécle. Il fut élu general de ſon ordre l'an 1459. & fait cardinal en 1460. par le pape Pie II. qui lui donna enſuite l'évêché de Camerino, & ſe ſervit de lui en differentes occaſions. Il mourut à Tivoli où étoit la cour Romaine le vingt-uniéme d'Août de cette année, âgé de cinquante-cinq ans. Son corps fut porté dans l'égliſe des Auguſtins de Rome, où l'on voit ſon tombeau de marbre avec ſon épitaphe. On a de lui cent ſermons de la naiſſance de Jeſus-Chriſt & de la céne qu'il fit avec ſes apôtres, du peché contre le Saint Eſprit, & un grand nombre de diſcours & d'oraiſons écrites avec beaucoup d'éloquence. Antoine Champin fit ſon oraiſon funebre dont on peut voir quelques morceaux dans les additions de Ciaconius, & dans la chronique de Joſeph Pamphilus de l'ordre des Auguſtins. AN. 1463.

XCVI. Et du Cardinal Proſper Colonne.

Rome perdit encore cette année le vingt-quatriéme Mai un troiſiéme cardinal en la perſonne de Proſper Colonne. Il étoit fils de Laurent Colonne comte d'Albe, grand chambellan du roïaume de Naples, & de Sueve Caïetan fille de Jacobel comte de Fondi. Proſper avoit été élevé à la dignité de cardinal en 1426. Il avoit un eſprit fort doux, aimoit les lettres, & ſe ſeroit fait plus eſtimer à cauſe de ſes bonnes qualitez, s'il n'eût pas tant été attaché au parti des Gibelins. C'eſt ce qui le fit haïr d'Eugene IV. avec qui il ne rentra point en grace.

Auſbery hiſt. des cardinaux.

AN. 1463. XCV. Mort de l'hiſtorien Blondus Flavius.

Le quatriéme de Juin ſuivant mourut un celebre auteur nommé Blondus Flavius; il étoit né à Forli dans la Romagne en 1388. Il fut ſecretaire du pape Eugene IV. & de quelques autres ſouverains pontifes, & ſe diſtingua par ſes ouvrages, dans leſquels on voit beaucoup d'exactitude, quoique ſon ſtile ſe ſente encore un peu de la barbarie que l'on commençoit à bannir de ſon ſiecle. Il ſe rendit celebre par ſes trois decades d'hiſtoire de l'empire d'Occident depuis l'an 410 juſquà l'an 1440. Eneas Sylvius a fait l'abregé. Il a encore compoſé d'autres ouvrages pour illuſtrer l'hiſtoire d'Italie: ſçavoir trois livres ſous le titre de Rome reparée, qui contiennent la deſcription de la ville de Rome telle qu'elle étoit de ſon tems; huit livres de l'Italie illuſtrée, dans leſquels il fait une deſcription de l'état de l'Italie, comme elle étoit alors; un traité de l'origine & des actions des Venitiens depuis l'an 450. juſqu'en l'an 1291. & un autre intitulé, Rome triomphante, diviſé en dix livres, qui contiennent une deſcription de ce qui regarde le gouvernement de l'ancienne Rome. Leandre Alberti dit qu'il eut cinq fils tous ſçavans. Il vêcut en philoſophe juſqu'à l'âge de ſoixante & quinze ans, ſans ſe ſoucier d'acquerir de grands biens. On l'enterra proche la chapelle de Nôtre Dame au Capitole. Sigonius qui a traité les mêmes matieres que lui d'un ſtile moins embarraſſé & plus methodique, l'a pillé en pluſieurs endroits. Toutes les œuvres de Blondus ont été imprimées à Baſle en 1559.

Gobelin comment. Pii II. l. 11.
Paul. Jov. Elogior. cap. 14.
Trithem. & Bellarm. de ſcript. eccleſiaſt.
Merula lib. 10. hiſt.
Palmer. in chronic.
Spond. hoc ann. n. 16.

XCVI. De ſaint Didace religieux de ſaint François.

On marque encore le douzieme de Novembre la mort d'un religieux de ſaint François nommé Didace, qui fut canoniſé par le pape Sixte V en 1588.

AN. 1463.

Il étoit du bourg de S. Nicolas au diocéſe de Seville en Andalouſie, & fils de parens aſſez pauvres. Touché de ce qui ſe pratiquoit dans l'obſervance de ſaint François, il alla ſe preſenter dans le couvent d'Arreſafa au territoire de Cordüe, où il fut reçû. Mais il ne voulut être qu'au rang des freres lais, ou convers, parce qu'il n'avoit point d'étude, & que ſon humilité y trouvoit mieux ſon compte. On l'envoïa dans les iſles Canaries à Forteventura, où il trouva matiere à ſon zele dans la converſion des Idolâtres. En 1449. on le rappella en Eſpagne, & l'année ſuivante il fit le voïage de Rome, pour être au grand jubilé & à la canoniſation de ſaint Bernardin de Sienne religieux de ſon ordre. A ſon retour de Rome il fut tranſporté de la province d'Andalouſie en celle de Caſtille, où il acheva le reſte de ſes jours dans les pratiques de la ſainteté la plus éminente. Pierre Galeſin protonotaire apoſtolique a écrit l'hiſtoire de ſa vie.

Spond. annal. eccleſ. hoc anno. n. 18.

Bullar. tom. 2. Sixti V. conſtitut. 8.

XCVII. Et de ſainte Catherine de Boulogne.

Le neuviéme de Mars de cette même année mourut encore une religieuſe de l'ordre de ſainte Claire, nommée Catherine de Boulogne du lieu de ſa naiſſance, où elle fut ſuperieure du monaſtere d'un ordre qu'on y avoit inſtitué en l'honneur du corps de Jeſus-Chriſt. Elle vint au monde le huitiéme de Septembre 1413. & à l'âge de douze ans on la mit auprès de la princeſſe Marguerite fille de Nicolas d'Eſt marquis de Ferrare. Mais elle quitta bien-tôt après la cour pour ſe retirer chez les religieuſes de ſainte Claire où elle fit profeſſion en 1432. Elle fut demandée par les Boulonois pour être ſuperieure du monaſtere qu'ils vouloient fonder dans leur ville; elle y alla, & elle

Ballet Vies des Saints 9. Mars t. 1.

AN. 1463. eut la conſolation de voir l'ouvrage achevé avant ſa mort. Elle a laiſſé quelques écrits, tant en Italien qu'en Latin, qu'elle entendoit fort bien. On lui attribuë un roſaire des myſteres de la paſſion de Nôtre-Seigneur, un livre des ſept armes neceſſaires pour le combat ſpirituel. Elle a mis par écrit ſes revelations qui ont été imprimées. Enfin après les informations faites de la ſainteté de ſa vie & de ſes miracles, le pape Clement VII. la mit au nombre des bienheureuſes, & permit qu'on en fit l'office qui fut reformé dans le breviaire de Pie V. & de Sixte V. Clement VIII. a fait mettre ſon nom dans le martyrologe Romain l'an 1592. & elle a été enfin canoniſée par le pape Clement XI. en 1712. On a la vie de cette ſainte écrite par Antonin Flaminius.

XCVIII. Le pape fait des préparatifs pour la guerre contre les Turcs.

Le pape penſoit toûjours à faire la guerre contre les Turcs. Il emploïa le commencement de cette année à en faire les préparatifs; il y mettoit tous ſes ſoins parce qu'il vouloit ſe trouver à Ancone le cinquiéme de Juin. Cette ardeur ſurpaſſant ſes forces lui fut nuiſible: la fiévre le prit, les douleurs de ſes goutes redoublerent. Comme le mal preſſoit, les medecins lui conſeillerent de prendre les bains dans le diocéſe de Sienne, quoiqu'on fût encore à la fin de l'hyver. Il s'y rendit, & ſongea à recouvrer ſa ſanté. Il n'y avoit pas long tems qu'il y étoit lorſqu'on lui fit ſçavoir que le duc de Bourgogne ne ſe trouveroit point à la guerre qu'on vouloit déclarer aux Turcs, quoiqu'il l'eût ſouvent promis par ſes lettres & par ſes ambaſſadeurs. Il alleguoit pour raiſon de ſon changement la guerre dont il étoit menacé du côté de la France, la crainte qu'il avoit, & qui

Papiens. epiſt. 70.

XCIX. Le duc de Bourgogne manque à ſa parole.

pouvoit être bien fondée, que Louis XI. ne voulut tomber ſur lui après qu'il auroit fait éclatter ſon reſſentiment contre ſon fils le comte de Charolois. Et il faut avoüer que dans ces circonſtances, il ne paroiſſoit pas prudent que le duc s'éloignât de ſes états. AN. 1463. *Apud Æn. Sylv. epiſt.* 382.

C.

Le pape lui écrit pour le preſſer de tenir ſa parole.

Cependant comme le pape avoit beaucoup compté ſur ſes promeſſes, fâché de ce contre-tems, il lui écrivit le vingt-cinquiéme de Mars pour tâcher de lui faire exécuter ſa premiere réſolution. C'eſt une bonne œuvre que vous abandonnez, lui dit-il, penſez combien la religion en ſouffrira : les Turcs s'en prévaudront, les chrétiens en ſouffriront, le bien de l'égliſe, votre réputation, plus que tout cela, votre ſalut, vous engagent à tenir votre promeſſe. Il ajoûtoit que quant à lui, ni ſon âge, ni ſes infirmitez, ni la crainte du danger auquel il alloit s'expoſer, ni la mort même ne l'empêcheroient point de ſatisfaire à l'attente & à l'eſperance des peuples fidéles, ni de ſe mettre au plûtôt en mer pour une expédition ſi ſainte. Philippe ne fut point émû de ces remontrances; la mauvaiſe conduite du comte Charolois ſon fils, & la défiance qu'il avoit du roi Louis XI. lui faiſoient juger que ſa préſence étoit trop neceſſaire dans ſes états, pour qu'il oſât les abandonner. Il ſe contenta d'envoïer au pape ſes deux fils naturels Antoine & Baudoüin avec deux mille hommes, & promit d'aller joindre lui même ſa ſainteté l'année ſuivante, s'il n'en étoit empêché par des raiſons très-preſſantes. *Æn. Sylv. ibid.*

CI.

Bulle du pape qui retracte

Le pape avant que de partir de Rome pour Sienne, avoit fait publier ſa bulle de retratation des

actes du concile de Baſle qu'il avoit écrit. Il s'excuſoit ſur ce qu'il les avoit compoſez dans ſa jeuneſſe, n'aïant pas alors aſſez de lumiére & de diſcernement pour approuver ou condamner les choſes qui le méritoient. Il avouë qu'il a failli en écrivant ces actes; & il prie ceux de l'univerſité de Cologne à qui il adreſſe ſa bulle, de ne point s'arrêter à ce qu'il a dit du concile de Baſle; de condamner Æneas Sylvius, & de ſuivre les ſentimens de Pie II. „ Nous „ſommes hommes, dit-il, & nous avons erré com„me hommes; nous ne nions pas qu'on ne puiſſe condamner beaucoup de choſes que nous avons dites ou écrites. Nous avons peché par ſéduction „comme Paul, & nous avons perſecuté l'égliſe de „Dieu par ignorance. Nous imitons le bienheureux „Auguſtin qui aïant laiſſé échapper quelques ſen„timens erronez dans ſes ouvrages, les a retractez. „Nous faiſons la même choſe, nous reconnoiſſons „ingenûment nos ignorances, dans la crainte que „ce que nous avons écrit étant jeune, ne ſoit l'oc„caſion de quelque erreur qui puiſſe dans la ſuite „porter préjudice au ſaint ſiége. Car s'il convient „à quelqu'un de défendre & maintenir l'éminence „& la gloire du premier trône de l'égliſe, c'eſt à „nous que le Dieu rempli de miſericorde, & par ſa „ſeule bonté a élevé à la dignité de vicaire de Jeſus„Chriſt ſans aucuns merites de notre part. Pour „toutes ces raiſons, nous vous exhortons, & nous „vous avertiſſons dans le Seigneur, de ne point „ajoûter foi à ces écrits qui bleſſent en toutes ma„nieres l'autorité du ſiége apoſtolique, & qui éta„bliſſent des ſentimens que la ſainte égliſe Romaine

AN. 1464. ce qu'il a écrit ſur le concile de Baſle.

Collect. concil. patris. Labbe, tom. 13. p. 1407.

Extat hæc bulla in opere cui titulus: Caroli VII. pragmatica ſanctio, fol. Pariſiis 1666. pag. 841.

ne reçoit pas. Si vous trouvez donc quelque choſe" de contraires à ſa doctrine ou dans nos dialogues," ou dans nos lettres, ou dans d'autres opuſcules qui" ſoient de nous, mépriſez ces ſentimens, rejettez-" les, ſuivez ce que nous diſons à preſent, croïez-" moi plûtôt maintenant que je ſuis vieillard, que" quand je vous parlois en jeune homme; faites plus" de cas d'un ſouverain pontife que d'un particulier;" recuſez Æneas Sylvius, & recevez Pie II. „ Et parce qu'on pouvoit objecter au pape que c'étoit ſa dignité ſeule qui lui avoit fait changer de ſentiment; il y répond en racontant en peu de mots ſa vie & ſes actions, & faiſant toute l'hiſtoire du concile de Baſle auquel il vint avec le cardinal Capranique en 1431. mais jeune, dit-il, & ſans aucune experience, comme un oiſeau qui ſort du nid. Cette bulle eſt dattée de Rome le vingt-ſixiéme d'Avril de l'année précedente, & ſe trouve au long dans la collection des conciles du P. Labbe, & dans beaucoup d'autres auteurs.

AN. 1464.

Nec privatum hominem pluris facite quàm ſummum pontificem. Æneam vejicite, pium, recipite. Illud gentile nomen parentes indere naſcenti, hoc chriſtianum in apoſtolatu ſuſcepimus. Vide bullam ſ. pontificis.

CII.
Le pape va à Ancone pour s'embarquer.

Le pape étant revenu à Rome, y demeura quelques jours pour donner ſes ordres, & préparer tout ce qui étoit neceſſaire à l'exécution de ſon entrepriſe. Il en partit le dix-huitiéme de Juin pour ſe rendre à Ancone, où il avoit déja envoïé Jerôme archevêque de Créte & le prieur des chevaliers de Piſe qu'il chargea de louer des vaiſſeaux ſur leſquels on fit paſſer ceux qui abordoient de toutes parts: & auſſi-tôt après eux, il fit partir le cardinal de ſaint Ange Eſpagnol, venerable vieillard âgé de plus de ſoixante dix ans, & zelé pour ſeconder les intentions du pape. Pie II. le ſuivit à petites journées, & après

Paplenſ comment. lib. 1. & ep. 34.

AN. 1464. s'être acquitté de ſon vœu à Lorette, il arriva à Ancone vers le milieu du mois de Juillet, où il trouva beaucoup plus de monde qu'il n'avoit cru; mais la plûpart étoient ſans argent, ſans proviſions, hors d'état de tenir pendant ſix mois, en ſorte que pluſieurs furent contraints de vendre leurs armes pour fournir aux frais de leur retour. Le cardinal de Pavie parlant de ceux de Saxe & de Vandalie contrée d'Allemagne dans la Pomeranie ducale, dit qu'il y en avoit qui mandioient leur pain dans le voïage, que les Italiens ſe mocquerent de leur pauvreté, que les uns s'en allerent à Veniſe, penſant qu'on les embarqueroit auſſi-tôt, que d'autres vinrent à Ancone où le pape devoit ſe rendre. On renvoïa les hommes inutiles, après que le ſaint pere leur eut donné ſa benediction avec beaucoup d'indulgences.

Papienſ. ibid. l. 1. & epiſt. 41. Crantz. 12. Vvandal. 30. & 12 ſex. 3.

CIII. Preparatifs à Ancone pour le départ du pape.

La nouvelle qu'on apprit à Ancone, que les Turcs s'approchoient de Raguſe dans le deſſein de l'aſſiéger détermina le pape à s'y rendre lui-même en perſonne, & à partir au plûtôt, quoiqu'il fut attaqué d'une fiévre aſſez violente; dans l'eſperance que le ſuccès heureux dont il ſe flattoit, engageroit les princes à le ſuivre. Mais le départ de ſa ſainteté fut differé, parce qu'on ſçut quelques jours après que les Turcs s'étoient retirez. La joie qu'on eut de cette nouvelle fut augmentée par l'arrivée du duc de Veniſe avec ſa flotte. Cependant la maladie du pape augmentoit tous les jours: il ſentit bien que ſa derniere heure approchoit, il appella les cardinaux, & leur parla pendant deux heures pour les exhorter à ne conſulter que le merite dans le choix d'un ſucceſſeur, à ne point faire de graces à ceux qui n'en meritoient

meritoient point, & ſur tout à pourſuivre le deſſein de la guerre contre les Turcs. Enſuite leur aïant demandé pardon, il leur accorda des indulgences, & voulut recevoir les derniers ſacremens. Comme il avoit déja reçu l'extrême-onction à Baſle lorſqu'il y fut attaqué de la peſte, Laurent Roverella évêque de Ferrare, habile théologien, ſoutint qu'il ne pouvoit pas recevoir ce ſacrement une ſeconde fois. Il eſt vrai que tel avoit été le ſentiment de quelques theologiens dès le douziéme ſiécle & depuis; mais il avoit eu peu de partiſans. Le pape diſputa ſur ce ſujet avec l'évêque de Ferrare, & ne crut pas devoir ſe rendre à ſon avis. Il ſe fit adminiſtrer ce ſacrement & celui de l'euchariſtie, & enſuite il mourut en paix le quatorziéme du mois, veille de la fête de l'aſſomption de la Vierge, âgé de près de cinquante-neuf ans, après ſix ans moins trois jours de pontificat.

AN. 1464.

CIV. Le pape tombe malade à Ancone & y meurt.

Le cardinal de Pavie dans le diſcours qu'il fit à ſes collegues touchant l'élection d'un ſucceſſeur, dit de Pie II. qu'il fut un ſouverain pontife rempli de vertus, qu'il s'étoit rendu recommandable par ſon zéle pour la religon, l'integrité de ſes mœurs, la ſolidité de ſon eſprit, & ſa profonde érudition. On l'a blâmé néanmoins d'avoir été trop avare envers les ſçavans de ſon ſiécle; ce que l'on ne peut juſtifier en lui, ſelon Platine, qu'en ſe retranchant ſur les dépenſes qu'il avoit été obligé de faire pour les trois guerres qu'il avoit entrepriſes. Le cardinal de Pavie l'excuſe encore ſur ce qu'on lui reprochoit qu'il s'abſentoit trop ſouvent de Rome, & qu'il aimoit trop à courir pour un pape. On dit qu'il avoit connu l'inutilité des grands mouvemens qu'il ſe donnoit pour

Papienſ. ep. 49. Oder. Raynald. ad hunc annum 1494. Ciacon Vitlcrel. & Ducheſn. in vit. Pii II. Platina in Pium. II. Supra lib. CXI. n. 70.

le jugeroit à propos, à condition de les rendre si le pape futur ne l'approuvoit pas, où qu'à l'exemple de son prédecesseur il vouloit assister lui-même en personne à la guerre contre les Turcs. AN. 1464.

CVI. Ils partent, & vont à Rome pour faire l'élection.

Les conseils du duc de Venise sur l'élection d'un successeur furent fort bien reçus; mais les cardinaux crurent qu'il étoit à propos de la faire à Rome. C'étoit d'ailleurs l'intention du défunt. Il en avoit fait un decret avant son départ pour Mantouë. De plus tous les cardinaux n'étoient pas à Ancone: le grand âge en avoit obligé plusieurs de rester à Rome. Les autres voulurent donc les rejoindre. Ils n'y furent pas plûtôt arrivez, qu'ils s'assemblerent dans la maison de Louis cardinal patriarche d'Aquilée, qui étoit alors camerlingue de la sainte église Romaine, pour convenir du lieu où ils tiendroient le conclave. Plusieurs craignoient de s'enfermer dans le château saint Ange qu'Antoine Piccolomini neveu du défunt pape, & gendre de Ferdinand, avoit en sa puissance. Cette fraïeur s'étoit si fortement emparée de leurs cœurs, que quelques-uns même d'entr'eux ne vouloient pas se trouver aux obseques du défunt. Mais les amis de Piccolomini qui n'étoit point alors à Rome, protesterent que dès qu'il seroit de retour, on remettroit le château saint Ange au sacré college, dans le même état que Piccolomini l'avoit eu en sa garde. Cette assurance calma un peu les esprits, & l'on choisit le Vatican, à la pluralité des voix, pour y tenir le conclave.

Supra liv. CXI. n. 1.

CVII. Les cardinaux entrent au conclave.

Les cardinaux y entrerent le vingt-huitiéme du mois d'Août, au nombre de vingt-un. Les sept autres (car le sacré college étoit composé de vingt-

AN. 1464. huit) étoient abſens. Dans les premiers jours on nomma ſeulement les officiers qui préterent le ſerment accoûtumé; on établit les réglemens neceſſaires au bon gouvernement des papes. Ils s'obligerent tous par ſerment que celui qui ſeroit élû les obſerveroit avec ſoin. Ils mirent à la premiere garde qui étoit la plus proche d'eux, dix évêques qui viſitoient les vivres, & autres choſes qu'on leur portoit; ils placerent à la ſeconde garde tous les ambaſſadeurs des rois & princes qui ſe trouverent à Rome; & les ſoldats à la troiſiéme. Tous les cardinaux le troiſiéme jour en rochet & en camail, s'aſſemblerent dans la chapelle du pape Nicolas, nommée depuis la chapelle Pauline. Le ſacriſtain aïant dit la meſſe du Saint-Eſprit, tous allerent les uns après les autres porter leurs bulletins cachetez de leurs armes dans un calice d'or qui étoit ſur l'autel; & ce ſcrutin achevé, les trois cardinaux chefs d'ordre; c'eſt-à-dire le premier évêque, le premier prêtre & le premier diacre aïant renverſé le calice ſur l'autel, compterent les bulletins pour voir s'il n'y en manquoit point. Le premier cardinal évêque les aïant ouverts, pendant que le premier cardinal diacre en faiſoit la lecture d'une voix haute & diſtincte, chaque cardinal écrivoit les noms de ceux qui étoient nommez ſur une feüille de papier reglé qu'il avoit devant lui, pour voir celui qu'on vouloit élire: mais comme il falloit avoir quatorze voix, & qu'aucun n'avoit le nombre ſuffiſant pour l'élection, on proceda à un ſecond ſcrutin.

CVIII. Le cardinal de ſaint Marc eſt élu pape.

Pierre Barbo Venitien cardinal du titre de ſaint Marc eut d'abord douze voix. Il étoit dans la force de

ſon âge, approchant de quarante-huit ans, & d'ailleurs très-grand politique; il ne lui manquoit plus que deux voix, & il en avoit quatre à l'*acceſſit*. Le cardinal Beſſarion doïen du ſacré collegé, après avoir demandé à tous s'ils approuvoient ſon élection, & voïant que perſonne ne s'y oppoſoit, l'alla embraſſer, & lui dit: Et moi auſſi je vous fais pape. En même tems tous les cardinaux allerent l'adorer, & lui firent jurer l'obſervation des articles qui avoient été arrêtez. Le premier diacre ouvrant la fenêtte & montrant la croix au peuple, annonça l'élection en ces termes. Nous avons pour pape Pierre, Venitien, cardinal du titre de ſaint Marc. On lui demanda quel nom il vouloit prendre, il dit qu'il vouloit s'appeller Formoſe. Ce mot ſignifie beau, & comme le nouvel élu étoit en effet bel homme & bienfait, les autres cardinaux lui repreſenterent qu'on diroit qu'il n'avoit pris ce nom que par vanité. Il repliqua qu'il prendroit donc celui de Marc; mais voïant qu'on ne l'approuvoit pas plus que l'autre, il prit celui de Paul & chacun y conſentit. En même tems tous les cardinaux l'adorerent de nouveau, quoique le cardinal d'Aquilée ſemblât s'y oppoſer. Peu de jours après il fut couronné.

AN. 1464.

Platina in Paul. II.

Bzov. Spond. Rainald. ad hunc annum.

CIX. Il prend le nom de Paul II. Son caractere.

Le nouveau pape étoit fils de Nicolas Barbo & de Polyxene ſœur d'Eugene IV. qui lui donna l'archidiaconé de Boulogne, l'évêché de Cervie dans la Romagne, une charge de protonotaire apoſtolique de ceux qu'on appelle Participans, & enfin le chapeau de cardinal en 1440. Callixte III. l'envoïa légat dans la Campagne de Rome. Quelques auteurs ont dit qu'il pleuroit très-aiſément, & qu'il avoit recours aux lar-

Ambroſ. de Vignate orat. ad Paul. II.

AN. 1464. mes quand il manquoit de bonnes raiſons pour perſuader ce qu'il diſoit, ou ce qu'il vouloit; que ce fut la raiſon pour laquelle Pie II. l'appelloit Notre-Dame de Pitié. Au reſte il étoit bienfait, comme on a déja dit, magnifique, & ſe piquoit de faire toutes choſes avec beaucoup d'éclat.

CX. Loix qu'on fait jurer au pape dans le conclave.

Les loix que les cardinaux avoient établies dans le conclave, & qu'on fit jurer au nouveau pape, étoient, qu'il continuëroit la guerre contre les Turcs; qu'il rétabliroit l'ancienne diſcipline de la cour Romaine; que dans trois ans il aſſembleroit un concile general; qu'il n'augmenteroit point le nombre des cardinaux au de-là de vingt-quatre; qu'il n'en créeroit aucun qui n'eût plus de trente ans, & qui ne fût habile dans le droit civil & canon, & dans l'écriture ſainte; que de tous ſes parens il n'en pourroit faire qu'un ſeul cardinal qui auroit toutes les qualitez neceſſaires; qu'il ne pourroit commettre au gouvernement des évêchez que dans un conſiſtoire; qu'il n'accorderoit à perſonne le droit d'y nommer; qu'il ne dépoſeroit aucun évêque ou abbé ſur la demande de quelque prince; qu'il ne condamneroit aucun cardinal & ne feroit ſaiſir ſon bien que ſelon la forme du droit & des ſaints canons; qu'il ne détourneroit point le patrimoine de l'Egliſe; qu'il n'entreprendroit aucune guerre & ne feroit aucun traité avec les princes, que du conſentement du ſacré college; qu'il laiſſeroit aux ſujets de la cour Romaine toute liberté pour faire leur teſtamment, qu'il n'établiroit point de nouveaux impôts, & n'augmenteroit point les anciens; qu'il n'accorderoit point de decimes à aucun prince, que ſur des raiſons très-preſſantes; qu'il donneroit des

juges aux préſidens des provinces pour leur faire rendre compte de leur gouvernement ; que les cardinaux s'aſſembleroient deux fois tous les ans pour examiner ſi ces loix étoient bien obſervées ; & qu'en cas qu'elles ne le fuſſent pas, ils en avertiroient le pape, afin qu'il y tint la main. AN. 1464.

CXI. Le pape refuſe d'obſerver ces loix.

Il s'agiſſoit de réduire toutes ces loix en pratique, & c'étoit la difficulté. Le pape qui avoit juré de le faire étant cardinal, & qui avoit confirmé ſon ſerment auſſi-tôt après qu'il avoit été élu pape, ſe mit peu en peine de les violer. Il y fut principalement excité par deux prélats ſçavans & adroits, ſes domeſtiques, Etienne archevêque de Milan & Theodore évêque de Treviſe. Ils ne pouvoient ſouffrir que ces loix les excluaſſent du cardinalat auquel ils aſpiroient, & ils perſuaderent au pape que les conditions qu'on lui avoit impoſées ne convenoient point à ſa dignité. Comme le ſouverain pontife étoit fort prévenu en faveur de ſes droits & de ſes privileges, écouta avec plaiſir les avis qu'on lui donna : il fit de nouvelles loix, comme ſi les cardinaux y avoient eu part, ſous prétexte que les premieres étoient inutiles, & dit qu'il ne vouloit s'aſſujettir qu'aux dernieres. Il les preſenta aux cardinaux pour les ſigner : quelques-uns le firent d'abord ſans même les voir ni les examiner ; d'autres ne ſe rendirent qu'après avoir été intimidez par les menaces d'une excommunication ; en ſorte que tous les ſignerent à l'exception du cardinal Jean de Carvajal Eſpagnol qui tint ferme. Sa réſiſtance fut cauſe que le pape enferma ces nouvelles loix dans ſon cabinet, ſans les vouloir montrer ni permetre qu'on en tirât des copies.

AN. 1463. Il ſemble que Dieu vouloit punir ceux qui avoient donné ce conſeil à ſa ſainteté. L'archevêque de Milan fruſtré de l'eſperance du cardinalat, fut contraint de ſe retirer; & l'évêque de Treviſe qui avoit été fait ſecretement cardinal, tomba dans une langueur qui le conduiſit au tombeau avec un vif regret de ne pouvoir joüir de cette dignité pour laquelle il s'étoit donné tant de mouvemens. Le cardinal de Pavie fut fortement irrité de la violence que le pape avoit faite à ſes collegues; il ſe condamnoit lui-même d'avoir donné ſa voix pour le faire élire, il accuſoit ceux qui avoient eu la même condeſcendance, & les exhortoit à ſe conduire avec plus de prudence & de circonſpection à l'avenir, ſans s'arrêter ni à l'exterieur ni aux paroles.

Papienſis. epiſt. 180. 181. 182. Platina in Paul. II.

CXII. Prérogatives que ce pape accorde aux cardinaux.

Néanmoins le pape pour ſe concilier la bienveillance des cardinaux, voulut relever leur dignité par des marques éclatantes. Il leur fit prendre des mitres de ſoïe ſemblables à celles que les ſouverains pontifes ſeuls portoient auparavant, & défendit à tous autres prélats d'en porter. Il permit que leurs chevaux ou leurs mules euſſent des houſſes de couleur d'écarlatte; il voulut que les bonnets des cardinaux fuſſent de ſoïe rouge. L'auteur des additions de Ciaconius dit avoir vû une medaille de Paul II. où ce pape eſt repréſenté en plein conſiſtoire avec les cardinaux qui portoient ces bonnets, d'où il conclut que c'eſt ce pape qui leur a donné le chapeau rouge. Mais cet auteur pourroit bien ſe tromper; puiſqu'on lit qu'Innocent IV. leur donna ce bonnet dans le concile de Lion l'an 1245. & Paul II. ne leur accorda que l'habit rouge. Gregoire XIV. donna auſſi le bonnet rouge aux cardinaux réguliers

Addit Ciaconii ad Paul. II. in fin.

réguliers qui auparavant n'avoient que le chapeau. Urbain VIII. leur accorda le titre d'éminence, n'aïant d'abord que celui d'illuſtriſſime, & depuis ces nouvelles prérogatives, ils ont précedé les évêques. Cependant ceux-ci ont quelquefois depuis ce tems-là pris le pas devant les cardinaux dans les ceremonies & les aſſemblées publiques en préſence même du pape. On en voit une exemple au concile qu'Urbain II. aſſembla à Clermont en Auvergne l'an 1095. Car dans cette ceremonie Hugues archevêque de Lion tenoit après le pape le premier rang, les autres archevêques & évêques le ſuivirent; & après eux marcherent immédiatement les cardinaux prêtres & diacres qui avoient accompagné le pape dans ſon voïage en France. AN. 1464.

Paul ſecond voulant multiplier le nombre des cardinaux, en créa cette année huit dont voici les noms. 1. Thomas Bourchier Anglois, archevêque de Cantorberi, prêtre cardinal du titre de ſaint Cyriaque. 2. Etienne de Varas Hongrois, archevêque de Colocza, prêtre cardinal du titre des ſaints Nerée & Achillée. 3. Olivier Caraffe Napolitain, archevêque de Naples, prêtre cardinal du titre de ſaint Marcellin & de ſaint Pierre, évêque d'Albano, de Sabine & d'Oſtie, & doïen du ſacré college. 4. Marc Barbo Venitien, évêque de Vicenze & patriarche d'Aquilée, prêtre cardinal du titre de ſaint Marc. 5. Jean Baluë François, évêque d'Angers, prêtre cardinal du titre de ſainte Suſanne, & êvêque d'Albano. 6. Amici Aguiſilo, évêque de cette ville, prêtre cardinal du titre de ſainte Marie au de-là du Tibre. 7. Francois de la Roüere de Savonne, general de l'ordre des Freres Mi- CXIII. Création de huit cardinaux. *Inf.* CXLII. *n.* 9.

AN. 1464. neurs, prêtre cardinal du titre de saint Pierre aux Liens, qui devint pape sous le nom de Sixte IV. 8. Theodore Paleologue des marquis de Montferrat, diacre cardinal du titre de saint Theodore. C'est cet évêque de Treviſe dont on a parlé plus haut.

CXIV. Le pape veut se prendre l'affaire de la guerre contre les Turcs.

Apud Papienſ. epiſt. 58. & 95.

Le saint pere ne se renferma pas dans ce qui pouvoit illustrer le sacré college; il étendit ses soins au dehors, & pensa sérieusement aussi-tôt après son exaltation à prendre certains arrangemens pour continuer la guerre contre les Turcs. Trois cardinaux furent choisis pour en conferer avec les ambassadeurs des Princes d'Italie qui étoient à Rome. Et comme les propositions de sa sainteté étoient que chacun de ces princes donnât tous les ans une certaine somme tant que la guerre dureroit; que cet argent seroit mis entre les mains du roi de Hongrie qui étoit le plus en butte aux armes des Infideles, & s'étoit déja épuisé pour leur tenir tête : chaque prince se taxa suivant ses pouvoirs. On jugea d'abord qu'il étoit à propos que le roi Ferdinand fournit quatre-vingt-mille écus d'or, les Venitiens cent mille, le duc de Milan soixante & dix mille, les Florentins cinquante mille, le duc de Modene vingt mille, le marquis de Mantouë dix mille, les Siennois quinze cens, les Lucquois huit mille, le marquis de Montferrat cinq mille. Mais aucun des ambassadeurs en particulier ne voulut consentir à ces taxes, alléguant qu'ils n'en avoient point, d'ordre de leurs maîtres, & qu'ils leur feroient sçavoir les propositions qui en avoient été faites, afin qu'ils y donnassent leur consentement.

CXV. Offres des

Après six mois emploïez dans ces négociations le roi Ferdinand offrit soixante mille écus, avec cinq

cens hommes de cavalerie & autant d'infanterie, qui iroient par l'Epire province de l'ancienne Grece, à condition qu'on lui remettroit les cens dûs à l'égliſe Romaine qui montoient à une plus groſſe ſomme. Les Venitiens promirent d'envoïer tous les ans en Hongrie cinq cens mille écus, ce qui étoit conſiderable, eû égard à la dépenſe qu'il leur falloit faire pour l'entretien de leur flotte & de l'armée qu'ils entretenoient pour faire avec les Hongrois un parti contre les Turcs; mais ils faiſoient ces offres à condition qu'on leur accorderoit les decimes des égliſes, le vingtiéme du bien des Juifs, & le trentiéme du revenu des habitans. Le duc de Milan promit aux mêmes conditions deux mille cavaliers, & mille hommes d'infanterie qui ſe joindroient aux troupes de Ferdinand. Les Florentins mille cavaliers avec cinq cens fantaſſins, ou bien deux mille écus d'or tous les ans. Les autres ne firent point de réponſe, & toute la négociation ſe paſſa en differentes offres qui étoient plûtôt au profit des princes qu'à l'avantage de l'égliſe & de la religion. Le pape ne laiſſa pas cependant d'envoier de l'argent en Hongrie où les Venitiens alliez avec Matthias continuoient toujours la guerre.

AN. 1464.

princes d'Italie pour cette guerre.

Sabellic. 3. dec. 8.

CXVI. Conſiſtoire touchant les graces expectatives & les benefices en commende.

Sur la fin du mois de Septembre le pape tint un conſiſtoire à Rome où l'on traita des graces qu'on appelle expectatives, pour ſçavoir s'il faloit les accorder ou non; & ſur les avis differens, on ſuivit celui du cardinal de Carvajal, qui remontra que le ſaint ſiege aïant eu tant de peine à obtenir le conſentement des ordinaires pour établir ces expectatives dans leurs dioceſes, il ne falloit pas negliger ce privilege; ajoûtant qu'on ne devoit rien déterminer là-deſſus de

Papienſis. epiſt. 92. & 93.

AN. 1464. quelques mois, juſqu'à ce qu'on fût informé dans tous les païs de l'élection du nouveau Pape. Dans un autre conſiſtoire qui fut tenu le lendemain du couronnement de Paul II. le cardinal d'Oſtie parla d'un celebre monaſtere de France qu'un certain évêque demandoit en commende par la démiſſion pure & ſimple de l'abbé qui étoit fort vieux & qui ne pouvoit plus agir. Carvajal s'oppoſa encore fortement à cette demande, & dit qu'il étoit à craindre que tous les monaſteres du roïaume de France ne devinſſent en commende, que tout ce qu'on traitoit en cour de Rome ne regardoit que cette matiere, & qu'il viendroit un regne auquel le pape ni les cardinaux ne penſoient pas, & où ils ſeroient regardez comme des perſonnes inutiles. Le ſouverain pontiſe appuïa l'avis du cardinal, & ajoûta qu'il croïoit que depuis le pontificat de Callixte juſqu'à préſent, il y avoit eu plus de cinq cens monaſteres en commende; de ſorte qu'il y avoit lieu de craindre que tous ces changemens ne cauſaſſent un grand ſcandale dans l'égliſe. C'eſt le cardinal de Pavie qui rapporte tous ces faits, & qui loue fort le ſentiment de Carvajal, comme celui d'un homme ſage de s'être élevé contre les abus des commendes qui n'ont pas été établis, dit-il, pour engraiſſer les eccleſiaſtiques, mais pour réformer les monaſteres & faire en ſorte que le ſervice divin s'y celebrât plus exactement & avec plus de décence.

Maſſon. hiſt. Franc. l. 4. in Ludovic. IX & de Rom epiſc. lib. 6. in Paul. II.

CXVII. Sentiment de M. l'abbé Fleury en faveur des commendes.

Cependant ne peut-on pas dire en faveur des commendes, que les abbez réguliers, à l'exception d'un petit nombre qui vit dans une obſervance très étroite, n'uſent gueres mieux du revenu des monaſteres, que pluſieurs commendataires, & qu'ils ſont plus libres

pour en mal uſer. Les religieux non réformez, dit M. l'abbe Fleury, ne ſont pas de plus grande édifica-" tion à l'égliſe, & quand ils embraſſeroient tous les" réformes les plus exactes, il n'y a pas lieu d'eſperer" que l'on en trouvât un ſi grand nombre que du tems" de la fondation de Clugny & de Cîteaux, lorſqu'il " n'y avoit ni religieux mendians, ni clercs réguliers, " ni tant de ſaintes congrégations, qui depuis quatre " cens ans ont ſervi & ſervent encore ſi utilement l'é-" gliſe. Il ne faut donc point douter que l'égliſe ne " puiſſe appliquer ſes revenus ſelon l'état de chaque " tems, qu'elle n'ait eu raiſon d'unir des benefices ré-" guliers à des colleges, à des ſeminaires & à d'autres " communautez, & qu'elle n'ait droit de donner des " monaſteres en commende à des évêques dont les " égliſes n'ont pas aſſez de revenu, & aux prêtres qui " ſervent utilement ſous la direction des évêques. Si " quelques-uns abuſent des commendes pour prendre " des revenus de l'égliſe ſans le ſçavoir, & en accumu-" ler pluſieurs ſans beſoin, ils en rendront compte au " terrible jugement de Dieu.

AN. 1464.

Fleury inſtitu au droit eccleſiaſtique, 2. part. ch. 26.

CXVIII. Les chanoines de l'égliſe de ſaint Jean de Latran à Rome

Eugene IV. avoit mis des chanoines réguliers pour déſervir l'égliſe de Latran à Rome. Callixte troiſiéme les en chaſſa & y mit des ſéculiers. Mais Paul entreprit de rétablir les premiers ſans examiner ſi cette entrepriſe ne fâcheroit point les Romains. Les chanoines reprirent donc leur place & leurs fonctions, quoique les ſéculiers, y demeuraſſent toujours. Chaque corps faiſoit l'office à part. Mais afin d'éteindre les ſéculiers, on n'en nomma point d'autres pour remplir la place de ceux qui mouroient ou qui abandonnoient l'égliſe de Latran. Paul n'obſerva pas même après

Platina in Paul. II.

Pennot. de Cleric. c. non. lib. 3. cap. 30. § 1. Onuphr. in Sixt. IV.

AN. 1464. cette action de ne point irriter l'eſprit des Romains déja aigris contre ce qu'il venoit de faire; il conferoit ces benefices à des étrangers au préjudice des habitans de Rome. Ce qui excita contre lui beaucoup de plaintes & de murmures.

CXIX. Quelques cardinaux propoſent l'alienation de la ville d'Avignon. *Pagienſ. epiſt. 94.*

Quelques cardinaux aïant propoſé dans un conſiſtoire de donner à la maiſon d'Anjou la ville & le comtat d'Avignon, en échange des droits qu'elle avoit ſur le roïaume de Naples & de Sicile qu'elle cederoit à Ferdinand; le cardinal de Carvajal s'y oppoſa. Il dit que cet échange étoit fort deſavantageux à l'égliſe Romaine, qu'il falloit bien ſe garder de la priver d'un ſemblable patrimoine au de-là des Alpes, qu'Avignon étoit le refuge des papes, & un frein pour retenir les Italiens dans leur devoir, & empêcher qu'ils ne troublaſſent l'égliſe par l'appréhenſion qu'ils auroient que le pape ne les quittât. Ceux qui étoient d'un ſentiment contraire prétendoient que cette ville étoit un ſujet de tentation aux papes dont la patrie ſeroit au de-là des monts, d'y tranſporter le ſaint ſiége, ſans autre raiſon que les agremens de leur païs. A quoi les autres repliquerent que les papes feroient toujours plus d'état de Rome & de la liberté dont on y joüit, que du ſéjour d'Avignon où l'on dépend en quelque maniere de ſes voiſins; qu'ils ſont maîtres abſolus dans Rome d'où ils commandent à l'univers. Au reſte les cardinaux ont trouvé un remede à la crainte qu'ils auroient de voir tranſporter le ſiege à Avignon, en ne faiſant aucun pape François, ce qui dure depuis plus de trois cens ans; au lieu qu'auparavant il y en avoit beaucoup, principalement avant & durant le ſchiſme.

George Pogebrac roi de Bohême aïant appris la mort de Pie II. en témoigna publiquement ſa joie. Il y avoit eu depuis long-tems entre l'un & l'autre une haine aſſez marquée. Pie regardoit Pogebrac comme heretique & fauteur des Huſſites, & il ne ſe trompoit pas. Pogebrac vouloit retenir l'uſage de communier ſous les deux eſpeces & le croïoit neceſſaire au bien de la religion. Ainſi perſonne ne cedoit. Le roi de Bohême avoit cependant promis de ſe conformer à l'uſage actuel de l'égliſe, mais ces promeſſes n'étoient qu'une feinte. Le défunt pape qui s'étoit laſſé de l'attendre, l'avoit aſſigné à comparoître dans cent quatre-vingt jours. Mais ce pape mourut dans cet intervale, & Pogebrac toujours attaché à ſes erreurs & réſolu de les ſoutenir, ſe réjouit de cette mort, parce qu'il croïoit avoir perdu en lui ſon plus redoutable ennemi.

AN. 1464.

CXX. Le pape Paul II. veut menager le roi de Boheme.

Papienſ. commen. lib. 9.

Cependant aïant été informé que l'empereur Frederic avoit envoïé ſes ambaſſadeurs au nouveau pape pour lui rendre ſes devoirs & lui permettre obéiſſance; incertain s'il feroit la même choſe, il conſulta Frederic. Ce prince lui conſeilla de differer juſqu'à ce qu'il eût ſondé les ſentimens du pape, dans la crainte qu'on ne voulût point à Rome recevoir les envoïez d'un roi qui avoit été aſſigné à comparoître, ce qui ſeroit, lui dit-il, un deshonneur que la dignité de roi ne devoit pas ſouffrir. Sur cette réponſe de ſa majeſté imperiale Pogebrac lui écrivit que ſi Paul II. vouloit ſuſpendre l'accuſation formée contre lui, il lui envoïeroit une ambaſſade avec promeſſe d'exécuter les ordres de ſa ſainteté. Frederic ſe chargea volontiers de la commiſſion, & obtint du pape la ſuſpenſe de l'affaire.

CXXI. Il travaille à le réconcilier avec le Saint ſiege.

Cochelée hiſt. Huſſit. lib. 12.

AN. 1464. Quoique Pogebrac fut entier dans ſes ſentimens, il ne laiſſoit pas de traiter les catholiques avec douceur. Il ſouffroit même qu'ils déclamaſſent ouvertement contre la doctrine de Roqueſanne ſon ami, qui occupoit le ſiege de Prague, & qui étoit chef des Huſſites. Roqueſanne n'étoit pas ſi patient. Au défaut des raiſons ſolides il emploïoit l'excommunication, & croïoit abattre par ces vaines foudres un parti qui ſoutenoit la verité, & que la verité défendoit. Il accepta cependant une diſpute reglée avec le chapitre de l'égliſe catholique de Prague, la diſpute dura cinq jours. On convainquit l'heretique de menſonges, d'erreurs & de calomnies: il fut honteux de ſa défaite, & pour étouffer la confuſion qu'il avoit reçûë, il publia par tout qu'il avoit été victorieux.

Caniſius antiquar. lection. to. 3. ſub fin.

CXXII. Lempereur rend au roi de Hongrie la couronne ſacrée.

Lempereur Frederic n'avoit pas encore rendu à Matthias roi de Hongrie la couronne ſacrée qu'il retenoit & qu'il avoit promis de lui rendre. Nous avons déja fait remarquer que cette couronne étoit neceſſaire pour être reconnu publiquement roi de Hongrie & recevoir les reſpects dûs à ce rang. L'empereur avoit interêt de la retenir: il vouloit tenter de monter ſur le trône de Hongrie où on avoit eu quelque vûë de l'élever apres la mort de Ladiſlas; il avoit dans ce roïaume un parti qui lui étoit favorable & qui tâchoit de s'agrandir par ſes intrigues & de ſe fortifier. Il eſperoit l'emporter enfin ſur ſon concurrent. Voilà pourquoi il trouvoit toujours des prétextes pour ne lui pas rendre la couronne ſacrée. Il ne falloit pas être bien éclairé pour penetrer dans les veritables deſſeins de ces longueurs affectées. Auſſi Matthias ouvrit les yeux, & jugea qu'il falloit déclarer la guerre à l'empereur

Bonfin. lib. 4 dec. 1. Thuros. cap. 66.

pereur, & profiter de ſa meſintelligence avec Albert ſon frere pour réduire ſa majeſté imperiale à la reſtitution d'un bien dont la privation ne le laiſſoit jouir de la couronne que d'une maniere fort incertaine. AN. 1464.

CXXIII. Articles du traité entre l'empereur & le roi de Hongrie.

L'empereur ne crut pas qu'il fut de ſon interêt ni de ſon honneur de s'engager dans cette guerre, il convint de ſatisfaire Matthias à des conditions que ce prince accepta. Le traité en fut conclu à Neufville le vingt-uniéme de Juillet de l'année précedente. Il y fut arrêté que Frederic & Matthias prendroient les noms de pere & de fils l'un de l'autre par adoption; que pour cette raiſon Matthias rendroit ſes devoirs à Frederic comme à ſon pere, & réciproquement Frederic ſes ſoins & ſon amitié à Matthias comme à ſon fils; qu'en cas que Matthias vînt à mourir ſans enfans & ſans avoir de neveux legitimes, Frederic ſeroit reçu à la ſucceſſion de la couronne pour lui ou pour l'un de ſes fils qui ſeroit élu; que cependant l'empereur auroit quelques places en qualité de roi vers la frontiere du roïaume; que les anciennes querelles ſeroient éteintes; qu'il y auroit déſormais une ſi conſtante amitié entre les deux couronnes, qu'il n'y auroit aucune diſtinction de ſujets de part & d'autre; c'eſt-à-dire, que les uns & les autres ſeroient réciproquement reçus dans les deux états à la participation de leurs communs privileges. Il y avoit un article ſecret qu'on ſupprima dans le traité comme une choſe honteuſe à l'empereur; c'étoit que le roi de Hongrie donneroit à Frederic ſoixante mille écus d'or, ſelon Bonfinius, & quatre-vingt mille ſuivant d'autres auteurs. *Bonfin. ibid.*

CXXIV. La couronne

La couronne pour laquelle les Hongrois avoient

AN. 1464.

autant de reſpect & de conſideration que les Troïens en avoient autrefois pour leur palladium, fut donc enfin renduë. La ceremonie avec laquelle elle fut rapportée fut des plus magnifiques. Des ambaſſadeurs furent envoïez en Allemagne pour la recevoir ; elle étoit eſcortée par trois mille cavaliers, parce qu'ils croïoient, comme ils l'avouerent, que de ce rétabliſſement dépendoit le bonheur de leur roi, & le deſſein de leur monarchie. Matthias en fut couronné dans une nombreuſe aſſemblée le vendredi-ſaint de cette année 1464.

rapportée en Hongrie & Matthias eſt couronné.

Bonfin loco cit. Thuroc cap. 66. Naucler. vol. 3. generat. 49.

Lorſque le roi de Hongrie ſe vit paiſible poſſeſſeur du trône, il ne penſa qu'à s'y affermir & il fit alliance avec les chevaliers de Pruſſe. Pendant qu'ils faiſoient enſemble le ſiege de Zoynich bourg de la haute Myſie, le bruit ſe répandit que les Turcs approchoient & qu'ils alloient fondre ſur eux avec une puiſſante armée. Soit que Matthias ne ſe crut pas aſſez fort pour les attendre, ſoit par un excès de timidité il prit la fuite ſans avoir même la précaution de faire emporter le bagage & toutes les machines de guerre. Cette fuite précipitée ne lui fit point d'honneur. Ce même prince avoit auprès de lui un évêque nommé Nicolas en qualité de nonce du pape ; c'etoit un eſprit fort remuant, qui ſe plaiſoit à calomnier les principaux de la cour & à prévenir le roi contre eux. Matthias qui ne pouvoit ſouffrir la médiſance & la calomnie, en avoit ſouvent repris ce nonce ; mais voïant qu'il ne ſe corrigeoit pas, il le fit venir en pleine aſſemblée lorſqu'il y penſoit le moins, & lui demanda publiquement les noms de ceux qu'il diſoit être les ennemis de l'état. L'évêque demeura muet ;

CXXV. Traitement qu'il fait au nonce du pape.

&le roi ajouta que ſans le reſpect qu'il portoit au ſaint ſiege, il lui apprendroit comment on traite les calomniateurs ; qu'il ne vouloit point de nonce qui ſe plût à ſemer la diſcorde dans ſon roïaume & à mettre la vie du prince en danger, qu'il eût à ſortir de ſes états dans deux jours, qu'autrement il lui feroit ſentir combien ſes manieres lui avoient déplû.

AN. 1464.

Galeatus Mer-tus in tem. re-vum Hungar. cap. 13.

Avant que la conſpiration qui ſe tramoit ſous le nom du bien public, éclatât en France, Loüis XI. informé que le duc de Savoïe avoit fait un traité avec le comte de Charolois par la négociation d'un certain Romillé, ne penſa plus qu'à ſe venger du comte & à ſe ſaiſir de ſa perſonne. Cela n'étoit pas facile, parce que le comte faiſoit ordinairement ſon ſéjour en Hollande. Pour tenter l'entrepriſe, il ordonna au bâtard de Rubempré de s'embarquer ſecretement au Crotoy en Picardie dans un petit vaiſſeau avec quarante ou cinquante hommes bien reſolus, & de faire voile en Hollande. Rubempré obéit, & dès qu'il fut arrivé il ſe coula dans le port de Gorcum où étoit le comte. Il attendoit une occaſion favorable pour enlever ce prince & l'emmener en France ; mais aïant été reconnu dans un cabaret, le comte qui en fut averti le fit auſſi-tôt arrêter lui-même & conduire en priſon, & en donna avis au duc de Bourgogne qui étoit alors à Heſdin pour conferer avec le roi. Il chargea de cette commiſſion un gentilhomme Bourguignon nommé Olivier de la Marche, qui nous a laiſſé des memoires. Ceux qui étoient dans le vaiſſeau de Rubempré inſtruits de ce qui lui étoit arrivé, prirent le large & allerent en informer Loüis XI. qui en fut fort affligé. Le duc de Bourgo-

CXXVI. Loüis XI. veut faire enlever le comte de Charolois.

Monſtrelet vol. 3. *fol.* 103.

AN. 1464.

gné aïant été informé du deſſein que le roi avoit eu de ſe ſaiſir de la perſonne du comte de Charolois ſon fils, & craignant pour lui-même, ſe retira promptement, ce qui augmenta le chagrin du roi, parce qu'il avoit reſolu en effet de le faire arrêter auſſi.

CXXVII. Le roi envoïe vers le duc de Bourgogne.

Loüis peu content d'avoir échoué dans ſon entrepriſe & de s'être attiré le blâme de tout le monde, prétendit encore une reparation de la part du duc de Bourgogne. Il lui envoïa à Lille où il étoit, le ſieur de Morvilliers ſon chancelier, le comte d'Eu & l'archevêque de Narbonne pour lui faire ſes plaintes de ce qu'on avoit arrêté Rubempré. Morvilliers porta la parole & demanda au nom du roi qu'on ſatisfit à ſes plaintes, qu'on lui fit réparation & qu'on lui livrât Olivier de la Marche qui l'avoit outragé en déclamant contre lui devant le duc. Mais cet envoïé parla lui-même avec tant de hauteur, & en termes ſi vifs, que le comte de Charolois qui étoit préſent, dit à l'archevêque de Narbonne un des ambaſſadeurs: Recommandez-moi très-humblement à la bonne grace du roi, & dites lui qu'il m'a bien fait laver ici par ſon chancelier, mais avant qu'il ſoit un an, il s'en repentira. Le duc voulut ſe juſtifier ſur tous ces chefs; mais ſes raiſons ne furent pas écoutées, & l'on ſe ſépara ſans avoir rien conclu après des diſcours aſſez vifs de part & d'autre, qui ne ſervirent qu'à irriter davantage les deux partis.

Mem de Comines, edit. d'Holl. en 1723. to. 1. ch. 1.

CXXVIII. Le roi plus irrité contre les ducs de Bretagne & de Bourbon, & le comte de Charolois,

Louis qui ſoupçonnoit déja les ducs de Bretagne & de Bourbon d'avoir des intelligences ſecretes avec le comte de Charolois, aïant appris de ſes ambaſſadeurs ce qui s'étoit paſſé, entra encore en de plus violens ſoupçons. Mais quelques recherches qu'il fit, il

ne put rien découvrir, tant l'affaire étoit conduite avec adreſſe. Ces trois princes étoient les chefs de l'entrepriſe, & pour avoir à leur tête quelqu'un de la famille roiale, ils y firent entrer Charles duc de Berry frere du roi, qui n'avoit pas plus de dix-huit ans & qui n'étoit point aimé du roi: ce qui le détermina aiſément à s'unir aux autres, dans l'eſperance qu'il ſe feroit donner un appanage plus conſiderable, & qu'il auroit plus d'autorité. AN. 1464.

CXXIX. Il aſſemble ſes états à Tours, contre le duc de Bretagne.

Le roi cependant qui vouloit humilier le duc de Bretagne, aſſembla les grands de ſon roïaume à Tours, pour leur faire entendre les ſujets de plainte qu'il avoit contre ce duc. Il s'attribuë injuſtement, diſoit-il, pluſieurs droits qui ne lui appartiennent pas, & qui préjudicient à ceux du ſouverain; & qu'il étoit obligé de s'y oppoſer, & de le réduire à ce qui lui étoit dû. Charles duc d'Orleans premier prince du ſang, touché des deſordres du roïaume voulut en parler dans cette aſſemblée afin de porter le roi & les grands à y remedier. Son âge, ſa réputation, ſon rang demandoient qu'on l'écoutât. Cependant on reçût mal ſes remontrances; le roi s'offenſa de ſa liberté, & plus ce qu'il diſoit étoit vrai, plus il montra d'indignation & de colere. Le duc fut ſi vivement penetré d'un ſi indigne traitement, qu'il en tomba malade & mourut quelques jours après, le quatriéme de Janvier 1465.

CXXX. Le roi reconnoît le duc de Milan & lui cede le droit qu'il a ſur Genes.

Loüis pour ſe venger de la genereuſe liberté du duc reconnut François Sforce pour duc de Milan, au préjudice des prétentions que Charles avoit ſur le Milanez; & pour l'engager davantage dans ſes interêts, non ſeulement il lui tranſporta tous les droits que la France avoit ſur la ſeigneurie de Genes, mais

AN. 1464. il lui remit encore la ville de Savonne dont ſa majeſté jouiſſoit, & écrivit à tous les princes d'Italie, que quiconque aſſiſteroit les Genois contre Sforce duc de Milan, ſeroit tenu pour ennemi de la France: ainſi ce duc avec une protection ſi conſiderable, ſe rendit maître de Genes & de toute cette ſeigneurie. Le pape lui en écrivit des Lettres de congratulation; & cet état jouit dans la ſuite d'un parfait repos.

CXXXI. Les grands de Caſtille ſe ſoulevent contre Henri leur roi.

Henri IV. roi de Caſtille toujours occupé de ſes plaiſirs & de ſes débauches, ſe rendoit de plus en plus odieux à ſes ſujets & ſur-tout aux grands. Ce qui acheva d'irriter ceux-ci ce fut l'élevation du comte de Ledeſme ſon favori qu'il combloit tous les jours de bienfaits, & à qui il venoit encore de conferer la grande maîtriſe de l'ordre de S. Jacques. Les grands voïoient avec indignation une charge poſſedée juſqu'alors par des princes du ſang, entre les mains d'un homme qui ne s'étoit élevé à ce haut point de grandeur qu'en devenant le galant de la reine; ils formerent une conſpiration contre le roi, & ils publierent que la princeſſe Jeanne, dont la reine étoit accouchée, n'étoit point legitime; on le ſçavoit déja: on n'ignoroit point que c'étoit le fruit des libertez du comte avec la reine. Mais les grands affecterent de le publier afin que cette princeſſe fût declarée incapable de ſucceder à la couronne de Caſtille, comme étant illégitime. Ils ne ſe contenterent pas de le dire: on aſſembla les états, où malgré les partiſans que le roi & le comte pouvoient y avoir, on déclara en effet que la princeſſe Jeanne ne pouvoit être heritiere de la couronne de Caſtille. Les grands firent entrer Alphonſe frere de Henri dans leur ligue, & le reconnurent pour legitime heritier.

La maîtriſe de l'ordre de Saint Jacques fut ôtée au comte de Ledeſme; & en ſa place le roi lui donna le duché d'Albuquerque. Henri voïant que ſes ſujets vouloient lui faire la loi, fit ſa paix avec le roi de Grenade, & confia la garde de ſa perſonne à deux cens Maures, ce qui ne ſervit qu'à irriter davantage les grands, qui, indignez d'une action ſi contraire aux maximes de la politique & de la religion, proclamerent Alphonſe pour leur roi. Mais Henri avec quelques troupes qu'il fit venir de France & de Grenade, vainquit les rebelles, & obligea ſon frere à ſe contenter de la qualité d'heritier préſomptif de la couronne. Cet accord toutefois ne dura pas longtems, & les brouilleries recommencerent bien-tôt.

AN. 1464.

Mariana hiſtor. Hiſpan. lib. 23.

Parmi les perſonnes de quelque réputation qui moururent en 1464. l'on marque le cardinal Pierre de Foix, cordelier. Il étoit fils d'Archambaud ſeigneur de Grailly captal de Buch, & d'Eliſabeth comteſſe de Foix. Il prit l'habit de religieux de ſaint François à Morlas, & fit de grands progrès dans les lettres divines & humaines. Après qu'il eut été nommé adminiſtrateur des évêchez de l'Eſcar & de Cominges, l'antipape Benoiſt XIII. ou pour récompenſer ſon merite, ou pour attirer dans ſon parti les comtes de Foix, le créa cardinal en 1408. Pierre fut attaché à ce faux pontife juſqu'au concile de Conſtance, pendant lequel il préſera les interêts de l'égliſe à ceux de ſon ami. Les peres de ce concile le reçurent en 1416. avec honneur; diſtinction qu'on devoit à ſon merite particulier, autant qu'à ſa qualité. On lui confirma ſon titre de cardinal, & on donna l'abſolution aux peuples de Foix & de Bearn. qui avoient ſuivi le

CXXXII. Mort du cardinal. Pierre de Foix.

Onuphr. & Ciacon. in vitis pontificum Aubery hiſt. des cardinaux Duchesne. Sainte Marthe in Gal. chriſtiana.

AN. 1464. parti de Benoiſt. Pierre de Foix ſe trouva à l'élection de Martin V. & fut choiſi en 1425. pour aller en qualité de légat en Arragon, & pour diſſiper les reſtes du ſchiſme. Il acheva heureuſement cette grande affaire, & dans un ſecond voïage qu'il y fit avec le même titre, il rétablit dans tous les eſprits le calme & l'union. Le pape Eugene IV. le fit légat d'Avignon; & comme il étoit archevêque d'Arles, il vint après cette légation remplir les devoirs de ſon miniſtere. Il célebra l'an 1457. un concile à Avignon, & mourut dans cette ville le treiziéme Decembre de cette année âgé de ſoixante dix-huit ans, & de la cinquante-ſeptieme année de ſa nomination au cardinalat par le pape Benoît. C'eſt lui qui l'an 1457. fonda à Toulouſe le college de Foix avec un revenu conſiderable pour éléver & inſtruire vingt-cinq pauvres écoliers, & il l'enrichit d'une excellente bibliotheque remplie de bons livres en toutes ſortes de ſciences. Ce college a produit beaucoup de grands hommes ſur tout dans le dix-ſeptiéme ſiécle; mais aujourd'hui cette fondation a tellement degeneré, que Sponde appelle ce college la retraite du vice & de l'ignorance.

Sup. livre CXI. n. 42.

Sponde annal. hoc ann. n. 14.

CXXXIII Mort du cardinal de Cuſa.

Le cardinal Nicolas de Cuſa mourut auſſi dans cette même année. On l'appelloit ainſi du lieu de ſa naiſſance ſitué ſur les bords de la Moſelle dans le dioceſe de Treves; il n'étoit fils que d'un pauvre pêcheur, mais par ſon merite il s'éleva aux plus hautes dignitez de l'égliſe. Quoiqu'Onuphre qui a écrit la vie des papes, l'abbé Penetto auteur d'une hiſtoire tripartite, & Hyppolite Marraccio à qui on eſt redevable de la Bibliotheque Mariane ou de ceux qui ont écrit de la ſainte Vierge, aïent avancé que ce cardinal avoit été

Onuph. Platin. & Ciacon. in vitis. pontif. Aubery & Ducheſne, hiſt. des Cardin.

été chanoine régulier & prevôt du monaſtere de Vartobergen, & qu'Antoine de Sienne & Alphonſe Fernandez le faſſent dominiquain; il eſt ſûr qu'il n'a fait profeſſion dans aucun ordre religieux, & qu'il fut ſucceſſivement doïen de ſaint Florent de Conſtance, archidiacre de Liege, évêque de Brixen en Allemagne, & cardinal du titre de ſaint Pierre aux-liens. Il avoit une connoiſſance fort étenduë pour le tems, & excelloit ſur tout dans la juriſprudence & dans la théologie. Le pape Eugene IV. le donna au cardinal Albergotti qu'il envoïa légat en Allemagne; & depuis il y fut envoïé lui-même en qualité de nonce. Nicolas V. ſucceſſeur d'Eugene récompenſa les ſervices de Cuſa par la dignité de cardinal le vingt-cinquiéme de Decembre 1448. On a parlé ailleurs de ſes differens avec Sigiſmond duc d'Autriche que le pape Pie II. exçommunia. AN. 1464.

Supra liv. CXI. n. 147. 148. & ſuiv.

Il fut envoïé l'an 1451. en Allemagne pour y faire prêcher la croiſade. La fauſſe politique des uns, & la crainte interreſſée des autres firent échouer les deſſeins de ce légat, qui pour n'être pas inutile, aſſembla un ſynode à Magdebourg, réforma les monaſteres, publia le jubilé, & fit des ordonnances très-utiles pour la diſcipline eccleſiaſtique. Il retourna à Rome ſous Callixte III. & ſe trouva à l'élection de Pie II. qui le laiſſa gouverneur de Rome lorſqu'il partit pour Mantouë. Comme il avoit aſſiſté au concile de Baſle où il fut un des plus grands défenſeurs de l'autorité du concile ſur le pape, il compoſa pour prouver ce ſentiment un ouvrage très-conſiderable intitulé: De la Concordance catholique. Il mourut à Todi ville d'Ombrie le douziéme

AN. 1464. d'Août de cette année, âgée de ſoixante-trois ans. Son corps fut enterré à Rome dans l'égliſe de ſaint Pierre aux-liens qui étoit ſon titre de cardinal : & ſon cœur fut porté dans l'égliſe de l'hôpital de ſaint Nicolas qu'il avoit fondé près de Cuſa, & qu'il avoit enrichi d'une ample bibliotheque de livres Grecs & Latins.

CXXXIV. Ouvrages du cardinal de Cuſa.

Tous ſes traitez ont été imprimez à Baſle en trois volumes dans l'année 1565. Le premier tome contient des traitez theologiques ſur les myſteres, dans leſquels la métaphyſique ancienne regne preſque partout. Il y a trois livres de la docte ignorance dont il a fait une apologie, deux livres de conjectures, un écrit touchant la filiation de Dieu, des dialogues ſur la Geneſe & ſur la Sageſſe, le traité de la viſion de Dieu, deux livres du globe, le dialogue de Dieu inconnu. Le ſecond volume contient des exercitations, les trois livres de la concordance catholique, des lettres aux Bohémiens, quelques autres traitez de controverſe dans leſquels il traite les matieres en théologien, comme un traité ſur l'Alcoran, intitulé : l'Alcoran criblé, un autre, ſçavoir ; Conjectures ſur les derniers tems. Le troiſiéme volume comprend des ouvrages de mathematiques, de géometrie & d'aſtronomie. Son ſtile eſt net & facile ſans affectation & ſans ornement ; il ſçavoit les langues orientales, il avoit beaucoup d'érudition, & le jugement aſſez ſain. Son ſeul défaut eſt d'avoir été trop abſtrait & trop métaphyſicien dans pluſieurs de ſes ouvrages.

CXXXV. Mort de Guillaume de Vori-

On place encore dans cette même année la mort des deux autres auteurs. Guillaume de Vorilong &

Theodore Lælius. Le premier étoit Flamand, religieux de l'ordre des freres Mineurs, & fut appellé à Rome ſous le pontificat de Pie II. pour ſoutenir la diſpute des cordeliers touchant le ſang de Notre-Seigneur. Il y mourut, & a laiſſé un commentaire ſur les quatre livres des Sentences, & un abregé des queſtions de théologie ſous le titre de *Vade mecum*. Le ſecond auteur étoit évêque de Feltri, & mourut nommé cardinal. On n'a de lui qu'une replique très-bien écrite contre l'acte d'appel de Gregoire de Heimbourg, qu'on trouve dans le recueil de ſes pieces concernant l'excommunication de Sigiſmond duc d'Autriche & de ce de Heimbourg par Pie II. imprimé à Francfort en 1607. On en a parlé ailleurs.

AN. 1465.

long & de Theodore Lælius.

Sup. n. 624

Sup. liv. CXIV n47. & ſuiv.

Les ambaſſadeurs de Ferdinand roi de Naples arriverent à Rome au commencement de l'année ſuivante 1465. Le pape les reçut avec beaucoup d'honneur, & leur donna audience dans un conſiſtoire qui fut tenu le quinziéme de Février. Ils repréſenterent au pape que le tems étoit expiré pour le mariage du fils de leur maître avec Hyppolite fille de François Sforce duc de Milan, & ils prierent ſa ſainteté d'y envoïer un légat, afin que ce mariage ſe fit plus ſolemnellement. Ils lui dirent auſſi que Mahomet II. avoit envoïé à Naples un ambaſſadeur pour feliciter le roi d'avoir chaſſé ſes ennemis; pour lui faire offre de huit cens mille écus d'or, s'il vouloit entreprendre la guerre contre quelque prince d'Italie, & pour lui propoſer de marier ſon fils avec une de ſes filles, ou ſi cela ne ſe pouvoit faire à cauſe de la diverſité de religion, avec la fille d'un de ſes premiers Officiers qui étoit Chrétienne, & qui deſcen-

CXXXVI. Ambaſſadeurs de Ferdinand roi de Naples à Rome.

Papienſ. in comment. l. 9.

AN. 1465. doit des empereurs de Conſtantinople ; Mahomet promettoit pour ſa dot deux cens mille écus & davantage s'il le falloit. Les ambaſſadeurs de Ferdinand ajouterent que leur maître n'avoit rien voulu décider ſur cette derniere affaire ſans avoir conſulté le pape, qu'il attendoit ſes avis pour prendre ſon parti, & qu'enſuite il envoïeroit aux Turc une ambaſſade pour l'informer de ſes réſolutions. Après cet expoſé les ambaſſadeurs s'étant retirez, le pape demanda les avis des cardinaux.

CXXXVII. Le pape prend l'avis des cardinaux pour répondre à ces ambaſſadeurs.

Le cardinal Beſſarion doïen du ſacré college, dit d'abord que la future épouſe d'Alphonſe fils de Ferdinand devant paſſer par Rome, on ne pouvoit ſe diſpenſer de lui rendre tous les honneurs qu'elle meritoit par ſon rang ; mais qu'à l'égard du légat qu'on demandoit pour aſſiſter à ſes nôces, il étoit dangereux d'introduire une nouvelle coûtume ; qu'il falloit faire enſorte que cela ne paſſât point à l'avenir pour une loi ; qu'il trouvoit à propos qu'on y envoïat quelqu'un, mais qu'on devoit déliberer ſi ce ſeroit un cardinal ou un évêque. Pour ce qui regardoit les affaires du Turc, il loua beaucoup Ferdinand de n'avoir rien voulu réſoudre dans des conjonctures ſi délicates, ſans avoir auparavant conſulté le ſouverain pontiſe ; mais il dit que ces ambaſſades de part & d'autre n'étoient point de ſon goût, le Turc ne les recherchant que pour ſon avantage ſeulement, & non pas pour celui de la religion qu'il vouloit perdre ; qu'il n'ignoroit pas combien il étoit odieux aux princes ſes voiſins & qui faiſoient profeſſion de la même loi, à cauſe de ſa trop grande puiſſance, des uſurpations qu'il faiſoit ſur eux,

Spond. continuat. ann. ad ann. 1465. n. 5.

& de la tyrannie qu'il exercoit à l'égard de ſes ſujets, qu'il voudroit contenir par là, afin de les empêcher d'attendre du ſecours des princes Chrétiens avec qui il auroit fait alliance. AN. 1465.

CXXXVIII. Les cardinaux ſont d'avis que Ferdinand ne faſſe point d'alliance avec le Turc.

La relation du cardinal de Pavie finit en cet endroit, ſans rien dire de ce qui fut conclu dans ce conſiſtoire. Il paroît toutefois aſſez vrai-ſemblable que le ſentiment de Beſſarion fut ſuivi, & qu'on y réſolut que Ferdinand ſans s'arrêter à toutes ces alliances, & à toutes ces belles paroles de Mahomet, feroit la guerre au Turc pour la défenſe de la religion Chrétienne dont ce prince infidéle cherchoit la ruine par ſes ſubterfuges. Frederic fils de Ferdinand & frere d'Alphonſe étant arrivé à Rome pour de-là ſe rendre à Milan & y prendre la princeſſe fille de Sforce, les perſonnes les plus conſiderables de la ville allerent au-devant de lui; le pape Paul II. lui fit beaucoup d'honneur, & lui donna la roſe que les ſouverains pontifes ont coutume de benir & d'envoïer tous les ans à quelque prince.

CXXXIX. Brouilleries entre le pape & Ferdinand roi de Naples.

Quelque bien intentionné que Ferdinand parut pour la cour de Rome, & quoiqu'il eut ſujet de ſe loüer de la conduite de Paul II. à ſon égard, ils ſe brouillerent neanmoins peu de tems après à cette occaſion. L'état eccleſiaſtique avoit ſouffert de longues vexations de la part du comte Everſe qui s'étoit conduit en vrai tyran. Cet Everſe mourut preſque dans le même tems que Paul II. fut élu pape, mais ſes fils marcherent ſur ſes traces, & encherirent même ſur les vexations de leur pere. Le pape touché de ces déſordres amaſſa des troupes en ſecret pour les ſurprendre; Ferdinand comme feudataire de l'égliſe

Gobelin Comment. Pii II. l. 2. & 11.

Papienſ. comment. lib. 2. Platin. in Paull. II.

AN. 1465. Romaine en envoïa auſſi pour le même deſſein. Ce corps d'armée ſe mit en marche ſi ſecretement qu'il ſurprit les tyrans, & qu'en moins de quinze jours le pape vit executer ce que ſes predeceſſeurs Eugene, Nicolas, Callixte & Pie n'avoient pû faire. Ferdinand s'attribua un ſuccès ſi prompt & ſi heureux, & vouloit qu'en récompenſe la cour Romaine lui remît les tributs des années précedentes, & qu'à l'avenir on diminuât ce qu'il devoit païer au ſaint ſiége. Le pape au contraire prétendoit qu'on le ménageoit, & qu'il devoit païer davantage en reconnoiſſance des grandes obligations qu'il avoit à l'égliſe de Rome. Tel fut le ſujet de leurs broüilleries qui durerent long-tems,

CXL. Défaite de Scanderberg par les Turcs.

Papienſ. epiſt. 163. & ſeq.

Paul ſecond excita auſſi Scanderberg roi d'Albanie à reprendre les armes contre les Turcs. Ce prince après avoir combattu plus de vingt ans pour la foi, avoit fait enfin ſa paix avec Mahomet à la ſollicitation des Venitiens & de l'Archevêque de Durazzo: mais comme il étoit toûjours prêt de montrer ſon zele pour l'égliſe, il rompit la paix ſur les exhortations du pape & l'eſperance du ſecours qu'il lui promettoit. Les commencemens furent aſſez heureux, Scanderberg battit quelques troupes Turques. Mahomet en fut ſi irrité, qu'il vint lui-même en Albanie à la tête de ſon armée & mit le ſiége devant Croye qui en étoit la capitale. Il ne put toutefois ſe rendre maître de cette place, & s'en retourna à Conſtantinople laiſſant ſon armée devant la ville. Scanderberg réduit à l'étroit, implora le ſecours des princes Chrétiens, & vint à Rome, d'où il retourna en Albanie avec beaucoup d'argent, & fit lever le ſiége

de Croye aidé du ſecours de ſes voiſins. Le pape écrivit au commencement du mois de Juillet à tous les princes Chrétiens que Scanderberg avoit été obligé de fuir, qu'il avoit perdu ſes états; que la religion étoit en peril & que le Turc faiſoit par tout de grands ravages. On ne trouve pas ce recit confirmé par les hiſtoriens, & il y a apparence que le pape ne le fit que pour exciter les princes Chrétiens à ſecourir la religion comme il le faiſoit lui-même, car il fourniſſoit chaque année cent mille écus d'or aux Hongrois & autant à Scanderberg.

AN. 1465.

CXLI. Il fait lever le ſiége de Croye.

L'archevêque de Tolede qui étoit dans le parti des mécontens de Caſtille, s'étoit retiré à Avila. Tous les révoltez formerent enſemble un projet auſſi temeraire que ridicule. Ils firent élever hors des murs d'Avila, dans une grande plaine, un vaſte theatre qu'on couvrit des plus riches tapis. On plaça enſuite ſur un trône la ſtatuë du roi de Caſtille Dom Henri, couverte d'un manteau roïal, le ſceptre en main, la couronne ſur la tête, & revêtuë de toutes les autres marques de la roïauté. Les ſeigneurs ſe trouverent à ce honteux ſpectacle, auquel une multitude infinie de peuple étoit accouruë. Alors un heraut lut à haute voix la ſentence que les rebelles avoient prononcée contre Dom Henri leur roi legitime. Dans cette ſentence ils faiſoient un long dénombrement des injuſtices, des violences & des crimes qu'ils prétendoient que ce prince avoit commis pendant ſon regne, & qui l'avoient rendu indigne de la couronne. A meſure que le heraut faiſoit la lecture de la ſentence, on dépoüilla peu à peu la ſtatuë de tous les ornemens roïaux, & après qu'on l'eut entierement dé-

CXLII. Les Caſtillans dépoſent leur roi & mettent Alphonſe en ſa place.

Mariana hiſt. Hiſp. l. 23. c. 9. Sapienſ. epiſt. 122.

AN. 1465. pouillée on la jetta à terre en la chargeant d'injures. Cet indigne ſpectacle ſe donna le mercredi cinquiéme de Juin. Après quoi le jeune infant Don Alphonſe qui y avoit toujours été preſent, monta ſur le theatre, fut élevé ſur les épaules des principaux ſeigneurs qui étoient auprès de lui, & placé dans le même trône d'où l'on avoit renverſé la ſtatuë de Henri ſon frere. On le revêtit des mêmes ornemens roïaux, & il fut proclamé roi de Caſtille. Cette action inſolente fut cauſe que pluſieurs ſeigneurs ſe détacherent du parti des rebelles & rentrerent ſous l'obéïſſance de leur roi. Don Garcie de Tolede qui étoit rentré dans ſes bonnes graces, vint à ſon ſecours avec cinq cens lances & mille hommes d'infanterie. Les autres chefs des mécontens voïant que leur ligue ſe diſſipoit inſenſiblement, réſolurent de faire un dernier effort pour ſe ſaiſir de la perſonne du roi, afin d'abuſer de ſon nom & de ſon autorité, comme avoient fait les princes d'Arragon ſous le regne précedent.

CXLIII. Les conjurez prennent les armes.

Sa cour étoit alors à Madrid; & les habitans témoignerent tant de zele pour Henri, que les confederez ne purent executer leur deſſein. Ils jugerent bien que cette entrepriſe aïant éclaté, il n'y auroit plus de ſureté pour leurs perſonnes, & qu'il falloit avoir recours à la force. Ils prirent les armes, & répandirent par tout des manifeſtes pour montrer qu'Henri étoit déchû de la couronne, & qu'on ne devoit reconnoître pour roi qu'Alfonſe. Henri ſe mit en campagne de ſon côté avec ceux qui lui étoient demeurez fideles, & alla chercher ſon frere qu'il rencontra auprès d'Oviedo. Les deux armées en vinrent

Sabellic. 10. *Enn.* 6.

rent aux mains; le combat fut long & opiniâtre, & les deux partis ſe ſéparerent avec un avantage preſque égal. Les étendars d'Alfonſe, du comte de Placentia, de l'archevêque de Seville, & du marquis de Villena principaux chefs des mécontens, demeurerent au pouvoir du roi, & les confederez à leur tour prirent la banniere roïale, firent quatre cens priſonniers, & après le combat ſe rendirent maîtres de Segovie. AN. 1465.

CXLIV. Ligue des princes en France pour le bien public.

La ligue du bien public éclata dans cette année en France, & ſurprit d'autant plus le roi Loüis XI. qu'il y avoit plus de quatre ans qu'elle ſe menageoit & que les grands de l'état formoient leurs intrigues, ſans qu'il en eut pu rien découvrir; quelques recherches qu'il en fit, & qu'il ne s'en apperçut que quand il n'étoit plus tems d'y remedier. Sa majeſté qui ne penſoit qu'à humilier le duc de Bretagne, avoit fait marcher des troupes dans le Poitou dès le mois de Fevrier, & les ſuivit accompagné du duc de Berry ſon frere, de René d'Anjou, & du comte du Maine. Tannegui du Châtel & Romillé ſeigneur de la Cheſnelaye ambaſſadeurs du duc de Bretagne vinrent trouver le roi à Poitiers & furent reçus avec beaucoup de careſſes; ils promirent avec beaucoup de ſoumiſſion que leur maître viendroit dans peu donner au roi toute la ſatisfaction qu'il ſouhaitoit, & furent congediez avec de grands témoignages d'affection. A peine furent ils partis que le duc de Berry alla les joindre à ſix lieuës de-là, & tous enſemble prirent promptement la route de Bretagne, où le comte de Dunois s'étoit déja rendu avec le maréchal de Loheac & d'autres ſeigneurs. Le

AN. 1465. roi apprenant ces nouvelles fut fort outré, mais ce qui l'irrita davantage ſur la déſertion du duc de Bourbon qui avoit levé l'étendard de la révolte dans le Bourbonnois, s'étoit ſaiſi de tout l'argent du roi qui étoit dans les bureaux, & avoit fait arrêter Louis de Cruſſol, Guillaume des Urſins & d'Oriole qu'il regardoit comme ſes ennemis.

CXLV. Le comte de Charolois ſe met en campagne.

Memoire de Comines, liv. 1. ch. 2.

Dans le même tems ſa majeſté fut informée que le comte de Charolois s'étoit mis en campagne; que le duc de Bourgogne informé de cette ligue ne s'y étoit point oppoſé, qu'il avoit même aſſuré ſon fils que s'il tomboit dans quelque peril, il n'y demeureroit pas faute de cent mille hommes: que ce comte avoit quatre cens hommes d'armes, huit mille archers, beaucoup d'artillerie & de chariots; que le rendez-vous étoit devant Paris, où les ducs de Berry & de Bretagne devoient le joindre. Et tout cela étoit vrai. Le comte de Charolois alla d'abord à Cambrai d'où il obligea les ſeigneurs de Croy de ſe ſauver en France: il fit un détachement de ſon armée dont il donna la conduite au bâtard de Bourgogne qui entra en Picardie, & prit Roye & Mondidier. Le comte de Nevers empêcha le comte de Charolois de ſe ſaiſir de Perronne, & l'obligea à retourner du côté du Pont de ſainte Maxence où le lieutenant de roi qui commandoit en l'abſence du gouverneur, s'étant laiſſé corrompre par argent livra le paſſage & la ville aux Bourguignons. Le comte fit valoir alors le prétexte de la ligue, l'abolition des impôts, le ſoulagement des peuples, la réforme de l'état & le bien public; il fit brûler tous les regiſtres des taxes, il fit donner au peuple le ſel pour le même prix qu'il

Digitized by Google

coûtoit au roi ; & vint en bon ordre juſqu'à ſaint Denis proche Paris où ſe devoient trouver les ducs de Berry & de Bretagne, qui par leur retardement firent manquer au comte l'occaſion de ſe rendre maître de Paris ; où il ſeroit entré aiſément, parce qu'il y avoit alors dans cette ville très-peu de troupes & beaucoup de mécontens. AN. 1465.

CXLVI. Il arrive à S. Denis.

Le roi qui étoit alors en Bourbonnois pour arrêter la révolte du duc de Bourbon, envoïa Charles de Melun & Jean Baluë évêque d'Evreux, pour contenir les peuples de Paris dans la fidelité, & pourvoir à la ſûreté de la ville : il donna auſſi ſes ordres pour la défenſe des villes de la Somme ; il écrivit dans toutes les provinces pour donner avis de la révolte des princes, & exhorter les peuples à prendre les armes contre eux. Il s'avança juſqu'au pont de Cé, & delà en Berry à la tête de ſon armée, pendant que René d'Anjou & le comte du Maine allerent couvrir la Normandie contre les Bretons. Tout le Berry ſe ſoumit, excepté Bourges, où le bâtard de Bourbon commandoit avec une forte garniſon, ce qui empêcha le roi d'y mettre le ſiege ; ſa majeſté s'en alla en Auvergne pour réduire le duc de Bourbon qui avoit quitté Moulins, & s'étoit jetté dans la ville de Riom. La ducheſſe de Bourbon s'étant mêlé d'accommoder le duc ſon époux avec le roi, on en vint à un traité par lequel le duc s'engageoit à mettre bas les armes & à porter les autres princes confederez à la paix ; & il promettoit de les abandonner s'ils n'acceptoient pas des conditions raiſonnables. Le duc de Nemours donna ſa parole poſitive au roi de ſuivre ſon parti ; mais il ne la tint pas ; & le roi s'en vengea dans la ſuite.

CXLVII. Accommodement du roi avec le duc de Bourbon.

AN. 1465.

ſur le champ avec le bâtard de Bourgogne, & arriva à Montlhery ſur les ſept heures du matin, le vingt-ſeptiéme de Juillet, ſelon Comines; on ne ſut pas long-tems en préſence ſans ſe battre. L'armée du roi étoit vers le château de Montlhery, & avoit au-devant une grande haïe & un foſſé. Les archers du comte marchoient à pied devant lui en aſſez mauvais ordre, & toutes ſes troupes étoient en bataille lorſque les premiers eſcadrons du roi commencerent à paroître; ils chargerent vigoureuſement l'aîle gauche des Bourguignons; & la mirent en déroute; mais le comte de ſaint Pol qui s'étoit retranché, fit un feu ſi terrible ſur la cavallerie Françoiſe, qu'il en tua beaucoup, & le roi même y courut grand riſque. D'un autre côté le comte de Charolois étoit aux priſes avec l'aîle gauche de l'armée roïale, & auroit été fait priſonnier ſi le ſeigneur de Contay ne l'eût obligé à revenir ſur ſes pas, parce qu'il la pourſuivoit aſſez loin & peu accompagné.

CXLIX. Bataille de Montlhery.

Mem. de Comines, liv. 1. ch. 3.

Olivar l. 1. cap. 35.

Gaguin. lib. 10. Monſtrelet. vol. 3.

Le comte en rentrant dans Montlhery fut fort ſurpris d'y trouver les archers de la garde du roi qui s'étoient ralliez; il n'avoit pas plus de cent chevaux avec lui, les autres s'étant arrêtez à pourſuivre l'infanterie Françoiſe. Le comte voulut éviter ces archers, mais quinze ou vingt coururent ſur lui, & tuerent ſon écuïer que Comines appelle Philippe d'Orgue; il reçut pluſieurs bleſſures, une entre autres à la gorge d'un coup d'épée dont la marque lui reſta depuis; on l'arrêta même en lui criant de ſe rendre & de ne ſe pas faire tuer; mais il ſe défendit toûjours; & ne fut redevable de ſa délivrance qu'au fils d'un medecin de Paris, nommé Jean Cadet, qui

AN. 1465.

CL. Le comte de Charolois court risque d'être fait prisonnier.

étoit à lui. Cet homme monté sur un bon cheval se jetta au travers de ceux qui vouloient emmener le comte & le tira de leurs mains. Tous les deux armées, à parler exactement, eurent du dessous, & aucun ne put se flatter de la victoire. L'aîle gauche du roi, & la droite du comte de Charolois furent rompuës, la déroute même fut si grande qu'il y eut des fuïards de part & d'autre qui piquerent leurs chevaux pendant deux jours sans prendre aucune nourriture, & même sans regarder derriere eux, tant la fraïeur étoit grande; chacun publiant de son côté qu'ils avoient perdu la bataille. Sur le soir le roi fatigué d'avoir été à cheval, fut conduit dans le château de Montlhery par les Ecossois de sa garde. Ses gens ne le voïant plus crurent qu'il avoit été tué dans la mêlée. Le comte du Maine & le seigneur de Montauban prirent aussi le parti de se retirer avec huit cens lances.

CLI. Le roi après la bataille décampe & se retire à Corbeil.

L'armée du comte de Charolois aïant été assez maltraitée, & craignant pour le lendemain une nouvelle action qu'elle n'eut pû soutenir; on ne laissa pas de déliberer, si l'on demeureroit dans le camp ou si l'on se retireroit. Le seigneur de Contay étoit d'avis qu'on allât encore attaquer les François aussitôt que le jour paroîtroit; mais l'on apprit que le roi avoit décampé & s'étoit retiré à Corbeil. Cette retraite causa beaucoup de joïe au comte ce Charolois qui fut maître du champ de Bataille & qui s'attribua la victoire. Il y eut environ trois mille hommes de tuez des deux partis. Le sénéchal de Brezé qui avoit engagé la bataille malgré le roi, fut tué dès le commencement de l'action. Ce fut lui qui

voïant un jour le roi à la chaſſe monté ſur un petit cheval, lui dit que ce cheval malgré ſa taille étoit un des plus forts qu'il y eut dans le roïaume, parce qu'il portoit en même tems le roi & tout ſon conſeil; voulant lui faire comprendre qu'il ne prenoit conſeil de perſonne dans les affaires de ſon roïaume, & qu'il n'agiſſoit qu'à ſa tête. AN. 1465.

CLII. Arrivée des ducs de Berry & de Bretagne à Eſtampes.

Peu de jours après la bataille, on reçut la nouvelle que le duc de Bretagne approchoit d'Eſtampes avec le duc de Berry, le comte de Dunois, les ſeigneurs de Chabannes, de Loheac, de Beüil, de Chaumont, Charles d'Amboiſe ſon fils, & ſix mille chevaliers tous gens bienfaits. Le comte partit auſſi-tôt pour aller les attendre à Eſtampes; & dès qu'ils y furent arrivez on tint conſeil pour voir l'uſage qu'on feroit de ces belles troupes. Le comte de Charolois voïant que le duc de Berry ſe repentoit d'être entré dans cette ligue, réſolut dès-lors de traiter avec les Anglois pour les faire entrer en France. L'on convint dans le conſeil de marcher droit à Paris, l'on traverſa le Gâtinois: parce que le maréchal de Gamache avoit repris le pont de ſaint Cloud, l'on fit un pont ſur la Seine vers Moret. En chemin l'armée fut jointe par le duc de Calabre qui amenoit des troupes de Bourgogne, où il y avoit cinq cens Suiſſes, qui furent les premiers qu'on vit en France. L'on ſe ſaiſit du pont de Charenton, ou ſe camperent le comte de Charolois & le duc de Calabre juſqu'à Conflans: les ducs de Berry & de Bretagne à ſaint Maur, & les autres furent envoïez à ſaint Denis.

Mem. de comines livre 1. ch. 6.

Sur quelques propoſitions que les princes confederez firent faire aux Pariſiens par des herauts, de

AN. 1465. la part du duc de Berry, on députa vers le roi des perſonnes les plus notables du clergé, du parlement, de l'univerſité & des bourgeois, pour lui demander qu'il aſſemblât les états, que les princes pûſſent entrer dans Paris en compagnie peu nombreuſe, & qu'on leur fournît des vivres pour de l'argent. Cette députation obligea le roi de partir de Roüen où il étoit alors, & de ſe rendre inceſſamment à Paris, où il arriva le vingt huitiéme d'Août. Deux jours plus tard il auroit trouvé les princes dans Paris & les portes fermées pour lui. Il y vint donc fort à propos; il punit ceux qui avoient écouté trop favorablement les princes; il ſçut mauvais gré à Guilleaume Chartier évêque de Paris de s'être chargé de la députation; quelques-uns furent privez de leurs charges, & cinq furent exilez, parmi leſquels étoient le curé de ſaint Germain de l'Auxerois, nommé Jean Luillier, & Jean Chouart lieutenant civil. Le roi fut beaucoup loué de ne les avoir pas punis avec plus de ſeverité.

CLIII. Le roi revient à Paris.

Cependant l'armée des princes liguez devenoit de jour en jour plus nombreuſe; le duc de Nemours amena ſix mille chevaux avec le comte d'Armagnac & le ſeigneur d'Albret. Comines dit qu'ils ne laiſſoient pas toutefois de craindre l'armée roïale, juſques-là que quelques cavaliers étant allez battre l'eſtrade du côté de Paris à la faveur d'un broüillard fort épais, vint rapporter au camp qu'ils avoient vû toute l'armée du roi rangée en bataille & une grande quantité de lances, ce qui répandit l'allarme dans le camp; on ne laiſſa pas de s'approcher de la ville, & quand le broüillard fut diſſipé, on reconnut que ces

ces prétenduës troupes qui avoient été vûës par les cavaliers, n'étoient que des chardons fort hauts. L'on fit quelques plaiſanteries ſur cette avanture, & chacun s'en retourna au camp avec aſſez de confuſion d'avoir été ainſi trompé. On parla cependant de paix, & quelque animez que fuſſent les deux partis, ils n'étoient pas éloignez d'en venir à un accommodement. AN. 1465.

CLIV. L'armée des liguez prend des chardons pour des lances.

Le roi étoit dans de continuelles apprehenſions à cauſe de l'intelligence que les Princes entretenoient dans Paris; les vivres devenoient rares dans l'armée des Princes, & les fourages encore plus. C'eſt ce qui fut cauſe qu'on convint d'une conference par députez le troiſiéme de Septembre, dans l'endroit qu'on apelle la Grange-aux-Merciers. Le comte du Maine s'y rendit pour le roi, & le comte de ſaint Pol pour les Princes; mais comme les propoſitions de ce dernier étoient exorbitantes, le roi aima mieux traiter immediatement avec le comte de Charolois; & pour cela il l'alla trouver à Conflans, accompagné ſeulement de quatre ou cinq perſonnes. Les comtes de Charolois & de ſaint Pol étoient déja ſur le bord de la riviere où ils attendoient ſa majeſté: ils ſe ſaluerent d'abord; Loüis XI. traita le premier de frere, parce qu'il avoit épouſé en premieres nôces une ſœur du roi. Ils entrerent en conference. Le roi lui reprocha avec beaucoup de douceur ce qu'il avoit dit au chancelier de Morvilliers à Lille; enſuite on entra en matiere. Le comte demanda le duche de Normandie pour le duc de Berry, les villes de Picardie ſur la Somme pour lui, & beaucoup d'autres choſes pour chacun des Princes confederez; mais le Roy ne vou-

CLV. Le roi va trouver le comte de Charolois à Conflans.

Mem. de Comines. liv. 1. ch. 12.

AN. 1465.

lut point entendre parler de la Normandie pour l'appanage de ſon fere, il accorda ſeulement au comte de Charolois les villes de la Somme, & au comte de ſaint Pol l'Office de Connétable, & les négociations ne furent point interrompuës, quoique la guerre continuât toûjours.

CLVI. Le duc de Bourbon ſe rend maître de Roüen.

Sur le refus que le roi fit de ceder la Normandie à ſon frere, le duc de Bourbon penſa à ſe rendre maître de Roüen. Toute la Province ſouhaitoit d'avoir un duc comme la Bretagne, dans l'eſperance qu'ils ſeroient plus heureux en ne dépendant plus du roi. Le duc de Bourbon entra dans la ville qui le reçut avec joye, & preſque toutes les autres villes de Normandie firent la même choſe. Tous les habitans prêterent le ſerment de fidelité au duc pour le duc de Berry, à l'exception de trois ou quatre des principaux. Quand Loüis XI eut appris cette révolution avec la reddition de Pontoiſe au duc de Bretagne, il ne penſa plus qu'à la paix; il fit dire au comte de Charolois qu'il vouloit le voir & lui parler, & lui marqua le lieu & le tems du rendez-vous. C'étoit dans une campagne proche de Conflans. Le roi s'y trouva, n'ayant avec lui que les Ecoſſois de ſa garde; le comte étoit auſſi fort peu accompagné: ils s'aborderent, & le roi lui dit que la paix étoit faite, & lui raconta ce qui venoit d'arriver à Roüen, dont le comte ne ſçavoit encore rien. Loüis XI. ajoûta que de lui-même il n'auroit jamais conſenti à ceder la Normandie à ſon frere; mais puiſque les Normands, continua-t'il, l'ont déja reconnu pour leur duc, j'en ſuis content, & je ſignerai le traité de la maniere dont on eſt convenu. Cette nouvelle réjouit fort le comte de

Comin. liv. 1. ch. 13.

CLVII. Seconde conference entre le roi & le comte de Charolois.

Charolois, qui en cauſant toûjours avec le roi s'avança juſqu'à un grand boulevart qui aboutiſſoit à la ville, n'aïant pas cinq cens perſonnes avec lui. Ils'apperçut de ſa temerité, rien n'étant plus facile à ſa majeſté que de ſe ſaiſir de lui; mais le danger ne le démonta point, il fit la meilleure contenance qu'il lui fut poſſible, & le roi de ſon côté par honneur ne voulut pas ſe prévaloir d'une ſi belle occaſion. AN. 1465.

CLVIII. Traité de paix entre le roi & le comte de Charolois.

Il ne s'agiſſoit donc plus que de conclure & ſigner le traité; & ils le firent le cinquiéme d'Octobre à Conflans. Le comte de Charolois eut les villes de la riviere de Somme rachetables ſeulement après le décès de ſon pere & le ſien pour la ſomme de deux cens mille écus d'or; & de plus les comtez de Guines, de Boulogne & de Ponthieu. Le comte de ſaint Pol qui étoit ſon confident eut l'épée de connêtable. Ce traité ne regardoit que le Comte. Par un autre qui fut ſigné à ſaint Maur-des-Foſſez le vingt-neuviéme du même mois, les princes confederez étoient rétablis dans leurs biens, le Comte de Dunois remis en poſſeſſion de toutes ſes terres, Antoine de Chabannes comte de Dammartin réhabilité, & l'arrêt du Parlement qui l'avoit condamné à mort, caſſé. Le duc de Bretagne ſe fit païer des frais qu'il avoit faits, & le comté de Montfort lui fut rendu; Guillaume Juvenal des Urſins fut rétabli dans ſa charge de chancelier, le ſeigneur de Loheac reprit le bâton de maréchal de France, le duc de Berry alla prendre poſſeſſion du duché de Normandie. Le roi reconduiſit le comte de Charolois juſqu'à Villers-le-Bel à quatre lieuës de Paris, & chacun ſe retira. L'on avoit ajouté au traité qu'on nommeroit trente-ſix notables, douze

Belleforſt lib. 5. cap. 124.

AN. 1465. de la nobleſſe, douze du clergé, & douze du tiers état, dont le pouvoir dureroit deux mois à commencer au quinziéme Decembre, pour aviſer aux moïens de ſoulager les peuples. Mais cet article ne fut point mis à execution.

Après ce traité le roi ne penſa plus qu'à mettre la diviſion parmi les princes liguez, & il en vint à bout avec le tems. Le comte de Charolois avoit fait une ligue avec l'Angleterre contre la France; mais la paix de Conflans, & les factions qui diviſoient les Anglois en arrêterent les ſuites. Le traité que Loüis XI. avoit fait avec les Liegeois eut plus d'effet; il l'avoit conclu dans le mois de Juillet lorſqu'on étoit au fort de la guerre: les Liegeois entrerent dans le Brabant & dans le comté de Namur, ils en vinrent aux mains avec les troupes du duc de Bourgogne, & ils perdirent quatre mille hommes. Sur le bruit de la mort du comte de Charolois à la bataille de Montlhery, ils avoient pendu ſon effigie à un gibet, & l'avoient chargé d'inſultes & d'outrages. Le comte dégagé de la guerre de France ne penſa plus qu'à ſe venger d'eux; il entra dans leur pays avec une armée de vingt-huit mille chevaux & beaucoup d'infanterie; il alla mettre le ſiege devant Dinant qu'il emporta d'aſſaut, & y mit enſuite le feu; huit cens de ſes habitans furent noïez dans la Meuſe, & le reſte réduit à la derniere miſere. Les Liegeois qui venoient au ſecours, étonnez de cet incendie & ſe croïant perdus, eurent recours à la miſericorde du duc de Bourgogne, qu'ils prierent de lui obtenir le pardon du Comte de Charolois ſon fils. On leur accorda une treve pour un an: & ils donnerent trois cens ôtages;

CLIX. Inſolence des Liegeois punie par le comte de Charolois.

Mem. de Comines, liv. 2. ch. 1.
Suffrid. Petr. in geſtis pontif. Leod.
Monſtrelet, vol. 3.
Meïer lib. 16.

mais ils ne furent pas long-tems ſans violer cette treve, & ſans s'attirer la colere du comte qui les punit ſeverement. AN. 1465.

Comme Loüis XI n'avoit pas envie d'obſerver le traité qu'il venoit de conclure avec ce comte & avec les princes, & qu'il vouloit ſur tout rentrer dans la Normandie, il tâcha de gagner le duc de Bourbon un des principaux chefs du parti de la ligue, & il y réuſſit. Il fit épouſer Jeanne ſa fille à Loüis frere de ce duc, à qui il promit la charge d'amiral, il combla ſa maiſon de bienfaits, & fit ſi bien entrer le duc dans ſes interêts, qu'après avoir travaillé à mettre la Normandie au pouvoir du duc de Berry, tous ſes ſoins ne tendoient plus qu'à l'en tirer pour y faire rentrer le roi. Ce qui facilita l'affaire fut la diviſion qui ſe mit entre les princes; Loüis XI. en profita, il partit d'Orleans, & vint tout droit en Normandie avec des troupes. Auſſitôt le duc de Bourbon ſe déclara ouvertement pour lui, & ſe ſaiſit d'Evreux & de Vernon: Charles de Melun ſeigneur de Nantouillet entra dans Giſors: le roi aſſiegea le pont de l'Arche & le prit. Il alla enſuite chercher le duc de Bretagne qu'il fit venir à une conference à Caën, où il le fit conſentir que les places qu'il occupoit en baſſe Normandie ſeroient miſes comme en une eſpece de ſequeſtre entre les mains du ſeigneur de l'Eſcun qui fut enſuite comte de Cominges; Louviers ſe rendit auſſi au roi. Ceux de Roüen voïant qu'une grande partie des Villes étoient déja en la puiſſance de Loüis XI. ſe rendirent au commencement de l'année ſuivante. Le duc de Berry privé d'argent, d'amis, de courage & de conſeil, ſe ſauva dans l'apprehenſion

CLX. Le roi reprend la Normandie ſur ſon frere le duc de Berry.

AN. 1465. de tomber entre les mains du roi, & fut bienheureux de trouver un azile en Bretagne. Ainſi la Normandie ne garda pas deux mois ſon duc; & un grand nombre des plus conſiderables du païs païerent de leurs têtes la révolte contre leur ſouverain.

CLXI. Le roi Henri retourne deguiſé en Angleterre, & eſt fait priſonnier.

Les factions qui continuoient en Angleterre avoient arrêté les ſuites fâcheuſes qu'on avoit lieu de craindre de la ligue des Princes. L'infortuné Henri qui s'étoit ſauvé en Ecoſſe quitta bruſquement ce roïaume; & pendant que ſon épouſe ſollicitoit en France un ſecours capable de le remettre ſur le trône, il rentra deguiſé en Angleterre. Son deſſein étoit de ranimer ſon parti extrémement abbattu, de réveiller l'ancienne fidelité dans le cœur de ſes ſujets, & de profiter des conjonctures qui pourroient le favoriſer. Mais aïant confié le ſecret de ſon retour à des gens qui le trahirent, il en coûta la tête au duc de Sommerſet, & à lui la liberté. A peine fut-il ſur la frontiere qu'il fut reconnu, arrêté, mené à Londres les jambes liées ſous le ventre de ſon cheval, & enfin renfermé dans la tour. Ses partiſans furent réduits à ſortir du roïaume, aprés avoir couru une infinité de dangers. Le parti de Lancaſtre ſe diſperſa dans les contrées voiſines. Philippe de Comines dit qu'il vit un des plus conſiderables de ce parti mandiant ſon pain, marchant nuds pieds, & dans un état pitoyable, juſqu'à ce qu'étant reconnu on lui donna une petite penſion, de même qu'aux deux fils du duc de Sommerſet, quand ils eurent fait connoître qui ils étoient.

CLXII. broüilleries entre le roi Edouard & le comte de Warvick.

Jamais la maiſon de Lancaſtre n'avoit été plus proche de ſon entiere ruine; tout paroiſſoit deſeſperé pour elle, plus de reſſources ni au dedans ni

au dehors ; elle en trouva toutes-fois dans ſon plus cruel ennemi qui devint ſon protecteur : ce fut le fameux comte de Warwick qui ſe brouilla avec Edouard. Il s'agiſſoit de marier le roi, & parmi pluſieurs princeſſes qui lui convenoient, il jetta les yeux ſur Bonne de Savoïe ſœur de Charlotte reine de France. Le comte de Warwick fut envoyé en France pour négocier ce mariage : il y réuſſit malgré les ſollicitations de Marguerite d'Anjou femme de Henri ; & le comte n'attendoit plus que le retour d'un Ambaſſadeur que Loüis XI. avoit envoyé à Edouard pour lui faire ſigner le traité, lorſqu'on reçut nouvelle en France que le nouveau roi d'Angleterre étoit marié, & qu'il avoit épouſé la veuve du chevalier Jean Gray, tué au ſervice de Henri VI. à la ſeconde bataille de ſaint Alban. Edouard étant à la chaſſe vers Grafton la vit dans ſon château en paſſant, & en devint ſi éperdument amoureux qu'il en fit ſon épouſe, quelque engagement qu'il eut d'ailleurs, & quelque effort que fit pour l'en détourner la ducheſſe d'Yock ſa mere. Le mariage ſe fit avec toutes les ſolemnitez requiſes. Toute l'Angleterre vit cette alliance avec indignation ; mais perſonne n'en eut tant de chagrin que le comte de Warwick, qui ne doutoit point que le roi ne l'eut voulu jouer pour le rendre ridicule à toute l'Europe, en l'envoïant demander une grande princeſſe pendant qu'il épouſoit une ſimple demoiſelle. Ce fut là le ſujet des brouilleries entre le roi & le comte, qui n'éclaterent que l'année ſuivante. AN. 1465.

CLXIII. Cenſures de la faculté de theologie de Paris.

Dans celle-ci la faculté de theologie de Paris fit examiner par ſes deputez trois propoſitions qui avoient été ſoutenuës dans les écoles de la ruë du

AN. 1463. Fouare à Paris par un écolier qui avoit répondu ſur la phyſique. Ces propoſitions étoient. 1. Que tout homme eſt une infinité d'hommes, & qu'une infinité d'hommes n'ont qu'une même ame. Cette propoſition fut qualifiée manifeſtement erronée dans la foi, contraire au ſymbole, à l'écriture ſainte & à la doctrine de l'Egliſe, offenſive des oreilles pieuſes, & ſcandaleuſe en beaucoup de manieres; en ſorte que celui qui la ſoutiendra opiniâtrement, ou qui l'enſeignera, doit paſſer pour heretique. 2. Que nul homme ne ſera jamais corrompu, quoique quelquefois l'homme doive être corrompu. Cette propoſition eſt encore déclarée erronée dans la foi, contraire à l'écriture ſainte, aux idées communes & au bon ſens; & l'on doit regarder comme heretique celui qui la ſoutiendra ou l'enſeignera avec opiniâtreté. 3. Que chaque partie de l'homme eſt homme. Cette propoſition eſt fauſſe, ſcandaleuſe, éloignée des expreſſions ordinaires de l'écriture ſainte, & capable d'induire dans des erreurs pernicieuſes. C'eſt pourquoi on ne doit ni la ſoutenir ni l'enſeigner. La faculté après avoir ainſi cenſuré ces propoſitions le douziéme jour de Mars, renvoïa les autres qui ne concernoient point la foi au jugement de l'univerſité pour être auſſi qualifiées.

D'Argentré collectio judic. de novis erroribus. to. 1. pag. 255. Hiſtor univerſ. Pariſ. to. 5. p. 678.

CLXIV. Martyre du B. André de Chio par les Turcs.

Les Turcs éprouverent cette année la conſtance & la fidelité du bienheureux André de l'iſle de Chio, par le long & cruel martyre qu'ils lui firent endurer, ſans que les promeſſes, ni les menaces, ni les tourmens les plus affreux euſſent pû l'ébranler. George de Trebizonde qui a écrit l'hiſtoire de ſon martyre rapporté par Surius au vingt-neuviéme de May, dit qu'on

Apud Surium, 19. Maii. Spond. annal. h. e. anno n. 16.

qu'on mit ſon corps en lambeaux dont on arrachoit tous les jours quelques morceaux de chair, afin que ſes ſouffrances duraſſent plus long-tems; & enfin qu'on lui tranchât la tête. Mahomet admirant ſon courage permit aux Chrétiens de l'enſevelir & de l'enterrer honorablement. Quelques années aprés on ouvrit ſon tombeau, & l'on trouva ſon corps tout entier ſans aucune corruption. AN. 1465.

CLXV. Mort de Thomas Paleologue

Le prince Thomas Paleologue âgé de cinquante-ſix ans mourut auſſi le douziéme de May. Il étoit venu à Rome ſous le pontificat de Pie II. & il quitta ce monde avant que de voir ſes fils André & Manuel & ſa fille Sophie qu'il avoit fait venir de Corfou, & qui étoient déja arrivés à Anconne. Le pape chargea le cardinal Beſſarion de les faire conduire à Rome. Il leur accorda la penſion de leur pere & donna des charges à André qui étoit l'aîné, afin qu'il pût ſubſiſter ſuivant ſa qualité. Manuel le cadet ſe retira ſecretement de Rome à Conſtantinople à la perſuaſion de ſes domeſtiques. Mahomet le reçut avec beaucoup de generoſité; & de deux fils qu'il y eut, l'un mourut jeune, & l'autre embraſſa le Mahometiſme. Demetrius frere de Thomas, après avoir éprouvé de grandes révolutions & avoir été long-tems expoſé aux vexations de Mahomet, ſe fit Religieux à Andrinople, & prit le nom de David. Il mourut environ l'an 1470.

Turco Grac. lib. 1.
Phranz. l. 3. c. 28.

CLXVI. Mort de Laurent valle.

Laurent Valle finit auſſi ſes jours dans cette même année 1465. âgé de cinquante ans. Il étoit patrice Romain, & chanoine de l'égliſe de ſaint Jean de Latran; c'étoit un homme auſſi habile dans les belles lettres que dans les langues. Il a compoſé quelques

Voſſ. de hiſt. Latin
Paul Jov. in elog. doct.

AN. 1465. ouvrages qui concernent la religion, & particulierement des notes ſur le nouveau teſtament, à la verité plus grammaticales que theologiques; mais qui ne ſont pas inutiles pour l'intelligence du texte: on les trouve dans les grands critiques d'Angleterre. Il faut joindre à cet ouvrage un diſcours ſur la ſuppoſition de la donation de Conſtantin qu'on trouve dans le recueil de Grotius, un traité du libre arbitre & un diſcours ſur l'euchariſtie. Il étoit à Rome vers l'an 1440. eſtimé de tous les habiles gens; il en ſortit trois ans après pour aller à Naples enſeigner le latin à Alphonſe V. roi d'Arragon. Quelques Auteurs ont voulu dire qu'il y fut deferé à l'inquiſition, & qu'il ne ſe ſauva du feu que par le crédit du roi Alphonſe, qui ne put néanmoins empêcher qu'il ne fut fuſtigé publiquement. C'eſt le Pogge Florentin qui a inventé cette hiſtoire par la haine qu'il portoit à Laurent Valle contre qui il fit des ſatyres très-piquantes. Ce qui en montre la fauſſeté, c'eſt que Laurent étant revenu à Rome, y fut honoré d'une penſion, & y enſeigna publiquement. Une épitaphe qui ſe voit encore dans l'égliſe de ſaint Jean de Latran, & qu'on dit que ſa mere Catherine y fit graver ſur une pierre de marbre, le nomme ſecretaire du pape & du roi de Naples. Mais on doute que cette épitaphe ſoit autentique.

Baillet jugement des ſçavans, to. 2. in 4.

Pogg Flor. in invect.

CXLVII. Mort de Henri de Kalteiſen.

On met encore au nombre des Auteurs morts dans cette année Henri Kalteiſen natif de Coblents, de l'Ordre des Freres Prêcheurs, & docteur de l'univerſité de Cologne. Il avoit été choiſi par le pape Eugene IV. pour prêcher la croiſade contre les Huſſites de Bohême; étant au concile de Bâle, il attaqua

Ulric prêtre de la ſecte des Orphelins, qui ſoutenoit qu'il étoit libre à chacun de prêcher la parole de Dieu, & qu'il n'étoit pas néceſſaire d'être envoïé. Henri le refuta par un diſcours qui dura trois jours, où il prouva ſolidement que les ſimples prêtres ne doivent pas s'ingreer de prêcher ſans miſſion. Il fut honoré de la dignité de maître du ſacré palais en 1440. & fait inquiſiteur general en Allemagne. Cinq ans après, c'eſt-à-dire 1445. il fut ſacré par le pape Nicolas V. archevêque de Nidroſie ou Dront en Noverge, & de Ceſarée, & mourut le treiziéme d'Octobre de 1465. Le diſcours qu'il fit dans le concile de Bâle eſt imprimé dans la collection du pere Labbe. Trithême aſſure qu'il avoit auſſi compoſé pluſieurs ſermons du tems & des ſaints, ſur le *Magnificat*, des queſtions & des conferences.

AN. 1466.

Collect. concil. P. Labbe. to. 12. Trithem in Chronic. Spanheim. & de ſcript. eccleſiaſt.

CLXVIII. Opiniatreté de Pogebrac roi de Boheme.

Pogebrac roi de Boheme, loin de profiter de la douceur dont le pape uſoit envers lui, & des bons offices qu'il lui rendoit, l'irrita par ſa mauvaiſe conduite & merita toute ſon indignation. Voici quel en fut le principal ſujet. Ce roi avoit entre les grands de ſon roïaume un catholique nommé Zdencon ou Stençon, prince fort attaché à ſa foi & recommandable par d'excellentes qualitez. Soit envie, ſoit injuſtice, on l'accuſa auprès de Pogebrac des crimes conſiderables. Le roi crut la calomnie, on voulut bien ſe ſervir de ce prétexte pour perſecuter ce grand qu'il n'aimoit pas. Il lui enleva tous ſes biens & voulut ſe ſaiſir de ſa perſonne. Stençon étoit retiré dans Araſte, Pogebrac l'y tint aſſiegé. Dans cette extrémité il chercha à ſe ſauver, & en ayant trouvé les moyens, il vint à Rome demander du ſecours au pape. Paul

Papienſ. in comment. l. 6. Spond annal. ad ann. 1466. n. 1. & ſeq.

AN. 1466. prit ſes interêts & lui donna des lettres qu'il adreſſoit à l'Empereur Frederic. Il y excommunioit tous ceux qui continueroient le ſiege d'Araſte. Pogebrac l'ayant appris fit écrire de ſon côté à Rome par la plûpart des grands de ſon roïaume qui lui étoient favorables. Il rejettoit la faute ſur Stençon, & demandoit qu'on envoïât un légat vers l'empereur pour être informé de toute l'affaire; il ajoûtoit qu'on pourroit traiter en même tems de la réduction de la Boheme à la religion catholique. Le pape reconnut les artifices de Pogebrac, perſiſta dans les ordres qu'il avoit donné, & envoïa à Frederic l'évêque Rodolphe, qu'il chargea de ne point traiter avec le roi de Boheme & les ſiens, qu'on n'eut auparavant levé le ſiege d'Araſte. Mais Pogebrac n'eut aucun égard aux demandes du pape, & preſſa ſi vivement ceux d'Araſte, qu'après un an de ſiege, ils furent contraints de ſe rendre à compoſition.

CLXIX. Le pape envoïe un nonce à l'empereur ſur les affaires de Boheme.

CLXX. Les grands de Boheme ſe ſoulevent contre Pogebrac qui eſt excommunié par le pape.

Le pape fut fort irrité de cette opiniâtreté & donna ordre auſſi-tôt à Rodolphe d'aller trouver tous les princes d'Allemagne, de leur expoſer le fait, & de les prier en ſon nom de ne point s'oppoſer au jugement qu'il alloit prononcer contre le roi de Boheme. Tous répondirent que le pape ſçavoit ce qui étoit de ſa charge, qu'ils ſe conduiroient en bons catholiques, mais qu'ils ne pouvoient ſe départir de l'alliance faite avec Pogebrac juſqu'à ce que l'égliſe l'eût déclaré heretique. En même tems tous les ſeigneurs catholiques de Boheme craignant d'être traitez comme Stençon, ſe révolterent contre leur roi, & firent alliance avec ceux de Breſlaw & d'autres qui avoient déja ſecoué le joug. Ils furent abſous

du ſerment de fidelité, comme ils l'avoient demandé. Pogebrac fut ajourné à certain jour pour comparoître, & Rodolphe eut ordre de faire prendre les armes contre lui, & de publier même une croiſade s'il étoit néceſſaire : à quoi le nonce ne manqua pas. Mais le roi de Boheme ne changea pas de conduite pour cela : il continua à pourſuivre les ſeigneurs catholiques, il ne voulut point comparoître à Rome, il n'y envoya perſonne de ſa part. Ce qui détermina le pape du conſentement de tous les cardinaux, d'autres évêques & docteurs qui avoient été appellez, & aprés toutes les formalitez gardées, à déclarer ce prince convaincu de parjure, de ſacrilege, d'hereſie, & à prononcer contre lui la ſentence d'excommunication dont il étoit menacé depuis longtems. AN. 1464.

CLXXI. Le pape prononce la ſentence qui le prive du roïaume.

L'embarras du pape étoit de trouver quelqu'un pour faire executer ce decret, parce que l'empereur ne vouloit point ſe déclarer ouvertement, ni rompre l'alliance faite avec Pogebrac : les rois de Pologne & de Hongrie ne le vouloient point non plus, étant aſſez occupez dans des guerres civiles : les grands du roïaume de Boheme n'étoient pas aſſez puiſſans ; & les autres étoient trop éloignez. Le pape de ſon côté craignant qu'on ne ſe mocquât de ſon Jugement s'il n'étoit pas executé, differoit la ſentence ; mais le cardinal de Carvajal dans un conſiſtoire où l'affaire fut propoſé, prit la parole, & dit qu'il ne falloit pas meſurer les choſes ſur l'opinion des hommes, qu'on devoit laiſſer quelque choſe à Dieu dans les grandes affaires ; que s'ils n'étoient pas aidez par l'empereur & par les rois de Pologne & de Hongrie,

Papienſis epiſt. 262.

AN. 1466. le Seigneur ne leur manqueroit pas, & que du lieu ſaint il ſçauroit bien écraſer la tête de l'impie; qu'ils fiſſent ſeulement ce qui étoit de leur devoir, & que Dieu acheveroit le reſte. Ce diſcours encouragea le ſacré college, & le pape aïant ſolemnellement celebré la meſſe le jour de Noël, monta en chaire devant le grand autel de l'Egliſe de S. Pierre, & prononça la ſentence qui privoit le roi de Boheme du roïaume & de tout honneur comme heretique, diſpenſoit tous ſes ſujets de toute obéiſſance & fidelité, & le déclaroit lui, tous ſes enfans, & toute ſa poſterité incapables d'aucune dignité.

Le cardinal de Pavie juſtifia fort la conduite du Pape en cette occaſion. Il dit qu'il n'y eut rien de précipité dans ce jugement, que quatre années s'étoient écoulées depuis le jour auquel le pape Pie II. avoit fait ajourner le roi de Boheme à comparoître, ſans que ce retardement pût faire changer ce prince; que l'empereur avoit trois fois de ſuite intercedé pour lui, & promit qu'il ſe corrigeroit: que les princes d'Allemagne aïant auſſi emploïé leur médiation, on les avoit écouté, à condition toutefois que Pogebrac laiſſeroit les catholiques en paix, mais que ce roi abuſant avec opiniatreté de cette indulgence & ne pouvant demeurer en repos, avoit tellement perſecuté les fideles, qu'ils avoient été contraints de recourir au pape, & de ſe plaindre à lui de toutes ces vexations; qu'on avoit eu patience afin de ne rien précipiter dans une affaire de cette importance, & qu'il ne parût pas qu'on fût impitoïable. Cette excommunication produiſit dans la ſuite de ſi grands effets ſur l'eſprit des grands & dans les états du roïaume,

que Caſimir roi de Pologne aïant refuſé la couronne de Boheme, le roi de Hongrie prit les armes contre Pogebrac & lui déclara la guerre. AN. 1464.

CLXXII. Paix entre les Polonois & les Chevaliers de Pruſſe.

Rodolphe qui avoit auſſi été envoyé auprès des princes d'Allemagne pour reconcilier les Polonnois avec les chevaliers de Pruſſe, fut plus heureux dans cette negociation. Après une guerre de quatorze ans les uns contre les autres, la paix fut enfin concluë entre eux le dix-neuviéme d'Octobre de cette année. Le légat en écrivit premierement au roi de Pologne qui lui fit réponſe par Dlugoſſ ſon ſecretaire, qu'il ne refuſoit pas ſa médiation, pourvû qu'il ne ſe conduisît pas comme Jerôme archevêque de Crete, qui pour un calice d'or n'avoit contribué qu'à rallumer la guerre, au lieu d'être un ange de paix. Rodolphe lui promit toutes ſortes de ſatisfactions, & aïant auſſi heureuſement réuſſi à appaiſer les diviſions qui étoient entre l'empereur Frederic & Matthias roi de Hongrie, il alla en Pologne où il n'oublia rien pour conſommer la paix. Loüis Herlinghauſen qui étoit alors grand-maître des chevaliers de Pruſſe y contribua beaucoup par ſa moderation.

Michou, lib. 4. cap. 62. Cromer. lib. 26.

CLXXIII. Articles principaux de cette paix.

Les principaux articles de cette paix furent. 1. Que toute la Pomeranie, & quelqu'autres provinces retourneroient aux Polonois, qui pour recouvrer ce païs avoient fait la guerre pendant près de cent cinquante ans. 2. Que l'égliſe de Culme ſeroit remiſe ſous la juriſdiction de celle de Gneſne, aïant été près de deux cens ans ſous celle de Riga en Livonie. 3. Que le grand-maître de Pruſſe ſeroit feudataire du roi de Pologne. L'on envoïa de part & d'autre des ambaſſadeurs à Rome pour remercier le ſaint ſiege des ſoins

AN. 1466. qu'il avoit pris pour appaiſer tous les differends, & rétablir la tranquillité parmi les peuples. Ils étoient auſſi chargez de demander le cardinalat pour Rodolphe en récompenſe de ſes ſervices & de ſa fidelité; mais il ne put l'obtenir, ſans qu'on en ſçache la raiſon. Il fut depuis élû évêque de Breſlaw.

CLXXIV. Mort de François Sforce duc de Milan.

François Sforce duc de Milan mourut ſubitement cette année âgé de ſoixante-cinq ans, étant né le vingt-troiſiéme de Juillet 1401. C'étoit un prince excellent dans la paix & dans la guerre; il avoit remporté vingt-deux victoires ſans avoir jamais été vaincu, & s'étoit rendu recommandable par ſa religion, ſa liberalité, ſa moderation, & ſa ſcience dans l'art militaire. Quelques hiſtoriens l'accuſent d'avoir un peu trop aimé les femmes dans ſa vieilleſſe. Son fils aîné Galeas Marie Sforce âgé de vingt-deux ans lui ſucceda; il étoit alors en France où ſon pere l'avoit envoïé avec le titre de comte Pavie, au ſecours du roi Loüis XI. Dès que ce prince eut appris la mort de ſon pere, il partit promptement & vint déguiſé à Milan prendre poſſeſſion de ſon duché.

CLXXV. Son fils Galeas Marie Sforce lui ſuccede.

Papienſ. epiſt. 173. 174. 188. 119. & ſeq.

CLXXVI. Mort de l'évêque de ſaint André gouverneur d'Ecoſſe.

La mort de l'Evêque de ſaint André qui arriva en Ecoſſe dans cette même année cauſa de grands troubles dans le roïaume. Ce prélat avoit fondé une univerſité à ſaint André & fait bâtir un magnifique tombeau où il fut mis. Son merite l'avoit fait choiſir pour gouverner l'Ecoſſe pendant la minorité de Jacques IV. & dans ce difficile emploi il ſe conduiſit avec tant de ſageſſe & de prudence, qu'on jouit toujours de la paix ſous ſon gouvernement. Il avoit un frere uterin nommé Patrice Groan, digne de lui ſucceder dans le ſiege de S. André à cauſe de ſes grandes

Buchanan. hiſt. Scot. lib. 12.

grandes qualitez: ceux qui aimoient le bien de l'égliſe & du roïaume le déſiroient: on l'élût en effet pour remplir cette place, mais il trouva beaucoup d'oppoſitions. Pour les vaincre il fit le voïage de Rome & demanda au pape qu'il confirmât ſon élection. Paul qui connoiſſoit ſon merite lui accorda ſans peine ce qu'il demandoit. Pendant ce tems-là Jacques Kenneth archevêque d'Yorck faiſoit tout ce qu'il pouvoit pour ſe conſerver le titre de primat d'Ecoſſe qu'il avoit uſurpé pendant la guerre. Patrice qui étoit ſans ambition ne s'y ſeroit point oppoſé, mais on le força d'accepter ce titre. Le pape ſe déclara pour lui, & afin de remettre en vigueur la diſcipline eccleſiaſtique en Ecoſſe il l'établit ſon légat. Il ne retourna toutefois en Ecoſſe qu'à la majorité du roi, parce qu'il craignoit d'être opprimé ſous la puiſſance des gouverneurs qui ne l'aimoient point. AN. 1466.

CLXXVII. Le pape ſe déclare pour Henri roi de Caſtille.

L'infant Alphonſe après avoir été déclaré roi de Caſtille de la maniere honteuſe que nous avons rapportée, fit des liberalitez de ce qui ne lui coûtoit gueres: il donna des villes & des châteaux à ceux qui l'avoient ainſi élevé ſur un trône qui ne lui appartenoit point encore. Paul ſecond indigné de la conduite de ces rebelles, ſe déclara pour Henri qui étoit le roi legitime, & excommunia celui qui commandoit dans Tolede pour Alphonſe. Ce gouverneur mépriſant les cenſures eccleſiaſtiques voulut entrer dans la cathedrale pendant qu'on y celebroit l'office. Tous les chanoines à ſon arrivée ceſſerent leurs prieres, & lui députerent un chapelain pour le prier de ne pas troubler le ſervice divin. Un ſoldat de la ſuite du gouverneur mit l'épée à la main & *Mariana hiſtor. Hiſpan. lib.* 23.

AN. 1466. bleſſa ce prêtre qui tomba mort à ſes pieds. Le peuple irrité d'une action ſi violente, ſortit de l'égliſe, prit les armes, & chaſſa de la ville le gouverneur & tous ceux de ſa ſuite. Comme les habitans néanmoins avoient de l'inclination pour Alphonſe, ils lui envoïerent faire excuſe de ce que leur zele pour la religion les avoit obligez de faire ; mais ce prince reçut fort mal leurs députez & les renvoïa même avec menaces. Une conduite ſi peu judicieuſe fit ouvrir les yeux aux bourgeois & aux habitans qui ſe remirent ſous l'obéïſſance de Henri ; & pluſieurs autres villes ſuivirent cet exemple.

CLXXVIII. Mort d'Alphonſe frere du roi de Caſtille.

Alphonſe n'eut pas le tems d'y rétablir ſes affaires ; il tomba tout-à-coup malade à Cardegnoſa, ſur le chemin & à deux lieuës d'Avila. Sa maladie fut ſi violente qu'elle l'emporta en peu de jours. Il mourut le cinquiéme de Juillet. Les uns dirent qu'il étoit mort de la peſte qui déſoloit ces quartiers-là depuis quelque tems ; d'autres crurent qu'il avoit été empoiſonné par une truite qu'on lui avoit ſervie ſur ſa table. Sa mort continua de ruiner le parti des mécontens. Ils offrirent la couronne à ſa ſœur Iſabelle ; mais elle ne voulut pas ſervir de prétexte à leur révolte. Eux-mêmes commencerent à y renoncer, n'aïant plus de prétexte pour la ſoûtenir ; & députerent l'archevêque de Seville au roi pour tenter de ſe réconcilier avec lui. Ce prince timide qui pouvoit aiſément les opprimer, leur accorda une amniſtie, & conſentit que ſa ſœur Iſabelle fut déclarée ſon heritiere au préjudice de tout ce qui avoit été fait en faveur de Jeanne ſa prétenduë fille. Mais comme il étoit à craindre que cette derniere prin-

Mariana hiſt. Hiſpan. l. 23.

ceſſe ne ſe mariât avec quelque prince qui brouillât encore le roïaume, les miniſtres de Henri lui propoſerent de donner Iſabelle en mariage à Alphonſe roi de Portugal qui étoit veuf depuis plus de dix ans, à condition que Dom Juan ſon fils aîné épouſeroit Jeanne, & que ſi l'infante Iſabelle n'avoit point d'enfans de ce mariage, ceux qui naîtroient de Jeanne ſuccederoient à la couronne de Caſtille. On ne pouvoit pas prendre un moïen plus convenable pour réunir les deux partis, mais il ne fut du goût ni d'Iſabelle ni de Jeanne; l'une ne vouloit point d'un vieux mari, l'autre craignoit qu'Alphonſe dont elle connoiſſoit l'humeur ſevere, ne fut pas ſi indulgent qu'Henri, & qu'entrant dans ſon alliance, il ne voulut regler ſa conduite. Ces deux rois cependant ſe virent, & convinrent des articles de ce double mariage. Henri vouloit paſſer outre malgré l'oppoſition des deux princeſſes; mais les mécontens, ſous prétexte de défendre la liberté d'Iſabelle à qui l'on vouloit faire violence, reprirent les armes. AN. 1466.

CLXXIX. Les Catalans ſe révoltent contre leur roi, & ſe donnerent à René d'Anjou.

La Catalogne n'étoit pas plus tranquille que la Caſtille. Le roi Dom Juan y avoit pris pluſieurs places, & s'étoit défait de Dom Pedre par le poiſon. Mais les Catalans obſtinez dans leur révolte ſe choiſirent un autre maître: ils ſe donnerent à René d'Anjou, qui croïant par-là réparer la perte qu'il avoit faite du roïaume de Naples, accepta leur offre, quoiqu'il fut dans un âge plus propre au repos qu'à l'action. Il leva en France des troupes qui paſſerent en Catalogne ſous la conduite du duc de Calabre ſon fils & du comte d'Armagnac. Le roi d'Arragon leur oppoſa le prince Ferdinand ſon fils qui hazarda une ba-

taille & fut défait. Don Juan ramaſſa les débris de
AN. 1466. l'armée du prince, & avec des troupes fraiches qu'il y joignit, il aſſiegea Peralte. Le duc de Calabre renforcé de dix mille hommes que Loüis XI. lui avoit envoïez, attaqua ſes lignes, les força & ſe rendit maître de Gironne. Mais il ne joüit pas long-tems de cette conquête ; il fut attaqué d'une fievre maligne dont il mourut à Barcelone en 1470. 1471.

CLXXX. Ferdinand roi de Naples refuſe les cens à l'égliſe Romaine.

Ferdinand Roi de Naples voïant René d'Anjou engagé dans la guerre de Catalogne, & d'un autre côté ſe ſentant apuïé par le duc de Ferrare & par Galeas duc de Milan avec lequel il avoit fait alliance, voulut ſe diſpenſer de payer au pape les arrerages du tribut qu'il devoit à l'égliſe Romaine depuis qu'il étoit parvenu à la couronne ; il lui demanda même quelques places qui étoient autrefois de la dépendance du roïaume de Naples : le pape l'accuſa d'ingratitude, & tous deux en vinrent à une entiere rupture.

CLXXXI. Le roi de France & le comte de Charolois ſe méfient toûjours l'un de l'autre.

La paix de Conflans & de ſaint Maur n'avoit fait que ſuſpendre les troubles en France par la défiance mutuelle qui ſubſiſtoit toûjours entre le roi Loüis XI. & le comte de Charolois. Celui-ci étoit extrêmement chagrin que le roi eût recouvré la Normandie ; la guerre qu'il faiſoit aux Liegeois l'avoit empêché de s'y oppoſer ; il avoit voulu faire quelque tentative ſur Diepe, mais il fut prévenu : Olivier de la Marche fut envoïé à Roüen pour être mieux inſtruit de toutes choſes. Loüis XI. qui y étoit encore, aïant ſçu ſon arrivée s'informa du ſujet de ſon voïage : Olivier lui dit qu'il venoit rendre une viſite au duc de Normandie de la part de ſon maître ; Louis le

crut & le laiſſa aller. La Marche prit la route de Bretagne où il vit le duc à Rennes, & le duc de Berry à Vannes, où il vivoit comme un particulier abandonné de tous les ſeigneurs François. La Marche à ſon retour paſſa par Gergeau où il vit encore le roi, qui le chargea d'aſſurer le comte de Charolois de ſon amitié & de l'envie qu'il avoit de vivre en bonne intelligence avec lui. Mais tous ces témoignages d'amitié & de civilité ne partoient pas d'une réconciliation ſincere. AN. 1466.

CLXXXII. Aſſemblée à Paris pour réformer les abus dans la juſtice.

Le roi parcourut toute la Normandie qu'il venoit de conquerir, mit des gouverneurs fideles dans les places, fit brûler le château de Clermont-ſur-Loire qui étoit à Pierre d'Amboiſe un des plus ardens confederez ; & renvoïa ſon armée dans le deſſein de ne plus s'occuper qu'à regler ſon état, & à ſe tenir ſur ſes gardes contre ſes ennemis. Pour cet effet il convoqua à Paris une aſſemblée des plus notables du roïaume, parmi leſquels on en choiſit vingt-un pour travailler à la reformation des abus qui s'étoient gliſſez dans la juſtice. Ils commencerent le ſeiziéme de Juillet, & le comte de Dunois principal auteur de cette entrepriſe en fut nommé préſident ; mais il s'y fit plus de propoſitions qu'on n'en vouloit executer.

CLXXXIII. Le comte de Warvick eſt mécontent du roi Edouard.

En Angleterre le roi Edoüard avoit épouſé la veuve du chancelier Gray. Outre le chagrin qu'en conçut le comte de WARVICK, la conduite que le roi tint avec lui quand il fut de retour à Londres, acheva de l'irriter. Il s'étoit flatté qu'Edouard tâcheroit au moins de l'adoucir ou par des paroles ou par de mauvaiſes excuſes ; mais on ne lui parla de

AN. 1466.

rien, & on le traita avec une hauteur dont un homme moins fier que lui ne se seroit jamais accommodé. Pour comble d'outrage, il apprit que ce prince avoit tenté la pudeur de sa niéce, d'autres disent de sa sœur; & avoit voulu faire une maîtresse dans sa famille, pendant qu'il prenoit une femme dans une autre. La patience du comte étant ainsi poussée à bout, il prit la résolution d'abattre celui qu'il avoit élevé, de tirer Henri de prison & de le mettre sur le trône. D'abord il fit son possible pour empêcher le mariage de Marguerite d'Yorck sœur d'Edouard avec le comte de Charolois, qui n'aïant eu qu'une fille de deux femmes, fut engagé par son pere à épouser cette troisiéme. Le comte vouloit ôter cet appui à un homme qu'il vouloit perdre; mais n'aïant pu y réussir, il prit d'autres mesures pour former son parti, en commençant par engager dans sa faction ses deux freres le Marquis de Montaigu & l'archevêque d'Yorck, auxquels il joignit le duc de Clarence frere du roi.

CLXXXIV. Naissance d'Erasme.

Dupin Biblot. des auteurs eccles. 16. siecle.

Un nommé Pierre Gerard de la ville de Goude yoïoit une fille que les uns nomment Elisabeth, & les autres Marguerite, fille d'un medecin de Sevembergue ville du Brabant à trente lieuës de Breda. Cette familiarité fit naître la passion; & ils eurent ensemble un commerce illégitime, & ce fut de ce commerce que nâquit le celebre Erasme. Il vint au monde le vingt-huitiéme d'Octobre de cette année dans la ville de Roterdam. Quelques auteurs reculent sa naissance au même jour de l'année suivante 1467. il fut nommé Gerard fils de Gerard, par une façon de parler ordinaire en Hollande; & parce que sui-

vant la langue du païs le mot de Gerard a quelque rapport avec le latin *deſiderare*, dans la ſuite il prit le nom de *Deſiderius* Didier, & pour ſurnom Eraſme qui eſt un mot grec à peu près de même ſignification. Il fut enfant de chœur dans l'égliſe cathédrale d'Utrecht juſqu'à l'âge de neuf ans, & depuis il alla faire ſes études à Deventaire ſous Alexandre Hege. On remarque qu'il avoit la memoire ſi heureuſe, qu'il apprit par cœur parfaitement & en très-peu de tems les comedies de Terence & toutes les œuvres d'Horace. Il perdit ſon pere & ſa mere à l'âge de quatorze ans; & âgé de dix-ſept, on l'obligea de prendre l'habit de chanoine régulier de ſaint Auguſtin dans le monaſtere de Stein près de Tergou où il fit profeſſion l'an 1486. AN. 1466.

Fin du Livre Cent-douziéme.

LIVRE CENT-TREIZIE'ME.

I. Mort de George Caſtriot dit Scanderberg.

LA religion perdit un appui & un protecteur le vingt-ſeptiéme de Janvier de cette année 1467. en la perſonne de George Caſtriot dit Scanderberg, prince d'Albanie, qui mourut à Liſſe ſur la riviere de Dyelle, à l'âge de ſoixante-trois ans. Il fut inhumé à Liſſe même dans la grande égliſe de ſaint Nicolas. On dit que les Turcs aïant pris cette ville fouillerent dans ſon tombeau, & emporterent ſes oſſemens avec beaucoup de veneration, ſe flattant qu'ils les préſerveroient de tout danger. Scanderberg laiſſa un fils nommé Jean, qu'il avoit eu de ſa femme Donique fille d'un ſeigneur Albanois, de la famille Arianite. Scanderberg en mourant mit ce fils avec toute l'Albanie ſous la tutele de la republique de Veniſe.

II. Mort de Philippe duc de Bourgogne.

Monſtrelet. vol. 3. chap. dern. Olivier de la Marche l. 2. ch. 17.

Cinq mois après ſa mort le quinziéme de Juin Philippe duc de Bourgogne mourut à Bruges en Flandre âgé de ſoixante-douze ans, après une maladie de trois jours. Il fut enterré dans l'égliſe de ſaint Donatien : ſon corps fut depuis tranſporté à Dijon en Bourgogne pour être mis dans le tombeau de ſes prédeceſſeurs chez les Chartreux dont il avoit fondé le monaſtere. Ses grandes qualitez lui firent donner le ſurnom de Bon. Il étoit liberal, moderé, courageux, équitable : mais on ne peut le loüer de ſa continence, aïant laiſſé huit fils naturels & une fille. Il avoit épouſé trois femmes & n'en eut que deux enfans : le premier mourut fort jeune ; l'autre fut le comte de Charolois, que nous appellerons déſormais duc

duc de Bourgogne & qui fut l'unique heritier de tous ſes états; il avoit trente-quatre ans ou environ. Ce prince étoit fort different de ſon pere, ſanguinaire, turbulent, vindicatif, ambitieux, tantôt liberal, tantôt avare, d'un eſprit rude, & ennemi de la délicateſſe. Il n'avoit aucune inclination pour le ſexe, & puniſſoit rigoureuſement ceux qui violoient ſes ordonnances. AN. 1467.

III. Le nouveau duc de Bourgogne fait la guerre aux Liegeois.

Comme il étoit ennemi declaré de la France, il ſuffiſoit qu'on eût la protection de ce roïaume pour perdre la ſienne : c'en étoit ſouvent aſſez pour s'attirer ſon indignation. Ce fut un des principaux motifs qui l'engagea dès le commencement à recommencer la guerre contre les Liegeois. Dès 1465. aïant pris d'aſſaut la ville de Dinant, il les avoit obligez à traiter avec lui à leur déſavantage : mais leur réconciliation n'étant point ſincere, auſſitôt qu'ils virent que le duc Philippe étoit mort ils reprirent les armes & s'emparerent de la ville de Huy. Le nouveau duc qui les haïſſoit déja & qui ſouffroit impatiemment que Loüis XI. leur accordât ſa protection, irrité de leur nouvelle entrepriſe, reſolut de les punir ſeverement. Il aſſembla ſon armée ſous Louvain & ſe prépara à ſe venger. Loüis XI s'intereſſa pour eux, il envoïa au duc le connétable de ſaint Pol & Jean Baluë fait depuis peu cardinal, pour le prier de ne point attaquer les Liegeois : mais n'en aïant pu tirer aucune ſatisfaction, ces deputez offrirent de la part du roi d'abandonner ce peuple, ſi le duc de ſon côté vouloit abandonner le duc de Bretagne. Le duc refuſa encore cette propoſition, & les deputez s'en retournerent ſans aucun ſuccès.

Mem. de Comines. liv. 4.
Gaguin, hiſt. Franc. lib. 18.

AN. 1467.

IV. Il défait l'armée des Liegeois, prend S. Tron, Tongres & Liege.

Comines, liv. 2. ch. 3.

Le duc après leur départ vint aſſieger Saint-Tron, où il y avoit trois mille Liegeois de garniſon. Apeine ce ſiege fut-il commencé, que trente mille hommes parurent pour ſecourir la place. Le duc alla à leur rencontre, donna bataille, & en fit un ſi grand carnage, que neuf mille hommes furent tuez & un grand nombre faits priſonniers. Ceux qui étoient dans Saint-Tron voïant cette défaite, mirent les armes bas, & donnerent dix hommes au choix du duc qui leur fit trancher la tête. Après cette expedition il alla à Tongres dont les habitans ſe rendirent aux mêmes conditions que ceux de Saint-Tron; il ſe préſenta enſuite devant Liege, ſans toutefois aucun deſſein de l'aſſieger, parce que la ſaiſon étoit trop avancée, mais pour intimider les Liegeois & les obliger à ſe ſoumettre. La conſternation fut ſi grande parmi eux, que le duc entra dans la ville par une brêche qu'on fit exprès. Trois cens hommes des plus qualifiez de la ville, en chemiſe, les jambes & la tête nuës vinrent lui aporter les clefs & accepterent toutes les conditions qu'il voulut leur impoſer, excepté le feu ou le pillage. Le duc fit ſauter vingt ou trente têtes des plus coupables, fit abattre les tours & les murailles de la Ville, changea les magiſtrats & la police, & en tira de grandes ſommes d'argent. Tout ceci arriva dans le mois de Novembre. Le ſecours que Loüis XI. envoïoit aux Liegeois ſous la conduite du ſieur de Chabannes arriva trop tard. L'exemple de la punition que le duc venoit de faire arrêta ceux de Gand, qui aprés la mort du vieux duc s'étoient ſoulevez. Ils furent contraints de ſe ſoumettre, & envoïerent toutes leurs bannieres à Bruges.

Digitized by Google

AN. 1467.

V.

Le cardinal d'Arras légat en France pour faire abolir la pragmatique

Cependant le cardinal d'Arras à qui le pape avoit donné depuis peu l'évêché d'Alby, vint en France en qualité de légat. Le ſujet de ſa légation étoit d'obtenir du parlement, qu'il verifiât les lettres patentes par leſquelles Loüis XI avoit aboli la pragmatique ſanction dans ſon roïaume, quoiqu'elle y fut toujours obſervée en pluſieurs articles eſſentiels; parce qu'on regardoit cette abolition que le roi en avoit faite comme nulle ſans cette verification. Le légat du pape pour en venir à bout ſe joignit à Baluë que Paul II. avoit promu au cardinalat dès l'an 1464. dans l'eſperance qu'il réuſſiroit à faire entierement abolir cette pragmatique. Baluë qui étoit auſſi évêque d'Evreux choiſit le tems des vacations du parlement dans le mois d'octobre, pour faire verifier au châtelet de Paris les lettres que le roi avoit fait expedier pour la caſſation de cette pragmatique, & il n'y trouva aucune oppoſition; mais il n'eut pas la même facilité au parlement. Jean de Saint-Romain procureur general, dont le nom eſt celebre dans l'hiſtoire, s'oppoſa genereuſement à l'enterinement de ces lettres, & répondit à l'Evêque d'Evreux qui le menaçoit de le faire dépoſer par le roi, qu'il étoit au pouvoir de ſa majeſté de lui ôter la charge qu'elle lui avoit donnée, mais que tant qu'il l'exerceroit, il n'agiroit jamais ni contre ſa conſcience, ni contre les interêts du roïaume; qu'il ne ſouffriroit point l'abolition d'une loi auſſi ſage & auſſi conforme aux canons de l'égliſe, & que lui évêque devroit avoir honte d'un tel deſſein, & d'en pourſuivre ſi ardemment l'exécution.

Les principales raiſons qui porterent ce magiſtrat

AN. 1467.

VI. Fermeté du procureur general, pour s'y oppoſer.

à faire une ſi forte reſiſtance, ſe réduiſoient à trois. La premiere, parce qu'abolir la pragmatique, c'étoit renverſer l'ordre ancien des élections, ôter aux ordinaires le droit d'élire, rétablir les réſerves, les graces expectatives, les évocations en premiere inſtance des cauſes en cour de Rome, priver les patrons du droit de preſenter aux benéfices, & ôter aux ordinaires celui de les conferer: ce qu'on ne pouvoit faire ſans jetter une confuſion effroïable dans l'égliſe. La ſeconde, parce qu'un grand nombre de ſujets du roi ſe retireroient à Rome, les uns pour ſervir le pape & obtenir des charges; les autres pour y être officiers, & une infinité pour y pourſuivre leurs affaires qui dureroient des années entieres: ce qui rendroit les univerſitez dépourvûës de gens capables pour les charges de juſtice ou de l'égliſe. La troiſiéme, parce que ſi les lettres étoient enterinées, tout l'argent du roïaume ſeroit porté à Rome: mais toutes ces raiſons ne furent point admiſes. Le roi à la pourſuite de l'évêque d'Evreux ôta la charge à ſon procureur general: mais l'hiſtoire remarque qu'il le récompenſa de plus grands biens, & qu'il lui continua toujours ſon amitié.

VII. L'univerſité de Paris appelle au futur concile.

Spond. contin. annal ad ann. 1467. n. 3.

L'univerſité de Paris fut fort touchée du deſſein qu'on avoit d'abolir la pragmatique ſanction. Le recteur avec pluſieurs de ſes ſuppôts alla trouver le légat, & lui déclara qu'il appelloit au futur concile general de toutes les pourſuites faites ou à faire contre cette loi. De-là il ſe rendit au Châtelet, en fit autant, & demanda acte de ſon oppoſition. Le cardinal Baluë voïant que la choſe étoit plus difficile qu'il n'avoit cru, & craignant que les ſuites n'en fuſſent fâcheu-

ſes, s'il s'opiniâtroit à pourſuivre l'affaire, à cauſe des grands mouvemens que cela causoit déja dans les eſprits, & du trouble qui en pouvoit naître en un tems où l'autorité du roi n'étoit pas encore bien affermie, ne voulut pas pouſſer la choſe plus loin, & on en demeura là juſqu'au regne du ſucceſſeur de Loüis XI. AN. 1467.

VIII. Caractere du cardinal d'Arras, ſelon le cardinal de Pavie.

Le premier des deux cardinaux qui travaillerent ſi fortement à l'abolition de la pragmatique, ſe nommoit Jean Jouffroy. Il étoit de Franche-Comté, d'une fort baſſe naiſſance, d'une vanité inſupportable, & d'un jugement faux. Il faiſoit beaucoup valoir les ſervices qu'il rendoit au roi Loüis XI. & ceux qu'il avoit rendus au feu duc de Bourgogne, dont il ſçut ſi bien gagner l'amitié, que ces deux princes demanderent pour lui le chapeau de cardinal. Le Cardinal de Pavie dit que c'étoit avilir cette dignité, que d'y avoir élevé un homme de néant comme Jouffroy. On ne peut nier cependant que ſon eſprit & ſes grands talens pour les négociations n'aïent ſuppléé au défaut de ſa naiſſance. Il eſt vrai qu'il n'étoit pas dans les bonnes graces de Pie II. mais la froideur du ſouverain pontife venoit du trop grand attachement de ce cardinal au roi Loüis XI. & à la maiſon d'Anjou pour ce qui concernoit le roïaume de Naples; en ſorte qu'il n'eſt pas ſurprenant que le cardinal de Pavie l'ait ſi fort déprimé & en ait parlé d'une maniere ſi peu avantageuſe à ſa réputation, lui qui avoit épouſé les inclinations de ce pape. Il paroît toutefois que dans la ſuite ces deux cardinaux ſe réconcilierent.

Papienſis. epiſt. 48. & 394. Belleforet. hiſt. de Fr. vie de Louis XI.

IX. Caractere du cardinal Jean Baluë.

Quant au cardinal Jean Baluë, il n'étoit que le fils d'un meunier ou d'un cordonnier de Verdun, ſelon

AN. 1467.

quelques-uns, d'un tailleur d'habits de Poitiers. Après avoir assez bien faits ses études, il s'attacha à Jean Juvenal des Ursins évêque de Poitiers, ensuite à Jean de Beauveau évêque d'Angers, qui le fit son grand-vicaire & chanoine de sa cathedrale. Cet Evêque envoïé à Rome par Charles VII. y mena Baluë, & ce fut alors que le cardinal de Pavie qui le voïoit tous les jours, connut ce qu'il étoit dans les entretiens qu'il eut avec lui sur plusieurs affaires. A son retour de Rome Jean de Melun favori de Loüis XI. le presenta au roi, qui se plaisant à élever des personnes d'une basse naissance, le fit d'abord son aumônier, ensuite lui donna l'Abbaïe du Bec en Normandie & d'autres. Ce prince lui confia aussi la charge d'intendant des finances, & le nomma à l'évêché d'Evreux qu'il quitta pour celui d'Angers après avoir fait déposer Jean de Beauveau qu'il accusa auprès du roi de plusieurs crimes d'état. Il fut fait cardinal dans la promotion des huit que fit Paul II. en 1464.

Robert Gaguin. & Paul Emil. in Ludov. XI.

Papiens. comment. lib. 7.

Aubery, hist. des cardin.

Monstrelet vol. 3.

Spond. contin. annal. ad ann. 1467. n. 5.

C'étoit un homme dont le genie étoit fort semblable à celui de Loüis XI. son maître, artificieux, dissimulé, qui alloit toûjours à ses fins par des détours, la fourbe & la supercherie ne lui coûtoient rien ; Rome sur-tout éprouva ses artifices. Il inventoit des calomnies pour irriter le roi contre le pape, lorsqu'il avoit quelque chose d'importance à demander à celui-là, & s'offroit secretement au souverain pontife pour travailler à sa réconciliation ; de sorte qu'on croïoit qu'il fut le seul en France affectionné à l'égliſe Romaine. Comme il sçavoit que la pragmatique sanction n'étoit pas tout-à-fait abolie dans le roïaume, & que les parlemens & les universitez con-

ſpiroient à la rétablir, dans la crainte que le roi & les ducs de Bretagne & de Bourgogne ne travaillaſſent de concert pour cela, il ne penſa qu'à diviſer ces trois princes. Il avoit tant d'inclination pour la guerre qu'il ſe trouvoit à la revûë des troupes, & païoit lui-même les ſoldats qu'on avoit levez contre la ligue du bien public: ce qui fut cauſe que dans une revûë que le roi fit au fauxbourg ſaint Antoine, Chabannes comte de Dammartin voïant ce cardinal faire l'office d'inſpecteur, demanda au roi permiſſion d'aller à Evreux faire l'examen des eccleſiaſtiques de ce dioceſe & leur donner les ordres. " Pourquoi? lui re- " partit Loüis XI. Eh quoi! ſire, lui répondit Cha- " bannes, eſt-ce qu'il ne me convient pas autant " d'ordonner des Prêtres, qu'à l'évêque d'Evreux de " faire la revûë d'une armée? " Cette plaiſanterie fit rire le roi & la cour, mais elle ne diminua pas l'autorité du cardinal, qui dans la ſuite ne devint pas moins fameux par ſa chûte que par ſon élevation. AN. 1465.

X. Le pape acheve le bâtiment de S. Marc.

Paul II. acheva dans cette année l'édifice du palais de ſaint Marc, & après avoir terminé quelques autres affaires, ſe voïant libre & dans le repos, il fit celebrer des jeux magnifiques. C'étoient des courſes, où, ſans avoir égard à l'âge ni à la religion, chacun y étoit admis. L'eſpace depuis l'arc de Domitien dans le cours juſqu'au palais de ſaint Marc, ſervoit de lice. On y vit courir indifferemment des enfans, des jeunes gens & des vieillards, des Chrétiens & des Juifs, montez ſur des chevaux des ânes & des buffles; differens prix étoient propoſez pour ceux qui arriveroient les premiers au but. Le cardinal de Pavie ne put ſouffrir ce ſpectacle, il en reprit le pape en

Platon. in vita Paul. II.

AN. 1467.

lui repreſentant que ces jeux qui ſentoient le paganiſme, étoient tout-à-fait indignes d'un ſouverain pontife, & qu'ils le deshonoroient.

XI. Commencement de l'inſtitut des Minimes par François de Paule.

François né à Paule petite ville de Calabre, d'où il tira ſon ſurnom, fonda cette année un nouvel ordre. Il étoit né en 1418. de Jacques Martorille & de Vienne Fuſcado ſa femme. Son pere & ſa mere aïant fait vœu de le conſacrer à Dieu, le donnerent aux religieux de ſaint François qui le reçurent dans leur monaſtere de ſaint Marc, ville depuis épiſcopale de cette province. Il y paſſa un an, après lequel il fit quelques pelerinages, & ſe retira enſuite dans un lieu ſolitaire proche la ville de Paule; mais cet endroit étant trop frequenté, il s'éloigna dans une ſolitude plus écartée, & s'alla cacher dans le coin d'un rocher ſur le bord de la mer, où il trouva moïen de ſe creuſer une loge. Pluſieurs perſonnes l'étant venu trouver, on fit d'abord au tour un hermitage de trois cellules, avec une chapelle. Mais le nombre de ſes diſciples s'étant augmenté, on bâtit dans ce lieu un monaſtere qui fut le premier de cet ordre. On appella d'abord ces religieux les hermites de ſaint François.

Spond. annal. hoc anno 1473. n. 15. 1482. n. 3. 1500. n. 8.
Comin. liv. 6. chap 9.
Baillet, vies des Saints au 2. d'Avril.

XII. Les Bohemiens offrent la couronne de Boheme au roi de Pologne.

Quand on eut appris en Bohème que le pape avoit excommunié Pogebrac, les catholiques qui compoſoient la meilleure partie de ce roïaume, croïant n'être plus obligez à garder leur ferment de fidelité, députerent d'abord vers Caſimir roi de Pologne pour lui offrir leurs ſoumiſſions comme celui qui aïant épouſé la ſœur de Ladiſlas étoit par conſequent en droit d'y prétendre, & devoit être préferé à tout autre. Pogebrac informé de cette démarche, envoïa dans

dans le même tems ſes Ambaſſadeurs en Pologne pour faire reſſouvenir le roi de l'alliance qui étoit entre eux, & de la parole qu'ils s'étoient donnée de ne point ſecourir leurs ennemis communs, à l'exception du pape. Caſimir lui répondit que s'il ſouhaitoit que cette alliance ſubſiſtât, il devoit auſſi ſatisfaire à ſes promeſſes, & réparer ce qu'il avoit violé. Sur ces entrefaites les Ambaſſadeurs des catholiques Bohémiens arriverent, de même que les légats du pape. Le roi de Pologne aprés pluſieurs remiſes les remercia de leurs offres, & leur fit entendre que, quoique le roïaume lui appartînt à juſte titre & à ſes enfans, il avoit des meſures à prendre pour ſe défaire avec honneur d'un engagement qu'il avoit pris avec le roi de Boheme. Il ajouta que cependant, puiſqu'il s'étoit attiré d'une maniere ſi publique la haine du ſaint ſiege, il déclaroit hautement qu'il n'auroit à l'avenir aucun commerce avec lui juſqu'à ce qu'il fût reconcilié; mais qu'il falloit travailler à le remettre dans le bon chemin & à lui inſpirer plus de ſoumiſſion au pape: au fond c'eſt qu'il craignoit d'entrer en guerre avec Pogebrac qui étoit ſoutenu par quelques princes d'Allemagne. Il chargea enſuite quelques perſonnes d'aller faire ſçavoir ſes intentions à Pogebrac. Du nombre de ces envoïez étoit Jean Dlugloſſ chanoine de Cracovie, hiſtorien de Pologne & précepteur des enfans de Caſimir. Pogebrac leur répondit qu'il n'avoit rien fait contre le pape, qu'il avoit reçu le concordat fait avec ſon prédeceſſeur & le concile de Baſle; que ſi par hazard il y avoit quelque choſe à réformer dans ſa conduite, il ne manqueroit pas de le faire, & qu'il prenoit

AN. 1467.

AN. 1467.

Caſimir pour arbitre. Cependant les catholiques ne voulurent point le reconnoitre ſans l'avis du pape qui les avoit porté à ſe ſoulever contre leur roi & à ſe ſouſtraire de ſon obéïſſance. Il y eut une tréve pour cinq mois.

XIII. Sur le refus du roi de Pologne le pape offre la Boheme au roi de Hongrie.

Le pape avoit réſolu en cas que Caſimir ne voulut point ſe déclarer contre Pogebrac d'offrir ſon roïaume à Matthias roi de Hongrie. Ces offres réveillerent l'ambition de ce prince qui crut y trouver un prétexte pour faire valoir ſes prétentions avec bienſéance. Mais il y trouvoit de grands obſtacles. D'un côté l'empereur ne jugeoit pas qu'il fut de ſa politique de ſouffrir qu'une deuxiéme couronne rendît ce roi plus redoutable après des infractions aſſez conſiderables qu'il avoit faites au dernier traité : d'un autre côté Mathias lui-même avoit à ſoutenir la guerre qu'il avoit declaré avec les Tranſilvains & les Moldaves qui s'étoient revoltez, & qu'il étoit allé attaquer juſques dans la Moldavie. Dans cet embarras il n'oſoit accepter les offres du pape. Il aima mieux pour lors continuer à attaquer ſes ennemis. Mais il ne ſortit pas de cette guerre avec honneur. Les Moldaves le ſurprirent de nuit dans Bavie ville épiſcopale, & il fut bleſſé d'une fleche dans l'épine du dos. Cependant il ſe ſauva, ayant été obligé de gagner les montagnes, guidé par un Capitaine Valaque.

Bonfin. 4 dec. 1. Thurot. cap. 66. Michou, lib. 4. cap 68. Cromer, lib. 22.

XIV. L'empereur convoque une diete à Nuremberg.

Le pape ſollicitoit auſſi l'empereur Frederic de faire la guerre à Pogebrac. Frederic qui aimoit la paix & qui n'avoit point d'argent, voulant pourtant ſatisfaire le pape, au moins en apparence, convoqua une diette à Nuremberg, où l'on fit beaucoup de

Krantz 12. Wandal. 37.

propoſitions qui furent ſans effet. L'évêque de Ferrare légat du pape qui ſe trouva à cette diete, dit qu'il falloit appréhender que les grands & les peuples de Boheme qui s'étoient ſouſtraits de l'obéiſſance de Pogebrac, n'étant point ſecourus par les Allemands, ne fuſſent réduits à un état très-malheureux, que le roi de Pologne ne vouloit rien faire, & que d'ailleurs on ne devoit pas trop ſe fonder ſur lui, que l'Empereur avec ſes longueurs accoutumées ne ſçavoit jamais prendre ſon parti; qu'il demandoit ſeulement au pape que le roi de Hongrie ne fût pas ſi proche de l'Allemagne, parce qu'il craignoit ſon voiſinage; qu'il publioit aſſez hautement que le pape avoit bien pû condamner le roi de Boheme, mais qu'il ne pouvoit pas diſpoſer de ſon roïaume qui dépendoit abſolument de ſa majeſté imperiale. Quant aux princes Allemands, le danger qui les menaçoit leur faiſoit penſer la même choſe du roi de Pologne, ils n'aimoient pas Pogebrac, & l'auroient voulu voir chaſſé de ſes états; mais leurs interêts particuliers les diviſant entre eux & avec l'empereur, chacun flattoit le roi de Boheme, de peur qu'en prenant le parti des uns, il ne ſe déclarât contre les autres. AN. 1467. *Papienſ. epiſt. 281.*

XV. Guerre des Florentins en Italie.

L'Italie fut auſſi pour-lors agitée de troubles. Coſme de Medicis étant mort en 1464. & Pierre de Medicis ſon fils aïant herité de ſes biens, Luc Pittti d'une des plus conſiderables familles de Florence, lui diſputa une partie conſiderable de la ſucceſſion. Chacun ſe fit un parti pour apuyer ſes prétentions, & pour le rendre plus puiſſant ils eurent recours aux princes voiſins dont ils implorerent le ſecours. Pierre fit alliance avec Galeas nouveau duc de Milan, & Luc *Platina in Paul. II. Sabellic 10. Enn. 6. Papienſ. comment. lib. 3. & 4.*

AN. 1467. avec Borſe duc de Modene. Le premier étoit fort riche, mais il n'étoit pas aimé du peuple, de ſorte que le bruit d'un accommodement entre les deux partis s'étant répandu, quelques uns des principaux de la république en furent ſi fort allarmez, qu'ils ſortirent de la ville & s'adreſſerent au general des troupes Venitiennes pour s'unir à eux, & travailler de concert à la ruine de Pierre; & les Venitiens y conſentirent. Les Florentins attachez à Pierre de Medicis choiſirent de leur côté un certain Frederic grand capitaine. Mais tous ces projets n'aboutirent preſqu'à rien; l'été ſe paſſa en legeres eſcarmouches & dans la priſe de quelques places; enfin le tout ſe termina à une bataille dans la campagne de Boulogne, ſans qu'on dût décider de quel côté fut la victoire. Après cette action les troupes ſe retirerent.

XVI. Troubles du roïaume de Caſtille.

Henri roi de Caſtille n'étoit pas plus tranquille. Il ſe plaignit à Rome que quelques évêques de ſon roïaume prenoient parti dans la ſédition, & quelques-uns même en étoient les principaux acteurs, & il demanda qu'ils fuſſent depoſez. Pour intimider auſſi les ſeigneurs laïcs, il vouloit qu'on prononçât une ſentence d'excommunication contre eux. Sur ces plaintes le pape envoïa Etienne Venier Evêque de Leon, qui ne pouvant preſque rien gagner des ſeigneurs révoltez, prononça contre eux la ſentence d'excommunicarion. Ceux-ci en appellerent auſſi-tôt au futur concile, & publierent par-tout que ce n'étoit pas l'affaire du pape de ſe mêler de ce qui concernoit le gouvernement de l'état. Leur inſolence augmenta d'autant plus, qu'ils voïoient leur ſouverain conſentir à un accord honteux & indigne de la

majeſté roïale, ce qui le rendit encore plus odieux. D'un autre côté la reine dont les mœurs étoient fort déreglées, ſe conduiſoit aſſez mal dans toute cette affaire. Henri ſuccombant ſous ces malheurs perdit la raiſon en partie, & ſe retira avec dix hommes de cheval ſeulement auprès du comte de Plaiſance qui le reçut dans la citadelle de ſa ville, où il demeura pendant quatre mois avec un eſprit fort aliené. AN. 1467.

XVII. Gaſton de Foix en guerre avec le roi d'Arragon pour la Navarre.

Quoique dom Juan d'Arragon eut preſque achevé de réduire les Catalans, il avoit encore à ſoutenir une autre guerre auſſi importante. Après la mort du prince Charles ſon fils, Gaſton de Foix qui avoit épouſé la princeſſe Leonore ſœur du défunt, prétendoit que la couronne de Navarre lui appartenoit, & que le roi d'Arragon n'en avoit été que l'uſufruitier pendant la vie de ſa femme. Il ſe ligua avec la faction de la maiſon de Beaumont pour ſoutenir ſon droit par les armes, & avec les ſecours qu'il reçût des ſeigneurs de cette famille, il ſe rendit maître de pluſieurs places & entre autres de Pampelune. Dom Juan étoit alors en Catalogne: informé des progrès que faiſoit Gaſton de Foix dans la Navarre, il tourna ſes armes de ce côté-là, & ſe joignant avec ceux de la maiſon de Grammont antagoniſte de celle de Beaumont, il réduiſit le comte de Foix à en venir à un accommodement. La condition principale du traité fut que Dom Juan joüiroit pendant ſa vie du roïaume de Navarre; mais qu'après ſa mort Leonore ſa fille lui ſuccederoit, ſans que les enfans de ſon ſecond mariage y puſſent prétendre; ce qui fut bientôt après ratifié par les états du roïaume. *Mariana hiſt. Hiſpan. l. 24.*

Antoine de Roſellis d'Arrezzo, docteur en droit,

AN. 1467. mourut cette année à Padouë. Eugene IV. l'avoit envoyé au concile de Baſle; enſuite il fut ſecretaire de l'empereur Frederic. Le plus celebre de ſes ouvrages eſt un traité de la Monarchie où l'on trouve un grand nombre de queſtions decidées touchant la puiſſance eccleſiaſtique & la ſéculiere: il y examine ſi le pape a la puiſſance des deux glaives, quelle eſt l'autorité des conciles, & la puiſſance de l'empereur & du pape, &c. le tout ſuivant la méthode des canoniſtes. On croit qu'il fit ce traité parce qu'il étoit piqué de ce que le pape lui avoit refuſé le chapeau de cardinal. Cet ouvrage fut imprimé à Veniſe pour la premiere fois en 1483. & réimprimé en 1487. On le trouve auſſi dans le premier tome de la monarchie de Goldſtad. Il y a encore quelques autres traitez du droit civil du même auteur dans le grand recueil des traitez du droit, outre quelques autres ouvrages ſur les conciles, ſur les indulgences, les uſurés, les ſucceſſions *ab inteſtat*.

XVIII. Mort d'Antoine de Roſellis.

Denis Simon, bibliot. hiſt. des aut. de droit. Dupin bibliot. des aut. du 15. ſiecle.

XIX. Apologie de Platon par le cardinal Beſſarion.

Le cardinal Beſſarion fit auſſi paroître dans cette même année un ouvrage philoſophique qui a pour titre: Apologie de Platon, dans lequel il défend ce philoſophe contre George de Trebizonde qui l'avoit attaqué, & qui vouloit prouver par ces paroles d'Ariſtote: J'ai offert avec les autres deux & trois ſacrifices, en reconnoiſſance de la trine perfection qui ſe trouve en eux; que ce philoſophe avoit connu naturellement le plus relevé & le plus difficile myſtere de la religion chrétienne, qui eſt celui de la Trinité des perſonnes en la ſeule unité d'eſſence, & qu'aïant vécu moralement bien dans cette foi, il pouvoit être ſauvé. Beſſarion prouve par l'autorité de ſaint Paul,

de pluſieurs peres de l'Egliſe & de ſaint Thomas, qu'il eſt impie de dire qu'Ariſtote par la force de la ſeule lumiere naturelle ait pû avoir une connoiſſance entiere & parfaite de la Trinité; ce qui eſt contredit formellement par ce paſſage de l'Apôtre: Nous prêchons la ſageſſe de Dieu, que nul des princes du monde n'a connuë. AN. 1468.

1. Corinth. cap. 2. v. 6.

XX. Matthias roi de Hongrie fait la guerre au roi de Boheme.

Matthias roi de Hongrie après avoir héſité quelque tems s'il accepteroit la couronne de Boheme, par les raiſons que nous avons rapportées, ſe laiſſa enfin gagner. Ce qui le flechit davantage fut de voir l'empereur lui-même qu'il regardoit comme un de ſes principaux obſtacles, l'engager à accepter. L'entrepriſe néanmoins étoit toujours difficile tant à cauſe de l'habileté de Pogebrac dans l'art militaire, que parce qu'il avoit de bonnes troupes ſur pied, & qu'il étoit ſoutenu de beaucoup de princes. Cependant Matthias la tenta. Il n'avoit preſque rien à craindre du côté des Turcs qui étoient paſſez en Aſie avec leur armée, le gouverneur de la baſſe Pannonie demandoit une treve en leur nom; on lui promettoit d'ailleurs de l'appuïer fortement dans cette entrepriſe. Vaincu par ces raiſons il conduiſit ſes troupes en Moravie, accompagné de l'évêque de Ferrare légat du ſaint ſiege qui avoit publiquement excommunié tous ceux qui donneroient du ſecours aux heretiques. Il y trouva Pogebrac avec une armée du moins auſſi forte que la ſienne. Matthias n'avoit alors que vingt-ſept ans, & le roi de Boheme plus de ſoixante, ce qui lui donnoit beaucoup plus d'experience.

Bonfin. 4. dec. in fine, & dec. 2. Papienſ. epiſt. 313.

XXI. Entrevûë de ces deux prin-

Quoique les deux armées fuſſent ſi proches, bien loin d'en venir aux mains, elles ſe diviſerent, &

AN. 1468. après quelques courſes dans le païs, Matthias ſe rendit maîtres de quelques places, des unes par force, des autres par compoſition: elles ſe rapprocherent enſuite, & les deux chefs eurent une entrevûë à Bone ville principale de la Moravie. Là Pogebrac reprocha à Matthias ſon peu de bonne foi & le violement de l'alliance qu'ils avoient faite enſemble; il lui dit que l'expedient le plus prompt pour terminer leur differend étoit de ſe battre en duel dans quelque endroit écarté, qu'en acceptant cette propoſition, ils épargneroient l'un & l'autre le ſang de leurs ſujets. Matthias lui répliqua qu'il n'avoit pris les armes que pour le ſoutien de la foi, qu'il ne vouloit pas ſe battre ainſi en cachette, qu'un prince devoit le faire en pleine campagne, & que ſi lui Pogebrac étoit prince, il n'avoit qu'à monter à cheval pour décider leur querelle en preſence de toute l'armée. Le roi de Boheme refuſa ce parti. Les deux princes parlerent d'accommodement & de paix, & dînerent enſemble au milieu du camp; mais ils ne purent rien conclure; en ſorte que Matthias voïant que l'hiver approchoit, laiſſa ſon armée dans la Moravie & s'en retourna en Hongrie. Le cardinal de Pavie en écrivit au pape, de même qu'au légat du ſaint ſiege qui étoit avec Matthias. Il ſemble qu'il y eut une paix entre ces deux rois, mais qui ne dura pas longtems, parce qu'ils reprirent les armes l'année ſuivante.

ces, où l'on parle de paix.

Bonfin. ibid. Papienſ. eod. epiſt.

XXII. Le pape fait faire la paix aux princes d'Italie.

Paul ſecond travailloit toûjours à réunir les princes d'Italie, malgré les obſtacles qu'il y trouvoit: enfin ne s'étant point rebuté des difficultez ſans nombre qui ſe preſentoient, il termina heureuſement

ment cette affaire. On peut juger de la joïe qu'il en eut par les peines qu'il s'étoit données pour réuſſir. AN. 1468. Pour remercier Dieu de ce ſuccès, il celebra ſolennellement à Rome une meſſe d'actions de graces le jour de l'Aſcenſion de cette année, & à l'*Agnus Dei*, il admit au baiſer de paix non ſeulement les cardinaux qui ſervoient à l'autel, mais encore tous les autres & tous les Ambaſſadeurs des princes; après cette ceremonie Dominique Evêque de Breſſe fit un excellent diſcours ſur la paix : il exhortoit les princes à la guerre contre les Turcs, qui étoit le motif principal pour lequel le pape avoit tant travaillé à cette paix.

Papienſ. comment. lib. 4. & epiſt. 295. Platina in Paul. II.

XXIII. Devoirs des papes & des cardinaux ſelon le cardinal de Pavie.

On rapporte à ce tems un traité ou une lettre du cardinal de Pavie ſur le devoir des papes & des cardinaux dans le gouvernement de l'égliſe. Il l'adreſſa au cardinal de Mantouë. Il y fait voir que les premiers ſont obligez de demander conſeil dans toutes les affaires un peu importantes, & que les cardinaux doivent le donner ſelon la juſtice & la verité. Ils ſont dit-il, les conſeillers des papes & non ſes maîtres : leurs avis ſont appellez des vœux, & non des volontez. Ils doivent les propoſer ſans aigreur dans un eſprit de paix, ſans s'irriter ſi on ne les ſuit pas, parce qu'ils doivent croire que d'autres peuvent, mieux penſer qu'eux. Parlant enſuite de la conduite des papes envers les rois & les princes, il blâme les ſeconds de ce qu'ils veulent exiger quelquefois des choſes injuſtes, & de ce qu'ils les demandent avec menaces, & ſe fâchent lorſqu'on les refuſe, lorſqu'ils devroient avoir honte de leurs demandes mêmes. Il faut, dit-il, honorer les princes meme dans

Idem Papienſ. epiſt. 280.

AN. 1468. ces cas, mais on ne doit pas leur accorder tout ce qu'ils demandent & qu'ils regardent comme juſte. Souvent même, ajoûte-t-il, il arrive qu'ils ſont fâcheux même lorſqu'on ſe rend à leurs prieres, parce qu'ils ne les font quelquefois que par complaiſance, ou pour ſe tirer de quelque importunité qui les fatigue. Il rapporte l'exemple de Charles VII. qui aïant obtenu d'Eugene IV. un évêché pour un jeune homme ſans experience & qui n'avoit pas l'âge requis, fut fâché qu'il lui eût accordé ſa demande, & repondit à ceux qui lui objectoient que le pape ne l'avoit fait que ſur ſa priere : Je l'en ai prié, il eſt vrai, mais je ne penſois pas qu'il me le dût accorder : ſe blâmant lui-même d'avoir fait cette demande au pape, & blâmant Eugene d'avoir été trop facile à l'accorder.

XXIV. Voïage de l'empereur à Rome.

L'empereur Frederic aïant fait un vœu d'aller à Rome, l'accomplit cette année. Le pape aïant reçû la nouvelle de ſon entrée dans l'Italie le premier jour de Decembre, prit des meſures pour le recevoir ſelon ſa dignité. Il envoïa fort loin au-devant de lui un de ſes ſecretaires qu'il chargea de l'informer des differens ſéjours que feroit ce prince, & du tems auquel il approcheroit de Rome. Il nomma enſuite quatre évêques de differentes nations, deux auditeurs de Rote & deux Avocats du conſiſtoire pour ſuivre ce ſecretaire. Enfin Guillaume d'Eſtouteville cardinal François évêque d'Oſtie, & François Piccolomini neveu de Pie II. cardinal diacre, furent choiſis pour aller au devant de l'empereur lorſqu'il ſeroit à deux lieuës de Rome. Comme il ne venoit dans cette ville que pour ſes affaires particulieres, la

Papienſ. comment. lib. 7.

réception ne devoit pas être la même que s'il y fût venu pour être couronné, ſelon la remarque du cardinal de Pavie. AN. 1468.

XXV. Son entrée dans Rome & ſa réception.

Frederic entra dans Rome la veille de Noël, & ſi tard que le pape avoit déja commencé les matines de la fête ; il fut admis auſſi-tôt au baiſer des pieds, de la main & de la bouche, & placé ſur un ſiege entre le ſouverain pontife & les cardinaux. Quand l'office fut achevé, deux cardinaux diacres le conduiſirent aux pieds de l'autel où il ſe mit à genoux ſur le premier degré, & y demeura en priere juſqu'à ce qu'il eut accompli ſon vœu, & que le pape eut prononcé quelques oraiſons ſur lui. Enſuite il fut conduit à ſon apartement pour ſe repoſer, & retourna un peu avant le jour à l'égliſe où il entendit la ſeconde meſſe qui fut celebrée plus ſolennellement que la premiere, où l'arrivée de ſa majeſté imperiale avoit cauſé quelque confuſion. Paul II. aïant beni une épée ſelon la coutume, la lui donna, & Frederic la remit toute nuë comme elle étoit, entre les mains de ſon ecuyer. On le revêtit d'une aube & d'une tunique pour lui faire lire l'évangile de la ſeptiéme leçon entre deux cardinaux diacres, dont un fit la lecture de l'homelie. Le matin le pape celebra la troiſiéme meſſe à laquelle l'Empereur communia d'une partie de l'hoſtie conſacrée. La meſſe étant finie, on expoſa à la veneration du peuple le ſaint Suaire, & le pape donna ſa benédiction avec beaucoup d'indulgences.

Papienſ. comment.

XXVI. Meſures qu'on prend avec lui touchant la guerre contre les Turcs.

Quatre jours après l'empereur aſſiſta à un conſiſtoire, où il fit déclarer par un des évêques qui l'avoient accompagné, que le ſujet de ſon voïage

AN. 1468. n'étoit pas moins pour rechercher les moïens de défendre la religion contre les Turcs, que pour s'acquitter de ſon vœu, & que pluſieurs dietes qu'il avoit convoquées en Allemagne, n'avoient pû encore rien déterminer là-deſſus. Le pape lui répondit que ſes prédeceſſeurs y avoient de même beaucoup travaillé aſſez inutilement, & que ne ſçachant quelles voïes mettre en uſage pour y réuſſir, il prioit ſa majeſté imperiale de propoſer elle-même quelque expedient, ſi elle en avoit. Sur quoi l'empereur conſulta les princes, les ambaſſadeurs des rois de Hongrie, de Chypre & des Venitiens, & dit qu'il ne trouvoit pas de meilleur moïen pour réüſſir dans cette affaire, que de convoquer une aſſemblée à Conſtance ville aſſez proche de l'Italie, où le pape & lui aſſembleroient les autres princes & s'y trouveroient; mais le ſaint pere ne goûta point cette propoſition; l'exemple du paſſé lui fit trop appréhender la ville de Conſtance: & après pluſieurs déclarations, on s'arrêta à deux choſes. La premiere, qu'on écriroit aux princes au nom du pape & de l'empereur, pour les inviter à envoïer leurs ambaſſadeurs à Rome le premier de Novembre de l'année ſuivante, pour aviſer avec ſa ſainteté aux moïens de conſerver la religion. La ſeconde, qu'on accorderoit aux Venitiens épuiſez par la longue guerre qu'ils ſoûtenoient contre les Turcs, les décimes, le vingtiéme du bien des Juifs, & le trentiéme de celui des ſeculiers ſur leurs terres, comme on avoit fait à Mantouë pour toute l'Italie.

XXVII. L'empereur part de Rome pour retourner en Allemagne.

Mais toutes ces meſures n'eurent pas plus d'effet que les précedentes. L'empereur après avoir demeuré dix-ſept jours entiers à Rome, s'en retourna en Alle-

magne après avoir reçu du pape beaucoup de préſens & d'indulgences. Il fut toûjours magnifiquement traité aux dépens du pape avec tous ceux qui l'accompagnoient au nombre de plus de ſix cens perſonnes à cheval, ſa ſainteté ſe piquant de generoſité en cette occaſion, parce qu'elle étoit perſuadée que l'empereur lui avoit toûjours été favorable contre les factions d'Allemagne. Le cardinal de Pavie qui fut preſent à tout, nous a laiſſé une ample deſcription de ce voïage. Platine dit que le pape fit venir dans Rome beaucoup de cavalerie & d'infanterie, afin que les Romains n'excitaſſent aucun trouble dans la ville pendant le ſéjour de l'empereur, quoiqu'il n'eût pas grand train & que perſonne ne le craignît, ni même le reſpectât. Ce qui a fait dire à Krantzius, que les peuples virent avec étonnement que l'empereur étoit vivant, parce qu'il ne l'avoit pas encore fait ſçavoir par quelque action remarquable.

AN. 1468.

Papienſ. comment. l. 7. Platina in Paul II. Krantz. l. 3. Vandal. 1.

Le cardinal de la Tour-brûlée ou *de Turre-cremata*, ainſi nommé en latin du lieu de ſa naiſſance appellé en Eſpagnol de Torquemado, dans le dioceſe de Palença, mourut le vingt-huitiéme de Septembre de cette année âgé de quatre-vingt ans. Il entra d'abord dans l'ordre de ſaint Dominique au couvent de Valladolid, & parut avec réputation dans l'univerſité de Paris, où il reçut le dégré de docteur, y profeſſa la theologie & le droit canonique. Il retourna enſuite en Eſpagne où il ne demeura pas long-tems; le pape Eugene IV. l'appella en 1431. & le fit maître du ſacré palais. Il fut envoïé au concile de Baſle où il diſputa contre les Huſſites, & ſoutint fortement le parti du pape. Il fut rappellé au concile de Florence

XXVIII. Mort du cardinal de la Tour-brûlée.

AN. 1468. où il fut un de ceux qui entrerent en lice avec Marc d'Epheſe. Pour récompenſe on le fit cardinal du titre de ſaint Sixte en 1459. & on l'envoïa légat en France, où il aſſiſta à l'aſſemblée de Bourges. Après avoir été emploïé en pluſieurs légations, il fut nommé en 1460. à un évêché en Galice, enſuite à celui d'Albano qu'il permuta en 1464. avec celui de ſainte Sabine. Il a compoſé pluſieurs ouvrages dont le ſtile n'a rien de relevé, & ſe ſent de la barbarie & de la ſéchereſſe des ſcholaſtiques & des canoniſtes. Il s'étoit toûjours appliqué à la theologie de l'école & au droit canonique. Il en ſçavoit toutes les ſubtilitez & les mettoit en uſage avec beaucoup de facilité.

XXIX. Ouvrages de ce cardinal.

Ses ouvrages ſont un commentaire ſur le decret de Gratien en cinq tomes; une ſomme de l'égliſe & de ſon autorité en quatre livres; un traité de l'autorité du pape & du concile general contre l'orateur du concile de Baſle, & qu'on trouve dans la collection des conciles; une expoſition des épîtres de ſaint Paul; un commentaire ſur les pſeaumes de David; des ſermons pour toute l'année, & pour les fêtes des ſaints; des queſtions quodlibetiques; un traité de l'eau benîte; un autre de la verité de la conception de la ſainte Vierge diviſez en treize parties; un commentaire ſur la regle de ſaint Benoît; une expoſition de la regle de ſainte Brigitte, & une appologie des revelations de cette ſainte; le ſalut de l'ame ou l'établiſſement de la foi catholique, un traité contre les principales erreurs de Mahomet; un recueil de queſtions de ſaint Thomas d'Aquin touchant l'autorité du pape; des meditations ſur les tableaux qu'il fit à Rome dans l'égliſe de la Minerve: une diſſertation

Collect. concil. P. Labbe.to 13.

contre le Grecs touchant le pain azime, qu'on trouve encore dans la collection des conciles. Tritheme fait encore mention d'un ouvrage qui contient des queſtions ſur les évangiles des dimanches & des fêtes des ſaints. AN. 1468.

Trithem. de ſcriptor. eccleſiaſticis.

Il fut enterré dans l'égliſe de la Minerve deſſervie par les Dominiquains, dans laquelle en 1460. il avoit fondé la congregation de l'Annonciade pour marier de pauvres filles, & qui depuis a été érigée en archiconfraternité, & eſt devenuë ſi riche par les grandes aumônes & les legs pieux qu'on y a faits, que tous les ans on y donne le vingt-cinquiéme de Mars, fête de l'Annonciation de la Vierge, une dot de ſoixante écus Romains à plus de quatre cens filles, un habit de ſerge blanche & un florin pour des pantoufles. Les papes ont fait tant de cas de cette pieuſe fondation, qu'ils vont en cavalcade accompagnez des cardinaux & de la nobleſſe Romaine, diſtribuer les cedules de ces dotes à celles qui les doivent recevoir. On donne le double des autres à celles qui veulent être religieuſes, & on les diſtingue par une couronne de fleurs qu'elles ont ſur la tête.

XXX. Etabliſſement d'une congregation à Rome pour marier de pauvres filles.

Le pape voulant réparer la perte que le ſacré college venoit de faire par la mort du cardinal de la Tour-brûlée, créa deux cardinaux, dont le premier fut Jean-Baptiſte Zeno Venitien, neveu de ſa ſainteté & évêque de Vicenze, cardinal diacre du titre de ſainte Marie *in Portica*, puis prêtre de ſainte Anaſtaſie & évêque de Freſcati. Le ſecond, Jean Michaëli Venitien, auſſi neveu du pape, cardinal diacre du titre de ſainte Lucie, puis prêtre du titre de ſaint Ange, évêque d'Albano, de Porto & de Padouë.

XXXI. Création de deux cardinaux.

AN. 1468. L'année ſuivante à la priere de dom Juan roi d'Arragon il fit encore cardinal dom Pedre Gonzalez de Mendoza évêque de Seguença, & depuis archevêque de Seville.

XXXII. Le comte de Warwick ménage une révolte en Angleterre.

En Angleterre le comte de Warwick ménageoit toujours la révolte contre Edouard; mais elle n'éclata que l'année ſuivante. Il commença par engager dans ſa faction ſes deux freres le marquis de Montaigu & l'archevêque d'Yorck. Le premier ne prit ce parti qu'avec beaucoup de peine; mais le duc de Clarence un des freres du roi s'y livra avec plus de facilité. Une ſeule converſation qu'il eut avec le comte de Warwick l'y attacha entierement, & tous deux projetterent la ruine d'Edouard, le rétabliſſement de Henri: & pour rendre leur liaiſon plus étroite, ils arrêterent que le duc épouſeroit une des filles du comte l'un des plus riches partis d'Angleterre. Ce mariage s'accomplit peu de tems après à Calais, où le duc & le comte allerent s'aſſurer des ſecours de France, & d'une retraite en cas de diſgrace, pendant que l'archevêque d'Yorck & le marquis de Montaigu allerent exciter quelque ſédition de ce côté-là pour commencer la guerre civile.

XXXIII. L'armée d'Edouard eſt battuë.

Les révoltez s'aſſemblerent au nombre de plus de quinze mille hommes auprès de la ville d'Yorck. Edouard qui en fut averti donna ordre à Guillaume Herbert de ramaſſer tout ce qu'il pourroit de troupes, & d'aller au-devant des rebelles. Il y eut une action auprès de Bambery, dans laquelle l'armée d'Edouard eut du deſſous. Au cri de Vive Warvick, que firent les révoltez, les troupes d'Herbert croïant que le comte de Warwick étoit là en perſonne avec les

les forces de ſon parti, furent ſaiſies d'une terreur panique : tous prirent la fuite, cinq mille furent tuez ſur la place, & on fit un grand nombre de priſonniers. Herbert & ſon frere furent pris & eurent la tête tranchée. Quelques troupes de l'armée victorieuſe aïant été détachées du corps, ſurprirent à Grafton le comte de Rivers pere de la reine, & lui firent perdre la tête avec un de ſes fils. Warvick repaſſa en Angleterre & fit d'aſſez grands progrès, mais ce ne fut que l'année ſuivante. AN. 1468.

XXXIV. Les conjurez de Caſtille députent à Rome vers le pape.

Les troubles continuoient auſſi dans la Caſtille. Le pape y avoit envoïé une nouvelle légation pour excommunier une ſeconde fois les rebelles, qui ſans s'étonner, députerent auſſi-tôt à Rome pour juſtifier leur conduite : mais on ne permit point à ces députez d'entrer dans la ville, qu'ils n'euſſent auparavant promis avec ſerment de ne point donner à Alphonſe frere de Henri la qualité de roi. A quoi ils conſentirent, & le pape auſſi-tôt les admit à ſon audience ; il leur fit beaucoup de reproches, & les reprit fortement de s'être révoltez contre leur ſouverain. Il leur ordonna de faire ſçavoir aux rebelles qu'ils avoient effectivement encouru l'excommunication, & qu'il n'y avoit point de ſalut pour eux, s'ils ne rentroient dans leur devoir. Il ajouta qu'Alphonſe coupable de la faute d'autrui, ne vivroit pas juſqu'à l'âge d'homme, qu'étant infirme il n'iroit pas loin, & que ſa mort les expoſeroit à de nouveaux troubles s'ils perſiſtoient à le reconnoître pour leur roi. Cette prédiction fut bien-tôt verifiée : le jeune prince ſe diſpoſant à partir pour aller aſſieger Tolede que le gouverneur avoit remiſe au roi Henri, mourut ſubitement de peſte ou

Mariana l. 23. cap. 11 & 13.

AN. 1468. de poiſon, ſelon quelques hiſtoriens, le cinquiéme de Juin, n'aïant que ſeize ans. Sa mort en fit retourner un grand nombre dans le parti du roi Henri; & les autres voulant avoir quelqu'un qui regnât ſous ſon nom, reconnurent Iſabelle ſœur du même Henri pour leur reine: mais cette princeſſe ne l'aïant point voulu accepter, ils s'accorderent avec leur roi legitime, à condition qu'Iſabelle ſeroit déclarée heritiere de ſes états, & qu'elle ne ſe marieroit point ſans le conſentement du roi ſon frere. De plus que la reine ſeroit repudiée avec l'agrément du pape, & bannie, de même que ſa fille Jeanne, quoique les états l'euſſent reconnuë pour legitime à ſa naiſſance: enfin qu'on accorderoit aux conjurez une amniſtie avec la reſtitution de leurs biens & de leurs dignitez. Quelques grands toutefois n'aprouvant point ces articles, aimerent mieux reconnoître pour leur reine la même Jeanne qu'ils avoient en leur pouvoir.

XXXV. Mort d'Alphonſe frere du roi de Caſtille.

XXXVI. Actions du duc de Calabre en Catalogne.

La Catalogne n'étoit pas moins agitée. Les Catalans nonobſtant la ſentence du roi & l'accommodement du roi de Caſtille, avoient élu l'année précedente Jean duc de Calabre fils de René d'Anjou pour leur ſouverain, tant pour ſa valeur qu'à cauſe des prétentions que la maiſon d'Anjou avoit ſur le roïaume d'Arragon. Il fit la guerre en ce païs-là avec le ſecours de Louis XI. d'une maniere aſſez inconſtante, tantôt heureux, tantôt malheureux. Le bonheur qu'il eut au commencement ne fut pas long. Il aſſiegea deux fois la ville de Gironne, & deux fois il fut obligé de lever le ſiege. Ferdinand fils du roi d'Arragon fut déclaré roi de Sicile, afin de gouverner avec plus d'autorité durant l'aveuglement de ſon pere, qui fut

Mariana l. 23. c. 12.

enfin gueri étant âgé de plus de ſoixante-dix ans, par un Juif qui lui ôta les tayes qu'il avoit ſur les yeux. Le duc de Calabre néanmoins réſolu de ſe maintenir, eut donné beaucoup d'exercice à ſes ennemis, ſi la maladie ne l'eut emporté à Barcelone dans l'année 1470. La conjuration cependant ſubſiſta toujours. AN. 1468.

XXXVIII. Louis XI. porte la guerre en Bretagne.

La guerre de Liege aïant été terminée en très-peu de tems par le duc de Bourgogne, Louis XI. fut encore une fois réduit à chercher les voïes de broüiller ſon frere Charles de Berri avec le duc de Bretagne. Il ordonna aux troupes qu'il avoit en Normandie d'entrer en Bretagne, elles ſurprirent Chantocé & Ancenis, & le roi ſe ſervit de ce pretexte. Le duc de Bretagne avoit épouſé la fille du roi d'Ecoſſe, mais cette princeſſe n'aïant pas été capable de fixer ſon cœur, il s'attacha à Antoinette de Maillezé femme du ſieur de Villequier. Tanegui du Châtel crut qu'en qualité de grand-maître de la maiſon du duc, il pouvoit lui repreſenter avec toute la ſoumiſſion d'un ſujet fidele, que le déreglement de ſa vie lui attireroit beaucoup d'affaires fâcheuſes, que les peuples murmuroient contre l'adultere public de leur ſouverain, & que Dieu commençoit à le punir en ne lui donnant que des filles; en ſorte que n'y aïant point d'autres mâles de ſa branche que lui ſeul en Bretagne, ſes ſujets pourroient paſſer après ſa mort ſous une domination étrangere; ce qui n'étoit point arrivé depuis que les Bretons avoient ſecoué le joug des Romains. *D'Argentré, hiſt. de Bretagne.*

XXXVIII. Il gagne Tanegui du Châtel

Cette remontrance irrita ſi fort le duc, que Tanegui fut obligé de ſe retirer dans ſa maiſon du Châ-

AN. 1468.

tel. La dame de Villequier qui craignoit l'éclat, mit tout en uſage pour le faire revenir. Mais Tannegui fut inflexible, & Louis XI. toûjours attentif aux occaſions d'ôter à ſes ennemis les perſonnes de merite, fit offrir à ce grand-maître de le dédommager des terres qu'il laiſſeroit en Bretagne, en lui donnant des appointemens conſiderables avec les gouvernemens de Rouſſillon & de Cerdaigne. Il accepta le parti & changea de patrie. La nobleſſe de Bretagne ſe croïant choquée dans l'injure faite à Tannegui, s'en plaignit hautement, & le roi voulant profiter de cette conjoncture fit entrer ſon armée en Bretagne, où le duc fut ſi foiblement aſſiſté de ſes ſujets, que la crainte de tout perdre, lui fit demander la paix. Louis XI. ſur la nouvelle que le Duc de Bourgone venoit à grands pas au ſecours du duc de Bretagne, écouta les propoſitions qu'on lui fit, & envoïa le duc de Calabre à Ancenis pour traiter avec Guillaume Chauvin, chancelier de Bretagne. Le traité fut ratifié à Nantes le dix-ſeptiéme de Septembre. Le duc ſe départoit de l'alliance avec le duc de Bourgogne. Le duc de Calabre & le connétable furent pris pour arbitres en ce qui regardoit les interêts du duc de Berri. Le ſeigneur de Leſcun devoit remettre Caën & Avranches au roi dans un tems marqué.

qui quitte la Bretagne & vient en France.

XXXIX. Traité de paix entre le roi de France & le duc de Bretagne.

Le duc de Bourgogne fut ſi fort ſurpris de ce traité, qu'il n'en voulut rien croire, & qu'il fut ſur le point de faire pendre celui qui lui en portoit la nouvelle, comme un homme ſuborné: mais ne pouvant en douter dans la ſuite par les preuves qu'il en eut, il écouta les propoſitions du roi de France qui lui

XL. Le roi va trouver le duc de Bourgogne à Peronne.

Mem. de Comines, liv. 2. ch. 6.
Gaguin. l. 8.

fit offrir ſix-vingt mille écus d'or pour le dédommager des frais qu'il avoit faits en armant pour ſecourir le duc de Bretagne, avec promeſſe d'en païer la moitié ſur l'heure. Le duc n'auroit pas accepté ces offres, s'il n'eut appris que les Liegeois le voïant éloigné & en guerre avec la France, commençoient à remuer. Il crut donc que le meilleur parti pour lui étoit d'en venir à un accommodement ; il toucha l'argent qu'on lui avoit promis, & il eut une entrevûë avec le roi à Peronne, où ſa majeſté munie d'un ſauf-conduit du duc l'alla trouver ſans garde, accompagnée ſeulement du cardinal Baluë, du duc de Bourbon, du comte de ſaint Pol & deux ou trois autres ſeigneurs, afin de témoigner par-là au duc plus de confiance. Il en fut reçu avec beaucoup d'honneur, & logea dans la ville, mais l'arrivée de trois princes de la maiſon de Savoïe, du ſeigneur de Breſſe que Louis XI. avoit tenu long-tems priſonnier à Loches, du comte de Romont & de l'évêque de Geneve, avec le maréchal duc de Bourgogne & d'autres ſeigneurs que le roi avoit maltraitez, lui cauſa tant d'inquiétude, qu'il pria le duc de Bourgogne de le loger dans le château. La terreur du roi étoit ſans fondement, mais un nouvel incident lui cauſa une apprehenſion vraiment réelle. AN. 1468

XLI. Nouvelle révolte des Liegeois qui s'emparent de Tongres.

Louis XI. avant que de ſe rendre à Peronne avoit envoïé deux perſonnes à Liege pour traiter avec les habitans, en cas de rupture avec le duc, & pour engager ce peuple remuant à reprendre les armes, avec promeſſe d'un prompt ſecours. Mais le roi s'étant accommodé avec le duc de Bourgogne, n'avoit pas eu ſoin de le contremander. L'affaire éclata, les Lie- *Comines, l. 2. ch. 6.*

AN. 1468. geois fondez sur le secours de la France prirent les armes vinrent investir la ville de Tongres où l'évêque de Liége étoit enfermé avec un gentilhomme nommé Imbercourt que le duc avoit envoïé avec des troupes pour prévenir la révolte des Liégeois. Ils se saisirent de la ville, massacrerent plusieurs chanoines, & tuerent quelques partisans du duc, qui apprenant ces désordres entra en fureur, fit fermer les portes du château de Peronne, & dit tout ce que la colere lui put inspirer contre la conduite du roi qu'il traita de traître & de perfide; de sorte que sans Philippe de Comines qu'il consulta sur ce qu'il devoit faire, il n'y a point de doute qu'il n'eût arrêté le roi, & qu'il ne se fût vangé de tous les mécontentemens qu'il lui avoit donnez.

XLII. Inquiétudes du roi prisonnier dans le château de Peronne.

Le roi qui se voïoit entre les mains d'un ennemi justement irrité, & environné de gens qui le haïssoient mortellement, étoit dans d'étranges inquiétudes. Trois jours se passerent dans ces tristes pensées, sans que le duc lui parlât ni permît à aucun de l'aller voir, excepté quelques gens du duc que sa majesté gagna à force d'argent pour lui faire obtenir sa liberté: Comines dit qu'il y en eut un à qui le roi confia quinze mille écus pour distribuer à ceux du conseil d'état, mais qui n'en fit pas cet usage. Il fallut donc en venir à un nouveau traité par lequel Louis XI. s'engageoit à ceder la Champagne & la Brie au duc de Berri au lieu de la Normandie, & à accompagner le duc dans le païs de Liége avec tel nombre de troupes qu'il souhaiteroit pour être témoin de la punition des malheureux Liégeois, à l'alliance desquels on fit renoncer le roi, avec serment d'observer ce

Mem. de Comines, l. 2. ch. 7.

traité ſur le bras de ſaint Lo & ſur le bois de la vraïe croix qu'il faiſoit porter avec lui. Les gardes du château furent levez, & on en donna auſſi-tôt avis aux ducs de Bretagne & de Berri. AN. 1468.

LXIII. Le roi n'en ſort que par un accommodement avec le duc.

Dès le lendemain on ſe mit en marche pour l'expedition de Liége, & l'on arriva devant la ville ; & comme les habitans toûjours opiniâtres n'avoient de reſſource que dans quelque coup extraordinaire, ſix cens des plus déterminez ſe gliſſerent dans un chemin creux pour attaquer les maiſons où logeoient le roi & le duc, dans le deſſein de les tuer ou du moins de les faire priſonniers, pendant que le reſte de la bourgeoiſie de Liége feroit une fauſſe attaque de l'autre côté. Mais comme ils voulurent forcer les logis d'Alençon & de Craon qui couvroient ceux du roi & du duc, le bruit reveilla la garde du roi qui ſe mit en deffenſe. Sa majeſté qui venoit de ſe mettre au lit, ſe leva promptement & prit ſes armes : le duc prit ſon caſque & ſa cuiraſſe & ſe deffendit vaillamment avec douze ou quinze perſonnes ſeulement, juſqu'à ce qu'il fut ſecouru des ſiens. Cela fut cauſe que ces ſix cens hommes manquerent leur coup, & que s'ils fuſſent allez droit aux appartemens des deux princes, ils les auroient trouvez couchez tout habillez ſur leurs lits, prenant un peu de repos pour l'aſſaut qu'on devoit donner à la ville de Liege indiqué au lendemain trentiéme d'Octobre.

XLIV. Les deux princes courent riſque d'être priſ.

XLV. On donne un aſſaut à la ville de Liege & le roi s'en retourne à Paris.

Mais avant cet aſſaut le duc fit dire au roi qu'il pouvoit, s'il vouloit, ſe retirer à Namur pendant l'action : à quoi ſa majeſté répondit qu'elle ne vouloit ceder à perſonne ſa part du peril. On attaqua donc les Liegeois un dimanche, jour auquel ils ne s'y

AN. 1468.

attendoient pas. Les Bourguignons monterent à l'aſſaut vers le midi, & entrerent dans la ville en criant : Tuë, tuë, parce qu'ils ne trouvoient perſonne qui leur réſiſtât. Une grande partie s'enfuit par-deſſus le pont de la Meuſe dans les Ardennes, où plus de la moitié mourut de faim & de froid; l'autre ſe ſauva dans les égliſes ou ſe cacha dans les maiſons, & toute la ville fut abandonnée au pillage. La crainte obligeoit le roi à loüer la conduite du duc de Bourgogne devant ſes gens & en ſa préſence : mais quatre ou cinq jours après la priſe de la ville, il lui fit demander la permiſſion de retourner à Paris pour faire enregiſtrer au parlement le traité de Peronne ; le duc ne put lui refuſer la liberté de s'en aller ; mais il lui fit confirmer de nouveau ce traité auquel il fit ajoûter que les ſeigneurs d'Urfé, de Lau & Poncet de la Riviere ſeroient rétablis dans leurs terres. A quoi le roi conſentit avec beaucoup de peine. Le duc le conduiſit environ demi lieuë, & après ſon départ on mit le feu à la ville de Liege, avec ordre de conſerver les égliſes & les maiſons des chanoines & des prêtres au nombre de trois cens, afin qu'on y pût toujours celebrer le ſervice divin: mais la plûpart de ces égliſes avoient été auparavant pillées. Le duc fit noïer mille ou douze cens de ces malheureux qui avoient été pris dans les maiſons. Pendant l'incendie de la ville le duc s'étoit retiré à quatre lieuës de-là du côté de Franchemont, & cependant on entendit le bruit, dit Comines, comme ſi l'on eût été ſur les lieux. Il y avoit à Liege trente-deux paroiſſes, huit chapitres de chanoines, y compris la cathedrale, outre les monaſteres tant de religieux que de religieuſes; pluſieurs

XLVI. Le duc de Bourgogne fait mettre le feu à la ville de Liege.

Comines liv. 3. c. 14.

ſieurs petites égliſes & hôpitaux, & plus de ſix-vingt mille ames. AN. 1468.

XLVII. Le pape fait la guerre à Robert Malateſta.

Malateſta ſeigneur de Rimini n'aïant point été compris dans le traité par lequel le pape avoit rétabli l'union entre les princes d'Italie, Paul II. l'aſſiegea dans ſa propre ville. Le ſaint pere n'avoit pour lui que les Venitiens, & Malateſta étoit ſoutenu par Ferdinand roi de Naples, Galeas duc de Milan, & par les Florentins. Le cardinal de Pavie blâme Ferdinand d'avoir pris ce parti, & l'accuſe d'ingratitude, parce que Pie II. l'avoit ſouvent ſecouru, & qu'il n'avoit point épargné les biens de l'égliſe pour ſa défenſe. Paul II. ne l'avoit pas comblé de moindres faveurs. Il n'avoit point voulu écouter ſes ennemis lorſqu'ils tâchoient de le décrier dans ſon eſprit & de le détacher de lui; il lui avoit remis tous les cens qu'il devoit pour le roïaume de Naples; il avoit pourvû d'évêchez & de bénéfices ceux qui étoient dans ſes interêts; enfin à ſa priere il avoit accordé le chapeau de cardinal à l'archevêque de Naples, qui étoit un Caraffe. Voici, ſelon le même cardinal de Pavie, ce qui obligea Ferdinand à garder avec le ſouverain pontife une ſemblable conduite, dans laquelle l'ambition & l'interêt eurent beaucoup plus de part que la raiſon.

Papienſ. epiſt. 276.
Idem comment. l. 4. & 5.

XLVIII. Cauſe des broüilleries entre Paul II. & Ferdinand roi de Naples.

Dans le tems que le prince de Soüane favoriſoit la maiſon d'Anjou contre Ferdinand, il fut attaqué par les troupes du pape, & n'en vint à un accommodement qu'à condition que ſa principauté demeureroit à l'égliſe, & ne ſeroit jamais compriſe dans les états du roi de Naples, qui lui-même en convint. Ferdinand toutefois aïant chaſſé le duc de Calabre,

AN. 1468. & recouvré tout le roïaume, ne ſe reſſouvint plus de la convention qu'il avoit faite, & demanda cette principauté au pape Paul II. Mais n'aïant pû perſuader au ſaint pere de la lui remettre, il prit les armes, & s'accommoda avec Robert Malateſta bâtard de Sigiſmond, qui s'étant d'abord aſſez adroitement inſinué dans la faveur du pape après la mort de ſon pere, à qui l'on n'avoit accordé Rimini que pour un tems, avec une entiere dépendance de l'égliſe Romaine, s'en rendit le maître abſolu, en chaſſa ſa belle-mere, & ſe mit ſous la protection de Ferdinand qui fit lever le ſiége de cette ville aux troupes du pape: mais elles ne furent pas tellement défaites, que le ſiége n'eût pû être repris, ſi le capitaine des Venitiens ſe fût un peu plus hâté avec le ſecours qu'il conduiſoit, ſuivant plûtôt les conſeils de ſa république, que le courage de l'armée du pape, qui étoit commandée par Laurent évêque de Spolette.

XLIX. Ferdinand fait lever aux troupes du pape le ſiége de Rimini.

Le ſaint pere penſa encore ſe broüiller cette année avec le roi de France à l'occaſion du cardinal Baluë que ſa majeſté fit mettre en priſon. Ce prince après ſon retour de Liege, affecta de paroître exact obſervateur du traité de Peronne; mais toûjours inquiet ſur l'union qui étoit entre ſon frere Charles de Berri & le duc de Bourgogne, il ne s'appliqua plus qu'à les détacher l'un de l'autre, & fit propoſer à ſon frere un échange du gouvernement de Champagne & de Brie que le duc de Bourgogne l'avoit forcé d'accorder, pour le duché de Guienne & le gouvernement de la Rochelle; ce qui étoit avantageux au prince. Le duc de Bourgogne lui remontra toutefois, qu'en acceptant la Guienne, & ſe déſiſtant de

L. Louis XI. propoſe la Guienne à ſon frere au lieu de la Champagne.

Comines l. 2. cap. 15.

la Champagne voiſine de la Bourgogne, ne trouveroit ni ſa ſûreté, ni ſa liberté, & qu'il ſe privoit d'une retraite aſſûrée, en cas qu'il ſe broüillât avec le roi; ces conſeils furent appüiez par le cardinal Baluë qui avoit d'autres interêts pour empêcher l'union du roi avec le duc de Berri. AN. 1468.

Cet homme que Loüis XI. avoit tiré de la pouſſiere pour l'élever aux plus hautes dignitez de l'égliſe & de l'état, qu'il avoit comblé de biens, qu'il avoit fait évêque d'Evreux, enſuite d'Angers, abbé de Fécamp, de ſaint Jean d'Angeli, & de ſaint Thierri, à qui il avoit procuré le chapeau de cardinal, & qu'il avoit enfin choiſi pour ſon premier miniſtre, fut cependant celui qui le trahit & qui le traverſa dans tous ſes deſſeins à l'occaſion de l'affaire dont nous parlons ici. Il connoiſſoit que le roi avoit le défaut ordinaire à la plûpart des princes, de n'être que médiocrement ſenſible à l'amitie; & il en tira cette conſequence dangereuſe à la verité, mais aſſez bien fondée, qu'il ne ſeroit dans les bonnes graces de ſa majeſté, du moins auſſi avant qu'il y étoit, que pendant qu'elle le croiroit utile, & que ſa faveur diminueroit à proportion qu'on auroit moins affaire de lui. Ainſi pour ſe rendre également néceſſaire par la continuation de la méſintelligence entre les princes, il crut qu'il devoit augmenter leur inimitié contre le roi, en donnant aux ducs de Berri, de Bourgogne & de Bretagne tant de ſoupçons ſi plauſibles, que de quelques précautions qu'ils uſaſſent en traitant avec le roi de France, ils ſeroient infailliblement trompez.

LI. Le cardinal Baluë travaille à deſunir les deux princes.

Ce fut ſur cette maxime qu'il avoit embroüillé

AN. 1468. toutes les négociations passées, qu'il avoit conseillé à sa majesté l'entrevûë de Peronne, contre l'avis du conseil; & comme il ne connoissoit que trop l'adresse du roi & la foiblesse du duc de Berri, dont le confident Lescun étoit gagné par la promesse du comte de Comminges; il ne douta pas que si les deux freres conferoient ensemble, le roi ne disposât à son gré du duc de Berri, & que délivré de cet ennemi, il ne rangeât les ducs de Bourgogne & de Bretagne à la raison, parce que la noblesse des autres provinces refuseroit de se joindre à eux, dès qu'elle ne verroit plus à leur tête l'heritier présomptif de la couronne de France; il prit le parti d'empêcher le roi de s'unir au duc de Berri, & d'exciter le duc de Bourgogne à recommencer la guerre. Il ne choisit qu'un homme pour aller de sa part vers les deux ducs, il l'instruisit à fond de ce qu'il devoit négocier; il lui donna des lettres écrites de sa propre main, & sans chiffre; son émissaire eut ordre de s'adresser d'abord au duc de Berri, comme au plus facile, & lui recommander sur-tout le secret.

LII
Ses lettres aux ducs de Berri & de Bourgogne.

La lettre à ce duc, contenoit que le dessein du roi étoit de lui donner la Guienne au lieu de la Champagne; mais qu'il prît bien garde d'accepter cet échange, quelque avantageux qu'il lui parût, parce que sa majesté ne tendoit qu'à se séparer par là des ducs de Bourgogne & de Bretagne ses plus fideles amis, & qu'à les opprimer ensuite tous trois avec d'autant plus de facilité, qu'il leur seroit désormais impossible de se donner du secours l'un à l'autre. Dans la lettre au duc de Bourgogne il lui donnoit avis de l'entrevûë prochaine du roi & du duc de Berri, qu'il

n'y avoit pas lieu d'empêcher ; que les deux freres ſe réconcilieroient infailliblement pour fondre enſuite ſur lui duc de Bourgogne ; que ſa majeſté ne paroiſſoit empreſſée pour s'accommoder avec les ducs de Berri & de Bretagne, qu'afin de ne rien laiſſer derriere elle qui s'oppoſât à ſa vengeance ; l'émiſſaire partit avec ces dépêches, mais il fut arrêté ſur les frontieres de Bretagne, on le foüilla, on lui trouva les lettres qu'il portoit, & on les envoïa au roi qui par-là fut perſuadé de la perfidie du cardinal qu'il croïoit le plus fidele de ſes ſujets. Cependant Loüis XI. diſſimula cette injure juſqu'à ce qu'il eût communiqué ces lettres au duc de Berri, afin de le convaincre par ſes propres yeux, que ceux qui travailloient à les mettre mal enſemble, étoient autant les ennemis de l'un que de l'autre. AN. 1469.

LIII. Entrevûë du roi & du duc de Berri.

L'entrevuë du roi & du duc de Berri ſe fit ſur la petite riviere qui ſépare l'Anjou d'avec la Bretagne, où l'on avoit exprès bâti un pont. Le duc ſe mit à genoux, ſa majeſté lui commanda de ſe lever & lui donna ſa main à baiſer. Enſuite elle renvoïa ſes gens & ne retint que douze perſonnes de robe pour aſſiſter à la converſation. Le roi donna avis au duc de la politique maligne du cardinal, & ajouta qu'il avoit dans ſa poche les preuves de ce qu'il diſoit ; il en tira les lettres, il les fit lire au duc, & le pria d'obſerver que ce cardinal dans la premiere lettre ſe déclaroit ſon meilleur ami, & parloit dans la ſeconde comme ſon plus mortel ennemi. Quelques hiſtoriens rapportent que le duc ſe voïant ainſi trompé verſa des larmes, & ſe jetta une ſeconde fois aux genoux du roi, qui le fit auſſi-tôt relever. Les

deux freres s'embraſſerent avec de grands témoignages d'amitié; & le roi exhorta fort le duc de venir à la cour reprendre ſon rang. Ainſi finit l'entrevûe, & les deux princes ſe ſéparerent.

AN. 1469.

LIV. Le cardinal Baluë eſt arrêté priſonnier avec l'évêque de Verdun.

Le crime du cardinal Baluë avoit trop éclaté pour ne pas être ſeverement puni. Le roi le fit arrêter avec Guillaume d'Haraucourt évêque de Verdun qui agiſſoit de concert avec Baluë. Il envoïa celui-ci priſonnier à Montbaſon, & l'évêque à la Baſtille. Le cardinal ſubit l'interrogatoire, il avoüa la plûpart des crimes dont on l'accuſoit, il reconnut qu'il avoit écrit les lettres interceptées; que le chagrin de voir diminuer ſon crédit, l'avoit porté à trahir le roi, & à faire en ſorte que le duc de Bourgogne fût toûjours redoutable au roi & en mauvaiſe intelligence avec lui; que c'étoit lui qui avoit déterminé ſa majeſté à aller à Peronne, dans l'eſperance que cette entrevûë augmenteroit la haine mutuelle de ces deux princes; qu'il étoit l'auteur du honteux traité qu'on y avoit fait; qu'il avoit conſeillé au duc de Bourgogne de contraindre le roi à le ſuivre dans le païs de Liege, & à être témoin de la ruine des Liegeois qui lui avoient toûjours été parfaitement dévoüez. Le roi voïant qu'il y en avoit plus qu'il ne falloit pour perdre ce cardinal en obſervant toutes les formalitez de la juſtice, choiſit deux avocats du parlement qu'il envoïa à Rome, pour demander au ſouverain pontife qu'il nommât des commiſſaires en France afin d'y faire le procès au coupable.

Papienſ. comment. lib. 7.

LV. Le roi demande au pape des commiſſaires pour lui faire ſon procès.

Les raiſons du roi ne pouvoient être plus préciſes: il repréſentoit que ſi l'on conduiſoit le criminel à Rome, l'eſcorte qu'on lui donneroit, quelque forte

qu'elle fût, n'empêcheroit pas les peuples des provinces de France par où il passeroit, de le mettre en pieces, parce qu'ils le regardoient comme l'auteur de la guerre civile. Mais il y avoit trop peu de tems que Paul II. avoit augmenté les privileges des cardinaux pour y donner atteinte dans le point le plus important & le plus propre à faire naître aux favoris des grands princes le desir de parvenir à cette dignité, qui consistoit à ne pouvoir être jugé que par les autres cardinaux leurs collegues assemblez en plein consistoire. Sa sainteté pensoit au contraire à faire observer ces privileges dans toute leur étenduë; & comme l'expedient le plus court pour en venir à bout étoit de commencer par la France, parce qu'il n'y auroit apparemment aucun prince dans la communion de l'église qui osât s'en dispenser, après que le roi très-chrétien s'y seroit soumis; la réponse du pape après plusieurs consistoires ne fut pas favorable aux desseins du roi. AN. 1469.

LVI. Réponse du pape au roi sur cette affaire.

Il manda à Louis XI qu'à sa priere & pour lui faire plaisir; il vouloit bien choisir à Rome des commissaires, & les envoïer à Avignon, avec pouvoir de travailler au procès du cardinal Baluë & de l'évêque de Verdun. Si la ville d'Avignon n'agrée point à votre majesté, je nommerai trois villes épiscopales en France sujettes à leurs évêques, tant pour la jurisdiction temporelle que pour la spirituelle, & votre majesté en choisira une, & se chargera d'y faire conduire les coupables, & de les y laisser tant que durera le procès. Le pape demandoit aussi au roi qu'ils eussent tout pouvoir d'agir & de faire agir pour leur défense. Que les commissaires instruiroient le procés

AN. 1469.

jusqu'à sentence définitive exclusivement. Qu'ils envoïeroient aussi-tôt à Rome les pieces cachetées, qui seroient examinées en plein consistoire devant sa sainteté avec toute l'attention & l'exactitude nécessaires, & que la sentence définitive y seroit dressée. Qu'on l'envoïeroit aux commissaires pour la prononcer dans les propres termes qu'elle seroit conçuë; & que le roi donneroit sa parole de la faire executer telle qu'elle seroit, sans y rien ajoûter, diminuer, ni changer, & sans qu'on prétendit en France avoir droit de l'interpreter autrement qu'elle seroit exprimée.

LVII. Le roi ne se rend point aux raisons du pape & laisse les coupables en prison.

Mem. de Comines, l. 6. ch. 12.

Le roi penetroit assez le dessein de la cour de Rome, mais ne voulant ni la satisfaire, ni l'irriter, il choisit entre ces deux extrémitez qui lui paroissoient également fâcheuses, un milieu qui consistoit à suspendre son ressentiment & le cours du procès, & à punir cependant les coupables par les incommoditez d'une très-longue & très-rigoureuse prison. Le cardinal Baluë y fut durant onze ans, & l'évêque de Verdun quatorze ou quinze. Comines rapporte que ce prélat aïant persuadé au roi de faire faire des cages de fer pour enfermer ceux qui l'auroient offensé, il y fut mis le premier, & y demeura tout le tems de sa prison, puni par un juste jugement du même supplice qu'il avoit inventé pour les autres; comme il étoit arrivé à Perillus qui fut mis le premier dans le taureau d'airain qu'il avoit fait fabriquer par ordre du tyran Phalaris.

LVIII. Le duc de Berri accepte la Guienne en échange de la

Louis XI. ainsi délivré de ces traîtres ne pensa plus qu'à consommer l'affaire avec le duc de Berri pour l'échange de la Champagne & de la Brie avec la

la Guienne. Ce duc y étoit déja diſpoſé par la négociation du ſeigneur de Leſcun bâtard d'Armagnac, qui poſſedoit toute ſa confiance. Le duc de Bourbon alla à la Rochelle où le duc de Berri s'étoit rendu; & ce fut là où l'on conclut & confirma entierement le traité. Le duc vint enſuite trouver le roi au Montils proche de Tours, où ſa majeſté ratifia le même traité par ſerment ſur le bras de ſaint Lo d'Angers. Il ne faiſoit ce ſerment qu'à la derniere néceſſité, parce qu'il s'étoit imaginé que celui qui ne tiendroit pas ſa promeſſe après avoir juré ſur cette relique, mourroit dans l'année; à quoi il ne vouloit pas s'expoſer, étant fort attaché à la vie, & craignant extraordinairement la mort. Le *Te Deum* fut chanté en actions de graces d'une paix ſi long-tems deſirée. Depuis ce tems-là Charles de Berri ne fut plus appellé que duc de Guienne; il en fit hommage au roi, ſelon la coutume, & quitta la Bretagne pour revenir en France où il fut reçu avec beaucoup de joïe & de magnificence. Ce qui chagrina fort le duc de Bourgogne.

AN. 1469. Champagne & de la Brie.

LIX. Le roi entreprend de détacher le duc de Bretagne du duc de Bourgogne.

Il reſtoit encore le duc de Bretagne que Louis XI. vouloit retirer de l'alliance de ce dernier duc, afin que n'aïant affaire qu'à un ſeul, il pût plus aiſément le réduire. Mais comme François II. duc de Bretagne étoit toûjours en garde contre toutes les avances qu'on lui faiſoit du côté de la cour de France dont il ſe défioit beaucoup, il n'étoit pas aiſé de le faire changer de ſentiment. L'artifice dont ſe ſervit le roi, fut de lui envoïer pour marque de ſon amitié le collier de l'ordre de ſaint Michel que ce prince venoit d'inſtituer à Amboiſe le premier d'Août. Il lui députa pour cet effet le ſieur de Leſcun qui le lui pré-

AN. 1469.

senta avec beaucoup de céremonie. Mais le duc ne l'accepta pas; il s'excusa sur ce qu'il y avoit dans ce nouvel ordre divers statuts qui ne pouvoient pas s'accommoder avec sa dignité, ses prérogatives & ses droits. On crut même qu'il avoit déja reçu l'ordre de la Toison d'or du duc de Bourgogne qui avoit pris celui de la Jarretiere, avec lequel il parut à Gand, & le porta jusqu'à la mort. Ce refus fit connoître au roi qu'il y avoit d'étroites liaisons entre les ducs de Bourgogne & de Bretagne, il conjectura qu'il pouvoit bien y avoir une ligue secrete entre eux & le roi d'Angleterre. C'est ce qui lui fit prendre des mesures pour en prévenir les suites, & ce qui le détermina à déclarer la guerre au duc de Bretagne l'année suivante.

LX. Institution de l'ordre de saint Michel par Louis XI.

Il n'est pas aisé de rapporter la vraie cause de l'institution de l'ordre de saint Michel par Louis XI. Ce qu'il y a de plus vrai-semblable est qu'il voulut suivre l'exemple de son oncle maternel René d'Anjou roi de Sicile, qui avoit institué l'ordre du Croissant; & que comme le roi aimoit la dépense dans les actions de céremonie, quoiqu'il l'évitât par-tout ailleurs, il se proposa d'encherir sur son oncle. Il assembla donc le premier d'Août de cette année dans le château d'Amboise ceux qu'il avoit choisis, & les créa chevaliers sous l'invocation de saint Michel qui avoit été reconnu pour protecteur de la monarchie Françoise. Le collier qui leur fut donné étoit d'or, à coquilles entrelassées d'un double las, & assises sur des chaînettes ou mailles d'or; on avoit attaché au milieu de ce collier une médaille où la figure de saint Michel étoit gravée. L'habit des chevaliers étoit

Favin, l. 3. du théatre d'honneur & de chevalerie.

Pierre Matthieu, hist. de Louis XI.

Nicol. Gilles in annal.

pour l'ordinaire un manteau de toile d'argent traînant à terre, & en certaines rencontres, de damas blanc bordé de coquilles ſemées en las, avec une bordure fourrée d'hermines, & un chaperon de velours cramoiſi à longue cornette. Pour ce qui regardoit l'habit du chef de l'ordre, il étoit d'écarlatte. Le ſerment que les chevaliers faiſoient étoit principalement de ſoutenir de tout leur pouvoir la dignité & les droits de la couronne, l'autorité du roi, & celle de ſes ſucceſſeurs envers tous & contre tous. AN. 1469.

LXI. Statuts & noms des premiers chevaliers de cet ordre.

Le roi n'établit alors que quatre officiers de cet ordre, qui furent un chancelier, un greffier, un tréſorier & un héraut d'armes; mais il y ajoûta depuis un prévôt & un maître des céremonies. Les principaux privileges de ces chevaliers conſiſtoient à ne pouvoir être dégradez que dans le cas d'héréſie, de trahiſon, ou de fuite dans un jour de bataille. Le nombre en fut d'abord limité à trente-ſix pour deux raiſons: l'une qu'il n'y avoit point alors auprès de Louis XI. plus de courtiſans qu'il voulût gratifier; l'autre pour rendre cet ordre d'autant plus conſiderable, qu'il ſeroit conferé à moins de ſeigneurs. Le roi néanmoins à la premiere céremonie qui s'en fit, ne donna le collier qu'à quinze des principaux de ſon roïaume, & reſerva les autres places pour des perſonnes abſentes qu'il n'avoit pû mander des provinces de France ou des cours étrangeres ſans préjudicier à ſes interêts, ou pour attirer à ſon parti les vaſſaux de ſes voiſins: c'eſt un exemple que le roi d'Angleterre & le duc de Bourgogne lui donnoient, le premier tenant cette conduite à l'égard de ceux à qui il donnoit l'ordre de la Jarretiere, & *Favin, lib. 3. ibid.*

AN. 1469. le ſecond pour ceux qui entroient dans l'ordre de la Toiſon. Les quinze que le roi nomma dans ſa premiere promotion furent Charles ſon frere duc de Guienne, Jean duc de Bourbon, Louis de Luxembourg comte de ſaint Pol & connétable, André de Laval qu'on nommoit le maréchal de Loheac, Jean de Beuil comte de Sancerre, Louis de Beaumont, Louis d'Etouteville, Louis de Laval, Louis bâtard de Bourbon, Antoine de Chabannes comte de Dammartin, Jean bâtard d'Armagnac, George de la Trimoüille, Gilbert de Chabannes, Charles de Cruſſol, & Tannegui du Châtel gouverneur du Rouſſillon. Jamais le nombre de trente-ſix ne fut rempli du regne de Louis XI. Ses ennemis répandoient que par le moïen de ce collier, il vouloit avoir ſous ſa main tous les grands du roïaume, quand ils viendroient au chapitre.

LXII. Les Bohemiens catholiques declarent Matthias roi de Bohéme.

Matthias roi de Hongrie aïant enfin accepté la couronne de Bohéme qu'on lui offroit depuis longtems, les Bohémiens catholiques l'en déclarerent roi ſolemnellement, & les Moraves en même tems le déclarerent duc de Moravie. Cette double déclaration ſe fit à Olmuts dès le mois de Février de cette année. Ceux de Breſlau le reconnurent auſſi prince de Sileſie: ce qui ne plut pas à l'empereur Frederic, qui connoiſſoit l'eſprit remuant de Matthias, & qui craignoit qu'il n'abusât de l'autorité qu'on lui donnoit. Pogebrac que le ſaint ſiege avoit cru pouvoir dépoſer, ſe vit en peu de tems abandonné des Catholiques, & ſon autorité fut preſque réduite à rien. Matthias ſe ſaiſit de Victorin fils de ce prince, & le fit mettre en priſon où il ſouffrit beaucoup de la faim & du froid.

Bonfin. 4. dec. 2.
Cromer, lib. 27.
Du Brav. lib. 30.

AN. 1469.

LXIII. Uladiſlas fils de Caſimir nommé au roïaume de Bohéme.

Comme l'empereur n'aimoit point Matthias, il ſollicita Pogebrac & les Bohémiens qui n'étoient pas de ſon parti, à faire encore de nouvelles inſtances à Caſimir roi de Pologne, pour accepter la couronne de Bohéme. Pogebrac y envoïa des ambaſſadeurs : Caſimir les reçut bien, il remercia leur prince de l'offre qu'on lui faiſoit, mais il ſouffrit qu'on nommât Uladiſlas ſon fils aîné pour ſucceſſeur de Pogebrac : Il en témoigna même ſa joïe ; mais il ſe trouva contredit par la plus grande partie du conſeil de Pologne. Les évêques ſur-tout en témoignerent leur indignation, & trouverent mauvais que le roi eût reçu des ambaſſadeurs hérétiques. Ils voulurent même faire ceſſer le ſervice divin dans leurs égliſes à cauſe d'eux. Ils en demeurerent à la menace, mais le chapitre de Cracovie le fit ceſſer entierement tant que ces ambaſſadeurs demeurerent dans la ville. Le pape ſoupçonnoit auſſi Caſimir d'être porté pour la religion de Pogebrac, & peut-être d'en avoir tous les ſentimens. Mais ce prince tâcha de ſe juſtifier, & ſoutint même au pape qu'il n'avoit agi dans toute cette affaire que par ſes ordres. Uladiſlas fut néanmoins roi de Bohéme après Pogebrac.

LXIV. Mahomet II. fait un vœu d'exterminer tous les Chrétiens.

Mahomet II. irrité de ce que le général de la flotte Venitienne avoit ruiné depuis peu le bourg d'Alene en Thrace qui étoit un très bon port de mer pour les Turcs, & tout occupé de la vengeance qu'il en vouloit tirer, fit cette année un vœu de ne point dormir, ni faire bonne chere, ni joüir d'aucun plaiſir, ni de tourner ſon viſage vers l'Occident, juſqu'à ce qu'il eût abattu & foulé aux pieds de ſon cheval ceux qui adoroient le Chriſt, & qu'il eût exterminé, di-

Papienſ. comment. lib. 7.

AN. 1469.

soit-il, toute leur impieté sur la terre depuis l'Orient jusqu'à l'Occident, à la loüange du vrai Dieu de Sabaoth & du grand prophéte Mahomet. Ce vœu est daté de la vingt-cinquiéme année de l'empire de ce sultan, à compter depuis le tems que son pere le lui avoit cedé la premiere fois. Les Venitiens firent part au pape d'une copie de ce vœu traduite en Italien après l'avoir reçu de Raguse. On verra bien-tôt ce qu'il produisit.

LXV. Le comte de Warwick revient en Angleterre & enleve Edouard.

Les troubles d'Angleterre continuoient toûjours. Le comte de Warwick qui étoit en France, informé des avantages de son parti, vint à Calais dont il confia le gouvernement à un certain Vaucler gentilhomme Gascon, & repassa en Angleterre avec le duc de Clarence son gendre. Ils joignirent à Warwick l'armée qui venoit de vaincre, & l'aïant grossie de beaucoup de troupes qu'ils avoient fait lever en leur nom, ils marcherent au-devant d'Edouard qui venoit en personne pour les combattre. On étoit prêt d'en venir aux mains lorsque quelques personnes zelées parlerent de paix. Le roi la souhaitoit, & le comte fit semblant de la vouloir; de sorte qu'elle parut si proche de sa conclusion, qu'Edouard se relâchant de la discipline, & n'étant point sur ses gardes, procura au comte qui le faisoit observer avec soin, l'occasion de le surprendre pendant la nuit, & de l'aller enlever dans son camp.

LXVI. Le roi Edouard se sauve de sa prison.

Polydor. Virgil. hist. Anglic. lib. 24.

Un coup si hardi auroit terminé la guerre, & rétabli Henri sur le trône, si Edouard n'eût pas eu l'adresse de se sauver de sa prison. Il sçut si bien gagner l'archevêque d'Yorck en la garde duquel il étoit dans le château de Medelan, que le prélat lui per-

mit d'aller à la chaſſe autour du château avec un petit nombre de gardes. Il avertit ſecretement ſes amis de la facilité qu'ils auroient à le tirer de priſon & à l'enlever, pourvû qu'ils vouluſſent l'entreprendre. Guillaume Stanley & Thomas Borogh concerterent ſi adroitement l'entrepriſe, qu'ils ſe trouverent avec une troupe de gens d'élite aux environs de Medelan ſans que perſonne du château s'en apperçût. Ainſi le prince en étant ſorti avec ſes gardes ordinaires, fut enlevé ſans que ceux qui l'accompagnoient ſe miſſent en devoir de s'y oppoſer. L'année ſuivante il remonta ſur le trône, & battit le comte de Warwick, qui croïant qu'Edouard étoit ſûrement gardé, s'avança vers Londres pour tirer Henri de ſa priſon, & le rétablir. En chemin il apprit l'évaſion de ſon priſonnier, & fut fort déconcerté de cette nouvelle, dans la néceſſité où il ſe trouvoit de recommencer la guerre avec plus de riſque qu'auparavant. Edouard après le recouvrement de ſa liberté, ſe rendit à Londres où il fut très-bien reçu. L'on parla de paix, il y eut une ſuſpenſion d'armes, & même une entrevûë des princes liguez & du roi dans le palais de Weſtminſter. On ſe fit de piquans reproches de part & d'autre, & la guerre recommença avec plus de violence. AN. 1469.

LXVII. On leve des armées de part & d autre & le comte de Warwick eſt battu.

Le comte de Warwick & le duc de Clarence ſe retirerent à Linclon, & y leverent des troupes dont ils donnerent le commandement à Robert Weles, pendant qu'ils iroient animer leurs amis à prendre les armes. Edouard ne leur en donna pas le tems, il fit trancher la tête au pere de Weles & à un autre de ſes parens. Les deux armées ſe trouverent en pré-

AN. 1469. ſence prés de Stafford. Weles fut battu, pris, & eut auſſi la tête tranchée comme un ſujet rebelle à ſon roi. Ce qui déconcerta tellement les affaires du comte de Warwick, qu'il fut obligé de ſe retirer à Calais, & paſſer de là en France avec le duc de Clarence pour y ſolliciter du ſecours. Vaucler qui commandoit à Calais, fit tirer le canon ſur le vaiſſeau du comte; mais quelque tems après il excuſa ſa conduite par un envoïé ſecret qui dit au comte que le tems viendroit où il apprendroit qu'il n'avoit pas oublié ſes bienfaits, qu'il avoit bien voulu paroître ingrat pour le ſervir plus ſûrement; que s'il fût entré dans la ville il étoit infailliblement perdu, qu'il allât en France chercher des ſecours qui puſſent rétablir ſes affaires.

LXVIII. Le comte de Warwick vient en France, & fait alliance avec Louis XI.

Le comte fut content de ces excuſes, il remit à la voile, & vint trouver le roi Louis XI. à Amboiſe où il fut bien reçu. Marguerite d'Anjou qui depuis long-tems étoit en France pour rétablir les affaires de Henri ſon époux, ſe rendit auſſi-tôt à Amboiſe, & y mena ſon fils. La préſence du comte fléchit le roi, juſqu'alors infléxible. La reine d'Angleterre en ſçut profiter, la fille de Warwick fut mariée au prince de Galles; l'on dreſſa enſuite les projets de la délivrance du roi Henri, & ſa majeſté très-chrétienne entra dans tous leurs deſſeins, & promit de les appüier.

Polydor. Virg. hiſt. Anglic. lib. 24.

Mem. de Comines, liv. 3. ch. 5.

LXIX. Le comte de Warwick repaſſe en Angleterre.

Tout étant prêt, le comte de Warwick ne penſa plus qu'à ſon départ; mais la difficulté étoit de paſſer au travers de la flotte du duc de Bourgogne qui l'attendoit pour le combattre; malgré ces obſtacles il mit à la voile au Havre de Grace, conduit par le bâtard de Bourbon amiral de France, & il eut le bonheur

heur d'apprendre que la flotte Bourguignonne avoit été battuë d'une ſi violente tempête, qu'une partie des vaiſſeaux avoit péri, & l'autre avoit été diſperſée. Ce qui fut cauſe que le comte alla ſûrement débarquer à Darmouth avec ſes troupes, ſans qu'on s'opposât à ſa deſcente. Il ne fut pas plûtôt ſorti de ſon vaiſſeau, qu'il lui vint des officiers & des ſoldats de toutes parts, ce qui lui fit une armée conſiderable de plus de ſoixante mille hommes, avec laquelle il ſe mit en marche pour aller chercher Edouard, & le combattre. Celui-ci ne laiſſa pas d'aſſembler des troupes plus nombreuſes aux environs de Nottingham, d'où il vint camper proche de Linnes, place aſſez forte ſur le rivage de la mer. Warvick qui l'avoit ſuivi, vint auſſi camper à trois lieuës de lui, faiſant crier par-tout: Vive le roi Henri. Edouard entendant ces cris, & apprenant que le marquis de Montaigu en qui il s'étoit fié juſques-là, étoit des premiers à ſouhaiter le retour de Henri; tout lui parut ſi deſeſperé, qu'il prit le parti de paſſer la mer. AN. 1470.

LXX. Edouard travaille à gagner le duc de Clarence ſon frere.

Ce parti tendoit à lui faire aller chercher du ſecours chez les étrangers; mais Comines ajoûte que ce qui l'y détermina, fut le deſſein de gagner le duc de Clarence, & de le détacher du comte de Warvick dont il étoit gendre. Le duc y étoit déja diſpoſé, il ne s'agiſſoit que de ménager ſon rétabliſſement; & le même auteur dit qu'une demoiſelle domeſtique de la ducheſſe de Clarence, qui étoit demeurée en Angleterre lorſque ſa maîtreſſe en partit, fut gagnée par Edouard, & envoïée en France ſous prétexte d'y aller joindre la ducheſſe. Vaucler trompé la laiſſa paſſer à Calais. La demoiſelle vit le duc de Clarence,

Mem. de Comines. l. 3. c. 5.

AN. 1470. lui parla fortement ſur ſes interêts, & ſe ſervit de raiſons ſi plauſibles, qu'il y donna les mains; la réconciliation ſe fit avec tant d'adreſſe, que ni le politique Louis XI. ni l'habile reine Marguerite, ni le comte tout pénetrant qu'il étoit, ne s'apperçurent de rien. La réconciliation ainſi menagée, Edouatd partit d'Angleterre, s'embarqua avec le duc de Gloceſtre ſon frere & quelques amis avec ſix cens ſoldats d'eſcorte; étant en pleine mer, il fut découvert par les Oſtrelins, (c'eſt le nom que Comines donne à certains pirates qui étoient les ennemis déclarez des Anglois.) Ils ne l'eurent pas plûtôt apperçu, qu'ils vinrent à lui à toutes voiles, avec huit gros vaiſſeaux. Edouard fut obligé de fuir, & arriva en Hollande avant qu'ils euſſent pû le joindre. Mais la mer étant baſſe il ne put entrer dans le port, ce qui donna lieu aux Oſtrelins de s'approcher & de jetter l'ancre aſſez près de lui, dans le deſſein de le joindre à la marée prochaine. Il tomboit entre leurs mains, ſi le ſeigneur de Grutuſe gouverneur pour le duc de Bourgogne en Hollande, n'eût défendu à ces pirates de lui faire aucun mal. Il alla trouver le roi dans ſon vaiſſeau, donna pluſieurs habits à ceux de ſa ſuite qui étoient preſque nuds, & défraïa Edouard juſqu'à la Haïe où il le conduiſit.

LXXI. Il arrive à la Haïe en Hollande.

Un ſi bon accuëil fit eſperer à ce roi malheureux quelque changement de fortune, mais il n'étoit pas encore tems: il apprit au contraire que la ville de Calais s'étoit déclaré pour Henri, que Vaucler lui avoit manqué de parole, & même que le duc de Bourgogne étoit aſſez embaraſſé de le voir dans ſes états, quoiqu'il fût ſon beau-frere, aïant déja la

Mem. de Comines, ut ſuprà.

guerre avec la France, & ne voulant pas s'attirer les forces d'Angleterre ; ce qu'il ne pouvoit toutefois éviter en protegeant contre Henri celui qui venoit d'être chaſſé du roïaume. Le duc étoit ſi peu diſpoſé à s'embarraſſer dans ces affaires, qu'il cherchoit à appaiſer le comte de Warvick, dans la crainte qu'il ne portât ſes armes en Flandre, après avoir pacifié l'Angleterre, & rétabli Henri ſur le trône ; ce qui étoit déja bien avancé, l'abſence d'Edouard aïant fait changer de face aux affaires. En effet tout cedа alors au comte de Warvick, il mena ſon armée à Londres, il y tira de priſon le roi Henri, le conduiſit à l'évêché où quelques jours après il l'alla prendre pour le mener à la cathédrale, revêtu des habits roïaux, & précedé de preſque tous les grands du roïaume. Cette céremonie ſe fit le treiziéme d'Octobre de cette année 1470. & fut ſuivie de la convocation d'un parlement dans lequel Edouard fut déclaré traître & uſurpateur de la couronne, ſes biens confiſquez ; les édits rendus en ſon nom annullez, la roïauté confirmée à Henri & à tous ces deſcendans mâles, à leur défaut au duc de Clarence qui fut déclaré gouverneur du roïaume, conjointement avec le comte de Warvick ſon beau-pere, parce qu'on n'étoit pas encore informé de la déſertion qu'il méditoit ; enfin tous les partiſans d'Edouard furent déclarez criminels & dignes de mort. La reine épouſe d'Edouard s'étoit retirée dans Veſtminſter où elle mit au monde ſon fils aîné auquel on donna le nom de ſon pere, & qui devint la malheureuſe victime de l'ambition des Lancaſtres.

AN. 1470.

LXXII. Le comte de Warvick rétablit le roi Henri ſur le trône.

Polyd. Virgil. hiſt. Anglic. l. 24.

Matthias irrité contre le roi de Pologne de ce qu'il

LXXIII. Le pape ré-

AN. 1470. avoit ſouffert qu'on nommât ſon fils Uladiſlas pour ſucceder à Pogebrac, & regardant cela comme un affront qu'il lui faiſoit, s'en plaignit amérement au pape. Caſimir de ſon côté ſollicitoit le ſaint pere de confirmer l'élection de ſon fils ; mais il ne put l'obtenir. Paul II. lui envoïa Alexandre évêque de Forli pour lui remontrer que Matthias aïant été choiſi pour roi de Bohême, & le ſaint ſiége aïant d'ailleurs de grandes obligations à ce prince, il ne pouvoit rien faire à ſon préjudice. Il l'exhortoit même à prendre les armes contre Pogebrac. Dans le même tems Caſimir reçut des ambaſſadeurs de Frederic, qui ſe plaignoit que Matthias avoit voulu ſoulever les peuples d'Autriche contre lui pendant ſon ſéjour en Italie. Ces ambaſſadeurs n'oublierent rien pour perſuader au roi de Pologne qu'il étoit de ſon interêt de ſoutenir ſes droits ſur la Bohême, & l'aſſurerent qu'il ſeroit maintenu dans la poſſeſſion de ce roïaume. Caſimir flatté de cette eſperance, exhorta les Bohêmiens qui étoient dans le parti de Matthias, à ſe réconcilier avec Pogebrac. Il le fit dans des conjonctures aſſez avantageuſes. Le roi de Hongrie venoit d'être battu par George, & avoit été obligé de ſe réfugier honteuſement dans les montagnes de la Bohême. Caſimir pour montrer qu'il ne prenoit pas le parti de Pogebrac à cauſe de ſa religion, comme on l'en avoit accuſé, exhortoit en même tems ce prince à embraſſer la vraie religon, & à ſe ſoumettre à l'égliſe & au ſaint ſiége ; & peut-être que George l'eût fait, ſi Roqueſane ne l'en eût pas détourné.

fuſe de confirmer le fils du roi de Pologne roi de Bohême.

Cromer. lib. 27

Du Bray. l. 30.

LXXIV. Le pape reduit le jubilé à tous

Le pape croïant le jubilé fort utile aux fideles qui le regarderoient comme un ſupplément de la péni-

tence qu'ils ne pourroient accomplir, & qui feroient néanmoins de leur côté tout ce qui dépendroit d'eux pour ſatisfaire à la juſtice de Dieu, voulut abreger le tems où on accorderoit ces indulgences. Boniface VIII. inſtituteur du jubilé avoit premierement reglé ce tems pour le commencement de chaque ſiecle, c'eſt-à-dire, tous les cent ans : Clement VI. le réduiſit à cinquante, & Urbain V. à trente trois. Paul II. voulut qu'il fut célebré dans la ſuite tous les vingt-cinq ans, à commencer l'an 1475. de ce ſiécle. Sa bulle eſt du dix-neuf d'Avril 1470.

AN. 1470.

les vingt-cinq ans.

Ext. bull. to. 1. Paul. II. conſtit. 7.

LXXV. On punit en France le comte d'Armagnac.

Le roi Louis XI. averti que Jean comte d'Armagnac qui s'étoit diffamé par le mariage inceſtueux qu'il avoit contracté avec ſa propre ſœur, cabaloit encore avec le duc de Bourgogne contre l'état, ne fut pas fâché de trouver cette nouvelle occaſion de le punir de ſes anciens crimes. Il envoïa le ſeigneur de Chabannes avec des troupes pour châtier ce rebelle. Le comte ſurpris ſe ſauva à Fontarabie, & abandonna ſes états qui furent ſaiſis par le roi. On lui fit ſon procès, & il fut condamné à la mort par un arrêt du parlement. Il rentra depuis en poſſeſſion de ſon comté à la faveur du duc de Guienne ; mais ce ne fut que pour y périr malheureuſement.

Louis XI. n'avoit pas oublié l'affaire de Peronne, & il auroit été bien aiſe de trouver l'occaſion d'en tirer vengeance ; mais il ne pouvoit le faire ſans déclarer la guerre au duc de Bourgogne, à laquelle il n'étoit pas d'humeur de s'engager. Il prit le parti de ſuſciter une révolte general dans tous ſes états, d'animer contre lui ſes ſujets qui n'étoient pas fort diſpoſez en ſa faveur ; & les gens qui compoſoient ſon

AN. 1470. conſeil y donnerent les mains. Le connétable de ſaint Pol prit ſon tems pour lui remontrer qu'il étoit honteux à ſa majeſté de laiſſer plus long-tems à ce duc les villes ſur la Somme ; qu'il étoit inutile de commencer par le duc de Bretagne, parce que l'autre auroit toûjours le loiſir de ſe préparer pour le ſecourir : qu'en tombant d'abord ſur le duc de Bourgogne, il ne ſeroit pas impoſſible de l'accabler tout d'un coup, parce qu'il avoit licentié la meilleure partie de ſon armée : que par-là le roi ſe rendroit aiſément maître des Païs-bas, où la nobleſſe étoit mécontente du gouvernement. Le duc de Guienne ſollicitoit auſſi cette guerre, parce que le duc lui avoit refuſé ſa fille en mariage.

LXXVI. Lou XI. ſe détermine à faire la guerre au duc de Bourgogne.

Le roi ſe rendant à ces raiſons, aſſembla les états de ſon roïaume à Tours dans les mois de Mars & d'Avril. Il s'y plaignit du duc de Bourgone, des uſurpations qu'il faiſoit ſur les frontieres de Picardie, des liaiſons qu'il avoit avec les ennemis de l'état, & de l'infraction des traitez d'Arras & de Peronne. Les états entrerent dans les ſentimens du roi ; & on réſolut que ce duc comme vaſſal de la couronne, ſeroit ajourné à comparoître au parlement de Paris pour rendre raiſon de ſa conduite. La choſe fut executée par un huiſſier qui fut envoïé à Gand, & que le duc fit mettre en priſon ; mais qu'il relâcha peu de jours après. Et comme il vit à quoi tout cela tendoit, il aſſembla ſes ſoldats. Le roi ne laiſſoit pas de l'amuſer par de feintes negociations juſqu'au commencement de Decembre que le bâtard Baudoüin & le prince d'Orange quitterent le duc, & paſſerent du côté du roi Louis XI. Le connétable commença par

la ſurpriſe de ſaint-Qu ntin, & le roi s'étant préſenté aux portes d'Amiens, y fut introduit. Sa majeſté ne fut pas ſi heureuſe devant Abbeville, où Crêvecœur étoit entré avec un grand nombre de gendarmes Flamands. Mais le duc de Bourgogne au lieu de profiter de ce petit avantage, demanda grace à ſes ennemis. AN. 1470.

LXXVII. Il ſe rend maître de S Quentin & d'Amiens.

Charles VIII. roi de Suede étoit mort dès le mois de Mai précedent. Comme il ſçavoit que Stenon devoit lui ſucceder, il le conjura de ne prendre ni la couronne, ni le titre de roi, parce que ce titre étoit odieux aux Gots & aux Suedois. Stenon l'obſerva avec ſoin, & on l'élut d'un commun conſentement gouverneur de la principauté: il conſerva cette charge durant trente ans aimé de ſon peuple, des étrangers & même de ſes ennemis. Il défit dès le commencement de ſon regne Chriſtiern roi de Danemarck, qui n'oſa plus l'attaquer dans la ſuite, laiſſant à ſes héritiers à ſe débatre ſur ſon droit à la couronne.

LXXVIII. Mort de Charles VIII. roi de Suede. Stenon lui ſucceede.

Joan. magn. l. 23. cap. 9.

Kantz. 3. Dan. 35. & 3. Suec. 41.

Mahomet II. voulant accomplir dans cette année le vœu qu'il avoit fait d'exterminer les Chrétiens, équippa une puiſſante flotte de plus de cent galeres, & d'un plus grand nombre d'autres vaiſſeaux pour attaquer l'iſle de Negrepont, la plus grande de toutes celles qui ſont dans la mer Egée. Il en donna la conduite au grand vizir Machmut, qui en attendant l'armée de terre de plus de ſix-vingt mil hommes, commandée par Mahomet lui-même, pilla Lemnos, & prit Timbre. Enfin les armées de mer & de terre étant prêtes, Chalcis ville capitale de l'iſle fut aſſiégée. La nouvelle de ce ſiége étonna fort la république de Veniſe; elle envoïa le plus grand nom-

LXXIX. Mahomet aſſiege & prend la capitale de l'iſle de Negrepont.

Phranz. l. 3. cap. 30. Petr. Juſtinian. hiſt. Venet. l. 8.

Ciacon in Paul. II.

bre de galeres qu'il lui fut poſſible pour ſecourir les
AN. 1470. aſſiegez. Le pape ordonna des prieres publiques dans Rome, & il alloit lui-même nuds pieds en proceſſion portant l'image de la ſainte Vierge. Mais Dieu ne jugea pas à propos d'exaucer les prieres des Chrétiens. Après trente jours de ſiege, la ville fut priſe & pillée par la trahiſon de Thomas Liburne natif de l'Illyrie, qui montra aux Turcs les endroits les plus foibles de la place; & par la lâcheté du commandant de la flotte Venitienne, qui aïant pû rompre aiſément le pont par où l'on paſſoit de la ville ſur terre, & priver par-là Mahomet renfermé dans l'iſle de tout ſecours, aima mieux demeurer dans le repos, que de s'expoſer à aucun danger, quoiqu'il fut ſollicité par les capitaines des galeres, & que les aſſiegez de deſſus les murailles lui demandaſſent inſtamment du ſecours.

LXXX. Il abandonne la ville au pillage, & met tout à feu & à ſang.

Le ſultan n'abandonna la place à la fureur du ſoldat, que pour ſe vanger de la mort d'environ quatre mille Turcs qu'il avoit perdus dans ce ſiége. Paul Eriſe Venitien étant ſorti ſur la parole du grand ſeigneur de l'azyle où il s'étoit refugié fut néanmoins coupé par le milieu du corps; ſa fille qui joignoit à une grande beauté, beaucoup de modeſtie & de chaſteté, fut miſe à mort pour n'avoir pas voulu conſentir aux deſirs de ce prince cruel. Enfin Mahomet aprés avoir laiſſé une bonne garniſon dans la ville s'en retourna avec le reſte de ſes troupes, & prit le chemin de Conſtantinople. Le commandant de la flotte Venitienne fut envoïé à Veniſe lié & chargé de chaînes par Piere Mocenigo ſon ſucceſſeur, & on le le bannit à perpetuité.

Chalcond. hiſt. des Turcs. l. 9.

Phranz. loco ſuprà cit.

Sabellic. in Enn. ead. 6. in. fin. 3. d. c. 8.

Alolphe

Adolphe fils unique d'Arnoul duc Gueldres, ne pouvant ſupporter la longue vie de ſon pere, lui déclara la guerre. Cette action irrita tous les gens de bien, & les princes voiſins s'entremirent pour les réconcilier. Ainſi on n'en vint pas aux effets alors. Mais cette réconciliation ne fut que feinte de la part d'Adolphe. Ce fils dénaturé & aveuglé par ſon ambition, ſe ſaiſit de ſon pere pendant la nuit lorſqu'il s'y attendoit le moins, l'emmena tout nud fort loin, & l'enferma dans une étroite priſon où il fut pendant ſix mois. Le duc de Cleves oncle d'Adolphe, prit les armes pour remettre Arnoul en liberté; mais ne ſe ſentant pas aſſez fort, il eut recours au pape & à l'empereur, qui en écrivirent vivement à Adolphe. Celui-ci ſe moquant & des prieres & des menaces, le duc de Bourgogne fut chargé de le réduire à la raiſon; il lui ordonna de comparoître devant lui avec ſon pere à Dourlens. Il fallut obéir; tous deux comparurent; le pere irrité, tout infirme & chargé d'années qu'il étoit, appella ſon fils en duel. A quoi le duc de Bourgogne qui favoriſoit le fils, ne voulut pas conſentir, n'aïant pas d'autre vûë que de les accommoder & de les réconcilier enſemble. Philippe de Comines qui étoit en ce tems-là au duc de Bourgogne, fut chargé par ce duc de l'accommodement.

AN. 1467.

LXXXI. Impieté d'Adolphe contre ſon pere duc de Gueldres.

Mem. de Comines. l. 4. c. 1.

Fæd. in magn chron. Belg. papæ epiſtola ad eum ſcripta.

Mem. de Comin. l. 4. ibid.

Il offrit au fils le titre de gouverneur de Bourgogne, & lui dit que s'il le refuſoit, il étoit chargé de lui propoſer le païs de Gueldres avec tout le revenu, à l'exception d'une petite ville du Brabant appellée Grave, dont ſon pere joüiroit avec le revenu de trois mille florins, & autant de penſion, & le titre de

AN. 1470. duc. Adolphe répondit à Comines qu'il aimeroit mieux avoir jetté ſon pere la tête la premiere dans un puits, & s'y jetter après, que de conſentir à cet accommodement ; qu'il y avoit quarante-quatre ans que ſon pere étoit duc, & qu'il étoit bien tems qu'il le fût à ſon tour ; qu'il lui laiſſeroit volontiers trois mille florins par an, à condition qu'il n'entreroit jamais dans la Gueldre. Pendant que le duc de Bourgogne faiſoit ainſi travailler à la réconciliation de ces deux princes, il apprit que Loüis XI. venoit de ſe rendre maître d'Amiens. Le duc partit auſſi-tôt de Dourlens, & alla à Heſdin. Adolphe ne crut pas devoir attendre ſon retour. Il ſe déguiſa & prit la fuite. Son deſſein étoit de ſe retirer dans ſon païs ; mais il fut arrêté au paſſage de la riviere proche Namur, & mis en en priſon dans cette ville, où il demeura juſqu'à la mort du duc de Bourgogne, à laquelle les Gantois lui rendirent la liberté.

LXXXII. Mort du duc de Calabre fils de René d'Anjou.

Jean duc de Calabre fils de René d'Anjou mourut dans cette année. Comme les Catalans l'avoient élu pour leur ſouverain, il avoit eu permiſſion de lever des troupes à ſes dépens dans le comté d'Armagnac ; il paſſa les Pyrenées, ſe joignit aux Catalans, vint ſe préſenter devant Barcelonne, qui lui ouvrit ſes portes, battit les Arragonois auprès de Roſes, aſſiegea deux fois Gironne, & s'en rendit maître au ſecond ſiege, gagna une ſeconde bataille, & fortifié d'une nouvelle armée de quinze mille hommes levez dans le Rouſſillon & dans la Cerdaigne, il rentra dans la Catalogne qu'il avoit preſque toute ſoumiſe, lorſque ſur la fin de cette année 1470. il fut attaqué d'une fievre maligne à Barcelonne, dont il

mourut à l'âge de quarante cinq ans. C'étoit un prince à qui rien ne manqua que la fortune, pour être un des plus grands hommes de ſon tems, ſage, grand capitaine, victorieux en pluſieurs batailles, mais toujours ou trahi, ou abandonné, ou peu ſecouru. Cette mort rallentit beaucoup cette guerre, & y mit fin peu de tems après. AN. 1470.

LXXXIII. Iſabelle de Caſtille épouſe Ferdinand fils du roi d'Arragon.

Dom Juan roi d'Arragon pour ſe venger du roi de Caſtille, négocia à ſon inſçu le mariage de ſon fils Ferdinand avec Iſabelle ſœur de Henri, par le moïen de l'amirante ſon oncle & de l'archevêque de Tolede; & ils ſe marierent ſecretement à Valladolid. Henri en aïant été informé, réſolut, pour donner à ſon beaufrere un puiſſant concurrent, de marier ſa fille Jeanne avec le duc de Guienne frere de Loüis XI. La propoſition fut acceptée, mais ce fut ſans effet, parce que ce duc mourut peu de tems après. Cet expédient aïant manqué au roi de Caſtille, il ne penſa plus qu'à ſe faire des créatures dans ſon roïaume, & donna pour cet effet la maîtriſe d'Alcantara au fils du comte de Placentia, à celui-ci le duché d'Arenulo qui étoit l'appanage de la princeſſe Iſabelle; & aïant érigé le comté d'Alve en duché, il donna à ce nouveau duc le marquiſat de Garcia & de Berco. Il apprit dans ce même tems que la province de Guipilara & la Biſcaïe s'étoient diviſées en deux partis; il y envoïa une armée ſous le commandement du comte de Haro, qui appaiſa ces troubles, & fit punir les coupables.

Mariana hiſtor. Hiſpan. lib. 23. cap. 13.

LXXXIV. Les Maures font des incurſions en Caſtille.

Le gouverneur de Malaga s'étant révolté contre Muley-Haſſem roi de Grenade, qui avoit ſuccedé à ſon pere Iſmaël, ſe mit ſous la protection du roi de

AN. 1470. Castille, dont le roi Maure voulut se venger; il entra dans la Castille, & y fit de grands ravages. D'un autre côté les habitans de Jaën assassinerent dans l'église dom Miguel Lucas d'Oranço connétable de Castille leur gouverneur, pendant qu'il entendoit la messe, parce qu'il n'avoit pas voulu leur permettre de piller la synagogue des Juifs. Sur ces entrefaites la princesse Isabelle épouse de Ferdinand d'Arragon accoucha d'une fille à qui l'on donna le même nom que portoit sa mere.

LXXXV. Le pape & le roi de Naples envoient des galeres aux Venitiens.

Les Venitiens aïant envoïé demander du secours au pape & à Ferdinand roi de Naples, le saint pere leur envoïa vingt galeres, & Ferdinand dix-sept, qui se joignirent à quarante-six que Pierre Mocenigo commandoit. Ce general avec ce nouveau secours, courut tout l'Archipel, & y fit de grands ravages: il auroit fort inquieté les Turcs, si la mort du pape Paul II. qui arriva l'année suivante, n'eût arrêté tous ses progrez.

LXXXVI. Censure d'une proposition touchant la jurisdiction ecclesiastique.

Dupin bibl. ot. des aut. to. 12. p. 174.

Sur la fin du mois d'Août de cette année la faculté de theologie de Paris condamna une proposition touchant la jurisdiction ecclesiastique: sçavoir, que les Apôtres n'ont pas reçu leur puissance immediatement de Jesus-Christ; mais de saint Pierre. Cette proposition avoit été avancée par Jean Meunier de l'ordre des Freres Prêcheurs, qui fit satisfaction, en déclarant qu'il ignoroit que la faculté eût déja condamné cette proposition en 1429. & qu'il se soumettoit à son jugement. Dans la même assemblée un docteur en theologie de l'ordre des Freres Mineurs nommé Donat Dupuy, qui avoit obtenu du pape une exemption de demeurer dans son ordre, & qui étoit

principal du college des Lombards où il demeuroit, demanda à être reçu à profeſſer, repreſentant qu'il n'étoit religieux que de nom, & faiſant valoir les grands ſervices qu'il avoit rendus dans le rétabliſſement de ce college. La faculté l'en remercia, mais elle ne voulut point lui accorder ſa demande, pour ne point préjudicier aux reglemens faits touchant le nombre des profeſſeurs des ordres mendians. AN. 1470.

LXXXVII. Propoſition qui regarde les futurs contingens

Un nommé Pierre de Rive aïant enſeigné à Louvain que les propoſitions qui regardent le futur, comme celles-ci : Jeſus-Chriſt viendra : La réſurrection des morts arrivera, n'avoient point de verité propre, & que ceux qui les ſoutenoient vraies, tomboient dans l'erreur de ceux qui croient que tout arrive par néceſſité, on ſe révolta contre cette doctrine. De Rive s'appuïoit ſur cet autre raiſonnement : Tout ce qui s'enſuit par une connoiſſance neceſſaire & qu'on ne peut empêcher, doit être regardé comme néceſſaire. Henri Zoëmeren & Jacques Schelwaërt qui tous deux avoient été tirez de l'univerſité de Paris pour être aggregez à celle de Louvain, l'accuſerent d'erreur, & conſulterent la faculté de théologie de Paris qui répondit ainſi.

D'Argentré, collect. judicior. de novis erroribus. infol p. 258.

L'an 1470. le douziéme de Novembre les théologiens de Louvain ont demandé aux docteurs de la faculté de théologie de Paris, ſi les propoſitions énoncées dans le ſymbole & concernant le futur, comme celles-ci : Jeſus-Chriſt viendra pour juger les vivans & les morts : Il y aura une réſurrection des morts. Scavoir ſi on doit les regarder comme vraies, & ſi ceux qui enſeignent & qui prêchent qu'elles ſont veritables, peuvent être accuſez de dire que tout ar-

AN. 1470. rive par néceſſité. Après une mûre déliberation, la faculté répond que toutes les propoſitions contenuës dans le ſymbole ſont très-vraïes & très-certaines, d'une verité irréfragable; qu'il n'y a point de Catholiques qui ne doivent les croire telles avec fermeté; que ceux dont le devoir eſt de prêcher & d'enſeigner, ne doivent point avoir d'autres ſentimens; & que c'eſt une conſequence fauſſe de dire que ceux qui penſent ainſi, qui le prêchent & qui le ſoutiennent, tombent dans l'erreur que tout arrive par néceſſité. Les théologiens de Louvain non contens de cette déciſion écrivirent à Rome, afin que l'affaire y fût conſultée, & ce fut à cette occaſion que le cardinal de ſaint Pierre-aux-Liens qui fut peu de tems après pape ſous le nom de Sixte IV. fit un traité des fututs contingens, dont Ciaconius fait mention dans ſes vies des papes. Les propoſitions de Pierre de Rive réduites à vingt-cinq articles, furent toutes condamnées.

Ciacon. vitæ & res geſtæ pontif. Rom. in Sixt. IV.

LXXXVIII Uſage de l'Imprimerie introduit à Paris.

Ce ne fut qu'en cette année 1470. qu'on commença à introduire à Paris l'uſage de l'Imprimerie. La connoiſſance de cet art y fut apportée par Ulric Gering de la ville de Conſtance, qui y vint accompagné de Martin Crantz & Michel Friburger, tous trois mandez par Jean de la Pierre prieur de Sorbonne, & Guillaume Fichet docteur. On leur donna pour travailler, une ſalle de la maiſon de Sorbonne, & ils y imprimerent pluſieurs ouvrages. Ils en ſortirent quelques années enſuite pour ſe loger ailleurs. Tel fut le commencement de l'Imprimerie à Paris. L'uſage s'en introduiſit en peu de tems dans pluſieurs autres villes de France. Dès l'année 1477. on imprima

Jean de la Caille, hiſt. de l'Imprimerie.
Chevillier, origine de l'Imprimerie.
Supra l. CVIII. n. 156.
Galois, Traité des biblioth.

à Lyon un nouveau Teſtament François, la légende dorée & beaucoup d'autres livres. Il y eut auſſi des Imprimeries établies à Bourdeaux, à Abbéville, à Langres, à Toulouſe, & dans preſque toutes les principales villes du roïaume. AN. 1471.

LXXXIX. Diete à Ratisbonne pour la guerre contre les Turcs.

Le pape fort inquiet des victoires que les Turcs remportoient ſur les Chrétiens, s'adreſſa à l'empereur Frederic, & obtint de lui que les princes Allemands s'aſſembleroient à Ratisbonne pour aviſer des moïens d'arrêter ces progrez. Sa ſainteté y envoïa le cardinal François Piccolomini neveu de Pie II. qui ſçavoit l'Allemand, & Jean-Antoine évêque de Teramo, ſurnommé Campanus. Ce dernier dit dans une de ſes lettres, qu'on n'avoit jamais vû en Allemagne une plus belle & plus nombreuſe aſſemblée; que l'évêque de Trente y parla en Allemand au nom de l'empereur, & qu'il fut dans le moment même l'interprete de ſon diſcours, afin que les ambaſſadeurs étrangers puſſent l'entendre; qu'il y expoſa les miſeres paſſées des Chrétiens, & la priſe toute récente de la Carniole qui étoit des états de l'empereur; exhortant les princes à ſoutenir la gloire de leurs ancêtres, à éloigner le peril qui les menaçoit, & à défendre la foi. Le cardinal de Sienne Piccolomini parla auſſi, loüa beaucoup les pieux deſſeins de l'empereur & des princes, les remercia au nom du pape, & les conjura de travailler à ne pas rendre inutiles les projets de ſa ſainteté, & leſperance que les Chrétiens fondoient ſur leur zele.

Krantz. l. 13. Wandal. c. 5. Camp. epiſt. l. 6.

XC. Origine & fortune de l'évêque de Teramo.

L'évêque de Teramo fit un diſcours fort long dans lequel il donna beaucoup de loüanges aux Allemands, & cita un grand nombre de faits de l'antiquité qu'on

AN. 1471. auroit pû aiſément révoquer en doute. On trouve ce diſcours entier parmi les œuvres de cet évêque, dont l'origine eſt aſſez extraordinaire. Il nâquit d'une païſane du village de Gavello proche Capouë, qui ſe trouvant ſurpriſe du mal d'enfant tandis qu'elle travailloir à la campagne, accoucha de lui ſous un laurier. Son pere le deſtinoit à garder les brebis; mais un eccleſiaſtique qui ſervoit de ſacriſtain dans le voiſinage, lui aïant trouvé d'heureuſes diſpoſitions, le prit chez lui, & l'inſtruiſit ſi bien, qu'étant devenu excellent poëte & orateur, il fut choiſi pour enſeigner les belles lettres dans l'univerſité de Peruſe où il acquit le droit de bourgeoiſie. Sa réputation devint pour lors ſi grande, qu'il fut appellé à Rome par Calixte III. pour être ſon ſecretaire. Pie II. l'honora encore plus particulierément de ſes bonnes graces; il le fit d'abord évêque de Crotone en Calabre, & enſuite de Teramo dans l'Abruzze, & Paul II. lui donna l'archiprêtré de ſaint Euſtache. Il étoit évêque de Teramo lorſqu'il ſervit de correcteur à Ulric Han ou Gallus, un des premiers Imprimeurs qui vinrent s'établir à Rome, & l'on doit à ſes ſoins les excellentes éditions qui ſortirent de cette Imprimerie; c'eſt une circonſtance de ſa vie que l'on ne peut omettre, & qui lui fait d'autant plus d'honneur, qu'elle fait connoître ſon amour & ſon goût pour les belles lettres; il s'y diſtingua. Outre les oraiſons funébres de Calixte III. & de Pie II. dont il a auſſi écrit la vie, de même que celle d'André Braccio de Perouſe grand capitaine, on a encore de lui pluſieurs ouvrages en vers & en proſe ſur differens ſujets. Il ne mourut qu'en 1477. à Sienne, âgé de cinquante ans.

Papienſ. epiſt. 377.

Volaterr. lib. 25.

Après

AN. 1471.

XCI. Diſpute touchant la préſéance entre les électeurs & les ambaſſadeurs du duc de Bourgogne.

Après tous ces diſcours prononcez à la diete de Ratiſbonne, les princes s'étant retirez à l'écart confererent enſemble durant quelque tems, & vinrent remercier l'empereur du ſoin qu'il prenoit pour maintenir la liberté d'Allemagne, & pourvoir à la conſervation des peuples. Ils lui dirent qu'ils étoient tous prêts d'expoſer leurs vies & leurs biens ſuivant ſes ordres pour la guerre contre les Turcs, & de l'accompagner s'il y alloit. Le lendemain on s'aſſembla encore, & l'on emploïa trois heures à vuider le differend entre les ambaſſadeurs du duc de Bourgogne & les électeurs touchant la preſſéance que ceux-ci maintenoient leur être dûë, parce qu'ils étoient du corps imperial; ce qui faiſoit qu'ils ne cedoient pas aux rois mêmes. Les ambaſſadeurs du duc faiſoient valoir de leur côté la grandeur de leur maître, tant en France qu'en Allemagne. Mais pour calmer les uns & les autres, on les plaça vis-à-vis le ſiege de l'empereur entre les ambaſſadeurs des rois. Quand tout fut ainſi reglé, les ambaſſadeurs du duc de Bourgogne ſe leverent, & l'un d'eux fit un diſcours aſſez mauvais au ſujet de la guerre dont il dit peu de choſes, ſe répandant plûtôt en beaucoup d'invectives contre le roi de France.

XCII. Diſcours de l'ambaſſadeur des Vénitiens à cette diete.

La harangue de Paul Moriſini ambaſſadeur des Venitiens fut courte & d'un ſtyle ſerré. Il dit que les Venitiens étoient en guerre depuis deux cens ans avec les Turcs; qu'ils avoient ſoutenu leurs efforts dans la Thrace & dans l'Illyrie; que leurs ennemis n'avoient augmenté leurs conquêtes que par l'indolence des princes Chrétiens; qu'il ne falloit pas toutefois deſeſperer de les réduire, pourvû que les Allemands vou-

AN. 1471. luſſent agir ; qu'il s'agiſſoit de conſerver la vie & le ſalut des peuples; que les Venitiens avoient une flotte conſiderable & de bonnes garniſons dans la Gréce & dans l'Illyrie ; que Ferdinand roi de Naples promettoit de les ſecourir ſur mer ; & que ſi les princes d'Allemagne en vouloient faire autant, la religion ſeroit bien-tôt hors de danger ; qu'ils avoient déja reçu du même Ferdinand vingt-trois galeres & quatre navires de charge ; qu'il ſe préparoit à en envoïer d'autres, qui jointes à ſoixante que la république avoit toutes prêtes, & bien équippées, ſans ſes autres vaiſſeaux ; réduiroient l'ennemi à ſe retirer, ſur-tout ſi on l'attaquoit par terre ; que l'empereur plus occupé du préſent que de l'avenir, ne paroiſſoit pas donner aſſez d'eſperance de fournir le ſecours qu'on lui demandoit, & ſans lequel toutefois on ne pourroit rien faire avec ſuccès contre les infidéles.

XCIII. Réſultat de cette aſſemblée de Ratisbonne.

Enfin le dix-neuviéme de Juillet on s'aſſembla encore, & après avoir long-tems déliberé, on arrêta d'un commun conſentement que celui qui auroit mille écus de revenu fourniroit un cavalier, & celui qui n'auroit que cinq cens écus un fantaſſin, & ainſi des autres à proportion de leur bien. Que quand on ne pourroit pas ſçavoir au juſte le revenu de quelques-uns, on procederoit par tête, de telle maniere que quand on jugeroit qu'un homme n'auroit que mille écus de bien, on agiroit ſur le pied de cinquante écus de rente, & on le feroit contribuer ſur ce pied-là ; que par ce moïen on pourroit lever une puiſſante armée, & l'entretenir long tems. Il y en eut même qui remontrerent qu'à examiner les choſes de près, on pourroit mettre ſur pied juſqu'à deux cens

mille hommes. Mais ſur toutes ces belles propoſitions on s'endormit, ſans que l'empereur ſe mît en peine d'en venir aux effets. Ce qui a fait dire à Krantzius que les Allemands ne furent point réveillez ni par les exhortations du pape, ni par les victoires des Turcs, ni par l'état déplorable dans lequel on voïoit la religion chrétienne.

AN. 1471.

Krantz. lib. 13.
Wandal. cap. 5.

Le pape mourut d'apoplexie quelques jours après cette diete, la nuit du vingt-cinquiéme au vingt-ſixiéme de Juillet, ſans que perſonne le vît expirer, & pût lui donner aucun ſecours. Il avoit tenu ce jour-là conſiſtoire, après lequel il avoit ſoupé à ſon ordinaire. On dit même qu'il parla dans ce conſiſtoire avec tant de jugement & de préſence d'eſprit, que tout le ſacré college en fut très-content. Il étoit âgé de cinquante-trois ans cinq mois & trois jours, & tint le ſiege pontifical ſix ans dix mois & vingt-ſix jours. Platine a fini à ſa mort ſon hiſtoire des papes, qu'Onuphre de Verone religieux Auguſtin a continuée. Les Proteſtans ont parlé très-déſavantageuſement de ce pape, & ont témérairement avancé qu'il fut étranglé par un homme qui le trouva avec ſa femme; ce qui eſt tout-à-fait contraire à la verité. Nous avons de lui des ordonnances & quelques épîtres, outre un traité des regles de la chancellerie dont on le fait auteur.

XCIV. Mort du pape Paul II.

Platina in Paul. II.
Ciacon vita & geſt. ſummor. Pontif.
Rainald. hoc an. 1471.
Spond. ibid. Sup. lib. LXII. n 108. & 109.
Dupleſſis Mornay, Myſtére d'iniquité.

Après qu'on eut achevé ſes obſeques, dix-ſept cardinaux entrerent dans le conclave, ne s'en étant pas trouvé un plus grand nombre à Rome, à cauſe de ſa mort ſubite & précipitée. On lui donna pour ſucceſſeur François d'Albexola de la Roüere, cardinal du titre de ſaint Pierre-aux-Liens, qui fut élu le neu-

XCV. Le cardinal de la Rouere élu pape ſous le nom de Sixte IV.

AN. 1471. viéme du mois d'Août, & prit le nom de Sixte IV. Il étoit âgé d'environ cinquante-trois ans, étant né en 1414. ſous le pontificat de Jean XXIII. Il étoit créature de Paul II. qui l'avoit fait cardinal quatre ans avant ſa mort. Quoique ſon élection fût capable de donner de la jalouſie à ceux qui étoient plus anciens que lui, ſon mérite leur ferma la bouche. Avant qu'il fût promu au cardinalat, il avoit enſeigné la philoſophie dans les plus celebres écoles d'Italie. Le cardinal Beſſarion qui poſſedoit parfaitement les langues grecque & latine, avoit été ſon maître à Pavie, & avoit lié avec lui une amitié fort étroite. Depuis qu'il fut revêtu de la pourpre, il mena une vie ſi exemplaire, qu'on eût pris ſon palais pour un monaſtere. Quoiqu'il s'acquittât exactement des devoirs de ſa dignité, il ne laiſſa pas de s'appliquer à l'étude, comme on en juge par ſes ouvrages.

Le cardinal des Urſins Romain, Rodrigue Borgia vice-chancelier, & François de Gonzague cardinal de Mantouë furent les trois qui appuïerent le plus ſon election. Lorſqu'il fut élevé au pontificat, il voulut leur en marquer ſa reconnoiſſance, & fit pour cet effet des Urſins camerlingue, donna l'abbaïe de ſaint Jacques à Borgia, & celle de ſaint Gregoire à Gonzague. La ceremonie de ſon couronnement ſe fit le vingt-troiſiéme du mois d'Août, & il s'y trouva tant de monde, qu'il auroit été fort incommodé de la preſſe en allant à ſaint Jean de Latran, ſi le cardinal des Urſins n'eût pas fait par ſon autorité écarter la populace. Ce pape n'étoit pas d'une famille illuſtre, puiſque la plûpart des auteurs le font fils d'un Leonard Roüere pêcheur au village de

XCVI. Famille du pape Sixte IV.

Celles à cinq lieuës de Savonne, & diſent qu'il avoit été lui-même pêcheur ou marinier : quoiqu'Onuphre le faſſe iſſu d'une maiſon noble, contre le ſentiment de Bernard Juſtiniani envoïé par les Venitiens pour lui rendre obéiſſance, qui le louë ſeulement d'être noble par ſa veru & par ſon érudition, & non pas par ſes ancêtres. Peut-être eſt-il arrivé que la noble famille des Roüeres voïant un pape de ſon nom, a voulu ſe faire honneur en l'adoptant, pour ainſi dire. Il avoit été cordelier & general de ſon ordre, & ce fut à la recommandation du cardinal Beſſarion que Paul II. le fit entrer dans le ſacré college.

AN. 1471.

Onuphr. in Sixt. IV.

XCVII. L'inveſtiture du duché de Ferrare donnée à Borſo.

Paul II. quelques mois avant ſa mort avoit donné l'inveſtiture du duché de Ferrare à Borſo marquis d'Eſte, duc de Modene, qui avoit rendu de grands ſervices à l'égliſe. Ce prince fit dans Rome une entrée ſi magnifique, qu'on ne ſe ſouvenoit point d'en avoir vû de ſemblables. Il marcha depuis la porte Flaminienne juſqu'au palais du pape au milieu de deux cardinaux, accompagné de François de Gonzague prince de Mantouë. Le pape le couronna le quatorze d'Avril jour de Pâques, en qualité de duc de Ferrare. Cette ceremonie ſe fit durant la meſſe. Juſqu'alors il avoit joüi de Ferrare comme vicaire du ſaint ſiege, & ce fut Paul II. qui l'érigea en duché pour en inveſtir ce Borſo à qui l'empereur Frederic avoit déja donné Modene & Reggio avec pareil titre. Il ne joüit pas long-tems de celui du duc de Ferrare, puiſqu'il mourut environ quatre mois après le vingtieme d'Août, & fut enterré avec beaucoup de pompe & de magnificence dans le monaſtere des Chartreux qu'il avoit fondé à Ferrare. Comme il ne s'étoit point

XCVIII. Mort de ce Borſo duc de Ferrare.

AN. 1471. marié, & qu'il ne pouvoit par conſéquent laiſſer de poſtérité; Hercule ſon frere naturel fût ſon ſucceſſeur.

XCIX. Mort de George Pogebrac roi de Bohême.

Cochlée hiſt. Huſſit. lib 13. ſub fin. Michou. lib. 4. cap. 62.

George Pogebrac roi de Bohême, mourut auſſi cette année le vingt-deuxiéme de Mars. Se voïant dépoſé par le pape, maltraité par Matthias roi de Hongrie, & abandonné d'une partie des ſiens, il eût bien voulu au moins ſe choiſir un ſucceſſeur à ſon gré; mais ce choix n'eut pas ſervi de beaucoup. Il vouloit cependant le faire. Tantôt il ſouhaitoit que ce fût le roi de Pologne, pour s'acquitter de la parole qu'il lui en avoit donnée; tantôt il panchoit du côté de Matthias roi de Hongrie, dans l'eſpérance de procurer la liberté à ſon fils Victorin; tantôt il penſoit à ſe réconcilier avec le pape qui l'avoit excommunié & dépoſé. La mort le délivra de ces incertitudes. Il fut inhumé à Prague dans le tombeau des rois, mais ſans beaucoup de cérémonie. Roqueſane étoit mort quelque tems auparavant, mais on ne ſçait pas préciſément la date.

Après la mort de Pogebrac les Bohémiens convinrent de lui donner pour ſucceſſeur Uladiſlas fils aîné du roi de Pologne, & de la ſœur de Ladiſlas, qui n'étoit âgé que de quinze ans. Son pere l'envoïa auſſi-tôt en Bohême avec une puiſſante armée, parce qu'il appréhendoit Matthias roi de Hongrie, qui ſouffroit avec beaucoup de chagrin cette élection, parce qu'il avoit déja été nommé à ce roïaume de l'autorité du pape & de l'empereur par les Bohémiens catholiques, du vivant de George.

C. Uladiſlas fils du roi de Polo-

Matthias ſe trouvoit alors dans des circonſtances aſſez fâcheuſes & peu propres à ſe faire de nouveaux

ennemis. Les Turcs faiſoient des préparatifs pour s'emparer de la Hongrie; les évêques & les grands de ſon roïaume s'étoient révoltez; il y avoit une conſpiration formée contre lui, à cauſe des impôts exceſſifs qu'il mettoit ſur ſes ſujets, & de la dureté avec laquelle il les traitoit: déja même on avoit offert ſa couronne à Caſimir II. fils du roi de Pologne. Malgré ces contre-tems, Matthias ne paroiſſoit ſenſible qu'à l'affront qu'il venoit de recevoir des Bohémiens. Pendant que ſon propre roïaume étoit à deux doigts de ſa perte, il n'étoit occupé qu'à ſe venger du refus qu'on lui faiſoit d'un autre qu'il ne pouvoit poſſeder, & qui ne lui étoit pas plus dû qu'à un autre prince. Il fit aux Bohémiens tout le mal dont il fut capable. Enſuite ſe tournant vers ce qui devoit le toucher davantage, il s'appliqua à chaſſer le jeune Caſimir de la Hongrie, & il réuſſit. Les Bohémiens ne laiſſerent pas de couronner Uladiſlas, qui fut ſacré à Prague le vingt-uniéme du mois d'Août par les évêques catholiques, & ce prince ſçut ſe maintenir dans la poſſeſſion de ſon roïaume.

AN. 1471. gne lui ſuccéde. *Bonfin. 4. dec. 2. Michou, l. 4. cap: 62. Cromer. lib. 27. Du Brav. lib. 30. & 31.*

Edoüard ſollicitoit toujours le duc de Bourgogne de le ſecourir; mais ce duc qui craignoit d'offenſer les Lancaſtres dans un tems où ils étoient maîtres de l'Angleterre & alliez avec la France, ne ſe preſſoit pas de lui accorder ce qu'il deſiroit, & traitoit toujours Henri comme le roi légitime. Edoüard ne ſe rebuta point: il engagea la ducheſſe de Bourgogne ſa ſœur de preſſer le duc ſon époux de lui donner ſecours. Ce moïen lui réuſſit. Le duc partit avec trois cens mille florins & tro isvaiſſeaux eſcortez par ces pira-

CI. Edoüard revient en Angleterre avec un ſecours du duc de Bourgogne. *Polydor. Virg. hiſt. Anglic. lib. 24.*

AN. 1471. tes qu'on appelloit Oſtrelins, qui s'obligerent moïennant une ſomme d'argent de ne point quitter ce monarque dans ſon paſſage, & de demeurer encore avec lui quinze jours après ſon débarquement. Il fit donc voile, n'aïant gueres plus de deux mille hommes à mettre à terre avec lui, & vint heureuſement débarquer en Angleterre. Le comte de Warvick n'étoit pas à Londres, des affaires importantes l'aïant appellé au nord du roïaume où il avoit mené ſes troupes. Le duc de Clarence qui étoit auprès de Henri, le quitta ſous prétexte d'aller s'oppoſer à Edoüard; mais il fit tout le contraire, il alla joindre ſon frere avec tout ce qu'il put débaucher de ſoldats, & abandonna ſans ménagement le parti de Henri. Avec tous ces avantages Edoüard marcha droit à Londres dont on lui ouvrit auſſi-tôt les portes. Il ſe ſaiſit de Henri qu'il fit remettre dans la tour ſans que perſonne s'y opposât.

CII. Edoüard va au-devant du comte de Warvik pour le battre.

Edoüard après s'être arrêté deux jours dans Londres, en partit avec ſes partiſans pour aller au-devant du comte de Warvick qui s'avançoit à grandes journées. Les deux armées ſe trouverent en preſence proche d'un lieu nommé Barnet entre Londres & Saint-Albans. Warvick piqué de la déſertion du duc de Clarence, aima mieux riſquer la fortune, que de differer ſa vengeance; & ſans attendre la jonction des troupes que Marguerite arrivée avec ſon fils & le comte de Pembrock avoit amenées de France, il voulut abſolument ſe battre, & cette imprudence lui fit perdre la bataille & la vie. Le comte attaqua le premier, & le fit avec tant d'ordre & de valeur, qu'au premier choc il perça juſqu'au bataillon d'E-

Polyd. Virgil. Hiſt. Anglic. lib. 24.

doüard

douard qui eut beſoin de tout ſon courage pour ſe dégager. La victoire balança long-tems des deux côtez ; mais un corps de reſerve qu'avoit Edouard, donna ſi à propos, & fut ſi vivement animé par l'exemple de leur roi, que le comte qui n'avoit pas de troupes fraîches pour y oppoſer, ſuccomba & fut tué avec plus de dix mille des ſiens, & le marquis de Montaigu ſon frere. Cette bataille ſe donna le quatorziéme d'Avril jour de Pâques. Après cet exploit Edouard alla lui-même à Londres où il fit expoſer dans ſaint Paul les corps du comte de Warvick & de ſon frere, avant qu'on leur rendît les honneurs de la ſépulture. AN. 1471.

CIII. Bataille où le comte de Warvick eſt tué avec ſon frere.

Mais il avoit encore une autre armée à vaincre, & c'étoit celle du prince de Galles qui étoit accompagné de ſa mere, de tous les princes de ſa maiſon, & de tous les amis de Lancaſtre ; ce qui faiſoit, ſelon Comines, une armée de quarante mille hommes. Il falut donc en venir aux mains. Le duc de Glocestre qui commandoit l'avant-garde de l'armée d'Edouard, attaqua le duc de Sommerſet, & le chargea avec tant de vigueur, qu'il le défit ; cette premiere action mit le déſordre dans le camp de la reine, & l'arrivée du roi acheva ; il avoit ſuivi de près ſon frere ; on combattit long-tems avec aſſez de valeur, pour avoir la gloire de s'être bien défendu, mais toûjours avec trop de confuſion parmi les troupes de la reine, pour eſperer de vaincre. La victoire demeura à Edouard, & le prince de Galles y perdit la vie ſous un tas de morts, à l'âge de dix-huit ans, à ce que dit Comines ; quoique Polydore Virgile aſſure que ce jeune prince fut fait priſonnier, & qu'étant interrogé

CIV. Edouard remporte une ſeconde victoire ſur l'armée du prince de Galles.

Comines l. 3. cap. 7.

AN. 1471.

par Edouard pourquoi il avoit été assez hardi que d'entrer avec une armée dans ses états, le jeune prince lui avoit fierement répondu, que ç'avoit été pour délivrer son pere, & recouvrer le roïaume de son aïeul. Sur quoi le roi l'aïant poussé de sa main pour le faire retirer, les ducs de Clarence & de Gloceſtre l'avoient massacré sur le champ avec une férocité sans exemple. Ce prince méritoit un sort plus heureux; il avoit toutes les grandes qualitez de la reine sa mere, sans aucun des défauts du roi son pere.

Polydor. Virgil. hiſt. Anglic. l. 24.

CV.
La reine Marguerite enfermée dans la tour de Londres, & Henri tué dans sa prison.

Tous les princes de la maison de Lancastre, & la plûpart des seigneurs qui y étoient le plus attachez, périrent avec lui. La reine y perdit la liberté, elle fut prise sur le champ de bataille, & menée dans la tour de Londres, mais le vainqueur lui conserva la vie. Henri son époux confiné dans la même tour où il vivoit d'une maniere à ne causer aucun ombrage aux Anglois, y fut toutefois cruellement massacré par le duc de Gloceſtre frere d'Edouard, qui voulut bien se charger de cette execution. Il ne se contenta pas de la faire faire en sa présence, il eut la barbarie de lui enfoncer lui-même le poignard dans le sein, & fit voir par cette inhumanité qu'il étoit capable des crimes les plus énormes, auſquels il se livra entierement dans la suite. Ce fut ainsi que finit ce roi, fameux exemple de la fragilité des grandeurs humaines; prince né avec peu de talens, quoiqu'il eût de grandes vertus, fort malheureux selon le monde, mais heureux selon l'évangile.

Harpsfeld hiſt. eccleſ. Anglic. ſæcul. 15. c. 4. & 5.

Il fut mépriſé des hommes qui l'ont régardé comme un esprit foible & imprudent, stupide même & peu sensé; c'est ainsi qu'en parle Comines. Mais le ciel a

relevé ſa gloire par des miracles qu'on dit avoir été faits à ſon tombeau, & qui l'ont fait réverer comme un ſaint. Il étoit âgé de cinquante deux ans, aïant joüi du roïaume durant trente années parmi de grandes révolutions. Il fut premierement enterré à Londres dans le monaſtere des Bénédictins, & de-là tranſporté à Vindſor lieu de ſa naiſſance, & mis dans l'égliſe de ſaint George. Il avoit fondé le college roïal de Cambridge. Le nom & la maiſon de Lancaſtre furent éteints par ſa mort. Edoüard étoit ſi acharné contre cette famille, qu'il rechercha même ceux qui en étoient ſortis par les femmes; & du nombre de ces derniers étoit le jeune Henri comte de Richemont qui n'auroit pas échappé à l'ambition d'Edouard, ſi le comte de Pembrock ſon oncle ne l'eût ſauvé de la bataille, & emmené avec lui. AN. 1471.

CVI. Le comte de Pembrock & le jeune comte de Richemont ſe ſauvent.

Le roi après ſes deux victoires envoïa Thomas Wagham dans la principauté de Galles pour ſe ſaiſir ſans bruit de ces deux ſeigneurs. Mais Pembrock qui en fut averti, prévint Wagham, le fit tomber lui-même dans un piége où il fut arrêté, & le fit mourir. Pembrock fut enſuite aſſiegé dans ſon château, mais il trouva moïen d'en ſortir, & s'embarqua avec le comte de Richemont ſon neveu à deſſein de ſe retirer à la cour de France. Une tempête les jetta ſur les côtes de Bretagne où ils deſcendirent, & allerent tous deux trouver le duc à Nantes. Le recit de leurs malheurs le toucha, il leur promit ſa protection, & leur fit un ſi bon accuëil, qu'ils ſe crurent en toute ſûreté. Mais Edouard dont l'interêt étoit de ſe ſaiſir de ces deux ſeigneurs, apprennant qu'ils étoient en Bretagne, envoïa un député pour les demander

CVII. La tempête les les jette ſur les côtes de Bretagne où le duc les retient comme priſonniers.

AN. 1471. au duc, ou du moins le comte. Mais Kenlet confident du duc diſſuada ſon maître d'écouter la propoſition d'Edouard, & ſe ſervit de ſi bonnes raiſons pour l'engager à ne pas violer le droit des gens, & la foi qu'il avoit ſi ſolemnellement donnée, que le duc déclara qu'il ne pouvoit manquer à ſa parole, & qu'il ne livreroit point le comte au préjudice de la foi publique. La réponſe fut donnée au député d'Angleterre qui en parut très-mécontent : il chercha les moïens de faire aſſaſſiner le comte, ſans en pouvoir venir à bout par les précautions qu'on prit : enſorte que tout ce qu'Edouard put obtenir, fut que le duc de Bretagne tiendroit le comte de Richemont comme ſon priſonnier, & ne le relâcheroit point quelque choſe qui pût arriver ; à quoi Kenlet fit conſentir le comte.

CVIII. Affaire de Caſtille & d'Arragon.

On travailla dans la Caſtille à chercher des moïens pour réconcilier les évêques avec le roi Henri ; & l'on obtint du pape que l'évêque de Ségovie ſeroit aſſigné à comparoître à Rome dans trois mois. L'on donna quatre prêtres pour commiſſaires à l'archevêque de Tolede, afin d'inſtruire ſon procès dont ils envoïeroient les informations à Rome. Mais les conjurez empêcherent qu'on n'executât cette commiſſion. Les Arragonnois furent plus heureux, ils recouvrerent Gironne, & donnerent la chaſſe à leurs ennemis.

Mariana hiſt. Hiſpan. l. 23. c. 16.

CIX. Le roi de Portugal fait la guerre en Afrique.

Alphonſe roi de Portugal, réſolu de porter ſes conquêtes en Afrique, s'embarqua avec beaucoup de ſeigneurs de ſon roïaume & y arriva dans le mois d'Août. On n'avoit depuis longtems vû une ſi belle flotte que la ſienne : elle étoit de plus de deux

cens voiles avec près de trente mille hommes. Le prince délibera ſur la route qu'il devoit tenir ; & n'oſant attaquer Tanger qui lui avoit coûté beaucoup de monde, il alla moüiller devant Arzile : il fit la deſcente ſans aucun obſtacle, & emporta cette place d'aſſaut. Les Maures eurent deux mille hommes de tuez, & environ cinq mille priſonniers : on y fit un butin eſtimé huit cens mille cruzades que le roi diſtribua à ceux qui s'étoient ſignalez dans cette occaſion. On changea la moſquée en égliſe ſous l'invocation de l'Aſſomption de la ſainte Vierge. Le gouvernement d'Arzile fut donné à dom Henrique de Meneſez comte de Valence qui commandoit déja dans Alacer-Seguer. La priſe de cette place étonna tellement ceux de Tanger, qu'ils abandonnerent leur ville. Le roi en aïant eu avis, y alla auſſi-tôt, & y fit ſon entrée le vingt-huitiéme du mois d'Août. Il y établit pour gouverneur dom Rodrigue de Mello, qu'il fit depuis comte d'Olivença, & ramena ſa flotte ſaine & ſauve. AN. 1471.

CX. Le pape reprend l'affaire de la guerre contre les Turcs.

Auſſi-tôt que le nouveau pape Sixte IV. eut été élu, il s'occupa ſérieuſement des affaires de l'égliſe, & témoigna qu'il avoit deſſein d'aſſembler un concile dans le palais de Latran, pour travailler à rétablir la diſcipline de l'égliſe, & traiter de la guerre contre les Turcs, en ſuivant les vûës de Pie II. Mais l'empereur y paroiſſant oppoſé, & ne voulant point de concile à Rome, l'affaire traîna en longueur, & l'on eut recours à d'autres moïens. Ces moïens furent, que du conſentement du ſacré college, le pape créeroit quatre légats avec une pleine autorité ; le cardinal Beſſarion pour la France, le cardinal Borgia vi-

Papienſ. epiſt. 407. 408. 414. & ſeq.

AN. 1471. ce-chancelier pour l'Eſpagne, Marc Barbo cardinal d'Aquilée pour l'Allemagne & la Hongrie, afin de rétablir la paix parmi les princes; & le cardinal Caraffe pour commander la flotte contre les Turcs. On envoïa auſſi dans tous les roïaumes chrétiens des hommes pour lever les décimes du clergé, le vingtiéme du bien des Juifs, & le trentiéme de celui des Catholiques, ſuivant le decret de l'aſſemblée de Mantouë. On accorda des privileges & des indulgences à ceux qui prendroient les armes pour cette guerre, ou qui y envoïeroient en leur place, ou qui contribueroient de leurs biens. L'on écrivit à l'empereur, aux rois & à tous les princes pour les prier de concourir à une œuvre ſi ſainte. Le cardinal de Pavie que le pape avoit envoïé en Hongrie auſſi-tôt après ſon élection pour appaiſer les troubles, parle d'une cinquiéme légation ſans indiquer l'endroit; & écrivant à ces légats & d'autres de ſes amis touchant ces légations, & la création de deux jeunes cardinaux qu'on lui avoit mandé de Rome, il leur dit qu'il appréhende fort que toutes ces légations ne ſoient inutiles, comme il arriva en effet. Il ſe plaint fort de la promotion de ces deux jeunes cardinaux que le pape avoit faite, lui mandoit-on, pour être ſoulagé dans ſes travaux; comme ſi, ajoûte ce cardinal, parmi ceux qui compoſent le ſacré college, on n'en auroit pas pû trouver. Il ſe plaint encore davantage du refus que faiſoit le pape de ſe ſoumettre aux loix établies dans le conclave, même à ſes inſtances; & refute les raiſons que ſa ſainteté alleguoit ſur-tout celle-ci, qu'elle n'étoit obligée à aucune loi.

CXI. Le pape fait

Les deux jeunes cardinaux dont parloit ce cardi-

nal, étoient Julien de la Roüerre neveu du pape du côté de ſon frere, âgé de vingt-ſept ans, qui fut depuis Jules II. Le ſecond Pierre Riario Cordelier auſſi neveu du pape du côté de ſa ſœur. Celui-ci eut tant de crédit auprès du ſouverain pontife, qu'après lui avoir donné pluſieurs bénéfices, il le fit ſon légat pour toute l'Italie. Onuphre dit qu'il étoit ſi magnifique, & qu'il aimoit tant la dépenſe, qu'il ſembloit n'être né que pour ſe répandre en profuſions; enſorte que dans l'eſpace de deux ans qu'il vêcut ſeulement depuis ſon cardinalat, il dépenſa deux cens mille écus d'or, outre ſoixante mille qu'il devoit à ſa mort qui lui fut procurée par ſes débauches, n'étant âgé que de vingt-huit ans. On peut voir dans les lettres du cardinal de Pavie quels furent ſes excez en jeux publics pour divertir le peuple, en feſtins & autres profuſions encore plus mauvaiſes. L'auteur de ſon oraiſon funébre qu'on trouve dans le continuateur de Ciaconius, dit qu'il nourriſſoit dans ſa maiſon plus de cinq cens perſonnes, tant évêques que docteurs, poëtes, orateurs & autres qui excelloient dans quelque profeſſion; aïant coutume de dire qu'il étoit le pere nourricier de tous les honnêtes gens. D'où l'on peut conclure après Onuphre, que Sixte étoit fort indulgent à l'égard des ſiens; qu'il leur accordoit beaucoup de choſes avec trop de facilité, & qu'il avoit beaucoup d'ambition pour avancer ſes neveux & ſes ſœurs dont il avoit un grand nombre, & les élever à un haut rang.

AN. 1471.

deux cardinaux ſes neveux.

Addit. Victorel ad Ciacon. Papienſ. epiſt. 528. 529. & 543.

Victorel addit. ad Ciacon.

Onuphr. in Sixt. IV.

Dès le commencement de ſon pontificat il rétablit dans l'égliſe de ſaint Jean de Latran les chanoines ſéculiers au lieu des réguliers que les Romains y

CXII. Il rétablit les chanoines ſéculiers dans ſaint Jean de Latran.

avoient mis auſſi-tôt après la mort du pape Paul II.

AN. 1471. Mais comme l'égliſe de Notre-Dame de la Paix qu'il donna à ces derniers ne fut achevée que douze ans après, le cardinal Caraffe leur fit bâtir un monaſtere, & leur donna ſa bibliotheque; & le pape ordona qu'ils auroient toûjours le titre & les privileges des chanoines réguliers de Latran. Le ſaint pere étoit ſi génereux, qu'il ne pouvoit rien refuſer à perſonne, & que ſouvent il accordoit les mêmes graces à pluſieurs qui le ſollicitoient & l'importunoient par leurs prieres. Ce qui l'obligea de charger Jean de Montmiral homme adroit, exact, & fort verſé dans les affaires, de ſigner toutes les requêtes, afin d'ôter tout ſujet de conteſtation & de diſpute entre ceux qui demandoient des graces, & empêcher qu'ils ne ſollicitaſſent ce qui avoit été accordé à d'autres.

Pennot. de Cleric. can. lib. 3. c. 10. §. 1.

CXIII. Le duc de Bourgogne demande la paix au roi de France.

Le duc de Bourgogne voïant les progrez du roi de France qui s'étoit déja rendu maître de Saint-Quentin & d'Amiens, demanda la paix, & écrivit d'Arras au connétable pour lui repréſenter l'iniuſtice de la guerre qu'on lui faiſoit, & le faire reſſouvenir qu'il lui étoit redevable de ſa fortune. Le connétable le voïant ainſi donner dans le piege qu'on lui avoit tendu, ne penſa qu'à augmenter ſes craintes, & lui répondit que la maiſon de Bourgogne n'avoit jamais été ſi proche de ſa ruine, puiſqu'outre les deux armées de Louis XI. réſolu d'attaquer les deux Bourgognes, ce prince avoit encore des intelligences dans ces provinces; que le ſeul remede que le duc pouvoit y apporter, étoit de marier la princeſſe ſa fille avec le duc de Guienne, & que ce mariage ne ſeroit pas plûtôt fait, que les affaires changeroient de

de face. * Le duc de Guienne qui étoit dans le camp du roi, & le duc de Bretagne qui y avoit envoïé des troupes, écrivirent au duc de Bourgogne d'un ſtyle aſſez different ſur le même ſujet. Le premier lui promettoit que ſes amis ne lui manqueroient pas au beſoin. Le ſecond le deſeſperoit en ſuppoſant qu'il étoit perdu ſans reſſource, parce que l'intention du roi étoit de ſe ſaiſir de ſa perſonne à quelque prix que ce fût, & que les meſures étoient déja priſes pour l'inveſtir. Le duc de Bourgogne répondit à ces lettres : mais il fut ſi fort choqué de celle du connétable, qu'en la liſant il le traita d'impudent, & ne daigna pas lui faire réponſe. AN. 1471.

Irrité qu'on voulut le contraindre à marier ſa fille, il leva une armée qu'il aſſembla ſous Arras, & qu'il mena lui-même vers la Somme où il ſurprit la ville de Pecquigny. Mais les nouvelles qu'il reçut alors que le prince d'Orange avoit fait ſoûlever tout le comté de Bourgogne, & que l'autre armée de France étoit entrée dans le duché, lui ôterent toute la confiance en ſes propres forces. On lui mandoit que les François ne trouvant point de troupes reglées qui leur réſiſtaſſent, avoient aiſément taillé en pieces celles que les officiers du duc avoient aſſemblées en tumulte; qu'ils avoient aſſiegé & pris quelques places; que d'autres s'étoient volontairement renduës, & que le reſte de la province étoit réſolu de traiter avec les vainqueurs, s'il ne recevoit à tems un puiſſant ſecours. Le duc de Bourgogne n'étoit pas en état d'y en envoïer; & la crainte que le malheur des deux Bourgognes ne décourageât ſes autres ſujets, lui fit prendre la réſolution d'envoïer demander la paix au

CXIV. Il écrit au roi, & réïtere la même demande.

AN. 1471.

roi qui étoit à Beauvais. Mezeray dit qu'il écrivit à Louis XI. & qu'il lui découvroit dans ſa lettre les artifices de ceux qui l'animoient contre lui. Un autre auteur ajoute qu'il lui envoïa les dernieres lettres qu'il avoit reçûës du connétable & des ducs de Guienne & de Bretagne. On n'a jamais tant de chagrin de ſe voir trompé, que lorſqu'on eſt en poſſeſſion de tromper les autres.

Mezeray, abregé chronol. de l'hiſtoire de France, to. 3. in-12. ſous Loüis XI.

Le roi fut plus ſurpris que ces trois princes euſſent oſé le trahir, que fâché de l'injure qu'ils lui faiſoient; mais il ſçut diſſimuler ſon chagrin. La reine étoit enceinte, & eſperoit de mettre au monde un fils, ſes eſperances ne furent pas trompées, puiſqu'elle accoucha de Charles VIII. Loüis XI. alors ne deſira plus le mariage de ſon frere avec l'heritiere de Bourgogne dans la craînte que le duc de Guienne devenu trop puiſſant, ne dépoüillât de ſes états ſon fils que ſa majeſté laiſſeroit pupille en cas de mort : elle écrivit donc au duc de Bourgogne qu'elle lui accorderoit volontiers la paix, pourvû qu'il ceſſât de broüiller le roïaume. Mais comme le duc ne vouloit rien relâcher des articles du traité de Peronne, on ne parla que d'une trêve qui fut ſignée à Abbeville pour un an, malgré le connétable qui voïoit par-là tous ſes projets arrêtez. Il étoit maître de Saint-Quentin, le roi lui en avoit donné le gouvernement; il y avoit mis une garniſon de ſoldats qui lui étoient entierement dévoüez, & il y étoit demeuré lui-même. La reſtitution de cette place au duc de Bourgogne fut le ſujet de leurs négociations; mais le roi ne voulut point s'expliquer là-deſſus, pour ne point obliger le connétable à ſe jetter entre les bras du duc qui le

protegeroit, tant qu'il le verroit maître de Saint-Quentin. AN. 1471.

CXV. Le roi de France s'oppose au mariage du duc de Guienne avec l'heritiere de Bourgogne.

Quoique la trêve s'obſervât aſſez exactement, cependant le duc de Bourgogne n'avoit congedié ni ſes officiers, ni ſes meilleurs ſoldats, & paroiſſoit un peu plus diſpoſé au mariage de ſa fille avec le duc de Guienne, quoique dans le fond il n'en eût aucune envie. L'on en vint juſqu'à envoïer l'évêque de Montauban à Rome pour obtenir la diſpenſe au ſujet de la parenté. Le roi le ſçut, & envoïa le ſieur du Bouchage au duc de Guienne pour le diſſuader de ce mariage. Le duc de Guienne ne répondit que par des plaintes ſur la conduite du roi à ſon égard, & ſa mauvaiſe volonté pour lui dans une infinite de rencontres. C'eſt ce qui lui fit prendre le parti de continuer à traiter avec le duc de Bourgogne, & de ſe faire comprendre dans le premier traité que ce duc feroit avec Louis XI. pour entrer en poſſeſſion du Poitou qui devoit entrer dans le gouvernement de la Guienne, & que le roi en avoit détaché.

CXVI. Le roi fait la paix avec le duc de Bourgogne

Mem. de Comines, l. 3. ch. 9.

Cependant le roi fit ſa paix avec le duc de Bourgogne: elle fut ſignée au Crotoy; & par le traité le duc ſe déſiſtoit entierement des interêts du duc de Guienne & du duc de Bretagne, promettant avec ſerment de ne ſe mêler jamais de leurs affaires. Le roi de ſon côté promettoit de rendre Amiens & Saint-Quentin, & s'engageoit à ne point prendre le parti du comte de Nevers & du connétable qu'il abandonnoit entierement au duc. Le premier de ces ſeigneurs s'étoit attiré la haine du duc de Bourgogne à l'occaſion des prétentions qu'il diſoit avoir ſur quelques places occupées par le duc: le ſecond relevoit

AN. 1471. de lui pour le comté de Saint-Pol, & preſque toutes ſes autres terres. Le ſeigneur de Craon & Pierre Doriolt devenu chancelier de France par la diſgrace de Morvilliers qui s'étoit retiré en Guienne, furent ceux qui travaillerent à la concluſion du traité, & qui en dreſſerent les articles.

CXVII. Mort de Denis le Chartreux.

Dupin Biblioth. des Aut. to. 12. in-4. p. 103. Spond. contin. annal. hoc anno, n. 14. Peirerius Biblioth. Carthuſ. p. 49. & ſeq. Baillet, Vies des Saints, 12. Mars.

La religion perdit dans cette année un de ſes défenſeurs par la mort de Denis le Chartreux, autant recommandable par ſa pieté que par ſon érudition. Il ſe nommoit Denis Rickel, du lieu de ſa naiſſance dans le diocéſe de Liege, & on le connoit ſous le nom de Denis le Chartreux, parce qu'il entra à vingt-un an dans l'ordre de ces Religieux, & y paſſa le reſte de ſes jours juſqu'à cette année 1471. dans laquelle il mourut le douziéme Mars âgé de ſoixante-neuf ans. M. Dupin dit qu'il n'y a point d'auteurs avec leſquels il ne puiſſe diſputer pour le grand nombre d'ouvrages qu'il a compoſez, & qu'il en a fait lui-même le catalogue. On dit que le pape Eugene IV. aïant vû un de ſes livres, s'écria avec admiration, que l'égliſe devoit ſe réjoüir d'avoir un tel fils. Il y a de lui des commentaires ſur tous les livres de l'ancien & du nouveau Teſtament; un autre ouvrage intitulé *Monopanton*, c'eſt-à-dire, toutes les épîtres de ſaint Paul diſpoſées par ordre des matieres; un commentaire ſur les livres attribuez à ſaint Denis l'Aréopagite; un autre ſur le Maître des ſentences; la moële de la ſomme de ſaint Thomas, & celle de la ſomme de Guillaume d'Auxerre; un traité ſur le livre de la conſolation de la philoſophie de Boëce; une explication des anciennes hymnes; un commentaire ſur l'échelle de ſaint Jean Climaque, & ſur les

œuvres de Caſſien; divers ouvrages de philoſophie; un abregé de théologie; deux livres de la théorie chrétienne; huit livres de la foi catholique; quatre livres contre la perfidie de Mahomet; un dialogue entre un Chrétien & un Sarraſin ſur le même ſujet; une lettre aux princes catholiques pour les exhorter à faire la guerre aux Turcs; un traité contre l'art magique & les erreurs des Vaudois; un autre contre les ſuperſtitions; divers traitez ſur l'eſſence & les perfections de Dieu; quatre livres des dons du Saint-Eſprit; des méditations ſur la paſſion; une expoſition de la meſſe; un dialogue ſur l'euchariſtie; un traité de la fréquente communion; des ſermons ſur le ſaint ſacrement de l'autel; huit livres ſur les loüanges de la ſainte Vierge; de la venération des Saints; de leurs reliques, & de la maniere de faire leurs proceſſions. Voilà tout ce qui concerne les traitez dogmatiques de cet auteur. AN. 1471.

CXVIII. Ouvrages de cet auteur qui regardent la diſcipline.

Les autres ouvrages qu'il a compoſez, regardent la diſcipline, comme ceux de la cauſe de la diverſité des évenemens, du déreglement & de la réforme de l'égliſe; de l'autorité & du devoir du ſouverain pontife; de ſa puiſſance & de ſa juriſdiction; de l'autorité des conciles généraux; de la vie & du gouvernement des prélats & des archidiacres; des fonctions des légats; de la vie & de l'état des chanoines, prêtres & autres miniſtres de l'égliſe: un dialogue entre un avocat & un chanoine; un traité de la vie & du gouvernement des curez; de la converſation honnête des clercs; de la doctrine des ſcholaſtiques; de la vie des nobles; du gouvernement des princes: deux dialogues entre Jeſus-Chriſt, un

AN. 1471. prince & une princeſſe ; de la vie militaire ; de la vie des marchands, & du juſte prix des choſes, du gouvernement politique ; de la vie des perſonnes mariées ; de la vie des vierges, deux dialogues de Jeſus-Chriſt, l'un avec un vieillard, & l'autre avec un enfant ; de la vie & des exemples des anciens peres ; l'éloge de l'ordre des Chartreux ; une explication de la regle du tiers-ordre de ſaint François ; de la réforme des religieux ; de la vie des ſolitaires avec ſon éloge ; & de la vie des recluſes.

CXIX. Ouvrages qui concernent la morale.

Les derniers ouvrages de cet auteur regardent la morale ; & l'on y trouve quatre recuëils de ſermons, deux pour les ſéculiers, & deux pour les religieux ; une ſomme des vertus & des vices ; des traitez contre la pluralité des benefices, la ſimonie, l'avarice, l'ambition ; contre la proprieté des moines, contre les diſtractions en récitant l'office divin ; de la maniere de chanter dévotement ; de la maniere & de l'ordre qu'il faut obſerver dans la correction fraternelle ; de l'énormité du peché ; de la converſion des pécheurs ; de la voie étroite du ſalut & du mépris du monde ; le miroir des amateurs du monde ; l'inſtitution des novices ; des vœux & de la profeſſion religieuſe ; des moïens d'emploïer le tems utilement ; deux livres de la vie purgative ; un diſcours de la mortification vivifiante & de la réforme intérieure ; de la ſource de la lumiere & des ſentiers de la vie ; des remedes contre les tentations ; de la diſcrétion des eſprits ; des paſſions de l'ame ; de la pureté & de la felicité de l'ame ; un traité des quatre fins de l'homme, dans lequel il dit que les ames qui ſont en purgatoire ne ſont pas aſſurées de leur felicité fu-

ture; des conferences; des lettres & des poëſies, & beaucoup d'autres qu'on peut voir dans M. Dupin qui a eu ſoin de marquer l'année en laquelle chacun de ces ouvrages a été imprimé, & qui ſont ceux qui n'ont pas encore vû le jour. Il ajoute que cet auteur écrit facilement, mais que ſon ſtyle eſt ſimple, & n'a rien de poli & d'élevé. AN. 1471.

CXX. Mort de Thomas à Kempis.

Thomas à Kempis mourut auſſi cette année le vingt-quatriéme de Juillet, âgé de près de quatre-vingt douze ans. Il fut nommé à Kempis, parce qu'il étoit de Kempen petite ville du diocéſe de Cologne. Il vint au monde vers l'an 1380. & fut ſurnommé Hemmerchen, en latin *Malleolus*. Son pere s'appelloit Jean, & ſa mere Gertrude. Il avoit un frere nommé Jean de Kempis prieur du monaſtere des chanoines reguliers de la congrégation de Gerard le Grand du mont ſainte Agnès proche de Zwol. Thomas fut élevé dans la communauté des écoliers de Deventer, où il apprit à écrire, & à lire la bible. Enſuite étant allé en 1399. à Zwol pour gagner les indulgences que le pape Boniface IX. avoit accordées à l'égliſe de ce lieu, il poſtula pour entrer dans le monaſtere du mont ſainte Agnès, y fut reçu par ſon frere & y fit profeſſion le dixiéme Juin 1406. Il fut ordonné prêtre en 1423. & comme une des principales occupations de ces chanoines réguliers étoit de copier des ouvrages; Thomas s'appliqua à ce travail, & copia toute la bible, un miſſel, & beaucoup d'autres livres. Il compoſa auſſi quelques ouvrages de pieté, dont le ſtyle eſt ſimple, & n'a rien de relevé, mais dont les penſées ſont ſolides, & pleines d'onction, claires, intelligibles, & utiles à tout le monde.

Joſſe Badius in ejus vita. Trithem. & Bellarm. de Scriptor. Eccleſiaſt. Valer. André Bibl. Belg. Sup. liv. CVIII. n. 189.

AN. 1471. L'édition des ouvrages de Thomas à Kempis, qui parut en trois tomes à Cologne en 1660. contient des ſermons ſur les myſteres de Notre-Seigneur; des inſtructions à de jeunes religieux; des traitez ſpirituels à la tête deſquels ſont les quatre livres de l'Imitation de Jeſus-Chriſt dont on a parlé ailleurs; & pluſieurs vies de ſaints perſonnages; des lettres de pieté, pluſieurs oraiſons & quelques hymnes. On a diverſes éditions de ſes ouvrages faites à Doüay, à Anvers & en d'autres endroits *in-quarto* & *in-octavo*.

V. la Diſſert. de M. Dupin, to. 12. au 15. ſiecle.

CXXI. Denis patriarche de Conſtantinople ſe démet de ſa dignité.

Denis patriarche grec de Conſtantinople ſe démit dans cette année de ſon patriarchat. Se voïant fauſſement accuſé d'avoir reçu la circonciſion des Turcs, lorſqu'il fut vendu à la priſe de cette ville; & ſes accuſateurs perſiſtant à l'aſſurer dans le concile qu'il avoit aſſemblé à ce ſujet, quoiqu'il le niât avec ſerment; il crut qu'il n'y avoit pas d'autre moïen pour ſauver ſon honneur, que de ſe dépoüiller, & faire voir qu'il n'y avoit ſur lui aucune marque de circonciſion. Ce qui remplit ſes calomniateurs d'une ſi grande confuſion, qu'ils ſe proſternerent à ſes pieds, & lui demanderent pardon. Mais Denis bien loin de le leur accorder, les excommunia, quoique le concile intercedât pour eux, & ſe démit auſſi-tôt après de ſa dignité qu'il avoit poſſedée pendant huit ans, pour ſe retirer dans un monaſtere. Simeon fut remis en ſa place; mais comme il ſe vit obligé de païer le tribut qui avoit été introduit pour lui-même, & que le tréſorier au lieu de mille écus, en vouloit avoir deux mille, comme on les avoit païez pour Denis; il fut plus de trois ans ſans ſatisfaire, & ſans qu'on en élût un autre en ſa place; ce

Apud Bzov. annal. to. 18. hoc anno.

Onuphr. in chron. eccleſ.

ce qui cauſa quelques troubles dans l'égliſe de Conſtantinople. AN. 1472.

CXXII. Légation du cardinal d'Aquilée en Allemagne. *Papienſ. epiſt. 436. & 440.*

Les légats que le pape avoit choiſis pour aller chez les princes chrétiens, & les exhorter à la guerre contre les Turcs, ſe mirent en chemin au commencement de cette année 1472. Le cardinal d'Aquilée le premier de ces légats, partit de Rome le vingt-deuxiéme de Février, chargé par le pape de ſe tranſporter en Allemagne, & de faire reſſouvenir l'empereur qu'il étoit l'avocat de l'égliſe, & le défenſeur de la religion chrétienne; que ces qualitez l'obligeoient à prendre les armes contre les Turcs, & à reconcilier les rois de Pologne & de Hongrie, broüillez à l'occaſion du roïaume de Bohême, autant que la dignité de l'égliſe Romaine & la majeſté imperiale pouvoient le lui permettre. Il avoit ordre auſſi d'aſſurer Matthias roi de Hongrie, qu'il ne devoit point appréhender que le ſaint ſiege & l'empereur l'abandonnaſſent après l'avoir engagé à porter la guerre en Bohême; que la cour de Rome n'avoit point approuvé l'élection d'Uladiſlas par les Bohémiens; que toutefois parce qu'ils avoient plus d'inclination pour le fils du roi de Pologne, ſa ſainteté conſeilloit au roi de Hongrie d'en venir à un accommodement pour lequel on s'en rapporteroit à elle & à l'empereur, qui tous deux s'intereſſeroient à appaiſer les troubles.

CXXIII. Remontrances que le légat devoit faire au roi de Pologne. *Bzov. annal. eccleſ. ad ann. 1472.*

Sa commiſſion portoit encore qu'il repréſenteroit à Caſimir roi de Pologne, qu'après avoir ſi long-tems refuſé la couronne de Bohême que le pape l'invitoit à recevoir, il n'avoit pas agi en roi catholique d'accorder ſon fils à des héretiques, parce qu'ils le de-

AN. 1472.

mandoient, & d'avoir déclaré la guerre à Matthias qui étoit catholique, qui avoit de l'experience, & qui convenoit mieux aux Bohémiens ; que le parti qu'il devoit prendre étoit celui de marier une de ſes filles avec Matthias, afin que les enfans qui naîtroient de ce mariage, fuſſent rois de Bohéme, ou que le roïaume échût aux Polonois au défaut de poſterité. Qu'en cas que le roi de Pologne ne voulut pas accepter ces propoſitions qui paroiſſoient ſi équitables, le légat ne manqueroit pas de publier la bulle qui confirme la couronne de Bohême à Matthias, avec menace d'excommunier les Polonois s'ils refuſoient d'y conſentir. Le légat fut reçu avec beaucoup d'honneur par le roi de Pologne ; mais il ne put faire la paix à cauſe des difficultez que le roi de Hongrie y apportoit : celui-ci vouloit avant toutes choſes faire la paix avec l'empereur Frederic ; & ſe flattoit d'y réuſſir dans peu de jours, quoiqu'elle ne fût pas trop aſſurée.

CXXIV. Légation du cardinal Beſſarion en France, où il eſt mal reçu.

Le cardinal Beſſarion qu'on avoit deſtiné pour la légation de France, douta long-tems s'il l'entreprendroit à cauſe de ſes infirmitez & de ſon grand âge. Il avoit déja même réſolu de ne point faire ce voïage, lorſqu'il reçut des lettres de Louis XI. qui lui témoignoit ſa joïe de l'avoir pour légat dans ſon roïaume, & qui le prioit de hâter ſon départ, l'aſſurant qu'il ſeroit reçu avec tous les honneurs dûs à ſa dignité & à ſon mérite. Il partit donc, mais le ſuccès de ſa légation ne fut pas heureux. A peine fut-il entré en France, qu'il devint ſuſpect au roi, & étant arrivé à la cour, on refuſa de lui donner audience pendant plus de deux mois. A la fin il l'obtint, mais

il fut reçu avec beaucoup d'indifference & de froideur de la part du roi, qui étoit irrité de ce que ce cardinal avoit vû avant lui le duc de Bourgogne. On dit qu'il en avoit reçu l'ordre du pape. Brantome rapporte le fait en l'égaïant à ſon ordinaire. Mais Matthieu le décrit plus ſérieuſement dans la vie de Louis XI. en ces termes: AN. 1472.

Matthieu, dans l'hiſt. de Louis XI. l. 11.

" Cette légation, dit-il, fut la cauſe de la mort " du cardinal : car l'aïant commencée par le duc de " Bourgogne, comme celui qu'il eſtimoit le plus dif- " ficile à mettre à la raiſon, le roi le trouva mau- " vais ; & imputant cela ou à mépris, où à paſſion " particuliere ; lorſqu'il ſe préſenta à l'audience, il " lui mit la main ſur la grande barbe qu'il portoit, " & lui dit ce vers latin de grammaire : *Barbara* " *græca genus retinent quod habere ſolebant.* Trait aceré, " non contre la Grece qui donnoit le nom de Barba- " res à toutes les autres nations, mais contre l'inci- " vilité & l'imprudence de ce cardinal. Le roi le quitta " aſſez bruſquement ; & pour lui faire encore mieux " ſentir que ſon ſéjour ne lui étoit pas agréable, il lui " fit expedier ſa réponſe en peu de tems ". Le reſſentiment de cet affront donna tant de chagrin à Beſſarion, qu'en s'en retournant à Rome il tomba malade à Turin, d'où deſcendant à Ravenne ſur le Pô, il y mourut le dix-huitiéme de Novembre 1472. dans la ſoixante dix-ſeptiéme année de ſon âge. Son corps fut porté à Rome, & enterré dans une chapelle de l'égliſe de ſaint Pierre, où il avoit préparé ſon tombeau, ſur lequel on lit ſon épitaphe en latin avec deux vers grecs au bas. Paul Jove dit qu'après la mort de Paul II. les cardinaux avoient élu Beſſa-

CXXV. Mort du cardinal Beſſarion à Ravenne.

Paul. Jove in elog. cap. 24. & 27. Aubery, hiſt. des cardinaux.

AN. 1472. rion pape ; que trois d'entr'eux étant allé chez lui pour lui annoncer cette nouvelle, Nicolas Perrot ſon camerier refuſa de leur ouvrir la porte du cabinet où ce cardinal étudioit : & les autres s'étant retirez, on élût Sixte IV. Il ajoûte que Beſſarion aïant appris ce qui s'étoit paſſé, en témoigna du reſſentiment à ſon camerier en ces termes; " Perrot, ton incivilité me coute „ la tiare, & te fait perdre un chapeau de cardinal „. Cependant ni Platine, ni le cardinal de Pavie ne diſent rien de ce fait.

Papienſ. epiſt. 437. 455. & ſeq. Beſſarion avoit toûjours eu une grande inclination pour les lettres, où il avoit fait beaucoup de progrès. Son érudition étoit profonde, il avoit encore plus de vertu. Le cardinal de Pavie qui le blâme d'avoir entrepris la légation de France, ne peut s'empêcher de dire que le ſaint ſiege en le perdant, avoit perdu toute ſa gloire & ſon appui ; qu'il étoit le conſeil du ſacré college ; qu'il n'y avoit rien de bas en lui ; qu'on ne pouvoit aſſez long-tems regretter un ſi grand homme, & que tous les gens de bien devoient le pleurer comme leur pere. Cependant comme les plus grands hommes ne ſont pas ſans défaut, il faut avoüer avec le même cardinal de Pavie que Beſſarion pour être chargé de la légation de France, avoit engagé ſa liberté au pape ; qu'il avoit été trop complaiſant pour ſes volontez, ſur-tout lorſqu'il avoit conſenti à la création de ces deux jeunes cardinaux dont on a parlé, qui étoient indignes de ce rang. Rien ne prouve mieux combien il eſt difficile de ne point faire de fautes dans de grandes places, même avec de grandes vertus.

Supra n. 111.

Sa maiſon étoit la retraite des ſçavans, dont il

fut toûjours l'ami particulier & le protecteur. Il avoit enrichi ſa bibliotheque d'un grand nombre de differens livres grecs; & l'on aſſure qu'il en acheta pour trente mille écus. Il en fit préſent au ſénat de Veniſe, & la république la conſerve encore aujourd'ui avec ſoin. Le pape nomma un de ſes neveux pour remplir la place de patriarche de Conſtantinople pour les Latins, qu'il laiſſoit vacante. Les ouvrages qui nous ſont reſtez de lui, ſont un traité du ſacrement de l'euchariſtie, & des paroles de la conſécration, où il ſemble penſer comme les Latins, & répond aux objections des Grecs; un diſcours dogmatique des cauſes du ſchiſme, & un autre de l'union; un traité adreſſé à Alexis Laſcaris touchant la proceſſion du Saint-Eſprit, & pour la défenſe de la définition du concile de Florence; une apologie de Veccus, avec la réfutation du traité de Palamas; une lettre à ceux du patriarchat de Conſtantinople; & une réponſe aux quatre argumens de Planudes touchant la proceſſion du S. Eſprit. Tous ces ouvrages ſe trouvent dans la collection des conciles, & ont été donnez par Arcudius. Il a encore d'autres traitez ſur la philoſophie, comme l'apologie de Platon contre Gregoire de Trebiſonde, dont on a déja parlé; un livre des loix; un traité de la nature & de l'art, adreſſé au même George de Trebiſonde; une lettre au gouverneur des enfans du prince Thomas Paléologue ſur leur éducation; une exhortation aux princes Chrétiens pour les exhorter à faire la guerre aux Turcs; & quelques lettres imprimées ou manuſcrites. Il ſeroit à ſouhaiter que quelqu'un prît la peine de recuëillir dans un volume tous les traitez de ce cardinal.

AN. 1472.

Petr. Juſtiniani hiſt. Venet. l. 8. in fine.

CXXVI. Ouvrage du cardinal Beſſarion.

Dupin Biblot. des auteurs 15. ſiecle.

Collect. concil. 6. Labbe. to. 13.

Vide ſuprà n. 19.

AN. 1472.

CXXVII. Légation du cardinal Borgia en Eſpagne.

Le cardinal Borgia vice-chancelier & évêque de Valence en Eſpagne, lieu de ſa naiſſance, fut envoïé légat en Eſpagne, pour le même ſujet que les cardinaux d'Aquilée en Allemagne, & Beſſarion en France. Il arriva à Valence le vingtiéme de Juin, où il fut reçu avec magnificence & de grandes démonſtrations de joïe. Il n'y demeura que peu de jours. Il alla enſuite à Tarragonne pour s'aboucher avec dom Ferdinand roi de Sicile, à qui il remit la diſpenſe de ſon mariage avec l'infante Iſabelle, que le pape ordonnoit à l'archevêque de Tolede de publier. Comme le roi d'Arragon étoit toûjours au ſiege de Barcelonne, le légat alla l'y trouver; & après la reddition de cette ville, Borgia partit pour la Caſtille, & fut reçu à Madrid avec grande pompe. Il fit au clergé un diſcours que le cardinal de Pavie lui avoit compoſé, parce qu'il n'en étoit pas capable lui-même; & il obtint avec aſſez de peine quelques ſecours pour la guerre contre les Turcs, ſans toutefois pouvoir appaiſer les troubles de la Caſtille; parce que les prélats étoient trop portez en faveur de Ferdinand d'Arragon, contre lequel le roi Henri étoit fort irrité, pour avoir épouſé ſa ſœur Iſabelle malgré lui. On dit qu'il traita auſſi de la guerre ſainte avec le roi d'Arragon, les ambaſſadeurs d'Edouard roi d'Angleterre, & de Charles duc de Bourgogne, qui ſe trouvoient en Caſtile fort à propos, & de l'alliance contre Louis XI. dont il n'étoit nullement chargé: d'où l'on peut conjecturer quelle étoit déja ſa prévention contre la France, qu'il fit éclater lorſqu'il fut élevé au ſouverain pontificat ſous le nom d'Alexandre VI. Enfin après ces belles expeditions

Mariana hiſt. Hiſpan. l. 23. c. 18.
Papienſ. epiſt. 441.
Surita annal. lib. 18. c. 40. & ſeq.

il s'en retourna à Rome, où le roi de Caſtille envoïa bien-tôt après ſes ambaſſadeurs pour ſe plaindre au pape Sixte IV. de la conduite de ſon légat dont il étoit très-mécontent. AN. 1472.

CXXVIII. Caractere de ce légat, ſelon le cardinal de Pavie.

Papienſ. epiſt. 534.

Le cardinal de Pavie nous apprend dans ſes lettres le caractere de ce légat, qu'il connoiſſoit mieux que perſonne, & il n'en parle pas fort avantageuſement. Il dit, écrivant à François doïen de Tolede, que le vice-chancelier avoit aiſément obtenu du pape la légation de ſon propre païs, pour y paroître avec honneur, & ſervir de ſpectacle au peuple, & pour amaſſer de groſſes ſommes d'argent dans les trois roïaumes de Caſtille, d'Arragon & de Portugal; qu'il aborda premierement à Valence, d'où pénétrant plus avant en Eſpagne, il donna par-tout des marques de ſa vanité, de ſon luxe, de ſon ambition & de ſon avarice, ſans rien faire de ce qui concernoit ſa légation; qu'il revint à Rome très-odieux aux princes & aux peuples; qu'il penſa perir ſur mer, aïant eu une de ſes galeres coulée à fond avec tout le butin qu'il avoit fait en Eſpagne, & l'autre qu'il montoit aïant eu ſa pouppe briſée, enſorte qu'il n'arriva au port qu'avec beaucoup de peine & de dangers, & après avoir perdu ſoixante & quinze hommes de ceux qui l'accompagnoient, parmi leſquels il y avoit trois évêques, douze juriſconſultes & ſix chevaliers.

CXXIX. Légation du cardinal Caraffe pour commander la flotte

Papienſ. epiſt. 439. & 440.

Le cardinal Caraffe Napolitain, qui étoit chargé de commander la flotte que l'on armoit pour faire la guerre aux Turcs, après avoir célebré la meſſe le vingt-huitiéme de Mai, jour de la fête-Dieu, reçut des mains du pape dans l'égliſe de ſaint Pierre, les

AN. 1472. enſeignes de galeres bénites ſelon la coûtume. Après le dîner ſa ſainteté accompagnée de tous les cardinaux le conduiſit juſqu'à la flotte, qui étoit un peu au-deſſous de l'égliſe au milieu du Tibre, monta ſur la principale galere, & d'un lieu élevé du côté de la poupe, donna ſa bénédiction au légat, à ſes gens & à tous ceux qui étoient dans les autres galeres, leur accorda beaucoup d'indulgences, embraſſa le légat qu'il laiſſa dans ſa galere, & s'en retourna au Vatican ſur le ſoir. Cette flotte étoit de vingt-quatre galeres, ſelon Onuphre, ou de vingt, ſelon Juſtiniani, & devoit ſe joindre à celles des Venitiens & de Ferdinand roi de Naples. Le pape s'étoit concilié ce prince par les faveurs dont il venoit de le combler; il lui avoit confirmé l'inveſtiture que Pie II. lui avoit accordée; il lui avoit rendu le duché de Sorano, & remis ce que ſes états devoient à l'égliſe depuis la mort de ſon pere Alphonſe, & que celui-ci devoit auparavant, à condition qu'il entretiendroit deux galeres pour la garde du port de Rome. Enfin ſa niéce fut mariée au neveu du pape, qui avoit le gouvernement de Rome; & le duché de Sorano fut la dot de la princeſſe.

Onuphr. in Sixt. IV. Juſtiniani lib. 9.

CXXX. Progrès des flottes du pape & des Venitiens contre les Turcs

Il ne paroît pas que toutes ces flottes compoſées de plus de quatre vingt galeres, aïent fait de grands progrez. Toutes leurs conquêtes ſe réduiſirent à la priſe d'Attalie dans la Pamphilie, dont on ſe ſaiſit du port; ce qui obligea l'armée des Turcs à ſe retirer ſans avoir rien fait. Le commandant de la flotte du roi de Naples quitta l'armée navale ſur la fin de l'automne: mais le légat & Mocenigo qui commandoit la flotte Venitienne, voulant faire quelque exploit

ploit conſidérable avant les froids de l'hyver, ſurprirent la ville de Smirne dans l'Ionie, & battirent le gouverneur qui étoit venu au ſecours de la place, d'où ils enleverent un riche butin. Après cette expédition le légat s'en retourna à Rome, où il entra comme en triomphe dans le mois de Janvier de l'année ſuivante, menant avec lui vingt-cinq Turcs montez ſur de beaux chevaux, douze chameaux chargez des dépoüilles des ennemis, avec beaucoup d'enſeignes priſes, & une partie de la chaîne de fer qui fermoit le port d'Attalie & qui fut attachée à la porte de l'égliſe du Vatican. Pour Mocenigo, il s'arrêta dans le Peloponneſe pour y paſſer l'hyver, & ne fit que piller les ports & les iſles voiſines. Onuphre dit que ſi dans cette année on eût pourſuivi les Turcs par mer, pendant que le roi de Perſe les attaquoit par terre, on ſe ſeroit aiſément rendu maître d'une grande partie de l'Aſie. AN. 1472.

CXXXI. Le légat revient à Rome où il entre en triomphe.

Ce Roi de Perſe étoit Uſum-Caſſan. Il y avoit déja quelque tems qu'il étoit en guerre avec les Turcs. Il avoit une armée de près de ſix-cens mille hommes, tant de cavalerie que d'infanterie. Le pape reçut dans ce tems-là des lettres de Grece, qui lui marquoient que ce prince venoit de prendre Trebizonde de force; il fit part de la lecture de ces lettres au ſacré college. Ce n'eſt pas que Mahomet qui commandoit l'armée des Turcs ne fût un prince fort courageux: mais il étoit incommodé de la goute, & d'ailleurs il avoit quelque crainte du Perſan. Celui-ci qui ſentoit ſon avantage, écrivit auſſi au roi de Pologne pour l'encourager à pourſuivre les Turcs. On dit que ce prince s'étant rendu maître de la petite Armenie &

CXXXII. Conquêtes du roi de Perſe ſur les Turcs.

Paulenſ. epiſt. 455. Michou, l. 4. c. 69. Leunclav. pandect. Turc. n. 76.

AN. 1472. de la ville de Torare, il s'adreſſa au pape & aux Venitiens par le conſeil de Mocenigo, pour avoir du canon & des gens qui en ſçuſſent s'en ſervir. Il obtint ce qu'il demandoit ; le ſenat de Veniſe lui fit de grands préſens, & chargea Mocenigo commandant de leur flotte, de lui obéir & de recevoir ſes ordres. Deux ans après les Venitiens lui envoïerent Contarini pour ambaſſadeur, mais il n'y fut pas long-tems. Mahomet voulut engager le roi de Perſe à rompre l'alliance qu'il avoit faite avec le ſénat de Veniſe, mais il n'en reçut pas une réponſe favorable.

CXXXIII. Le pape envoïe lever les décimes & les Allemands les refuſent.

Le pape cependant envoïoit de tous côtez des perſonnes pour lever les décimes qui devoient être emploïées aux frais de la guerre contre les Turcs, avec menace d'excommunication contre ceux qui en retiendroient quelque choſe. Mais les Allemands & beaucoup d'autres refuſerent de les payer, & furent tous prêts d'en appeller au concile. Il chargea auſſi l'archevêque de Cantorberi qui étoit cardinal, d'excommunier Robert Stilington évêque de Bathuel & ſes partiſans, parce qu'il avoit fait mettre en priſon Proſper protonotaire & nonce du ſaint ſiege, qui levoit dans l'Angleterre les deniers de la chambre apoſtolique. Ce prélat qui étoit un homme ſéditieux, voyant qu'on le pourſuivoit pour un autre fait comme criminel de leſe-majeſté, ſe réfugia dans l'univerſité d'Oxford, d'où il fut tiré & enfermé dans une étroite priſon le reſte de ſes jours. Le ſouverain pontife envoïa auſſi des viſiteurs pour réformer les monaſteres de Sicile, à l'exemple de ſes prédeceſſeurs, & confirma les privileges du monaſtere de ſaint Sauveur de l'ordre de ſaint Baſile, ſitué hors les murs de Meſſine.

Krantz. 13. Wandal. 7.

Reg. Sixt apud Bzovium hoc anno.

Patrice Graan avoit ſuccedé en Ecoſſe à ſon frere uterin dans l'évêché de ſaint André. Les traverſes qu'il y eſſuïa l'obligerent de ſe rendre à Rome, & d'avoir recours au pape, qui avoit érigé ſon évêché en archevêché, & l'avoit fait légat du ſaint ſiege en Ecoſſe : mais il trouva de ſi grandes oppoſitions pour exercer ſes fonctions de la part des grands ſeigneurs, qui croïoient qu'en cela les anciens droits du roïaume étoient violez, qu'il lui fut défendu d'exercer ſa légation, juſqu'à ce que le pape eût prononcé ſur les griefs d'accuſation qu'on avoit intentez contre lui, & même on lui fit défenſes de porter les marques d'archevêque. Ses ennemis furent ſi puiſſans à Rome, qu'on le condamnât à quitter ſon archevêché, & ſelon quelques auteurs, il fut enfermé dans une priſon où il mourut de miſere. Ce Patrice fut le premier archevêque de ſaint André, ſans en avoir exercé les fonctions. Sponde remarque que ce fut dans cette année que les rois d'Ecoſſe commencerent à nommer aux évêchez & aux abbaïes du roïaume ; ce qui fit tomber les bénéfices entre les mains des courtiſans, qui n'en faiſoient pas un pieux uſage.

AN. 1472.

CXXXIV. Les grands d'Ecoſſe s'oppoſent à la légation de l'archevêque de S. André.

Buchanan lib. 12. Sup. lib. CXII. n. 178.

Spond. contin. annal. hoc anno. n. 47.

La paix arrêtée entre le roi de France & le duc de Bourgogne ne fut point ratifiée, quelque parole qu'on ſe fût donnée de part & d'autre. Le roi n'étoit pas ſcrupuleux à obſerver ſes engagemens ; mais aïant juré ſur la croix de ſaint Lo d'Angers, le duc de Bourgogne étoit fort ſurpris qu'il ne tînt pas ſa parole. Il étoit pourtant facile d'en deviner la raiſon. Le duc de Guienne étoit fort malade ; & comme le principal motif de cette paix étoit de rompre

AN. 1472. les liaiſons qui étoient entre les ducs de Bourgogne & de Guienne, Louis XI. n'aïant plus les mêmes raiſons, ſi ce dernier venoit à mourir, il étoit aiſé de voir que ſon interêt étoit d'uſer de délai. Ce fut auſſi le parti qu'il prit juſqu'à ce qu'il eût vû le duc de Guienne mort; ce qui arriva à Bourdeaux le douziéme de Mai de cette année. On dit qu'il avoit été empoiſonné à ſaint Jean d'Angely par Jean Faure Verſois religieux Benedictin, abbé du monaſtere de cette ville: ce qui confirma ce ſoupçon, ce fut que la fille du ſeigneur de Montſoreau, veuve de Louis d'Amboiſe vicomte de Thoüars, qui avoit dîné avec lui, mourut auſſi deux ou trois heures après le dîner. Cette double mort ſi ſubite aïant fait auſſi-tôt grand bruit, le ſeigneur de Leſcun fit conduire le religieux à Nantes, où on l'enferma dans la tour; & comme on travailloit à lui faire ſon procès, on le trouva tué d'un coup de tonnerre dans ſa priſon, étendu mort ſur la place, la tête enflée, le viſage noir comme du charbon, & la langue hors de la bouche, ce qui empêcha de connoître la verité du fait. Loüis voïant ſon frere mort, ne voulut point abſolument ratifier le traité de paix fait avec le duc de Bourgogne; & celui-ci pour s'en venger, ne penſa plus qu'à l'inquieter & à lui faire la guerre.

CXXXV. Mort du duc de Guienne frere de Louis XI.

CXXXVI. Le roi de France ſe ſaiſit de la Guienne.

Le roi qui avoit toûjours une armée dans la Xaintonge, ſe ſaiſit de la Guienne; & l'un des premiers ordres qu'il y donna, fut qu'on lui remît toutes les piéces du procès qu'on avoit commencé d'inſtruire contre l'abbé de ſaint Jean d'Angely. Les commiſſaires obéirent, & l'on n'a jamais ſçu ce que ces informations contenoient : circonſtances qui firent

soupçonner que le roi pouvoit bien avoir quelque part dans l'empoisonnement de son frere. Ce monarque maître de la Güienne, en donna le gouvernement au comte de Beaujeu frere du duc de Bourbon. Le duc de Bourgogne de son côté entra en Picardie, & fit un bucher de tout le plat païs. La ville de Nesle prise d'assaut éprouva toutes sortes de cruautez ; il en fit pendre le gouverneur & les principaux habitans, pour avoir tiré sur le heraut qui les sommoit de se rendre. Le respect des autels ne sauva point le peuple innocent qui s'étoit refugié dans l'église. Ceux qui échaperent à l'épée furent tous pendus, ou eurent les poings coupez. Il coloroit cette cruauté du honteux prétexte de venger la mort du duc de Güienne dont il accusoit le roi, qui venoit encore de se saisir de son appanage. AN. 1472.

CXXXVII. Le duc de Bourgogne échoue devant Beauvais, dont il leve le siege.

Cette severité du duc de Bourgogne intimida si fort les quinze cens archers de la garnison de Roye, qu'ils en sortirent ; & la cavalerie qui y étoit demeurée, ne suffisant pas pour garder la ville, capitula. Le dessein du duc étoit de passer de-là en Normandie, où il avoit de grandes intelligences : mais un accident imprévû l'engagea mal à propos devant Beauvais, où il alla échoüer. Après sept jours de siege & plusieurs assauts de deux côtez où il y avoit brêche, les officiers Bourguignons persuadez que l'armée acheveroit de se ruiner sans aucun fruit, si elle demeuroit plus long-tems devant une ville où il y avoit une si nombreuse garnison, presserent leur duc de lever le siege, & l'obtinrent vingt-jours après qu'il eut été formé. La valeur des assiegez étoit soutenuë par les maréchaux de Gamache & de Loheac, les sei-

AN. 1472. gneur Loüis de Cruſſol, de Croye, de Salaſar, de Vignoles, de Chabannes, & autres. Mezeray dit que les femmes conduites par Jeanne Hachette, firent des merveilles dans ce ſiege ; qu'on voit encore la ſtatuë de cette heroïne tenant une épée à la main dans l'hôtel de Ville, & que le dixiéme de Juillet, jour auquel le ſiege fut levé, on y fait une proceſſion où les femmes marchent avant les hommes.

Mezerai, abregé chr. in-12. hiſt. de Louis XI.

CXXXVIII. Il entre dans la Normandie.

La honte que le duc de Bourgogne venoit de recevoir devant Beauvais, ne l'empêcha pas de ſe jetter dans la Normandie, où le duc de Bretagne avoit promis de le joindre avec ſon armée : mais la priſe de la Guienne par Loüis XI. empêcha cette jonction ; parce que ſa majeſté auſſi-tôt s'avança vers la Bretagne : ce qui fit que le duc de Bourgogne privé des troupes de Bretagne qui furent conſervées pour garder le païs, ſe ſaiſit d'abord des villes d'Eu, de ſaint Valery, de Neufchatel, & ravagea le païs de Caux, brûla les fauxbourgs de Dieppe, & s'avança juſqu'à la ville de Roüen, où les Bretons devoient le joindre ; mais ne reçevant d'eux aucune nouvelle, il prit le parti de s'en retourner, ſans avoir fait aucune conqueſte qu'il pût conſerver. Tel fut le ſuccès de ſa campagne. Les villes d'Eu & de ſaint Valery furent repriſes ; & les troupes du roi firent dans le duché de Bourgogne, ce que le duc avoit fait en Picardie & en Normandie, portant l'incendie par tout, & mettant tout à feu & à ſang.

Mem. de Comines, liv. 3. ch. 10.

CXXXIX. Loüis XI. attire Leſcun dans ſes interêts.

Le roi après avoir mis ordre aux affaires du duché de Guïenne, vint avec ſes troupes au pont de Cé en Anjou, dans le deſſein d'intimider le duc de Bretagne, pour le détacher du duc de Bourgogne. Ce fut

alors qu'il gagna le ſeigneur de Leſcun, qui s'étoit retiré en Bretagne après la mort du duc de Guïenne, auquel il étoit fort attaché. Loüis XI. a force d'argent gagna deux domeſtiques de ce ſeigneur, Philippe des Eſſars, & Guillaume de Soupleville, qui perſuaderent à leur maître de répondre aux bonnes intentions que ſa Majeſté avoit pour lui. Leſcun qui avoit aſſez de vanité pour croire que ſes grands talens paroîtroient avec plus déclat ſur un théâtre tel que celui de la cour de France, traitta ſecretement avec le roi qui lui accorda toutes ſes demandes : il le fit comte de Cominges, & lui donna le gouvernement de Blaïe, des deux châteaux de Bayonne, du château Trompette de Bourdeaux, de Dax, de ſaint Sever, des ſenéchauſſées du Bourdelois & des Landes, avec une gratification de vingt-quatre mille écus d'or, & une penſion de ſix mille livres. Comines ajoûte, qu'on convint de quatre-vingt mille livres de penſion pour le duc de Bretagne; mais qu'on n'en païa que la moitié, & qu'elle ne dura que deux ans. Soupleville eut ſix mille écus en argent, une penſion de douze cent francs, la mairie de Baïonne, le baillage de Montargis, & d'autres charges en Guïenne. Des Eſſars fut gratifié de quatre mille écus, de douze cens francs de penſion, de la mairie de Meaux, & fut outre cela grand maître des eaux & forêts de France. Le duc de Bretagne promit ſincerement de renoncer à l'amitié du duc de Bourgogne. Le roi Loüis XI. détacha encore du parti du duc de Bourgogne, Philippe de Comines le plus habile homme de ſa Cour.

AN. 1472.

Mem. de Comines, liv. 2. ch. 11.

CXL.
Le duc de Bretagne quite les interêts du duc de Bourgogne.

On ne ſçait pas bien à quelle occaſion ce ſeigneur

AN. 1472. passa dans cette année au service de sa majesté. Sa réputation étoit devenuë si grande, qu'il n'y avoit point de prince dans l'Europe qui ne desirât de l'avoir auprès de lui. On n'avoit point encore vû d'homme qui eût plus de bon sens & de probité. Son principal talent étoit de bien entendre la politique, qu'il sçavoit allier avec la religion, sans blesser jamais celle-ci. Les historiens Flamands ont voulu deviner les causes de sa désertion, & en ont apporté plusieurs raisons qui portent toutes un caractere d'imposture. La cause la plus vrai-semblable, est que voyant le duc de Bourgogne avoir des desseins qui le conduisoient à sa ruine, il crut devoir le quitter avant qu'il s'y précipitât, afin qu'il n'y eût pas lieu d'imputer à ses conseils les malheurs qui le menaçoient. Loüis XI. n'aïant pas oublié les services que ce seigneur lui avoit rendus à Peronne en contribuant à le tirer d'entre les mains du duc, le combla de bienfaits.

Comines s'attache au roi, & quitte le duc de Bourgogne.

Mémoires de Comines liv. 3. c. 11. de l'édition de 1723. to 3. p. 469.

Il le fit son chambellan; souvent il le faisoit manger à sa table, il n'avoit rien de secret pour lui, il le consulta toûjours, & suivit le plus souvent ses avis dans les affaires les plus embaraſſées. Il lui fit épouser Helene de Chambes, fille & heritiere du seigneur de Montsoreau, dont il eut les terres d'Argenton, de Vauzelle, de la Carie, de Coppoux, de Brisson, de Villantrois, de Gourgue, de Baignon, de Souveigne, & la châtellenie des Mottes. En un mot, Comines entra avec Loüis XI. dans une familiarité encore plus grande que celle dont le duc de Bourgogne l'avoit honoré. Sa majesté alloit quelquefois se divertir dans le château d'Argenton, & elle y fut malade durant un mois, sans que les courtisans

CXLII. Bienfaits dont le roi comble Comines.

s'y

s'y trouvaſſent incommodez pour les logemens. Elle donna à Comines les commiſſions les plus honorables & les plus importantes qui ſe préſenterent durant ſon regne, avec la principauté de Talmont, Aulone, Curzon, Château-Gontier, & la Chaume. AN. 1472.

CXLIII. Coutume de ſonner l'*Angelus* à midi établie par Louis XI. *Gaguin. hiſt. Lud. XI. lib.* 11.

Quoiqu'en pluſieurs actions Loüis XI. ne parut pas ſe conduire par des principes de religion, il ne laiſſoit pas d'avoir beaucoup de dévotion envers les Saints, d'orner leurs égliſes, de faire tous les ans quelques pieux pelerinages, principalement dans les lieux où l'on honoroit la ſainte Vierge. Ce fut pour entretenir ſon culte que le premier jour de Mai il fit faire une proceſſion ſolemnelle à Paris, & ordonna de faire ſonner les cloches à midi, afin que chacun récitât alors l'*Angelus*, & l'*Ave Maria*, pour attirer la protection de la Vierge en faveur de la paix ſi néceſſaire à ſon roïaume : ce que pluſieurs regardoient comme un effet de ſon hypocriſie, ou plûtôt de ſa bizarrerie, qui ſouvent lui faiſoit négliger l'eſſentiel de la vraie dévotion pour s'attacher à ces pratiques extérieures. Et parce que le même jour qu'il fit faire cette proceſſion, Guillaume Chartier évêque de Paris mourut ſubitement : on ſoupçonna que le roi l'avoit fait empoiſonner, parce qu'il en vouloit à ce prélat, pour lui avoir été contraire dans la guerre du bien public. Ce prélat s'étoit rendu très-recommandable par ſa doctrine & par ſa pieté. Il eut deux freres, l'un nommé Jean, religieux Benedictin, & auteur de la grande chronique de ſaint Denys ; l'autre nommé Alain, qui a écrit la vie de Charles VII. dont il a été ſecretaire.

CXLIV. Le roi envoie

Loüis XI. craignant que le pape ne fût fâché con-

AN. 1472. tre lui de la maniere avec laquelle il avoit reçu le cardinal Beſſarion, lui envoïa dans cette année des ambaſſadeurs, à la tête deſquels étoit Thibaud de Luxembourg évêque du Mans. Ils eurent audience de ſa ſainteté le huitiéme de Juin dans un conſiſtoire, en preſence des cardinaux. Le cardinal de Pavie qui étoit du nombre, & qui parle de cette ambaſſade, ne rapporte point ce qui y fut dit. On dit que Loüis demandoit au ſaint pere par ſes ambaſſadeurs, qu'on convoquât un concile à Lyon, où tous les princes chrétiens s'aſſembleroient, afin que réünis enſemble, on prît des meſures juſtes & conformes au bien commun de la religion; que Charles de Bourbon prince du ſang, & archevêque de Lyon fût créé cardinal; qu'on n'admît point d'évêque en France, qui ne fût agréable au roi; que les ordinaires euſſent du moins la collation des benefices de mois en mois à leur tour, avec le pape; que les taxes des benefices vacans fuſſent réduites ſelon le decret du concile de Conſtance; que les procez ne fuſſent point évoquez à Rome en premiere inſtance; que le clergé déja épuiſé ne fût point obligé de payer les décimes pour la guerre contre les Turcs; enfin que certains articles de la pragmatique-ſanction fuſſent moderez ou expliquez dans une aſſemblée des états du roïaume convoquée à ce ſujet.

des ambaſſadeurs au pape.

Papienſ. epiſt. 450. Bzov. in hoc anno.

CXLV. Réponſe du pape aux demandes du roi.

A toutes ces demandes le pape répondit qu'il étoit hors de ſaiſon de demander la convocation d'un concile, qui exigeoit un tems conſiderable, lorſque le mal étoit preſſant, & que les progrez des Turcs rendoient les moindres délais très-préjudiciables à la religion; que les autres princes chrétiens, ou s'étoient déja acquittez de ce qu'ils avoient promis, ou étoient

prêts à le faire; que le roi de France devoit ſe joindre à eux pour ne pas differer une œuvre ſi ſainte, ni empêcher la levée des décimes du clergé dans ſes états, & les aumônes des fideles: Qu'en toute autre choſe, le ſaint ſiege lui donneroit des témoignages de ſa bienveillance & de ſon affection, & qu'il ne manqueroit jamais de le lui faire connoître, quand l'occaſion s'en preſenteroit. On trouve dans le droit canon une bulle de ce pape pour la France, datée du ſeptiéme d'Août, touchant les benefices, les graces, les procez & les taxes, conformément aux demandes du roi Louis XI. Cependant on croit qu'elle ne fut point miſe à execution, parce qu'elle étoit contraire au droit commun & aux conciles de Conſtance & de Baſle. L'archevêque de Lyon pour lequel le roi demandoit un chapeau de cardinal, ne l'eut que quatre ans après dans une promotion faite en 1476. mais le pape le fit dans cette année légat d'Avignon. AN. 1472.

Extr. conc. lib. 1. tit. 9. cap. 1.

Amedée IX. dit le Bien-heureux, fils de Loüis duc de Savoie, & d'Anne de Chypre, né à Tonon le premier de Février 1435. mourut cette année à Verceil la veille de Pâques, âgé de trente-ſept ans. Il avoit ſuccedé aux états de ſon pere en 1468. C'étoit un prince qui avoit beaucoup de pieté, qui aimoit la juſtice, & qui pardonnoit genereuſement à ſes ennemis. Ses maladies continuelles l'obligerent de donner la régence de ſes états à Yolande de France ſon épouſe, qui les gouverna avec beaucoup de ſageſſe. Les grands en furent jaloux, & voulurent avoir part au gouvernement. Le comte de Breſſe, pour favoriſer ce parti, entra en Savoie dans le mois de Juillet de l'année précedente; & ayant ſurpris Montmeil-

CXVI. Mort d'Amedée IX. duc de Savoie

Guichenon hiſt. de Savoie.

AN. 1472. lant, s'y saisit d'Amedée, qu'il mena à Chambery. Mais Loüis XI. envoïa des troupes au secours du duc, & les princes révoltez avec le comte de Bresse demanderent la paix, qu'on leur accorda. La sainteté d'Amedée justifiée par plusieurs miracles, lui a fait donner le titre de Bienheureux. Il étoit encore au berceau lorsqu'il fut accordé à Tours le seiziéme d'Août 1436. avec Yolande de France fille du roi Charles VII. & de Marie d'Anjou. Ce mariage qui ne fut consommé qu'en 1452. à Feurs en Forez, fut beni par la naissance de six fils & de quatre filles. Philibert son fils aîné lui succeda.

CXLVII. Mort de Jean Gaston de Foix captal de Buch.

Jean Gaston de Foix captal de Buch, mourut aussi dans le mois d'Avril à Bourdeaux. On l'appelloit le prince de Viane, parce qu'il étoit héritier présomptif du roïaume de Navarre. Il avoit été opiniâtrement attaché au parti des Anglois jusqu'en 1463. Mais Loüis XI. le gagna, & lui fit épouser Madelaine de France sa sœur. Gaston en eut deux enfans, un fils & une fille: Le fils nommé Phœbus fut roi de Navarre; mais étant mort assez jeune, sa sœur lui succeda. Cette princesse fit passer quelques années après la couronne de Navarre dans la maison d'Albret, d'où ensuite elle est tombée dans celle de France. La mort de Nicolas fils de Jean duc de Calabre & de Loraine, suivit de près celle de Gaston. Ce prince mourut à Nanci sans enfans. Sa tante Yolande lui succeda. Elle étoit fille de René roi de Sicile, comte de Provence & d'Anjou, veuve de Ferri de Loraine comte de Vaudemont, de qui elle avoit un fils nommé René. C'est de ce dernier René que sont sortis tous les princes de Loraine.

CXLVIII. Et de Nicolas fils du duc de Calabre.

Gilles Charlier, ou *Ægidius Carlerius*, auteur celé-

bre, mourut auſſi cette année 1472. le vingt-troiſiéme de Novembre dans un âge fort avancé. M. Cave recule ſa mort juſqu'en 1473. un an plus tard. Il étoit né à Cambrai, mais il fit ſes études à Paris dans le college de Navarre. Après avoir achevé d'y expliquer le Maître des ſentences avec réputation, l'an 1414. il reçut le bonnet de docteur en théologie de la faculté de Paris. Il prêcha auſſi avec ſuccès dans cette grande ville. En 1451. on l'élut doïen du chapitre de Cambrai. Il aſſiſta au concile de Baſle, & travailla avec zéle pour ramener les Huſſites à l'égliſe. Il fut un des députez de ce concile vers les Bohémiens, & n'oublia rien pour réuſſir dans ſa légation. Il a vêcu fort long-tems, & a été doïen de la faculté de théologie de Paris. Etant de retour à Baſle, il diſputa pendant quatre jours contre Nicolas Galecus Thaborite, ſur l'article de la punition publique des péchez. Nous avons ſon diſcours. Il répondit encore depuis à diverſes conſultations qu'on a données en deux volumes *in-fol.* à Bruxelles en 1478 Le premier ſous le titre de *Sporta*, contient differens traitez de la conſervation des biens de l'égliſe, & de ſes défenſeurs; de la virginité perpétuelle de Marie, contre les Iconomaques; & du célibat des eccléſiaſtiques. Le ſecond publié un an après ſous le titre de *Sportula*, renferme les traitez de l'élection du traître Judas; de la hierarchie eccleſiaſtique; des revenus pour vivre; des dîmes; des images, de la confeſſion, &c. On a dans la bibliothéque du college de Navarre beaucoup d'autres ouvrages manuſcrits de ce docteur, un commentaire ſur le Maître des ſentences, un traité de la communion des laïques

AN. 1472.

CXLIX. Mort de Gilles Charlier.

Dupin bibliot. des aut. to. 12. in-4 p. 100. Conc. t. 12. p. 1159. Caniſius antiq. lect. tom. 3. p. 289. Le Mire, in aut. de ſcript. eccleſ.

AN. 1472. sous une seule espece ; des cas de conscience, & un grand nombre de sermons.

LIVRE CENT-QUATORZIE'ME.

AN. 1473. LES Venitiens avec les secours envoïez par le pape, & par quelques princes d'Italie, continuoient toujours de faire la guerre aux Turcs. Mocenigo genéral de la flotte Venitienne, secourut le prince de Caramanie qui avoit fait alliance avec le roi de Perse, parce que Mahomet l'avoit dépoüillé d'une partie de sa principauté. Ce prince aidé non seulement des Venitiens, mais encore de la flotte du roi de Naples, qui étoit alors de dix galeres, & de celle du pape qui en avoit autant, rétablit les trois principales villes de ses états. Après cette expédition, Mocenigo, pour ne pas demeurer oisif, ravagea toute la Lycie, pendant qu'Usum-Cassan roi de Perse attaquoit les Turcs d'un autre côté. Dans une premiere action il eut l'avantage, & le beglerby d'Europe, c'est-à-dire, le gouverneur de la province de la Turquie en Europe, y fut tué avec plusieurs princes & officiers. Mais dans un second combat il eut du dessous. Mahomet le battit avec son artillerie, le Persan n'aïant pas encore reçu les canons des Venitiens. Cette victoire coûta au sultan plus de quarante mille hommes. Usum-Cassan y perdit son fils, qui fut tué d'un coup d'arquebuse. C'étoit un jeune homme plein de courage, qui avoit fait des merveilles dans le premier combat, & à qui l'on étoit redevable de la victoire. Le roi de Perse

I. Progrès de la flotte des Venitiens contre les Turcs.

II. Le roi de Perse vainqueur dans un premier combat, défait dans un second.

Phranz. l. 3. c. 30. Leunclav. lib. 15.

après avoir été battu, se retira dans les montagnes d'Armenie avec son autre fils, pendant que Mahomet aïant ravagé tout le païs, s'en retourna à Constantinople, emmenant avec lui beaucoup de prisonniers. Il en faisoit couper cinq cens par le milieu du corps à chaque logement qu'il faisoit, pour répandre partout la terreur, AN. 1473.

III. Entrepriſe hardie d'un jeune Sicilien ſur la flotte de Mahomet.

On dit qu'alors un jeune Sicilien nommé Antoine vint trouver Mocenigo, général de la flotte Venitienne, à Napoli de Romanie, ville du Péloponnése où il passoit l'hyver, & lui dit que les Turcs l'aïant pris à Chalais, & l'aïant ensuite mené à Gallipoli où il servoit, il s'étoit apperçu que la flotte de Mahomet n'y étoit point gardée, non plus qu'un grand arsenal qui étoit proche, & dans lequel il y avoit de quoi équipper plus de cent galeres; qu'il s'offroit d'aller brûler l'un & l'autre. Mocenigo le loüa de son dessein, accepta ses offres, & lui fournit tout ce qui étoit nécessaire. Le jeune homme prit une chaloupe remplie de pommes; & aïant passé les Dardanelles en marchand fruitier, il arriva à Gallipoli, où il commença à vendre ses pommes. La nuit suivante il mit le feu à l'arsenal qui fut consumé. Mais aïant voulu faire la même chose à la flotte, le succès ne fut pas si heureux: on accourut au bruit, on éteignit le feu; & le Sicilien voïant que son entrepriſe avoit échoüé, prit la fuite dans la crainte d'être arrêté, & tâcha de passer l'Hellespont; ce qu'il ne put faire, parce que sa chaloupe coula à fond. Il fut donc obligé de se sauver dans la forêt prochaine, où il fut reconnu pour l'auteur de l'incendie, par le moïen du reste de ses pommes qui flottoient sur

Coriolan. lib. 2. Sabellic. 3. dec. 9. Justiniani lib. 9.

AN. 1473. l'eau. On le saisit, & on le conduisit à Mahomet, qui le fit couper par le milieu du corps; ce qu'il souffrit avec beaucoup de constance. Le sénat de Venise fit une pension à son pere, & maria sa sœur des deniers publics.

IV. On projette un traité de paix entre le roi de Hongrie & Mahomet.

Pendant que les Venitiens faisoient ainsi la guerre aux Turcs, le pape eut avis que Mahomet sollicitoit fort Matthias roi de Hongrie à faire la paix, & à tourner toutes ses forces contre le roi de Perse; que déja Matthias avoit envoïé ses ambassadeurs à Constantinople pour convenir des articles du traité, & qu'il demandoit, entr'autres, la restitution de la Bosnie & de la Servie, ou du moins de l'une de ces deux provinces, promettant de son côté de faire la guerre au roi de Perse, si le Turc lui fournissoit l'argent nécessaire. Sur ces nouvelles le pape écrivit promtement à Matthias pour le détourner d'un dessein si pernicieux, & manda à Loüis évêque de Ferrare son nonce en Hongrie, d'examiner soigneusement si cette paix dont on parloit, n'étoit point une feinte controuvée par Matthias, pour tirer de l'argent du saint siege: ce qui pouvoit bien être, puisque la paix ne se fit pas; à moins qu'on ne dise que Mahomet aïant battu le roi de Perse, se mit ensuite peu en peine du roi de Hongrie.

Papiens. epist. 6. & 517.

V. Mort de Jacques usurpateur du roïaume de Chypre.

Jacques usurpateur du roïaume de Chypre, mourut cette année. Il étoit frere naturel de Charlotte reine légitime de Chypre, qui étoit mariée à Loüis duc de Savoie; mais le desir de regner lui fit tout entreprendre pour chasser l'un & l'autre, & il y réussit par le secours que lui procura le soudan d'Egypte. Charlotte obligée de fuir, se retira à Rhodes, & tenta

Coriol in. lib. 2. & 3.

tenta en vain de rentrer dans ſes états. Elle vint enſuite à Rome pour implorer l'aſſiſtance du pape: mais tous les projets que l'on fit pour ſon rétabliſſement, échoüerent. Voïant ſon ennemi mort, ſes eſperances ſe renouvellerent: mais Jacques avoit pris des meſures pour empêcher qu'elle ne rentrât dans ſes états. Il avoit fait un teſtament par lequel il inſtituoit ſes heritiers Catherine ſon épouſe, fille de Marc Cornaro ſenateur Venitien, qui étoit enceinte, & l'enfant qui en naîtroit. Et avant de mourir, il recommanda l'un & l'autre au ſenat & au general Mocenigo. ſi l'enfant que l'on attendoit de Catherine mouroit, Jacques ordonnoit par le même teſtament que Jean ſon fils bâtard ſuccederoit; au défaut de ce dernier, un autre bâtard de même nom; & à leur défaut, Charlotte ſa fille bâtarde: & que ſi tous ceux-là mouroient ſans poſterité, l'iſle de Chypre paſſeroit au plus proche de la maiſon de Luſignan. Le ſénat qui avoit adopté Catherine, conſentit à toutes les clauſes du teſtament, & le général Mocenigo prit le gouvernement de cet état. Ce fut à lui que Charlotte s'adreſſa: elle lui remontra ſes droits, le preſſa de lui rendre juſtice, & de la rétablir dans ſon roiaume; ſes prieres furent inutiles. Mocenigo lui répondit, que le roïaume étoit acquis par le droit des armes à Catherine veuve de Jacques, & à l'enfant qui en naîtroit, & qu'on ne pouvoit en reconnoître d'autre; & Charlotte ceſſa ſes pourſuites, ne pouvant faire autrement. Peu de tems après Catherine accoucha d'un fils qui fut nommé comme ſon pere, & couronné deux mois après. AN. 1473.

VI. L'archevêque

Mais il s'éleva contre elle un ennemi beaucoup

AN. 1473. plus à craindre que Charlotte. L'archevêque de Chypre, Catalan de nation, qui étoit alors ambaſſadeur auprès de Ferdinand roi de Naples, n'eut pas plûtôt appris la mort du roi, qu'il penſa ſérieuſement à ſe rendre maître de la couronne, avec le ſecours des Catalans qui y poſſedoient beaucoup de forteresſes. Pour y réuſſir, il engagea Ferdinand de marier ſon fils bâtard avec Charlotte autre bâtarde de Jacques: & après cet accord il partit avec un envoïé du roi de Naples. A leur arrivée ils firent aſſaſſiner un oncle & un couſin germain de la reine Catherine. L'archevêque fiança le fils de Ferdinand avec la fille de Jacques qui n'avoit encore que ſix ans, & on lui donna la qualité de prince de Galilée, ſuivant la coutume des Cypriots, qui croïant leur ſouverain roi de Jeruſalem, donnoient ce premier titre à celui qui devoit ſucceder au roïaume. Les deux conjurez s'emparerent des places & de tous les forts de l'iſle. Ils voulurent contraindre la reine Catherine d'écrire à Veniſe qu'elle avoit plein-pouvoir de commander avec ſon fils, & que ſon oncle n'avoit été tué qu'à cauſe de ſon ambition demeſurée & ſon avarice ſordide; mais elle ne le voulut point.

de Chipre ſonge à ſe rendre maître du roïaume.

Etienne de Luſignan, hiſt. de Chypre.

VII. Ceſſion des états de Chypre en faveur du duc de Savoie.

Charlotte l'ancienne reine voïant qu'elle ne pouvoit plus eſperer de rentrer dans le roïaume de Chypre, y renonça ſolemnellement en préſence du ſouverain pontife & des cardinaux, en faveur d'Amedée IX. duc de Savoie frere de Louis ſon mari: elle prit le parti de reſter à Rome, & le pape lui aſſigna une penſion honnête. Elle y mourut le ſeiziéme de Juillet 1487. & fut enterrée dans légliſe de S. Pierre.

Æn. Sylv. Aſia cap. 97. & comment. lib. 7.

VIII. Conciles de

L'ignorance regnoit tellement en Eſpagne, mê-

me parmi les eccleſiaſtiques, qu'à peine s'en trouvoit-il quelques-uns qui ſçuſſent le latin. La bonne chere & la débauche étoient leurs plus ordinaires occupations ; le concubinage étoit preſque public parmi eux, & le moindre de leurs déréglemens étoit de porter les armes & d'aller à la guerre. Rien n'étoit plus commun que de vendre & d'acheter des bénéfices. On ne s'en faiſoit pas même de ſcrupule. Le cardinal de Borgia légat du pape étant encore à Madrid, on tint une aſſemblée extraordinaire des prélats du roïaume & des plus conſiderables eccleſiaſtiques pour les affaires de ſa légation ; & dans cette aſſemblée on propoſa auſſi des moïens pour réformer les abus dont nous venons de parler. On réſolut entre autres de demander à ſa ſainteté qu'elle permît déſormais qu'il y eut dans toutes les égliſes cathédrales deux canonicats, dont l'un ſe donneroit à un théologien, & l'autre à un juriſconſule ou à un canoniſte, & que ces deux chanoines ſeroient choiſis par l'évêque & le chapitre conjointement. Le pape fit auſſi-tôt expedier une bulle pour confirmer cette demande.

AN. 1473. Madrid & de Tolede en Eſpagne.

Mariana hiſtor. Hiſpan. lib 23. c. 18. & 19.

Conc. to. XIII. p. 1449.

Mais comme ce réglement ne ſuffiſoit pas pour remedier à tous les déſordres, dom Alphonſe de Carillo archevêque de Tolede, convoqua un concile provincial des évêques ſes ſuffragans dans la ville d'Aranda. Ce concile fut très-nombreux. On dit que l'intention ſecrete de l'archevêque en l'aſſemblant, étoit de fortifier le parti de Ferdinand & d'Iſabelle, auſquels ce prélat étoit entierement dévoüé, en cherchant les moïens d'attirer dans leurs interêts ceux qui ſe trouveroient à cette aſſemblée. Quoi

AN. 1473. qu'il en ſoit, on y fit vingt-neuf réglemens ſur la diſcipline eccleſiaſtique dont les principaux ſont : Que les archevêques tiendroient des conciles provinciaux au moins tous les deux ans, & les évêques des ſynodes tous les ans : Que les paſteurs auront ſoin d'avoir par écrit les articles de foi, & de les faire connoître au peuple : Qu'on ne conferera point les ordres ſacrez à ceux qui ne ſçauront pas le latin : Qu'on ne recevra point les clercs d'un autre dioceſe ſans des lettres de leurs évêques : Que les eccleſiaſtiques ne porteront jamais le deüil : Que les évêques ne paroîtront jamais en public qu'en rochet & en camail : Qu'ils ne porteront jamais d'habits de ſoie : & qu'ils ſe feront lire l'écriture ſainte à leur table pendant leurs répas : Qu'ils célébreront la meſſe au moins trois fois l'année, & les autres prêtres quatre fois : Que l'on obſervera les dimanches & les fêtes en s'abſtenant de tout œuvre ſervile : Que les eccleſiaſtiques ne ſerviront point de ſoldats, ni n'en fourniront point aux ſeigneurs temporels à l'exception du roi : Qu'on ne célébrera point les nôces dans les tems défendus : les autres canons contiennent des réglemens contre les eccleſiaſtiques concubinaires, contre les mariages clandeſtins, la ſimonie, les ſpectacles qu'on repréſentoit dans les égliſes, les jeux défendus aux gens d'égliſe, les duelliſtes, les raviſſeurs & autres.

IX. Le pape confirme la bulle de Paul II. ſur la réduction du jubilé.

Papienſ. epiſt. 5484

Le dix-ſeptiéme de Juin le pape écrivit au vicaire de Boulogne pour s'informer de lui s'il étoit vrai que quelques religieux Carmes euſſent eu la témerité de ſoutenir dans les diſputes & dans leurs ſermons, que ce n'étoit point une hereſie de conſulter les démons.

Le vingt-neuviéme d'Août il confirma la conſtitution de Paul II. ſur la réduction du jubilé à vingt-cinq ans, & fit publier qu'il le commenceroit la veille de Noël de l'année ſuivante 1474. voulant que toutes les indulgences accordées dans toute l'égliſe fuſſent ſuſpenduës pendant tout le tems que dureroit le jubilé. AN. 1473.

X. Le cardinal Riario nommé légat de toute l'Italie.

Le neveu du pape Pierre Riario Cordelier & cardinal de ſaint Sixte faiſoit toujours des dépenſes exceſſives à Rome : il donna dans cette année deux repas ſi ſomptueux, que le cardinal de Pavie ne fait pas difficulté de dire qu'on n'en avoit jamais donné de pareils dans les ſiécles précedens, même parmi les païens. Il donna le premier aux ambaſſadeurs de France, & l'autre à la fille de Ferdinand roi de Naples, épouſe d'Hercule d'Eſt duc de Ferrare, à laquelle il fit des préſens conſiderables, qui marquoient l'exceſſive prodigalité du cardinal. Celui de Pavie gémit de ces excez dans ſes lettres. Riario fut nommé cette année par le pape ſon oncle à la légation de l'Ombrie, & enſuite de toute l'Italie : on lui fit des entrées magnifiques dans les principales villes où l'on étoit bien aiſe de flatter ſa vanité pour ſe ménager les bonnes graces du ſaint pere.

XI. Le pape confirme la regle des religieux Minimes.

Le vingt-troiſiéme de Mai le pape confirma la régle des religieux Minimes inſtituez par François de Paule, comme on a dit ailleurs. Ce ſaint retiré dans un rocher ſur le bord de la mer, n'avoit point d'autre lit que le roc, point d'autres alimens que des herbes & des racines, point d'autre vêtement qu'un rude cilice ſous un habit fort vil. Il commença à avoir des diſciples à l'âge de vingt ans. Il les aſſembla dans

Bullar. to. 1. Sixt. IV. conſtitut. 5.

AN. 1473.

un petit hermitage qu'on bâtit en ce lieu. Là ils chantoient enſemble les loüanges de Dieu, & un prêtre de la paroiſſe voiſine venoit de tems en tems dire la meſſe. Mais le nombre de ſes diſciples augmentant, avec la charité des fidéles qui contribuoient au ſoutien de ce nouvel inſtitut, François fit conſtruire un plus grand monaſtere & une égliſe avec la permiſſion de Pyrrho archevêque de Coſenza. Ce bâtiment étant achevé, il établit dans ſa communauté un regime uniforme, en aſſujettiſſant ſes diſciples par un quatriéme vœu à l'obſervance d'un carême continuel ſans uſer de beurre ni d'œufs. La réputation de cette établiſſement devint très-grande en moins de quinze ou ſeize ans. Cette congrégation n'étoit alors compoſée que de laïques, à l'exception de quelques clercs en petit nombre, & d'un ſeul prêtre docteur en droit nommé Balthaſar de Spino, qui fut depuis confeſſeur du pape Innocent VIII. durant quelque tems. L'archevêque de Coſenza charmé de leur pieté, leur accorda divers privileges. Le pape les confirma, & établit François ſupérieur général de la congrégation.

XII. Promotion de huit cardinaux par le pape.

Papienſ. ep. 510. 511. & ſeq. ep. 514.

Le ſeptiéme de Mai de cette année le pape fit une promotion de huit cardinaux, & ſur les inſtances de l'empereur, du roi de France & de Ferdinand roi de Naples, il reſerva trois ſujets tels que ces princes voudroient les choiſir pour leur conferer auſſi publiquement cette dignité quand leur intention lui ſeroit connuë. Cette reſerve cauſa beaucoup de diſputes, ſur-tout quand on eut connu les ſujets qu'on vouloit élire. Chacun avoit un parti favorable & un parti ennemi; enſorte qu'on ne put s'accorder.

Sur cette altercation on remit l'élection à la promotion prochaine. Voici les noms des huit qui furent alors élus. Philippe de Levis, François archevêque d'Arles du titre de ſaint Pierre & ſaint Marcellin, Etienne Nardino natif du Frioul, archevêque de Milan du titre de ſaint Adrien, puis de ſainte Marie au-delà du Tibre. Auxias du Puy Eſpagnol, archevêque de Montreal en Silicie, du titre de ſaint Vital, puis de ſainte Sabine. Pierre Gonzalez de Mendoza évêque de Sagonne, du titre de ſainte Marie *in Dominica*, puis de ſainte Croix de Jeruſalem, & archevêque de Tolede. Antoine-Jacques Venerio, natif de Recamari, évêque de Syracuſe, puis de Leon & de Cuença, du titre de ſaint Vite, de ſaint Modeſte & de ſaint Clement. Jean-Baptiſte Cibo Genois, évêque de Melfi, du titre de ſainte Balbine, puis de ſainte Cecile, & devenu pape ſous le nom d'Innocent VIII. Jean Arcimboldi Parmeſan, évêque de Novarre, du titre de ſaint Nerée & ſaint Achillée, puis de ſainte Praxede, & archevêque de Milan. Etienne Hugonet François, évêque de Maçon, du titre de ſainte Lucie. AN. 1473.

Peu contens de cette promotion, dit le cardinal de Pavie, on nous menace encore d'un autre pour le mois de Juin; mais elle ne ſe fit pas. Dans une autre de ſes lettres il dit qu'on l'avoit reculée juſqu'à la fête de la Nativité de Notre-Seigneur, où nous ne voïons point encore qu'elle ſe ſoit faite. Le même cardinal blâme beaucoup ces fréquentes promotions. Il prétend même que les papes ſeuls ne peuvent créer de cardinaux à leur volonté, & qu'ils doivent auparavant prendre les avis du ſacré college. *Idem Papienſ. epiſt. 657. & ſeq.* *Papienſis ibid*

AN. 1473. Il écrivit au nom du pape à dom Juan d'Arragon qui vouloit qu'on confirmât à Rome l'évêché de Saragoſſe à Alphonſe bâtard de ſon fils Ferdinand, qui n'avoit pas encore ſix ans. Il excuſe ſa ſainteté de ce qu'elle ne peut, ſans violer les ſaints canons & toutes les loix de l'égliſe, élever à l'épiſcopat un enfant, qu'elle pouvoit bien le diſpenſer du défaut de naiſſance, mais non pas du défaut d'âge. C'eſt pourquoi après beaucoup de diſputes, & de conteſtations qui durerent aſſez long-tems, le pape nomma à cette égliſe Auxias du Puy cardinal du titre de ſainte Sabine & vice-camerier de l'égliſe Romaine qui étoit déja archevêque de Montreal en Sicile. Mais comme le roi d'Arragon ne vouloit point y conſentir, ni permetre qu'il prit poſſeſſion de l'évêché, il fallut en venir à un accommodement. Ferdinand roi de Naples s'en mêla; & Sixte IV. qui craignoit ce prince, conſentit qu'Alphonſe auroit l'évêché de Sarragoſſe en commende perpetuelle; introduiſant par-là, dit le cardinal de Pavie, un nouvel exemple dont les papes & les rois ont bien ſçu faire uſage dans la ſuite.

XIII. Le duc de Bourgogne unit le duché de Gueldres à ſes états.

Adolphe fils d'Arnoul duc de Gueldres aïant été arrêté par les ordres du duc de Bourgogne, & conduit dans le château de Namur, Arnoul, comme nous l'avons déja vû, fut rétabli dans ſes états dont ce fils ingrat l'avoit chaſſé. Le duc de Bourgogne qui n'oublioit jamais ſes propres interêts, penſa que cette action pourroit lui acquerir le duché de Gueldres, & pour y réuſſir plus ſurement, il combla Arnoul d'honneurs, & ménagea toujours ſon eſprit. Arnoul deſherita en effet ſon fils Adolphe, & inſtitua le duc ſon heritier. Adolphe quoique priſonnier avoit

avoit des amis dans les états de ſon pere, ils promirent de le favoriſer, ils voulurent même le tenter. Mais leur parti étoit trop foible, il fallut céder. Le duc de Bourgogne s'empara du duché, & l'unit à ſes autres états. Cette nouvelle acquiſition lui enfla tellement le cœur, qu'il eut l'ambition non ſeulement d'ériger ſes terres en roïaume, mais encore de ſe faire reconnoître roi des Romains, en mariant ſa fille à Maximilien fils de l'empereur Frederic. AN. 1473.

XIV. Le roi de France ſe réſout à punir le connétable.

Loüis XI. avoit réſolu de punir le connétable de ſaint Pol de ſa perfidie, & des intrigues qu'il avoit pour entretenir la guerre; mais pour le faire ſûrement, il lui étoit néceſſaire d'agir de concert avec le duc de Bourgogne; ce qui n'étoit pas aiſé. Le connétable étoit maître de ſaint Quentin & d'autres villes aſſez conſidérables qui étoient toutes ſituées entre la France & la Flandre. Sa charge lui avoit concilié preſque toute la nobleſſe; il tenoit les châteaux de Ham & de Bohain, & il poſſedoit en qualité de proprietaire preſque toute la partie des Païs-Bas, qui s'étend depuis Calais juſqu'au-delà de Lille. Le duc de Bourgogne étoit auſſi fort irrité contre lui, à cauſe de ſes artifices pour l'engager à marier ſa fille au duc de Guienne. Ces deux princes avoient donc interêt de faire ſentir au connétable l'effet de leur indignation. Le roi fit le premier pas pour s'en venger; il en ſollicita le duc de Bourgogne. Les commiſſaires de France négocierent cette affaire à Bruxelles pendant la trêve, & l'on convint d'une conference à Bovines proche Namur, où l'on mit la vie du connétable en compromis entre quatre

AN. 1473. perſonnes de confiance, deux François, le ſeigneur de Curton & Jean Heberge qui fut depuis évêque d'Evreux ; deux Flamands, le chancelier Hugonet & le ſeigneur d'Imbercourt, qui tous quatre furent bientôt d'accord.

XV. Les commiſſaires de Louis XI. & du duc de Bourgogne concluënt à la mort du connétable.

Ils convinrent que le connétable ſeroit déclaré criminel en France & dans les Païs-Bas ; que le roi & le duc de Bourgogne agiroient de concert pour le prendre ; que le premier des deux qui s'en ſaiſiroit, lui feroit faire ſon procès pour le condamner à mort dans les huit jours ſuivans ; que le duc de Bourgogne auroit la meilleure partie de ſa dépoüille, qui conſiſtoit dans les places de Saint-Quentin, de Ham & de Bohain, dans tout l'or & l'argent, les pierreries & les meubles qui s'y trouveroient, & dans la confiſcation de tous les biens du coupable ſituez dans les Païs-Bas. Le connétable fut informé de cette réſolution ; il fit remontrer à ſa majeſté qu'on lui tendoit un piége, & que c'étoit le dernier effort du duc de Bourgogne, qui n'aïant pû corrompre le connétable, tâchoit de le porter par deſeſpoir à abandonner le roi ; que dans le même tems que ce duc feignoit de négocier avec la France, il le ſollicitoit ſous main, & offroit de prendre ſa protection contre elle, pourvû qu'il mît Saint-Quentin au pouvoir du duc, & c'étoit juſtement ce que le roi appréhendoit : il ne douta pas que le duc n'eût découvert lui-même au connétable ce qu'on machinoit contre lui, pour l'attirer dans ſon parti.

XVI. Le roi envoïe des ordres contraires à ſes commiſſaires.

Ces avis & les réflexions que le roi y joignit, lui firent changer de ſentiment. Il écrivit à ſes députez de Bovines de ne rien conclure contre le connétable,

& de prolonger ſeulement la trêve pour ſix mois ou une année. Mais le courier trouva que les députez avoient été ſi diligens, que la ruine du connétable avoit été ſignée & arrêtée dès le ſoir précedent. Ils communiquerent cet ordre aux députez Flamands, qui jugeant bien que le roi ne ratifieroit pas le traité, ne firent aucune difficulté de rendre les ſignatures. On croit que le duc de Bourgogne y conſentit, eſperant toûjours que le connétable lui rendroit Saint Quentin. Cela n'empêcha pas que la trêve ne fût prolongée juſqu'au mois de Mai de 1575. Et le roi fit dire au connétable qu'il étoit néceſſaire qu'ils euſſent enſemble une conference où ils puſſent prendre des meſures pour réſiſter en commun au duc de Bourgogne. Ce qui arriva l'année ſuivante. AN. 1473.

XVII. Henri roi de Caſtille ſe reconcilie avec Iſabelle ſa ſœur.

La réconciliation ſe fit dans celle-ci entre Henri roi de Caſtille, & Iſabelle ſa ſœur épouſe de Ferdinand. d'Arragon. Cette princeſſe reconnuë heritiere des états de Caſtille par quelques grands, ennemis de Henri, avoit quelque intelligence dans la ville d'Aranda ſur le Duero, & trouva moïen de la ſurprendre. Le roi ſon frere en fut extrémement indigné, parce que cette place étoit de l'appanage de la reine ſon épouſe, & leva des troupes pour la recouvrer. Mais dom André de Cabrera ſon majordome & gouverneur de Ségovie l'en diſſuada, & lui fit entendre que le Marquis de Villena eſſaïoit de l'aigrir contre la princeſſe ſa ſœur pour ſe rendre plus puiſſant pendant cette diviſion. Ce ſentiment aïant été appuïé par le cardinal d'Eſpagne & par le duc de Benevent, le roi conſentit à ratifier le mariage de ſa ſœur. Beatrix de Bonadilla épouſe de Ca-

AN. 1473. brera, partit déguiſée en païſanne pour aller trouver Iſabelle ; & lui aïant fait part des favorables diſpoſitions où le roi ſon frere ſe trouvoit pour faire une réconciliation parfaite, elle la mena avec elle au château de Ségovie, où le frere & la ſœur ſe virent.

La réconciliation ſe fit d'aſſez bonne grace, pour croire qu'elle ſeroit conſtante. Le marquis de Villena auſſi-tôt après alla trouver le duc d'Albuquerque favori de la reine, pour chercher avec lui les moïens de broüiller de nouveau Henri & Iſabelle ; mais Ferdinand d'Arragon aïant été mandé par ſon épouſe, & le roi l'aïant très-bien reçu, tous les efforts des ennemis de la paix furent inutiles. Ils ne s'arrêterent pas pour cela ; fâchez que leurs intrigues n'euſſent produit aucun effet pour jetter la diviſion entre le roi & ſa ſœur, ils eurent recours à la violence, & jetterent quelques troupes dans Ségovie pour ſe ſaiſir de Ferdinand ; leurs entrepriſes furent découvertes ; Cabrera pourvut à la ſûreté de la ville, & le prince d'Arragon s'en retourna ſans courir aucun riſque auprès du roi de Portugal ſon pere, qu'il trouva engagé dans une nouvelle guerre.

XVIII. Les habitans de Perpignan ſe ſoulevent contre les François.

Les officiers que le roi de France avoit établis dans le Rouſſillon, y avoient fait des exactions extraordinaires. Dom Juan roi de Navarre en envoïa faire des plaintes à ce prince, qui répondit qu'on n'avoit qu'à lui rembourſer l'argent qu'il lui avoit prêté, ou lui ceder la proprieté de ces deux comtez de Rouſſillon & de Cerdaigne. Dom Juan ne voulant faire ni l'un ni l'autre, alla à Perpignan ſur la nouvelle qu'il reçut que les habitans s'étoient ſou-

levez. Il y fut aſſiégé par l'armée de France ; mais les ſoldats François furent chargez, & il y en eut pluſieurs de tuez. On ne laiſſa pas de faire le ſiege de la ville dans les formes, & de la réduire à une extrême miſere en lui coupant les vivres, & mettant le feu aux bleds qui étoient encore ſur terre. La préſence du roi d'Arragon qui y étoit en perſonne, & ſon fils Ferdinand ſoutinrent le ſiége avec tant de valeur, que l'armée de France fut obligée de le lever. Il ſe fit une trêve de ſix mois, & les François ſe retirerent ; mais les ſix mois expirez Louis XI. fit recommencer le ſiége, & prit la ville. AN. 1473.

XIX. Voïage du duc de Milan à Florence.

Louis Sforce duc de Milan vint dans les fêtes de la Pentecôte à Florence pour s'acquitter d'un vœu qu'il avoit fait. On le reçut avec beaucoup d'honneur & de pompe. Pour rendre la céremonie plus magnifique, quelques-jeunes gens voulurent repréſenter la deſcente du Saint-Eſprit par quelques flammes qu'ils firent deſcendre en forme de langues de feu du haut de l'égliſe cathédrale. Pendant que le peuple étoit attentif à ce ſpectacle, une de ces flammes s'attacha au toît de l'édifice, & ſe répandant en pluſieurs endroits conſuma preſque tout le bâtiment, quelque ſoin qu'on prît pour éteindre le feu. Sforce de retour à Milan reçut une ambaſſade des Genois. François Marqueſe juriſconſulte en étoit le chef ; ne pouvant parler au duc, parce qu'il étoit d'un très-difficile accès, & qu'il ſçavoit que le ſujet de la députation étoit pour ſe plaindre des vexations qu'il exerçoit contre les Genois, dont il étoit ſouverain, il ſe contenta de lui envoïer un petit panier rempli d'une plante qu'on nomme Baſilic. Le duc le fit ve-

Brutus hiſt. Florent. l. 5.

AN. 1473.

nir auſſi-tôt pour ſçavoir de lui ce que ſignifioit ce préſent. „ Prince, lui dit Marqueſe, je ſuis venu de- „ vant vous comme ambaſſadeur des Genois dont les „ eſprits reſſemblent aſſez à cette plante, laquelle „ touchée légerement répand une odeur agréable, „ & qui preſſée & foulée produit des ſcorpions „. Le duc fut ſi content de cette repartie, qu'à l'avenir il traita les Genois avec beaucoup plus de modération.

XX. Mort de Jean Juvenal des Urſins archevêque de Rheims.

Sanſovin. geneaſog. de la Caſa Urſina.
S. Marth Gallia chriſtian. de arch. Rem.

La France perdit dans cette année Jean Juvenal des Urſins archevêque de Rheims, frere de Guillaume des Urſins baron de Traiſnel & chancelier de France. Après s'être diſtingué dans la charge de maître des requêtes & dans d'autres emplois, il embraſſa l'état eccléſiaſtique, & fut évêque de Beauvais, de Laon, puis archevêque de Rheims après ſon frere Jacques dans l'année 1461. Il ſacra le roi Louis XI. & fut nommé avec quelques-autres prélats par l'autorité du pape Callixte III. pour informer de la ſentence injuſte prononcée par les Anglois contre Jeanne d'Arc, connuë ſous le nom de la Pucelle d'Orleans. Il tint auſſi un concile. Il mourut le quatorziéme de Juillet 1473. âgé de quatre-vingt cinq ans, & fut enterré dans ſon égliſe. Il a écrit une hiſtoire du regne de Charles VI. roi de France, depuis l'an 1381. juſqu'en 1422. que Theodore Godefroi avocat au parlement, a donnée *in-4°.* en 1614. & que Denis ſon fils hiſtoriographe du roi, a publiée *in-folio*, avec des augmentations en 1653. Quelques auteurs ont écrit que Jean Juvenal des Urſins avoit été chancelier de France après ſon frere : mais c'eſt ſans fondement, on l'a confondu avec Guillaume ſon frere,

qui fut privé de cette dignité par Louis XI. à ſon avenement à la couronne, & qui fut rétabli en 1465. AN. 1473.

XXI. Mort du cardinal Fortiguerra.

Sur la fin de cette année, le vingt-uniéme de Decembre, mourut auſſi à Viterbe dans la cinquante-cinquiéme année de ſon âge, le cardinal Nicolas Fortiguerra évêque de Theano, né à Piſtoïe dans la Toſcane, où ſa famille étoit des plus conſiderables. Les papes Eugene IV. & Nicolas V. lui donnerent diverſes commiſſions dont il s'acquitta avec ſuccès. Pie II. qui étoit ſon parent du côté de ſa mere, le voulut avoir auprès de lui, & lui donna l'évêché de Theano. Depuis il l'envoïa légat à Naples, pour traiter avec Ferdinand des conditions ſous leſquelles il devoit recevoir l'inveſtiture du roïaume de Naples. Fortiguerra fit rendre Benevent & Terracine au ſaint ſiége, & conclut le mariage d'Antoine Piccolomini neveu du pape, avec une niéce de Ferdinand, à laquelle ce prince donna pour dot le duché de Melfi & le comté de Cellano. On ajoute que dans cette occaſion l'évêque de Theano eut aſſez d'adreſſe pour faire tranſcrire divers titres qui prouvoient que ce roïaume étoit tributaire de l'égliſe. Il reçut le chapeau de cardinal en 1460. & quelque tems après il fut mis à la tête des troupes eccleſiaſtiques, pour s'oppoſer aux ennemis du ſaint ſiége. Il enleva Fano aux Malateſtes, avec diverſes autres places dans la Romagne & dans la Marche d'Ancone, & les obligea à venir demander la paix. Il ſe trouva à l'élection de Sixte IV.

Aubery, hiſt. des cardinaux. Pii II. comment. l. 1. & 2. Pandulph. Collenut. l. 6.

XXII. Mort du cardinal Riario neveu du pape.

Le troiſiéme de Janvier de l'année ſuivante 1474. le pape perdit Pierre de Riario un de ſes neveux,

qu'il avoit élevé depuis peu au cardinalat. Quelques
AN. 1474. hiſtoriens ont cru qu'il avoit été empoiſonné. On
Ciacon. in Sixt. IV. l'enterra dans l'égliſe des douze Apôtres, & le pape
Papienſ. epiſt. 548. & 549. qui aſſiſta à ſes obſeques, pleura beaucoup ſur ſon
Coriol. p. 6. tombeau, s'écriant qu'il avoit perdu ſon bien-aimé,
Onuphr. in chron & celui ſur lequel il fondoit toutes ſes eſperances. Pierre laiſſoit un frere nommé Jerôme, que le pape aimoit auſſi, & qui eût toute ſa faveur après lui. Sixte le fit prince d'Imola & de Forli. Jerôme n'avoit pas autant de douceur que ſon frere, mais auſſi il n'étoit pas comme lui adonné aux plaiſirs. De tous les divertiſſemens il n'aimoit que la chaſſe. Il épouſa Catherine fille naturelle du duc de Milan, & en faveur de ce mariage, le frere du duc fut créé cardinal. Le pape donna le titre de patriarche de Conſtantinople que Pierre avoit eu, à Jerôme Landi Venitien, archevêque de l'iſle de Candie, qui avoit rendu de grands ſervices à l'égliſe.

XXIII. Voïage du roi de Dannemarck à Rome.

Papienſ epiſt. 556.

Chriſtiern roi de Dannemarck vint au commencement de cette année à Rome. Avant que d'entreprendre ce voïage, qu'il vouloit faire par dévotion, il en écrivit au pape, & lui manda que ſon intention étoit d'aller recevoir ſa benediction. Le cardinal de Pavie lui répondit au nom du pape, que la nouvelle de ſon voïage avoit cauſé une grande joie, qu'il pouvoit être perſuadé que l'on feroit tout ce que l'on pourroit pour le recevoir avec dignité, & qu'on envoïeroit au-devant de lui juſqu'aux extrémitez de l'état eccleſiaſtique. Chriſtiern partit accompagné d'un grand nombre de ſeigneurs Danois vêtus en pelerins, & il fut reçu par tout avec magnificence. La Cour de Rome tint la parole que le cardinal

nal de Pavie lui avoit donnée. Nous avons reçû ici le roi de Dannemarck, dit ce cardinal, & nous lui avons rendu tous les honneurs qu'il mérite : toute la cour eſt ſortie au-devant de lui : les cardinaux l'ont reçû à la porte de la ville, & l'ont conduit au milieu d'eux à l'égliſe de ſaint Pierre, & enſuite chez le ſouverain pontife. Ce prince nous a beaucoup édifié ; il paroît auſſi pieux qu'il eſt grand roi. Le pape & les cardinaux eurent de fréquens entretiens avec lui : mais on étoit obligé de lui parler par interprete, parce qu'il n'entendoit pas le latin. Le cardinal de Pavie ajoute, que ce prince tint le baſſin à la meſſe du pape, lorſque ſa ſainteté lavoit ſes mains ; qu'étant placé entre les deux premiers cardinaux, il ne voulut ni ſe couvrir, ni s'aſſeoir qu'après eux ; de même qu'un jour de vendredi-ſaint, auquel il ne voulut point aller adorer la croix qu'après tout le ſacré college. Il demanda au pape qu'il commua le vœu qu'il avoit fait d'entreprendre le voïage de la Terre-ſainte ; Sixte le changea en aumônes pour l'hôpital du Saint-Eſprit de Saxe, qui étoit à Rome aſſez proche de l'égliſe de ſaint Pierre. Enſuite Chriſtiern partit de Rome chargé de riches préſens que le pape lui avoit faits ; & il nous laiſſa, dit le cardinal de Pavie, un grand exemple de la maniere dont nous devons honorer le ſacerdoce.

AN. 1474.

Krantz. 8. Dan. 37. & 12. Sax. 12.

XXIV. Le roi à ſon retour rend viſite au duc de Bourgogne.

Chriſtiern en retournant chez lui, rendit une viſite au duc de Bourgogne. Ce prince étoit alors occupé en Allemagne au ſiege de Nuitz ; ce qu'il faut reprendre de plus haut.

XXV. Le duc de Bourgogne veut fai-

Il s'étoit mis en tête de faire ériger ſes états en roïaume, ſous le titre de roïaume de Bourgogne :

AN. 1474. comme il avoit beſoin de l'empereur pour y réuſſir, il lui propoſa ſa fille pour la marier à Maximilien d'Autriche ſon fils unique ; mais il avoit déja fait cette propoſition à pluſieurs princes, & ne pouvoit ſe reſoudre à donner ſa fille à aucun. Cependant il demanda une entrevûë pour conclure ce mariage. Quoique l'empereur connût l'eſprit artificieux du duc, il voulut bien lui accorder une entrevûë. Elle ſe fit à Tréves. Le duc de Bourgogne y propoſa ſes prétentions à la couronne. L'empereur lui répondit que la couronne lui ſeroit donnée pour préſent de nôces. Il ne hazardoit pas beaucoup en faiſant cette promeſſe. Il étoit preſque certain que ceux qui poſſedoient des provinces de l'ancienne monarchie de Bourgogne, s'y oppoſeroient ; & l'empereur lui-même avoit deſſein de ne rien changer ſans mettre cette clauſe, ſans préjudice de ceux qui y ont interêt.

re ériger ſes états en roïaume.

Le duc charmé de cette condeſcendance de Frederic, demanda encore que l'empire renonçât en ſa faveur à la mouvance directe de l'archevêché de Beſançon & des trois évêchez Mets, Toul & Verdun; & l'empereur y conſentit pour ce qui le regardoit, ſur l'aſſurance que l'oppoſition du corps Germanique en éluderoit l'effet. Enfin le duc vouloit être créé lieutenant & vicaire genéral de l'empire par toute la baſſe Allemagne, & l'on promit de lui en expedier la patentes. Il ne s'agiſſoit plus que de venir à la concluſion du mariage. Le contrat en fut ſigné; le duc rendit hommage à l'empire, tant pour le duché de Gueldres, que pour les autres terres des Païs-Bas, qui relevoient du corps Germanique. On prit jour pour la cérémonie du mariage & du

couronnement. Et le duc, à ce qu'on dit, fit faire la couronne, le ſceptre, les ornemens roïaux & tout le reſte de l'appareil. Mais une nouvelle grace qu'il demandoit, renverſa tous ces beaux projets. Il dit que l'empereur étoit trop vieux, & ſon fils Maximilien trop jeune pour lui ſucceder ; & là-deſſus il prétendit être déclaré roi des Romains, afin que la couronne imperiale paſſât ſur ſa tête, avant que d'aller ſur celle de ſon gendre. AN. 1474.

XXVI. Ses grands projets échoüent pour trop demander.

Cette propoſition irrita ſi fort l'empereur, qu'il aſſembla les princes Allemands, & leur repréſenta que le duc de Bourgogne abuſoit de leur facilité, en prétendant que la couronne imperiale fût le prix dont on acheteroit ſa fille. Tous opinerent que pour le punir, il falloit non ſeulement ne le pas couronner, mais le quitter ſans lui dire adieu. L'empereur y conſentit ; & tous les Allemands qui l'avoient accompagné dans Tréves, ſe préparerent pour en ſortir avec lui le lendemain dès le point du jour, ſans voir ni ſaluer le duc. Ils prirent pour prétexte d'un départ ſi précipité, qu'on venoit de leur apprendre, qu'il y avoit une ſédition à Cologne à laquelle il falloit remedier ; & voici quel étoit le ſujet de cette ſédition. Deux princes prétendoient à l'archevêché de Cologne ; l'un de la maiſon de Heſſe, l'autre de celle du comte Palatin du Rhin. La bourgeoiſie de Cologne s'étoit déja déclarée pour le prince de Heſſe, & attendoit que le Lantgrave ſon frere l'appuïât. L'électeur Palatin avoit pris les armes, & mis des troupes ſur pied pour ſoutenir l'autre contendant, qui étoit le prince Rupert ſon fils, qu'une partie des chanoines avoit élû.

XXVII. Deux concurrens pour l'archevêché de Cologne.

AN. 1474. L'empereur examina le droit de part & d'autre ; & ſe déclara pour Herman prince de Heſſe. Le duc de Bourgogne chagrin de ſe voir abandonné & mocqué par ceux qui devoient le couronner, crut trouver dans cette diſpute une occaſion de ſe venger. Il ſe déclara pour le prince Rupert, & aſſiegea la ville de Nuitz. Son véritable deſſein étoit de s'emparer de l'électorat de Cologne; Il comptoit déja être en état de prendre toutes les places qui étoient ſituées ſur le Rhin, au-deſſus & au-deſſous de Cologne, Bonn, Nuitz, & les autres places, & de les retenir après les avoir priſes, juſqu'à ce qu'on l'eût rembourſé des frais de la guerre; & ſon deſſein étoit de faire monter ces frais ſi haut, que le prince Rupert n'auroit jamais été en état de les païer. Il comptoit enſuite que ſon armée reſſerreroit tellement Cologne, qu'elle ſeroit forcée de ſe rendre. C'eſt ainſi qu'il ſe formoit en idée une puiſſante monarchie entre celles de France & d'Allemagne, depuis Nimegue dans la Gueldres, en remontant juſqu'au comté de Ferrette, qu'il avoit eu par engagement de Sigiſmond d'Autriche, c'eſt-à-dire, juſqu'auprès de Baſle.

XXVIII. Projets chimériques & ambitieux du duc de Bourgogne.

Le duc ne voïoit qu'un obſtacle à ſes deſſeins, c'eſt que la trêve qu'il avoit concluë avec la France, étoit ſur le point d'expirer: pour le lever il demanda qu'elle fût prolongée de ſix mois. Comme on ſçavoit en France qu'il avoit fait un traité avec le roi d'Angleterre, afin d'attaquer Loüis XI. & le dépoüiller de ſes états, tous ceux du conſeil furent d'avis qu'on lui refuſât la prolongation de la trêve qu'il demandoit. Le roi ſeul fut d'un avis contraire, & dit qu'il étoit de l'interêt de la France de témoigner au duc

qu'on recevroit avec joie ſa propoſition ; parce que l'Allemagne étoit un écuëil où l'on ne devoit pas douter qu'il n'échoüât. Ainſi la trêve fut continuée pour ſix mois, & le roi ſe contenta d'encourager par des agens ſecrets le prince Herman de Heſſe à ſe bien défendre, & lui promit du ſecours. AN. 1474.

XXIX. La trêve eſt prolongée pour ſix mois entre la France & le duc.

Ce que le roi de France avoit prévû arriva. Le duc de Bourgogne trouva Nuitz mieux pourvû qu'il ne s'étoit imaginé. Il comprit dès les premiers jours par les vigoureuſes ſorties de la garniſon, qu'il lui ſeroit impoſſible de forcer cette ville, où le lantgrave de Heſſe & Herman ſon frere s'étoient enfermez avec dix-huit cens cavaliers & autant de ſoldats d'infanterie. Il réſolut donc de changer le ſiege en blocus ; mais ſes troupes ne furent pas moins maltraitées, tant par les fréquentes ſorties des aſſiegez, que par ceux de Cologne, qui les empêchoient de recevoir d'autres munitions de guerre & de bouche que celles qui leur arrivoient du duché de Gueldres par des convois.

XXX. Le duc de Bourgogne aſſiege Nuitz, & change le ſiege en blocus.

Le roi d'Angleterre ſuivant le traité fait avec le duc de Bourgogne, étoit prêt d'entrer en France avec une puiſſante armée. Sur le point de s'embarquer, il envoïa dire au duc de lever le ſiege de Nuitz ; mais ce duc croïant que ſa réputation y étoit intereſſée, fit tant, qu'il engagea Edoüard à differer ſon départ juſqu'à l'année ſuivante : & ce délai ſauva la France qui auroit infailliblement ſuccombé, ſi elle eût été attaquée d'un côté par le roi d'Angleterre, & de l'autre par le duc de Bourgogne. Il y avoit ſept mois que duroit le ſiege de Nuitz ; ceux de Cologne & les amis du prince Herman aſſemblerent ſeize mille

AN. 1474. hommes qui camperent vis-à-vis l'armée des Bourguignons, le Rhin entre deux. L'empereur parut avec une nombreuſe armée. Il envoïa à la cour de France un député pour propoſer au roi de lui donner vingt mille hommes. Loüis XI. les promit, mais ſans envie de les donner; parce qu'il ne vouloit en venir à une guerre ouverte avec le duc que le plus tard qu'il pourroit; & que d'ailleurs il craignoit la deſcente des Anglois dans ſon roïaume. Il ſe contenta de renvoïer le député de l'empereur avec beaucoup de careſſes, & un préſent de quatre-cens écus: il le fit accompagner par Tiercelin de Broſſe, qui avoit ordre d'exciter l'empereur à entreprendre conjointement avec lui la conquête des états du duc de Bourgogne. Loüis promettoit de ſe contenter pour ſa part de ce qui relevoit de ſa couronne, & abandonnoit le reſte à Frederic. Ce prince répondit à cette propoſition, qu'il ne falloit point partager la peau de l'ours avant qu'il fût mort. Loüis XI. craignant alors d'avoir ſur les bras les forces des Anglois & du duc de Bourgogne, ſuſcita à ce duc de nouveaux ennemis, le duc de Lorraine, Sigiſmond duc d'Autriche, les Suiſſes & les villes imperiales ſur le Rhin.

XXXI. L'empereur vient au ſecours de Nuitz.

XXXII. Le duc de Lorraine déclare la guerre au duc de Bourgogne.

Memoires de Comines, l. 4. c. 2.

Ce duc de Lorraine étoit René fils de Ferri comte de Vaudemont, & petit-fils de René roi de Sicile, qui lui avoit cedé le duché de Lorraine, comme lui appartenant du chef de ſa mere Yolande & de ſon ayeule Iſabelle de Lorraine femme de René roi de Sicile. Ce jeune prince étoit en paix avec le duc de Bourgogne; mais perſuadé que ce duc ne cherchoit qu'un prétexte pour s'emparer de ſes états, il ſe mit en campagne, à la ſollicitation de Loüis XI. & en-

voïa déclarer la guerre au duc par un héraut devant Nuitz. Il ravagea ſes terres, prit la fortereſſe de Pierre-forte à deux lieuës de Nancy capitale de Lorraine, & le raſa juſqu'aux fondemens, ſans que le duc de Bourgogne branlât de devant Nuitz. Il répondoit à tous ceux qui lui repréſentoient que ſon armée étoit épuiſée, ſes terres en déſordre, les exceſſives depenſes auſquelles il étoit obligé, la difficulté des convois; que ſon honneur étoit engagé à continuer ce ſiege, quoiqu'il durât depuis un an, & qu'il étoit réſolu d'y périr, plûtôt que de l'abandonner. AN. 1474.

XXXIII. Sigiſmond duc d'Autriche veut rentrer dans le comté de Ferrette.

L'autre ennemi que ce duc eut encore ſur les bras, fut Sigiſmond duc d'Autriche. Ce prince avoit engagé au duc de Bourgogne le comté de Ferrette pour cent mille florins; & il y avoit peu d'apparence qu'il le dégageât, parce qu'il n'avoit point d'enfans, & qu'il étoit un grand diſſipateur. Cependant le traité d'engagement portoit en termes exprès, que ſi Sigiſmond ne rachetoit pas ce comté, il demeureroit en propre à la maiſon de Bourgogne; mais une omiſſion dont Loüis XI. ſçut profiter, s'étoit gliſſée dans l'acte. Les conſtitutions de l'empire ordonnoient qu'aucun prince ne pourroit aliener un fief du corps Germanique, ſans le conſentement de l'empereur; & le duc de Bourgogne avoit négligé d'obtenir ce conſentement, qui ne lui auroit pas été refuſé pour de l'argent. On le fit remarquer à Sigiſmond, & on l'attira d'autant plus aiſément dans la ligue qu'on formoit contre le duc de Bourgogne, qu'on ne lui demandoit que ſon nom pour le rétablir dans ce comté.

XXXIV. Le roi Loüis XI. ménage une al-

Enfin les Suiſſes & les villes imperiales ſur le Rhin ſe déclarerent contre le duc de Bourgogne, à la ſol-

AN. 1471. licitation de Loüis XI. Il y avoit long-tems que le roi penſoit à ſe ſervir des Cantons, & il ne le pouvoit tant qu'ils ſeroient en guerre contre les villes de Baſle, de Straſbourg, & quelques autres. Il ſe mêla de les accommoder, & il y réuſſit. Mais un autre obſtacle auſſi embarraſſant ſe préſentoit encore. Il y avoit guerre entre les Suiſſes & Sigiſmond d'Autriche: & celui-ci aïant eu du deſſous, on lui avoit enlevé les villes de Raperſwil, Dieſſanhaw, Frewenſfeld, & la contrée de Turgow; & les Suiſſes étoient ſi bien perſuadez qu'en peu de tems ils acheveroient de dépoüiller ce prince, qu'ils auroient rejetté tout accommodement, quelque avantageux qu'il leur pût être. Sigiſmond de ſon côté avoit pour les Suiſſes une averſion irréconciliable, & les regardoit comme des ſujets rebelles de ſa maiſon. Cependant Loüis fut aſſez habile pour faire la réconciliation, & pour lever tous les obſtacles qui auroient pû empêcher l'alliance que ſa majeſté avoit envie de faire avec eux. Mais le traité ne fut conclu que l'année ſuivante.

liance avec les Suiſſes.

Belleforeſt, l. 5. ch. 137. Belleforeſt dit que le duc apprenant toutes ces négociations de Loüis XI. contre lui, voulut le faire empoiſonner par un certain Jean Hardy domeſtique d'un marchand; que le cuiſinier du roi nommé Colinet, découvrit cet attentat. Le coupable fut pris, mis à la queſtion, écartelé; ſes membres expoſez dans quatre villes, & ſa maiſon raſée. Meyer tâche de juſtifier le duc de Bourgogne là-deſſus.

Meyer, hiſt. de Flandr. l. 17.

XXXV. Frederic deuxiéme fils de Ferdinand va en Bourgogne.

Frederic ſecond fils de Ferdinand roi de Naples, vint cette année en Bourgogne. En y allant, il paſſa par Rome au commencement du mois de Novembre. Le cardinal de ſaint Pierre-aux-liens, neveu du pape

Papienſ. epiſt. 590.

pape alla ſeul au-devant de lui, & le conduiſit juſqu'au Vatican, ſuivi des prélats & des domeſtiques des cardinaux, ſuivant la coûtume. On admit Frederic à un conſiſtoire ſecret, & il demeura à genoux tant qu'il parla au pape: enſuite il alla ſaluer & embraſſer tous les cardinaux en leurs places. Le lendemain, après les avoir viſitez en leurs maiſons, ils lui rendirent tous la viſite, excepté le cardinal de ſainte Sabine. Enfin il quitta Rome, & arriva auprès du duc de Bourgogne, où il demeura juſqu'au mois de Juin 1476. Quelques auteurs ont prétendu qu'il n'avoit fait ce voïage que pour épouſer la fille du duc de Bourgogne. Mais ce fait n'eſt point fondé. AN. 1474.

XXXVI. Retour du cardinal d'Aquilée de ſa légation des païs du Nord.

Le cardinal d'Aquilée que le pape avoit envoïé en qualité de légat dans les païs du Nord, revint enfin à Rome, & y arriva le 15. de Novembre de cette année 1474. après avoir emploïé deux & demi dans ſa légation. Pluſieurs affaires l'avoient arrêté. Il s'étoit emploïé pour réconcilier les rois de Hongrie & de Pologne, & il y avoit trouvé de grandes difficultez. Il avoit voulu auſſi accommoder l'affaire des deux contendans à l'archevêché de Cologne, & terminer les differends qui étoient ſurvenus à cette occaſion entre l'empereur & le duc de Bourgogne. Tout cela l'avoit arrêté plus qu'il n'avoit eſperé. Son retour fit plaiſir. Il rendit compte de ſa légation dans un conſiſtoire que le pape aſſembla, & s'excuſa s'il n'avoit pas entierement ſatisfait aux ordres de ſa ſainteté, ni à l'attente des cardinaux: mais le ſaint pere le loüa de ſon zele & de ſes bonnes intentions, & tous le remercierent en termes fort honorables. Ses ſervices même furent récompenſez par l'évêché de Paleſtri-

AN. 1474. ne, dont il jouit juſqu'en l'année 1490. qui fut celle de ſa mort.

XXXVI. Paix entre la Hongrie & la Pologne.

Les travaux de ce cardinal avoient en effet beaucoup contribué à la paix. Il en vit le fruit peu de tems après ſon arrivée à Rome ; puiſque la paix ſe fit entre la Hongrie & la Pologne. Le roi de Hongrie écrivant au pape & aux princes, ſe vante d'avoir pû battre les armées des Polonois & des Bohémiens, s'il n'avoit pas voulu les ménager, faiſant profeſſion d'une même religion que ſes ennemis. Peut-être s'en faiſoit-il un peu trop accroire. On ne peut nier toutefois que Matthias n'eût beaucoup plus d'experience que Caſimir & Uladiſlas roi de Bohême qui étoit fort jeune. Les conditions de la paix étoient, que Matthias auroit la Moravie & la Sileſie, Uladiſlas la Bohême & la Luſace ; & que ſi l'un ou l'autre venoit à mourir ſans enfans, le ſurvivant joüiroit du tout ; que cependant ils porteroient le titre de roi de Bohême. Après ce traité Uladiſlas s'en retourna à Prague, où les Huſſites ſe révoltérent contre lui, juſqu'à menacer de le chaſſer du roïaume & de le mettre en priſon. Matthias fut ſoupçonné d'avoir eu quelque part dans cette révolte.

Benſin. lib. 4. dec. 3.

XXXVIII. Vaines promeſſes du roi de Perſe contre les Turcs.

L'ambaſſadeur de la république de Veniſe auprès d'Uſum-Caſſan roi de Perſe, revint en Europe avec les envoïez de ce prince, pour engager à la guerre contre les Turcs ceux qui avoient interêt à défendre la religion. Ces Perſans engagerent fort la puiſſance de leur roi ; ils promirent qu'au printems prochain il attaqueroit Mahomet avec une armée compoſée d'un million d'hommes, & offrirent à un des fils de Caſimir roi de Pologne, la fille que leur maître avoit euë de

Miehou l. 24. c. 70 Cromer. l. 28.

Catherine fille de l'empereur de Trebizonde. Mais Caſimir qui ajoûtoit peu de foi à ces faſtueuſes promeſſes, répondit ſeulement qu'il envoïeroit ſes ambaſſadeurs au roi. Il fit enſuite conduire les Perſans à Rome, où ils renouvellerent leurs mêmes promeſſes, ſans qu'on les crût ; parce qu'ils demandoient ſur-tout qu'on fournît beaucoup d'argent à leur maître, & qu'on lui promît l'empire de Trebizonde qui appartenoit à ſa femme. On croit que ce prince ceſſa de faire la guerre au Turc, & qu'il en fut empêché par la révolte de ſon jeune fils, qui ſur un faux bruit de la mort de ſon pere, s'étoit rendu maître du roïaume : mais informé que ſon pere étoit en vie, & deſeſperant de pouvoir obtenir le pardon de ſa révolte, il ſe réfugia à Conſtantinople auprès de Mahomet, qui lui fournit des troupes pour détroner ſon pere. Ce fils rebelle fut enfin arrêté par les ſatrapes, & mis à mort. AN. 1474.

XXXIX. Flotte des Venitiens contre les Turcs.

Les Turcs toujours avides de s'agrandir, aſſiégerent Scutari en Albanie avec quatre-vingt mille hommes. Mocenigo aïant appris cette nouvelle au port de Mondon, où il étoit, repaſſa promptement en Albanie pour ſecourir cette place qui étoit très-importante. Antoine Loredano fut nommé par le ſénat pour la défendre, & on en dut principalement la conſervation à ſes ſoins & à ſa valeur. Les Chrétiens ſe défendirent avec bravoure. L'eau leur manquant, ils firent une ſortie ſur les Turcs avec tant de courage & de hardieſſe, qu'ils s'ouvrirent un paſſage libre pour en aller chercher. Enfin les Turcs furent obligez de lever le ſiege après avoir perdu un grand nombre des leurs. Mocenigo qui avoit fait auſſi des actions éclatantes, étant de retour dans ſa patrie,

AN. 1474. fut élu doge de Veniſe en la place de Nicolas Marcelle mort depuis peu, & le commandement de la flotte fut donné à Loredano.

XL. Affaires du roïaume de Caſtille.

Mariana l. 24. Sabellic. 3. dec. 10.

Une querelle aſſez vive arrivée cette année entre le comte de Benevent & le marquis de Sentillane, partagea toute la cour de Caſtille. Les deux partis prirent les armes, & le roi fut obligé de ſe mettre en campagne pour les accommoder. Le marquis de Villena qui avoit fait ſa paix, mena ce prince à Truchillo, dans l'intention de ſe rendre maître de cette place par ſon autorité. Mais Gratian qui commandoit dans le château, refuſa d'obéir aux ordres de ſon maître; ce qui obligea Henri de s'en retourner à Madrid. Le Marquis reſta à Sainte-Croix, qui eſt à deux lieuës de Truchillo, & traita avec Gratian, qui remit la ville en ſon pouvoir, moïennant celle de Saint Felix, dont il fut récompenſé. Pendant qu'on travailloit à cet accommodement, le marquis mourut d'un abcès à la gorge, qui fut ſuivie d'une hemorragie; mais ſon fils cacha ſa mort juſqu'à ce que le traité fût executé. Le roi lui conſerva tous les gouvernemens de ſon pere, & la grande maîtriſe de ſaint Jacques.

XLI. Mort de Henri IV. roi de Caſtille.

Mariana, l. 24.

Ce fut la derniere action du roi Henri, qui tomba malade peu de jours après à Ségovie, d'une douleur de côté. Henri ſe promenoit alors avec le roi Ferdinand & l'infante Iſabelle. Le mal fut d'abord ſi violent, qu'on fut obligé de le tranſporter auſſitôt dans ſon palais. Le peuple publia qu'il avoit été empoiſonné. On fit des prieres & des proceſſions publiques dans tout le roïaume pour le rétabliſſement de ſa ſanté, & on eſpera en effet qu'il pourroit la re-

couvrer. On voulut profiter de ces momens favorables pour conclure un accommodement ſolide entre lui & Ferdinand d'Aragon, & pour l'engager à déclarer l'infante Iſabelle ſon heritiere, comme la juſtice le demandoit : mais on ne put l'y réſoudre; ce qui cauſa beaucoup de diviſions. Tous ces troubles augmenterent ſes incommoditez; il fut obligé de retourner à Madrid, où il mourut un dimanche onziéme de Novembre, âgé de quarante-cinq ans, dans la vingt-uniéme année de ſon regne. Il ne fit point de teſtament dans les formes. Comme il étoit près d'expirer, ſon confeſſeur lui demanda qui il nommoit pour lui ſucceder. Henri répondit qu'il laiſſoit ſa couronne & ſon roïaume à la princeſſe Jeanne, qu'il reconnoiſſoit pour ſa fille. Mais malgré cet aveu, toute l'Eſpagne demeura perſuadée qu'il n'en étoit pas le pere. Rodrigue Santius évêque de Palencia en Eſpagne, & que Paul II. fit capitaine du château Saint-Ange, finit ici ſon hiſtoire, & fait de grands éloges de ce roi.

AN. 1474.

XLII. On eſt partagé en Caſtille pour reconnoître Iſabelle.

La mort du roi de Caſtille fut ſuivie de grandes guerres. La princeſſe Iſabelle étoit alors à Ségovie où le cardinal d'Eſpagne, dom Alonzo Camillo archevêque de Tolede, dom Alphonſe Henriquez amirante de Caſtille, le marquis de Sentillane, & le duc d'Albe, le connétable du roïaume, la Cueva duc d'Albuquerque, le comte de Treſigno & pluſieurs autres allerent la ſaluer, & la reconnurent pour reine de Caſtille & de Leon. Les principales villes lui envoïerent leurs députez pour l'aſſurer de leurs ſoumiſſions & de leur obéïſſance. Mais d'un autre côté le marquis de Villena fils de Pacheco, le duc d'Arre-

valo, Rodrigue Tellez, le comte d'Aregna, & le grand
AN. 1474. maître de Calatrava ſe déclarerent pour Jeanne. Ferdinand qui étoit à Saragoſſe auprès de ſon pere, ſe rendit à Ségovie, auſſi-tôt qu'il eut appris la mort de ſon beau-frere, pour ſoutenir les droits de ſon épouſe.

XLIII. Aſſemblée des états, & accord entre Ferdinand & Iſabelle.

Il y eut une grande conteſtation parmi les grands, pour ſçavoir ſi l'on devoit reconnoître Ferdinand pour roi de Caſtille en ſon nom ou comme mari d'Iſabelle. Les états s'aſſemblerent à ce ſujet ; & l'on convint que les filles en ligne directe excluoient les mâles en ligne collaterale, comme on le fit voir par beaucoup d'exemples. Cependant Iſabelle pour donner à ſon mari des témoignages de l'amitié & de l'union parfaite qui étoit entre eux, voulut bien que Ferdinand eût part au gouvernement du roïaume, & conſentit que dans tous les actes publics, & ſur la monnoie on mettroit le nom du prince devant celui d'Iſabelle ; que leur écuſſon porteroit de Caſtille parti d'Arragon ; que ſous le nom d'Iſabelle toutes les fortereſſes de Caſtille ſeroient tenuës, & les tributs levez ; que la reine donneroit les benefices ſous le nom de ſon mari & le ſien ; & quand ils ſeroient enſemble dans le même lieu, les peuples leur demanderoient la juſtice à tous deux ; & que quand ils ſeroient ſéparez, chacun exerceroit la juſtice ſous ſon nom particulier. Après qu'on eut ainſi reglé toutes ces formalitez, on s'appliqua à reformer les abus qui s'étoient introduits ſous le précedent regne, tant dans l'adminiſtration de la juſtice, que dans le maniement des finances ; & l'on députa un celebre ambaſſade à Louis XI. pour renouveller les anciennes alliances & lui demander la reſtitution du Rouſſil-

Digitized by Google

lon. Mais ce prince qui donnoit tout à la politique, bien loin d'accorder ce qu'on lui demandoit, penſa plûtôt à s'emparer d'autres places, pendant que Ferdinand & Iſabelle avoient tant d'affaires chez eux pour ſe maintenir dans leur élevation. AN. 1474.

XLIV. On dépoſe Simeon patriarche Grec de Conſtantinople

On croit que ce fut à la fin de cette année que Simeon Patriarche Grec de Conſtantinople, aïant tenu le ſiege un peu plus de trois ans & demi, en fut chaſſé par les briguës d'un certain Raphaël moine de Servie, qui promettoit ſeulement pour ſon entrée cinq cens écus d'or à quelques grands ſeigneurs Turcs, outre le tribut de deux mille écus d'or. Mahomet acceptant ces offres, chaſſa Simeon pour inſtaller ce Raphaël qui étoit entiérement ignorant dans la langue Grecque, & ſi adonné au vin, qu'il ne paſſoit pas un jour ſans en boire juſqu'à perdre la raiſon : ce qui le rendit odieux à tout le monde : il y eut très-peu de prélats à ſon ſacre, & il fallut faire violence aux prélats pour le ſervir à l'autel. Enfin ſe trouvant hors d'état de païer le tribut dans l'année comme il l'avoit promis, il fut mis en priſon, d'où on ne le laiſſa ſortir que pour aller mendier ce tribut de porte en porte, enchaîné & accompagné d'un ſoldat Turc. Cet indigne patriarche mourut peu de tems après.

Turco græcia lib. 1.

XLV. Le pape célébre le grand jubilé à Rome.

Dès la veille de Noël on commença de celebrer à Rome le jubilé que le pape avoit indiqué pour l'année 1475. & qu'il avoit réduit à tous les vingt-cinq ans. Le nombre des fideles qui firent le voïage pour avoir part à cette indulgence, auroit été beaucoup plus grand, ſi la guerre n'eût pas été en France, en en Angleterre, en Eſpagne, en Hongrie & en Po-

Ciacon. & Onuphr. in Sixt. IV.

Villorel. de jubil. p. 7.

AN. 1474.

logne. Ferdinand roi de Naples fut le plus diſtingué de tous ceux qui vinrent à Rome & le pape pour le gratifier lui remit le tribut qu'il devoit à l'égliſe Romaine, à condition qu'il lui feroit preſenter tous les ans une haquenée blanche, c'eſt-à-dire un cheval blanc tout enharnaché, comme une preuve que ce roïaume relevoit du ſaint ſiege à qui appartenoit le fief. Cette cérémonie s'obſerve encore aujourd'hui, & on l'appelle le préſent de la haquenée. Un ambaſſadeur la préſente au pape tous les ans le jour ou la veille de la fête de ſaint Pierre.

XLVI. Préſent de la haquenée au pape pour le roïaume de Naples.

Palmer. in chronic.

L'on crut que le voïage que Ferdinand fit à Rome pour avoir part aux graces du jubilé, ne fut qu'un prétexte dont il voulut ſe ſervir pour rompre l'alliance entre les Venitiens, le duc de Milan & les Florentins, comme il le fit en effet. Chaterine reine de Boſnie vint auſſi à Rome avec quarante chevaux. Le pape la défraïa en tout, & lui fit beaucoup d'honneur; on croit qu'elle demeura à Rome juſqu'à ſa mort. Le roi de Boſnie & de Valachie fit auſſi ce voïage dans un âge avancé; mais on ne ſçait ſi ce fut dans l'année du jubilé. Charlotte reine de Chypre y parut auſſi. Le pape accorda auſſi les mêmes indulgences au roi & à la reine de Caſtille, & aux autres princes qui ne purent pas venir à Rome, à condition de viſiter certaines égliſes, & de faire quelques autres pratiques de pieté qu'il leur impoſa.

Onuph. in Sixt. IV.

XLVII. Victoire du vaivode de Moldavie ſur les Turcs.

Mahomet étant entré en Moldavie avec une armée de ſix-vingt mille hommes, le vaivode marcha à ſa rencontre; n'aïant avec lui qu'environ quarante mille hommes. On en vint pluſieurs fois aux mains dans le mois de Janvier, & le Turc eut le deſſous.

Michou. l. 4. c. 70. Cromer. lib. 28.

Cette

Cette nombreuſe armée fut taillée en pieces ; entre les morts il y eut quatre bachas, & on leur prit plus de cent drapeaux. Le vaivode uſa de ſa victoire avec beaucoup de modération. En action de graces il jeûna quatre jours au pain & à l'eau, & envoïa au pape, aux rois de Pologne & de Hongrie une partie des dépoüilles qu'il avoit remportées. Vers le même tems les Turcs inveſtirent la ville de Lepante avec trente mille ſoldats, & fatiguerent les aſſiegez pendant huit mois ; mais le général Loredano les obligea enfin de l'abandonner. Ils ne ſe retirerent que pour aſſiéger l'iſle de Lemnos que Loredano délivra auſſi lorſqu'elle étoit prête de tomber ſous les efforts de l'armée ennemie. On dit cependant qu'elle fut principalement redevable de ſa conſervation à une jeune fille nommée Marulla. Cette nouvelle héroïne voïant que les Janiſſaires étoient prêts d'entrer dans la place, & que ſon pere venoit d'être tué, prit ſes armes, & s'engagea avec tant de hardieſſe au milieu des ennemis, qu'elle r'anima les aſſiégez, & les fit venir à la charge avec tant de réſolution, qu'ils chaſſerent les Turcs, en tuerent un grand nombre, & ſauverent la ville. AN. 1475.

Bonfin. 4. dec. 3. in fine. Micheu, cap. 71.

Mahomet, ſans être rebuté par ces mauvais ſuccez, vint mettre le ſiége devant Croie. Les commencemens furent heureux pour les Chrétiens : ils s'emparerent de deux forts qu'on avoit élevez pour ſerrer la ville. Mais l'avidité du pillage les perdit. Les ennemis qui fuïoient voïant les Venitiens embarraſſez de leur butin, & débandez, revinrent à la charge, & les défirent. Contarini gouverneur de l'Albanie voulut en vain les rallier, il fut tué lui-même après

AN. 1475. une longue & genereuſe réſiſtance. Les Turcs ſurprirent auſſi la ville de Caffa qu'on nommoit autrefois Theodoſie, dans la petite Tartarie ſur le bord de la mer noire du côté de l'ancien Boſphore Cimmerien. Les Genois s'étoient rendus maîtres de cette ville dans le treiziéme ſiecle du tems de la guerre ſainte & de la décadence de l'empire d'Orient. C'étoit le plus celebre port de tout le Pont-Euxin, & qui leur étoit le plus avantageux. La rade étoit commode & fort aſſurée pour les vaiſſeaux, ce qui leur facilitoit un plus grand commerce qu'en aucun autre port de la mer noire. Mais les Genois perdirent tous ces avantages par l'avarice de quelques-uns d'entre eux, & par la perfidie d'un certain gouverneur du roi des Tartares leur ami, qui y poſſedoit beaucoup de terres. A la priere de ce gouverneur qui avoit déja aſſiegé la place avec un grand nombre de Tartares, Mahomet envoïa le bacha Achmet avec une flotte de près de cinq cens voiles qu'on avoit équipée pour l'iſle de Candie. Ce qui obligea les aſſiegez de ſe rendre en fort peu de tems avec le roi même des Tartares qui ſe trouva enfermé dans la ville, ſes deux freres, & quelques ſeigneurs Genois qui furent tous conduits à Conſtantinople avec les principaux de la ville, enſorte que tout le païs fut réduit ſous la puiſſance de Mahomet : ce qui donna beaucoup de peur aux Polonois; & mit tout l'Orient en combuſtion.

XLVIII. Les Génois laiſſent prendre Caffa aux Turcs.

Folict l. 11.

Papienſ. epiſt. 641. Leunclav. Pandect. Turc. c. 147.

On croit que ce fut dans cette année que le pape Sixte IV. érigea l'égliſe d'Avignon en métropole, & lui donna pour ſuffragans Carpentras, Cavaillon & Vaiſons. Avant ce tems-là c'étoit le ſiege d'un évê-

XLIX. L'égliſe d'Avignon érigée en métropole.

Nouguier hiſt. de l'égliſe d'Avignon.

ché ſuffragant d'Arles. Il y a un celebre chapitre dont les chanoines prirent la regle de ſaint Auguſtin en 1096. en preſence du pape Urbain II. & furent ſécularisez en 1481. par Sixte IV. L'égliſe métropole ſous le titre de Notre-Dame de Doms eſt ancienne & magnifique. Elle reconnoît ſaint Ruf pour ſon premier évêque. Le cardinal Julien de la Rouerre qui fut depuis pape ſous le nom de Jules II. gouverna cette égliſe, & y fonda le vingt-deuxiéme du mois d'Août de l'année ſuivante 1476. le college dit du Roure. AN. 1475.

S. Marth. Gallia Chriſtian. Bouche, hiſt. de Provence.

Le roi & la reine de Caſtille eurent dans cette année une guerre aſſez rude à ſoutenir contre les partiſans de Jeanne fille de Henri, qu'il avoit nommée ſon heritiere en mourant. Le marquis de Villena jugeant qu'il lui étoit impoſſible de faire valoir les droits de cette derniere ſans être aidé de quelque puiſſance étrangere, eut recours à Alphonſe roi de Portugal, qui étoit oncle de Jeanne. On lui promit la couronne de Caſtille s'il vouloit épouſer cette princeſſe. Alphonſe y conſentit, & fit ſommer Ferdinand & Iſabelle de lui remettre les roïaumes de Caſtille & de Leon; & au refus leur déclara la guerre. Ferdinand ſe chargea de défendre la vieille Caſtille avec le roïaume de Leon, & Iſabelle avec le ſecours du duc d'Albe & de l'infant de Tolede, défendit l'Andalouſie & la Murcie. Cependant Alphonſe étant arrivé à Placentia, fut fiancé avec Jeanne que le marquis de Villena lui avoit amenée. Le pape lui en avoit accordé la diſpenſe: enſuite il ſe fit proclamer roi de Caſtille en vertu des droits de Jeanne. Il s'approcha enſuite de Badajox avec une armée de quatorze mille hommes de pied & de cinq mille che-

L. Alphonſe roi de Portugal ſoutient les droits de Jeanne de Caſtille.

LII. Il eſt fiancé avec elle, & ſe fait proclamer roi de Caſtille.

Mariana l. 24.

AN. 1475. vaux. De-là il s'avança vers Tiro où il fut reçu avec la princeſſe. Il ſe rendit maître de Zamora, de Pegnafiel & de Bultagnaz, & fit priſonnier le comte de Benevent qui avoit voulu s'oppoſer à ſes conquêtes.

LII. Ferdinand reprend Zamora, & ſon armée échoue devant Ceuta.

Mais pendant qu'Alphonſe ſe repoſoit à Zamora, le gouverneur qu'il y avoit établi, y fit entrer la nuit des ſoldats de Ferdinand, qui firent un grand maſſacre des Portugais. Ce qui obligea le roi de Portugal à s'en retourner à Tiro. Son fils dom Juan étant arrivé peu de jours après avec de nouvelles troupes, ils allerent enſemble remettre le ſiége devant Zamora, qu'ils ne purent prendre. Ferdinand voulant faire une diverſion, envoïa des troupes en Afrique pour aſſiéger Ceuta. Les Caſtillans trouverent que les Maures commençoient déja à battre cette place du côté de la terre, tandis qu'eux l'alloient attaquer par mer. Mais les Infideles craignant d'avoir à combattre contre le parti victorieux, firent offrir au gouverneur d'aller charger les Caſtillans, s'il vouloit leur laiſſer traverſer la ville. Cette propoſition n'aïant point été acceptée, les Maures ſe retirerent, & les Caſtillans, après avoir perdu beaucoup de monde, furent contraints d'en faire autant.

LIII. Traité du roi de France avec les Suiſſes.

Le roi de France conclut cette année un traité avec les Suiſſes qui en dreſſerent eux-mêmes les articles. Les trois principaux étoient: 1. Que cette alliance ne dureroit que dix ans, à moins que les parties ne jugeaſſent à propos de la prolonger. 2. Que Loüis donneroit à chaque Canton ſix mille écus de penſion par an, à condition que les Suiſſes lui fourniroient pour une certaine ſomme autant de gens de guerre qu'il en auroit beſoin. 3. Qu'ils ne pour-

roient être emploïez contre les états avec leſquels ils étoient alliez, & qu'on ne les occuperoit point aux ſieges des villes ni des fortereſſes. Après que ce traité eut été ratifié, le roi propoſa aux Suiſſes de rétablir Sigiſmond dans le comté de Ferrette ; ils répondirent qu'ils le vouloient bien, mais à condition que Sigiſmond leur accorderoit à perpétuité le droit de paſſer forts ou foibles, quand il leur plairoit, dans quatre villes de ce comté, après qu'ils l'auroient recouvré. Le duc d'Autriche eut de la peine à ſe rendre à cette propoſition ; il s'en rapporta néanmoins à Loüis XI. qui la lui fit accepter. AN. 1475.

LIV. Les Suiſſes ſe rendent maîtres du comté de Ferrette.

Les Suiſſes ſe préparerent auſſi-tôt à recouvrer le comté : ce qu'ils firent en une nuit. Comme on ne les attendoit point, ils ne trouverent aucune réſiſtance. Ils firent priſonniers huit-cens hommes de garniſon avec le gouverneur que le duc de Bourgogne y avoit mis : ils renvoïerent les ſoldats ſans aucune rançon, mais ils firent trancher la tête au gouverneur, pour ſe venger de quelques violences qu'il avoit exercées ſur leurs terres. De-là les Suiſſes deſcendirent dans le comté de Bourgogne, où ils prirent les villes de Blamont & d'Héricourt, défirent les milices du païs, & firent beaucoup de déſordres. La trêve entre la France & le duc de Bourgogne étant expirée, Loüis fit entrer une partie de ſes troupes en Bourgogne où elles défirent auprès de Gray le comte de Rouſſy gouverneur de cette province, fils du connêtable de ſaint Pol, & le fit priſonnier. L'autre partie de l'armée Françoiſe prit les villes de Tronquoy, Mondidier, Roye, Corbie, & s'avança juſqu'aux portes d'Arras, dont on fit toute la cavalerie priſonniere

AN. 1475. de guerre, parce que dans une ſortie elle s'étoit avancée trop loin. Cette action ſe paſſa le vingtiéme Juin, & on en fut redevable au ſeigneur de Combronde.

LV. Le duc de Bourgogne léve le ſiege de Nuitz.

Le duc de Bourgogne étoit toûjours devant Nuitz dont il eſperoit enfin ſe rendre maître dans peu. Les efforts de l'empereur & des princes d'Allemagne n'avoient pû délivrer cette place, & le duc ne vouloit point l'abandonner, croïant qu'il étoit de ſon honneur de la prendre. Mais les Anglois l'obligerent à la quitter. Ils vouloient faire une deſcente en France, ſelon qu'ils l'avoient conclu avec lui; il les avoit arrêté juſqu'alors; mais las enfin d'attendre, ils lui firent ſçavoir qu'ils alloient s'embarquer; & que ſi en deſcendant à Calais ils le trouvoient encore occupé au ſiege de Nuitz, ils s'en retourneroient auſſi-tôt. La crainte de perdre leur alliance, l'emporta ſur l'eſperance d'une victoire prochaine. Le duc ne chercha plus qu'un prétexte pour lever le ſiege. Alexandre évêque de Forli, que le pape Sixte IV. avoit envoïé pour négocier la paix entre les Allemands & le duc, propoſa de remettre à l'arbitrage de ſa ſainteté le differend des princes Herman & Rupert pour l'archevêché de Cologne, & de lui livrer à lui-même dans le moment la ville de Nuitz, pour la garder juſqu'à la déciſion du procès. L'expedient fut accepté. Auſſi-tôt les deux armées ſe ſéparerent & celle du duc de Bourgogne prit la route de Lorraine.

LVI. Le roi d'Angleterre déclare la guerre au roi de France.

Auſſi-tôt que le roi d'Angleterre en eut reçû la nouvelle, il ſe prépara à s'embarquer pour ſe rendre à Calais: mais avant que de ſortir de ſon roïaume, il envoïa à Loüis XI. un héraut nommé Jartiere,

avec une lettre par laquelle il lui demandoit la reſtitution du roïaume de France ; & en cas de refus, lui déclaroit la guerre. Loüis XI. aïant lû la lettre ſeul, fit appeller le héraut quelques momens après, & lui dit : Qu'il ſçavoit bien que le roi d'Angleterre ne s'embarquoit qu'à la ſollicitation du duc de Bourgogne, du duc de Bretagne & du connétable de France : que la ſaiſon étoit déja ſi avancée, qu'elle ne donnoit pas lieu à de grandes entrepriſes : que l'armée de Bourgogne affoiblie par un an de ſiege devant Nuitz, n'étoit pas en état d'agir : que le connétable n'étoit pas aſſez puiſſant pour attirer à la France une nouvelle guerre : que c'étoit un broüillon, un diſſimulé, un fourbe, qui n'avoit point d'autre vûë que de ſe faire rechercher & redouter par tous les partis, pour s'attirer de la confiance, & ſe livrer à celui qui lui feroit les plus grands avantages : qu'il favoriſoit tantôt les uns, tantôt les autres, & qu'il n'avoit point d'autre deſſein que de les épuiſer tous pour s'enrichir à leurs dépens. Il dit encore pluſieurs autres choſes au héraut pour l'engager à conſeiller au roi d'Angleterre de faire la paix avec lui : il accompagna ces paroles d'un préſent de trois cens écus, & de trente aulnes de velours cramoiſi qu'il donna à ce héraut, lui promettant encore mille écus ſi la paix ſe faiſoit. Jartiere repartit qu'il ne tiendroit pas à lui que la paix ne ſe fiſt entre l'Angleterre & la France ; mais qu'il falloit attendre que le roi ſon maître eût paſſé la mer : & que quand il auroit débarqué, qu'on envoïât un héraut pour demander un ſauf-conduit, afin d'envoïer des ambaſſadeurs à Edoüard ; & qu'au lieu de s'adreſſer à ce prince, on

AN. 1475.

Mem. de Comines. l. 4. c. 4.

LVII. Loüis XI gagne le député du roi d'Angleterre.

Mem. de Comines, ibid.

AN. 1475. s'adreſſât aux ſeigneurs de Hawart & de Stanlay pour conduire ce héraut. Loüis content de cet avis, chargea Comines d'entretenir toûjours ce député d'Edoüard, & de ne le laiſſer parler en particulier à perſonne, juſqu'à ce qu'on lui eût donné compagnie pour le conduire.

LVIII. Arrivée du roi d'Angleterre à Calai

Le roi d'Angleterre fut trois ſemaines à faire le trajet de Douvres à Calais, quoiqu'il n'y ait que ſept lieuës. Dès qu'il y fut arrivé, le duc de Bourgogne vint l'y trouver avec quelques cavaliers ſeulement. L'accuëil fut très-froid des deux côtez. Les Anglois s'étoient attendus que toute la cour de Bourgogne viendroit les recevoir avec une nombreuſe armée. Edoüard s'en plaignit. Le duc lui répondit que ſes troupes le joindroient au premier ordre; qu'il les avoit envoïées en Lorraine pour s'y rafraîchir aux dépens du duc qui lui avoit déclaré la guerre. Il conduiſit les Anglois à Boulogne, & enſuite à Peronne, où le ſeigneur de Creville vint complimenter Edoüard & le duc de Bourgogne de la part du connétable de ſaint Pol. Il leur dit que ſon maître ne s'étoit pas encore déſaiſi de Saint-Quentin, parce qu'il n'étoit pas tems, & que les intelligences qu'il avoit en France euſſent trop éclaté; mais qu'à préſent l'armée Angloiſe étant arrivée, il ne garderoit plus de meſures avec Loüis XI. Qu'il étoit tout prêt à livrer Saint-Quentin, ſi le duc de Bourgogne le jugeoit à propos. De Creville donna auſſi au duc de Bourgogne, une lettre de ſon maître adreſſée au roi d'Angleterre, par laquelle le connétable prioit le roi d'ajoûter foi à tout ce que le duc lui diroit, ou lui promettroit, comme ſi c'étoit lui-même qui lui parlât.

LIX. Le connétable promet de céder Saint Quentin au roi d'Angleterre.

parlât. Sur ces assurances Edoüard de concert avec le duc, fit marcher ses troupes vers Saint-Quentin. Il se flattoit que les portes lui en seroient ouvertes dès qu'il paroîtroit; mais loin d'y être reçû, le connétable fit tirer le canon sur les premiers soldats Anglois qui parurent, & la garnison fit une sortie sur eux, & il y en eut quatre ou cinq de tuez. Le roi d'Angleterre outré de cet affront, voulut rendre le duc de Bourgogne responsable de l'infidelité du connétable, & peu s'en fallut qu'il ne l'accusât d'être complice. Le duc fit ce qu'il put pour excuser le connétable, mais tout ce qu'il dit, ne servit qu'à augmenter la défiance des Anglois. Dans le même tems le duc partit précipitamment pour la Lorraine; & en prenant congé du roi, il promit d'en ramener ses troupes; mais cette démarche augmenta les soupçons qu'on avoit contre lui, & fit croire qu'il vouloit abandonner les Anglois.

AN. 1475.

LX. Il lui en refuse ensuite l'entrée

Loüis XI. fut bien-tôt informé de ces nouvelles; & un valet d'un gentilhomme de sa maison que les Anglois avoient pris & renvoïé, & que Loüis avoit d'abord regardé comme un espion, les lui confirma. Alors il crut qu'il étoit à propos de suivre les avis du héraut d'Edoüard. Il chargea donc Philippe de Comines d'aller chercher un valet du seigneur des Halles ou de Salles fils de Merichon de la Rochelle, & de lui proposer s'il vouloit aller trouver le roi d'Angleterre de la part de Loüis en habit de héraut. Comines exécuta ces ordres, & fut fort étonné quand il vit ce valet qui ne lui paroissoit pas homme à ménager une telle négociation, mais qui toutefois avoit beaucoup de bon sens, & des manieres fort engageantes. Le

LXI. Loüis XI. envoie à Edoüard un valet vêtu en héraut pour lui parler de paix.

Mem. de Comines, l. 4. c. 7.

AN. 1475. roi ne lui avoit parlé qu'une fois, & l'avoit jugé capable d'une telle commiſſion. Le valet fort ſurpris de la propoſition qu'on lui fit, ſe jetta aux genoux de Comines, croïant déja être mort. On le raſſura, on lui promit une élection dans l'iſle de Rhé, & de l'argent. Il parut devant le roi, il fut équippé comme un héraut: on lui donna ſes inſtructions, & on le fit partir.

LXII. Ce héraut propoſe la paix au roi d'Angleterre.

Le héraut traveſti étant arrivé au camp des Anglois, fut arrêté & conduit devant la tente du roi, où on lui demanda ce qu'il venoit faire. Il répondit qu'il venoit de la part de Loüis XI. pour parler au roi d'Angleterre, & qu'il avoit ordre de s'adreſſer aux ſeigneurs de Hawart & de Stanlay. Comme le roi dînoit à l'heure qu'il arriva, on le fit dîner auſſi, & enſuite on le préſenta au roi. On ne lui avoit rien donné par écrit; mais comme on l'avoit bien inſtruit, il parla avec beaucoup de ſageſſe; il expoſa que Loüis XI. depuis ſon avénement à la couronne, n'avoit rien oublié de ce qui pouvoit contribuer à une paix ſolide & conſtante entre les deux monarchies de France & d'Angleterre, ſans avoir pû en venir à boût; qu'il ne ſe relâchoit pas d'une conduite ſi chrétienne; que s'il avoit autrefois donné retraite au comte de Warvik, il l'avoit fait moins pour nuire à Edoüard, qu'au duc de Bourgogne dont le comte étoit l'ennemi mortel. Il ajoûta que ce duc n'avoit appellé les Anglois en France, que pour obtenir de Loüis une paix plus avantageuſe, & que le duc de Bretagne & le connétable n'étoient pas mieux diſpoſez en faveur des Anglois. Qu'Edoüard en protegeant les mauvais François, inviteroit le roi très-

chrétien à proteger à ſon tour les Anglois rebelles de la faction de Lancaſtre, & qu'alors l'Angleterre ne ſeroit pas moins embarraſſée que l'étoit préſentement la France. Que le roi Edoüard avoit déja fait beaucoup de dépenſe ſans qu'aucun de ſes alliez fût en état de le rembourſer. Que les ducs de Bourgogne & de Bretagne lui avoient manqué de parole après l'avoir ſi long-tems & ſi fortement ſollicité de venir en France, & qu'il ne devoit pas eſperer qu'ils lui fuſſent à l'avenir plus fideles. Que ſi ces conſiderations lui paroiſſoient juſtes, il trouveroit Loüis XI. diſpoſé à faire la moitié des avances pour l'accommodement, & à convenir du lieu où les députez des deux nations s'aſſembleroient. AN. 1475.

LXIII. Les propoſitions de paix ſont acceptées par le roi d'Angleterre.

Le conſeil d'Angleterre approuva les raiſons du héraut, il y eut des ſauf-conduits expediez depart & d'autre; & dès le lendemain qu'on les eut reçus, les ambaſſadeurs des deux couronnes ſe trouverent dans un village proche Amiens: de la part de Loüis XI. étoit le bâtard de Bourbon amiral de France, le ſeigneur de ſaint Pierre & l'évêque d'Evreux appellé Herberge; pour le roi d'Angleterre Haward, un nommé Chalanger, & le docteur Morton, qui fut depuis chancelier d'Angleterre, & archevêque de Cantorberi. Les Anglois firent d'abord quelques propoſitions vagues, comme de reſtituer à Edoüard le roiaume de France, ou du moins la Guienne & la Normandie; mais on ſe rapprocha bien-tôt après, parce que les deux rois avoient envie de conclure; & les principaux articles du traité furent que le roi d'Angletetre ſe contenteroit de ſoixante & douze mille écus pour les frais de la guerre; que le dauphin

Mem. de Comines l. 4. c. 7.

LXIV. Articles du traité entre les deux rois. *Till. in treat. Franc. & Angl.*

AN. 1475. de France épouſeroit une fille d'Edoüard qui n'avoit encore que trois ans ; & que durant neuf années qui s'écouleroient juſqu'à la conſommation du mariage, la princeſſe auroit pour doüaire anticipé tout le revenu de la Guïenne, ſi Loüis XI. n'aimoit mieux lui faire païer à Londres cinquante mille écus par chaque année. Qu'au jour de ce mariage les époux ſeroient mis en poſſeſſion de la Guïenne ; & qu'il y auroit entre les deux couronnes pour neuf ans une alliance dans laquelle les ducs de Bourgogne, de Bretagne & tels autres François qu'il plairoit à l'Angleterre de nommer avant la concluſion du traité, ſeroient compris.

On fit auſſi un compromis par lequel les deux rois s'obligeoient de terminer leurs differends dans l'eſpace de trois ans par arbitrage, ſous peine de trois millions d'écus que païeroit celui qui ne voudroit pas ſe ſoûmettre. On conclut une ligue offenſive & défenſive ; & l'on convint qu'en cas de guerre civile Loüis ne ſoûtiendroit point les rebelles d'Angleterre, ni Edoüard ceux de France. Les Anglois ajoûterent que le roi leur maître, pour montrer avec quelle ſincerité il prétendoit entrer dans l'alliance, & par conſequent dans les interêts des François, reveleroit au roi de France ceux qui le trahiroient, & lui en produiroit des preuves indubitables. Un autre avantage de ce traité fut le recouvrement de la liberté de Marguerite d'Anjou veuve d'Henri VI. roi d'Angleterre pour venir demeurer en France, où elle mourut ſix ou ſept ans après. Mais Edoüard exigea d'elle avant ſon départ qu'elle renonçât à tous les droits qu'elle pouvoit prétendre en Angle-

XLV. Marguerite d'Anjou recouvre ſa liberté, & revient en France.

terre, ſoit pour ſon doüaire, ſoit pour ſa dot, ou à quelque titre que ce fût. AN. 1475.

LXVI. Entrevuë des deux rois à Pequigny.

Après la concluſion de ce traité, les deux rois ſe virent le vingtiéme d'Août ſur le pont de Pequigny proche la ville d'Amiens avec toutes les précautions accoûtumées en de ſemblables occaſions. La paix y fut jurée ſolemnellement, & les deux princes eurent une conference particuliere. Le deſſein de Loüis XI. étoit de mettre le duc de Bretagne hors d'état de lui nuire, il en fit quelque ouverture à Edoüard; mais ce prince lui repartit que ce duc étoit ſon ancien allié, & ne lui avoit jamais manqué de parole; que par conſequent toutes les fois que la Bretagne ſeroit attaquée, il iroit en perſonne la ſecourir contre qui que ce fût. Loüis changeant de diſcours pour ne pas mettre le roi d'Angleterre de mauvaiſe humeur, lui parla du duc de Bourgogne, & lui demanda ce qu'il y auroit à faire en cas que ce duc ne voulût pas être compris dans leur traité. Edoüard répondit qu'il l'en ſommeroit encore une fois; & que s'il refuſoit de le faire, il ne ſe mêleroit plus à l'avenir des differends qu'il pourroit avoir avec la France. Dans cette entrevûë les deux rois s'entretenant des beautez de la ville de Paris, Edoüard témoigna quelque envie de les voir. Ses favoris l'en preſſerent, Haward en fit la propoſition au roi de France, qui répondit qu'il auroit beaucoup de joie, s'il vouloit bien honorer cette ville de ſa préſence; mais cependant craignant que les charmes qu'Edoüard trouveroit dans Paris ne l'engageaſſent à y demeurer trop long-tems; & peut-être même à y revenir, il fit entendre à Edoüard qu'il étoit obligé de s'avancer avec ſon armée ſur les frontieres de

AN. 1475. Champagne pour défendre le duché de Lorraine contre le duc de Bourgogne. Ce qui obligea Edoüard de s'embarquer pour l'Angleterre ſans avoir ſatisfait ſa curioſité.

LXVII. Chagrin du duc de Bourgogne en apprenant le traité entre les deux rois.

Quand le duc de Bourgogne qui étoit à Luxembourg, eut reçu avis du traité que les deux rois venoient de faire, il vint promtement avec quinze perſonnes trouver Edoüard, & lui demanda s'il étoit vrai qu'il fût d'accord avec le roi de France. Edoüard avoüa qu'il avoit fait une trêve avec Loüis XI. & qu'il ne tiendroit qu'à lui d'y être compris. Le duc répondit fierement qu'il ne l'avoit pas tant appellé en France pour aucun beſoin qu'il eût de ſon ſecours, que pour lui faire recouvrer ce que ſes prédeceſſeurs y avoient perdu; que pour lui il renonçoit à la liberté qu'on lui acordoit d'entrer dans le traité; qu'il ne vouloit ni paix, ni trêve avec la France, qu'ils n'euſſent auparavant repaſſé la mer; & que le tems qu'ils avoient pris pour comprendre leurs alliez dans l'accommodement, ne fût expiré. Après ces paroles il ſe retira aſſez précipitamment, & n'accepta la trêve que dans le mois d'Octobre.

LXVIII. Le connétable envoie ſon ſecretaire au roi de France.

Mem. de Comines, l. 4. c. 8.

Le connétable ſurpris de même du traité fait avec les Anglois, & n'oſant plus s'adreſſer à Edoüard qu'il jugeoit bien devoir être irrité de l'affront qu'il avoit reçû devant Saint-Quentin, eut recours au roi de France, & lui envoïa ſon ſecretaire Richer & le ſeigneur de Creville. Le roi refuſa d'abord de les entendre; mais ſçachant qu'ils n'étoient pas favorables au duc de Bourgogne, il leur donna audience avec cette précaution qu'il fit cacher le ſieur Contay derriere un paravent pour entendre leur rapport. Con-

Digitized by Google

ray étoit ami du duc de Bourgogne & grand ennemi du connétable, & avoit été fait prisonnier avec la garnison d'Arras. Ce Seigneur ainsi caché, Creville & Richer entrerent; ils dirent que le connétable les aïant envoïé dans les Païs-Bas pour détacher le duc de Bourgogne des Anglois, ils l'avoient si fort animé contre eux, que peu s'en étoit fallu qu'ils ne l'eussent déterminé à les abandonner. Là-dessus croïant plaire au roi, Creville contrefit le duc de Bourgogne, le faisant parler du roi d'Angletrre avec beaucoup de mépris. Ils ajoûterent que dans de pareilles circonstances, le plus sûr pour sa majesté, étoit de faire une trêve avec les Anglois, & que le connétable se chargeroit volontiers de la négocier, pourvû que le roi voulût s'engager à accorder aux Anglois pour quartier d'hyver, quelques villes peu considérables, par où ils sembloient insinuer celles d'Eu ou de Saint-Valery. Le roi à qui il suffisoit d'avoir joüé son personnage, & d'avoir fait entendre à Contay ce que le connétable disoit & faisoit dire par ses gens, ne leur répondit rien de desobligeant: il se contenta de leur dire: J'envoïerai vers mon frere, parlant du connétable, & je lui ferai sçavoir de mes nouvelles. Ensuite il congédia les députez. AN. 1475.

LXIX. Le duc de Bourgogne jure la perte du connétable.

Dès qu'ils furent sortis, Contay qui avoit tout entendu saisi d'indignation, étoit impatient d'apprendre au duc de Bourgogne tout ce qu'il venoit d'entendre. Il eut lieu de se satisfaire promtement, car le roi l'envoïa vers ce duc avec une lettre de créance. Le duc indigné jura desors la perte du connétable, & prit la résolution de traiter avec Loüis XI. en faisant avec lui une trêve pour neuf ans. Elle fut peu

AN. 1475. de tems après concluë à Vervins, Tout conſpira en même tems à la ruine du connétable; & ce fut là où aboutirent les rafinemens de ſa politique. Edoüard fournit au roi de France les lettres qu'il en avoit réçûës; le duc de Bourgogne en envoïa d'autres; & le connétable informé de tout, ne prit point d'autre parti que de demander un ſauf-conduit au duc de Bourgogne, parce qu'il ſçavoit que Loüis XI. aſſembloit ſes troupes pour l'inveſtir dans Saint-Quentin. A la faveur de ce ſauf-conduit qui lui fut accordé, il ſe retira à Mons, pour ſa ruine, parce que dans le traité de Vervins le roi & le duc étoient demeurez d'accord que le premier des deux qui l'auroit dans ſon pouvoir, ſeroit obligé dans les huit jours ſuivans de le faire mourir ou de le livrer à l'autre. C'eſt pourquoi le roi ne ſçut pas plûtôt ſa retraite, qu'il ſe mit à la tête de ſept ou huit cens lances, & alla ſe rendre maître de Saint-Quentin dont on lui ouvrit auſſi-tôt les portes; il en donna avis au duc à qui il fit déclarer qu'il ne lui remettroit point la place, que le connétable ne lui fût livré vif ou mort.

LXX. Il ſe retire à Mons avec un ſauf-conduit du duc de Bourgogne.

Le duc de Bourgogne eſperant de recouvrer cette ville par le moïen du connétable, fut fâché que le roi s'en fût rendu maître; d'autant plus qu'il ne pouvoit y rentrer que par une infidélité, & en violant le droit des gens. Il ne laiſſa pas d'envoïer ordre au grand bailli du Hainaut d'arrêter le connétable; mais ce n'étoit pas dans le deſſein de le livrer au roi. Le duc qui étoit occupé au ſiége de Nancy, s'imagina qu'il acheveroit dans peu de jours la conquête de la Lorraine, & qu'il meneroit auſſi-tôt après ſon armée victorieuſe devant Saint-Quentin. Que le connétable

ble qui n'avoit plus rien à ménager, lui fourniroit pour le siége de cette ville les vivres dont il avoit fait de grands magasins dans Bohain & Ham, & que par-là il seroit proprietaire des belles terres qu'il avoit en Flandre, outre qu'il pourroit exciter une revolte générale en France par les intelligences qu'il y entretenoit encore. AN. 1475.

LXXI. Le duc de Bourgogne donne ordre d'arrêter le connétable.

Mais comme le roi avoit envoïé le seigneur du Bouchage au duc pour le sommer d'exécuter sa parole; le duc promit à ce seigneur de mettre le connétable entre les mains de Louis XI. le vingt-uniéme de Novembre, parce qu'il comptoit que Nancy se rendroit le vingtiéme du même mois: & il en expédia l'ordre qu'il envoïa à son chancelier Hugonet & au sieur d'Imbercourt, prétendant révoquer cet ordre aussi-tôt qu'il seroit maître de Nancy. Mais il manqua son coup par la perfidie d'un Napolitain nommé Campo-Basso, qui s'étant d'abord attaché à la faction d'Anjou, s'étoit donné au duc de Bourgogne dont il avoit reçu quarante mille écus pour aller en Italie lever quatre cens lances. En passant à Lion il fit connoissance avec un Italien nommé Simon, médecin, qui servoit d'émissaire à Louis XI. pour observer les mouvemens de la duchesse douairiere de Savoie. Campo-Basso lui proposa que si le roi vouloit lui donner vingt mille écus comptant, il lui livreroit le duc de Bourgogne ou le tueroit. Simon n'aïant point executé sa commission, Campo-Basso s'adressa à Dupray ou de saint Pray ambassadeur du roi en Piémont, mais celui-ci ne fut pas plus diligent que l'autre; de sorte que Campo-Basso après avoir levé ses quatre cens lances en Italie, & les avoir

LXXII. Ce duc est trahi par Campo-Basso.

Mem. de Comines, livr. 4. c. 13. vers la fin.

AN. 1475. conduits dans les Païs-Bas, fit propoſer la même affaire au roi par une perſonne affidée.

Louis XI. eut horreur de la perfidie de ce Napolitain, & fit informer le duc de Bourgogne de tout ce que Campo-Baſſo machinoit contre lui; mais le duc trop prévenu en faveur de cet officier, ne profita pas de cet avis; il crut que le billet du roi étoit faux, & qu'on vouloit le mettre mal avec le meilleur capitaine qu'il eût dans ſon armée. Cet officier ravi de l'aveuglement de ſon maître, s'adreſſa pour le perdre au duc de Lorraine, qui accepta l'offre, mais ne voulut donner qu'à bonnes enſeignes l'argent qu'on exigeoit. Le marché n'étoit pas encore conclu, que le jour arriva auquel le connêtable devoit être livré aux François. Campo-Baſſo qui commandoit au ſiege de Nancy ſous le duc de Bourgogne, empêcha la priſe de la ville juſqu'à la concluſion du traité: & le duc voïant qu'il n'y étoit pas entré le jour qu'il l'avoit cru, dépêcha un courier pour révoquer l'ordre donné contre le connétable; mais ce courier arriva trop tard; trois heures avant ſon arrivée, le coupable avoit été conduit à Peronne pour être mis entre les mains du bâtard de Bourbon qui le fit conduire à Paris, & enfermer dans la Baſtille le deuxiéme de Decembre.

LXXIII. Le connétable eſt livré au roi, & enfermé dans la Baſtille.

Mem. de Comines, liv. 4. ch. 12.

LXXIV. Il eſt condamné à perdre la tête, & meurt.

On lui fit auſſi-tôt ſon procès. Le chancelier de France y préſidoit. Il fut interrogé: ſon crime étoit public, il ne pouvoit déſavouer; ainſi il fut condamné à perdre la tête en place de Greve, ce qui fut executé le dix-neuviéme du même mois 1475. Il avoit alors ſoixante-trois ans. Il ne fut point regretté, parce que tout le monde avoit horreur de ſes

Mem. de Comines, ibid. Mezeray, abregé chronol. de l'hiſt. de Louis XI. in-12.

perfidies qu'il avoit continuées dix ans entiers. Il ſouffrit la mort en ſincere penitent, & avec de grands ſentimens de pieté, s'il eſt permis en matiere de religion de juger ſur les apparences, & d'ajoûter quelque foi à de beaux dehors : ce qui ſouvent eſt aſſez équivoque. Le roi fut ravi d'être délivré d'un ſi dangereux ennemi ; & le duc de Bourgogne y trouva ſon compte par le recouvrement de la ville de Saint-Quentin & des autres places que Louis XI. lui remit de bonne foi. Le roi donna auſſi le comté de Ligni en Barrois à George de la Trimoüille ſeigneur de Craon, & le comté de Brienne à Charles d'Amboiſe ſeigneur de Chaumont. Ces deux terres appartenoient au connétable. Louis s'empara des autres. La plûpart étoient dans les états du duc de Bourgogne. AN. 1475.

LXXV. Traité entre le roi de France & le duc de Bretagne.

Six ſemaines avant la mort du connétable, le roi de France avoit fait un traité avec le duc de Bretagne, par lequel il s'engageoit à le laiſſer joüir de tous ſes états dans la même liberté & avec les mêmes franchiſes & privileges qu'il avoit ſous le regne de Charles VII. De ſon côté le duc renonçoit entierement & ſincerement à toutes les alliances qu'il avoit faites juſqu'alors au préjudice du roi Louis ; & il y avoit une ligue défenſive ſignée entre eux. Cette alliance jointe à la tréve pour neuf ans que ſa majeſté avoit faite avec le duc de Bourgogne la mettoit en repos, d'autant plus qu'elle paroiſſoit n'avoir rien à craindre de l'inconſtance de ce duc, qui étoit près de s'engager dans de grands embarras du côté de l'Allemagne en attaquant les Suiſſes. Il étoit preſque Maître de toute la Lorraine, s'il prenoit Nancy. Louis XI. par un article ſecret s'étoit engagé à ne prendre

aucune part dans les affaires du duc René : le duc de
AN. 1475. Bourgogne qui l'avoit ſçû, penſa à étendre ſes états,
LXXVI. à ſecouer le joug de la France dont il étoit feudataire,
Vaſtes projets du duc de Bourgogne. à ſe rendre maître du pais des Suiſſes, dont il vouloit ſe venger, à unir la Savoie & la Provence à ce qu'il poſſedoit déja, à y joindre même le duché de Milan & le roïaume de Naples. Voïons comme il s'y prit pour l'exécution d'un deſſein auſſi chimerique, & commençons par la Savoie.

Celui qui regnoit étoit fils d'Amedée IX. que ſon pere laiſſa encore enfant ſous la tutelle d'Yoland de France ſa mere, ſœur de Louis XI. Mais elle avoit perdu toute l'inclination pour la France ſa patrie, fâché peut-être de l'échange faite en ſa perſonne, lorſqu'on l'avoit donnée en mariage à Amedée pour avoir Charlotte ſœur du même, en qualité d'épouſe de Louis XI. ou plûtôt elle étoit tellement portée en faveur de ſon fils, que cet amour avoit éteint dans
LXXVII. ſon ame toutes les autres tendreſſes. Le duc de Bour-
Il promet ſa fille au jeune duc de Savoie. gogne pour la gagner, lui fit propoſer le mariage de ſa fille avec le jeune duc de Savoie : & la ducheſſe n'eut pas plûtôt écouté la propoſition, qu'au préjudice du roi de France ſon propre frere, elle entra dans le projet chimerique du duc, elle leva cinq mille hommes parmi les ſujets les plus aguérris de ſon fils & les joignit à l'armée des Bourguignons. Par cette alliance ce prince auroit formé une ſuite d'états d'une très-grande étenduë, depuis l'extremité de la Friſe juſqu'au duché de Milan, qui étoit le ſecond objet de l'ambition du duc de Bourgogne.

LXXVIII. Le duc de Milan étoit alors Galeas Sforce, fils du
Le duc de Milan demande au bâtard François Sforce qui aïant la qualité de gené-

ral des Venitiens, s'étoit emparé de cet état, & ſon fils par conſequent ne le poſſedoit qu'à titre d'uſurpation. Les Milanois accoûtumez à la domination moderée de François Sforce, regardoient Galeas comme un monſtre qu'il falloit exterminer; & la conſpiration dans laquelle il fut depuis maſſacré, étoit déja preſque formée. Il devoit s'en douter; & comme le ſeul bruit de l'alliance de l'heritiere de Bourgogne avec le duc de Savoie, lui avoit donné lieu de craindre qu'elle n'eût été conclue que pour le punir de ce qu'il avoit autrefois fourni quatre cens lances au ſecours de Louis XI. durant la guerre du bien public, il crut devoir aller au-devant de l'orage qu'il apprehendoit. Il envoïa au duc de Bourgogne un homme de confiance pour lui demander ſon amitié. La propoſition fut acceptée avec aſſez de mépris, à cauſe de la lâcheté qu'on lui voïoit commettre: mais le deſſein du duc de Bourgogne étoit de tirer de Galeas des ſecours d'argent & de ſoldats. Il en tira en effet juſqu'à quinze mille hommes, & réduiſit le duc de Milan dans un tel état, que l'armée des Bourguignons n'avoit qu'à mettre le pied dans ſon duché pour le conquerir.

AN. 1475. duc de Bourgogne ſon alliance.

Le roïaume de Naples flattoit encore l'ambition du duc de Bourgogne. La maiſon d'Anjou en avoit été chaſſée ſans eſperance de s'y rétablir. René d'Anjou étoit fort vieux, & il ne lui reſtoit que René duc de Lorraine, fils de ſa fille, qui alloit être dépoüillée de ſes états, & qui par conſequent ne ſeroit pas en état de recouvrer le roïaume de Naples. Louis XI. non-ſeulement n'avoit jamais voulu ſecourir René d'Anjou; mais il s'étoit depuis peu em-

LXXIX. René d'Anjou eſt mécontent du roi de France.

AN. 1475. paré des châteaux d'Angers & de Bar, où René avoit garniſon, de peur qu'il ne lui prît envie pour ſe venger de les remettre aux ennemis de la France. René irrité à l'excès de cette derniere injure, ne penſa plus qu'à la vengeance ; & comme il joüiſſoit de la Provence, il vouloit choiſir le duc de Bourgogne, & le faire heritier de ce comté, lorſqu'il en fut adroitement détourné par Jean Coſſa ſon principal confident, & grand ſenéchal de Provence, comme on verra dans la ſuite.

LXXX. Prétexte du duc de Bourgogne pour déclarer la guerre aux Suiſſes.

Il ne reſtoit plus au duc de Bourgogne pour executer tous ces vaſtes projets, que de ſe faire un paſſage par la Suiſſe, d'où il prétendoit penetrer dans le duché de Milan : mais pour en venir à bout, il falloit déclarer la guerre aux Suiſſes, & le ſujet qu'il en avoit étoit fort plauſible, puiſqu'ils l'avoient chaſſé du comté de Ferrette. Cependant il prit un autre prétexte beaucoup plus leger, & ſi on l'oſe dire, ridicule. Un marchand Suiſſe faiſoit paſſer par le païs de Vaux une charette chargée de peaux de mouton : ſur le refus d'en païer le peage, parce qu'on demandoit beaucoup plus qu'il ne falloit, les peaux furent arrêtées, & le marchand s'en plaignit. Les Suiſſes demanderent réparation & des dédommagemens aux ſeigneurs des lieux, Jacques comte de Romont de la maiſon de Savoie, & le ſeigneur de Château-Guyon, frere du prince d'Orange : mais ces deux ſeigneurs en aïant fait refus, les Suiſſes entrerent armez dans le bailliage de Vaux s'emparerent de quelques châteaux, & les garderent par nantiſſement. Le duc de Bourgogne prit le parti de ces deux ſeigneurs, & promit de les ſecourir ; en ſorte qu'auſſi-tôt qu'il fut

maître de Nancy, il ſe mit en devoir de s'acquitter de ſa promeſſe AN. 1475.

Les Suiſſes qui craignoient de ſuccomber, rentrerent en eux-mêmes, & propoſerent des conditions ſi avantageuſes qu'il n'y avoit aucune apparence qu'on les refuſât. Ils offroient de demander en poſture de ſuppliant la paix & l'alliance du duc, de renoncer à toutes les alliances étrangeres, de donner à Romont & à Château-Guyon toute la ſatisfaction qu'on jugeroit raiſonnable, de fournir ſix mille hommes au duc. Mais les députez des Suiſſes ne furent point écoutez, & le duc de Bourgogne ſe prépara à les attaquer.

LXXXI. Louis XI. veut rétablir la fête de S. Charlemagne.

Louis XI. donna cette année un édit, par lequel il ordonna qu'on ſolemniſeroit la fête de ſaint Charlemagne, que l'univerſité avoit choiſi pour ſon patron dès le commencement de l'onziéme ſiécle.

LXXXII. Débordement du Tibre à Rome.

Papiens. epiſt. 642.

Palmer. in chron.

Trithem. catal. vir. illuſtr.

Dès le commencement de Janvier de l'année 1476. les neiges fonduës cauſerent un ſi furieux débordement du Tibre à Rome, qu'on y apprehendoit d'y voir un ſecond déluge, dit le cardinal de Pavie; ce qui cauſa beaucoup de dommage dans la ville & à la campagne. Ce fleau fut ſuivi d'un ſecond encore plus fâcheux: la peſte emporta un ſi grand nombre de perſonnes, que le pape fut obligé de ſortir de Rome: on regretta beaucoup parmi les morts Jean de Royaumont, Allemand, que Sixte IV. avoit appellé auprès de lui pour corriger le cycle paſcal de Denys le Petit. Il paſſoit pour être le plus habile homme dans ce genre d'érudition. On dit qu'il étoit encore excellent orateur, & qu'il entendoit parfaitement les auteurs Grecs & Latins. Le roi de Hongrie & la ville

AN. 1476.

de Nuremberg l'avoient gratifié d'une penſion conſiderable. Il avoit été diſciple de George Burbach de Bavierre, l'on a beaucoup d'ouvrages de ſa compoſition.

LXXXIII. Bulle du pape touchant la fête de la Conception de la ſainte Vierge.

Collect. concil. 6. Labbe.to 13. p. 1442.

Ce fut pour détourner les fleaux de la peſte & des inondations, & augmenter la dévotion des fidéles envers la ſainte Vierge, que le ſouverain pontife fit une bulle datée de Rome le premier jour de Mars de cette année, par laquelle il accordoit les mêmes indulgences que les papes Urbain IV. & Martin V. avoient accordées pour la fête du Saint-Sacrement, à tous ceux qui celebreroient avec dévotion la fête de la Conception de la ſainte Vierge qu'il nomma immaculée dans ſon décret, & qui reciteroient l'office que ſa ſainteté avoit approuvé, & qui avoit été compoſé par deux religieux de ſon ordre, Leonard de Nogarellis & Bernardin de Buſtis. Mais cet office peu de tems après fut rejetté par l'égliſe Romaine, qui jugea plus à propos de ſe ſervir de celui de la Nativité de la ſainte Vierge.

LXXXIV. Premier décret de l'égliſe Romaine ſur cette fête.

Richer. conc. gener. l. 3. c. 3. p. 140. & 146. Gavant. rubr. feſt. part. 2. p. 139.

Cette fête juſqu'à la bulle de Sixte IV. avoit été d'obſervation libre & arbitraire, ſans aucun decret qui en rendit la ſolemnité publique, tant à Rome & en Italie, qu'en France, lorſqu'en 1439. le concile de Baſle fit une conſtitution pour la preſcrire par toute l'égliſe. Mais comme on avoit rejetté ce décret à Rome, où le pape Eugene IV. regardoit l'aſſemblée de Baſle comme ſchiſmatique & illégitime, on reçut avec plaiſir cette conſtitution de Sixte IV. Ce fut donc le premier décret qui parut de l'égliſe Romaine touchant la fête de la Conception. Il la mit dans la claſſe des doubles, ſans la rendre d'obligation néanmoins,

néanmoins, & y attacha beaucoup d'indulgences. AN. 1476.
Quelques-uns prétendent, quoique ſans fondement, qu'il inſtitua l'octave dont on l'a depuis accompagnée, malgré la conſidération de l'Avent qui devoit être un obſtacle.

LXXXV. Divers édits de Loüis XI. qui concernent les évêques & les religieux.

Le huitiéme de Janvier de la même année Loüis XI. fit publier un édit qui portoit que les rois de France aïant obtenu du concile de Conſtance le pouvoir de demander au pape la convocation d'un concile général, & cela n'aïant pû s'exécuter à cauſe des guerres, d'où il étoit arrivé beaucoup de maux & de ſcandales; il avoit réſolu de demander ce concile au plûtôt; & qu'à ce ſujet il ordonnoit à tous les archevêques, évêques & autres prélats de ſe retirer dans leurs diocéſes dans l'eſpace de ſix mois, à peine de ſaiſie du temporel, & d'attendre là le jour auquel ils ſeroient convoquez, pour ſe diſpoſer à ce concile. Cet édit ordonnoit encore à tous ceux qui viendroient de Rome, de montrer à l'entrée du roïaume les lettres, bulles, & autres écrits dont ils ſeroient chargez, afin qu'on pût voir s'il n'y avoit rien qui portât préjudice à l'état & aux autres interêts de l'égliſe Gallicane. Il défendit encore pour le même ſujet par un autre édit du mois de Septembre, qu'aucun abbé, prieur ou religieux n'allât au chapitre de ſon ordre, s'il ſe tenoit hors du roïaume, ſur peine de banniſſement, & d'autres peines plus griéves. On a fait pluſieurs fois la même défenſe en France.

Boehel. in decret. eccleſ. Gallic. lib. 5. tit. 20. c. 38.

Preuves des libertez de l'égliſe Gallic. to. 1. p. 430. & ſuiv.

LXXXVI. Le cardinal de ſaint Pierre aux liens légat en France.

Tous ces édits n'étoient publiez que pour intimider Julien cardinal de ſaint Pierre-aux-liens, neveu du pape, qui étoit venu en France en qualité de lé-

AN. 1476. gat, & qui en paſſant à Avignon eut d'abord quelque différend avec Charles de Bourbon vice-légat dans cette ville, & archevêque de Lyon. Le ſujet de la diſpute entre le légat & ce prélat, étoit fondé ſur quelques droits que Charles de Bourbon prétendoit être attachez à la légation d'Avignon, & qu'il vouloit concilier avec les libertez & privileges du roïaume de France. A quoi le légat s'oppoſoit, d'autant plus que le roi favoriſoit beaucoup l'archevêque ſon parent. Mais ce qui intriguoit davantage le cardinal légat, étoit le bruit qui ſe répandoit que le deſſein de Loüis XI. en envoïant une armée en Provence pour empêcher René d'Anjou de mettre cette province entre les mains du duc de Bourgogne, étoit de ſe ſaiſir auſſi du comtat d'Avignon qui appartenoit à l'égliſe Romaine. Le légat tout émû vint trouver le roi qui le déſabuſa en lui apprenant que la réconciliation étoit faite entre ſa majeſté & René d'Anjou, & par-là le duc de Bourgogne fruſtré des prétentions qu'il croïoit avoir ſur la Provence. Elle fut en effet cedée au roi à certaines conditions.

Papienſ. epiſt. 647. & 648.

LXXXVII. Le duc de Bourgogne fait la guerre aux Suiſſes, & prend Granſon.

Cependant le duc ſe flattant toûjours d'être maître de cette province, avoit dans ce deſſein déclaré la guerre aux Suiſſes. Après avoir pris Lauſane il alla aſſieger Granſon qu'il reduiſit en poudre en peu de tems; enſorte que la garniſon ne pouvant plus s'y mettre à couvert, ſe retira dans le château. Elle s'y défendit juſqu'à l'extrémité, & demanda enſuite une capitulation honorable qui lui fut accordée; mais le duc la viola dans tous ſes articles, quoiqu'il l'eût lui-même ſignée. Il retint les aſſiégez; il en fit pendre un tiers, l'autre fut noïé dans un lac voiſin,

Digitized by Google

& le dernier fut mis aux fers. Les villes imperiales de deçà le Rhin informées de cette cruauté, réſolurent de rétablir le duc de Lorraine, & envoïerent aux Suiſſes un ſecours conſidérable dont ils n'eurent pas beſoin. Ce peuple groſſier qui ne connoiſſoit pas encore ſes forces, s'etoit aſſemblé tumultuairement au premier bruit du ſiége de Granſon; il n'y avoit qu'environ ſix mille hommes, au lieu que le duc avoit une armée de près de cinquante mille ſoldats. Les Suiſſes étant en trop petit nombre pour oſer venir attaquer les Bourguignons dans leur camp, ſe retirerent du côté d'Yverdon au bout du lac de Neuf-châtel, & ſe retrancherent dans des défilez de montagnes d'où ils pouvoient aiſément défaire leurs ennemis s'ils y étoient attaquez. Mais le duc s'imagina que ſa réputation ſeroit flétrie, s'il ne tâchoit de forcer la nature, & que le nombre de ſes ſoldats qui étoient dix contre un, devoit ſuppléer à l'avantage du lieu où ſes ennemis étoient campez. AN. 1476.

LXXXVIII. Il s'obſtine à vouloir attaquer les Suiſſes dans leurs défilez.

Il s'obſtina donc à les y combattre, quoique ſes plus ſages capitaines lui remontraſſent que les Suiſſes ne s'étoient avancez juſques-là que dans l'eſperance de ſecourir Granſon, qu'ils ſeroient fort embarraſſez de leur contenance lorſqu'ils ſçauroient que la place avoit été priſe; qu'ils n'avoient point apporté de vivres avec eux, & qu'ils ſeroient bien-tôt contraints de s'en retourner, à moins qu'ils ne priſſent le parti de deſcendre dans la plaine où leur défaite étoit aſſurée. Mais le duc n'écouta point ces avis, & courut à ſa propre perte. Il fit trois corps de ſon armée, il commanda à ſon avant-garde de forcer l'entrée des montagnes, il la ſuivit de près avec

Olivier de la Marche, liv 1. ch. 8.

AN. 1476. le corps de bataille, & l'arriere-garde marcha dans une distance proportionnée. Les Suisses les attendirent de pied ferme, ils disposerent leurs arquebusiers & leurs arbalêtriers dans les détours des montagnes; un gros de l'armée attendoit l'ennemi dans l'enfoncement du chemin, laissant devant lui un espace suffisant pour y laisser entrer toute l'avant-garde; l'autre gros occupoit à droit & à gauche la premiere avenuë de la montagne, dans le dessein de fermer le passage lorsqu'il y auroit un assez grand nombre de Bourguignons entrez, & de les attaquer par derriere.

LXXXIX. L'armée du duc de Bourgogne est défaite par les Suisses.

Mem. de Comines, l. 5. c. 1.

L'affaire arriva comme les Suisses l'avoient projetté. Une partie de l'avant-garde des Bourguignons entra dans les montagnes sans aucun obstacle. Les premiers soldats coururent précipitamment contre le gros des Suisses qui les attendoit. La foule de ceux qui les suivoient fut si grande, que le vuide laissé à dessein fut rempli dans un instant. Alors on donna le signal; & les Suisses disposez à droit & à gauche sur l'avenuë s'en saisirent: ils repousserent le reste de l'avant-garde qui ne pouvoit ni avancer à cause du gros des Suisses qui lui présentoit les pointes des piques, ni reculer à cause de l'autre gros qui l'enfermoit par derriere. Les Bourguignons étoient si pressez, qu'ils ne pouvoient pas même se remuer; ils se sentoient percez sans voir d'où venoit le coup, & tous ceux qui étoient passez entre les montagnes furent tuez, sans qu'il s'en sauvât un seul; le reste de l'avant-garde voulant fuir, se renversa sur le corps de bataille: les Suisses profiterent de ce désordre; & s'étant réünis en un seul gros se mirent à ses trouss-

ſes. Ils n'eurent pas beſoin de combattre pour achever de remporter la victoire, parce que la peur ſaiſit le reſte, qui ne ſongeant plus qu'à fuir, ſe renverſa ſur le corps de bataille qui étoit commandé par le duc de Bourgogne, qui après avoir évité un grand nombre de dangers ſe ſauva à toutes jambes vers Joigné ſur la frontiere du comté de Bourgogne, & il y arriva lui cinquiéme, aïant fait plus de quinze lieuës de France ſans débrider. AN. 1476.

IX C. Le duc prend la fuite lui cinquiéme.

Il ne perdit que ſept cavaliers, parce qu'il n'y eut que ces ſept qui firent leur devoir. Pierre de Lignane, les ſeigneurs de Château-Guïon, de Mont-Saint-Sorlin, de Lalain, de Pruſeli, abandonnez du ſoldat demeurerent ſur la place. Toute l'infanterie, tous les canons furent en proie aux vainqueurs, avec le bagage du duc, ſon argent & ſes pierreries. Le Suiſſe qui eut le gros diamant du duc, auquel étoit attachée une perle, & qui étoit un des plus beaux qu'il y eut dans l'Europe, s'y connoiſſoit ſi peu, qu'après l'avoir conſideré il le remit dans ſon étui, & le jetta ſous un chariot; il revint toutefois le reprendre, mais ce ne fut que pour le vendre un florin à un prêtre, qui ne connoiſſant pas mieux ſon prix, le porta au général des Suiſſes qui lui en donna un écu. Les Suiſſes après cette victoire reprirent Granſon, & firent à la garniſon Bourguignone le même traitement qu'on leur avoit fait.

[Mem. de Comines, liv. 5 c. 2.

Loüis XI. étoit au Puy-en-Velay, quand il apprit la déroute de l'armée du duc de Bourgogne. Il ſçut aſſez moderer ſa joie, & cette modération, quoique feinte, lui fit beaucoup d'honneur. Du Puy il ſe rendit à Lyon où Contay le vint trouver de la part

X C I. Il députe Contay au roi de France.

AN. 1476. du duc. Cette ambaſſade n'étoit plus conforme à l'humeur de celui de qui elle venoit. Contay ſe mit en poſture de ſuppliant ; il ne diſſimula pas la peur qu'avoit ſon maître ; que la France ne voulût tirer avantage du malheur qui venoit de lui arriver, & il repréſenta au roi tous les motifs de généroſité qui devoient le porter à ne pas rompre la trêve. Sa majeſté reçut fort gracieuſement Contay, & le renvoïa avec toutes les aſſurances qu'il demandoit, il lui promit que la trêve ſeroit religieuſement obſervée, & lui témoigna qu'il ne penſoit qu'à vivre tranquille & en repos.

XCII. Envoïé du duc de Milan à Loüis XI. pour lui demander ſon alliance.

Après que Contay fut parti de Lyon, le roi reçut une autre ambaſſade de Galeas Sforce duc de Milan. Il n'y avoit que vingt-un jours que ce duc avoit conclu avec le duc de Bourgogne une ligue offenſive & défenſive envers & contre tous ſans en excepter la France ; & il s'en étoit repenti dans la crainte que la perte de la bataille de Granſon ne rejaillît ſur lui. Il ne donna point d'autre inſtruction que de vive voix à ſon député qui étoit un homme inconnu ; & ſa lettre de créance étoit conçûë en termes fort généraux. Le député ne laiſſa pas de réuſſir. Il avoüa ingenuëment au roi que le duc de Milan avoit fait une faute de s'allier avec le duc de Bourgogne, & qu'il s'en repentoit. Il offrit de renoncer à cette alliance, de confirmer celle de France, & d'ajouter cent mille ducats ſi le roi vouloit profiter du mauvais état des affaires de ce duc. Le roi ne voulant ni le rebuter entierement, pour ne pas perdre l'occaſion d'ôter un allié au duc de Bourgogne, ni lui accorder tout ce qu'il demandoit, de peur

Digitized by Google

que cette impunité ne le portât à faire de nouvelles fautes : il lui répondit qu'il n'avoit pas beſoin de l'argent de ſon maître ; mais que ſi le duc de Milan ſe repentoit ſincerement de s'être détaché de ſon alliance, il conſentoit de la renouveller dans les propres termes qu'elle avoit été conçûë. Le Milanois y conſentit ; & le jour même le traité fut ſigné, ratifié & publié à Paris, à l'inſçu du duc de Bourgogne. AN. 1476.

XCIII. René d'Anjou s'accomode avec Loüis XI. pour la Provence.

Ce ne fut pas la ſeule protection qu'il perdit. René d'Anjou roi de Sicile l'abandonna auſſi, & le duc perdit avec cet appui la Provence que René devoit lui céder. Tout s'élevoit contre le duc. Château-Güion qu'il avoit envoïé en Piémont pour y lever des troupes avec leſquelles il devoit s'emparer de la Provence, fut dépoüillé de l'argent deſtiné à faire cette levée par Philippe comte de Breſſe, cadet de la maiſon de Savoie. Il eut bien de la peine à ſe ſauver lui-même : on arrêta ſes domeſtiques ; on ſe ſaiſit de ſes papiers, & l'on y trouva le projet du duc ſur la Provence. Le comte de Breſſe l'envoïa auſſi-tôt au roi, qui, après l'avoir examiné, & reconnu l'avantage qu'il en pouvoit tirer, le fit communiquer au roi de Sicile ſon oncle : celui-ci ne l'eut pas plûtôt vû, qu'il fut indigné contre le duc de Bourgogne ; il le traita d'ingrat, & le jugea indigne de ſa ſucceſſion. Coſſe qui avoit mis l'affaire en train en faveur de Loüis XI. profita de ces diſpoſitions ; il remontra au roi de Sicile que pour éviter les pourſuites du duc de Bourgogne, qui peut-être voudroit s'emparer de la Provence par la voie des armes, il falloit s'accommoder avec le roi de France, qui du

Mem. de Comines, liv. 5. ch. 1.

AN. 1476. moins le laiſſeroit joüir de ſes états pendant ſa vie. René goûta ſi bien ces raiſons, qu'il donna ſur le champ ordre à Coſſe de ménager ſa réconciliation avec le roi de France ſon neveu.

Coſſe écrivit auſſi-tôt à Loüis XI. qu'il n'y avoit point de tems à perdre, & que s'il vouloit être maître de la Provence, il rendît promtement à ſon oncle les châteaux d'Angers & de Bar. Le roi répondit qu'il y conſentoit; mais que pour témoigner que René le faiſoit volontairement, il prioit ce prince de venir le trouver à Lyon où il recevroit toute la ſatisfaction qu'il pouvoit ſouhaiter. René vint à Lyon; il y fut reçû avec des marques d'affection qui le charmerent; & ce fut là où Coſſe prit la liberté d'expliquer devant les deux rois quelle avoit été ſa conduite. Comines qui ſe trouva à cette entrevûë, & qui entendit tout l'entretien, rapporte ces paroles de Coſſe à Loüis XI. " Sire, ne vous émerveillez pas " ſi le roi mon maître votre oncle a offert au duc de " Bourgogne de le faire ſon heritier; car il en a été " conſeillé par ſes ſerviteurs, & ſpécialement par moi; " vû que vous qui êtes fils de ſa ſœur, & ſon propre " neveu, lui avez fait ſi grand tort que de lui enlever " les châteaux de Bar & d'Angers, & l'avez ſi maltrai- " té dans toutes les autres affaires. Nous avons bien " voulu mettre en avant ce marché avec ledit duc, " afin que vous en appriſſiez la nouvelle pour vous " donner envie de nous faire raiſon, & connoître que " le roi mon maître eſt votre oncle; mais nous n'eu- " mes jamais envie de mener ce marché juſqu'au " bout.

XCIV. Entrevuë du roi de France & du duc d'Anjou à Lyon. *Mem. de Comines, l. 5. c. 2.*

Le roi, continuë Comines, reçut très-bien cette remontrance

remontrance de Coſſe; ce prince avoüa même qu'il lui étoit redevable de l'eſperance de voir bien-tôt la Provence réunie à ſa couronne. En effet Charles d'Anjou comte du Maine & neveu de René qui l'inſtitua ſon heritier univerſel, s'en étant mis en poſſeſſion après la mort du roi de Sicile, cinq ans après légua au roi tous ſes états par teſtament, au préjudice de René duc de Lorraine petit-fils du roi de Sicile. Louis XI. fut redevable de cette ceſſion à Palamede de Fourbin ſeigneur de Soliers qui ménagea l'eſprit du comte du Maine, & qui par reconnoiſſance fut fait lieutenant général de Provence. Ainſi le traité des deux rois de France & de Sicile ne regardoit pas la ceſſion actuelle de la Provence à Louis XI. & ne ſe réduiſoit qu'à rompre entierement avec le duc de Bourgogne & le fruſtrer de cette ſucceſſion qu'il eſperoit. Le roi n'en fut point declaré heritier; mais il obtint de Marguerite d'Anjou fille du vieux René, qui avoit été priſonniere en Angleterre avec Henri VI. ſon mari, une ceſſion de tous les droits qu'elle avoit aux biens & aux prétentions de ſon pere; moïennant cinquante mille écus qu'il païa pour ſa rançon au roi Edoüard.

AN. 1476.

XCV. Ce que contenoit le traité du roi de Sicile avec Louis XI.

Il ne reſtoit plus d'autres alliez au duc de Bourgogne que le roi de Naples & la ducheſſe de Savoie; & tous deux prirent des meſures pour n'être pas enveloppez dans la ruine qui le menaçoit. Ferdinand rappella le prince Frederic ſon fils qu'il avoit envoïé à la cour de Bourgogne; & la ducheſſe de Savoie ne doutant pas que Louis XI. ſon frere ne traverſât le mariage du duc de Savoie ſon fils avec l'heritiere de Bourgogne; & informée de la défaite du duc à Gran-

XCVI. La ducheſſe de Savoie ſe reconcilie avec Louis XI.

AN. 1476. ſon, craignit de perdre les états de ſon fils en penſant y ajoûter les Païs-Bas. Sur ces réflexions elle dépêcha vers Loüis XI. un gentilhomme de mérite nommé Montigny, pour travailler à ſa réconciliation, le roi ne rebuta pas cet envoïé, mais il ne voulut rien conclure qu'il n'eût vû le ſuccès des nouvelles troupes que levoit le duc de Bourgogne; & tels étoient auſſi les ſentimens de la ducheſſe. Ce duc avoit aſſemblé une nombreuſe armée qu'il conduiſit lui-même au mois de Juin devant la petite ville de Morat en Suiſſe aſſez proche de Berne.

XCVII. Le duc de Bourgogne aſſiége Morat.

Il l'inveſtit le neuviéme du même mois, & la preſſa très-vivement durant treize jours. Les Suiſſes s'étoient mis ſur la défenſive, les villes impériales leur avoient fourni quatre mille cavaliers aguerris; mais toutes ces troupes manquoient de genéral; & Louis XI. conſeilla aux Suiſſes de choiſir René duc de Lorraine déja intereſſé dans cette affaire, pour avoir été dépoüillé de ſes états par le duc de Bourgogne qui l'avoit contraint d'aller chercher un azyle en France, ſans eſperance de recouvrer jamais ſon duché.

Auſſi-tôt que les Suiſſes l'eurent choiſi pour leur genéral, Louis lui donna un grand corps de cavalerie Françoiſe qui le conduiſit par la Lorraine, d'où il alla ſans danger ſe joindre aux Suiſſes & aux Allemands. Son armée étoit de trente-cinq mille hommes, il parut à la vûë de Morat le dixiéme jour du ſiége, & emploïa trois jours à reconnoître la ſituation du camp des Bourguignons. Il ne fit qu'un ſeul de toutes ſes troupes; il jetta la cavalerie ſur les aîles, afin de n'être pas enveloppé par l'armée ennemie; & après avoir été dans l'inaction depuis

le dix-neuviéme juſqu'au vingt-deuxiéme il les attaqua enfin. Il étoit convenu avec la garniſon de Morat d'un ſignal auquel elle devoit faire une ſortie générale ſur l'avant-garde des Bourguignons, compoſée de huit mille hommes ; & il mena toute ſon armée contre l'arriere-garde ennemie. La ſortie ſe fit à point nommé ; & les Bourguignons furent en même tems attaquez par devant & par derriere : on eut beaucoup de peine à emporter leurs retranchemens ; mais enfin l'effort des Suiſſes fut ſi grand, qu'ils entrerent dans le quartier du comte de Romont ; & les Bourguignons furent auſſi-tôt ſaiſis d'une terreur panique ; l'avant-garde fut taillée en piéces, & le comte de Romont fut obligé de ſe retirer au corps de bataille. Sa préſence produiſit le même effet qu'à l'avant-garde, & le poſte fut abandonné avec tant de précipitation, que les genéraux furent obligez de ſuivre les fuïards qui furent pourſuivis par la cavalerie poſtée ſur les aîles, & dont on fit un grand carnage, ſans qu'on s'amuſât à faire des priſonniers.

AN. 1476.

XCVIII. Défaite entiere de l'armée du duc de Bourgogne par les Suiſſes.

Quelques hiſtoriens font monter la perte des Bourguignons qui furent tuez ou noïez dans le lac de Morat à quatorze mille hommes ; d'autres à dix-huit ou vingt. Le fils aîné du connétable de ſaint Pol Jean de Luxembourg, le ſeigneur de Grimberge, Jacques de Maës porte-étendart furent du nombre des morts. Le comte de Romont acheva de perdre ſon comté. Le duc de Bourgogne prit au plus vîte la route de Beſançon, dans la crainte que les vainqueurs ne s'emparaſſent de ce païs. Le duc de Lorraine eut la moitié du butin, & conclut avec les Allemands

AN. 1476. & les Suiſſes une alliance pour dix ans.

XCIX. Le duc de Bourgogne fait enlever la ducheſſe de Savoie, & conduire à Rouvre.

Le duc de Bourgogne informé de la négociation de la ducheſſe de Savoie avec Louis XI. voulut prévenir l'inconſtance de cette princeſſe en la faiſant enlever. Il envoïa un ordre à Olivier de la Marche ſon ſujet, qui ſe trouvoit alors à Geneve, pour faire cet enlevement, & conduire la ducheſſe en Bourgogne avec ſes enfans. L'ordre fut executé ſur le chemin de Chambery à Geneve. La princeſſe fut inveſtie lorſqu'elle y penſoit le moins, on ſe ſaiſit de ſon ſecond fils & de ſes deux filles avec elle, on les conduiſit d'abord à ſaint Claude & de-là auprès du duc de Bourgogne qui reçut la Marche aſſez froidement, parce qu'il avoit laiſſé échapper l'aîné des enfans de la ducheſſe, & le troiſiéme de ſes fils que quelques domeſtiques ſauverent & conduiſirent chez l'évêque de Geneve leur oncle paternel. La ducheſſe & ſes autres enfans furent menez dans le château de Rouvre au duché de Bourgogne proche Dijon. Le roi qui craignoit que le duc ne s'emparât des états de Savoie, voulut avoir en ſa puiſſance le jeune duc de Savoie & ſon autre frere avec les châteaux de Chambery & de Montmelian. Il gagna l'évêque de Geneve par préſens & par promeſſes; & les deux princes furent conduits à Lion ſous bonne eſcorte, & mis auprès du dauphin. Le gouvernement de la Savoie fut laiſſé à l'évêque, & celui du Piémont au comte de Breſſe.

C. Elle ſort de ſa priſon, & va trouver le roi à Tours.

Pendant toute cette négociation la ducheſſe avoit envoïé au roi ſon frere Rivarol ſon maître d'hôtel, pour conjurer ſa majeſté de la tirer de priſon, en lui repreſentant la facilité avec laquelle on pouvoit

le faire, parce qu'elle n'étoit pas beaucoup obſervée. AN. 1476.
Le roi promit d'envoïer ſes ordres à Charles d'Amboiſe gouverneur de Champagne ; & ſur cette promeſſe Rivarol revint trouver la ducheſſe qui eut beaucoup de joie de cette nouvelle. Cependant elle fit partir ſur le champ un ſecond député qu'elle chargea de ſupplier le roi de l'aſſurer qu'il la laiſſeroit aller en Savoie, qu'il lui rendroit ſes fils & les places qui lui appartenoient & qu'il l'aideroit à maintenir ſon autorité en Savoie. Le roi lui promit tout ce qu'elle demandoit & auſſi-tôt fit partir un homme vers Charles d'Amboiſe ſeigneur de Chaumont pour lui ordonner ce qu'il avoit promis à Rivarol. D'Amboiſe executa ſi bien ſa commiſſion, qu'il délivra la princeſſe ſans beaucoup de peine. Louis XI. ravi de cet heureux ſuccès, manda à ſa ſœur de le venir trouver inceſſamment à Tours ; il envoïa audevant d'elle beaucoup de ſeigneurs, & alla lui-même pour la recevoir à la porte du Pleſſis-lez-Tours. Quoiqu'il eût réſolu de ne rien dire à la ducheſſe qui pût la fâcher, il ne put s'empêcher de l'appeller madame de Bourgogne en la ſaluant : Madame de Bourgogne, lui dit-il, vous ſoïez la très-bien venuë. Elle connut bien que le roi vouloit badiner, & répondit qu'elle étoit toute Françoiſe & prête d'obéir au roi dans ce qu'il voudroit lui commander. Elle ne demeura que ſept ou huit jours au Pleſſis ; on lui fournit de l'argent pour ſon voïage ; il y eut un traité dont deux copies furent données de part & d'autre. Le roi lui rendit ſes enfans, & lui fit reprendre la régence, il la remit en poſſeſſion des châteaux de Montmelian & de Chambery, & la ducheſſe partit fort

Mem. de Comines, l. 4. c. 4

CI. Elle retourne en Savoie fort contente.

AN. 1476.

contente du roi, avec lequel elle vécut toûjours dans une parfaite intelligence, obſervant le traité qu'elle avoit fait avec beaucoup d'exactitude.

Le duc de Bourgogne n'eut pas laiſſé impuni l'attentat du gouverneur de Champagne, ſi une affaire plus intereſſante ne l'eût obligé à conduire ailleurs ce qui lui reſtoit de troupes. Le duc de Lorraine étoit allé mettre le ſiege devant Nanci dont la garniſon étoit de douze cens hommes, parmi leſquels il y avoit trois cens Anglois commandez par un nommé Cochin, & le gouverneur de la Ville étoit le ſeigneur de Bievres. Les aſſiegeans avancerent peu leurs travaux en quarante jours de ſiege, & les aſſiégez ne laiſſoient pas néanmoins de preſſer le duc de Bourgogne de venir les dégager. Mais ce prince étoit alors poſſedé d'une mélancolie ſi noire, qu'il avoit perdu & la ſanté du corps & la tranquillité de l'eſprit; il étoit tellement échauffé qu'il ne pouvoit ſe rafraîchir, quoique réduit à la ptiſane ſans oſer boire du vin. Un excès de bille noire ſuccéda, & le duc eut autant de froid qu'il avoit reſſenti de chaud; le meilleur vin n'étoit pas capable de le réchauffer; & Commines dit qu'il falloit mettre des étoupes ardentes dans des ventouſes, & les appliquer à l'endroit du cœur pour y attirer le ſang. Son chagrin entretint cette mauvaiſe humeur, qui dégenera en une mélancolie hipocondriaque, ce qui lui fit remettre à Campo-Baſſo, dont on a déja parlé, le ſoin de dégager Nanci. Mais Campo-Baſſo au lieu de reconnoître la confiance que ce prince avoit en lui, ne chercha que de nouvelles occaſions de le perdre.

CII. Incommoditez du duc de Bourgogne.

Mem. de Commines, l. 5. ch. 5.

Il ſollicita encore une fois Louis XI. par l'entremiſe du ſeigneur de Craon qui commandoit un camp volant pour la France dans le Barrois; & ſur le refus réïteré du roi, il s'adreſſa au duc de Lorraine, & lui promit d'empêcher le ſecours de Nanci. Il amuſa le duc de Bourgogne qui étoit avec ſon armée à quatre lieuës de Nanci; il lui fit accroire que les aſſiegez n'étoient pas ſi preſſez qu'ils le mandoient. Cependant la place capitula le ſixiéme d'Octobre. Les Anglois dont le capitaine Cochin avoit été tué, ne voulurent plus obéir au gouverneur & dreſſerent eux-mêmes les articles d'une capitulation avec le duc de Lorraine. Ils contraignirent le gouverneur à la ſigner, après avoir ſoulevé contre lui la meilleure partie de la garniſon. La place fut donc renduë, & le lendemain de ſa reddition le duc de Bourgogne arriva devant la ville. Il connut que s'il ſe fut hâté, il l'auroit infailliblement ſauvé; ſa premiere penſée fut de bloquer la ville, & tous ſes officiers excepté Campo-Baſſo, furent de cet avis; ce traître pour venir plus facilement à bout d'exécuter le deſſein qu'il avoit formé de tuer le duc, ou de procurer ſa priſe & la défaite de ſon armée, ſoutint ſeul avec beaucoup d'opiniâtreté qu'il falloit aſſiéger la place régulierement.

AN. 1476.

CIII. Nanci ſe rend au duc de Lorraine par la trahiſon de Campa-Baſſo.

Elle fut donc aſſiégée en forme & tellement preſſée, que le duc de Lorraine en attendant le ſecours qu'on lui préparoit, hazarda un grand convoi, ſur l'aſſurance que Campo-Baſſo lui donna qu'on le laiſſeroit entrer dans la ville. Cependant le convoi fut attaqué, & ceux qui le conduiſoient, furent tuez ou pris. Parmi les priſoniers ſe trouva un gentilhom-

AN. 1476. me Provençal nommé Cifron domeſtique du duc de Lorraine, avec lequel Campo-Baſſo avoit eu pluſieurs conferences, & qui ſçavoit le ſecret de tout ce qui ſe tramoit contre le duc de Bourgogne. Le perfide officier conſeilla au duc de le faire pendre, & l'ordre en fut auſſi-tôt donné, quoique contre les loix de la guerre. Cifron ſurpris de ce genre de mort, crut pouvoir ſauver ſa vie en découvrant la trahiſon de Campo-Baſſo. Il fit dire au duc qu'il avoit un ſecret important à lui reveler, & de telle conſequence, qu'il ne pouvoit être confié qu'à lui ſeul. Le duc en fut averti, mais le Napolitain ſçut détourner le coup, & envoïa un ordre précis au boureau de pendre Cifron; ce qui fut fait, ſans que ce malheureux eût rien déclaré de ce qu'il ſçavoit. A la faveur de ce ſilence, Campo-Baſſo travailla ſans embarras à executer ſa trahiſon.

CIV. Le duc de Bourgogne manque l'occaſion de découvrir la trahiſon.

Mem. de Comines, liv. 5. ch. 6

CV. Louis XI. donne indirectement du ſecours au duc de Lorraine.

Le ſiege de Nanci continuoit toûjours avec vigueur; & Louis XI. convint de ſecourir le duc de Lorraine par des voïes ſecretes. Il écrivit au ſeigneur de Craon qui commandoit ſes troupes dans le Barrois, de s'approcher de Nancy le plus près qu'il pourroit, ſans toutefois entrer ſur les terres de Lorraine, & d'aſſembler un grand convoi pour faire croire aux aſſiegeans qu'on vouloit ſoulager les aſſiegez, afin que le duc de Bourgogne fit quelque détachement de ſon armée. Le roi licentia encore quelques regimens de cavalerie, pour fournir aux ſoldats l'occaſion d'aller ſervir ſous le duc de Lorraine. Enfin il fit entendre à la nobleſſe de Champagne & de Picardie l'interêt qu'elle avoit de ne pas laiſſer augmenter la puiſſance des Bourguignons, qui ne l'incommodoient déja

déja que trop ; & pluſieurs gentilshommes allerent ſecourir le duc de Lorraine, à qui le roi fit toucher vingt-trois mille écus d'or, qui ſuffirent pour lever dix mille Suiſſes & cinq cens Allemands, que ce duc joignit à ſes autres troupes. AN. 1476.

CVI. Bataille entre les deux armées où celle du duc de Bourgogne eſt défaite.

Il marcha avec tant de diligence, qu'il prévint les Bourguignons, & ſe ſaiſit du pont de Saint-Nicolas ; ce qui ranima la valeur des aſſiégez prêts à ſe rendre à diſcretion. Le duc de Bourgogne là-deſſus aſſembla ſon conſeil, & tous lui conſeillerent de ſe retirer ſous le canon de Pont-à-Mouſſon, & s'y retrancher. Ce duc n'avoit pas plus de quatre mille hommes dans ſon armée, la plûpart malades ; & ſur l'avis de Campo-Baſſo, il reſolut la bataille. Il tira ſes troupes de ſes retranchemens, n'aïant pas aſſez de monde pour les garder, & alla ſe poſter à la maladrerie de la Magdelaine. Les deux armées en vinrent aux mains. Les Bourguignons expoſez à la rigueur du froid, qui étoit violent alors, & aïant dans les yeux la neige qui tomboit en abondance, ne pouvoient ni ſurement tirer leurs coups, ni éviter ceux que les Lorrains leur portoient. Mais ils étoient à couvert de tous côtez par un défilé, par un ruiſſeau, par une forte haie, par des collines, & par un bois. Le duc de Lorraine ne ſachant comment les attaquer, prit un chemin par les collines, que les ſeuls habitans du païs connoiſſoient ; il évita par ce moïen l'artillerie des Bourguignons placée à l'avant-garde, & tomba, lorſqu'ils y penſoient le moins, du haut en bas ſur le flanc gauche de leur corps de bataille. La cavalerie ſoutint aſſez vigoureuſement leurs efforts ; mais l'infanterie lâcha le pied, & ſe retira dans le bois, où les

AN. 1476.

païſans firent main-baſſe ſur elle. Les hommes d'armes furent preſque tous tuez ou priſonniers. L'avant-garde & l'arriere-garde voïant tailler en pieces leur corps de bataille, prirent la fuite vers Condé petite ville proche de-là, où Campo-Baſſo les attendoit. Tout ce qui s'y préſenta fut arrêté, maſſacré, dépoüillé; il y en mourut un plus grand nombre qu'il n'en étoit reſté ſur le champ de bataille; beaucoup ſe jetterent dans la rivierre & y perirent.

Cette bataille fut donnée le cinquiéme de Janvier, qui étoit un dimanche veille des Rois de l'année ſuivante 1477. quoique Comines le marque en 1476. ce qui eſt vrai, ſelon la maniere de compter de ce tems-là, où l'on ne commençoit l'année qu'au mois de Mars. Les principaux ſeigneurs qui périrent dans cette action, furent Jean de Rubempré, Contay, Croy, Chimay & la Vieuville. Olivier de la Marche & Lalin furent faits priſonniers, avec le comte de Naſſau, le marquis de Roetelin, le fils aîné de Contay, le jeune Montaigu, les deux bâtards de Bourgogne, & beaucoup d'autres gentilshommes. Le duc de Bourgogne lui-même demeura mort ſur le champ de bataille: mais on fut quelque tems ſans être informé de ſa mort, & ſans ſçavoir ce qu'il étoit devenu. Ce ne fut que le lendemain de la bataille que Campo-Baſſo préſenta au duc de Lorraine un page qui l'aſſura que le duc de Bourgogne avoit été tué, & qui lui montra le lieu où lon devoit trouver ſon corps; on l'y chercha, & on le reconnut. Il étoit tout nud, couché ſur le ventre, ſon viſage tenant à un glaçon. Il avoit été bleſſé de trois coups; l'un étoit un coup de hache qui lui avoit fendu la ma-

CVII. Le duc de Bourgogne eſt tué dans la bataille.

choire, les deux autres étoient des coups de pique, dont l'un lui perçoit les deux cuiſſes de part en part, & l'autre étoit dans le fondement. AN. 1476.

Comines dit que quelques-uns le virent tomber par terre, & ne purent le ſecourir, parce qu'ils étoient priſonniers, qu'il ne fut point tué devant eux; qu'une foule de ſoldats étant ſurvenuë, le mirent à mort, & le dépoüillerent ſans le connoître. D'autres obſerverent qu'il périt à cent pas de la chambre où il avoit ſigné l'ordre pour livrer aux François le connétable de ſaint Pol. Il étoit dans ſa quarante-ſixiéme année, & avoit gouverné ſes états près de dix ans. Le duc de Lorraine fit porter ſon corps à Nancy, où il fut expoſé ſur un lit de parade dans une ſalle tenduë de velours noir. Il y vint en habit de deüil avec une barbe dorée à la mode des Preux, dit Mezeray, jetta ſur ſon corps de l'eau benîte, & le fit inhumer dans l'égliſe principale de Nancy. Le peuple toûjours crédule, s'imagina que le prince s'étoit ſauvé, & que la honte d'avoir été ainſi battu, l'avoit obligé de s'aller cacher dans un hermitage, d'où il ne devoit ſortir qu'après ſept ans de penitence; enſorte que pluſieurs prêtoient de l'argent à un gros interêt; c'eſt-à-dire, à rendre le double quand il reviendroit. Son humeur atrabilaire, & certain homme qu'on avoit vû dans la Soüabe qui lui reſſembloit fort, donna lieu à cette fable.

Memoires de Comines, l. 5. c. 8. vers la fin.

Mezeral, abregé chronol. de l'hiſt. de Louis XI. to. 3. in-12. Gaguin, lib. 10. Naucler. general. 50.

CVIII. Prédiction d'Angelo Catto ſur la mort de ce duc.

En rapportant la mort du duc de Bourgogne, Comines dit que le fameux Angelo Catto, qui après avoir été domeſtique de ce duc, l'avoit quitté après la bataille de Morat pour ſe donner à Louis XI. diſant la meſſe en préſence de ſa majeſté dans l'égliſe de

Mem. de Comines, liv. 5. c. 3.

AN. 1476.

saint Martin de Tours; lorsqu'on se battoit à Nancy, présenta au roi la patene à baiser, & lui dit ces paroles en latin, *consummatum est*. Sire, Dieu vous donne la paix, il ne tiendra désormais qu'à votre majesté d'en profiter, l'armée du duc de Bourgogne vient présentement d'être défaite, & lui-même d'être tué. Louis écouta le discours de Catto, qu'il avoit fait archevêque de Vienne, avec un transport mêlé de surprise & de joïe; & il y a quelque apparence qu'il étoit déja prévenu, aussi-bien que Comines & beaucoup d'autres courtisans, que ce prélat étoit un vrai prophete, puisque dans le moment sa majesté promit avec vœu de changer en un treillis d'argent celui de fer qui environnoit le tombeau de saint Martin, ce qu'elle executa en 1479. Cette grille d'argent étoit du poids de six mille sept cens soixante & seize marcs, deux onces moins un gros, selon l'auteur de la nouvelle vie de S. Martin. Cet archevêque de Vienne est celui à qui Comines adresse souvent la parole dans ses mémoires, à la fin desquels on trouve sa vie.

Voyez l'édition des Mem. de Comines, de 1723. en 5. volumes.

CIX. Les Turcs portent la guerre en Moldavie.

Dans le mois de Juillet de cette année 1476. le cardinal de Pavie écrivit à celui de Mantouë, que Mahomet II. se préparoit à descendre en Moldavie avec une armée de cinq cens mille hommes. Les historiens Polonois disent que les Tartares y vinrent aussi, & que le vaivode Etienne qui l'année précedente avoit remporté une si complette victoire, alla au-devant d'eux, les en chassa, & fit un riche butin. Mahomet toutefois aïant passé le Danube, fit beaucoup de mal, quoiqu'Etienne lui eût tué en differentes rencontres plus de trente mille hommes, perte qui n'étoit pas importante pour une armée aussi nombreuse que

Papiens. epist. 648. Michou, lib. 4. cap. 71. Cromer. lib. 28.

celle des Turcs. Les Moldaves ou ſe défiant de leurs forces, ou n'aïant plus pour le vaivode la même affection & le même zele, ne penſerent qu'à ſe retirer; ce qui l'obligea d'attendre une occaſion plus favorable. Les Turcs après avoir pillé quelques provinces voiſines de la Pologne, s'en allerent en leur païs, ſoit par la crainte de Caſimir qui venoit contre eux, ſoit à cauſe de la peſte & de la famine qui leur faiſoient périr beaucoup de monde, ſoit à cauſe de la proximité de l'hiver, ſoit enfin parce que la flotte qui leur fourniſſoit des troupes & des machines de guerre fut battuë d'une rude tempête qui la ſubmergea preſque toute entiere. AN. 1476.

CX. Vanité du roi de Hongrie ſur la retraite des Turcs.

Matthias roi de Hongrie ſçachant que l'armée de Mahomet s'étoit retirée, ne manqua pas de publier par tout, avec ſa vanité ordinaire, que c'étoit lui qui l'avoit chaſſée. Le pape, les princes, les peuples & la plûpart des villes furent aſſez ſimples pour le croire. Il toucha deux cens mille écus d'or en récompenſe de ſa prétenduë valeur, & afin qu'il pût fournir aux frais de la guerre. Le duc de Milan, moins crédule, ne voulut point y contribuer. Ferdinand de ſon côté appuïoit les hauts faits prétendus de Matthias; il y avoit interêt, lui aïant fait épouſer Beatrix ſa fille naturelle. Mais la vanité de ce prince fut bien-tôt découverte, par les courſes que les Turcs firent dans la Carniole, dans la Carinthie & dans une partie de la Stirie, où ils commirent pluſieurs maſſacres, firent un grand nombre de priſonniers, & forcerent pluſieurs places avec d'autant plus de hardieſſe & de fureur, que Mahomet n'en étoit pas loin avec des troupes. Bonfinius le panygiriſte de Mat-

Papienſ. epiſt. 656.

CXI. Conquêtes des Turcs ſur ce prince.

Bonfin. 4 dec. 4.

AN. 1476.

thias reconnoît cette perte, & dit que preſque toute la Hongrie s'étant aſſemblée pour la ſolemnité des nôces du roi, Mahomet ſaiſit cette occaſion, ramaſſa ſecretement quarante mille ſoldats, prit de force les places que Matthias avoit fait conſtruire, en enleva les munitions, & mit tout à feu & à ſang dans la Dace ou Mœſie, d'où il emmena quarante mille priſonniers tant hommes que femmes; ce qui abbattit tellement le courage du roi de Hongrie, qu'il n'oſa plus rien entreprendre.

Paulenſ. epiſt. 644. Krantz. l. 13. Blond. 18.

Le pape toutefois l'élevoit à Rome juſqu'au ciel, & faiſoit faire des prieres publiques pour l'heureux ſuccès de ſes armes; il le loüoit de ce qu'il croïoit que pendant les rigueurs de l'hyver, il expoſoit ſa vie pour le ſalut des Chrétiens, pendant que durant ce même hyver ce prince étoit occupé dans ſes états à la célebration de ſes nôces.

CXII. Victoire des Turcs ſur les Venitiens.

L'armée de Mahomet fut auſſi victorieuſe en Italie. Jerôme de Verone general de l'armée Vinitienne, y fut tué, & le commandant des Turcs bleſſé; on l'appelloit Marbege ou Azabege. C'étoit un vaillant capitaine, & fort entendu dans la guerre. Il mit tout à feu & à ſang dans le païs, fit un très-grand nombre de priſonniers, & répandit par tout une ſi grande fraïeur, que les Venitiens furent fort déconcertez. Sabellicus témoin oculaire rapporte des choſes incroïables de la hardieſſe & de la témerité des infideles à traverſer avec une armée nombreuſe des endroits des Alpes qui étoient inacceſſibles. Cependant ils firent très-peu de progrès, aïant été arrêtez par la prudence de Charles de Monton capitaine des mêmes Venitiens. C'eſt ici où Georges Phranzes offi-

Sabellic. 3. dec. 10. Juſtiniani, lib. 9.

Phranz. l. 3. c. 30. & lib. 1. cap. 35.

cier de la cour de l'empereur des Grecs, finit ſon hiſtoire Bizantine, qui commence en 1260. Il ſe fit religieux, comme on a dit ailleurs, & vécut encore quelques années, puiſqu'il a écrit la vie de Mahomet qui ne mourut que cinq ans après toutes ces expeditions. AN. 1476.

CXIII. Maxime élû patriarche de Conſtantinople *Turco græcia. l. 1. & 2.*

Raphaël patriarche Grec de Conſtantinople élû en 1474. étant mort, les Grecs s'aſſemblerent en concile pour lui donner un ſucceſſeur; & après pluſieurs conſultations, on élut d'un commun conſentement un nommé Manuel eccleſiaſtique; c'eſt-à-dire celui qui étoit chargé du ſoin des égliſes, homme ſçavant & de bonnes mœurs, à qui l'on avoit fendu le nez pour la défenſe de la juſtice. Dès qu'il fut nommé, on le fit moine ſelon la coûtume des Grecs qui n'ont point d'évêques qui n'aïent été moines auparavant. On le préſenta à Mahomet, à qui l'on donna d'abord cinq cens écus d'or pour l'entrée du nouveau patriarche, outre deux mille qu'on lui païa tous les ans pour le tribut. Le nouveau patriarche changea ſon nom en celui de Maxime. L'égliſe joüit d'une ſi profonde paix ſous ſon pontificat, que Mahomet voulut s'entretenir avec lui, & lui demanda explication de beaucoup d'articles de notre religion. Le ſultant parut ſatisfait des réponſes du patriarche; mais il ne laiſſa pas de perſécuter les Chrétiens juſqu'à la mort.

CXIV. Galeas Sforce duc de Milan eſt aſſaſſiné dans l'égliſe. *Lettre du cardinal Rob. ap. Marten. thes. nov. t. 1.*

Le vingt-ſixiéme Décembre de la même année, Galeas duc de Milan fut aſſaſſiné à la porte de l'égliſe de ſaint Etienne de cette ville. Voici quelle fut l'occaſion de ce meurtre. Jean-André Lampugnan ſorti d'une noble & illuſtre famille de Milan, & qui

AN. 1476.

Corio parte 6. Ripamont. hiſtor. eccleſ. Mediolan. l. 13.

avoit été élevé à la cour de François Sforce, avoit une diſpute avec l'évêque de Come de la famille des Caſtillons, au ſujet d'un bénefice où l'un & l'autre prétendoit. L'évêque étoit favori du duc, & par ſon crédit il faiſoit traîner l'affaire depuis pluſieurs années. Lampugnan s'en étoit plaint pluſieurs fois au duc, & quelquefois avec aigreur, & même avec menaces. Une fois entre autres il lui dit en colere, que c'étoit un grand mal de ne point rendre la juſtice à des citoïens. Le duc irrité le menaça de le faire pendre, ce qui aigrit encore davantage l'eſprit de Lampugnan, & depuis ce moment il ne s'occupa plus que du deſſein d'aſſaſſiner Galeas. Il s'en ouvrit à Jerôme Olgiati d'une noble famille, jeune homme lettré & courageux. Il n'eut pas de peine à le gagner. Quelques mois après ils s'aſſocierent pour troiſiéme un nommé Charles de la famille de Viſconti; il étoit ſecretaire ou chancelier auprès des ſeigneurs du conſeil ſecret du duc. Jean & Jerôme ſe repentirent quelque tems après de lui avoir découvert leur deſſein, & réſolurent de le tuer; mais s'étant plus aſſurez de ſa fidelité, ils agirent tous les trois de concert; l'occaſion favorable à leur deſſein ſe préſenta enfin. Le jour de ſaint Etienne vingt-ſixiéme de Decembre, le duc étant ſorti à cheval accompagné d'un grand nombre de ſoldats & de gens de ſa cour pour ſe trouver à l'office que l'on alloit celebrer dans l'égliſe de S. Etienne, les conjurez qui en furent informez le devancerent. Quand le duc fut proche de la porte de l'égliſe, Jean ſe préſenta ſous prétexte de faire retirer le peuple & de donner au duc un paſſage plus libre; & dans l'inſtant aïant tiré le poignard qu'il

qu'il tenoit caché, il en bleſſa le duc mortellement du premier coup. Ses deux compagnons le ſeconderent auſſi-tôt, attaquerent le duc par derriere, & le firent tomber ſous leurs coups. Galeas reçut quatorze bleſſures dont onze étoient mortelles; & il mourut ſans avoir dit un ſeul mot; il ne fit qu'un léger ſoupir que l'on entendit à peine. Un domeſtique de Jean-André qui avoit auſſi frappé le duc, fut tué par un des gardes, & ſa mort fut auſſi-tôt vengée par les deux compagnons de Jean qui tuerent le garde. Jean-André voulant ſe ſauver par l'égliſe, fut arrêté par le nombre des femmes qui étoient à genoux, & les gardes le tuerent auſſi-tôt. Jérôme & Charles s'étant mêlez parmi les hommes ne furent point reconnus. Ils reſterent deux jours cachez chez quelques-uns de leurs amis; mais enfin aïant été découverts, ils furent pris & enfermez dans les priſons de Milan. On les condamna à être écartelez, ce qui fut exécuté. Ceux du conſeil de Galeas demanderent à Jérôme au milieu des tourmens, pourquoi il avoit oſé mettre la main ſur ſon prince. Je l'ai fait, dit-il, parce que je ſçavois bien que vous le haïſſiez plus que moi, & que vous déſiriez vous en défaire, mais vous ne l'avez pas exécuté, parce que vous n'en avez pas eu le courage. Pour moi je ne peux me repentir de l'avoir tué, parce que j'ai cru qu'un prince qui ne gardoit aucune de ſes promeſſes, & qui s'étoit rendu odieux par tant de vices, n'étoit pas digne de vivre. C'eſt le bien public que j'ai eu en vûë. Le tyran eſt mort, je ne me ſoucie plus de mourir moi-même. Il dit encore pluſieurs autres choſes pour relever ſes deux compagnons, & mourut ainſi en prétendant tou-

AN. 1476.

AN. 1476. jours juſtifier une action auſſi horrible, par des ſentimens dignes de la même exécration.

CXV. Son fils Jean Galeas-Marie lui ſuccede.

Galeas, malgré ſes débauches, étoit libéral, magnifique, aimoit les lettres & les hommes ſçavans; il n'avoit qu'environ trente-trois ans lorſqu'il fut tué; & on l'enterra avec beaucoup d'honneur dans la grande égliſe de Notre-Dame. Le trouble que ſa mort cauſa dans Milan, & dont le pape appréhendoit les ſuites, à cauſe du grand nombre de prétendans au duché, fut bien-tôt appaiſé par le conſentement unanime des Milanois, qui proclamerent Jean Galeas-Marie fils aîné du défunt, encore enfant, ſous la tutelle de ſa mere, avec un conſeil des principaux ſeigneurs, qui fut établi pour ce ſujet.

CXVI. Guerre entre Ferdinand d'Arragon & Alphonſe roi de Portugal.

Le pape dans cette année déclara nul le mariage d'Alphonſe roi de Portugal avec Jeanne fille de Henri roi de Caſtille, quoiqu'il eût été contracté avec une diſpenſe du ſouverain pontife; mais que ſa ſainteté prétendoit être ſubreptice. Cette démarche du ſaint pere fut très-favorable à Ferdinand d'Arragon qui avoit épouſé Iſabelle ſœur du même Henri, & qui s'étant mis en campagne livra bataille à Alphonſe entre Tiro & Zamora. Le prince dom Juan qui commandoit l'aîle gauche de l'armée Portugaiſe, défit la droite des Caſtillans où Ferdinand étoit en perſonne; & la droite des Portugais que commandoit Alphonſe, fut entierement rompuë: ce qui l'obligea de ſe ſauver preſque ſeul à Caſtro-Nugno, où dom Pedre de Mendaha qui en étoit gouverneur, le reçut avec beaucoup d'honneur. Cependant les Portugais n'apprennant aucune nouvelle de leur roi, le crurent mort, & ſe révolterent: ce qui donna moïen à Fer-

dinand de reprendre toutes les places qu'Alphonſe avoit conquiſes. Les Caſtillans qui avoient ſuivi le parti de Jeanne, l'abandonnerent, & s'accommoderent avec Ferdinand : ce qui ôta toute eſperance au roi de Portugal, & l'obligea de paſſer lui-même en France pour engager Loüis XI. à faire la guerre à Ferdinand ; en quoi toutefois il ne réuſſit pas. AN. 1476.

CXVII. Le roi de Portugal vient en France trouver Loüis XI.

Il ſe rendit d'abord à Mirande, & aïant remis le gouvernement de ſes états à ſon fils, il alla trouver le roi de France à Tours. Il en fut très-bien reçu ; mais Loüis XI. s'excuſa d'entreprendre une nouvelle guerre, avant qu'il fût débarraſſé de celle dans laquelle le duc de Bourgogne qui vivoit encore, l'avoit engagé, & qu'il n'en eût vû la fin. Alphonſe s'imaginant pouvoir pacifier tous les differends qui étoient entre Loüis XI. & le duc de Bourgogne ; & croïant qu'il ſeroit ſecouru s'il réuſſiſſoit, alla trouver le duc devant Nancy qu'il aſſiegeoit ; mais voïant qu'il ne pouvoit le gagner, après avoir demeuré deux jours dans ſon camp, il revint à la cour de Loüis XI. Là craignant que le roi de France ne voulût le livrer à Ferdinand ſon ennemi, il écrivit au prince dom Juan ſon fils, qu'il lui remettoit entierement la conduite de ſes états, & qu'il n'eut aucune inquiétude pour s'informer de lui. Enſuite il prit un habit déguiſé, & partit ſeul & ſecretement pour aller à Rome dans le deſſein de s'enfermer dans un monaſtere pour y dévorer ſon chagrin en ſilence.

Mem. de Comines, l. 5. c. 7.
Imb ff. regn. Lusitan.
Mariana hiſt. Hiſpan. l. 24.

CXVIII. Il veut ſe retirer à Rome déguiſé, & eſt arrêté en chemin.

Mais il fut reconnu en chemin, & pris par un nommé Robinet le Bœuf Normand. Le roi de France en aïant eu avis fut fort ſenſible à ſon malheur ; & pour faire connoître à tout le monde combien étoit mal

AN. 1476. fondée l'appréhenſion qu'Alphonſe avoit euë qu'on ne le livrât à ſon ennemi, il fit équipper ſur les côtes de Normandie pluſieurs vaiſſeaux dont il donna le commandement à George Leger qui reconduiſit Alphonſe en Portugal. Le prince dom Juan ſon fils le reçut avec beaucoup de joie dans le bourg de Caſcelo & l'obligea à reprendre la conduite de ſon roïaume qu'il gouverna encore quelques années, ſans eſperance toutefois de poſſeder la Caſtille ſur laquelle les parties s'accorderent depuis. Philippe de Comines croit que ſi le roi de France eût voulu lui accorder des troupes, il auroit pû aiſément réüſſir, aïant déja beaucoup de places dans ce roïaume. Ce fut ſous le regne de ce prince, & pendant les troubles de cette année que ſes ſujets firent de nouvelles découvertes dans l'Amerique. Juan de Santarin & Eſcowar firent bâtir le château de la Mine, Fernand de Pô donna ſon nom à une iſle qu'il avoit trouvée; & Seguerra découvrit le Cap qu'il appella de Sainte Catherine, parce qu'il y avoit abordé le jour de la fête de cette Sainte.

Mem. de Comines li. 5. c. 7.

CXIX. Loüis XI. penſe à ſe rendre maître des deux Bourgognes.

Le roi Loüis XI. qui avoit établi l'uſage des poſtes en France par un édit de 1464. fut bien-tôt informé de la défaite de l'armée Bourguignone devant Nancy par un courier qui lui fut envoié par le ſeigneur de Craon; mais on ne lui apprenoit encore rien de la mort du duc. Cette incertitude ſuſpendit pour quelque tems l'exécution de ſes projets. Mais à peine eut-il la nouvelle de cette mort, qu'il ne penſa plus qu'à s'emparer d'une partie des états du défunt, en gagnant les ſeigneurs des deux Bourgognes qui étoient entierement dévoüez aux interêts de la princeſſe de

Bourgogne leur heritiere. Il fit entrer dans ſes interêts Antoine de Bourgogne frere naturel du duc, il avoit été fait priſonnier devant Nancy. Le duc de Lorraine l'envoïa au roi ſur les inſtances qu'il lui en fit; & ſa majeſté le combla de tant de biens, qu'il n'eut pas ſujet de ſe repentir d'avoir changé de maître, & de s'être donné à la France. Loüis XI. ſe concilia enſuite les maiſons de Neufchâtel, de Vergi, de Vienne, de Châlon; & lorſqu'il ſe crut aſſez fort pour obtenir à la pluralité des ſuffrages ce qu'il prétendoit, il convoqua les états du duché de Bourgogne pour la fin du mois de Janvier de cette année 1477. AN. 1477.

CXX. Raiſons du roi pour s'emparer des états de l'héritiere de Bourgogne.

On y repréſenta de ſa part qu'il avoit trois titres à l'égard de l'heritiere. Le premier, qu'il étoit ſeigneur ſuzerain de cette princeſſe à cauſe du duché de Bourgogne, des comtez de Flandres, d'Artois, de Charolois, & de pluſieurs autres terres enfermées dans les Païs-Bas qui relevoient de lui. Le ſecond, qu'il étoit ſon plus proche parent, & qu'en cette qualité il avoit plus d'interêt de prendre garde que ſes biens ne paſſaſſent en des mains étrangeres. Le troiſiéme, qu'il étoit ſon parain; qu'il ſe fondoit là-deſſus pour demander aux états que le duché de Bourgogne lui fût remis pour le garder à leur princeſſe, juſqu'à ce qu'elle eût achevé de recueïllir la ſucceſſion de ſon pere; qu'il leur donnoit ſa parole roïale qu'il le rendroit alors de bonne foi. Les états y conſentirent; & Loüis fut mis en poſſeſſion du duché de Bourgogne, à l'exception de quelques villes qui refuſerent. Il ne réüſſit pas ſi bien à l'égard du comté de Bourgogne, qu'on appelle aujourd'hui la

AN. 1477. Franche-Comté, quoiqu'il eût cru avoir pris d'assez justes mesures pour s'en rendre le maître.

CXXI. Il se saisit de quelques places de Picardie & d'Artois.

Mais comme il avoit aussi ses vûës sur les villes de Picardie, d'Artois & de Flandres, comme des fiefs qui relevoient de la monarchie Françoise, il envoïa le bâtard de Bourbon & Comines pour s'en saisir. Le seigneur de Torcy s'étoit déja emparé d'Abbeville, après avoir pris le parti du roi. Arras ne se rendit pas si facilement. Ravestein frere du seigneur de Cleves, & le seigneur de Crevecœur qu'on appelloit des Cordes ou de Querdes, y avoient été mis par le duc de Bourgogne. Ils répondirent que le comté d'Artois étoit un fief féminin porté par Marguerite de Flandres dans la maison de Bourgogne; que Marie qui succedoit à son pere, étoit la seule heritiere; & que puisque la trêve concluë entre ses états & la France duroit encore, il convenoit de donner à une orpheline le loisir de pleurer en paix la mort de son pere qu'elle venoit de perdre dans des circonstances tout-à-fait affligeantes. Il y eut une entrevûë de ces seigneurs avec les députez du roi dans l'abbaïe du Mont-Saint-Eloi proche la ville d'Arras; mais les conferences ne durerent pas long-tems. Comines cependant ne se retira pas, dans l'esperance de gagner quelques seigneurs, qui devinrent dans la suite bons serviteurs du roi.

Mem. de Comines, l. 5. c. 11.

CXXII. On propose au roi le mariage du dauphin avec Marie de Bourgogne.

Le roi cependant étoit parti de Tours pour venir en Artois, & avoit fait écrire plusieurs lettres pour engager les seigneurs du païs à entrer dans ses interêts; il apprit en chemin que les villes de Saint-Quentin, de Bohain, de Peronne & de Ham s'étoient remises sous son obéissance, ce qui lui causa une

grande joie ; & dès-lors il changea le deſſein qu'il avoit d'abord de marier le dauphin ſon fils avec l'heritiere de Bourgogne ; de quoi Comines le blâme fort. Il eſt vrai que le jeune prince n'avoit que ſept ans, & la princeſſe vingt-un ; mais le roi pouvoit lui donner pour époux quelque autre ſeigneur du roïaume, comme le comte d'Angoulême qui fut pere de François I. Le changement du roi n'étoit que l'effet de l'averſion extrême qu'il avoit pour la maiſon de Bourgogne. Les Flamands toutefois ſouhaitoient ce mariage, & les ſeigneurs qui ſervoient de conſeil à la ducheſſe, ſe firent députer vers Loüis XI. pour lui en faire la propoſition. Ces ſeigneurs étoient d'Imbercour, de la Vere, de Grutuſe, le chancelier Hugonet & pluſieurs autres avec leſquels ſa majeſté s'entretint pluſieurs fois dans la vûë de les détacher des interêts de la princeſſe pour les gagner. Mais il ne put y réuſſir, & ils ne ſe départirent point des promeſſes qu'ils lui étoient venus faire. AN. 1477.

Ces ſeigneurs arrivez à Peronne où étoit le roi, furent admis à ſon audience. Ils lui propoſerent le mariage de leur ducheſſe avec le dauphin : ſa majeſté ne ſe retrancha que ſur l'âge de ſon fils, qui étoit d'une très-foible complexion, & fort délicat : ce qui fit connoître aux députez que ce prince ne vouloit pas y conſentir, & ce qui les engagea à demander en la place du dauphin le comte d'Angoulême. A cette propoſition le roi répondit bruſquement qu'une expérience de neuf ans ne lui avoit que trop appris le malheur auquel on s'expoſoit d'avoir pour voiſin un prince du ſang maître des Païs-Bas ; que Dieu l'en aïant délivré, il n'avoit garde de ſe jetter dans le

AN. 1477. même embarras; & qu'il lui étoit moins préjudiciable que Marie de Bourgogne épousât un prince de quelque autre maison souveraine, que de celle de France, à moins qu'elle & ses sujets n'aimassent mieux attendre que le dauphin fût en état de se marier. Ce discours déconcerta les Flamands; ils s'imaginerent que Loüis vouloit être maître des villes & provinces de la maison de Bourgogne avant qu'on parlât de mariage, afin qu'on ne prétendît pas un jour que tous ces états n'avoient été rendus qu'en considération de cette alliance, & non précisément, parce qu'ils étoient des fiefs reversibles à la France au défaut d'hoirs mâles.

CXXIII. Le roi demande la cité d'Arras, qu'on lui livre.

Sur cette supposition imaginaire les Flamands qui avoient ordre de la duchesse de ne rien épargner pour la faire dauphine, prierent le roi de s'expliquer plus nettement; Et sur ce qu'il leur demandoit la cité d'Arras dont des Cordes étoit gouverneur, ils répondirent à sa majesté, qu'il falloit auparavant disposer les bourgeois à devenir François, qu'ils alloient y travailler en engageant la duchesse à établir un conseil de personnes affectionnées à la France, afin qu'on satisfist le roi; & pour convaincre Loüis XI. de ce qu'ils avançoient, ils lui rendirent une lettre écrite & signée par la duchesse, qui déclaroit la liaison dans laquelle elle vouloit vivre avec la France, & promettoit que son conseil ne seroit composé que de quatre personnes toutes affectionnées à cette couronne, sçavoir la duchesse de Bourgogne sa belle-mere, Ravestein son oncle, Hugonet son chancelier, & le seigneur d'Imbercour. La chose arriva suivant les vûes du roi. Les Flamands retournez à Gand où

où étoit Marie de Bourgogne, excepté des Cordes qui reſta auprès du roi, firent convenir la ducheſſe de livrer la cité d'Arras à Louis XI. & des Cordes y alla introduire du Lude avec une forte garniſon, & revint enſuite auprès du roi. Il ne s'agiſſoit que de la cité que du Lude vexa beaucoup par ſes concuſſions. Les habitans de la ville craignant d'être traitez de même, firent venir de Doüai du ſecours pour ſe défendre; mais ces troupes commandées par Vergi furent taillées en pieces ſur le chemin. Vergi lui-même fut fait priſonnier, mis dans un cachot, d'où il ne ſortit qu'en prenant le parti du roi à la ſollicitation de ſa mere qui ne ſçavoit pas d'autre moyen pour procurer la liberté à ſon fils. AN. 1477.

CXXIV. Ceux de la ville d'Arras ouvrent auſſi leurs portes au roi.

La défaite de ſes troupes déconcerta fort les habitans de la ville d'Arras; d'autant plus que le roi arriva le lendemain dans la cité avec ſon armée, qu'il fit pendre une partie des priſonniers qu'on avoit faits, & dreſſer une batterie de canon contre la ville. Des Cordes s'étant hazardé d'y entrer, ménagea les eſprits avec tant d'adreſſe, qu'ils ouvrirent les portes aux aux François. Le roi fit pendre les plus mutins, y mit une bonne garniſon, & condamna les habitans à payer ſoixante mille écus. Quelques-uns furent ſi opiniâtres, qu'ils aimerent mieux mourir que de crier, vive le roi. Ce fut à cette occaſion que Louis XI. voulut changer le nom d'Arras en celui de Franchiſe ou Francie, comme on la voit encore nommée dans quelques actes publics, *Franchiſe, alias Arras.* Mais il n'en put venir à bout, le premier nom étant toujours reſté.

Gaguin. hiſt. Franc. lib. 10.

Pendant qu'on battoit la ville, Chauvin chance-

AN. 1477. lier de Bretagne arriva au camp pour assurer le roi de la fidelité de son maître; mais à peine fut-il descendu de cheval que Louis le fit arrêter & tous ceux de sa suite, malgré le traité qui avoit été signé entre sa majesté & le duc dans l'abbaye de la Victoire proche Senlis. La prison du chancelier dura douze jours au bout desquels le roi le fit venir, & lui dit qu'il ne l'avoit fait arrêter que parce qu'il sçavoit que le duc son maître entretenoit de secretes intelligences avec le roi d'Angleterre contre la France. A quoi le chancelier ayant repliqué qu'il assuroit le contraire sur sa tête, Louis lui montra vingt-deux lettres en original, douze écrites par le secretaire du duc, qui seulement les avoit signées, & dix autres du roi d'Angleterre. Le chancelier les lut, fut fort surpris, n'eut rien à repondre, reconnoissant les signatures, & pria le roi de lui laisser ces lettres, pour les porter à son maître; ce que sa majesté lui accorda. Le duc vit ces lettres, soupçonna son secretaire qui étoit un nommé Landais, fils d'un tailleur de Vitré, qui par differens dégrez avoit enfin obtenu la principale confidence du duc, Landais se justifia, & connut qu'il étoit trahi par celui qu'il en chargeoit. Le courier s'étoit laissé corrompre par un espion du roi de France qui avoit le secret pour contrefaire en perfection l'écriture & les cachets; cet espion gardoit les lettres originales qu'il envoyoit à Louis XI. & remettoit au courier les contrefaites.

CXXV. Louis XI. fait mettre en prison le Chancelier de Bretagne.

Voyez plus bas liv. CIV. n. 167.

CXXVI. Les Gantois usurpent l'autorité de la duchesse de Bourgog.

Les Gantois avoient été privez de tous leurs privileges sous la domination de la maison de Bourgogne, & fort maltraitez sous Philippe le Bon & sous Charles son fils. Celui-ci leur avoit ôté le pouvoir

Digitized by Google

d'élire leurs magiſtrats, & leur avoir donné vingt-ſix hommes affidez qui ſous prétexte de leur rendre juſtice, les tenoient dans le devoir. A peine ces peuples eurent-ils appris la mort de leur duc, qu'ils penſerent à recouvrer leur ancienne liberté, ils prirent ſous un prétete aſſez leger, la réſolution de maſſacrer ces vingt-ſix juges; ils coururent à leurs maiſons, les tuerent, s'aſſurerent de la ducheſſe & s'emparerent du gouvernement des Pays-Bas. Louis XI. travailla à entretenir cette révolte dans l'eſperance de dépoüiller la princeſſe. Il ſçavoit l'extrême averſion que les Gantois avoient pour Hugonet & Imbercourt; il craignoit que ſi ces deux ſeigneurs gagnoient les habitans, la France ne fut fruſtrée de la conquête des Pays-Bas; & pour prévenir cet inconvenient il prit la réſolution d'exciter les Gantois à faire mourir ces deux miniſtres. AN. 1477.

• L'occaſion en étoit d'autant plus favorable, que ces peuples avoient député vers le roi pour lui rendre compte, comme à leur ſeigneur ſuzerain, raiſon de ce qu'ils venoient de faire. Ces députez arriverent au camp devant Arras où le roy étoit encore, ils le prierent de ſuſpendre l'action de ces armées, de convenir avec eux d'une tréve aſſez longue, où toutes les affaires entre ſa majeſté & Marie de Bourgogne ſeroient terminées, & déclarerent que cette princeſſe ſe conduiroit à l'avenir par le conſeil des trois états des Pays-Bas qui haïſſoient mortellement les Bourguignons. Le roi leur répondit qu'ils ſe trompoient, que Marie de Bourgogne n'avoit pas tant de créance en eux qu'ils ſe l'imaginoient; qu'elle s'étoit fait un conſeil compoſé ſeulement de quatre per-

AN. 1477.

sonnes, qui toutes intereſſées à la continuation de la guerre, feroient durer autant qu'elles pourroient. Les députez pour convaincre le roi du contraire, lui montrerent leurs ordres écrits & ſignez de la ducheſſe; mais Loüis XI. de ſon côté produiſit la lettre qu'Hugonet & d'Imbercourt lui avoient laiſſée à Peronne. Les députez l'examinerent, la connurent veritable, & conjurerent dans le moment la perte de ces deux ſeigneurs, en priant ſa majeſté de leur laiſſer cette lettre; à quoi elle conſentit avec d'autant plus de facilité, qu'elle ne la leur avoit montrée que pour leur faire naître un plus grand déſir de l'avoir.

CXXVII. Les Gantois jurent la perte de Hugonet & d'Imbercourt.

Les députez s'en retournerent à Gand, bien réſolus de ſe venger de l'affront qu'on leur faiſoit. Ils firent leur rapport en public devant la ducheſſe aſſiſtée de ſa belle mere, du duc de Cleves, de Raveſtein, des évêques de Liege & de Teroüanne, de Hugonet, & d'Imbercourt. Ils reprocherent à leur ſouveraine qu'elle avoit écrit que ſon conſeil ne ſeroit compoſé que de quatre perſonnes affidées; ce qui étoit renverſer l'ordre du gouvernement. Soit que la princeſſe ne ſe ſouvint plus d'avoir écrit cette lettre, ou qu'elle ne crut pas que le roi eut découvert ſon ſecret, elle nia abſolument qu'elle eut jamais rien écrit de ſemblable, & qu'elle ne ſavoit ce que le roi vouloit dire; mais elle n'eut pas plûtôt lâché ces paroles, qu'on lui mit la lettre entre les mains. La ducheſſe rougit plus de dépit que de honté d'avoir été convaincuë d'un menſonge dans une aſſemblée ſi célebre; elle rompit l'aſſemblée, & elle alla prendre de funeſtes meſures pour ſe venger du roi qui l'avoit ainſi trahie, pour ſe rendre mal-

Digitized by Google

heureuſe, & pour envelopper dans une commune miſere ſes ſujets avec ceux du roi. AN. 1477.

CXXVIII. On les arrête, & on fait leur procès.

On arrêta Hugonet & d'Imbercourt, & on leur donna des juges, on les accuſa d'avoir autoriſé des Cordes à rendre la cité d'Arras aux François; que dans un procès intenté à Gand contre un bourgeois particulier ils avoient pris de l'argent; qu'ils avoient donné atteinte aux privileges de la ville. Ces deux miniſtres habiles & innocens ſe ſeroient aiſément défendus de tous ces chefs d'accuſation, ſi on leur en eût donné le loiſir; mais leurs parties furent leurs juges, leurs meilleurs amis les abandonnerent; & on ne leur donna que trois heures pour ſe préparer à la mort. Marie de Bourgogne l'apprit avec un dépit qui dégenera preſque en fureur, elle connoiſſoit la probité de ces deux ſeigneurs, elle ſçavoit avec quelle fidelité ils avoient ſervi ſon aïeul & ſon pere; elle parut en ſuppliante devant un tribunal compoſé de ſes propres ſujets, elle y demanda une grace qu'elle auroit dû accorder, & elle eut le chagrin d'être refuſée. On les conduiſit dans la place où l'échaffaut étoit dreſſé; elle s'y tranſporta, elle la trouva pleine de peuple, elle y parut ſans coëffure, les cheveux épars, les yeux baignez de larmes, & en habit fort negligé. Peu s'en fallut que ſon éloquence ne l'emportât ſur l'averſion & l'envie du gouvernement: ceux qu'elle avoit émus furent ſur le point de tourner leurs armes contre ceux qui demeuroient inflexibles, pluſieurs même crierent grace, grace; mais les plus furieux ſe trouverent les plus forts; & les bourreaux intimidez trancherent les deux têtes à la vûë de la princeſſe, qu'on rem-

CXXIX. Ils ſont condamnez à perdre la tête.

Mem. de Commines. l. 5. c. 17.

AN. 1477. porta toute pâmée dans ſon palais.

La ducheſſe de Bourgogne revenuë à elle, crut que les Gantois ſeroient contens d'avoir affermi leur autorité par le ſupplice de deux hommes ſi célebres. Mais elle reconnut bien-tôt qu'elle ſe trompoit. La ducheſſe doüairiere ſa belle-mere fut obligée de ſortir de la ville auſſi-bien que Raveſtein. Les Gantois garderent leur ſouveraine à vûë, changerent tous ſes domeſtiques, proſcrivirent tous ceux qui lui avoient été attachez, pillerent leurs maiſons & confiſquerent leurs biens. Ils leverent quinze mille hommes d'infanterie & quelques troupes de cavalerie dont ils donnerent le commandement à Adolphe duc de Gueldres, que Chales duc de Bourgogne avoit fait enfermer dans le château de Namur; ils le déclarerent leur general, & pour achever d'accabler la ducheſſe, ils voulurent lui faire épouſer cet Adolphe un des plus méchans hommes & des plus débauchez qui fuſſent au monde. Mais le roi ſans y penſer la délivra de cette alliance. Il voulut negocier ſecretement avec elle, & dans ce deſſein il envoya en Flandres un homme qui étoit né dans le village d'Odenfort proche Gand, & qui par ſon eſprit & ſes manieres enjoüées s'étoit inſinué fort avant dans les bonnes graces de Louis XI. Il fut d'abord ſon barbier, & ſa majeſté lui donna le nom d'Olivier le Daim.

CXXX. Les Gantois veulent marier la ducheſſe avec Alphonſe duc de Gueldres.

Comme il ſçavoit le Flamand, & qu'il pouvoit paſſer pour Gantois, Louis jetta les yeux ſur lui pour l'envoïer à la ducheſſe, ſans lui rien donner par écrit. Le ſujet de ſa commiſſion étoit de parler en particulier à la ducheſſe de Bourgogne, de lui marquer le chagrin que donnoit au roi la contrainte où elle

CXXXI. Le roi députe Olivier le Daim à la ducheſſe.

Mem. de Comines, l. 5. ch. 17.

étoit, & de convenir avec elle des meſures qu'il y auroit à prendre en cas qu'elle voulut ſe livrer aux François, pour la délivrer de la tyrannie de ceux de Gand; de ſonder enſuite ceux-ci pour connoître leurs diſpoſitions à l'égard de la France, & leur promettre le rétabliſſement de leurs privileges s'ils vouloient entrer dans ſon parti. Le Daim ſe traveſtit & prit le nom de comte de Meulan. Il preſenta ſes lettres de créance au conſeil de la princeſſe; mais il ne put jamais lui parler en particulier; on le reconnut, & intimidé par quelques menaces, il ſe ſauva à Tournay où il n'étoit pas moins en ſûreté qu'à la cour de France. Il trouva moyen de ſurprendre cette ville, en y faiſant entrer pendant la nuit des troupes par une porte dont il avoit corrompu les gardes. Les Gantois pour en chaſſer les François, envoyerent Adolphe de Gueldres avec leur armée, & lui promirent qu'à ſon retour ils contraindroient leur ducheſſe à l'épouſer; mais il y fut tué, & la joie qu'en eut la princeſſe, fit qu'elle fut peu touchée de la nouvelle qu'elle reçut de la perte des deux Bourgognes, dont le roi s'empara par la négociation du prince d'Orange.

AN. 1477.

CXXXII. Il ſe rend maître des deux Bourgognes.

Louis XI. cependant continuoit ſes intrigues dans les Païs-Bas. Il tenta la ville de ſaint-Omer ſans aucun ſuccès. Du Lude qui ne cherchoit que ſes interêts, fit des propoſitions ſi exorbitantes à la nobleſſe qui marchandoit pour ſe rendre Françoiſe, que ſes députez choquez rompirent la conference, & ſe retirerent. Le roi ne trouva de quoi ſe conſoler de tous ſes contre-tems que dans la reddition volontaire de Cambray qui lui étoit d'une très-grande conſequence, avec ſon petit territoire. Cette ville etoit impé-

CXXXIII. Cambrai ſe rend volontairement au roi.

AN. 1477. riale, & ſes évêques y paſſoient pour ſouverains temporels, partageant toutefois l'autorité avec les magiſtrats. Comme les habitans mépriſoient fort leur prélat qui ne ſçavoit pas ſe faire obéïr, & n'avoient pas beaucoup d'eſtime pour leurs magiſtrats incapables de commander, ils traiterent avec les François qui ſe preſenterent devant la ville, & y furent introduits. Ils n'y firent aucun changement, & ils ſe contenterent d'en garder les murailles ſans toucher aux privileges & aux libertez.

On étoit fort ſurpris au milieu de toutes ces conquêtes de la France, que le roi d'Angleterre fût dans l'inaction, & n'empêchât pas l'agrandiſſement de Louis XI. d'autant plus que ce prince augmentoit ſes états du côté de Calais, & étoit déja maître de Boulogne qu'il avoit eu de Bertrand de la Tour Comte d'Auvergne, en échange de Lauraguais érigé en comté. Les Anglois en murmuroient; mais Edouard aimoit trop le repos pour s'engager dans une nouvelle guerre; cinquante mille écus d'or que la France lui payoit tous les ans; l'eſperance de marier ſa fille au dauphin; l'argent que Louis diſtribuoit dans le conſeil d'Angleterre, firent qu'il ſe contenta ſeulement de faire au roi de France quelques remontrances ſur les intereſts de Marie de Bourgogne qui l'en ſollicitoit; mais tout cela n'aboutit à rien. Une ſeule raiſon l'auroit pû faire agir; c'étoit ſi l'héritiere de Bourgogne eût épouſé le comte de Riviers frere de la reine d'Angleterre. Les Anglois promettoient de rompre la tréve avec la France en cas que ce mariage ſe fît, & de faire une ligue avec les Pays-Bas contre Louis XI. Ces propoſitions étoient avantageuſes;

CXXXIV. On veut marier la ducheſſe de Bourgogne au comte de Riviers.

ſes ; mais le comte de Riviers n'étant pas d'une maiſon ſouveraine, Marie de Bourgogne ſe tourna du côté de Maximilien fils de l'empereur Frederic. AN. 1477.

CXXXV. Loüis XI. veut attirer les Anglois en France pour les oppoſer aux Flamands.

Le roi de France informé de ce deſſein de la ducheſſe, mit tout en uſage pour empêcher cette alliance ; il projetta de rappeller les Anglois en France, ſans penſer qu'il s'expoſoit par-là à rentrer dans le labyrinthe dont Charles VII. ſon pere n'étoit ſorti que par miracle ; il invita Edoüard à la conquête de la Flandre & du Brabant ; il lui en applanit toutes les difficultez ; il lui propoſa de lui céder ces ſouverainetez, ſans qu'elles relevaſſent à l'avenir de la monarchie Françoiſe ; il offrit de donner par avance la ſolde de dix mille archers pour quatre mois ; de faire entrer dans le Hainaut ſon armée en même tems que les Anglois entreroient en Flandre : de faire conduire à Calais autant de pieces d'artillerie qu'ils en demanderoient, ſans qu'il leur en coûtât rien : enfin il promit de faire à ſes frais le ſiége des quatre plus groſſes villes de Brabant, & de les donner enſuite aux Anglois. Mais quelque avantageuſes que fuſſent ces offres, Edoüard avoit une ſi grande averſion pour la guerre, qu'il ſe contenta de remercier Louis XI. ſans que la négociation allât plus avant. Celle qui ſe faiſoit à la cour de Bourgogne pour donner un époux à la ducheſſe, ſe termina plus heureuſement,

CXXXVI. Négociation pour marier la ducheſſe de Bourgogne.

Le choix de la ducheſſe rouloit ſur quatre perſonnes, le dauphin de France, le comte d'Angoulême, le fils du duc de Cleves, & l'archiduc Maximilien fils de l'empereur. Quoique Loüis XI. parût n'y plus penſer pour ſon fils, Loüis de Bourbon évêque de Liege & oncle de Marie de Bourgogne, n'avoit pas

AN. 1477. laiſſé de former par ſon crédit une puiſſante brigue à la cour de Flandre en faveur du dauphin ; mais il ſuccomba par la perfidie de Guillaume de la Mark ſon favori, qui le tua de ſa propre main, le dépoüilla, le traîna juſqu'au bord de la Meuſe, & le jetta dans cette riviere, dans le deſſein de mettre le puîné de ſes enfans ſur le ſiége de l'égliſe de Liege. Par cette mort la ducheſſe fut délivrée de la faction favorable au dauphin ; elle ſe délivra elle-même du fils aîné du duc de Cleves qui n'avoit que deux ans plus qu'elle, parce que les Gantois ne vouloient pas de prince qui eût ſes états auprès d'eux; ainſi l'averſion que la princeſſe avoit pour lui, jointe à l'oppoſition que formoient ceux de Gand, lui donna l'excluſion. Pour le comte d'Angoulême, on ſçavoit que Loüis XI. n'y conſentiroit jamais, ne voulant pas qu'une ſucceſſion ſi conſidérable échût à un prince de ſon ſang, qui par-là deviendroit ſon plus grand ennemi.

CXXXVII. On agit pour ſon mariage avec l'archiduc Maximilien.

Il ne reſtoit que Maximilien qui étoit dans ſa vingt-uniéme année, bien fait, aſſez d'eſprit, & qui n'avoit point d'autre défaut que d'aimer un peu trop la chaſſe. Il eſperoit de ſucceder à l'empereur étant ſon fils unique. Son pere, prince le plus avare & le plus pareſſeux de ſon tems, l'avoit abandonné à lui-même par le ſeul motif d'épargner la dépenſe d'un gouverneur & d'un maître ; enſorte qu'il n'avoit que ce que fournit un bon naturel, & la ſobrieté le diſtinguoit des autres princes Allemands. Il étoit donc celui qui convenoit mieux à la ducheſſe de Bourgogne, & il y avoit eu quelques avances faites de la part du feu duc, puiſqu'il avoit obligé ſa fille dans le tems qu'il négocioit ce mariage, d'envoïer à l'archiduc

une lettre écrite de ſa propre main, qui contenoit une promeſſe de l'épouſer, & à laquelle elle avoit joint un anneau d'or, enrichi d'un beau diamant. AN. 1477.

CXXXVIII. L'empereur envoie ſes ambaſſadeurs pour demander la ducheſſe.

Les Allemands informez de l'éloignement qu'avoit Loüis XI. pour conclure le mariage de ſon fils avec la ducheſſe, engagerent Maximilien à en profiter. Frederic ſon pere envoïa ſes ambaſſadeurs pour en faire la demande. Ils arriverent à Bruxelles où le duc de Cleves n'oublia rien pour les rebuter; mais la doüairiere de Bourgogne retirée à Malines les preſſa de paſſer outre, & de ſe rendre inceſſamment à Gand, où tout étoit diſpoſé pour les bien recevoir, & leur donna les inſtructions néceſſaires. Ils arriverent donc à Gand; ce qui chagrina fort Loüis XI. qui reconnut ſa faute, mais trop tard; & qui pour traverſer ce mariage envoïa en Flandre Robert Gaguin genéral des Trinitaires, mais ce fut ſans ſuccès. Les ambaſſadeurs furent admis à l'audience de la princeſſe, & lui expoſerent le ſujet de leur députation; ils lui montrerent la lettre avec l'anneau qu'elle avoit envoïé à Maximilien, du conſentement du duc de Bourgogne ſon pere, & la prierent d'exécuter ſa promeſſe. Marie de Bourgogne leur répondit favorablement: on travailla au traité de mariage; on envoïa des ambaſſadeurs à Maximilien qui s'étoit avancé juſqu'à Cologne ſans équipage, parce que ſon pere étoit trop avare pour lui en fournir un. La princeſſe y ſuppléa, & lui envoïa huit-cens chevaux, & de l'argent pour ſon voïage depuis Cologne juſqu'à Gand, où il fut très-bien reçu, & où la ducheſſe l'épouſa le dix-huitiéme d'Août 1477.

Mem. de Comines, l. 6. c. 2. Gaguin. hiſt Franc. lib. 10.

CXXXIX. La ducheſſe de Bourgogne épouſe l'archiduc Maximilien.

Marie de Bourgogne ne tira pas d'abord de grands

AN. 1477. avantages de l'époux qu'elle venoit de prendre; il n'étoit point ſecouru de l'empereur ſon pere, ni de Sigiſmond ſon oncle qui étoit preſque imbecile, & qui ne prenoit aucune part aux affaires. Maximilien eut donc recours aux Flamands qui lui leverent une armée à laquelle joignant huit-cens chevaux qui lui vinrent d'Allemagne, il alla du côté de Valenciennes & de Doüay pour s'oppoſer à l'armée Françoiſe.

CXL. Trêve entre le roi de France & Maximilien.

Mem. de Comines, l. 3. c. 6. in fine.

Loüis XI. ſurpris de voir l'archiduc ſi-tôt en campagne, lui fit propoſer une trêve par le comte de Chimay, & en même tems la reddition du Quênoy, de Bouchain, & la neutralité de Cambray. Maximilien accepta ces offres; & la trêve fut concluë à Lens le dix-huitiéme de Septembre, mais elle ne dura pas long-tems.

CXLI. Les Turcs ſe rendent maîtres de Croye & de Scutari.

Marin Barlet dans l'hiſt. du ſiége de Scutari.

Le Turc continuoit toûjours à faire la guerre aux Chrétiens. Croye en Epire après avoir ſouffert un an de ſiége, ſe rendit à compoſition. Ce ne fut pas le ſeul avantage que le Turc remporta. Scutari qui s'étoit bien défenduë juſqu'alors, ſuccomba enfin. Les Venitiens cédant à la force, & faute de ſecours, furent obligez de la rendre. D'ailleurs ils ne pouvoient ſe trouver par-tout. Matthias roi de Hongrie chargé de s'oppoſer aux progrez du Turc en Italie, s'étoit retiré; Mahomet profitant de cette retraite y avoit envoïé une armée conſidérable; les Venitiens ſe trouvoient ſeuls à s'y oppoſer. Voilà ce qui les obligea à rendre Scutari, le promontoire de Tenare dans le Peloponnéſe proche Sparte, aujourd'hui Capo-Matapan, avec l'iſle de Lemnos dans la Mer Egée; & de païer au Turc un tribut annuel de mille écus d'or, afin de pouvoir naviger sûrement dans les ports de la Gréce. Mais preſque tous les habitans de Scutari

aimant mieux ſe bannir volontairement que de vivre ſous la domination du Turc, ſe retirerent ſur les terres de la république de Veniſe, où on les reçut avec beaucoup de bonté. AN. 1477.

CXLIII. Le roi de Hongrie fait la guerre à l'empereur, & aſſiége Vienne.

Il ſemble que Matthias roi de Hongrie n'avoit ceſſé de ſoûtenir la guerre contre Mahomet, que pour la déclarer à l'empereur Frederic, auſſi-tôt après ſon mariage avec Beatrix : car ſans perdre le tems à déliberer ſur cette réſolution, il entra à main armée dans l'Autriche, & après y avoir exercé beaucoup d'hoſtilitez il aſſiégea Vienne. Frederic qui n'aimoit pas la guerre à cauſe des dépenſes qu'il y falloit faire, & qui n'y entendoit rien, en vint à un accommodement par lequel il renonça à toutes ſes prétentions ſur la couronne de Hongrie, donna à Matthias l'inveſtiture du roïaume de Bohême avec cent quatre-vingt mille florins, ſelon les hiſtoriens Polonois qui ne ſont par favorables à Matthias : car Bonfinius ne parle que du renouvellement de l'ancienne alliance, & de cent cinquante mille écus, auſquelles conditions le roi de Hongrie leva le ſiége de Vienne, & ſe retira. Auſſi-tôt que le pape & les Venitiens virent que Matthias avoit déclaré la guerre à l'empereur, ils ceſſerent de lui donner les cent mille écus d'or qu'ils lui fourniſſoient tous les ans pour entretenir ſon armée contre les Turcs, afin qu'on ne crût point qu'ils l'aſſiſtaſſent contre Frederic.

Bonfin. 4. dec. 1. Cromer. l. 8. in fine. Michou l. 4. c. 72.

CXLIII. Le pape fait une promotion de cinq cardinaux, & une autre de ſept.

Le pape avoit fait l'année précedente une promotion de cinq cardinaux, qui furent George Coſta Portugais, archevêque de Liſbonne, prêtre cardinal du titre de ſaint Pierre & de ſaint Marcellin; Charles de Bourbon François, archevêque de Lyon, du titre de

AN. 1477. saint Martin-aux-Monts ; Pierre Ferriz Espagnol, archevêque de Tarragonne du titre de saint Xiste ; Jean-Baptiste Mellini Romain, évêque d'Aviano, de Sutri, puis d'Urbin, du titre des saints Nerée & Achillée ; Pierre de Foix François, évêque de Vannes, & cardinal diacre du titre de saint Xiste. Il y eut encore une autre promotion de sept cardinaux le dixiéme Decembre dans cette année 1477. dont voici les noms. Christophle de la Rouere de Turin archevêque de Tarentaise, du titre de saint Vital : Jerôme Basso de la Rouere, neveu du pape, évêque de Recanati, du titre de sainte Balbine, puis de saint Chrysogone, & évêque de Palestrine ; George Hester Allemand, évêque de Wirtzbourg, du titre de sainte Lucie ; Gabriel Rangoni Modenois, religieux de l'ordre des Freres Mineurs, du titre de saint Serge & de saint Bacche, évêque d'Albe & d'Agria ; Pierre Foscaro Venitien, primicier de saint Marc de Venise, évêque de Padouë, du titre de saint Nicolas *in carcere*, puis de saint Sixte ; Jean d'Arragon fils de Ferdinand roi de Naples, diacre cardinal du titre de saint Adrien, puis prêtre du titre de sainte Sabine & de saint Laurent *in Lucina* : Raphaël Sansoni Riario de Savonne, du titre de sainte Sabine, archevêque de Cozence, de Salerne, & évêque d'Ostie.

CXLIV. Poëme composé à la loüange de Sixte IV.

Un Anglois nommé Robert Fleming se trouvant à Rome, composa cette même année un poëme à la loüange du pape Sixte IV. intitulé : *Lucubrationes Tiburtinæ*, dans lequel il fait l'histoire & le panégyrique de ce souverain pontife en vers héroïques assez durs. Cet ouvrage fut imprimé à Rome dans le même tems ; & l'auteur, après avoir passé quelque tems dans cette

ville, revint dans ſon païs, où il fut élû doïen de l'égliſe de Lincoln en Angleterre. AN. 1477.

Pendant que la guerre continuoit entre les Portugais & les Caſtillans, la Navarre étoit toûjours diviſée par les deux factions de Beaumont & de Grammont. Dom Juan roi d'Arragon qui avoit toûjours l'adminiſtration de ce roïaume pendant la minorité de François Phœbus comte de Foix ſon petit-fils, manda à Sarragoſſe le comte de Leva, & le connétable dom Pedro Panniel chefs des deux factions ; & aïant pris connoiſſance de leurs différends, il trouva moïen de les accommoder dans la ſuite.

CXLV. Affaires des Maures avec Ferdinand roi d'Arragon.

Le roi de Grenade voïant que Ferdinand prince d'Arragon, & mari d'Iſabelle, réüſſiſſoit dans tous ſes deſſeins, que le parti de Jeanne fille de Henri, ſe détruiſoit de jour en jour, & qu'elle perdroit enfin les états dont ſon pere l'avoit fait héritiere en mourant, craignit que Ferdinand après avoir fait ſa paix avec le Portugal, ne tournât ſes armes contre lui. Pour aller au-devant, il envoïa un député à ce prince pour lui propoſer la continuation de la trêve. Ferdinand y conſentit, à condition que le roi des Maures lui païeroit les arrerages du tribut qu'il lui devoit. Mais celui-ci répondit avec une fierté qui auroit été ſuivie d'un prompt châtiment, ſi le prince d'Arragon devenu roi de Caſtille, n'eût pas été embarraſſé ailleurs. Comme il étoit un des plus grands politiques de ſon tems, il diſſimula ſon reſſentiment juſqu'à ce qu'il eût terminé les affaires qui l'occupoient par rapport à la couronne de Caſtille & à celle de Portugal.

CXLVI. Diviſions à Florence entre

La république de Florence fut fort troublée dans l'année 1478. par la diviſion qui ſe mit entre les deux

AN. 1478.

familles des Medicis & des Pazzi, qui ſurpaſſoient toutes les autres en crédit & en richeſſes: Ceux-ci étoient plus anciens & fort riches; mais ceux-là avoient plus d'autorité dans Florence, & même dans toute l'Italie. Ils en étoient redevables au vieux Coſme, un des plus ſages & des plus honnêtes hommes de ſon ſiécle; que le bonheur, la gloire & l'amour des peuples accompagnerent juſqu'au tombeau, & qu'on appelloit à juſte titre le pere du peuple, & le libérateur de la patrie. Coſme laiſſa ſon fils Pierre heritier de ſon autorité & de ſes richeſſes; & ce fils n'aïant pas vêcu long-tems, eut pour ſucceſſeurs deux de ſes enfans, Laurent & Julien, qui moins heureux que leur aïeul & leur pere, ſentirent tous les effets les plus funeſtes que la jalouſie & l'envie peuvent inſpirer à des ames ambitieuſes qui veulent s'élever au-deſſus des autres aux dépens de l'honneur & de l'équité.

les Medicis & les Pazzi.

Mem. de Comines, l. 6. c. 5. Angel. polit. in epiſt. Brut, l. 6. & 7.

CXLVII. Les Pazzi forment une conjuration contre les Medicis.

Le pape n'aimoit point les Médicis, parce qu'ils s'oppoſoient à la grandeur de Jerôme Riario ſon neveu: les Pazzi avoient toute ſon eſtime. Que n'oſe-t-on point quand on ſe ſent de l'autorité & du crédit? Les Pazzi ſe trouvant dans cette ſituation, conſpirerent contre les deux freres Laurent & Julien. Chacun avoit cependant ſes partiſans, en grand nombre, & de puiſſans. Cela diviſa l'Italie en deux factions. Ferdinand roi de Naples s'unit au pape pour agir de concert avec les Pazzi: les Venitiens & le duc de Milan s'allierent aux Florentins en faveur des Médicis. Alphonſe fils de Ferdinand vint les attaquer avec une armée, ſous prétexte de retirer quelques places du patrimoine de l'égliſe, occupées dans la Toſcane par quelques

Machiavel hiſtor. Florent. l. 8. Onuphr. in Sixt. IV.

quelques ſeigneurs ; mais en effet pour perdre les Medicis, afin qu'après leur mort le pape pût diſpoſer de Florence en maître abſolu. AN. 1478.

CXLVIII. Ils conviennent d'aſſaſſiner les deux freres Medicis pendant la meſſe.

Le nombre des conjurez étoit grand ; le neveu du pape les animoit & les protegeoit autant qu'il étoit en lui. Leur deſſein étoit de faire mourir les deux freres, Laurent & Julien. Pour l'executer, ils prierent Sixte IV. qui n'étoit point informé de leur projet, de leur envoïer le cardinal de ſaint George, fils de la ſœur de Jerôme Riario, & petit neveu du pape, pour voir la ville de Florence par divertiſſement, afin qu'à cette occaſion ils puſſent s'aſſembler ſans ſoupçons, & mieux ſurprendre Laurent & Julien, lorſqu'ils viendroient rendre leurs devoirs au cardinal : mais n'aïant pû réuſſir ni dans la viſite que les Medicis rendirent au petit neveu du pape, ni dans le repas qu'ils lui donnerent, ils réſolurent, pour ne pas manquer leur coup, de tuer les deux freres un dimanche vingt-ſixiéme d'Avril, lorſque le cardinal iroit entendre la meſſe qu'on celebreroit ſolemnellement dans la grande égliſe de Florence, dite de ſainte Repareco, & à laquelle les Medicis ne manqueroient pas d'aſſiſter. L'on prit pour ſignal de l'execution le tems auquel le prêtre diroit le *ſanctus*. Julien fut poignardé & mourut ſur la place. Laurent qui étoit ſon aîné, n'aïant reçu qu'une legere plaie à la gorge, ſe ſauva dans la ſacriſtie, où l'on ferma ſur lui les portes de cuivre que ſon pere y avoit fait mettre. Un ſerviteur qu'il avoit tiré de priſon deux jours auparavant, lui fut d'un grand ſecours dans cette occaſion, & reçut pluſieurs bleſſures.

CXLIX. Julien eſt aſſaſſiné, & Laurent ſe ſauve.

La faction des Pazzi qui ne fut pas ſecondée parle

AN. 1478. peuple autant qu'on l'eſperoit, fut fort déconcertée, lorſqu'elle apprit que Laurent s'étoit ſauvé. Quelques conjurez qui croïoient d'abord avoir tout gagné, monterent au palais, dans le deſſein d'égorger les magiſtrats qui étoient au nombre de neuf : mais ils ne furent pas ſuivis ; l'on ferma la porte ſur eux ; ces conjurez, qui n'étoient que quatre ou cinq fort épouvantez, ne ſçavoient quel parti prendre. Les magiſtrats & leurs domeſtiques ſe mirent aux fenêtres, d'où ils apperçurent l'émotion de la ville, & un des Pazzi criant dans la place : *Liberta*, *Liberta*, & *Popolo*, *Popolo*, qui étoit le ſignal dont on étoit convenu pour exciter le peuple à la révolte. Mais tout le monde étant demeuré tranquille ſans prendre aucun parti, Jacques de Pazzi commença à prendre la fuite, confus d'avoir ſi mal réuſſi. Les magiſtrats enfermez dans le palais, ſe voïant les plus forts, ſe ſaiſirent des quatre ou cinq conjurez qui y étoient montez pour les ſurprendre, & les firent pendre ſur le champ aux fenêtres du palais. Preſque tous les autres furent auſſi arrêtez & punis. François Salviati archevêque de Piſe, étant du nombre des conjurez qui étoient entrez au palais, fut auſſi pendu avec les autres : & c'eſt ce qui fournit au pape un pretexte pour excommunier les Florentins.

CL. On pend aux fenêtres les principaux conjurez, entr'autres l'archevêque de Piſe.

Machiavel ut ſuprà.
Memoires de Comines liv. 6. c. 5.

La plûpart des Pazzi furent differemment punis, & leurs biens pillez : on traîna dans les ruës les corps de ceux qui avoient été mis à mort, ſans que le peuple ſe mît beaucoup en peine de la liberté qu'ils lui avoient annoncée ; il redoubla au contraire ſon affection pour Laurent de Medicis de telle maniere qu'on lui donna des gardes pour la ſeureté de ſa perſonne,

& qu'on le combla de biens. Les magiſtrats voïant toute la ville ſe déclarer en ſa faveur, envoïerent des troupes ſur les chemins pour arrêter tous ceux qui avoient pris la fuite, & pour les amener à Florence. Jacques de Pazzi fut pris avec un officier que le pape avoit envoïé pour commander quelques troupes ſous le comte Jerôme Riario: cet officier eut la tête tranché, & Jacques fut pendu avec Franciſque, qui étoit de la famille des Pazzi. Ceux qu'on executa furent au nombre de quatorze ou quinze, ſans compter quelques ſerviteurs qui furent tuez dans la ville. Julien fut ſolemnellement enterré. Il laiſſa d'un mariage clandeſtin un fils poſtume qui fut depuis pape ſous le nom de Clement VII. AN. 1478.

CLI. Le pape interdit Florence, & excommunie Laurent de Medicis.

Le pape Sixte IV. aïant appris tout ce qui venoit d'être fait à Florence, déclara la guerre aux Florentins, interdit leur ville, tant pour divers ſujets de plainte que ces peuples lui avoient déja donnez, que pour avoir fait pendre ſans connoiſſance de cauſe, & ſans aucune procedure juridique l'archevêque de Piſe, & arrêté le cardinal de ſaint George ſur de faux ſoupçons. Il excommunia auſſi Laurent de Medicis, comme en aïant été l'auteur, & fit inſinuer aux Florentins que s'ils vouloient chaſſer Laurent de leur ville, ils ſeroient bien-tôt d'accord avec ſa ſainteté. Les Florentins au contraire rejettant toute la faute ſur le pape qui avoit donné occaſion à un ſi grand crime commis dans l'égliſe, pendant la célébration des divins myſteres, implorerent le ſecours du roi de France, des Venitiens & du duc de Milan, aſſemblerent les évêques de Toſcane, afin d'appeller du pape au concile general, & tâcherent par leurs

pédient pour embarraſſer le pape. Il aſſembla ſon clergé & les grands de ſon roïaume à Orleans pour rétablir la pragmatique-ſanction, & abolir les annates ; c'eſt ce que M. Dupin appelle le concile d'Orleans, qu'il place ſans raiſon en 1477. avant l'affaire des Pazzi & des Medicis. Le roi envoïa enſuite ſes ambaſſadeurs à ſa ſainteté pour le prier de lever l'interdit de Florence, & punir les coupables, ou aſſembler un concile general. Le chef de cette ambaſſade étoit Guy d'Arpajou vicomte de Lautrec, & chambellan. Il étoit chargé, en cas de refus de la part du pape, de faire ſes proteſtations, de menacer ſa ſainteté qu'il ſe ſouſtrairoit de ſon obéïſſance, qu'il appelleroit au concile, & qu'il y feroit appeller les Venitiens & le duc de Milan. Il ordonna auſſi à tous les béneficiers de France d'aller au plûtôt réſider dans leurs bénefices, ſur peine d'être privez de leur revenu. AN. 1478.

CLIV. Aſſemblée d'Orleans pour intimider le pape.

Cependant l'aſſemblée d'Orleans ne conclut rien. Il eſt vrai qu'on y propoſa de rétablir la pragmatique-ſanction, & qu'on y parla de faire défenſe d'envoïer aucun argent à Rome : mais ce fut ſans prendre aucunes meſures pour l'éxecution ; & le tout fut remis à une autre aſſemblée qu'on devoit tenir à Lyon, & qu'on ne tint pas. Le roi qui étoit habile dans ces ſortes d'artifices, ſe contenta d'avoir intimidé le pape en faveur des Florentins. Il fit pourtant un édit daté du mois d'Août, dans lequel, après s'être plaint de la rigueur du pape contre la république de Florence, au grand ſcandale de l'égliſe, & des ſommes exceſſives qu'il en coûte au roïaume pour les expectatives des bénéfices, & autres com-

Bochel. in decret. eccleſ Gallic. l. 4 tit. 12. c. 8.

AN. 1478.

merces qu'il appelle illicites, comme de beaucoup d'autres pratiques injuſtes ; il défend étroitement à tous ſes ſujets d'aller à Rome pour y obtenir des bénefices, & d'y envoyer aucun argent.

CLV. Sentimens du cardinal de Pavie ſur l'ambaſſade de Louis XI. au pape.

Papienſ. epiſt. 677.

Le cardinal de Pavie aïant ſçu les ordres dont l'ambaſſadeur de France étoit chargé, écrivit le ſeiziéme de Juillet au pape pour lui en dire ſon ſentiment. Il lui repreſente que quelque parti qu'il prenne, il y a toujours de grands inconveniens à craindre. Que ſi l'on refuſe au roi ſes demandes, des menaces il en viendra aux effets, ce qui mettroit l'égliſe en confuſion & en danger, dans l'apprehenſion que beaucoup d'autres n'imitaſſent l'exemple de Louis XI. Que ſi d'un autre côté on lui accorde ce qu'il exige, & que le pape ſe rétracte ſi promptement de ce qu'il vient de faire ; ce ſera une honte au ſiége de Rome, & un affront plus inſuportable que la mort, une très-grande brêche à ſon autorité, qui ne pourroit plus déſormais réprimer le mal, à cauſe du recours qu'on auroit à la puiſſance ſéculiere contre les cenſures de l'égliſe.

CLVI. Ce qu'il conſeille au pape de répondre à l'ambaſſadeur de France.

Il conſeille au pape de prendre un milieu ; de témoigner avec modération à l'ambaſſadeur de France, qu'il avoit beaucoup de chagrin que les impies euſſent eu tant de pouvoir ſur l'eſprit du roi, d'un monarque ſi fidele & ſi équitable, par les fauſſetez qu'ils lui ont expoſées, que de l'engager à demander, contre la coutume de ſes prédeceſſeurs, des choſes ſi peu agréables à Dieu & ſi préjudiciables au ſaint ſiége, que la cruauté des Florentins avoit été extrême contre les prêtres & les oints du Seigneur, en commettant des meurtres ſans diſtinction de perſonnes,

Digitized by Google

& arrêtant un cardinal tout-à-fait innocent ce qui méritoit une punition exemplaire. Que cependant il leur eût pardonné en bon pere, s'ils eussent donné la moindre marque de repentir ; mais qu'ils sembloient plûtôt livrez à leur sens reprouvé malgré les remontrances des Venitiens & de leurs autres amis. Enfin que quoiqu'ils soient indignes de secours, & d'aucune communication, il ne refuse pas d'écouter les demandes du roi, qu'il en comprenoit toute l'importance, & qu'il ne demandoit qu'une grace, c'étoit de les examiner avec maturité. AN. 1478.

Le cardinal dit au pape qu'il ne lui donnoit pas ces avis comme un remede capable de guerir les maux qu'il craignoit, s'ils arrivoient, mais comme propres à les éloigner & à faire gagner du tems. Il faut esperer, dit-il, que si on nous en laisse nous trouverons des moïens pour nous sauver. Le prétexte de demander du tems étoit très-plausible. La peste affligeoit Rome : le pape avoit été contraint d'en sortir : le lieu où il étoit, contenoit à peine tout son domestique ; ainsi les cardinaux s'étoient retirez en differens lieux ; les rassembler n'étoit pas chose facile. Ce n'étoit cependant qu'avec eux qu'il convenoit d'examiner ce que Louis demandoit. Le cardinal ajoutoit à la fin de sa lettre, que si le vicomte de Lautrec goûtoit cette réponse, le pape auroit le tems d'y pourvoir ; sinon qu'on imputeroit à son impatience tout le mal qui en arriveroit, vû qu'on ne lui avoit rien caché, & qu'on lui avoit seulement demandé du tems pour en déliberer.

CLVII. Réponse du pape au vicom-

Le pape suivit en partie les avis du cardinal : mais il ne put s'empêcher de parler avec vivacité sur les

AN. 1478.

re de Lautrec ambaſſadeur.

Bzov. annal eccleſ. hoc anno 1478.

prétentions de la cour de Rome, & de les confondre avec l'autorité légitime que les canons lui accordent : il répondit donc à l'ambaſſadeur que ſi le roi très-chrétien ſi zelé pour la juſtice, & ſi le religieux défenſeur des libertez de l'égliſe, eût écouté auſſi volontiers quelqu'un de la part du ſaint ſiege, que l'envoïé de Laurent de Medicis, il ne lui auroit jamais député une pareille ambaſſade ; que tout ce que le ſaint ſiege avoit fait étoit du conſentement des cardinaux, après une mûre déliberation ; qu'il ſçavoit que les rois ne doivent point penſer à vouloir réformer les jugemens de Dieu, pour ne point encourir les peines que meritent ceux qui rejettent les ſentences des vicaires de JESUS-CHRIST ; qu'ils penſent plûtôt comme Charlemagne de qui ils ſont deſcendus ; qu'en mémoire du bien-heureux apôtre S. Pierre il faut honorer la ſainte égliſe Romaine & le ſiege apoſtolique, afin que celle qui eſt la mere de la dignité ſacerdotale, ſoit auſſi la maîtreſſe des jugemens eccleſiaſtiques. D'ailleurs, ajoûta le ſouverain pontife, quoique le pape, ſuivant les ſaints canons, ne ſoit point obligé de rendre raiſon de ſa conduite à perſonne, cependant il l'a fait en particulier au roi Louis par ſon nonce, & il eſt encore prêt à le faire à ſes ambaſſadeurs ; dès qu'après la peſte ceſſée, il lui ſera permis de retourner à Rome. Que quant à ce que le vicomte de Lautrec demandoit, qu'on ne traitât point du fond de l'affaire, qu'on levât ſeulement les cenſures, & qu'on poſât les armes, ſi on vouloit l'empêcher d'executer ſon deſſein ; c'étoit la même choſe que de demander qu'on revoquât ſans aucun ſujet ce qu'on avoit fait pour de bonnes raiſons.

Quant

AN. 1478.

Quant à la convocation d'un concile ſur laquelle l'ambaſſadeur avoit inſiſté, le pape lui dit que s'il étoit facile de le convoquer, rien ne ſeroit plus avantageux pour lui, parce que les rois ni les princes chrétiens n'y préſidoient pas, mais ſeulement le ſouverain pontife; que parmi les évêques & les prêtres qui peuvent y aſſiſter de droit, aucun d'eux ne ſeroit contraire à la dignité ni à la liberté de l'égliſe, ni au droit que le pape ne pouvoit leur ôter, & que Laurent de Medicis venoit de violer d'une maniere honteuſe, en faiſant indignement mourir un archevêque, ſans avoir été dégradé, ni condamné juridiquement. Qu'il ne pouvoit donc rien ſouhaiter de plus favorable au ſaint ſiége que le concile demandé par le roi, mais qu'il n'en voïoit point la néceſſité; que d'ailleurs cette convocation éxigeoit un tems très-conſidérable, parce qu'il étoit néceſſaire de conſulter là-deſſus l'empereur & les princes chrétiens, & d'y inviter les évêques de toute la chrétienté.

CLVIII. Ce que le pape répond touchant la convocation d'un concile.

Le pape tâcha de ſatisfaire encore l'ambaſſadeur ſur ſes autres demandes. Il dit touchant la pragmatique-ſanction, que le roi ne pouvoit ni en conſcience, ni avec honneur penſer à la rétablir; que ſi elle étoit juſte, il avoit mal fait de l'abolir ſi ſolemnellement par ſes édits; & que ſi elle ne l'étoit pas, il n'y avoit point de moïen légitime qu'on pût employer pour la rétablir. Il ajoûta que pour le jugement des eccléſiaſtiques & des affaires de l'égliſe, il n'appartenoit point au roi. Et parce que Louis XI. vouloit rappeller les François qui étoient à Rome, le pape répartit que c'étoit vouloir chercher que-

CLIX. Sa réponſe touchant la pragmatique-ſanction.

AN. 1478.

relle au ſaint ſiége ; qu'il croïoit aſſurément que ſi ſa majeſté eût attentivement conſideré toute cette affaire, il n'eût pas chargé ſes ambaſſadeurs d'une pareille commiſſion, & leur eût plûtôt ordonné d'engager Laurent de Medicis à reconnoître ſa faute, & à faire pénitence du crime qu'il avoit commis ; il prétendit même qu'il étoit à propos de ſe ſoumettre à la ſentence prononcée contre lui, quand elle ſeroit injuſte, & de l'obliger d'y ſatisfaire avec humilité ; la raiſon ſur laquelle il appuïa cette prétention étoit encore plus ſinguliere ; c'eſt, dit-il, qu'en ſe ſoumettant ainſi, il eſt plus aiſé d'en venir à un accommodement : comme s'il étoit permis de punir un innocent par préalable, parce qu'on peut lui pardonner enſuite.

CLX. L'ambaſſadeur de France eſt mécontent de la réponſe du pape.

L'ambaſſadeur qui eut raiſon d'être peu ſatisfait de cette réponſe, ſignifia au ſouverain pontife de la part du roi ſon maître qu'on tiendroit un concile en France, & qu'on y rétabliroit la pragmatique-ſanction. Il ordonna aux prélats François qui étoient à Rome d'aller réſider dans leurs diocéſes. Les ambaſſadeurs des Venitiens, du duc de Milan & des Florentins en firent autant, comme on l'apprend par le monitoire du pape à l'empereur Frederic, dans lequel il expoſe toute l'affaire à ſa majeſté imperiale ; il accuſe les Venitiens d'avoir très-mal répondu aux bonnes manieres dont il en a uſé à leur égard, & de n'avoir pas été reconnoiſſans de tout le bien qu'il leur a fait : il ſe plaint fort de la dureté de Louis XI. priant l'empereur de lui en écrire, ce qu'il fit dans le tems même ; ſans quoi les choſes auroient été pouſſées fort loin. Frederic obtint du roi de Fran-

ce & des princes d'Italie qu'ils envoïeroient leurs ambaſſadeurs à Florence pour emploïer leurs ſoins à trouver quelque voïe d'accommodement. On y réſolut d'abord que les Florentins députeroient vers le pape pour lui demander la paix ; mais ces républiquains n'aïant pas voulu accepter les conditions propoſées par ſa ſainteté, la guerre continua encore quelque tems, juſqu'à ce que Laurent de Medicis alla trouver Ferdinand à Naples, fit ſa paix avec lui & enſuite avec le ſouverain pontife. AN. 1478.

CLXI. Les Florentins font leur paix avec le pape.

Cependant le roi Louis XI. qui n'avoit pas envie de faire au pape tout le mal dont il le menaçoit, s'adoucit beaucoup, & ne tint point d'aſſemblée à Lyon comme il l'avoit publié. Ses méfiances augmenterent conſiderablement lorſqu'il eut appris la fin tragique de Julien de Medicis ; il craignit que quelque jour on ne le traitât de même, il choiſit pour ſa garde cent gentilshommes dont la fidelité & le zéle lui étoient connus, & il y ajoûta un corps très conſidérable d'hommes de main qu'il appelloit ſes penſionnaires, & qui reconnoiſſoient Comines pour leur chef, comme les cent gentilshommes obéiſſoient au ſeigneur de la Châtre. Les uns & les autres gardoient le prince pendant le jour & la nuit ; & de plus un page toûjours à côté de ſa majeſté portoit une pertuiſane qu'il devoit paſſer au travers du corps de quiconque auroit la hardieſſe d'approcher du roi, ſans en avoir auparavant obtenu la permiſſion.

CLXII. Précautions de Louis XI. pour ſa garde.

La trêve que ce prince avoit faite avec Maximilien d'Autriche étoit finie ; & ce dernier voïant la ſucceſſion des Païs-Bas affermie dans ſa maiſon par la naiſſance d'un fils dont Marie de Bourgogne ac-

CLXIII. Marie de Bourgogne accouche d'un fils.

Mem. d'Olivier de la Mar

AN. 1478. coucha dans cette année 1478. ſe propoſa de recouvrer ce que les François en avoient détaché ; & les hoſtilitez recommencerent de part & d'autre. Louis XI. ſe rendit maître de Condé ; & pour empêcher l'archiduc de le reprendre, il y fit mettre le feu, de même qu'à Mortagne. Le roi d'Angleterre s'offrit d'être médiateur par un député qu'il envoïa en France, c'étoit le ſeigneur Hawart. Le pape fit auſſi agir ſon légat pour le même ſujet. Ces négociations produiſirent une ſuſpenſion d'armes dans les Païs-Bas pour quelque tems, mais non pas en Bourgogne, où le prince d'Orange donnoit beaucoup d'exercice aux François. Il avoit quitté le parti de la France, parce que Georges de la Trimoüille ſeigneur de Craon, qui commandoit les armées du roi dans cette province, ſans avoir égard à l'ordre exprès qu'il avoit reçu du roi de rendre à ce prince ſes terres comme il lui avoit promis, & de lui donner ſatisfaction, ne laiſſa paſſer aucune occaſion de le mécontenter. Il ſe rejoignit avec Claude de Vaudray & quelques autres ſeigneurs du païs, & engagea preſque toute la province dans les interêts de l'archiduc.

che, liv. 2. & 9.

Matthieu, dans l'hiſt. de Louis XI. l. 9.

Il eſt vrai que la bataille qu'il perdit enſuite près de Montguyon, ramena au roi le duché de Bourgogne ; mais la guerre ne finit pas pour cela dans le Comté. Le ſeigneur de Craon leva honteuſement le ſiége de Dole, & y perdit toute ſon artillerie. Le roi en fut ſi irrité, qu'il le révoqua, & mit en ſa place Charles d'Amboiſe ſeigneur de Chaumont, qui avec le ſecours des Suiſſes, rétablit les affaires du roi. Ce fut lui qui jetta les fondemens de la premiere ligue qu'on ait faite en France avec les Suiſſes. Il convint

CLXV Premiere ligue de la France avec les Suiſſes.

Mem. de Comines, l. 6 c. 4.

que Louis XI. donneroit une penſion de vingt-mille livres par an aux Cantons, & autant à quelques particuliers ; qu'ils fourniroient ſix mille hommes à ſa ſolde, & lui donneroient la qualité de premier de leurs alliez : ils refuſerent d'abord ce dernier article, aïant toûjours donné ce titre au duc de Savoie ; mais Chaumont fit tant qu'à la fin ils y conſentirent. La conduite ſage & prudente de ce ſeigneur fit rentrer pluſieurs villes ſous l'obéiſſance du roi. Il reprit Dole, & y mit le feu : il aſſiégea Auſſonne qui ſe rendit. Beſançon le reçut avec beaucoup d'honneur : & par ce moïen toute la province fut ſoumiſe, à l'exception du château de Joux, & deux ou trois autres qui tenoient encore pour la ducheſſe de Bourgogne. Toutes ces conquêtes engagerent l'archiduc à renouveller la trêve pour quelque mois ſeulement. Elle fut ſignée dans le mois de Juillet à Arras, où Maximilien & les villes de Flandres avoient envoïez leurs députez. AN. 1478.

CLXV. Seconde trêve entre le roi de France & l'archiduc.

Pendant cette trêve le roi fit un traité avec Philippe comte de Breſſe oncle du duc de Savoie, & il s'obligea de lui faire une penſion de douze mille livres, & de lui donner en France une terre de quatre mille livres de rente avec le titre de comté. La mort de la ducheſſe de Savoie qui arriva cette année, obligea encore Louis à veiller de ce côté-là ſur les interêts du jeune duc Philibert ſon neveu, & ſur le gouvernement de cet état pendant la minorité de ce prince fils d'Amedée IX. dont on a rapporté plus haut la mort.

Sup. liv. CXIII. *n.* 146.

CLXVI. Troubles dans l'archevêché de

Rupert archevêque de Cologne dont on a déja parlé, aïant violé le traité fait à Nuitz après le ſiége

AN. 1478. de cette ville par le duc de Bourgogne, le Lantgrave de Heſſe le fit mettre en priſon du conſentement du chapitre même. Il y demeura deux ans, & y mourut; le pape avoit ſouvent, mais en vain, ſollicité ſa liberté. On élut en ſa place Herman frere du Lantgrave qui avoit ſi bien deffendu Nuitz.

Cologne.
Krantz. 12.
Sax. 22.

CLXVII. Empriſonnement de l'archevêque de Riga.

Le grand-maître des chevaliers Teutons, (on croit que c'étoit Henri de Riſerberg) fit auſſi arrêter Silveſtre archevêque de Riga. Ce grand-maître étoit un homme violent, qui dans ſes emportemens alloit juſqu'à la fureur. Fier de ſon autorité, il ne pouvoit ſouffrir qu'on lui réſiſtât. Silveſtre lui devoit ſon élévation: il l'avoit fait d'abord chancelier de l'ordre; & voulant en faire un miniſtre aveugle de toutes ſes volontez, il le fit placer ſur le ſiége de Riga. Mais l'archevêque connoiſſoit ſon devoir, & le préfera toujours à une reconnoiſſance criminelle. Cette fermeté lui attira beaucoup de perſécutions. Il n'y oppoſa d'abord que la patience, il y joignit enſuite les voies de rigueurs. Le grand-maître ſoûtenu des chevaliers fit empriſonner l'archevêque, & malgré l'interdit qui fut jetté ſur la ville, ils s'emparerent des châteaux qui appartenoient à l'égliſe, brûlerent les titres de ſes priviléges & tous les autres actes publics qu'ils y trouverent La ville ſe ſouleva contre les chevaliers, & cette diviſion dura long-tems, & cauſa beaucoup de maux. On dit que Silveſtre mourut de faim dans ſa priſon.

Krantz. 15.
Wandal. c. 16.

CLXVIII. Different en Allemagne entre quelques évêques & les religieux mendians.

En Allemagne quelques religieux mendians ſortans des bornes de leur état, prétendirent être en droit d'exercer les fonctions du miniſtere paſtoral, au préjudice des curez, & ſans l'approbation de l'or-

AN. 1478.

dinaire. Les curez s'oppoſerent à ce ſcandale ; quelques prélats intereſſez à les ſoutenir ſe joignirent à eux. Le pape informé de ces diviſions nomma des commiſſaires pour examiner ce differend. C'étoient quatre cardinaux. On entendit les parties : l'affaire n'étoit pas difficile à juger, le droit des curez étant inconteſtable. On défendit aux religieux de les troubler, & ils ſe ſoumirent. Le ſaint pere confirma la ſentence des commiſſaires par une bulle du dix-ſeptiéme de Juin, où il défend aux Religieux mendians de prêcher contre l'aſſiſtance des fideles à la meſſe de paroiſſe les fêtes & les dimanches ; de ſolliciter les laïques à choiſir une ſépulture chez eux, parce qu'elle doit être libre ; d'enſeigner que les fideles ne ſont pas obligez de ſe confeſſer au moins à Pâques à leurs curez, parce que les paroiſſiens ſont tenus de droit de le faire à leur propre prêtre. Il déclare que ces défenſes n'excluent pas les religieux mendians d'entendre les confeſſions, & d'impoſer des pénitences, ſuivant la diſpoſition du droit commun qui leur eſt favorable, & les privileges qui leur ont été accordez. Il exhorte les curez à ne point nuir aux mendians, mais à les favoriſer, enſorte qu'il paroiſſe entre eux beaucoup d'union & de charité. Il régle auſſi que l'on obſervera l'uſage touchant les heures de l'office. Ce jugement du pape leva entierement la difficulté au ſujet de la communion paſchale, & décida la queſtion en faveur des curez : ce qui étoit conforme à la juſtice & au droit. Il donna la même année une autre bulle pour ôter les cas réſervez à pluſieurs perſonnes ſéculieres & r gulieres, parce que cela tournoit au mépris de la juriſdiction eccleſiaſtique, & faiſoit que le

Extrav. l. 1. tit. 9. & lib. 5. tit. 9. de pœnit. & remiſſ. pecc. cap. 5.

AN. 1478. peuple commettoit le crime avec plus de licence, la ſatisfaction étant ſi legere.

CLXIX. Etabliſſement de l'inquiſition en Eſpagne.

On rapporte à cette année, ſelon Mariana, l'établiſſement de l'inquiſition, ou plûtôt de certains juges de la foi pour connoître les crimes d'héréſie & d'infidelité dans le roïaume de Caſtille. Le roi Ferdinand & Iſabelle voïant que pluſieurs Maures & Juifs convertis retournoient tous les jours au Mahométiſme & au Judaïſme, & pervertiſſoient même quelques Chrétiens, eurent recours à ce remede, & établirent une inquiſition indépendante des évêques, telle qu'on la voit aujourd'hui dans toute l'Eſpagne : ce qu'ils firent par le conſeil du cardinal Pierre Gonzalez de Mendoſa archevêque de Seville, & par l'autorité du pape Sixte IV. De-là après la priſe de Grenade & des autres places des Maures, elle s'érendit dans tout ce païs conquis. Elle fut auſſi établie dans les roïaumes de Sicile & de Sardaigne, dans les Indes & généralement dans tous les états du roi d'Eſpagne, à la réſerve du roïaume de Naples & des Païs-Bas, où toutes les fois qu'on a tâché de l'introduire, les peuples ſe ſont ſoûlevez, n'en pouvant pas ſeulement ſouffrir le nom, comme il arriva ſous l'empereur Charles-Quint en 1550. & ſous Philippe II. roi d'Eſpagne, quelques années après. Il ne ſera pas inutile de rapporter ici en peu de mots ſon origine, & la maniere dont on l'exerce dans les païs où elle eſt établie.

Mariana, hiſtor. Hiſp. lib. 4. c. 17.

Frapaolo de origine inquiſitionis.

CLXX. Hiſtoire de l'origine de l'inquiſition.

Dès les premiers ſiécles de l'égliſe, juſqu'à la converſion de l'empereur Conſtantin, on ne puniſſoit les hérétiques que par l'excommunication ; & il n'y avoit point d'autre tribunal que celui des évêques, non

non ſeulement pour juger de la doctrine, mais encore pour punir ceux qui s'obſtinoient à ſoûtenir celle qu'on avoit condamné d'héréſie. Dans la ſuite les empereurs firent des loix pour faire le procès à ceux que les évêques avoient déclarez hérétiques; & cela dura juſqu'au douziéme ſiécle. Mais les héréſies venant à ſe multiplier, & les Hérétiques s'étant rendus trop puiſſans, on fut contraint de tolérer beaucoup de choſes auſquelles on ne pouvoit remedier. Tout ce que purent faire les évêques, & ſur-tout les papes, ce fut d'envoïer des prédicateurs & des légats pour convertir les Hérétiques, & particulierement les Albigeois qui cauſoient de grands déſordres en Languedoc, comme fit le pape Innocent III. Mais en 1229. le cardinal Romain de ſaint Ange légat du pape Gregoire IX. tint à Toulouſe un concile, où l'on fit ſeize decrets touchant les moïens qu'on devoit emploïer pour rechercher & pour punir les Hérétiques. Et c'eſt là proprement qu'on a commencé d'établir une inquiſition réglée, qui dépendoit ordinairement des évêques comme étant les juges naturels de la doctrine. AN. 1478.

Le pape Gregoire plein de zèle ne trouvant pas que les évêques agiſſent aſſez ſéverement à ſon gré, attribua trois ans après aux ſeuls religieux de ſaint Dominique ce tribunal de l'inquiſition. Ces religieux voulant éviter ce qu'on avoit trouvé à redire dans la conduite des évêques accuſez d'avoir été trop indulgens, donnerent dans l'autre extrémité, & exercerent leur charge avec tant de rigueur, que le comte & le peuple de Toulouſe chaſſerent de leur ville ces inquiſiteurs avec tous les autres Dominiquains, &

AN. 1478. l'évêque même nommé Raymond, qui étant de leur ordre, les favoriſoit beaucoup. Ils furent pourtant rétablis quelques années après; mais on leur donna pour collégue un ſçavant Cordelier, afin que par ſa prudence il moderât la trop grande ardeur de leur zéle. Ce temperament n'empêcha pas qu'on ne trouvât l'inquiſition encore trop rude, & l'on ne put s'en accommoder en France. L'empereur Frideric II. fit en 1244. un édit très-ſevére contre les Hérétiques, & prit ſous ſa protection les inquiſiteurs, auſquels il ordonna d'examiner ceux qui ſeroient accuſez d'héréſie, pour être condamnez au feu par les juges ſéculiers, s'ils étoient opiniâtres, ou à une priſon perpetuelle, s'ils abjuroient.

Mais comme immédiatement après il eut de nouveaux démêlez avec le pape Innocent IV. qui le dépoſa de l'empire au concile de Lyon, cet édit ne fut point exécuté; & l'héréſie durant ces troubles s'accrut beaucoup, ſans qu'on pût agir efficacement contre ceux qui l'embraſſerent, juſqu'à la mort de cet empereur, qui arriva en 1250. Alors le pape Innocent qui pouvoit faire valoir plus aiſément ſon autorité en Italie, y établit l'inquiſition en 1251. & en confia l'adminiſtration aux Dominicains & aux Cordeliers, mais conjointement avec les évêques comme juges légitimes du crime d'héréſie; & les aſſeſſeurs nommez par le magiſtrat pour condamner les coupables aux peines portées par les loix. L'inquiſition ainſi reglée par le pape, fut reçûë dans une bonne partie de l'Italie, & cette juriſdiction fut nommée le ſaint Office. Elle n'eſt qu'une juriſdiction eccléſiaſtique établie dans les états du pape, du roi d'Eſ-

pagne & du roi de Portugal, pour connoître des crimes d'héréſie, de judaïſme, de mahométiſme, de ſortilége, de ſodomie & de polygamie. AN. 1478.

CLXXI. De quels juges ce tribunal eſt compoſé.

La coutume eſt, que le roi d'Eſpagne nomme au pape un inquiſiteur genéral pour tous ſes roïaumes, & ſa ſainteté le confirme. Cet inquiſiteur genéral nomme enſuite les inquiſiteurs particuliers de chaque lieu, qui ne peuvent pourtant exercer leur charge ſans le conſentement & l'agrément du roi. De plus, le prince met un conſeil ou un ſénat pour cette matiere, dans le lieu où eſt le ſouverain inquiſiteur ou préſident; & ce conſeil a une juriſdiction ſouveraine ſur toutes les affaires qui regardent l'inquiſition. On choiſit les ſeigneurs les plus conſidérables pour ſes officiers, qui exercent ſous le nom de Familiers. Leur fonction eſt de faire la capture des accuſez. Le grand reſpect qu'on leur porte, & la terreur que cette juriſdiction jette dans les eſprits, autoriſe ſi fort les empriſonnemens, qu'un accuſé ſe laiſſe emmener ſans oſer rien dire, dès qu'un des Familiers lui a prononcé ces paroles: De la part de la ſainte inquiſition. Aucun voiſin n'oſe murmurer; le pere même livre ſes enfans, & le mari ſa femme; & s'il arrivoit quelque révolte, on mettroit en la place du criminel tous ceux qui auroient refuſé de donner main-forte pour empêcher l'évaſion du coupable.

CLXXII. Maniere dont l'inquiſition exerce ſes jugemens.

Phil. à Limbroc. hiſt. inquiſit.

On met les priſonniers chacun dans un affreux cachot, où ils demeurent pluſieurs mois ſans être interrogez, & l'on attend qu'ils déclarent eux-mêmes le ſujet de leur empriſonnement, & qu'ils ſoient leurs propres accuſateurs; car jamais on ne leur confronte de témoins. D'abord tous les parens du criminel s'ha-

AN. 1478. billent en deüil, & en parlent comme d'un homme mort; ils n'oſent ſolliciter pour lui, ni même approcher de ſa priſon, tant ils craignent d'être ſuſpects & enveloppez dans le même malheur; juſques-là que les parens ſe refugient quelquefois dans les païs étrangers, dans l'appréhenſion d'être pris pour complices. Qand il n'y a point de preuves contre l'accuſé, on le renvoie après une longue priſon; mais il perd toûjours la meilleure partie de ſon bien qui ſe conſume aux frais de l'inquiſition. Le ſecret de toute la procedure eſt gardé ſi étroitement, qu'on ne ſçait jamais le jour deſtiné à prononcer la ſentence: ce jugement ſe fait pour tous les accuſez une fois l'année, en un jour choiſi par les inquiſiteurs.

L'arrêt qu'on y rend, s'appelle *Auto de fe*, c'eſt-à-dire un arrêt de foi, ou en matiere de religion; & il eſt auſſi-tôt ſuivi de l'exécution des coupables. On prononce cet arrêt en public avec de grandes ſolemnitez: on éleve en Portugal un grand théatre de charpente qui occupe preſque toute la place publique, & qui peut contenir juſqu'à trois mille perſonnes. On y dreſſe un autel richement paré, aux côtez duquel on place des ſiéges en façon d'amphithéatre, pour faire aſſeoir les familiers & les accuſez. Vis-à-vis eſt une chaire fort haute, où un des inquiſiteurs appelle chaque accuſé l'un après l'autre, pour écouter la lecture des crimes dont on le charge, & l'arrêt de condamnation qu'on lui prononce. Les priſonniers qui ſortent de la priſon pour venir ſur ce théatre, jugent de leur deſtinée par les differens habits qu'on leur a donnez: ceux qui ont leurs habits ordinaires, en ſont quittes pour une amende: ceux

qui ont un *ſan-benito*, qui eſt une maniere de juſte-au-corps jaune ſans manches, chargé d'une croix rouge de ſaint André, couſuë deſſus, ſont aſſurez de la vie; mais ils perdent leur bien, ou la plus grande partie qui eſt confiſquée au profit de l'inquiſition, c'eſt-à-dire, de la chambre roïale, pour païer les frais de l'inquiſition. Ceux à qui l'on fait porter ſur leur *ſan-benito* quantité de flammes de ſerge rouge, ſans aucune croix, ſont convaincus d'être relaps, & d'avoir déja eu une fois leur grace, ce qui ſignifie qu'ils ſont menacez d'être brûlez en cas de rechûte: mais ceux qui outre ces flammes rouges portent leur propre tableau environné de figures de diables, ſont deſtinez à la mort. Il y a impunité juſqu'à deux fois pour ceux qui promettent de renoncer au judaïſme, & qui ont fidelement révelé tous les complices; mais à la troiſiéme fois il n'y a plus de pardon. AN. 1478.

Les inquiſiteurs étant eccleſiaſtiques, ne prononcent point l'arrêt de mort; ils dreſſent ſeulement un acte qu'ils liſent à l'accuſé, où ils marquent que le coupable aïant été convaincu d'un tel crime, & l'aïant lui-même avoüé, l'inquiſition le livre au bras ſéculier. Cet acte eſt mis entre les mains de ſept juges, qui ſont au côté gauche de l'autel, leſquels condamnent les criminels à être brûlez après avoir été étranglez.

CLXXIII. Ferdinand & Iſabelle ſe liguent avec l'Angleterre & l'archiduc. *Mariana hiſt. Hiſpan. l.* 24.

Ferdinand & Iſabelle après avoir ainſi établi l'inquiſition dans leur roïaume, ſans en prévoir les conſequences, ne penſerent plus qu'à s'établir contre les prétentions de Jeanne fille de Henri. Ils firent un traité avec Edoüard roi d'Angleterre & l'archiduc Maximilien. Cette alliance qui intriguoit fort

AN. 1478. Loüis XI. l'obligea à faire une trêve avec les Caſtillans, qui l'accepterent d'abord, afin de conſerver Fontarabie, dont ce prince penſoit à ſe ſaiſir. Enſuite il travailla à détacher Ferdinand & Iſabelle du roi d'Angleterre & de l'archiduc; il leur députa pour cet effet l'évêque de Lombez, qui étoit abbé de ſaint Denys, le ſeigneur de Leſcun, un préſident du parlement de Bourdeaux, nommé Jean de la Chaſſaigne, & le bailli de Montargis, qu'on nommoit Guillaume de Souppleinville, qui étoient chargez de repréſenter à leurs majeſtez catholiques, que ſi Iſabelle étoit ſur le thrône, elle en avoit en quelque maniere l'obligation à la France, qui avoit envoïé Bertrand de Gueſclin au ſecours de Henri de Tranſtamare, dont la princeſſe deſcendoit, pour lui aſſurer la couronne, (ce qui étoit arrivé ſous Charles V.) que les Anglois n'avoient jamais voulu de bien aux Caſtillans, & en particulier à la maiſon de Tranſtamare, parce qu'ils prétendoient qu'elle avoit enlevé la Caſtille aux Lancaſtres; que Maximilien n'étant point ſecouru par l'empereur, ſeroit aſſez embarraſſé à ſe défendre, & à contenter ſes ſujets toûjours prêts à la révolte, au lieu qu'en s'uniſſant à la France, Ferdinand pourroit compter ſur un ſecours puiſſant pour détruire le parti de Jeanne. Les mêmes ambaſſadeurs avoient auſſi des ordres pour renvoïer l'affaire du Rouſſillon & de la Cerdaigne engagez à la France, à la déciſion d'arbitres qui ſeroient choiſis de part & d'autre.

CLXXIV. Traité d'alliance entre la France & la Caſtille. *Mariana ibid.*

Le ſuccès répondit aux intentions du roi de France; ſes ambaſſadeurs remplirent exactement leur commiſſion; & ſoit que leurs raiſons euſſent fait im-

preſſion ſur l'eſprit de Ferdinand & d'Iſabelle, ſoit que le prince & la princeſſe appréhendaſſent quelque alliance de Loüis XI. avec le Portugal; le traité fut fait à Saint-Jean-du-Luz, & arrêté le neuviéme d'Octobre. Du côté des Caſtillans, on renonçoit à toutes les alliances faites juſqu'alors avec Edoüard & Maximilien: du côté de la France, à celle qu'elle avoit faite avec le roi de Portugal & Jeanne de Caſtille. On conſentoit auſſi que les différends ſur les comtez de Rouſſillon & de Cerdaigne ſeroient mis en arbitrage; & il y eut des promeſſes réciproques de ſe ſecourir les uns les autres, à l'exception du roi d'Arragon, contre lequel Ferdinand & Iſabelle ne prendroient point les armes, & s'appliqueroient ſeulement par leur médiation à le détourner de faire la guerre à la France. Enfin tous les anciens traitez entre les deux couronnes furent confirmez par celui-ci; & cette nouvelle cauſa beaucoup de joie à Paris. AN. 1478.

CLXXV. Le pape fait un cardinal. *Addit. ad Ciacon. in Sixt. IV.*

Le pape étant revenu à Rome, d'où la peſte l'avoit exilé, comme nous l'avons vû, fit une cinquiéme promotion le onziéme de Février, dans laquelle il ne créa qu'un cardinal. Ce fut Dominique de la Rouere, de Turin, frere du cardinal de Tarentaiſe, qui étoit mort depuis peu. De la Rouere eut le titre de ſaint Vital, & dans la ſuite celui de ſaint Clement.

CLXXVI. La reine de Boſnie meurt à Rome, & laiſſe ſon roïaume au S. Siége. *Papienſ epiſt. 679. Chalcond. hiſt. des Turcs, l. 10.*

La reine de Boſnie femme du roi Thomas, qui étoit venuë à Rome en 1475. dans le tems du jubilé, y mourut dans cette année 1478. Le pape lui fit ériger un tombeau que l'on voit encore en l'égliſe de *Scala Cœli*. Par ſon teſtament elle laiſſoit ſon roïaume à l'égliſe Romaine, ſous condition de reverſion à

AN. 1478. son fils, si abandonnant le parti des Turcs, & quittant le mahométisme, il rentroit dans le sein de l'église. Dès que la princesse fut morte, deux de ses domestiques présenterent le testament au pape, qui le lut & l'accepta aux conditions y portées. Ensuite ils lui remirent l'épée & les éperons, & il fit mettre dans les archives l'acte d'acceptation de ce roïaume, qui avoit eu ses rois propres depuis l'an 1357. jusqu'en 1465.

Leunclav. Pandect. 141. & 162.

CLXXVII. Mort d'Usum-Cassan roi de Perse.

Usum-Cassan roi de Perse mourut aussi dans cette même année âgé de soixante & dix-huit ans, laissant pour son successeur Jacupa le plus jeune de ses fils, qu'on surnommoit Chiorzemal, c'est-à-dire, privé d'un œil. Ce jeune prince, pour regner seul, tua son frere la même nuit que son pere mourut, selon quelques historiens: mais d'autres ont dit qu'Usum-Cassan laissa quatre fils, un de sa premiere femme, & trois de la seconde, que la même nuit que la mort du pere arriva, les trois freres uterins firent étrangler leur aîné; que le second fit aussi tuer celui qui étoit avant lui; & qu'aïant regné sept ans ou environ assez tranquillement, il fut empoisonné par sa femme, qui menoit une vie fort déréglée, & qui peu de tems après fut aussi empoisonnée elle-même. Il y eut après ce prince plusieurs rois qui ne furent pas beaucoup estimez, jusqu'au fameux Ismaël-Sophi; dont on aura lieu de parler dans la suite.

Palmer. in chron.

CLXXVIII. Mort de Henri Harphius & de Laurent Calcaneus.

Henri Harphius Flamand, de l'ordre des Freres Mineurs de l'Observance, mourut cette année à Malines. Il excelloit dans la théologie mystique, dont il a composé trois livres: le premier sous le titre d'épitalame; le second appellé, directoire d'or des contemplatifs;

templatifs; & le troiſiéme, *Edem*, ou le paradis terreſtre des contemplatifs. Ces ouvrages après avoir été imprimez à Cologne en 1538. furent enſuite corrigez à Rome par ordre du pape en 1585. Cet auteur a encore compoſé quelques autres traitez, comme le miroir d'or ſur les préceptes du décalogue; le miroir de la perfection; trois conferences de la perfection de la vie, ou l'abregé du directoire; des ſermons avec un diſcours des trois parties de la penitence, & un du triple avenement de Jeſus-Chriſt. Il avoit écrit tous ces ouvrages en Flamand, mais on les a depuis traduits en Latin. Calcaneus de Breſſe en Italie, chevalier, docteur en droit, mourut auſſi vers le même tems. Il a laiſſé un ouvrage de la recommandation des études; un autre ſur la conception de la ſainte Vierge; & un traité des ſept pechez mortels. AN. 1478.

CLXXIX. Jean Mercure fameux philoſophe. *Guyon, diverſes leçons, lib. 4. c. 22. Trithem. in chronic. Sphanheim.*

Un nommé Jean Mercure qui ſe croïoit plus habile que tous les anciens Hebreux, Grecs & Latins, vint cette année à Lyon. Sponde le renvoïe mal à propos au regne de Louis XII. Ce philoſophe avoit avec lui ſa femme & ſes enfans, il étoit vêtu de lin, & portoit à ſon col une chaîne de fer à l'imitation d'Apollonius de Thyanne dont il ſe diſoit le diſciple. Il étoit fort ſerieux, & faiſoit le philoſophe & le médecin, ſe vantant de guérir toutes ſortes de maladies; ce qui lui acquit beaucoup de reputation, parce qu'il réuſſit dans quelques-unes. On en donna avis au roi qui le fit examiner à Lyon par les plus habiles medecins de ſon roïaume, auſquels il répondit avec tant de ſolidité, qu'on ne l'inquieta point. Sur le rapport que ces medecins firent au roi, que la ſcience de cet homme étoit plus qu'humaine, ſa majeſté

AN. 1478. voulut le voir, elle l'entretint, & elle en reçut deux préſens dont l'un conſiſtoit dans une épée très-riche qui renfermoit cent quatre-vingt petits glaives ou coûteaux; & l'autre étoit un bouclier orné d'un miroir qu'il diſoit contenir beaucoup de vertus ſecretes. Cet homme étoit ſi déſintereſſé, qu'il diſtribua aux pauvres tout l'argent qu'il reçut du roi. Il ne demeura que quelques mois dans Lyon, & diſparut tout d'un coup, ſans qu'on pût ſçavoir ce qu'il étoit devenu. Tritheme rapporte ce fait à l'an 1501. Tout cela ſentoit bien l'impoſteur, d'autant plus qu'il ſe vantoit d'avoir la pierre philoſophale, & de tranſmuer les métaux,

CLXXX. Le roi d'Angleterre tente d'avoir le comté de Richemont ſans ſuccès.

Bacon. hiſt. Henric. VII.

Quoique le roi d'Angleterre parut aſſez bien affermi ſur ſon trône depuis qu'il avoit fait mourir tous ceux qui pouvoient y avoir quelque droit; le comte de Richemont qui s'étoit retiré en Bretagne l'inquiétoit toûjours, parce qu'il étoit de la famille de Lancaſtre, & qu'en cette qualité il avoit droit au roïaume. Edouard tenta donc le duc de Bretagne, il lui fit propoſer le mariage du comte avec la princeſſe d'Angleterre, afin d'unir les deux branches d'Yorck & de Lancaſtre d'un lien indiſſoluble. Le duc donna dans ce panneau, Landais l'y fit conſentir parce qu'il étoit gagné; & quelques remontrances que fiſt le comte, qu'Edoüard ne vouloit l'avoir dans ſon roïaume que pour lui faire perdre la tête, il fut tiré de la forteresſe & conduit à Saint-Malo, où ſur le point d'entrer dans le vaiſſeau deſtiné à ſon paſſage, il ſe refugia dans l'égliſe cathédrale qui jouiſſoit d'un droit d'aſile inviolable. Pendant qu'on ſollicitoit le doïen & les chanoines pour les engager à ceder le

Digitized by Google

comte & ſouffrir qu'on le tirât de ſon exile. Kenlet qui étoit abſent de Nantes au départ du comte, vint en toute diligence trouver le duc de Bretagne, blâma hautement la conduite du conſeil, & engagea le duc à dépêcher un courier à Saint-Malo pour ramener inceſſamment le comte dans la forteresſe d'où on l'avoit tiré; ce qui fut executé ſur le champ; & les Anglois qui devoient l'emmener en Angleterre mirent à la voile privez de leur proie. Ce qui irrita ſi fort Edouard, que devenu ſoupçonneux juſqu'à l'excès, il fit condamner ſon propre frere le duc de Clarence à être ouvert tout vif pour lui arracher les entrailles & les jetter au feu, & à avoir enſuite la tête tranchée. Mais ſa mere aïant par ſes prieres fait moderer cette ſentence, on laiſſa à ce prince le choix de ſon ſupplice. Il choiſit d'être plongé la tête en bas dans un tonneau de malvoiſie, genre de mort fort extraordinaire, mais qui fut de ſon choix. On lui trancha néanmoins la tête après qu'il eût été ſuffoqué dans ce tonneau, & ſon corps fut enterré dans l'égliſe des Carmes de Londres où étoit déja le tombeau de ſa femme.

AN. 1478.

CLXXXI. Il fait mourir le duc de Clarence ſon frere.

Duchesne, hiſt. d'Angl. l. 19. Bacon. hiſt. Henric. VII. Polyd. Virg. l. 24.

La mort du duc de Clarence fut fatale à Edouard; car outre qu'il le ſuivit d'aſſez près, on rapporte que depuis ce tems-là toutes les fois qu'on lui demandoit grace pour quelqu'un, il l'accordoit ſans délai, en proferant ces paroles avec de grands ſoupirs. „ Helas! mon pauvre frere n'a eu perſonne qui ait demandé grace pour lui ". Ce fut là toute la penitence de ſon crime; ce qu'il y a de plus ſurprenant dans la conduite de ce roi, au milieu de tous ſes ſoupçons, qui ſans raiſon le porterent à faire perdre la vie à ſon

AN. 1478. propre frere, eſt qu'il n'ait pas ſeulement ſoupçonné le duc de Gloceſter l'un des plus méchans princes de ſon ſiécle, & qui fut celui qui uſurpa la couronne ſur les enfans d'Edouard dont il étoit ſecond frere. On a cru que la mort du duc de Clarence fut le fruit de ſes intrigues & de ſes calomnies, que ce fut lui qui le rendit ſuſpect au roi d'Angleterre, & qui lui fit prendre la réſolution de le perdre; peut-être auſſi que l'averſion que le roi avoit pour ce duc provenoit de ce qu'il s'étoit joint contre lui au comte de Warwik.

CLXXXII. Troubles en Ecoſſe dont le roi Jacques III. eſt cauſe.

Buchanan. hiſtor. Scot. lib. 12.

La trop grande credulité de Jacques III. roi d'Ecoſſe, en faveur des prédictions & des réveries des aſtrologues & des magiciens, cauſa encore de grands troubles dans ſon roïaume. Ce prince étoit jeune & promettoit beaucoup; mais écoutant trop favorablement un medecin nommé André, qui ſe mêloit d'aſtrologie, il devint le tiran de ſes freres, de ſes proches, & des plus grands ſeigneurs de ſa cour, parce que ce médecin lui avoit prédit que ſes parens le priveroient de ſon roïaume. Ses deux freres Alexandre & Jean ſe joignirent aux barons pour remedier à tous ces maux; & Jean le plus jeune ayant fait des remontrances aſſez fortes au roi ſur la ſituation des affaires; les conſeillers, tous gens de baſſe naiſſance, ſe ſaiſirent de ce jeune prince & le condamnerent à la mort. Ce qui fut executé en lui faiſant couper les veines. Alexandre fut auſſi enfermé dans la fortereſſe d'Edimbourg, d'où il ſe ſauva & vint en France trouver Louis XI. qui le reçut avec beaucoup de bonté, & lui fit même épouſer la fille du comte de Boulogne ſur mer. Mais ce ſeigneur voïant dans la ſuite qu'il ne pouvoit obtenir aucun ſecours du roi de

France à cauſe de l'alliance entre les deux couronnes, il paſſa en Angleterre.

AN. 1479.

CLXXXIII. Les ſeigneurs ſe ſaiſiſſent du roi d'Ecoſſe, & le mettent en priſon.

Pendant le ſéjour qu'il y fit, le comte Archambaut Douglas & quelques autres ſeigneurs conſpirerent contre le roi d'Ecoſſe, ſe ſaiſirent dans ſa chambre même de ſes conſeillers qu'ils firent pendre, & mirent Jacques en priſon à Edimbourg. Alexandre arriva ſur ces entrefaites avec des troupes Angloiſes conduites par Richard comte de Gloceſter, & tira ſon frere de priſon pour lui laiſſer gouverner librement ſon roïaume; juſqu'à ce que de nouveaux troubles étant ſurvenus dans la ſuite il ſe retira une ſeconde fois en Angleterre.

LIVRE CENT-QUINZIE'ME.

AN. 1479.

I. Le pape ne veut pas accorder la paix aux Florentins.

Papienſ. epiſt. 680.

LA paix entre le pape & les Florentins ne ſe fit pas auſſi promptement qu'on ſe l'étoit imaginé, quelques remontrances & quelques menaces que firent les ambaſſadeurs de France. Entre les lettres du cardinal de Pavie, on en trouve une dattée du premier de Janvier de cette année 1479. qu'un ami lui écrivoit de Rome pour l'informer de l'état des affaires de Milan. Il lui apprend que les ambaſſadeurs envoïez de toutes parts à ſa ſainteté n'avoient pû rien gagner ſur ſon eſprit, ni la fléchir, parce qu'elle demandoit pour premiere condition qu'on chaſſât de Florence Laurent de Medicis, & qu'on le remît entre ſes mains. Ce même ami exhorte fort le cardinal à remontrer au pape qu'on s'étoit aſſez battu, qu'il n'y avoit pas tant de raiſons pour preſſer la vengeance de la mort de l'archevêque de Piſe, que l'armée des Turcs déja aux frontieres d'Italie profitoit de ces diviſions. Mais la colere du ſouverain pontife ne s'appaiſa que plus d'un an après. Celui qui prêchoit ſans ceſſe aux rois & aux princes Chrétiens l'union entre eux, pour faire la guerre aux Turcs, ne vouloit point accorder la paix à des Chrétiens : ſi l'on en croit la plûpart des hiſtoriens, il cherchoit par cette conduite à ſe vanger des Medicis.

II. Erreurs de Pierre d'Oſma condamnées.

Il confirma la condamnation qu'Alphonſe Carillo archevêque de Tolede avoit faite des erreurs de Pierre d'Oſma profeſſeur de theologie à Salamanque, qui dans un traité de la confeſſion imprimé, enſei-

AN. 1476.

gnoit quelques propoſitions erronées. 1. Que les pechez mortels quant à la coulpe & à la peine de l'autre vie, ſont effacez par la ſeule contrition du cœur, ſans ordre aux clefs de l'égliſe. 2. Que la confeſſion des pechez en particulier & quant à l'eſpece n'eſt point de droit divin, mais ſeulement fondée ſur un ſtatut de l'égliſe univerſelle. 3. Qu'on ne doit point ſe confeſſer des mauvaiſes penſées qui ſont effacées par l'averſion qu'on en a ſans rapport à la confeſſion. 4. Que la confeſſion doit ſe faire des pechez ſecrets, & non de ceux qui ſont connus. 5. Qu'il ne faut point donner l'abſolution aux penitens avant qu'ils aïent accompli la ſatisfaction qui leur a été enjointe. 6. Que le pape ne pouvoit remettre les peines du purgatoire. 7. Que l'égliſe de la ville de Rome pouvoit errer dans ſes déciſions. 8. Que le pape ne peut pas diſpenſer des decrets de l'égliſe univerſelle. 9. Que le ſacrement de penitence quant à la grace qu'il produit, eſt un ſacrement de la loi de nature, nullement établi dans l'ancien & dans le nouveau teſtament. Le pere Alexandre en rapportant ſes erreurs ne fait aucune mention des ſix, ſept & huit articles qui ſe trouvent pourtant dans la ſomme des conciles de Caranza.

D'Argentré, collect. judic. de nov. error. p. 298.

P. Alexand. hiſt. eccleſ. parte 2. ſæc. 15. & 16. pag. 429. Caranza ſumma concil. ad hunc annum.

Ces propoſitions aïant été examinées pendant pluſieurs jours par un grand nombre de docteurs; Alphonſe Carillo archevêque de Tolede qui avoit aſſemblé à ce ſujet les plus ſçavans de ſon dioceſe, les condamna par un mandement du vingt-quatriéme de Mai, comme heretiques, erronées, ſcandaleuſes, mal ſonnantes; & le livre de l'auteur fut brûlé par les ſoins du promoteur. On frappa d'anathême celui qui

III. La ſentence de l'archevêque de Tolede eſt confirmée par le pape.

AN. 1479. avoit avancé ces erreurs s'il ne ſe retractoit. La ſentence du prélat fut confirmée par une conſtitution du pape Sixte IV. datée de Rome le cinquiéme des Ides du mois d'Août, c'eſt-à-dire le neuviéme de ce même mois, ne voulant pas, dit-il, rapporter ces erreurs en détail ni les particulariſer à cauſe de leur énormité, afin que ceux qui les ſçavent déja les puiſſent plûtôt oublier, & que ceux qui les ignorent n'apprennent rien de nouveau. On trouve cette conſtitution tout au long dans la collection de M. d'Argentré évêque de Tulles, auſſi-bien que la rétractation de Pierre d'Oſma contre lequel un excellent theologien nommé Jean Praxan fit un traité.

D'Argentré. ibid. p. 300. Bannez in 2. 2. S. Th. qu. 1. art. 10. Bullar. t. 1. Six. IV. conſt. 17.

IV. Condamnation de Jean de Veſalie par l'inquiſition.

Dans la même année Jean de Veſalie docteur en théologie & prédicateur de Wormes, avoit avancé quelques propoſitions qui furent condamnées par l'inquiſition. Ce docteur nioit que les évêques euſſent le pouvoir d'établir des loix; que les indulgences n'étoient rien; qu'il ne falloit avoir aucune créance pour les écrits des ſaints; que les ordonnances de l'égliſe n'engageoient pas ſous peine de peché. Il enſeignoit ſur la grace, que les élus ſont ſauvez par la ſeule grace de Dieu, qui ſi en la donnant il veut ſauver quelqu'un, quand tous les prêtres le damneroient & l'excommunieroient, il ſeroit ſauvé: de même celui que Dieu veut damner ſera damné, quand tous les prêtres & le pape même voudroient le ſauver; que quand il n'y auroit point de pape, les élus ſeroient toûjours ſauvez; parce que ni le pape, ni les évêques, ni les prêtres ne contribuent point au ſalut. Que ſi ſaint Pierre avoit inſtitué le jeûne, il ne l'auroit ſans doute fait qu'afin de mieux vendre ſes poiſſons.

D'Argentré. ibid. p. 290. in faſciculo rerum nov. ed. 1 tom. 7. p. 325.

poiſſons. Que J. C. n'a établi aucun jeûne, & n'a point défendu l'uſage des viandes en quelque jour que ce fut; que l'huile ſainte n'eſt pas differente de l'huile ordinaire. Que le fils de Dieu n'a point ordonné de fêtes, ni de prieres, excepté l'oraiſon dominicale; qu'il n'a point ordonné aux prêtres de reciter ou chanter les heures canoniques; que la meſſe eſt à charge, que ſaint Piere n'a célebré qu'en recitant le *Pater noſter*. Que l'écriture ſainte ne dit pas que le S. Eſprit procede du fils; que ceux-là qui vont à Rome en pelerinage, ſont fols; enfin qu'au ſymbole il ne faut point ajouter catholique au mot d'égliſe. AN. 1479.

V. On oblige Jean de Veſalie à ſe retracter.

L'archevêque de Mayence écrivit aux univerſitez de Heidelberge & de Cologne, pour les prier d'examiner ces propoſitions de Jean de Veſalie. Il y eut pluſieurs aſſemblées tenuës à ce ſujet. Jean y comparut & fut interrogé ſur les indulgences, ſur la compenſation des peines dûës pour les pechez, ſur le pouvoir de l'égliſe, ſur la conſecration & benediction des autels & de tout ce qui ſert au ſacrifice, ſur le mariage, & ſur les dégrez de parenté, & ſur le ſalut des prédeſtinez. Aprés cet interrogatoire on tint encore pluſieurs ſéances. Dans l'une on conclut qu'on envoyeroit à l'accuſé trois perſonnes pour l'exhorter à retracter ſes erreurs. Il refuſa d'abord, mais deux jours après il répondit qu'il étoit prêt de le faire. Jean de Veſalie parut donc en preſence de l'archevêque, de quelques évêques, d'un grand nombre de docteurs devant leſquels l'inquiſiteur lui fit faire ſa retractation. Comme on agit à ſon égard avec beaucoup de chaleur, la conduite des examinateurs fut blâmée par quelques-uns qui croyoient qu'on pou-

D'Argentré ibid. p. 297.

AN. 1479. voit le traiter avec plus de douceur & de bonté, d'autant plus qu'entre les propoſitions qu'on lui attribuoit quelques-unes étant expliquées pouvoient ſe ſoutenir.

VI. Mort du cardinal de Pavie.

Jacques cardinal de Pavie, connu ſous le nom d'Ammonato & de Piccolomini mourut dans cette année. Il étoit né à Lucques d'une famille peu conſiderable, & fit d'aſſez grands progrès dans les lettres; il alla à Rome où il fut d'abord ſecretaire du cardinal Capranica, enſuite du pape Callixte III. & enfin de Pie II. Ce dernier qui aimoit les gens ſçavans eut beaucoup d'inclination pour lui; il l'adopta dans la famille de Piccolomini qui étoit la ſienne, lui donna l'évêché de Pavie & le fit cardinal en 1461. Il exerça de grands emplois ſous ce pontificat & ſous celui de Sixte IV. qui l'envoya légat en Ombrie, & lui donna les évêchez de Freſcati & de Lucques. Il a écrit divers ouvrages dont il nous reſte un volume de lettres, & l'hiſtoire de ſon tems, ou memoires diviſez en ſept livres, qui contiennent le récit de tout ce qui s'eſt paſſé dans l'Europe depuis le voïage de Pie II. à Ancone, juſqu'à la mort du cardinal Carvajal, c'eſt à-dire depuis 1464. juſqu'en l'année 1469. Ce grand homme ſe ſentant attaqué d'une fiévre quarte aſſez legere, ſe fia à un medecin de village fort ignorant, qui lui donna un remede ſi violent, qu'il mourut quelque tems après l'avoir pris, à l'âge de cinquante-ſept ans, ſix mois & deux jours, le dixiéme de Septembre, à ſaint Laurent près du lac de Bolſena. Son corps fut porté à Rome par ordre du pape & des cardinaux, & enterré dans l'égliſe des Auguſtins, quoiqu'il eût ordonné par ſon teſtament qu'on lit à la fin de ſes

Aubery, hiſt. des cardinaux. Paul. Jove in elog. cap. 20. Leandr. Alberti, deſcript. Ital.

Paul Jove in elog. cap. 20.

épîtres, d'être inhumé dans l'égliſe de ſaint Pierre auprès de Pie II. ſon bienfaiteur. Quelques raiſons en empêcherent l'execution. Jacques Volaterran ſon ſecretaire a écrit l'hiſtoire de ſa vie fort abregée & nous apprend qu'outre ſon commentaire & ſes épitres, il avoit compoſé les vies des papes qui n'ont jamais paru. On voit dans ſes mêmes épitres qu'il avoit conçû le deſſein de faire une ample hiſtoire de tout ce qui s'étoit paſſé de ſon tems. Ses commentaires qui ont été imprimez, ſont dédiez au cardinal d'Amboiſe.

AN. 1479.

Extat ante opera card. Papienſis.

Le pape eut beaucoup de regret de la mort de ce cardinal. Preſque dans le même tems il apprit que les Hongrois avoient défait les Turcs. Une armée de cent mille infidéles commandée par cinq Bachas étoit entrée dans la Tranſilvanie: les Hongrois informez de leur marche, allerent au-devant d'eux avec leurs troupes partagées en trois corps avec autant de chefs. Etienne Batory qui étoit un de ces chefs, aïant par hazard rencontré le premier des Turcs, les attaqua. Le combat fut rude & opiniâtre; & Batory auroit infailliblement ſuccombé, ſi les deux autres chefs ne fuſſent promptement venus à ſon ſecours. Ces trois corps d'armée ainſi réunis, battirent les Turcs & en firent un grand carnage. Batory voulut attribuer l'honneur de cette victoire à Mathias roi de Hongrie. Mais ce prince étoit alors dans ſes états, attaqué de la goutte. Malgré ſes infirmitez il renouvella vers le même tems la guerre contre l'empereur Frederic. Mathias étoit irrité contre ce prince, ſoit parce que Frederic ne vouloit pas païer la ſomme dont il étoit convenu dans le dernier traité, ou parce

VII. Défaite de l'armée des Turcs par les Hongrois.

Cromer. l. 29. Bonfin 4. dec. 6.

AN. 1479. qu'il retenoit la couronne de Hongrie que Bernard archevêque de Strigonie avoit emportée en Allemagne avec les tréſors du roi, pour venger l'empereur du mariage que Matthias avoit contracté au préjudice des conventions qu'il avoit faites avec Frederic, & dont ce prélat étoit l'arbitre; mais cette guerre fut bien tôt ſuivie d'une tréve.

VIII. Commencement de l'empire des Moſcovites.

Poſſevin. de rebus Moſcovitici.

Petrus Petreus de Etleſunda chronicon Moſcoviticum.

Dans cette même année le nouvel empire du Czar de Ruſſie ou Moſcovie commença à s'élever ou à paroître On a ſi peu de connoiſſance de ſon hiſtoire ancienne, qu'il eſt aſſez difficile d'en parler auſſi ſûrement que des autres pays. Voici ce qu'on en peut recueillir des hiſtoriens. Ils diſent que Woldomire fils d'Eſlaüs fut converti par les Grecs à la foi catholique l'an 988. & qu'il eſt proprement le premier duc ou prince de cet état. Il prit le nom de Baſile au baptême, & Iroſlaüs lui ſucceda. On met enſuite Wzevold, Wolodomire II. & Wzevold II. & enſuite ſept autres dont les noms ne ſont pas connus. George I. Demetrius I. George II. qui fut tué par Batus roi des Tartares l'an 1237. Iroſlaus frere de George II. Alexandre, Daniel, Jean dit *Kaleta*, c'eſt-à-dire la Bourſe, parce qu'il en portoit une ordinairement pour faire l'aumône aux pauvres. Simeon, Jean II. Demetrius II. qui vivoit l'an 1400. celui-là frere & l'autre fils de Baſile II. Jean Baſilides ſurnommé le Grand lui ſucceda, & ſecoua le joug des Tartares qui traitoient les ducs de Moſcovie en eſclaves & d'une maniere très-indigne. Ce prince épouſa Sophie Paleologue fille de Thomas, qui étoit frere de Conſtantin XV. dernier empereur de Conſtantinople, qui fut tué à la priſe de cette ville.

AN. 1479.

Jean Baſilides ſecoua donc le joug de la ſervitude à laquelle les Tartares l'avoient réduit. Il conquit pluſieurs villes dans la Ruſſie blanche qui obéïſſoit au duc de Lithuanie, & réduiſit ſous ſon obéïſſance la grande & fameuſe ville de Novograde capitale de Ruſſie. Après cette conquête il fit ſortir de la ville tous les grands ſeigneurs & les fit conduire à Moſcou, qui prend ſon nom de la riviere ſur laquelle cette ville eſt ſituée, & qui le donne à tout cet état. Là ſous prétexte de régaler les principaux habitans, aïant ſes troupes toutes prêtes aux environs, il menaçoit ces peuples que s'ils ne ſe rendoient, il alloit aſſieger leur ville & la ruiner. Ces habitans ſe ſoumirent, voïant que le prince avoit en ſa puiſſance tous les ſeigneurs du païs. Moſcou étoit l'abord de tout le ſeptentrion, & payoit chaque année cent mille écus d'or au grand duc de Lithuanie, depuis qu'Alexandre Withold l'avoit ſubjuguée. Baſilides trouva l'archevêque & les peuples ſi riches, qu'en leur laiſſant le tiers de leurs biens, il fit tranſporter de cette ville trois cens chariots chargez d'or, d'argent, de perles, de pierreries; & devint très-puiſſant.

X. Jean Baſilides duc de Moſcovie ſecouë le joug des Tartares.

Michou l. 4. c. 72.

Cromer. l. 29.

Ce fut à la perſuaſion de ſon épouſe qu'il ſecoua le dur joug des Tartares qui habitoient au de-là du Volga. La Ruſſie leur étoit tributaire, & leur duc étoit obligé d'aller fort loin à pied au-devant de leur ambaſſadeur qui étoit à cheval, & de faire la même choſe à l'égard des envoyez qui venoient exiger le tribut, ou pour d'autres ſujets; de leur preſenter avec beaucoup de reſpect du lait à boire, liqueur que les Tartares aiment fort, & s'il en tomboit quelques goutes ſur le col des chevaux, le duc étoit obligé de

X. Servitude des ducs de Moſcovie ſous les Tartares.

Krantz. 13. Vandal. 15.

AN. 1479. le lécher. Lorſqu'on liſoit les lettres du cham ou empereur dès Tartares, on faiſoit mettre le duc de Moſcovie à genoux pour en écouter la lecture; & il ne pouvoit refuſer de ſe ſoumettre à quelque ordre qui vînt de ſa part, quand même il auroit fallu faire la guerre aux chrétiens, ou à ſes parens ou alliez. Mais dès que Baſilides ſe fut rendu maître de Novograde & de Moſcou, il devint ſi abſolu, ſi puiſſant, & ſi redoutable, que le roi de Pologne & le grand duc de Lithuanie furent contraints de faire une tréve avec lui & de le laiſſer en paix. Le fils de Baſilides, fut le premier qui prit le titre de Czar de Moſcovie & de Ruſſie, qui ſelon quelques auteurs, veut dire la même choſe que Céſar. En 1721. Le Czar des Moſcovites a commencé de prendre le titre d'empereur de Ruſſie qui lui a été accordé par l'empereur des Turcs, & il fut reconnu tel par les états de Hollande en 1722.

XI. Quel eſt le premier qui a pris le titre de Czar.

Quelques auteurs dans la deſcription qu'ils ont faite de la Moſcovie, ont dit que Baſilides fut introduit dans Novograde par les intrigues de l'archevêque Theophile qui avoit la ſouveraine autorité dans cette ville, & qui vouloit ſe venger des principaux habitans, dont le deſſein étoit de changer leurs ceremonies ſemblables à celles des Grecs, & de ſubſtituer en leur place celles de l'égliſe Romaine; les Ruſſiens étant alors ſous la juriſdiction du patriarche de Conſtantinople, ſuivoient en tout le rit grec: dans la ſuite ils ont embraſſé la ſecte de Luther & de Zuingle. L'archevêque malgré le ſervice qu'il avoit rendu à Baſilides, fut chaſſé de ſon égliſe par ce prince qui mit en ſa place un autre avec très-peu de revenu. Il étendit auſſi ſa principauté de Novograde juſqu'en

Lithuanie, dans la Finlande, la Suede & la Norvege. Il n'avoit alors que trente-huit à trente-neuf ans, & avoit l'exterieur & la majeſté d'un roi, ſelon Contarini Venitien, qui dans ſon voïage de Perſe parle très-avantageuſement de ce prince, dont il fut très-content dans pluſieurs entretiens qu'il eut avec lui. C'eſt le même qui fut envoyé par les Venitiens ambaſſadeur auprès d'Uſum-Caſſan roi de Perſe, que les Orientaux nomment Oſum-Aſambeg, en 1472. & à ſon retour en 1477. il publia en Italien la rélation de ce voïage que Jacques Geuderus a traduit depuis en Latin, & qui ſe trouve dans le recueil des auteurs de l'hiſtoire de Perſe.

AN. 1479.

Contarini dans ſon journal du voyage de Perſe.

XII. Mort de Dom Juan roi d'Arragon.

Dom Juan d'Arragon étant mort dans le mois de Janvier de cette année à Barcelonne, âgé de près de quatre-vingt-deux ans; on parla de paix entre les Portugais & les Caſtillans. Ce prince avoit regné cinquante-trois ans en Navarre, & près de vingt-deux ans en Arragon. Il inſtitua par ſon teſtament Ferdinand heritier de ce dernier royaume, laiſſant la Navarre à Eleonore ſa fille veuve du comte de Foix. Beatrix tante d'Iſabelle reine de Caſtille, belle-mere de Jean prince de Portugal, & qui avoit une grande ſageſſe jointe à beaucoup d'autorité, travailla fortement à la paix qui fut enfin concluë. Une des conditions, diſent les hiſtoriens, fut qu'Alphonſe roi de Portugal quitteroit le titre de roi de Caſtille, & Ferdinand la qualité de roi de Portugal qu'il avoit priſe en même tems. Que Jeanne ne ſe feroit plus nommer reine ni princeſſe; qu'Alphonſe ſe marieroit avec Iſabelle fille aînée de Ferdinand, & Jeanne avec dom Juan prince des Aſturies; mais que com-

Mariana hiſtor. Hiſpan. l. 24. c. 18. Surita. lib. 20. c. 27.

AN. 1479. me ce prince & ſa ſœur étoient encore enfans, ils ſeroient mis entre les mains de Beatrix juſqu'à ce qu'ils fuſſent en âge de conſommer le mariage. Que ſi dom Juan ne vouloit pas épouſer Jeanne quand il ſeroit en état de le faire, cette princeſſe auroit en Caſtille une penſion de cent mille piſtoles, ou la ville de Taro avec ſes dépendances; & que ſi elle ne vouloit accepter aucun de ces partis, elle ſeroit obligée d'entrer dans un descinq monaſteres qu'on nommoit dans le traité. Jeanne prit ce dernier parti lorſqu'elle ſe vit déchûë de toutes ſes eſperances. Elle prit le voile & fit profeſſion dans le monaſtere des religieuſes de ſainte Claire de Conimbre, où elle vécut pluſieurs années avec beaucoup de pieté.

XIII. Paix entre les Caſtillans & les Portugais.

Mariana ibid.

XIV. Eleonore veuve du comte de Foix, devient reine de Navarre.

Mariana, l. 20. cap. 19.

Eleonore ſœur paternelle de Ferdinand, & ſœur de pere & de mere de Charles prince de Viane, veuve de Gaſton comte de Foix, avoit donc ſuccedé au royaume de Navarre qui lui appartenoit de droit du côté de ſa mere. Mais cette princeſſe ne joüit pas long-tems de la couronne, & mourut bien-tôt après, laiſſant quatre garçons & cinq filles. François fils de Gaſton l'aîné de ſes enfans mâles, mourut avant ſon pere & ſa mere le vingt-troiſiéme de Novembre en 1470. & laiſſa François Phœbus qui n'ayant qu'onze ans fut mis ſous la tutelle de Magdelaine ſa mere, fille de Charles VII. & de ſon oncle Pierre cardinal de Foix, imitateur des vertus de l'ancien cardinal de ce nom, qui employa ſes ſoins pour appaiſer les troubles d'Arragon. Ce Phœbus fut roi de Navarre, & mourut de poiſon ſans avoir été marié le vingtiéme Janvier 1483.

XV. Les Caſtillans

Après la paix concluë entre les Caſtillans & les Portugais,

AN. 1479.

Portugais, Ferdinand envoïa à Naples une flotte de ſoixante & dix voiles, commandée par dom Franciſque Henriquez frere de l'amirante de Caſtille, qui chaſſa de l'Italie les Turcs dont les incurſions faiſoient de grands ravages dans la Pouille où ils avoient fait une deſcente. Une autre flotte fit la découverte des iſles Canaries & en commença la conquête. Ces iſles ſont à l'occident de l'Afrique, à l'oppoſite de la Mauritanie Tingitane, aujourd'hui de Fez & de Maroc, & preſque vis-à-vis des caps de Boyador & de Non. Les anciens les nommoient Fortunées, & elles ſont au nombre de ſept, quoiqu'anciennement on n'en connut que ſix. La plus importante eſt Canarie avec une iſle du même nom, qui a dix-huit ou vingt lieuës de tour, qui eſt très-fertile & où le gouverneur fait ſa demeure. Les grains s'y recueillent deux fois l'année, & il y a par-tout une grande quantité de fruits. Les autres iſles ſont Tenerife, l'Iſle de Palma, l'iſle de Fez, Fuerteventura, Gomera & Lancelote. Dès l'année 1291. Doria & Viraldo entreprirent un voïage vers les côtes d'Afrique avec deux galeres, mais on n'apprit d'eux aucunes nouvelles. La même choſe fut tentée dans la ſuite par Louis de la Cerda comte de Clermont petit-fils d'Alphonſe X. roi de Caſtille. Le pape Clement VI. les lui donna & l'en couronna roi dans Avignon; mais ce comte ne pourſuivit pas ce deſſein. En 1401 Henri III. roi de Caſtille en permit la conquête à Robert de Braquemont, qui en donna la commiſſion à Jean de Bretacour ſon parent; & celui-ci obtint le titre de roi, & fit bâtir une fortereſſe dans l'iſle de Lancelote en 1417. Elles ont eu depuis différens noms en divers tems,

font la conquête des iſles Canaries.

Hyer. Surita eminent. in itiner. Antonini. Gomer. hiſt. Indic.

AN. 1478. jusqu'en cette année 1479. que Ferdinand & Isabelle commencerent à en faire la conquête.

XVI. Les Genois secouënt le joug du duc de Milan.

La république de Genes sécoüa cette année le joug du duc de Milan qu'elle souffroit depuis environ quinze ans. Après beaucoup de troubles qui produisirent des guerres civiles, & qui coûterent la vie à un grand nombre, ils élurent pour leur chef Jean-Baptiste Fregose, & lui donnerent huit conseillers pour gouverner conjointement avec lui. Le duc de Milan fâché de cette perte tâcha de la réparer. Comme il tenoit la principauté de Genes du roi de France, Bonne de Savoie mere de Galeas en fit hommage avec serment de fidelité au nom de son fils à Philippe de Comines qui revenoit de France, & passoit par Milan, ce qu'il faisoit, disent quelques auteurs, pour engager Loüis XI. au recouvrement de cet état. Mais ce prince s'en mettoit peu en peine; il ne vouloit pas faire passer ses troupes hors de son roïaume, ni s'engager avec des peuples sur lesquels on ne pouvoit jamais compter. On dit même que les Genois lui aïant un jour offert de se donner à lui, il ne leur fit point d'autre réponse que celle-ci, „ Vous vous „ donnez à moi, & moi je vous donne au diable; „ leur faisant entendre par-là, qu'il ne vouloit point d'eux, & qu'il les connoissoit trop inconstans, pour compter sur leur fidelité. Les ducs de Milan néanmoins lui faisoient toûjours hommage pour Genes, & le roi lûi-même prenoit la qualité de seigneur de Genes, comme on le voit dans plusieurs titres.

Daniel hist. de France. tome IV. p. 732. in 4.

XVII. Loüis XI. sollicite le roi d'Angleterre contre l'archiduc.

Pendant que Loüis XI. faisoit si peu de cas des offres des Genois, il emploïoit toutes sortes de moïens pour entretenir le roi d'Angleterre dans son parti, ou

au moins pour l'engager à demeurer neutre. Maximilien d'Autriche de ſon côté faiſoit tous ſes efforts pour rompre les engagemens qu'Edoüard avoit avec la France, & pour l'obliger à entrer dans ſes interêts; il l'en avoit fait ſolliciter l'année précedente par ſon parlement, & il n'y avoit point d'Anglois qui ne ſouhaitât la guerre avec les François, & qui ne repréſentât à leur roi la néceſſité de ſe liguer avec les Flamands contre la France. Loüis XI. prévoïoit l'orage qui le menaçoit; il augmenta les penſions de ceux qui pouvoient le ſervir en Angleterre; il combloit d'honneurs les envoïez d'Edoüard; il rendoit d'avantageux témoignages de leur habileté. Haſtings grand chambellan d'Angleterre, fut celui qui le ſervit plus efficacement. Il devint penſionnaire de Loüis XI. L'argent diſtribué avec tant de largeſſe en Angleeerre, produiſit une prolongation de la trêve; mais ce ne fut pas ſans obſtacles. AN. 1479.

Mem. de Comines, l. 6. c. 2.

XVIII. La ducheſſe doüairiere de Bourgogne va en Angleterre pour agir contre Loüis XI.

Maximilien avoit prié Marguerite d'York bellemere de ſon épouſe, & ſœur du roi Edoüard IV. de ſe charger de la négociation auprès de ſon frere. Il avoit ſes vûës en l'éloignant; il avoit appris que Jules de la Roüere cardinal de ſaint Pierre-aux-liens, & depuis pape ſous le nom de Jules II. devoit venir en qualité de légat auprès de Loüis XI. qu'enſuite il devoit aller en Flandre propoſer à cette ducheſſe doüairiere de Bourgogne un mariage avantageux & de grands biens, pourvû qu'elle s'engageât à lui rendre ſervice. Si la duchſſe eût goûté les propoſitions du légat, cela auroit fort dérangé les affaires de Maximilien; auſſi pour y mettre ordre, il la pria d'aller elle-même en Angleterre, & elle y conſentit. Elle

AN. 1479.

fit le voïage, & travailla à détacher ſon frere des engagemens qu'il avoit avec la France, & en obtenir des troupes. Mais les engagemens d'Edoüard étoient trop forts pour qu'on pût ſi aiſément les rompre. Une penſion de cinquante mille écus qui lui étoit exactement païée ; le mariage d'Eliſabeth ſa fille arrêté avec le dauphin, étoient des liens qu'il n'étoit pas facile de rompre. Loin de s'en dégager, il traita avec la France. Le traité fut conclu à Londres dans le mois de Janvier de cette année. Edouard y prend la qualité de roi de France. C'eſt le pere Daniel qui place ce traité dans cette année, & qui cite pour ſon garant le recueil des traitez de Leonard, mais je ne ſçai s'il ne le faudroit pas reculer à l'année ſuivante, puiſque dans le cinquiéme volume de la dérniere édition des mémoires de Comines, on trouve des lettres de la ducheſſe doüairiere de Bourgogne à Maximilien, datées des vingt-ſeptiéme Juillet, & quatorziéme Septembre 1479. & une du roi d'Angleterre au même, pour lui donner avis du départ de la ducheſſe, auquel tems le traité avec la France n'étoit pas encore conclu. Il faut donc le placer au commencement de 1480.

XIX. Traité entre les rois de France & d'Angleterre.

Mem. de Comines, de l'édit de 1723. tom. V. p. 114. & ſuiv.

XX. Les Flamands levent une armée en faveur de Maximilien.

Maximilien ainſi abandonné par le roi d'Angleterre, ſe propoſa d'intereſſer l'Allemagne dans ſon differend avec Loüis XI. mais ce fut ſans ſuccès ; ce qui l'obligea de recourir aux Flamands. La conjoncture étoit favorable ; l'archiduc avoit un fils à qui ces peuples vouloient conſerver la ſucceſſion de ſon aïeul auſſi entiere que celui-ci l'avoit laiſſée. Ils lui fournirent donc vingt-cinq mille hommes, & lui donnerent aſſez d'argent pour faire des levées con-

Mem. de Comine, l. 6. ch. 6.

AN. 1479.

ſidérables en Allemagne. Toutes ces avances lui firent refuſer de prolonger la trêve avec la France. Le roi lui avoit envoïé à ce ſujet le ſeigneur de Curton & Blandelli. Ils trouverent l'archiduc au Pede-Aventin avec ſon armée de Flamands, auſquels il avoit joint quelques Allemands, & environ trois cens Anglois. Maximilien rebuta ces envoyez du roi avec beaucoup de fierté. Peu de tems après réflechiſſant ſur la faute qu'il venoit de commettre, il renvoïa Olivier de la Marche au roi pour lui propoſer une entrevûë, mais celui-ci aïant été auſſi mal reçu que les envoïez de ſa majeſté, on ne penſa plus qu'à la guerre.

XXI. L'archiduc aſſiege Teroüane.

L'archiduc ſe flattoit déja pour ſon coup d'eſſai de reprendre tout ce que Louis XI. avoit enlevé à ſon épouſe. Il paſſa le Pont-Aventin, & vint dans le mois d'Août mettre le ſiege devant Teroüanne. Le ſeigneur de Saint-André qui en étoit gouverneur, ſe défendit avec beaucoup de valeur. Des Cordes qui commandoit l'armée Françoiſe en Picardie, s'avança pour combattre Maximilien, & l'obliger à lever le ſiege. L'archiduc fit une faute; il ne voulut ni demeurer dans ſes lignes, ni diviſer ſes troupes; il leva le ſiege, & mena toute ſon armée contre les François. Il n'en avoit fait qu'un corps, dont l'infanterie qu'il commandoit lui-même avec les comtes de Naſſau & de Romont, occupoit le milieu; & la cavalerie, ſous la conduite du ſeigneur de Raveſtein, étoit ſur les aîles. Des Cordes ſe trouva dans cette ſituation à Guinegate, entre les villes d'Aire & de Teroüanne, & mit ſes troupes en bataille. Il ſe réſerva l'infanterie, & donna ordre à Jean d'Eſtouteville ſei-

Comines, liv. 6, ch. 6.

AN. 1479. gneur de Torcy, d'être à la tête de la cavalerie, & de la mener au combat.

XXII. Bataille de Guinegate. *Mem. de Comines, ibid. p. 396.*

Torcy fit au-delà de ce qu'avoit eſperé ſon général, quoiqu'il n'eût qu'une partie de ſes hommes d'armes, l'autre ayant été laiſſée pour ſoûtenir l'infanterie. Il chargea avec tant de vigueur la cavalerie ennemie de l'aîle droite, qu'il la mit en fuite, ſans eſperance de pouvoir ſe rallier. Mais ce commencement de bonheur ne fut pas ſuivi. Des Cordes jaloux du ſuccès de ſon lieutenant, voulut y avoir part; il ſe mit à la tête du reſte de la cavalerie, il donna ſur l'aîle gauche de Maximilien, il l'ébranla du premier choc, & le renverſa au ſecond. Les cavaliers qu'il venoit de battre, & ceux que Torcy avoit battus, fuïoient vers Aire, & il ſuffiſoit de mettre à leurs trouſſes une partie de la cavalerie Françoiſe pour les empêcher de ſe rallier, & joindre le reſte à l'infanterie Françoiſe: mais des Cordes plus ſoldat que capitaine; non ſeulement envoïa Torcy à la pourſuite des fuïards, il voulut encore y aller lui-même; & la cavalerie Françoiſe ſe trouva ſans y penſer, ſi éloignée de ſon infanterie, qu'elle ne pouvoit plus la ſecourir au beſoin. Les genéraux de Maximilien profiterent de cette imprudence; ils arrêterent l'infanterie Flamande prête à prendre la fuite; ils lui repréſenterent que ſi elle n'avoit point de cavalerie pour la ſoûtenir, les François n'en avoient point non plus, & que les Flamands étoient beaucoup plus forts que leurs ennemis. Ces remontrances eurent leur effet, l'infanterie Flamande attaqua & vainquit la Françoiſe, enſorte que le champ de bataille demeura à l'archiduc, à qui l'on ajugea l'avantage, quoiqu'il y eut plus de morts de

XXIII. Le champ de bataille demeurent à l'archiduc.

ſon côté que de l'autre, qu'il perdit juſqu'à neuf mille hommes, au lieu que les François n'en perdirent que quatre mille, & que des Cordes fit neuf-cens priſonniers. AN. 1479.

XXIV. Il quitte le ſiége de Téroüanne, & s'amuſe à un château.

La perte que fit Maximilien ne laiſſa pas d'être aſſez grande pour l'empêcher de continuer le ſiége de Teroüanne. Il alla s'amuſer mal-à-propos devant le château de Malaunoy, où il y avoit environ cent cinquante Gaſcons commandez par un nommé Raimonnet, qui exerça long-tems l'archiduc. Ces Gaſcons ne ſuccomberent qu'à un troiſiéme aſſaut, ils ſe firent preſque tous égorger ſur la bréche, & Raimonnet fait priſonnier, fut conduit à Maximilien, qui le fit pendre contre les loix de la guerre. Loüis XI. outré, vengea cette mort honteuſe par celle de cinquante des meilleurs priſonniers faits à Guinegate qui furent tous pendus en differens endroits; ſept des plus diſtinguez dans le lieu même où Raimonnet avoit été exécuté, dix devant la ville de Doüai, autant devant Saint-Omer, Arras & Lille. Ces exécutions furent faites par le bourreau, accompagné du grand prevôt, avec huit cens lances & ſix mille francs-archers, qui après s'être acquittez de leur commiſſion, vinrent dans le comté de Guines, & de-là en Flandres, ſe ſaiſirent de dix-ſept places ou châteaux, tuerent ou brûlerent tout ce qui ſe préſenta, emmenerent bœufs, vaches, chevaux, & mirent tout à feu & à ſang. Un corſaire Normand nommé Coulon, punit encore les Flamands, à qui il enleva quatre-vingt vaiſſeaux qui venoient de charger des bleds en Pruſſe, & toute la pêche des harangs; ce qui cauſa beaucoup de dommage à tout le païs. La campagne finit

Chronique ſcandal. dans les Mem. de Comines de la derniere édition tome 2. p. 259.

AN. 1479. de bonne heure, & l'on ne fit plus rien du reſte de l'année. Dans la ſuivante on parla de paix, & le pape pour en être le médiateur, envoia ſon légat en France.

XXV. Le Cardinal de ſaint Pierre-aux liens légat en France.

Ce légat étoit le Cardinal Julien de la Roüere, du titre de ſaint Pierre-aux-liens. Il avoit déja paru en France avec le même titre quatre ans auparavant. Sa principale commiſſion étoit de ſe rendre l'arbitre de la paix entre le roi Loüis XI. & Maximilen duc d'Autriche. Il arriva à Paris dans le mois de Septembre de cette année 1480. & y fut reçû avec beaucoup d'honneur. Il trouva le roi beaucoup plus diſpoſé à la paix qu'il ne s'étoit imaginé. Ce monarque étoit fort touché de la journée de Guinegate; il croïoit qu'il y avoit beaucoup plus de François tuez qu'on ne lui avoit dit, & il ne doutoit pas que Maximilien n'eût recouvré tout ce que ſon épouſe avoit perdu dans les Païs-Bas, s'il eût ſçû uſer de ſa victoire. Des Cordes n'avoit eu permiſſion de hazarder le combat, que parce que la ſuite des proſperitez preſque continuelles de Louis XI. depuis la mort du duc de Bourgogne, l'avoit fait conſentir, contre ſon inclination naturelle, à cette bataille. Il penſoit d'ailleurs que s'il l'eut gagnée, il auroit infailliblement conquis le reſte des Païs-Bas.

Mem. de Comines, l. 6. ch. 6.

Une autre raiſon qui faiſoit ſouhaiter la paix à ce prince, étoit que ſa ſanté diminuoit tous les jours. Il ſçavoit auſſi que tous les grands de ſon roïaume le haïſſoient, ſon fils étoit mineur, & ſelon toutes les apparences, l'état en changeant de maître, entreroit dans une guerre civile. La raiſon vouloit que ſon fils ne ſe trouvât embarraſſé d'aucune guerre étrangere; &

ſans

ſans cette précaution, il ne pouvoit manquer de perdre tout ce qu'il avoit pris ſur l'heritiere de Bourgogne. Ces conſidérations lui ôterent l'eſperance de conquerir le reſte des Païs-Bas, & ne lui laiſſerent que le ſoin de conſerver ce qu'il y avoit acquis. Ce fut ce qui l'obligea de donner ſi aiſément dans les vûës du légat, & de répondre au deſſein qu'il avoit de ménager la paix entre lui & l'archiduc. Ce cardinal étoit l'homme du monde le plus propre à cette négociation. Quoique neveu du pape, il avoit l'inclination toute Françoiſe, & ſembloit être né pour les grandes choſes. AN. 1478.

XXVI. Trêve entre Louis XI. & l'archiduc.

Il y avoit déja une trêve faite entre Loüis XI. & l'archiduc. C'étoit celui-ci qui en avoit propoſé les conditions, & il paroît que le roi de France les avoit acceptées. Cette trêve fut concluë au mois d'Août, & devoit durer ſept mois. On étoit convenu: Qu'on ne la publieroit d'abord que pour trois mois, leſquels étant expirez, on feroit une ſeconde publication pour quatre mois: Que le roi d'Angleterre & le duc de Bretagne ſeroient les garants de la trêve: Que pendant ce tems-là on ne feroit aucune hoſtilité: Que les ambaſſadeurs engageroient le roi à remettre au ſeigneur de Romont l'une de ces trois villes, Téroüanne, Bethune ou Peronne, ſans toutefois que le refus du roi les arrêtât: Et que cette trêve devant être regardée comme un acheminement à la paix, le roi ſeroit prié d'envoïer ſes ambaſſadeurs pour le quinziéme d'Octobre à Téroüanne, Bethune ou Arras, pendant que le duc d'Autriche envoïeroit les ſiens à Saint-Omer, à Lille ou à Doüai.

Mem. de Comines, Tome V. dern. édit. p. 79.

XXVII. Lettre de la du-

Marguerite ducheſſe doüairiere de Bourgogne,

AN. 1480. qui n'étoit pas encore de retour d'Angleterre, & qui avoit assuré que l'archiduc se laisseroit entierement conduire par Edoüard, & qu'il ne feroit rien sans sa participation, informée de toute cette négociation, en écrivit à Maximilien, & lui apprit le mécontentement du conseil d'Angleterre touchant la trêve qu'il venoit de faire avec la France sans la participation du roi Edoüard, l'entrevûë proposée avec Loüis XI. ses intelligences avec le roi d'Ecosse, le départ des troupes Angloises pour la Flandre, & son prochain départ. Sa lettre est du quatorziéme de Septembre datée de Rochester. Dans une autre lettre du troisiéme d'Octobre, elle lui mande qu'elle avoit fait au roi d'Angleterre ses excuses de ce qu'il s'étoit engagé sans sa participation à une conférence pour les differends qu'il avoit avec Loüis XI. qu'elle avoit des affaires secretes à lui communiquer avant cette conference, & qu'elle lui feroit sçavoir la réponse d'Edoüard touchant le cardinal légat.

chesse doüairiere à Maximilien sur cette trêve.

Memoires de Comines, ibid.

XXVIII. Maximilien refuse de donner audience au legat.

Ce cardinal s'étoit avancé jusqu'à Peronne pour traiter avec les députez de l'archiduc ; mais n'aïant pû obtenir de sauf-conduit, il fut obligé de revenir à Paris, d'où il lui écrivit d'abord le cinquiéme de Septembre, pour l'informer qu'il étoit arrivé en France dans le dessein d'exhorter Loüis XI. à la paix, & qu'il l'y avoit trouvé tout-à-fait disposé. Il ajoûte, qu'après avoir resté seulement quatre jours à Vendôme, il étoit venu à Paris, d'où il devoit aller le trouver en Flandres, pour l'engager à consentir à une si bonne œuvre. Maximilien lui répondit que son conseil n'étoit pas avec lui ; qu'il vouloit le consulter, & prioit le légat de differer son voïage jusqu'à ce qu'il eût sa

Mem. de Comines, loco supra cit. p. 89.

réponſe, qu'il recevroit dans peu de jours. Maximilien vouloit bien le recevoir comme cardinal, mais non comme légat. Le pape qui avoit été informé d'abord de ce refus, envoïa un bref à l'archiduc, où il lui repréſente que le cardinal avoit déja fait la fonction de légat en France, & le prie de le reconnoître & de le recevoir en cette qualité. Ce bref eſt du ſeiziéme Septembre. Comme il ne fit point changer de réſolution à l'archiduc, le légat lui écrivit de Peronne dans le même mois, pour le prier de ne le pas laiſſer davantage en ſuſpens ſur ſon voïage dans les Païs-Bas, attendu qu'il ne peut, ſans deshonneur demeurer où il eſt. Et en même tems il donna une lettre de créance à Marc archevêque de Colocz en Hongrie, & à un docteur en droit qu'il envoïoit à Maximilien pour ſçavoir ſa volonté ſur le voïage des Païs-Bas auquel il ſe diſpoſoit, & ſi ce prince l'agréeroit. AN. 1480.

XXIX. Bref du pape à l'archiduc pour recevoir le légat.

Comme l'archiduc perſiſtoit toûjours dans ſon refus, le légat ſe plaignit vivement du peu d'égard qu'il avoit au bref du pape, & le pria de l'informer du parti qu'il devoit prendre. Cette lettre eſt datée de Peronne le cinquiéme d'Octobre. Il lui en écrivit une autre le vingtiéme du même mois, pour lui demander la permiſſion de ſe rendre auprès de lui au moins dans un lieu neutre & ſans aucunes conditions; eſperant que par cette voie il quitteroit les injuſtes ſoupçons qu'il avoit conçus contre lui. L'archiduc envoïa enfin ſes inſtructions à Jean d'Auffay maître des requêtes de ſon conſeil pour traiter avec le légat. Il prit ce parti ſur une lettre qu'il reçut du roi d'Angleterre, dans laquelle ſa majeſté lui mandoit qu'il

LXX. Il envoie ſes inſtructions pour entendre le légat.

AN. 1480. pouvoit donner audience au légat, & le prioit en même tems de ne rien conclure avec lui ſans l'en avoir auparavant averti. Le légat étoit trop habile pour n'avoir pas informé la cour d'Angleterre du ſujet de ſa légation, & la doüairiere de Bourgogne des vûës que le roi de France avoit de la remarier richement.

D'un autre côté Maximilien négocioit ſéparément pour tâcher de s'accommoder avec Loüis XI. & pour y réüſſir il convint de cette conference dont on a déja parlé, qui devoit ſe tenir le quinziéme d'Octobre, & propoſa même une entrevûë avec le roi. Edoüard n'auroit pas été fâché que le légat fût entré dans cette negociation, il croïoit ſon entremiſe néceſſaire pour fixer la legereté de l'archiduc qui s'obſtinoit toûjours à ne point recevoir ce cardinal qui lui étoit ſuſpect, enſorte que malgré les inſtructions qu'il avoit envoïées à un de ſes conſeillers, il lui refuſa toûjours une audience particuliere. La maladie dangereuſe de Loüis dérangea ces négociations, le roi d'Angleterre changea même de vûës, & au lieu de travailler à la paix, comme il paroiſſoit y être porté, il conſeilla à l'archiduc d'obtenir une trêve de deux ans, en attendant la mort du roi de France qui paroiſſoit certaine. Sa maladie fut une attaque d'apoplexie qui le ſurprit pendant ſon dîné dans un village proche la ville de Chinon en Touraine; il perdit dans un moment l'uſage de tous ſes ſens, & ne reconnut plus perſonne, ſes domeſtiques le porterent au lit, & avec quelques remedes il eut le courage de retourner coucher à Forges, d'où il étoit parti le matin. Il recouvra la parole trois jours

Mem. de Comines, loc. cit, pag. 139.

XXXI. Loüis XI. eſt attaqué d'apoplexie.

Mem. de Comines, l. 6. c. 7.

après ; mais ce qu'il disoit, étoit si peu articulé, qu'il n'y avoit que ses officiers qui l'entendissent. AN. 1480.

XXXII. Conduite bizare & affectée de ce prince. *Mem. de Comines, l. 6. c. 7.*

Comme pendant son attaque d'apoplexie, il s'étoit efforcé d'approcher d'une fenêtre, on l'avoit fermée de peur qu'il ne se précipitât, & on le gardoit à vûë. Quand il fut un peu revenu à lui-même, il demanda qui étoient ceux qui l'avoient retiré de cette fenêtre, & à peine en eut-il sçu les noms, qu'il les chassa tous de sa maison, & ôta les emplois à plusieurs. C'est qu'il avoit honte de voir ceux qui avoient été les témoins de sa foiblesse. Ce fut par une même délicatesse, que pour persuader au public qu'il étoit encore capable de grandes affaires, dix ou douze jours après son attaque d'apoplexie, il assembla son conseil pour s'informer des expéditions qu'on avoit faites pendant ce tems-là. Il fit appeller les six personnes qui lui servoient alors de ministres, le comte de Beaujeu, Charles d'Amboise, l'évêque d'Autun, Pierre de Rohan maréchal de Gié, Philippe de Comines, & le seigneur de Lude ; il les obligea tous l'un après l'autre à parler sur les matieres dont il s'agissoit ; quoiqu'il n'entendît pas trop ce qu'on disoit, il faisoit toutefois semblant de l'entendre, il prenoit les lettres entre ses mains, & vouloit quelquefois les lire sans y rien comprendre, dit Comines, il les tournoit souvent à rebours, ajoûte un autre historien ; mais il ne falloit pas faire connoître qu'on s'en apperçût. Enfin il n'oublioit rien pour faire accroire au public qu'il étoit parfaitement guéri, & qu'il reprenoit avec autant d'exactitude qu'auparavant le soin des affaires de son roïaume.

Matthieu, hist. de Louis XI. liv. 10.

XXXIII. Le légat de-

Le légat profita de cette indisposition du roi pour

AN. 1480. lui demander la liberté du cardinal Baluë, qui depuis treize ou quatorze ans languiſſoit dans une étroite priſon pour expier ſa perfidie & ſes trahiſons. Les ſollicitations preſque continuelles de la cour de Rome durant un ſi long-tems n'avoient pû le délivrer. Le légat pria le roi avec tant d'inſtance de lui rendre la liberté, que Loüis qui croioit d'ailleurs ſa vengeance aſſez ſatisfaite par la longue captivité du cardinal, lui en accorda enfin la délivrance. Comines dit que le roi ſe fit abſoudre de la conduite qu'il avoit tenuë envers Baluë par un bref que le pape envoïa à ſa requête. D'autres auteurs ont publié que ce cardinal trompa le roi & les medecins, qu'aïant feint une rétention d'urine, il fut rendu au légat qui l'emmena en Italie ſans avoir vû Loüis XI. qu'il fut reçu du pape & des cardinaux avec beaucoup de bonté, & qu'auſſi-tôt après ſon arrivée ſa ſainteté le pourvut de l'évêché d'Albano,

mande la liberté du cardinal Baluë, & l'obtient.

Mem. de Comines, liv. 6 c. 7. p. 403.

Addit. ad Claron. Garimbert. de Cardin. l. 7. c. 5.

XXXIV. Réforme des francs archers; les Suiſſes ſont mis en leur place.

La trêve que Loüis venoit de faire avec Maximilien l'obligea de réformer ſes troupes; il caſſa tous les francs-archers établis par Charles VII. parce qu'ils étoient extrémement à charge au peuple, & qu'ils nuiſoient plus, qu'ils n'étoient utiles dans un jour de bataille, étant trop ardens au pillage, comme il avoit paru à la journée de Guinegate. Le roi pour les remplacer fit venir en France un grand nombre de Suiſſes qu'il ſe chargea de défraïer lui-même; cette nation s'étoit obligée à fournir toûjours ſix mille ſoldats au roïaume par un traité fait en 1477. On arma ces Suiſſes de piques, de hallebardes, & de larges épées comme des ſabres, au lieu des arquebuſes dont on avoit armé les francs-archers; l'on en don-

Chronique ſcandaleuſe de Loüis XI. au tome 2. de Comines, p. 263.

AN. 1480.

na auſſi à quelques troupes François.

René d'Anjou comte de Provence, mourut le dixiéme de Juillet de cette année à Aix en Provence âgé de ſoixante-dix-huit ans, prince fort vertueux, & qui ſupporta avec beaucoup de conſtance tous les malheurs qui lui arriverent preſque dans toutes les guerres qu'il entreprit. Il étoit ſi affable envers tout le monde, qu'on le ſurnomma le Bon. Il aimoit l'hiſtoire, la poëſie, & ſur-tout la peinture dans laquelle il réuſſit aſſez bien, comme on le voit encore aujourd'hui dans quelques ouvrages qui reſtent de lui à Aix, à Marſeille, à Lyon, & en d'autres endroits. Il avoit ordonné que ſon corps ſeroit tranſporté à Angers dans le tombeau de ſes ancêtres, mais ſes ordres ne furent point exécutez d'abord. Les habitans d'Aix ne voulurent jamais y conſentir : tout ce que Jeanne ſon épouſe put obtenir, fut ſeulement le tranſport de ſon cœur ; & ſon corps ne fut tranſporté que quelques années après ; encore le fit-on fort ſecretement. Il fut enterré dans l'égliſe de ſaint Maurice avec beaucoup de pompe. Cinq de ſes fils & trois de ſes petits-fils étant morts avant lui, il inſtitua heritier de tous ſes états Charles duc de Calabre, comte du Maine, fils de Charles ſon frere, & non pas Loüis XI. comme quelques auteurs l'ont écrit ; mais ce comte n'en fut pas long-tems poſſeſſeur, & la Provence fut bien-tôt après au pouvoir du roi.

XXXV. Mort de René d'Anjou roi de Sicile.

Pelleforeſt, hiſt. de France l. 5. ch. 146.

S. Marth. genealog. Franc. lib. 11. ch. 4.

XXXVI. Il laiſſe pour heritier Charles comte du Maine.

Ce prince étant allé à Marſeille pour prendre poſſeſſion de la Provence, y mourut l'année ſuivante 1481. & avant ſa mort il fit par ſon teſtament le roi Loüis XI. ſon heritier univerſel en toutes ſes terres pour en joüir lui & tous les rois de France ſes ſuc-

XXXVII. Ce comte meurt, & laiſſe Loüis XI. ſon heritier.

AN. 1480. ceſſeurs, lui recommandant avec beaucoup d'inſtance de maintenir la Provence dans toutes ſes libertez, prérogatives, privileges, & coûtumes. René duc de Lorraine, fils d'Yolande d'Anjou, réclama contre cette inſtitution, prétendant qu'elle n'avoit pû ſe faire à ſon préjudice. Le roi au contraire la ſoûtint bonne, parce que la Provence eſt un païs régi par le droit écrit, ſuivant lequel chacun peut diſpoſer de ſes biens en faveur de qui il lui plaît; outre que les comtes de Provence avoient toûjours appellez les mâles à leur ſucceſſion au préjudice des filles. Palamedes de Fourbin ſeigneur de Souliers proche Toulon, qui conduiſoit l'eſprit de Charles comte du Maine, lui fit goûter toutes ces raiſons pour l'engager à inſtituer Louis XI. ſon heritier. Il y réuſſit, & il fut récompenſé du gouvernement de la Provence pendant ſa vie.

XXXVIII. Mahome: II. entreprend le ſiége de l'iſle de Rhodes.

Beſſus, tom. 2. l. 11. & 12.

Les Turcs pourſuivoient toûjours leurs conquêtes au grand regret du pape & de tous ceux qui étoient zélez pour la conſervation de la foi. Mahomet II. après avoir fait quelques incurſions en Italie, ne pouvant ſouffrir que l'iſle de Rhodes fut ſi proche de ſes états, & poſſedée par les chevaliers de ſaint Jean de Jéruſalem qui ôtoient à ſes ſujets la liberté de la mer, & qui les avoient ſouvent battus avec perte, prit enfin la réſolution d'aſſiéger cette iſle, ou plûtôt la ville qui en eſt la capitale: ce qu'il ne fit qu'après une mûre & longue déliberation; ſollicité par quelques traîtres qui s'étoient réfugiez vers lui. Aïant donc fait équiper une nombreuſe flotte le plus ſecretement qu'il lui fut poſſible, il en donna le commandement au Viſir Meſſith iſſu de la race des Paleologues,

Paleologues, qui deſcendit avec ſon armée dans l'iſle le vingt-troiſiéme de Mai de cette année 1480. AN. 1480.

XXXIX. Situation de cette iſle & de la ville.

Cette iſle eſt dans l'Aſie ſur la mer mediterranée. Du côté du Septentrion elle regarde la Caramanie partie de la Natolie, le canal de mer entre deux eſt de la largeur d'environ vingt milles. Du côté du Levant elle a l'iſle de Chypre, au Couchant de l'iſle de Candie & au Midi l'Egypte. Elle a environ ſix vingt milles de tour. La ville capitale eſt ſituée au bord de la mer ſur la pente d'une colline qui s'éleve inſenſiblement & dans une plaine agréable au ſeptentrion de cette iſle. Elle avoit alors une double enceinte de murailles fortifiées de pluſieurs groſſes tours; mais au midi & du côté que les Juifs habitoient dans la baſſe ville, les tours étoient plus éloignées les unes des autres; ce qui rendoit cet endroit plus foible. Le quartier ou demeuroient les chevaliers étoit le plus fort; car outre que la mer l'enfermoit au ſeptentrion & à l'orient, il étoit défendu par des baſtions & par des tours. Le Golfe qui regarde le ſeptentrion étoit fermé par un mole qui entroit plus de trois cens pas dans la mer, & à l'exrémité de ce mole il y avoit un fort qu'on appelloit la Tour de ſaint Nicolas.

XL. Les Turcs en commencent l'attaque.

Mahomet regardoit cette iſle comme un lieu qui pouvoit lui faciliter la conquête de l'Egypte & de la Syrie. Sa flotte étoit compoſée de cent-ſoixante voiles & faiſoit pour le moins cent mille combattans. Les Turcs ayant mis pied à terre, ſe logerent d'abord ſur le mont ſaint Etienne & dans les plaines voiſines. A peine furent-ils campez, qu'une troupe d'avanturiers alla eſcarmoucher juſqu'aux portes de la ville; mais

Chalcond. hiſt. des Turcs, l. 11.

AN. 1480. ils furent taillez en pieces par le vicomte de Monteil frere aîné du grand-maître Pierre d'Aubuſſon. Demetrius qui les conduiſoit, eut l'avantage d'y mourir les armes à la main; mort trop belle & trop glorieuſe pour un renegat & un traître. Ces premieres tentatives n'ayant pas réuſſi aux infidéles, un ingénieur Allemand nommé George Frapam fut d'avis qu'on attaquât & qu'on battit la tour de ſaint Nicolas. Le lendemain cet ingénieur ſe preſenta au bord du foſſé de la ville vis-à-vis le palais du grand-maître, & demanda à entrer; ce qu'on lui accorda. Il feignit de ſe vouloir ranger du côté des aſſiégez, préferant l'interêt de ſon ſalut à celui de ſa fortune. Le grand-maître crut qu'il falloit ſe ſervir de cet ingénieur ſans toutefois ſe fier à lui, & il le fit obſerver comme un eſpion toujours ſuivi par des gens qui le gardoient à vûë.

Chalcond. ibid. p. 27.

XLI. La flotte des Turcs eſt maltraitée par les chevaliers de Rhodes.

Cependant le Viſir Meſſith fit conduire de plus groſſes pieces d'artillerie dans l'endroit où l'on avoit dreſſé la premiere batterie. La tour de ſaint Nicolas fut ébranlée & fracaſſée en divers endroits. L'épouvante ayant ſaiſi les habitans, les eſprits furent raſſurez par les exhortations d'Antoine Fradin religieux Cordelier, qui faiſoit preſque à Rhodes ce que Jean Capiſtran avoit fait à Belgrade. Le grand-maître d'Aubuſſon ſachant de quelle importance étoit ce poſte pour la conſervation de la ville, n'épargna rien pendant toute la nuit pour le mettre en état de défenſe, & s'enferma dans la tour avec ſon frere le vicomte de Monteil. Le lendemain les Turcs leverent l'ancre de devant le Mont Saint-Etienne, & approcherent de la tour de ſaint Nicolas au ſon des tam-

bours & des trompettes. Les infideles ſauterent à terre & monterent à l'aſſaut avec fureur. Du côté des aſſiegez les feux d'artifices & les voléesde canon, avec une grêle de mouſquetades, de fléches & de pierres faiſoient un effet terrible. D'ailleurs les brulots mirent le feu à pluſieurs galeres des Turcs, & l'artillerie de la ville les maltraita fort. AN. 1480.

Enfin les ennemis prirent la fuite, & rentrerent dans leurs galeres avec précipitation. Le Viſir aïant ſi mal réuſſi de ce côté-là, fit conduire huit groſſes pieces de canon devant la muraille des Juifs proche du poſte d'Italie, où les canons & les mortiers des Turcs faiſoient un ſi horrible fracas, que les Italiens avec les Eſpagnols cabaloient déja pour exciter le grand-maître à rendre la ville. Mais leur propoſition ne ſervit qu'à faire connoître leur lâcheté dont ils ſe repentirent bien-tôt. Le viſir qui avoit prétendu réduire la place par la décharge des groſſes pieces, voyant que les aſſiegez ne parloient point de capituler; & ne voulant point hazarder l'aſſaut, eut recours à la trahiſon. Il fit venir deux transfuges qui étoient paſſez au camp des Turcs dès le commencement, & avoient abjuré la foi chrétienne: il leur propoſa une grande récompenſe, ſi entrant dans la ville ils pouvoient aſſaſſiner le grand-maître, ou l'empoiſonner. Les transfuges renegats s'offrirent à faire le coup, & retournerent à Rhodes, feignant qu'ils étoient tombez entre les mains des Turcs à la ſeconde ſortie. Ils y furent reçus comme des gens qui s'étoient ſauvez de la captivité. Mais on découvrit leur trahiſon, & on les executa publiquement.

XLII. Le Viſir tente de faire aſſaſſiner le grand-maître. *Chalcond. l. 11. n. 28.*

Alors le Viſir ne ſongea plus qu'à emporter de for-

AN. 1480. ce, ce qu'il ne pouvoit gagner par artifice. Il tourna tous ſes efforts contre la tour de ſaint Nicolas qu'il avoit abandonnée. Pour cette nouvelle attaque, il fit conſtruire un pont de bois afin d'approcher de la Tour, & y donna un furieux aſſaut qui fut vigoureuſement ſoutenu par le grand maître. Le pont fut mis en pieces par les batteries de la Tour, qui coulerent auſſi à fond quatre galeres avec pluſieurs vaiſſeaux de guerre. Cela n'empêcha pas les infideles d'opiniâtrer leur attaque où leurs chefs les plus diſtinguez demeurerent ſur la place, entr'autres Ibrahim genre de Mahomet. La mort de ce chef rallentit l'ardeur des barbares; ils lâcherent le pied malgré les remontrances du Viſir qui les exhortoit à venger la mort du gendre du grand-ſeigneur. Une retraite ſi honteuſe le jetta dans une profonde triſteſſe, & l'obligea à ne plus rien entreprendre contre la tour de ſaint Nicolas, qui lui parut imprenable. Il conçût le deſſein de réduire la ville en diviſant les aſſiégez, & en formant ſes attaques en pluſieurs endroits dans le même tems.

XLIII. Vigoureuſe réſiſtance des Rhodiens, qui obligent le Viſir à lever le ſiége.

Cependant l'ingenieur Allemand fut reconnu pour un traitre; & après avoir confeſſé ſon crime il fut pendu dans la grande place. Le viſir fut fort affligé de la mort de ce renegat ſur lequel il comptoit beaucoup; & après avoir fait ſommer la ville de ſe rendre d'abord avec de belles promeſſes, enſuite avec de grandes menaces; il commanda qu'on mît en œuvre toutes les machines, & qu'on battît la ville jour & nuit. On tira en peu de tems plus de trois mille cinq cens coups; mais cela n'effraya pas les Rhodiens qui ſe préparerent à ſoutenir l'aſſaut. Enfin le vingt-ſeptiéme de Juillet l'armée Turque attaqua la

Chalcond. liv. 11. n. 29.

ville de tous les côtez, & gagna d'abord le quartier des Juifs que les chevaliers reprirent après un combat de deux heures. Les infidéles revinrent à la charge, & eurent ordre du Viſir de choiſir le grand maître dans la mêlée, & de ne le pas manquer. Ces gens frais ſe jetterent comme des bêtes feroces ſur les Chrétiens, & les plus hardis avancerent contre le grand maître qui reçut dans cette occaſion cinq bleſſures. Ils furent toutefois contraints de prendre la fuite, & les autres Turcs qui avoient trouvé une vigoureuſe réſiſtance de tous côtez, quitterent leurs attaques, dès qu'ils virent la muraille des Juifs abandonnée. Les Rhodiens ſortirent en foule en même tems par les brêches, & pourſuivirent l'armée ennemie juſques dans ſon camp. Le Viſir tâcha inutilement de rallier ſes troupes, & fut forcé lui-même de regagner le rivage. AN. 1480.

Les chevaliers victorieux rentrerent dans la ville avec l'étendart impérial qu'ils avoient enlevé devant la tente du Viſir. Pluſieurs transfuges qui ſe vinrent rendre aux chevaliers dans le tems que les troupes victorieuſes revenoient, raconterent que dans la chaleur du combat les Turcs avoient apperçû dans l'air une croix d'or route environnée de lumiere, qu'ils avoient vû un dame extrémement belle vétuë d'une robbe blanche, la lance à la main, & le bouclier au bras, accompagnée d'un homme ſévere qui portoit un vêtement de poil de chameau, & ſuivi d'une troupe de jeunes guerriers tous armez d'épées flamboïantes. Ils ajouterent que cette viſion avoit fort allarmé les infidéles; & que quand on éleva l'étendart de la religion, où les images de la ſainte Vierge

Spond. contin. annal. ad ann. 1480. n. 2. Chalcond. hiſt. des Turcs, impr. de Cloſer, de la trad. de Vigenere, p. 274.

AN. 1480. & de ſaint Jean-Baptiſte étoient peintes, pluſieurs étoient tombez morts, ſans avoir reçu aucunes bleſſures des ennemis. C'eſt Chalcondyle qui rapporte ces viſions dignes d'un auteur Grec, & auſquelles on doit moins attribuer la retraite des Turcs, qu'à la valeur & à la prudence du grand-maître Pierre d'Aubuſſon.

Voyez le Pere Bouhours, hiſt. de d'Aubuſſon.

XLIV. Le roi de Naples envoye deux vaiſſeaux au ſecours des Rhodiens.

Pendant que les Turcs embarquoient leurs machines de guerre & tout leur bagage, deux grands navires envoyez par Ferdinand roi de Naples, parurent à la vûë de l'iſle pour venir au ſecours des Rhodiens. Le Viſir les fit battre du rivage avec les pieces d'artillerie qui n'étoient point encore embarquées, ne pouvant les faire attaquer par ſes vaiſſeaux qui avoient le vent contraire. Un de ces amis entra heureuſement dans le port; l'autre relâcha dans le canal à cauſe de la tourmente, & ſe trouva le lendemain aſſez près de la flotte des infideles. Le Viſir envoya vingt galeres pour s'en ſaiſir, & ordonna à celui qui commandoit ces galeres de s'y comporter vaillamment. Mais après un ſanglant combat qui dura près de trois heures, les Turcs furent obligez de ceder, & la mort du commandant des galeres, leur fit abandonner le navire de Naples. Ainſi la flotte Ottomane quitta la rade le dix-neuviéme du mois d'Août, & fit voile vers le port de Fiſco, où ayant débarqué l'armée de terre, elle continua ſon chemin vers Conſtantinople.

XLV. La flotte des Turcs ſe retire.

XLVI. Le grand maître fait bâtir une égliſe en actions de graces.

Dès que le grand-maître fut guéri de ſes bleſſures, il fit vœu de faire bâtir une égliſe magnifique ſous le titre de ſainte Marie de la Victoire, & l'on travailla à ce grand ouvrage auſſi-tôt que les forti-

fications de la ville furent réparées. Et parce que la victoire ſe remporta le jour que les Grecs ſolennisſent la fête de ſaint Pantaleon, le grand-maître Pierre d'Aubuſſon voulut qu'on bâtît près de cette égliſe une ſuperbe chapelle en l'honneur de ce ſaint martyr, pour être déſervie ſuivant le rit grec. Il réſolut de bâtir auſſi une égliſe à Genes proche la chapelle où repoſent les cendres précieuſes de ſaint Jean-Baptiſte dans l'égliſe cathédrale de ſaint Laurent. Ce qui fut exécuté. On aura occaſion de parler encore de ce digne grand-maître qui ſoutint les furieux aſſauts des Turcs pendant trois mois avec beaucoup de valeur, & ſe comporta en ſi grand capitaine, qu'il contraignit le Viſir Meſſith à lever le ſiége, & à abandonner honteuſement l'iſle de Rhodes, après y avoir perdu neuf à dix mille hommes, & beaucoup de ſes vaiſſaux & galeres.

AN. 1480.

Boſius, tom. 2. l. 11. & 12.

XLVII. Paix accordée aux Florentins par le pape.

Le ſiége que les Turcs avoient mis devant Rhodes, fut en partie cauſe de la paix que le pape accorda aux Florentins, après l'avoir refuſée pendant plus de deux ans. Comme cette paix fut faite à l'inſçu des Venitiens, ceux-ci s'en plaignirent hautement, irriterent fort le ſaint pere, & cauſerent dans Florence de grands troubles qu'on ne pût appaiſer qu'en envoyant aux Venitiens des députez pour les informer du fait. Les Florentins envoyerent auſſi leurs ambaſſadeurs à ſa ſainteté; mais ils ne furent admis à ſon audience qu'à condition qu'ils accepteroient les conditions de paix propoſées par elle-même, & par Ferdinand roi de Naples, ce qu'ils promirent. On les admit donc à l'entrée de l'égliſe de ſaint Pierre, où étant proſternez on leur donna l'abſolution, & chacun

Volaterr. l. 5. Brutus hiſt. Florent. l. 5.

AN. 1480. d'eux reçut un coup de verge ſelon la coutume. Ils entrerent enſuite dans l'égliſe, & y aſſiſterent à la meſſe. Un des articles de cette paix étoit que les Florentins fourniroient quinze vaiſſeaux au roi Ferdinand pour s'oppoſer aux Turcs, & les entretiendroient à leurs dépens, tant que l'armée de Mahomet ſeroit en Italie, où les infideles vinrent faire beaucoup de ravages, irritez & furieux de n'avoir pû forcer Rhodes: & c'eſt ce qui fut cauſe que le pape conſentit ſi aiſément à cette paix.

XLVIII. Les Turcs font des incurſions en Italie.

Celui qui commandoit l'armée des Turcs en Italie, etoit le bacha Geduc Acmet. Son deſſein étoit de ſe rendre maître principalement du royaume de Naples, & d'en dépoüiller Ferdinand, ſoit que les Venitiens, ſelon Krantzius, l'y euſſent excité, parce qu'au préjudice de leurs droits ce prince avoit voulu s'emparer du royaume de Chypre, ſoit qu'Acmet voulût ſe venger du roi de Naples, qui avoit ſouvent procuré du ſecours aux Chrétiens contre les Turcs.

Krantz. 13. Wandal. 19. & 12. Sax. 18.

XLIX. Ils ſe rendent maîtres d'Otrante.

Enfin de quelque motif que le bacha fût animé, s'étant embarqué à la Valonne en Epire, il aborda le vingt-huitiéme d'Août à Otrante ville maritime de la Calabre, qui n'en eſt éloignée que de ſoixante milles, & il ne ceſſa de la battre jour & nuit, enſorte qu'il la força en dix-ſept jours, & mit tout à feu & à ſang. L'on compta juſqu'à douze mille Chrétiens tuez ou faits priſonniers, parmi leſquels ſe trouva l'archevêque fort infirme & accablé de vieilleſſe, qui tenant la croix & exhortant les Chrétiens à demeurer fermes dans la foi, fut ſcié en deux avec une ſcie de bois, ſelon quelques hiſtoriens, & écorché vif, ſelon d'autres. Huit cens furent menez hors de la ville

Chalcond. hiſt. des Turcs l. 11. p. 29.

tout

tout nuds, & égorgez dans une petite vallée qu'on a nommé depuis la vallée des martyrs, parce qu'ils aimerent mieux ſouffrir la mort, que de renoncer à leur religion. AN. 1480.

La priſe d'Otrante étonna tellement toute l'Italie, qu'on penſoit plûtôt à prendre la fuite qu'à la défendre. Bonfinius ajoûte que le pape eut deſſein d'abord de quitter Rome, & de ſe retirer en France; mais qu'étant un peu revenu de ſa crainte & de ſa timidité, il prit de plus juſtes meſures pour conſerver les terres de l'état eccleſiaſtique. Il fit la paix avec les Florentins, comme on a vû plus haut, il engagea Ferdinand roi de Naples à faire revenir ſon fils Alphonſe de la Toſcane; il exhorta l'empereur, les rois & les princes à donner du ſecours aux Chrétiens, & fit conduire dans la Poüille avec tout le ſoin & toute la diligence qu'on y pût apporter les vingt-quatre galeres qu'on avoit préparées pour ſecourir les chevaliers de Rhodes. Enfin il invita les princes & les prélats à ſe trouver à Rome au plûtôt pour prendre tous enſemble les meſures néceſſaires à la conſervation de la religion chrétienne. Ces précautions étoient de la derniere importance pour arrêter les progrez du Bacha Acmet qui prit encore quelques places, & courut toutes les côtes de la mer Adriatique, dans le deſſein d'aller piller Nôtre-Dame de Lorete. Mais auſſitôt qu'il eut apperçu la flotte des Chrétiens, il prit le parti de ſe retirer promptement, & même avec beaucoup de fraïeur. Antoine de Ferrariis à compoſé en Italien l'hiſtoire de la priſe d'Otrante par les Turcs. que Michel Martiano traduiſit en latin dans l'année 1612.

Bonfin. 4. dec. cad. 6. Brut. hiſt. Florent. l. 7. Onuph. in Sixt. IV.

L.
Soins du pape pour s'oppoſer aux Turcs.

AN. 1480.

LI. Mort de Jean Dlugloſſ hiſtorien polonois.

Michou, l. 4. c. 72. Cromer l. 29.

Les hiſtoriens Polonois placent dans cette année la mort de Jean Dlugloſſ Longin chanoine de Cracovie, & nommé archevêque de Leopol. Il a écrit l'hiſtoire de Pologne qui eſt imprimée, & le manuſcrit eſt à Rome dans la bibliotheque des peres de l'Oratoire de ſaint philippe de Neri. C'eſt un excellent hiſtorien. Le pape Pie II. l'eſtimoit beaucoup: auſſi eſt-il digne de loüange, tant pour ſa nobleſſe, que pour ſa vertu, ſon érudition & ſon intelligence dans les affaires, & quoiqu'il eût été fort perſécuté par le roi Caſimir au ſujet du cardinal Sbignéée, ce prince toutefois lui rendit juſtice dans la ſuite; & goûta ſi bien ſon eſprit, qu'il le chargea de la conduite de ſes enfans, & l'emploïa en divers ambaſſades importantes. Ses obſéques furent magnifiques, ſelon le témoignage de Michou qui s'y trouva, & qui parle aſſez au long de ſa vie, & des ouvrages qu'il a compoſez.

LII. Diſpute touchant l'anneau de la ſainte Vierge.

Bzov. annal. eccleſ. ad ann. 1480.

Le pape tâcha d'appaiſer vers la fin du mois de Decembre la diſpute qui s'étoit élevée entre les habitans de la ville de Perouſe & ceux de Cluſe aſſiſtez des Siennois leurs alliez, au ſujet de l'anneau que ſaint Joſeph avoit donné à la ſainte Vierge en l'épouſant. Ceux de Perouſe qui, à ce qu'ils prétendoient, l'avoient eu d'une maniere miraculeuſe, étoient ſi prévenus en faveur de cette relique, qu'ils étoient prêts d'expoſer & leurs biens & leurs vies, pour l'ôter aux habitans de Cluſe qui la leur avoient dérobée. Le pape auroit fort ſouhaité terminer ce differend à l'avantage de quelque égliſe de Rome; mais n'aïant pas voulu hazarder ſon autorité en cette occaſion, de crainte de trouver des rebelles, l'affaire demeura

indéciſe juſqu'au pape Innocent VIII. ſon ſucceſſeur qui la termina en confirmant aux Peruſiens la poſſeſſion de cet anneau, dont Jean-Baptiſte Laure natif de Perouſe a fait fort au long l'hiſtoire imprimée à Rome en 1622.

LIII. Le pape invite les princes à faire la guerre aux Turcs.

Les incurſions que les Turcs avoient faites en Italie, leur tentative ſur l'iſle des Rhodes, & la priſe de la ville d'Otrante ranimerent le zele du pape pour engager les princes chrétiens à s'unir contre l'ennemi commun de la foi, & à faire la paix entre eux, ou du moins une tréve pour trois ans, afin d'envoïer leurs troupes contre les infidéles, & de les commander eux-mêmes en perſonne, s'il leur étoit poſſible. Le ſaint pere pour leur donner l'exemple, fit équiper vingt-quatre galeres à Genes. Ferdinand & Iſabelle rois de Caſtille & d'Arragon firent quelques efforts qui n'eurent point de ſuccès. Matthias roi de Hongrie envoïa deux mille hommes de bonnes troupes aguerries pour ſecourir ſon beau-pere Ferdinand roi des Naples; & le roi d'Ecoſſe ſacrifia ſes propres interêts pour obéir aux ordres du ſaint ſiége, dans un tems où il avoit ſon armée toute prête pour tirer vengeance de l'injure qu'il avoit reçuë des Anglois: le cardinal qui étoit légat en Angleterre aïant defendu à ce prince de paſſer outre, il obéit, quoique l'armée des Anglois, ſans aucun égard aux ordres du pape, ne laiſſât pas de faire beaucoup de dégât dans l'Ecoſſe.

Mariana, lib. 24. c. 21. Bonfin. 4. dec. 6.

LIV. Mort de Mahomet II. empereur des Turcs.

Cependant tout le zele du pape, & les préparatifs de quelques princes auroient été inutiles, ſi Dieu n'eût pris lui-même la défenſe de ſa religion, en ôtant du monde celui qui s'en étoit déclaré le plus

Chalcond. hiſt.

AN. 1481. grand ennemi. Heureuſement pour toute l'Italie, Mahomet II. mourut à Nicomedie le troiſiéme jour de Mai de cette année 1481. lorſqu'il etoit ſur le point de remettre le ſiége devant Rhodes, & d'envoïer une nouvelle armée à Otrante. Quelques hiſtoriens diſent que ſa mort arriva dans une bourgade à une journée de la Bithyne, lorſqu'il ſe préparoit à porter la guerre en Egypte, le quatriéme du mois appellé par les Turcs Rabie premier, l'an 886. de l'hégire, ſoit qu'il ait été empoiſonné par un médecin Egyptien, ou d'une tumeur qui lui étoit venuë à la jambe. Il étoit alors âgé d'environ cinquante-trois ans, & en avoit regné trente-un. Son grand courage ne régloit pas ſeul ſes conquêtes, ſa prudence & ſa politique y avoient beaucoup de part. On a parlé ailleurs de ſes cruautez & de ſes vices. Son corps fut tranſporté à Conſtantinople. Comines dit que Mahomet, Louis XI. & Matthias roi de Hongrie étoient les trois plus grands hommes qui euſſent regné depuis cent ans. Il ajoute, en parlant du premier, qu'il ordonna par ſon teſtament qu'il avoit vû, d'abolir un impôt nouvellement mis ſur ſes ſujets. On grava ſur ſon tombeau les noms des princes, villes & provinces remarquables qu'il avoit ſubjuguées.

Turcs, l. 11. n. 3.

Voyez le tom. 22. an l'ann. 1451. n. 64. & 65.

Mem. de Comines, l. 6. c. 13.

LV. Mahomet laiſſe deux fils, Bajazet & Zizim.

Il laiſſa deux fils, dont l'aîné ſe nommoit Bajazet, & le cadet Zizim. Pendant le regne de leur pere, celui-ci avoit le gouvernement de la Lycaonie dans l'Aſie mineure, & celui-là gouvernoit la Paphlagonie; de ſorte que ces deux freres ſe trouverent fort éloignez de Conſtantinople à la mort du ſultan. Ils avoient toujours été ſéparez l'un de l'au-

Phranz. lib. 1. cap. 33.

tre, & ne s'étoient jamais vûs qu'une ſeule fois, par la politique de Mahomet, qui craignoit que l'amitié ne les unît contre lui, ou que la jalouſie ne mit la diviſion entre eux. Zizim, dont le nom ſignifie amour en langue Turque, avoit l'eſprit vif, l'ame noble, & toutes les inclinations genereuſes; il n'avoit pas moins de paſſion pour les lettres que pour les armes, & ſçavoit les langues, entre autres, la Grecque & l'Italienne. Il entreprit même d'écrire l'hiſtoire de Mahomet ſon pere, & il y travailloit, lorſqu'il apprit la nouvelle de ſa mort. Il étoit zelé pour ſa religion, & ne laiſſoit pas d'aimer les chevaliers de Rhodes, que ſon pere haïſſoit à mort. AN. 1481.

LVI. Les deux freres diſputent de l'empire, & Bajazet l'emporte. *Chalcond. hiſt. des Turcs. l. 12. n. 2. Spand. trad. de Turc. Zygom. l. 2. Turco grec.*

Bajazet au contraire, dont le nom ſignifie éclair ou foudre, démentoit ce titre par les qualitez de ſon eſprit, qui étoit peſant, & par ſon humeur qui ne reſpiroit rien moins que la guerre. Auſſi-tôt que les deux freres eurent appris la mort de leur pere, ils ne ſongerent tous deux qu'à s'emparer de l'empire. Bajazet ſoutenoit que la couronne lui appartenoit, parce qu'il étoit l'aîné. Zizim prétendoit monter ſur le trône, parcequ'il étoit né depuis que Mahomet avoit été empereur, & que Bajazet étoit venu au monde lorſque ſon pere n'étoit pas encore ſouverain; de ſorte que celui-ci étoit fils de Mahomet homme privé, & celui-là fils de Mahomet ſultan ou grand-ſeigneur. Cependant le parti de Bajazet fut le plus fort; & Zizim qui n'aïant pas la commodité de la mer, fit ſon voïage par la Bithynie, y apprit en chemin le couronnement de ſon frere. Une ſi triſte nouvelle ne lui fit point perdre courage, il marcha à grandes journées vers Pruſe, ancienne demeure

AN. 1481. des empereurs Ottomans, & s'empara de la ville; enſuite il tâcha par le moyen de ſes amis, d'attirer dans ſon parti les grands de la Porte, & renforça de jour en jour ſon armée, qui devint conſidérable.

LVII. Guerre entre les deux freres.

Chalcond. ibid.

Bajazet craignant que ſon frere ne ſe rendit maître de l'Aſie, envoïa contre lui le bacha Acmet, le même qui avoit pris Otrante, avec une nombreuſe armée; il fit une extrême diligence, & ſe vint camper dans une plaine peu éloignée de Peruſe. Zizim ſe mit en campagne à la tête de ſa cavalerie; & aïant découvert les troupes d'Acmet, il prit la réſolution de donner bataille, mais il fut battu; ce qui l'obligea de chercher du ſecours auprès du ſoudan d'Egypte, du roi de Cilicie, & du grand maître de Rhodes, tous mortels ennemis des Turcs. Il ſe mit donc en chemin, accompagné ſeulement de quarante chevaux, & marchant jour & nuit par des païs inconnus, il gagna peu à peu la Syrie, d'où paſſant par les deſerts de l'Arabie, il ſe rendit enfin au Caire. Gaït-Beï ſoudan d'Egypte, reçut Zizim comme un grand prince, & fit un pareil accueïl à ſa femme & à ſes enfans qui vinrent au Caire peu de tems après lui. Il voulut ſe rendre médiateur auprès de Bajazet, & accorder les deux freres, mais ce fut inutilement. Les propoſitions d'accommodement firent perdre à Zizim un tems qu'il eût pû mieux emploïer ſelon ſes deſſeins; & il ne lui fut pas poſſible de le réparer.

LVIII. Troubles arrivez à Conſtantinople après la mort de Mahomet.

Bajazet qui étoit arrivé à Conſtantinople le dix-neuviéme de Mai, ne monta pourtant plus ſur le trône ſans de grands obſtacles. La plûpart des grands favoriſoient Zizim, qu'ils regardoient comme un meilleur prince, avec lequel ils pourroient vivre

plus aiſément; & ce fut la raiſon pour laquelle Mahomet l'avoit jugé plus digne de l'empire que ſon fils aîné, qui aimoit beaucoup plus ſes plaiſirs que la guerre. La ſédition augmenta ſi fort, qu'on en vint aux mains, & qu'un des Bachas y fut tué. Les partiſans de Bajazet pour l'appaiſer, mirent ſur le trône Corchute un de ſes fils, qui étoit fort jeune, & qu'on nourriſſoit à Conſtantinople. Par là l'empire fut aſſuré à Bajazet, qui ne fut pas plûtôt arrivé, qu'il envoïa ce fils en Aſie, & lui donna quelques ſeigneuries, afin de ſouffrir avec moins de peine ſa dépoſition. Il relegua de même ſes autres enfans en differentes provinces de l'Aſie, parce qu'ils lui faiſoient ombrage. AN. 1481.

LIX. Un certain fils d'Amurat prétend à l'empire des Turcs.

Dans ce même tems Matthias roi de Hongrie avoit dans ſes états un homme qui ſe diſoit fils d'Amurat pere de Mahomet II. Les Chrétiens l'avoient fait priſonnier après la perte de Conſtantinople, n'étant encore qu'un jeune enfant, & le pape Nicolas V. l'avoit fait baptiſer & inſtruire dans les ſciences. Après avoir aſſez bien appris la langue Latine, il s'étoit retiré auprès de l'empereur Frederic, qu'il avoit quitté pour aller en Hongrie, dans l'eſperance d'y faire une plus grande fortune auprès de Matthias. Ce fut là qu'aïant apris la mort de Mahomet, & la guerre qui étoit entre Bajazet & Zizim, il écrivit au grand-maître de Rhodes pour l'engager à le ſecourir. Il repreſentoit qu'il étoit ſeul légitime héritier, parce que Mahomet étant illégitime, ni lui, ni ſes enfans n'avoient aucun droit à l'empire. Mais toutes ſes belles exhortations ne furent point écoutées. Bajazet demeura poſſeſſeur des états de ſon pere, & *Leunclav. Pandect. Turc. c. 156.*

AN. 1481. païa d'une extrême ingratitude les ſervices que le bacha Acmet lui avoit rendus en lui aſſurant la couronne contre ſon frere Zizim ; car il le fit aſſaſſiner ou l'aſſaſſina lui-même dans un feſtin, ſelon quelques hiſtoriens, parce qu'il redoutoit trop le credit qu'il avoit auprès des Janiſſaires.

LX. On reprend ſur les Turcs la ville d'Otrante. *Onuphr. in Sixt. IV. Bzov. hoc anno.*

L'armée d'Alphonſe fils du roi de Naples, jointe à la flotte du pape & aux ſecours qu'on avoit reçus de Hongrie, obligerent la garniſon que ce bacha avoit laiſſée à Otrante, d'en ſortir à compoſition. On rapporte qu'Alphonſe arrêta & mit à ſa ſolde quinze cens de ces Turcs, pour s'en ſervir dans la guerre qu'il venoit de déclarer aux Florentins & aux Venitiens : car auſſi-tôt que l'Italie fut délivrée de l'appréhenſion de Mahomet, les princes au lieu de s'unir pour recouvrer la Grece, & profiter des diviſions qui étoient entre Bajazet & Zizim, renouvellerent la guerre entre eux, & le pape même, ſous prétexte de conſerver la liberté & de maintenir les droits de l'égliſe, s'allia d'abord avec les Venitiens contre Ferdinand de Naples ; enſuite il les quitta, parce que tous les princes d'Italie avoient fait une alliance contre eux pour s'oppoſer à leur trop grande puiſſance. Le ſouverain pontife alla même juſqu'à les excommunier, de quoi ils ſe mirent fort peu en peine, & en appellerent même au futur concile. Cette guerre après avoir duré deux ans au grand dommage de toute l'Italie, fut enfin terminée par une paix que le pape n'approuva pas.

LXI. Les charges de la cour Romaine renduës venales.

Toutes ces guerres épuiſerent tellement la cour Romaine, qu'il fallut avoir recours à de nouveaux tributs, augmenter les anciens, établir de nouvelles charges

charges qu'on rendit venales, pour avoir de quoi fournr à toutes les dépenſes. On rétablit les abbreviateurs créez par Pie II. & caſſez par Paul II. ſon ſucceſſeur, au grand regret de Platine. On fit auſſi des aſſeſſeurs, ſans leſquels on ne pouvoit ni pourſuivre, ni faire juger aucun procès, & l'on créa beaucoup d'autres offices, qui ôterent aux gens de bien & aux ſçavans les moyens de s'avancer, parce qu'ils n'étoient pas aſſez riches pour acheter ces charges. Si la neceſſité des tems avoit quelque part dans toutes ces créations d'offices, les miniſtres & les parens du pape y donnoient ſouvent les mains, parce qu'ils y trouvoient leur compte: outre que le ſaint pere lui-même faiſoit de grandes dépenſes en preſens, dont il gratifioit les uns & les autres avec une eſpece de prodigalité, en bâtimens ſuperbes, comme le rapporte Onuphre, ſur-tout quand il parle de cette célebre bibliotheque du Vatican, qu'il enrichit de manuſcrits très-rares, recherchez dans toute l'Europe; & dans laquelle il établit des bibliothequaires Grecs, Latins & Hébreux.

AN. 1481.

Primus venalia habuit curiæ officia, & nova ad lucrum excogitavit. In vita Sixti IV. to. 13. Conc. edit. Labb. pag. 1442.

Onuphr. In Sixt. IV.

LXII. Etabliſſement de la fête de S. Joſeph par Sixte IV.

On attribuë à ce pape l'établiſſement de la fête de ſaint Joſeph pour toute l'égliſe. Il eſt certain qu'avant cette année 1481. elle n'étoit point encore établie, ni dans les tems des conciles de Conſtance & de Baſle; qu'elle ne s'étendoit point au-delà des cloîtres des Carmes, des religieux de ſaint François, & peut-être des Dominiquains. On peut juger qu'elle étoit inconnuë ailleurs par le zéle & l'inquietude que fit paroître alors le célebre Gerſon pour en procurer l'inſtitution. Quelque effet que puſſent produire ſes exhortations, ſes lettres & ſes negociations, la fête

Tom. 21. de cette hiſt. l. 103. n. 206.

AN. 1481. ne parut établie que long-tems après ſa mort, & le pape Sixte IV. en fut l'inſtituteur pour Rome d'abord, d'une maniere qu'il ſembloit inſinuer qu'il ne faiſoit que la renouveller, dit M. Baillet. Les breviaires Romains de ſon pontificat n'ont pourtant qu'un office ſimple pour cette fête. Ceux du tems d'Innocent VIII. ſon ſucceſſeur, l'ont double. Pluſieurs égliſes de France & des Païs-Bas commencerent auſſi ſur la fin de ce quinziéme ſiécle à la célebrer, & quelques-unes d'Allemagne & d'Eſpagne dans le ſiécle ſuivant. Ce même pape mit auſſi la fête de ſaint François au nombre de celles qu'on doit chomer; mais elle fut retranchée dans le ſeiziéme ſiécle, & on s'eſt contenté d'en retenir l'office double dans quelques égliſes; ſémi-double dans d'autres.

Baillet, Vies des Saints, tom. 1. in-fol. au 19. de Mars.

Dès le commencement de cette année le pape augmenta le ſacré college de cinq cardinaux, qui furent, 1. Paul Fregoſe Génois, prêtre cardinal du titre de ſaint Vital, puis de ſaint Clement, 2. Coſme de Melioratis des Urſins, Romain, archevêque de Trani, prêtre cardinal du titre des ſaints Nerée & Achillée. 3. Ferry de Clugny, François, évêque de Tournay, prêtre cardinal du titre de ſaint Vital. 4. Jean-Baptiſte Savelli, Romain, diacre cardinal du titre de ſaint Nicolas *in carcere*. 5. Jean Colonne, Romain, évêque de Riéti, diacre cardinal du titre de ſainte Marie *in Aquino*.

LXIII. Promotion de cardinaux.

Onuphr. in Sixt

Matthias roi de Hongrie voulant tirer avantage de la mort de Mahomet, & de la diviſion qui regnoit entre ſes deux fils, penſa a recouvrer la Myſie, l'Illyrie & la Dace. A cet effet il raſſembla promptement ſes troupes, & les conduiſit dans ces provin-

AN. 1481.

ces. Mais il s'arrêta ſur ce qu'il apprit dans le même tems que l'armée impériale étoit entrée dans la haute Hongrie, & y commettoit des hoſtilitez. On dit que ces déſordres ne venoient que des officiers de l'empereur qui les commettoient à ſon inſçû, & qu'il les reprima dès qu'il en fût informé. Cependant Matthias abandonnant le deſſein d'attaquer les Infidéles, tourna ſes armes contre l'empereur, & fit alliance avec Etienne vaivode de Valachie, enſuite il entra dans l'Autriche, où il ſe rendit maître de pluſieurs places, comme on le verra ailleurs.

Bonfin in dec. 6. Palmer. in chron.

LXIV. Le roi de Hongrie fait la guerre à l'empereur.

Jeanne fille de Henri IV. roi de Caſtille ayant fait profeſſion dans le monaſtere des religieuſes de ſainte Claire à Conimbre, Alphonſe roi de Portugal en eut tant de chagrin, qu'il prit la réſolution de ceder la couronne à ſon fils, & de ſe retirer dans le couvent de ſaint Antoine de Varatojo de l'ordre de ſaint François. Il convoqua pour ce ſujet les états de ſon royaume à Liſbonne; mais étant allé à Sintra, la fiévre l'y ſurprit, & il en mourut le vingt-huitiéme d'Août dans la même chambre où il étoit né. Il étoit âgé de près de cinquante ans, après en avoir regné quarante-trois ans. On doit à ſes ſoins l'établiſſement de la religion chrétienne dans la partie occidentale de l'Ethiopie, qu'on nomme la Guinée, qui avoit été découverte depuis peu. Il eſt auſſi le premier qui ait fait conſtruire une bibliotheque dans ſon palais; & il prenoit tant de plaiſir à racheter les priſonniers, qu'on l'appelloit ordinairement le rédempteur des captifs. Il laiſſa ſa couronne à ſon fils dom Juan II.

LXV. Mort d'Alphonſe V. Roi de Portugal.

François Phœbus roi de Navarre finit auſſi ſa vie dans cette année, & laiſſa ſon royaume à ſa ſœur Ca-

LXVI. Mort de Phœbus roi de Na-

AN. 1481. varre, & du roi de Dannemarck. *Belleforeſt, l. 9. cap. 143.*

therine après avoir regné quinze mois ſeulement. On croit que Chriſtiern roi de Dannemarck mourut auſſi dans cette même année, ou du moins la ſuivante, le vingt-deuxiéme de May après un regne de trente-trois ans. C'étoit un prince recommandable par ſa bonté, par ſa douceur, & ſur-tout par ſes liberalitez envers les pauvres auſquels il donnoit ſi abondamment, que quelquefois il manquoit du neceſſaire. Jean ſon fils aîné lui ſucceda, & eut avec le Dannemarck les royaumes de Suede & de Norvege, laiſſant toutefois à ſon frere la qualité de roi. Ce dernier ſe rendit maître de la Suede ſous Stenon qui la gouvernoit; mais ce fut pluſieurs années après.

LXVII. Mort de l'hiſtorien Platine. *Paul. Jove in elog cap. 19. Volateran. autr. liv. 21. Voſſius, liv. 3. de hiſtoric. Latin.*

On marque encore dans le même tems la mort de l'hiſtorien Platine né à Piadena ou Platina proche de Cremone, de parens d'une condition fort médiocre. Son nom de baptême qui n'eſt marqué que par un B a donné lieu à quelques auteurs de le nommer Baptiſte: mais il y a plus d'apparence que ce B. veut dire Barthelemy, s'il eſt auteur d'une lettre que l'on dit qu'il a écrite au cardinal Jacques de Pavie; & dont le titre eſt ainſi: *Bart. Platina, Jac. cardin. Papienſi, &c.* Platine ſuivit quelque tems le parti des armes, & quand il l'eut quitté il vint à Rome ſous le pontificat de Callixte III. Le cardinal Beſſarion le reçut dans ſa maiſon, & lui obtint par ſon crédit quelques benefices ſous Pie II. avec une charge d'abbréviateur apoſtolique. Mais Paul II. le dépoüilla de tous ſes biens; & l'on ne voit pas qu'il eût d'autre crime que celui d'avoir été bien auprès de Pie II. Auſſi en étoit-ce un aux yeux de Paul. Platine ſouffrit impatiemment le tort qu'on lui faiſoit. Il vou-

lut s'en plaindre au pape. Vingt jours de ſuite il ſe trouva à ſon palais ſans pouvoir obtenir une ſeule audience. Sa patience ſe laſſa : voïant qu'il ne pouvoit parler au ſaint pere, il lui écrivit une lettre très-vive, où il le menaçoit d'avoir recours à tous les princes chrétiens, & de les exhorter à indiquer un concile où il ſeroit obligé de rendre compte de ſa conduite. Paul II. irrité de cette lettre, fit mettre Platine en priſon où il fut très-maltraité pendant quatre mois, après leſquels il en fut délivré à la priere de Paul Gonzague, dit le cardinal de Mantoue, qui le prit ſous ſa protection. Mais trois ans après Paul II. l'aïant ſoupçonné d'avoir trempé dans une conſpiration avec un certain Gallimachus, il le fit encore empriſonner, & même appliquer pluſieurs fois à la queſtion, ſans qu'on pût tirer de lui aucun aveu du crime dont on l'accuſoit. C'eſt pourquoi le pape eut recours à d'autres voyes; il le fit accuſer d'héréſie & de ſentimens erronez ſur l'immortalité de l'ame: on examina ſes écrits, on écouta les dépoſitions; mais comme on ne put le convaincre, d'aucune erreur, la liberté lui fut encore accordée après un an de priſon, à la priere des cardinaux Beſſarion & de Gonzague. Il ne fut cependant rétabli dans ſes emplois qu'après la mort de Paul II. ſous le pontificat de Sixte IV. qui lui fut très-favorable, & qui, outre toutes ſes charges, lui donna encore le ſoin de la bibliotheque du Vatican, & même une maiſon ſur le mont Quirinal où il mourut de la peſte, âgé de ſoixante ans.

AN. 1481

LXVIII. Ses traverſes & ſes perſecutions. *Paul Jov. ibid.*

LXIX. Ses ouvrages. *Voſſius loco ſuprà cit.*

Il a écrit la vie des papes depuis Jeſus-Chriſt juſqu'à la fin du pontificat de Paul II. & il dédia cet

AN. 1481. ouvrage à Sixte IV. ſon bienfaiteur. Il eſt écrit avec beaucoup de liberté, d'un ſtile paſſable, mais non pas avec tout le diſcernement & l'exactitude qui ſeroient neceſſaires. Cet ouvrage a été imprimé un grand nombre de fois. Mais la meilleure édition eſt celle de Veniſe de 1479. qui eſt la premiere. Toutes les éditions données par Onuphre ennemi des ſentimens de Platine, ſont alterées. Platine a encore compoſé beaucoup d'ouvrages de morale, comme trois dialogues du faux & du vrai bien; un autre contre les amours; un dialogue de la vraye nobleſſe; deux dialogues du bon citoyen, le panegyrique du cardinal Beſſarion, un diſcours à Paul II. ſur la paix de l'Italie, & ſur la déclaration de la guerre aux Turcs. On trouve toutes ſes œuvres imprimées à Cologne & à Louvain. Il y a encore un traité de lui ſur les moyens de conſerver la ſanté, ſur la nature des choſes, & ſur la ſcience de la cuiſine dedié au cardinal de la Roüere, qui fut imprimé à Boulogne en Italie en 1498. & à Lyon en 1541. Platine avoit fait auſſi l'hiſtoire de la ville de Mantoüe & de la famille des Gonzagues. Cet ouvrage après avoir reſté long-tems manuſcrit, fut imprimé à Vienne en Autriche en 1675. par les ſoins du célebre Lambecius.

Dupin, biblioth. des auteurs, to. 12. in 4.

LXX. Ambaſſadeurs d'Angleterre au roi de France.

A l'occaſion de la tréve entre la France & l'Angletrre dont on a parlé, les Ambaſſadeurs du roi Edouard vinrent trouver Louis XI. dans l'année précedente.. Sa Majeſté pour leur faire plus d'honneur alla au-devant d'eux juſqu'à Château-Renaud, parce qu'elle étoit alors à Tours, & leur donna audience, les reçut avec beaucoup de magnificence, & confir-

Digitized by Google

ma tous les articles dont on étoit convenu. Enſuite ces ambaſſadeurs s'en retournerent fort contens de la réception qu'on leur avoit faite; & après leur départ on publia dans tout le royaume la prolongation de cette tréve qui valoit une paix, puiſque par le traité elle ne devoit pas ſeulement durer pendant la vie des deux princes, mais encore cent ans après la mort de celui qui mourroit le premier des deux. Une des conditions étoit la continuation de la penſion de cinquante mille écus que le roi de France payoit à celui d'Angleterre, & qui ſeroit toujours payée de même par ſes ſucceſſeurs autant de tems que la tréve dureroit. AN. 1481.

LXXI. Louis XI. eſt encore attaqué d'apoplexie.

Louis XI. eut encore dans cette année 1481. une nouvelle attaque d'apoplexie dans ſon château du Pleſſis-lez-Tours; mais les ſuites n'en furent pas plus fâcheuſes que de celle qu'il avoit déja euë à Chinon. Il fit des voyages à ſon ordinaire, il alla au Pont-de-l'Arche en Normandie auſſi-tôt qu'il pût ſouffrir l'agitation du cheval, pour y voir le camp que des Cordes lui avoit perſuadé de former, afin d'avoir toujours une armée aguerrie, prête en cas de beſoin. Celle-ci étoit compoſée de quinze cens lances, dix mille hommes d'infanterie, & deux mille cinq cens pionniers, avec beaucoup de bagage & d'artillerie. En un mot il fit fortifier ce camp comme ſi l'ennemi eut été en preſence diſpoſé à l'attaquer. Mais parce qu'on lui fit comprendre que dans le deſſein où il étoit de faire la paix avec Maximilien, ce ſeroit lui faire ombrage que d'avoir une armée ſi conſiderable ſur pied, il licentia ces troupes, & s'en retourna à Tours. En chemin il fut obligé de

Mem. de Comines. l. 6. c. 7.

la guerre à l'évêque de Genéve. Ce comte dont on n'avoit aucune défiance à la cour de Savoye, gagna quelques officiers, & entre autres Thomas de Saluces, qui vint à Turin, ſe fit ouvrir la chambre du duc où le comte étoit couché, l'arrêta ſur le champ de la part du roi, & le fit conduire en priſon, eſcorté par près de quinze cens hommes. AN. 1481.

Pendant que Comines s'acquittoit ainſi de ſa commiſſion dans les états du duc de Savoye, Louis XI. fit un voyage à ſaint-Claude en Franche-Comté, afin d'accomplir un vœu qu'on y avoit fait pour lui. Le chemin le fatigua beaucoup, quoique ce fut en partie par eau. Après s'être acquitté du vœu, il revint à Lyon, & de-là à Grenoble, où vint auſſi le duc de Savoye. Le roi après cette entrevuë vint au Pleſſis-lez-Tours, d'où il dépêcha Comines pour negocier avec Maximilien; mais ce fut d'abord ſans aucun fruit. L'archiduc parut inflexible, parce qu'il s'étoit imaginé que Louis XI. mourroit bien-tôt; & qu'immédiatement après cette mort, la France acheteroit la paix aux dépens de tout ce qu'elle avoit pris ſur la maiſon de Bourgogne. Il differoit ainſi de conclure ſur divers prétextes; & ſon eſperance ſe nourriſſoit par les avis qu'il recevoit de tems en tems que le roi n'étoit pas moins malade d'eſprit que de corps.

LXXIV. Maximilien ne veut point faire la paix avec Louis XI.

Mais un accident imprévu le dérangea dans ſes projets. Il perdit la ducheſſe de Bourgogne ſon épouſe qui mourut dans le tems que ſes affaires commençoient à ſe rétablir; ce qui remit les brouilleries & le déſordre parmi les Flamands. Cette princeſſe étant à la chaſſe, tomba de cheval & ſe bleſſa; la fiévre la prit quelque tems après ſa bleſſure, & elle mourut

LXXV. Mort de la ducheſſe de Bourgogne épouſe de Maximilien. *Mem. de Comines, l. 6. ch. 3. Preuv. des Mem de Comines, to. V. de la dern. edit. pag. 271.*

AN. 1482. à Bruges le dix-huitiéme, ou ſelon les preuves des memoires de Comines, le vingt-ſeptiéme de Mars, peu de tems avant Pâques de cette année 1482. on crut même qu'elle étoit enceinte alors. En quatre ans de mariage elle avoit eu trois enfans, Philippe qui fut le premier du nom roi d'Eſpagne, & baptiſé dans l'égliſe de ſainte Gudule à Bruxelles, ſelon Olivier de la Marche: Marguerite que Louis XI. voulut avoir pour épouſe du dauphin ſon fils, & qui fut renvoyée en 1493. Enfin François qui vécut fort peu de tems. Comme l'archiduc n'étoit point aimé des Flamands, ils voulurent que les enfans qu'il avoit fuſſent à la garde des Gantois, & ils députerent vers le roi de France pour traiter avec lui de la paix & du mariage de Marguerite d'Autriche avec le dauphin. Ce fut une neceſſité à Maximilien de ſuivre ce torrent; & cette négociation produiſit bien-tôt le fameux traité d'Arras, qui fut fait promptement malgré l'archiduc.

Krantz. 12. Sax. 29. Bouter. rerum Belgic. lib. 12.

LXXVI. Des Cordes ſurprend la ville d'Aire.

Mais avant ce traité le ſieur des Cordes s'étoit rendu maître de la ville d'Aire en Artois. On dit qu'elle lui fut livrée par Jean ſieur de Cohem, moïennant trente mille écus, une penſion de dix mille, & cent lances. Des Cordes fit ſemblant d'aſſieger la ville en forme, & la battit avec une forte artillerie. Les Flamands étonnez manderent à Cohem qu'ils lui envoyeroient tout le ſecours neceſſaire pour ſe bien défendre; & celui-ci leur fit réponſe qu'il avoit des proviſions pour plus d'un mois, & qu'on pouvoit aſſembler l'armée à loiſir. Cependant la ville ſe rendit, & la garniſon ſe retira à Saint-Omer le vingt-huitiéme de Juillet. Ce récit ſemble prouver une intelli-

Chronique de Jean Molinet au V. to. de Comines dern. édit. p. 260.

gence entre le roi & Cohem. Il paroît toutefois que ce dernier n'étoit pas gouverneur d'Aire, & l'on doute s'il étoit dans la place pendant le siége. Cette ville étoit sous le gouvernement particulier de Philippe de Bourgogne seigneur de Bévres, dont il est parlé dans la capitulation, qui étoit aussi gouverneur general de l'Artois. Antoine de Wisloc sieur de Gapanes étoit bailly d'Aire, & en cette qualité il y avoit toute l'autorité. Le seigneur de Bévres étant pour lors absent, Jean de Leane sieur de Cambrin étoit capitaine du Château : ainsi il y a beaucoup d'apparence que la trahison du sieur de Cohem est imaginaire ; mais il est certain que la ville d'Aire fut renduë en execution d'une capitulation signée le vingt-huitiéme de Juillet, & qu'on trouve dans les preuves de Comines. AN. 1482.

Preuves des Mem. de Comines. to. V. dern. édit. p. 262.

LXXVII. On propose le mariage de la fille de l'archiduc avec le dauphin.

L'archiduc fut très-sensibe à la perte de cette place ; mais ce qui le rendoit plus chagrin, étoit qu'il ne voyoit point de remede à ses maux. Les Gantois l'inquiétoient continuellement, & communiquoient leur esprit de révolte aux autres villes de Flandres ; ils ne pensoient qu'à affoiblir leur prince, afin qu'il ne pût pas les soûmettre ; & le roi Louis XI. sçavoit profiter de toutes ces dispositions. Il ménageoit ces peuples, il les traitoit avec beaucoup d'honneur, & leur fit proposer le mariage de Marguerite fille de Maximilien avec le dauphin, ne demandant pour dot que les deux Bourgognes, & s'offrant de rendre Arras avec tout ce qu'il avoit dans l'Artois. La négociation conduite par des Cordes réussit. Les Gantois après avoir chagriné l'archiduc en mille manieres, l'obligerent à consentir à ce mariage, & à faire sa paix avec la France.

AN. 1482.

LXXVIII. Assemblée d'Arras pour la paix entre Maximilien & Louis XI.

Aussi-tôt qu'on eut obtenu son consentement, les députez des Gantois vinrent trouver Loüis XI. qui étoit à Cleri, & furent très-bien reçûs. Sa majesté leur promit d'envoyer ses ambassadeurs à Arras, qui étoit le lieu des conferences dont on étoit convenu. Des Cordes s'y rendit de la part du roi avec Cateman lieutenant de roi de cette Ville, Jean de la Vacquerie, & Jean Guerin maître d'hôtel du roi. Maximilien y eut aussi ses députez qui furent Jean Dauffay, conseiller & maître des requêtes ordinaire de l'hôtel; Gort Rolland, conseiller pensionnaire de Bruxelles; Jacques de Steenwerper pour la ville de Gand, & d'autres des principales villes des Païs-Bas. L'on y conclut une paix finale & une alliance perpetuelle entre le roi Louis XI. le dauphin & le royaume d'une part; l'archiduc d'Autriche, ses enfans Philippe & Marguerite de l'autre; ensemble le traité de mariage dudit dauphin avec la princesse Marguerite en la maniere qui est contenuë dans les articles suivans.

Preuves des Memoires de Comines, tom. V. dern. édit. pag. 272.

LXXIX. Articles du traité d'Arras.

Le premier regarde la paix jurée entre les deux parties. Le second, le mariage du dauphin avec Marguerite. Le troisiéme, que la princesse seroit amenée à Arras, & mise entre les mains du comte de Beaujeu pour être conduite à la cour de France. Le quatriéme, que ledit comte jurera au nom du roi, que la princesse âgée seulement de trois ans, seroit mariée au dauphin qui avoit douze ans, lorsqu'elle seroit en âge, & que le mariage seroit consommé. Le cinquiéme, qu'elle auroit pour dot les comtez d'Artois, de Bourgogne, les terres & seigneuries de Mâconnois, Auxerrois, Salins, Bar-sur-Seine & Noyers,

AN. 1482.

leſquelles terres retourneroient au duc Philippe faute d'hoirs mâles & femelles. Le ſixiéme, que s'il arrivoit que leſdits comtez, terres & ſeigneuries vinſſent en d'autres mains que celles du dauphin ou de ſes enfans; en ce cas le roi & le dauphin & leurs ſucceſſeurs rois de France pourront poſſeder leſdits états, juſqu'à ce que l'on ait jugé ſur le droit qu'ils prétendent à l'égard des châtellenies de Lille; Douay & Orchies, en promettant de décider le differend dans l'eſpace de trois ans. Le ſeptiéme, que leſdits comtez, exceptez Saint-Omer, ſeront gouvernez ſelon leurs uſages & privileges, & maintenus dans leurs droits ſous le nom du dauphin & de la princeſſe. Le huitiéme, qu'on ſe conduira de même à l'égard du comté de Bourgogne. Le neuviéme, que la ville d'Arras ſera remiſe dans ſon ancien gouvernement ſous le nom du dauphin. Le dixiéme, qu'il ne joüira de Saint-Omer qu'après la conſommation du mariage. Le onziéme, que cette ville ſera laiſſée en la garde & gouvernement des nobles, du clergé & des bourgeois qui feront ſerment de fidelité au roi. Le douziéme, que le domaine de cette ville demeurera durant la minorité de la princeſſe au profit de la même ville, que l'archiduc en nommera les officiers qui ſeront confirmez par le dauphin. Le treiziéme, que ſi le mariage n'étoit pas conſommé & venoit à ſe rompre, on rendroit à Maximilien ou à ſon fils les comtez d'Artois, de Bourgogne & autres ſeigneuries; le roi renonçant aux châtellenies de Lille, de Douay & Orchies. Le quatorziéme, que le roi & le dauphin ſe chargeront de païer ce qui eſt dû aux particuliers ſur leſdites ſeigneuries en l'acquit de la dé-

AN. 1482. funte ducheſſe de Bourgogne & de Charles ſon pere. Le quinziéme, que ſi le dauphin venoit à mourir ſans poſterité, la princeſſe ſon épouſe jouiroit deſdits comtez d'Artois, de Bourgogne & autres nommez, comme de ſa dot, avec cinquante mille livres tournois par an, qui lui ſeroient aſſignées ſur les plus belles villes de Champagne, Berry & Touraine. Les autres articles concernent les ſûretez neceſſaires pour l'execution du traité, & les interêts de quelques particuliers, comme du prince d'Orange, des heritiers du connétable de ſaint Pol, des ſeigneurs de Croy, de Toulongeon, de Joigny & d'autres. Le deſſein du roi n'étoit pas d'avoir le comté d'Artois; mais les Gantois vouloient l'y ajouter, afin d'affoiblir ſi fort leur prince, qu'il ne fût jamais en état de les dominer.

LXXX. Ce traité déplait beaucoup à Maximilien.

Ce traité fut conclu le vingt-troiſiéme de Decembre à Arras, & Louis le ratifia au Pleſſis-lez-Tours au commencement de Janvier de l'année ſuivante. Maximilien n'en étoit pas content, parce qu'il faiſoit perdre à lui & à ſon fils de ſi belles provinces: il n'avoit pas été tout-à-fait libre en le faiſant: il avoit été en quelque façon obligé de ſuivre les mouvemens impétueux des Gantois, qui lui avoient déclaré hautement qu'ils feroient ſeuls ce mariage, s'il ne vouloit pas y conſentir. Il trouvoit d'ailleurs les conditions trop dures, la dot de Marguerite ſa fille trop forte, & il ſe plaignoit que le roi Louis XI. avoit pouſſé trop loin ſon autorité, en faiſant démolir quelques places en Bourgogne.

LXXXI. Mort de la ducheſſe d'Auvergne.

Le Jeudi quatriéme de Mai, Jeanne de France, épouſe de Jean duc de Bourbonnois & d'Auvergne,

mourut dans ſon château de Moulins en Bourbonois, d'une fiévre ſi violente, que tout l'art de la médecine ne put la garantir de la mort. Elle fut enterrée dans l'égliſe de Notre-Dame de Moulins. L'auteur de la chronique de Louis XI. fait un grand éloge de ſes vertus & de ſa pieté. Sa mort fut ſuivie de celle de beaucoup d'autres dans cette même année, des archevêques de Narbonne & de Bourges, de l'évêque de Liſieux, de Meſſire Jean le Boulanger premier préſident au parlement de Paris, & d'un nommé Nicolas Bataille qui paſſoit pour un des plus ſçavans juriſconſultes de ſon tems, & qui fut fort regretté.

AN. 1482.

Chronique de Louis XI. au 2. tom. de Comines, dern. edit, p. 269.

LXXXII. L'évêque de Liege eſt maſſacré.

Guillaume de la Marck que les Liegeois appelloient le ſanglier des Ardennes, ſoit dans l'eſperance de ſe rendre maître de la ville de Liege, ſoit à cauſe de l'extrême averſion qu'il portoit à Louis de Bourbon qui en étoit évêque, conſpira contre ce prélat, & ne penſa plus qu'à s'en défaire. On a dit que Louis XI. lui avoit donné des ſoldats & de l'argent pour executer une ſi cruelle entrepriſe, parce que cet évêque étoit dans les interêts de l'archiduc d'Autriche. La Marck aſſembla donc ſes gens qu'il fit habiller de rouge, portant ſur la manche gauche la figure d'une hure de ſanglier, & les conduiſit juſqu'au pays de Liege où il avoit des intelligences avec quelques habitans de la ville. Ceux-ci perſuaderent à leur évêque d'aller au-devant de ſon ennemi, & de ne point attendre qu'il vînt aſſieger la place; promettant de le ſuivre & de le défendre au péril de leur vie. L'évêque fut aſſez crédule pour ajouter foi à ces belles proteſtations: il ſortit de la ville, il vint au devant

Chronic. de Louis XI. ibid p. 273. Gaguin lib. 10. Suffrid. de epiſc. Leodienſ.

AN. 1482. de la Marck; mais auſſi-tôt que les deux armées furent en préſence, les traîtres abandonnerent le prélat, ſe rangerent du côté de ſon ennemi, qui n'eut pas de peine à s'en ſaiſir. Il le prit & le maſſacra cruellement lui-même, & fit traîner ſon corps dans la ville de Liege, & expoſer à la vûë du peuple devant la porte de l'égliſe de ſaint Lambert. Enſuite il fit élire ſon fils par violence en la place de celui qu'il venoit de tuer. Mais peu de tems après le pape excommunia Guillaume, & Dieu permit qu'il fut pris par le ſeigneur de Horn frere de celui que le chapitre de Liege avoit élu canoniquement pour être le ſucceſſeur de Louis de Bourbon. De Horn prit le parti de ſon frere, & fit trancher la tête au meurtrier de Louis dans la ville de Maſtrich, ſelon Mezeray, ou à Utrecht, ſelon Sponde.

Spond. contin. annal. ad ann. 1482. n. 4.

Mezeray, abregé chr. de la vie de Louis XI. tom. 3. in 12.

CXXXIII. Inquiétudes de Louis VI. à l'occaſion de ſa maladie.

Quelques auteurs ont avancé ſans raiſon que la maladie dont Louis XI. fut attaqué, lui étoit arrivée en punition du ſecours qu'il avoit donné à la Marck, pour ôter la vie à l'évêque de Liege; puiſqu'il y avoit alors près de deux ans qu'il étoit malade, & qu'il étoit même déja dans un ſi mauvais état, lorſque les députez de Gand vinrent lui apporter le traité pour être ratifié, qu'à peine voulut-il ſouffrir qu'ils le viſſent. Il cherchoit tous les remedes imaginables à ſes maux. Il fit venir un grand nombre de joüeurs d'inſtrumens, & même des bergers du Bas-Poitou pour joüer devant lui, & le réjoüir; il fit faire par tout des prieres publiques & des proceſſions; il fit lui-même beaucoup de preſens aux égliſes & de pelerinages, tantôt à Saint Claude, tantôt à notre-Dame de Cleri, où étoit ſa grande dévotion,

tion. Juſqu'alors il avoit toûjours été vêtu fort ſimplement, tout d'un coup il ſe fit habiller magnifiquement; ſes robes étoient de ſatin cramoiſi fourrées de martres zibelines; on n'oſoit lui rien demander, il falloit attendre que la volonté lui vînt de donner. Il affectoit beaucoup de ſéverité, pour ſe faire du moins craindre s'il n'étoit pas aimé. Son plaiſir étoit de défaire & de faire, afin qu'on ne crût pas qu'il fût ſi proche de la mort. Il faiſoit acheter dans les païs étrangers les plus beaux chevaux, des chiens de chaſſe, des animaux rares, & d'autres choſes curieuſes, afin qu'on crût qu'il joüiſſoit d'une ſanté parfaite. AN. 1482.

LXXXIV. Inſtructions du roi Louis XI. au dauphin ſon fils.

Cependant avec toute cette bizarrerie; il conſervoit une grande préſence d'eſprit pour les affaires, elle parut dans la maniere dont il conduiſit le traité d'Arras, & on le voit encore mieux dans les inſtructions qu'il donna au dauphin ſon fils qu'il tenoit enfermé à Amboiſe, craignant que le duc de Bourbon & le comte de Beaujeu ne lui donnaſſent des impreſſions fâcheuſes contre le gouvernement. Il jugea à propos de l'inſtruire de vive voix, & ce fut peut-être, afin qu'il fiſt plus de réflexion ſur ce qu'il avoit à lui dire, qu'il ſe fiſt porter à Amboiſe ſur la fin de Septembre de cette année. Le P. Daniel dit qu'il fit venir le dauphin au Pleſſis; ce qui n'eſt pas contraire; puiſque ce ne fut que pour lui repeter les mêmes leçons qu'il lui avoit données quelques mois auparavant à Amboiſe, & qu'il fit mettre dans les regiſtres du parlement de Bourgogne & de la chambre des comptes, comme un monument de ſon zéle & de ſon affection pour ſes ſujets.

Daniel hiſt. de France, tom. 4. p. 730. in-4. vie de Louis XI. Rec. de Belleforeſt, l. 5. c. 148.

La premiere choſe qu'il recommanda au dauphin

On trouve cette inſtruction

AN. 1482. fut de ne pas ſuivre ſon exemple, en ce qu'à ſon avénement à la couronne il avoit mépriſé les princes du ſang, & ôté les charges à la principale nobleſſe à qui ſon pere étoit redevable du recouvrement de la Normandie & de Guïenne ſur les Anglois ; d'où il étoit arrivé que tant de perſonnes de qualité & de mérite ſe voïant diſgraciées, s'en étoient hautement vangées, en expoſant le roïaume à ſa ruine entiere par la ligue du bien public. Qu'il avoit reconnu ſa faute, ſans qu'il lui eût été poſſible de la réparer durant tout ſon regne. Que les grands de ſon roïaume l'avoient contraint à une paix tout-à-fait honteuſe pour lui. Qu'il n'avoit depuis rien oublié de ce qui pouvoit ſervir à les gagner, & qu'il n'avoit pû recouvrer leur amitié. Que l'averſion de la nobleſſe lui avoit attiré celle du peuple, parce que la défiance dans laquelle il avoit vêcu à l'égard des grands, l'avoit réduit à demeurer toûjours armé pour ſe garantir de leurs inſultes. Qu'il lui avoit fallu impoſer ſur ſes peuples de grands tributs ; qu'il avoit augmenté les tailles juſqu'à quatre millions ſept-cens mille livres, quoique ſon prédéceſſeur n'eut tiré de ſes ſujets au plus fort des guerres contre les Anglois que dix-ſept cens mille livres. Que puiſque la France joüiſſoit à préſent de la paix, il étoit aiſé de la ſoulager. Que la nobleſſe du roïaume aimoit naturellement ſes rois ; & qu'elle rentreroit bien-tôt dans ſon devoir, pourvû qu'elle fût bien traitée. Qu'il falloit ſur-tout prendre garde à ne pas faire trop de bien aux favoris, & à ne point élever les roturiers au préjudice des ſeigneurs.

tout au long dans le V tome des Memoires de Comines, édit. de 1723. parmi les preuves, pag. 376.

Mem. de Comines, l. 6. ch. 7.

Il l'exhorte encore à ſe gouverner par le conſeil

des princes du ſang & des autres perſonnes diſtinguées, à ne point changer les officiers après ſa mort, à aimer la jeune princeſſe Marguerite d'Autriche, comme devant être ſon épouſe; à conſerver la paix avec les Flamands, ſur-tout durant les cinq ou ſix premieres années de ſon regne; à ſe gouverner par les conſeils d'Anne de France ſa tante, & du duc de Beaujeu ſon époux; à ménager ceux qui l'avoient ſervi le plus fidelement, & il lui nomme entre autres, Philippe de Comines, le ſeigneur de Bouchage, Gui Pot bailli de Vermandois, Olivier le Daim & des Cordes, à qui il devoit laiſſer le commandement des armées, & Jean Doyac à qui il croïoit devoir la prolongation de ſa vie. Il lui recommanda de plus de ne pas trop ſe fier à la reine ſa mere Charlotte de Savoie, parce qu'il l'avoit toûjours reconnuë plus affectionnée à la maiſon de Bourgogne qu'à celle de France. Enfin il lui fit une eſpece d'excuſe de ce qu'il ne lui avoit point fait épouſer Marie de Bourgogne, & la raiſon qu'il en apporta, fut que cette princeſſe avoit treize ans & quelques mois plus que lui. Telles furent les inſtructions de Loüis XI. au dauphin. AN. 1482.

Mem. de Comines, l. 6. c. 8. & 10.

Une des dévotions de ce roi, étoit d'avoir toûjours avec ſoi les reliques qu'on lui envoïoit de toutes parts pour ſa guériſon: il les baiſoit & y mettoit toute ſa pieté. Un bon hermite de ſaint Claude nommé frere Jean de Gand avoit été enterré à Troïes; mais on ne ſçavoit pas l'endroit. Loüis XI. en fit faire la recherche, & le corps fut trouvé dans le couvent des Jacobins de cette ville, on le leva de terre par ordre du roi, & on l'expoſa dans un lieu public à la vénération des peuples; de plus il écrivit à Ro-

LXXXV. Le roi demande au pape la canoniſation de frere Jean de Gand.

Camuſat, Miſcellanea hiſtorica, p. 524. & ſeq.

Mem de Comines, dern. édit. tome V. p. 368. & ſuiv.

AN. 1482. me pour demander au pape Sixte IV. ſa canoniſation. On voit dans la nouvelle édition de Comines trois lettres que Louis XI. écrivit aux Jacobins de Troïes à ce ſujet. La premiere du treiziéme d'Octobre 1482. la ſeconde du troiſiéme de Decembre, & la troiſiéme du dix-huitiéme de Juillet de l'année ſuivante. Mais pendant que les pourſuites de cette canoniſation ſe faiſoient à Rome, Louis XI. mourut, & l'affaire en demeura là ſans avoir été exécutée.

LXXXVI. Canoniſation de S. Bonaventure.

Baillet, Vies des Saints, to. 2. in-fol. p. 224. Bullar. t. 1. Six. IV. conſt. 21.

Au lieu de cette canoniſation, Sixte IV. fit celle de ſaint Bonaventure cardinal évêque d'Albano, général de l'ordre de ſaint François, qui étoit né en Toſcane l'an 1221. dans Bagnarea petite ville du domaine de l'égliſe, de Jean Fidanza & de Ritelle, gens de pieté & d'honnête famille. Il fut dans ſon baptême appellé Jean, du nom de ſon pere; & dans une maladie dangereuſe qu'il eut à l'âge de quatre ans, ſa mere craignant de le perdre, eut recours au crédit que ſaint François avoit auprès de Dieu, & promit de conſacrer ce fils à ſon ſervice ſous la regle & l'habit de ce ſaint homme, qui étoit encore vivant, ſi elle en obtenoit la guériſon. Ses vœux furent exaucez, l'enfant recouvra la ſanté, contre le ſentiment des médecins; & ce bonheur ineſperé lui fit donner le nom de Bonaventure, qu'il conſerva toujours depuis. En 1243. il fit profeſſion dans l'ordre de ſaint François. En 1250. il commença à enſeigner la philoſophie & la théologie à Paris. En 1256. il fut élu général de ſon Ordre, quoiqu'abſent, & n'étant âgé que de trente-cinq ans. Il y établit la réforme en 1260. Le pape Gregoire X. le fit cardinal en 1273. & il mourut le ſeptiéme de Mars en 1274. en revenant

de Lyon, où il avoit aſſiſté au concile aſſemblé dans cette ville par l'ordre du même pape. AN. 1482.

Après les informations faites de ſa vie & de ſes miracles, il fut canoniſé avec toutes les formalitez requiſes, le ſamedi vingt-neuviéme d'Avril 1482. dans l'octave de Pâques, par Sixte IV. qui avoit été religieux de ſon Ordre. Sa fête fut publiquement établie, non ſeulement dans les maiſons de ſaint François de l'un & l'autre ſexe, mais dans toute l'égliſe. Le pape la fit double, & voulut que l'office s'en fiſt comme d'un docteur de l'égliſe. Son corps après ſa mort avoit été porté dans l'égliſe des Cordeliers de Lyon où il fut inhumé; & lorſqu'on fit l'ouverture de ſon tombeau en 1434. pour le tranſporter dans une nouvelle egliſe que ces religieux avoient fait bâtir, on trouva ſa tête toute entiere, mais le reſte du corps réduit en cendres. On en retira un oſſement du bras pour le porter à Bagnarea lieu de ſa naiſſance, & un autre os pour les religieux de ſaint François à Veniſe. Mais en 1562. les Calviniſtes s'étant rendus maîtres de la ville de Lyon, enleverent ſa châſſe d'argent, brûlerent ſes os, & en jetterent les cendres dans la riviere de Saône: ſon chef toutefois fut trouvé; & c'eſt peut-être de ce chef qu'on a détaché la mâchoire inferieure garnie de preſque toutes ſes dents, qui eſt aujourd'hui à Fontainebleau dans le couvent des Mathurins, conſervée dans un cryſtal, avec une figure du Saint.

LXXXVII. Commencement de la guerre de Grenade contre les Maures.

Il paroît que la guerre de Grenade contre les Maures commença cette année. Il n'y avoit pas longtems que Ferdinand & Iſabelle en médiroient la conquête; & depuis que les Maures avoient été réduits

AN. 1482. à ce ſeul roïaume de Grenade, il n'y avoit point eu de roi ſi puiſſant qu'Alboacen dix-neuviéme roi de la maiſon des Almahares. A ſon avénement à la couronne il avoit trouvé ſon état dans une profonde paix, comme la ſuite d'une trêve concluë entre les princes Chrétiens & ſon prédéceſſeur. Mais l'eſpérance d'étendre ſa domination, & la conjoncture de la guerre qui ſurvint entre les rois Catholiques & Alphonſe roi de Portugal, le porterent à la rompre. Il entra donc dans l'Andalouſie & dans le roïaume de Murcie avec deux puiſſantes armées; il y fit de ſi grands ravages, que Ferdinand & Iſabelle qui n'étoient pas en état de lui réſiſter, furent obligez de conclure avec lui une paix fort déſavantageuſe. Elle fut obſervée de bonne foi de la part des deux princes Chrétiens: mais le roi Maure aïant appris que l'importante place de Zahara étoit mal gardée à cauſe de la trêve, la prit de nuit par eſcalade; le gouverneur fut tué: tous ceux qui ſe trouverent dans la place furent faits priſonniers. Ceci arriva au commencement de l'année précedente vers le printems, & eut des ſuites ſi favorables à la monarchie d'Eſpagne, qu'elle s'empara bien-tôt de tout le roïaume de Grenade.

LXXXVIII. Ferdinand s'empare de la ville d'Alhama ſur les Maures. *Mariana ibid.*

Ferdinand & Iſabelle furent ſi irritez de cette perfidie du roi Maure, qu'ils firent la paix avec les Portugais, & accoururent dans l'Andalouſie avec leurs troupes victorieuſes à la bataille de Toro. La ville d'Alhama que les Maures appelloient le rempart de Grenade, fut d'abord emportée d'aſſaut, & Ferdinand entra par ce moïen dans la plaine de Grenade, où il fit un effroïable dégat, laiſſant par-tout de ſan-

glantes marques de ſa vengeance. Enfin après avoir mis de bonnes garniſons ſur la frontiere, il revint à Cordouë. Mais à peine fut-il parti, que les Maures ne pouvant ſouffrir qu'Alhama, la clef de leur roïaume, fût au pouvoir de Ferdinand, l'aſſiégerent; ce qui obligea le roi Catholique à revenir promtement ſur ſes pas. Il ſecourut la place ſi à propos, que les Maures furent obligez d'abandonner leur entrepriſe. Il y mit pour gouverneur dom Diegue de Melo. La diviſion s'étant miſe enſuite parmi les Maures, Ferdinand crut en devoir profiter; il commença par le ſiége de Loya qu'il ne put prendre; il perdit dom Rodrigue Tellez grand maître de Calatrava, qui fut tué de deux coups de fléches; ſa charge fut donnée à Garcie Lopez de Padille, à condition qu'il défendroit à ſes dépens la ville d'Alhama, après quoi le roi s'en retourna à Madrid, parce que la ſaiſon étoit trop avancée. Cette guerre dura dix ans. AN. 1482.

LXXXIX. Mort de Maxime patriarche de Conſtantinople.

Dès le commencement de cette année 1482. Maxime patriarche de Conſtantinople étant mort après avoir tenu le ſiége pendant ſix ans, eut pour ſucceſſeur Nyphon archevêque de Theſſalonique, beau parleur, mais peu ſçavant. Il étoit né dans le Péloponneſe d'un Albanois, & d'une Greque qui étoit noble. Mais il s'attira l'indignation du tréſorier du ſultan, non ſeulement pour lui avoir refuſé quelques préſens, mais encore parce qu'il avoit ſuppoſé un fils à Simeon qui avoit été patriarche, pour frauder le tréſor du ſouverain, de la confiſcation des biens que Simeon avoit laiſſez. Bajazet l'aïant appris, ordonna qu'on chaſſât Nyphon de la ville, qu'on le privât du patriarchat, & qu'on en mît un autre en

Turco-graciæ lib. 2.

Bzov. hoc anno.

AN. 1482. ſa place; ce qu'on ne fit toutefois qu'en l'année 1490. Denys reprit par l'ordre du ſultan le ſiége qu'il avoit quitté dans l'année précedente 1481.

XC. Ses deux ſucceſſeurs reçoivent le concile de Florence.

Bzov. annal. ad ann. 1489.

Denys & Nyphon ſuivoient le decret du concile de Florence touchant l'union, ſelon les annales des Ruſſiens; parce qu'Iſidore cardinal de Ruſſie, ſouhaitant que le pape Pie II. lui donnât pour ſucceſſeur un certain Gregoire Zemialague, les Moſcovites ſchiſmatiques n'en voulurent point, & en élurent un autre nommé Jonas. Mais le patriarche Denys dans le tems qu'il poſſedoit le ſiege pour la premiere fois, le chaſſa, & voulut abſolument qu'on obéît à Gregoire, qui étoit favorable au concile de Florence & à l'union des deux égliſes. Enſuite Nyphon étant interrogé par Joſeph évêque de Ruſſie, quel parti l'on devoit prendre au ſujet du concile de Florence, que les évêques de Ruſſie & de Lithuanie qui étoient dans les ſentimens de l'égliſe Romaine, vouloient contraindre de recevoir, il répondit que c'étoit un concile légitime, & que les Grecs, pour l'avoir rejetté, avoient été ſoûmis à la domination des Turcs; qu'ainſi ils devoient vivre en paix avec les Latins, en obſervant les cérémonies du païs, comme il l'avoit ordonné aux prêtres qui étoient ſous la puiſſance de la république de Veniſe, & que cela avoit été décidé par le concile de Florence.

XCI. Suite des affaires de Bajazet & de Zizim.

Chalcond. hiſt. des Turcs, l. 12.

Le ſultan Bajazet ne s'embarraſſoit pas beaucoup de ces conteſtations parmi les Grecs, occupé d'ailleurs des deſſeins de Zizim ſon frere pour lui ôter l'empire. La guerre qui regnoit entre eux procura quelque tranquillité dans les états des princes Chrétiens, & les Infideles ne penſerent ni à s'emparer

des

des terres de l'égliſe, ni à pourſuivre leurs conquêtes en exécutant les deſſeins du défunt empereur. Zizim avoit laiſſé ſa femme & ſes enfans au Caire ſous la protection du ſoudan, & étoit allé joindre le grand caraman, auquel le grand maître de Rhodes avoit envoïé cinq galeres. Ces deux princes camperent avec leurs troupes aſſez près de l'Aranda ville de Cappadoce. Auſſi-tôt Bajazet vint à la tête de cent mille hommes, pendant que le bacha Acmet faiſoit avancer ſon armée qui avoit paſſé l'hyver dans la Lycaonie. Le grand caraman remontra à Zizim qu'il y avoit de la témerité à donner bataille : ce qui engagea ce prince à envoïer un défi à Bajazet, pour terminer leur differend par un combat ſingulier en préſence des deux armées. Bajazet au lieu d'y répondre, lui propoſa une province tel qu'il lui plairoit ſur les frontieres de la Turquie, avec deux cens mille écus d'or chaque année, & une cour digne de ſa naiſſance. Zizim voïant qu'on l'amuſoit de belles paroles, prit enfin le parti de la retraite : l'avis qu'il eut qu'on le pourſuivoit, l'obligéa de ſe ſauver avec peu de gens dans les détroits les plus déſerts du mont Taurus ; & le grand caraman l'y ſuivit bien-tôt avec ſes troupes.

AN. 1482.

XCII. Zizim propoſe un duel à Bajazet.

Delà Zizim écrivit à Rhodes par un de ſes plus zélez ſerviteurs, qui fut ſurpris par les Turcs, & conduit devant Bajazet, lequel ordonna de le faire mourir ſur le champ. Dès que Zizim eut appris cette nouvelle, il quitta le mont Taurus, & prit le chemin de la Lycie vers la mer avec le grand caraman. A peine furent-ils ſortis des détroits de la montagne, que leurs troupes furent inveſties & taillées en

XCIII. Il écrit au grand maître de Rhodes pour le recevoir.

Chalcond. loc. cit. l. 12. *Leunc. Ann. lib.* 16. *Boſius, l.* 13.

AN. 1482. pieces par Acmet. Ce nouveau malheur fit réſoudre le jeune prince à envoïer au grand-maître de Rhodes deux ambaſſadeurs qui trouverent par hazard à cette côte une galiote de la religion où ils s'embarquerent. Comme cette affaire pouvoit être utile à la Chrétienté, ſi les chevaliers devenoient maîtres de la deſtinée du prince qui étoit l'heritier de Mahomet II. il fut réſolu dans le conſeil qu'on recevroit Zizim, & le grand navire du treſor fut commandé avec une galere & d'autres vaiſſeaux pour l'aller prendre. On le rencontra le long des côtes de la Lycie où il avoit été contraint de fuir pour éviter les gens de ſon frere, qui avoient des ordres exprès de le pourſuivre par-tout, & de le prendre mort ou vif.

XCIV. Il arrive à Rhodes où il eſt bien reçu.

Zizim fut reçu magnifiquement à Rhodes le quatriéme Juillet de cette année, & Bajazet n'en eut pas plûtôt appris la nouvelle, qu'il ne penſa plus qu'à conclure avec le grand-maître la paix qu'on lui avoit demandée dès ſon avénement à la couronne. Dans cette vuë il lui renvoya les vaiſſeaux de la religion qui avoient été pris par les corſaires de Lycie depuis la tréve. Zizim s'imagina que ſon frere ne vouloit la paix que pour une occaſion de le perdre; & que quand le commerce ſeroit libre entre les Rhodiens & les Turcs, il auroit tous les jours à craindre ou le fer ou le poiſon. C'eſt ce qui le fit réſoudre à chercher un azyle ailleurs; il preſſa le grand-maître de lui donner ſon congé pour aller trouver le roi de France. Il l'obtint; mais avant ſon départ, il fit

XCV. Actes qu'il met entre les

expedier trois actes autentiques, qu'il mit entre les mains du grand-maître. Le premier étoit un pou-

AN. 1482.

voir très-ample de traiter avec Bajazet & de conclure la paix. Le ſecond étoit une eſpece de manifeſte pour la décharge des chevaliers, par lequel ce prince déclaroit qu'il avoit demandé lui-même à ſortir de Rhodes. Le troiſiéme, une conféderation perpétuelle du prince & de ſes enfans avec la religion de S. Jean de Jeruſalem, en cas qu'il vînt à rentrer dans ſes états. Par ce dernier acte, il promettoit ſolemnellement à Dieu & à Mahomet ſon grand prophéte, que s'il recouvroit jamais ou entierement ou en partie la couronne imperiale de ſon pere, il entretiendroit une paix conſtante & une amitié inviolable avec le grand-maître de l'ordre de ſaint Jean de Jeruſalem. A quoi il s'engageoit lui & ſes enfans, & les enfans de ſes enfans. Il promettoit encore avec ſerment de rendre à la religion toutes les iſles, toutes les terres & toutes les fortereſſes que les empereurs Ottomans avoient priſes ſur les chevaliers de Rhodes.

mains du grand maître.

XCVI. Il quitte Rhodes & vient en France, où il eſt mis dans une commandetie.

Il partit de Rhodes le premier de Septembre 1482. dans le grand navire de la religion, accompagné du chevalier de Blanchefort & de pluſieurs autres pour lui ſervir d'eſcorte. Quelque tems après Bajazet promit de vivre en paix avec les chevaliers, à la charge que le grand-maître tiendroit toujours Zizim ſous la garde de ſes chevaliers, & feroit tout ce qu'il pourroit pour empêcher que le jeune prince ne tombât entre les mains d'aucun prince ou Chrétien ou Infidéle. Il s'engagea même à païer quarante-cinq mille ducats, monnoïe de Veniſe, tous les ans, pour la ſubſiſtance & la garde de Zizim. Mais celui-ci étoit arrivé en France, où le roi le reçut aſſez froidement; ce qui l'obligea de demeurer fort peu de tems à la

AN. 1482. cour, & les chevaliers le conduiſirent dans la commanderie de Bourgneuf, qui eſt une place ſur les confins du Poitou & de la Marche, agréablement ſituée, & aſſez forte, où les grands-prieurs d'Auvergne faiſoient leur demeure. Le chevalier de Blanchefort, auquel le grand-maître avoit confié particuliérement la perſonne de Zizim, eut ſoin de le divertir & de le deſennuïer : mais quelques honnêtetez qu'il lui fit, il ne laiſſoit pas de l'obſerver, pour empêcher qu'on ne le lui enlevât par artifice, ou par force.

XCVII. Le roi permet de lire les livres des nominaux.

En 1473. Louis XI. ſur la requeſte de maître Jean Boucard & des Thomiſtes, avoit fait défenſe de lire les livres & d'enſeigner la doctrine d'Okam & des philoſophes nominaux ; en conſéquence ces livres furent ſcellez & clouez dans la Bibliothéque de l'univerſité & dans les colleges par l'évêque d'Avranches. Les nominaux de l'univerſité de Paris préſenterent leur ſupplique à Louis XI. contre cette défenſe. Ils y expliquent leur doctrine aſſez clairement & font voir qu'elle a été examinée mûrement & approuvée. Ils diſent enſuite : Si on nous perſécute aujourd'hui ; c'eſt parce que ceux qui ſont de nôtre parti ſe ſont acquis beaucoup de gloire & d'honneur, qu'ils ſont ſuperieurs aux Thomiſtes & pluſieurs autres dans la diſpute, & enfin parce que ce ſont les nominaux qui ſe ſont le plus oppoſez à une héréſie qui avoit été enſeignée depuis peu à Louvain, & qui avoit eu leurs ennemis pour fauteurs. Les auteurs de cette ſupplique veulent parler d'un certain profeſſeur de Louvain, qui dans un traité qu'il avoit fait depuis peu, avoit enſeigné que les propoſitions

D'Argentré, collect. judic. pag. 303.
Baluz. Miſcell. tom. 4. p. 531. &c.

du futur contingent, même celles qui étoient contenuës dans la bible, & que Jeſus-Chriſt avoit dites, n'étoient point véritables. Ce traité fut déferé à la faculté de théologie de Paris, comme rempli d'erreurs. D'un autre côté l'univerſité de Louvain fit ſolliciter la même faculté à l'approuver, & peut-être l'eut-il été ſans les vives oppoſitions des nominaux qui en firent une affaire fort ſérieuſe. Pour cette raiſon ils ſe donnent dans cette ſupplique la qualité de défenſeurs de la foi, & aſſurent que c'eſt leur zéle qui offenſe, & non pas leur doctrine. Il ne paroît pas cependant que Louis XI. eut alors egard à leur ſupplique. Mais en 1481. Martin Berenger docteur de Sorbonne preſenta une autre requête en faveur des nominaux. Ce docteur avoit du crédit; pluſieurs perſonnes remontrerent au roi qu'il n'avoit pas dû défendre leur doctrine ni leurs livres; & ſur ſes remontrances Louis leva la défenſe, & en fit écrire au recteur par Jean d'Eſtouteville. L'année ſuivante 1482. la faculté de théologie cenſura quatorze propoſitions prêchées à Tournay par un Cordelier appellé Jean Angeli, elles concernoient le ſacrement de pénitence & le pouvoir des curez. La premiere propoſition étoit : Les Freres Mineurs préſentez à l'évêque & admis, ſont les propres prêtres & les vrais curez, & mieux que les prêtres des paroiſſes qui n'ont leur pouvoir que de l'évêque, au lieu que les religieux l'ont obtenu du pape. La deuxiéme, un paroiſſien qui s'eſt confeſſé à ces religieux a ſatisfait à la decretale, *Omnis utriuſque ſexus*, touchant la pénitence & la rémiſſion de ſes péchez, & n'eſt point obligé de ſe confeſſer à ſon propre curé une fois

AN. 1478.

XCVIII. Cenſure de quatorze propoſitions prêchées à Tournay.

D'Argentré, collect. pag. 305. Bochel. bibliot. canonic. cum additam. Blondeau, to. 1. p. 786.

AN. 1482. l'an, ni de lui demander la permiſſion de ſe confeſſer ailleurs. La troiſiéme, ſi un curé refuſe la communion à ſon paroiſſien qui ſe ſera confeſſé à ces religieux, il peut aller trouver celui qui l'a confeſſé, qui lui donnera la communion. La quatriéme, un curé ne doit rien recevoir de ſes paroiſſiens pour la confeſſion & l'adminiſtration des ſacremens: mais il n'en eſt pas de même des mendians. La cinquiéme, un curé aſſurant que ſes paroiſſiens ſont tenus de ſe confeſſer à lui une fois l'an ſur peine de peché mortel, eſt excommunié & irrégulier s'il célébre. La ſixiéme, celui qui fait dire la meſſe par un prêtre qui a chez lui une femme ſuſpecte, ou qui vit mal, péche mortellement. La ſeptiéme, leſdits religieux ne ſont pas obligez de payer la quatriéme partie dont il eſt parlé dans la Clémentine *Dudùm.* La huitiéme, le pape pourroit détruire tout le droit canonique & en faire un nouveau. La neuviéme, quelques Saints ſont des enragez. La dixiéme, les ames du purgatoire ſont de la juriſdiction du pape; & s'il vouloit il pourroit vuider tout le purgatoire. La onziéme, le pape pourroit ôter à un beneficier la moitié de ſes revenus, & la donner à un autre ſans en alléguer la cauſe. La douziéme, quiconque contredit la volonté du pape eſt un païen & encourt l'excommunication de fait, & le pape ne peut être repris par perſonne, ſi ce n'eſt en matiere d'héréſie. La treiziéme, la bulle accordée par le pape regnant à ces religieux, a été publiée à Paris, & approuvée par l'univerſité; enſorte que quiconque la contredit eſt excommunié. La quatorziéme, le frere Jean Angeli a ſoutenu la vérité de ces propoſitions, & veut les ſoutenir à Paris & dans

tous les endroits du monde juſqu'au feu, & ne les veut point révoquer, diſant qu'il n'eſt point du nombre de ces prédicateurs qui rétractent ce qu'ils ont dit.

XCIX. Qualifications de ces propoſitions.

La faculté de théologie de Paris, à la requête de Jean Roëre chanoine de Tournay & profeſſeur en théologie s'aſſembla, & qualifia chacune de ces propoſitions. Elle dit ſur la premiere, que, quoique le terme de propre prêtre ſoit équivoque, la propoſition ne laiſſe pas d'être ſcandaleuſe, erronée dans la foi, tendante à détruire l'ordre hierarchique pour la conſervation duquel on doit abjurer cette doctrine. Sur la ſeconde, qu'elle eſt ſcandaleuſe, contraire au droit commun, & qu'on doit la révoquer publiquement pour maintenir l'obéiſſance & le reſpect dûs aux prélats. Sur la troiſiéme, qu'elle eſt fauſſe, fortement ſuſpecte d'héréſie, & contraire au droit commun. Sur la quatriéme, qu'elle eſt contre la diſpoſition du droit naturel & divin, fauſſe & notoirement hérétique. Sur la cinquiéme, qu'elle eſt fauſſe & injurieuſe. Sur la ſixiéme, parce qu'elle eſt exprimée d'une maniere indéterminée, elle eſt douteuſe, téméraire, & on ne doit nullement la prêcher au peuple. Sur la ſeptiéme, qu'elle eſt contraire au droit commun. Sur la huitiéme, qu'elle eſt ſcandaleuſe, blaſphématoire, notoirement hérétique & erronée. Sur la neuviéme, qu'elle eſt ſcandaleuſe, blaſphématoire, & qu'elle offenſe les oreilles pieuſes. Sur la dixiéme, qu'elle eſt douteuſe & ſuſpecte de fauſſeté, ſuivant la penſée de celui qui l'a prêchée dans les termes de la juriſdiction & de la puiſſance ordinaire: par conſequent ſcandaleuſe & nullement propre à

D'Argentré, ibid. p. 305.

AN. 1483. être annoncée au peuple. Sur la onziéme, qu'elle eſt dangereuſe, & qu'on ne doit point la prêcher comme elle eſt conçuë. Sur la douziéme, qu'elle eſt fauſſe, ſcandaleuſe, & reſſent manifeſtement l'héréſie. Sur la treiziéme, qu'elle eſt fauſſe, & contient évidemment un menſonge. Sur la quatorziéme, qu'elle eſt d'un homme inſolent & opiniâtre; ce qui ſuffit pour proceder juridiquement contre lui, comme contre une perſonne ſuſpecte d'héréſie.

C. Cenſure d'une propoſition touchant les indulgences.

D'Argentré, collect. judic. p. 306.

Dans la même année Jean de Bethancourt docteur en théologie de Paris, & théologal de Meaux, préſenta à la faculté la propoſition ſuivante prêchée dans le diocéſe de Saintes : Que toute ame qui eſt en purgatoire, & condamnée par la juſtice divine à y demeurer un certain tems, s'envole immédiatement dans le ciel, & eſt délivrée totalement de la peine, auſſi-tôt que quelqu'un donne pour elle ſix blancs d'aumône pour la réparation de l'égliſe de ſaint Pierre de Saintes. Et pour appuïer cette propoſition on ſe ſervoit de l'autorité d'une bulle d'indulgence accordée par le pape Sixte IV. à cette égliſe le deuxiéme du mois d'Août 1476. La faculté déclara par ſa concluſion du vingtiéme de Novembre que cette propoſition ne ſe trouve point du tout dans cette bulle, & qu'on n'a pas dû l'avancer ni la prêcher. De Bethancourt en demanda acte, & on le lui donna.

CI. Le pape fait bâtir l'Egliſe de la Paix.

Pennot. hiſt. cleric. regul. l. 1. cap. 33.

Le pape voulant profiter de la tranquillité parfaite qui regnoit en Italie, & de l'union qui étoit entre les princes, fit conſtruire l'égliſe de la Paix au milieu de Rome, pour s'acquitter d'un vœu qu'il avoit fait, & y fit placer une image miraculeuſe de

la

la ſainte Vierge, dont on rapporte beaucoup de choſes extraordinaires. Mais ſon zéle parut encore davantage envers cette ſainte mere de Dieu par la bulle qu'il fit en faveur de ſa conception pour appaiſer les diſputes ſurvenuës entre les religieux de ſaint Dominique & ceux de ſaint François. Cette bulle eſt datée de Rome le quatriéme de Septembre de l'année 1483. Le ſaint pere s'y plaint des excez dans leſquels donnoient quelques prédicateurs, & auſquels il veut remedier pour éviter le danger qu'il y auroit à les laiſſer impunis, & leur ôter l'occaſion de répandre à l'avenir leurs erreurs au public ; enſuite il paſſe au ſujet de ſa bulle. AN. 1483.

CII.
Bulle du pape touchant la Conception de la ſainte Vierge.

Collect. concil. P. Labbe.to 13. p. 1043.

La ſainte égliſe Romaine, dit-il, aïant établi la « fête de la Conception de Marie ſans tache & tou- « jours Vierge, de même qu'un office propre pour « cette fête, nous apprenons toutefois que quelques « prédicateurs de differens Ordres ne ceſſent de prê- « cher tous les jours au peuple, que tous ceux qui « croïent que cette glorieuſe Vierge a été conçuë « ſans la tache du péché originel, pechent mortelle- « ment, ou ſont hérétiques; que ceux qui en diſent « l'office, ou entendent les ſermons des prédicateurs « enſeignant le contraire, péchent auſſi griévement. « Nous, pour arrêter leurs entrepriſes téméraires & « ſcandaleuſes, & pour obvier aux maux qui à cette « occaſion pourroient naître dans l'égliſe de nôtre « propre mouvement & de notre ſcience certaine, « nous condamnons les propoſitions de ces prédica- « teurs qui oſent aſſurer que ceux qui tiennent la « Conception de la mere de Dieu immaculée, pé- « chent mortellement, & que ceux qui en célébrent «

AN. 1483. „ l'office, & en écoutent les ſermons, ne ſont pas „ exemts de peché; nous déclarons ces propoſitions „ fauſſes, erronnées & entierement contraires à la ve- „ rité. Nous réprouvons les livres faits contre cette „ doctrine, & leurs auteurs de quelque condition „ qu'ils ſoient; & nous prononçons contre eux la „ peine d'excommunication dont ils ne pourront être „ abſous par d'autres que par le ſouverain pontife, ſi „ ce n'eſt à l'article de la mort. Et afin qu'on n'en „ pretendent cauſe d'ignorance, nous ordonnons aux „ ordinaires des lieux de faire publier cette bulle dans „ les paroiſſes de leurs dioceſes, à la grande meſſe & „ au ſermon. Si quelqu'un préſume d'agir, de prê- „ cher ou d'écrire contre ce decret, nous déclarons „ qu'il encourera l'indignation de Dieu & des apô- „ tres ſaint Pierre & ſaint Paul.

CIII. Diſpute touchant les ſtigmates de ſainte Catherine de Sienne.

L'on trouve encore une autre bulle de ce pape à l'occaſion d'une diſpute qui s'éleva entre les Dominiquains & les Cordeliers: ceux-ci nioient que ſainte Catherine de Sienne eût été marquée de ſtigmates, & prétendoient que ce privilege n'avoit été accordé qu'à ſaint François leur patriarche. Ceux-là ſe fondoient ſur le témoignage de la Sainte même, & de Raimond de Capouë ſon confeſſeur. Car voici les paroles que cette Sainte adreſſe à ſon confeſſeur. „ Vous ſçavez, mon pere, que je porte les ſtigma- „ tes du Seigneur Jeſus ſur mon corps par ſa miſeri- „ corde. Il eſt vrai qu'ils reconnoiſſoient que ces ſti- gmates n'avoient pas paru ſur le corps de la Sainte, comme ſur celui de ſaint François; mais ils aſſu- roient qu'elle les avoit reçus. „ J'ai vû le Seigneur, „ dit-elle, attaché en croix, deſcendant ſur moi

avec une grande lumiere, & par l'impetuoſité de « mon eſprit qui vouloit aller au-devant de ſon créa- « teur, mon petit corps a été contraint de s'élancer. « Auſſi-tôt des cinq cicatrices de ſes ſacrées plaïes j'ai « vû tomber ſur moi cinq raïons de ſang qui tendoient « à mes mains, à mes pieds & à mon cœur.. Connoiſ- « ſant que c'étoit un myſtere, je me ſuis écriée d'a- « bord, oüi, mon Seigneur & mon Diéu, je vous « prie que ces cicatrices ne paroiſſent point ſur mon « corps à l'exterieur. Jeſus-Chriſt me répondit, & « me parloit encore lorſque ces raïons de ſang de- « vinrent tous brillans, & furent portez aux cinq « endroits de mon corps que j'ai marquez. „ Les Dominiquains appuïoient encore leur ſentiment du témoignage de ſaint Antonin & de celui du pape Pie II. qui faiſant mettre cette Sainte dans le calendrier, lui a aſſigné un office, dans l'hymne duquel il eſt dit qu'elle a exprimé ſur elle la forme des plaïes de Jeſus-Chriſt.

AN. 1483.

S. Antonin. chron. 3. part. tit. 23. c. 14. §. 10.

Vulnerum formam miſerata Chriſti exprimit ipſa. In hymno officii hujus Sanctæ.

Mais les Franciſcains prévinrent tellement en leur faveur le pape qui avoit été de leur ordre, qu'il défendit, même ſur peine des cenſures eccleſiaſtiques, de peindre les images de cette Sainte avec les ſtigmates. Il adoucit toutefois ſon decret quelque tems après, & en ôta les cenſures. Les Cordeliers, dit Sponde, auroient mieux fait d'imiter la pauvreté & l'humilité de leur ſaint fondateur, que de vouloir reſtraindre la grace par ces ſuperbes diſputes, parce que diſputer du mérite des Saints, c'eſt produire des conteſtations inutiles, d'où naiſſent enſuite les jalouſies, l'un ſoûtenant un Saint, l'autre un autre, & chacun s'opiniâtrant avec orgueïl à vou-

Spond. contin. annal. ad ann. 1483. c. 8.

AN. 1483.

loir que ſon Saint ſoit plus grand que celui d'un autre, comme l'a remarqué l'auteur du livre de l'imitation de Jeſus-Chriſt.

* *A Kempis, l. 3. de Imit. Chriſti. c. 58*

CIV. Promotion de cardinaux.

Sixte IV. augmenta encore le ſacré college de ſix cardinaux, qui furent Jean Comti Romain archevêque de Cozence, prêtre cardinal du titre de ſaint Vital. Elie de Bordeille. Francois archevêque de Tours, du titre de ſainte Lucie. Jean Margarit Eſpagnol, évêque de Gironne, du titre de ſainte Balbine. Jean-Jacques Sclafenati Milanois, évêque de Parme, du titre de ſaint-Etienne au mont Cœlius. Jean-Baptiſte des Urſins Romain, archevêque de Carthage & de Tarente, cardinal diacre du titre de ſainte Marie-la-Neuve, puis prêtre du titre de ſaint Pierre & de ſaint Paul. On peut y en joindre un ſeptiéme qui fut Aſcagne Marie Sforce des ducs de Milan, cardinal diacre du titre des ſaints Vite & Modeſte, vice-chancelier de l'égliſe de Rome, évêque de Padouë, Novarre, &c. Mais quelques-uns ne le placent qu'au commencement de l'année ſuivante, quelque tems avant la mort du pape. Il ſe rendit célebre ſous le pontificat ſuivant.

CV. Arrivée de Marguerite d'Autriche en France

Marguerite d'Autriche fille de Maximilien, devoit être miſe entre les mains de Louis XI. pour être l'épouſe du dauphin dès la fin de l'année précedente. Mais comme il y avoit encore quelques difficultez à terminer, les Gantois ne l'amenerent en France qu'au mois d'Avril 1483. & les nôces furent magnifiquement célebrées à Amboiſe ſur la fin de Juillet. Le roi d'Angleterre qui s'étoit tellement flatté de voir ſa fille dauphine de France, qu'il la faiſoit déja appeller ainſi, ſe voïant ainſi joüé par les François

& moqué par ſes ſujets, en eut tant de confuſion & de douleur, qu'il en tomba malade, & mourut le quatriéme d'Avril, délivrant la France par ſa mort de beaucoup de maux qu'il auroit pû lui faire dans la ſuite. Il laiſſa deux fils Edouard & Richard avec cinq filles, quelques-unes mariées à des ſeigneurs Anglois. Des deux freres qu'il avoit, il fit mourir le duc de Clarence, & il ne lui reſtoit que le duc de Gloceſter qui uſurpa le trône.

AN. 1483.

CVI. Mort d'Edouard IV. roi d'Angleterre.

Mem. de Comines, liv. 6. c. 9. Chronique de Louis XI. Polyd. Virgil. l. 4. in fin.

Edouard ne fut pas plûtôt mort que quelques précautions qu'il eût priſes pour aſſurer la couronne à ſon fils aîné, on s'apperçut que celui-là même qu'il avoit chargé en mourant de la lui affermir ſur ſa tête, cabaloit pour la lui ravir. Thomas Morus fait un portrait affreux de ce duc de Gloceſter. Il dit qu'il nâquit ſans foi, ſans probité, ſans principes, ſans conſcience, fourbe, hypocrite, diſſimulé, & ne faiſant jamais plus de careſſes que quand il vouloit plus de mal. Cruel par ferocité & par ambition, comptant pour rien la mort d'un homme dont la vie nuiſoit à ſes deſſeins. Brave au reſte, mais propre à nourrir des factions & à en profiter, donnant ſon bien ſans retenuë pour réuſſir, & prennant auſſi celui des autres ſans ſe faire aucun ſcrupule. Tel étoit le duc de Gloceſter, qui aïant appris à Yorck où il étoit, la mort inopinée du roi ſon frere qui l'avoit déclaré tuteur du jeune Edouard ſon fils aîné, ne penſa plus qu'à s'emparer de la couronne. Il éloigna du jeune roi ceux qui avoient ſoin de ſa conduite, il les fit même arrêter. La reine doüairiere ſe retira dans l'azyle de Weſtminſter. Le duc ſe fit déclarer par le parlement protecteur du roïaume. La reine

CVII. Le duc de Gloceſter penſe à uſurper la couronne.

Jo. Mei, hiſt. Scot l. 6. c. 20.

AN. 1483. qui avoit avec elle ſon ſecond fils Richard, l'aîné étant dans Londres, lâcha ce cadet aux inſtantes prieres du cardinal Burſchiez archevêque de Cantorberi, enſorte que le duc de Gloceſter ſe vit maître des deux princes. Il découvrit le cruel deſſein qu'il avoit ſur eux au duc de Buckingham qui ſe rendit ſur la promeſſe qu'on le mettroit en poſſeſſion du comté d'Hereford qu'il prétendoit lui appartenir ; & le complot fait, les deux ducs ne penſerent plus qu'à former un parti.

Le duc de Gloceſter donna ſes ordres pour les ſanglantes exécutions qui devoient lui fraïer le chemin au trône. Il fit mourir le comte de Rivers, Richard Gray & Thomas Wagham, proches parens du roi, qui étoient fort dans ſes interêts ; il les avoit déja fais priſonniers. Il fit couper la tête au grand chambellan Haſtings enfermé dans la tour. Il fit arrêter l'archevêque d'Yorck, l'évêque d'Ely, & Thomas Stanley. Il publia que les deux jeunes princes, fils d'Edouard IV. deſcendoient d'un bâtard, le défunt roi & le duc de Clarence n'étant point fils de Richard duc d'Yorck, mais de certains amans qu'il donnoit à la ducheſſe. Et comme il avoit ſur-tout interêt que ſes neveux paſſaſſent pour illegitimes, il s'appliqua particulierement à rappeller le ſouvenir du mariage de leur pere, & prétendit qu'avant qu'il épousât la reine, il s'étoit marié clandeſtinement à une femme qui vivoit encore, & qu'on appelloit Eliſabeth de Lucis, ce qui lui avoit été révelé par l'évêque de Bath qui en avoit fait la cérémonie. Sur cette fauſſe ſuppoſition il s'empara du trône, prétendant être le légitime heritier de la couronne, &

CVIII. Il veut faire paſſer les deux fils d'Edouard pour illégitimes.

le duc de Buckingham fit crier par le peuple, Vive le roi Richard. AN. 1483.

CIX. Il fait mourir les deux fils d'Edouard.

La premiere choſe que fit le duc de Gloceſter fut de faire mourir ſes neveux dont l'aîné ne regna que deux mois. Jacques Texel fut le miniſtre dont il ſe ſervit pour cette execution. Il ſe contenta de renfermer dans un château le petit comte de Warvick fils du défunt comte de Clarence. Il envoïa en même tems des ambaſſadeurs en Bretagne, prier le duc de continuer à garder le comte de Richemont, l'aſſurant qu'il ſeroit exact à païer les penſions promiſes par le feu roi Edouard. Ces ambaſſadeurs avoient ordre d'aller de Bretagne en France, & de demander à Louis XI. ſon amitié pour leur nouveau roi. Mais ſa majeſté refuſa de les voir, & proteſta qu'il ne vouloit avoir aucun commerce avec un uſurpateur ſoüillé du ſang innocent de ſes neveux: Action digne de terminer la vie de ce roi, qui peu de tems après laiſſa la couronne à ſon fils. Celle d'Angleterre fut impoſée ſolemnellement à Richard duc de Gloceſter, & à Anne de Neville ſa femme. Il n'avoit qu'un fils âgé de dix ans qu'il déclara prince de Galles, mais ce fils ne vêcut pas long-tems, & ſa mort donna dans la ſuite occaſion au comte de Richemont de s'emparer du trône d'Angleterre, & de rentrer dans l'heritage de la maiſon de Lancaſtre ſous le nom de Henri VII.

CX. Il ſe fait couronner roi d'Angleterre.

CXI. Crainte que Louis XI. a de la mort.

On lit avec plaiſir dans les hiſtoriens tout ce que la crainte de la mort & celle de perdre ſon autorité faiſoient faire à Louis XI. durant les derniers mois de ſon regne. Les danſes de jeunes filles autour de ſon logis, les bandes de joüeurs de flute qu'on amaſſoit de toutes parts pour le divertir, les proceſſions

AN. 1483. qu'on ordonnoit par tout le roïaume pour ſa ſanté; les prieres publiques à Dieu pour empêcher le vent de bize qui l'incommodoit beaucoup, un grand amas de reliques qu'il ſe faiſoit apporter de tous côtez, les bains du ſang des enfans dont il ſe ſervoit pour adoucir ſes humeurs acres & cuiſantes; tout cela fut mis en œuvre ſans qu'il pût prolonger ſa vie. Le pape Sixte IV. lui avoit envoyé de Rome beaucoup de reliques. Le ſultan Bajazet II. lui offrit par une ambaſſade ſolemnelle qui vint juſqu'à Marſeille, non ſeulement de rendre au roi toutes celles qui s'étoient trouvées à Conſtantinople, lorſque cette ville avoit été priſe; mais encore de païer tous les ans à la France un ſomme trés conſidérable d'argent, pourvû qu'il tirât le prince Zizim ſon frere des mains des chevaliers de Rhodes, & qu'il s'aſſurât de ſa perſonne. Mais Louis bien loin de vouloir voir les ambaſſadeurs, les renvoïa de Marſeille, & leur manda qu'il ne vouloit avoir aucun commerce avec l'ennemi capital des Chrétiens. Comines dit que la ſainte ampoulle qui n'avoit jamais été tranſportée, lui fut apportée de Rheims juſques dans ſa chambre au Pleſſis-lez-Tours.

Comines dit Riez en Provence, liv. 6. de ſes Memoires, chap. 10.

CXII. Il s'enferme dans le Château du Pleſſis-lez Tours.

Il avoit fait enfermer ce château du Pleſſis d'un treillis de gros barreaux de fer, & planter aux murailles & à la porte des broches de fer à pluſieurs pointes, avec quarante arbalêtriers qui gardoient les foſſez durant la nuit. Quatre cens archers ſe promenoient le jour autour du château, & n'en permettoient l'entrée qu'à très-peu de perſonnes. Le roi ne s'entretenoit qu'avec ceux de ſes domeſtiques qu'il eſtimoit le moins, & leur avoit defendu de lui parler

Memoires de Comines, l. 6. c. 7. & 12.

Mezeray, abregé chron. tom. 3. vie de Louis XI.

let d'autres affaires que de celles qui regardoient ſon autorité & la conſervation du roïaume ; il leur donnoit avec profuſion, & ſur-tout à ſon médecin nommé Jean Coctier qui tiroit de ce prince tous les mois plus de dix mille écus. Ce médecin avoit pris un tel aſcendant ſur ſon eſprit, qu'il le gourmandoit, dit Mezeray, comme s'il eût été un valet, & qu'il lui faiſoit faire tout ce qu'il vouloit. Je ſçai bien, lui diſoit-il quelquefois, qu'un matin vous m'envoïerez, comme vous faites d'autres ; mais vous ne vivrez pas huit jours après, ce qu'il prononçoit en jurant, & ce qui effraïoit tellement le roi, qu'il n'oſoit lui rien refuſer, & ſouffroit patiemment toutes ſes brutalitez & ſes inſolences, quelque délicat qu'il fût ſur l'article du reſpect qui lui étoit dû. AN. 1483.

CXIII. Il fait venir à ſa Cour S. François de Paule.

Le roi qui avoit grande confiance aux prieres des gens de bien, & qui croïoit par-là prolonger ſes jours, avoit entendu parler d'un ſaint hermite de Calabre appellé François de Paule qui étoit le fondateur de l'ordre des religieux Minimes. Le bruit de ſa ſainteté & de ſes miracles s'étant répandu au-delà de l'Italie vint juſqu'à la cour de France ; & Louis XI. prit la réſolution de le faire venir. Il lui fit écrire d'abord pour l'y inviter, en lui promettant tous les avantages qu'il pouvoit ſouhaiter pour l'établiſſement de ſon ordre & pour lui-même. Mais aïant appris que le Saint n'avoit pas été touché de ſes promeſſes, il en fit parler au roi de Naples par ſon ambaſſadeur, & ce prince qui ſe ſoucioit peu de retenir le Saint dans ſes états, fit ce qu'il put pour l'engager à donner cette ſatisfaction au roi de France. Mais François de Paule dit nettement qu'il ne ten-

AN. 1483. teroit point Dieu, & qu'il ne pouvoit entreprendre un voïage de quatre cens lieuës pour ſatisfaire des gens qui ne demandoient un miracle que par des voïes baſſes & trop humaines. Loüis que le mal rendoit impatient, n'aïant pas réuſſi de ce côté-là, s'adreſſa au pape Sixte IV. qui envoïa deux brefs l'un fort près de l'autre au ſaint hermite pour l'obliger d'aller inceſſamment trouver le roi. François, ſans deliberer davantage, ſe mit en chemin avec le maître d'hôtel de Loüis XI. qui l'étoit venu querir. Il paſſa par Naples, par Rome, & alla s'embarquer à Oſtie pour prendre la route de France où il arriva.

CXIV. Le Saint arrive en France, & ſe rend au Pleſſis.

Auſſi-tôt que le roi eut appris l'arrivée du Saint en France, il en eut tant de joïe, qu'il fit préſent à celui qui lui en porta la nouvelle d'une bourſe de dix mille écus; & quand il fut proche de la Touraine, Louis manda au dauphin ſon fils de l'aller recevoir à Amboiſe; ce qu'il fit avec tous les témoignages d'eſtime & de reſpect. Le Saint arriva au château du Pleſſis le vingt-quatriéme d'Avril de l'année précedente 1482. & le roi étant allé au-devant de lui accompagné de ſa cour, le reçut avec autant d'honneur & de ſoumiſſion, dit Comines, que ſi ç'eût été le pape. Il ſe jetta à genoux devant lui, le conjurant de faire enſorte que Dieu voulût lui prolonger la vie. Le Saint lui fit entendre que la vie des rois a ſes bornes, comme celle des autres hommes; & qu'au lieu de prétendre que Dieu voulût changer ſur cela ce qu'il a une fois arrêté, & qui eſt immuable, il n'y avoit pas d'autre parti à prendre que celui de s'y ſoumettre. Le roi le fit loger dans la baſſe court du château, dans un petit appartement pro-

Memoires de Comines, l. 6. p. 7. & 8.

che la chapelle de ſaint Matthieu, & il lui donna un interpréte nommé Ambroiſe Rembaut qui ſçavoit également l'Italien, le Latin & le François. Il chargea en même tems deux de ſes officiers du ſoin de ſa ſubſiſtance & de celle des religieux qui l'avoient accompagné dans ſon voïage. AN. 1483.

CXV. Divers entretiens du Saint avec le roi.

Le ſaint hermite alloit ſouvent entretenir le roi des affaires de ſon ſalut : & comme l'aſſure Comines, qui y étoit preſque toûjours préſent, il parloit à ce prince avec tant de ſageſſe & d'élevation, qu'on étoit perſuadé qu'il étoit inſpiré, & que c'étoit le Saint-Eſprit qui parloit par ſa bouche : car de lui-même il n'étoit pas capable de penſer & de parler comme il faiſoit, n'aïant aucune teinture des lettres. Auſſi la vénération que le roi, les princes & les ſeigneurs de la cour les mieux ſenſez avoient pour lui, n'empêcha pas que pluſieurs courtiſans ne ſe mocquaſſent de ſa ſimplicité, & ne l'appellaſſent le bon homme par dériſion ; ils le tournoient même en ridicule ſur ſes habits, ſes cheveux qu'il n'avoit jamais coupé, & tout ſon exterieur négligé. Le médecin du roi Jacques Coctier fut du nombre de ces derniers, par je ne ſçai quelle baſſe jalouſie qui le porta à faire ſouvent tenter par le roi même le déſintereſſement du Saint, & ſon amour pour la pauvreté, quoiqu'il s'unit à lui en 1483. pour diſpoſer enfin le roi à la mort qu'il craignoit tant.

CXVI. Précautions qu'on prend pour lui annoncer ſa mort.

Ainſi Louis XI. ſe ſentant affoiblir de jour en jour, fit venir d'Amboiſe le dauphin ſon fils, & lui repeta les inſtructions rapportées plus haut. Comme il eut une troiſiéme rechûte le vingt-ſixiéme d'Août avec les mêmes ſymptômes, l'on crut être obligé de

Vide ſupr. n. 84. Mem. de Comines, l. 6. c. 12.

AN. 1483. lui repreſenter qu'il n'y avoit plus rien à prétendre en ce monde, & qu'il falloit ſe préparer pour l'autre. La commiſſion étoit délicate; ce prince avoit dit plus d'une fois en pleine ſanté, que quand l'on verroit approcher ſa fin, l'on évitât avec ſoin de lui parler de la mort, & qu'on l'avertît ſimplement de mettre ſa conſcience en bon état, parce qu'il ne ſe ſentoit pas aſſez ferme pour entendre prononcer clairement ce terrible arrêt, ſans perdre connoiſſance, & ſans reſſentir dans toutes les parties de ſon corps des convulſions qui l'emporteroient à l'inſtant. Olivier le Daim & quelques autres domeſtiques l'avoient entendu parler ainſi, & ſçavoient d'ailleurs que jamais perſonne n'avoit tant appréhendé la mort, ni cherché tant de préſervatifs pour s'en garantir. Cependant ils voulurent bien être les porteurs d'une ſi triſte nouvelle, & ils s'en acquittèrent même ſans garder aucunes meſures. Sire, lui dirent-ils, il faut que nous nous acquittions de notre devoir, n'aïez plus d'eſperance en ce ſaint homme, c'eſt fait de vous ſûrement; & pour cela penſez à votre conſcience, car il n'y a plus de remede. Chacun lui dit quelque mot, & le roi leur répondit: J'ai eſperance que Dieu m'aidera; car par avanture, je ne ſuis pas ſi malade que vous penſez.

C'étoit S. François de Paule.

CXVII. *Il conſerve tout ſon bons juſqu'à ſa mort.*

Ceux qui l'avertirent de penſer à la mort, furent aſſez heureux pour être écoutez. Il recommanda le dauphin ſon fils au ſeigneur de Beaujeu ſon gendre, il envoïa le chancelier porter les ſceaux au même dauphin qu'il nomma roi, exhortant un chacun à lui être fidéle & à le bien ſervir. Il lui recommanda en particulier de donner le commandement de ſes

troupes à des Cordes à qui il falloit défendre d'exécuter l'entrepriſe qu'il avoit formée ſur Calais, afin de renvoïer inceſſamment les Anglois au-delà de la mer, parce que le dauphin étoit trop jeune pour ſe débarraſſer habilement d'une ſemblable affaire ; ſoit qu'elle réuſsît, ou qu'elle ne réuſſit pas ; qu'il falloit au moins pendant cinq ou ſix ans conſerver la paix avec tout le monde. Il donna tous ces ordres avec une ſi grande préſence d'eſprit, qu'il parut, dit Comines, n'avoir jamais eu tant de bon ſens. Il vêcut encore quelques jours ſans ſe plaindre dans ſa maladie : il reçut tous les ſacremens qu'on donne aux malades avec beaucoup de dévotion, parlant toujours de Dieu, & récitant quelques prieres à la ſainte Vierge, afin de lui obtenir la grace de ne mourir qu'un ſamedi. Ce qui arriva, puiſqu'il mourut le ſamedi trentiéme du mois d'Août à huit heures du ſoir, dans la ſoixante-uniéme année de ſon âge, & la vingt-troiſiéme de ſon regne, au Pleſſis-lez-Tours. Il ordonna que ſon corps fût porté à Notre-Dame de Clery près d'Orleans, où il avoit une très-particuliere dévotion ; & il avoit tellement à cœur qu'on l'inhumât dans cette égliſe, qu'il obtint du pape Sixte IV. une bulle d'excommunication contre ceux qui feroient tranſporter ſon corps ailleurs.

AN. 1483.

CXVIII. Mort de Loüis XI.

Mem. de Comines, ch. 12, du liv. 6. in fin. Polyd. Virg. l. 25.

C'étoit un prince, dit Comines, fort ſage dans l'adverſité, très-habile pour pénetrer les interêts & les penſées des hommes, & pour les tourner à ſes fins ; furieuſement ſoupçonneux & jaloux de ſa puiſſance, très-abſolu dans ſes volontez, qui ne pardonnoit point, qui fouloit beaucoup ſon peuple, & en même tems le meilleur des princes de ſon ſiecle. Le

Comines, ibid. c. 13. Paul. Æmil. lib. 3. c. 7.

AN. 1483. même auteur dit qu'il ne le vit jamais tranquille & content ; qu'il étoit toujours agité par quelque chagrin ; qu'il étoit fort attaché à ſon épouſe, ſans aimer aucune autre femme ; que quand il étoit en guerre, il ſoupiroit après la paix ; & que quand il étoit en paix, il ne pouvoit ſupporter que la guerre. Il étoit aſſez inſtruit, aïant eu pour précepteur Jean d'Arconvalle. Jean Colleman lui avoit appris les mathématiques & les élemens d'aſtrologie ; & l'on aſſure que ce fut lui qui compoſa le livre intitulé, le roſier des guerres, pour l'inſtruction de Charles VIII. ſon fils ; du moins l'on ne peut douter qu'il n'ait fait travailler à deux excellens recuëils, l'un de la pragmatique-ſanction, l'autre ſur les droits de la France par rapport au roïaume de Naples, pour l'inſtruction du même dauphin. Il enrichit la bibliothéque du Louvre d'un grand nombre de manuſcrits ; Robert Gaguin genéral des Mathurins, qui écrivoit l'hiſtoire de France, fut ſon bibliothéquaire. Il dreſſa lui-même les ſtatuts pour l'ordre de ſaint Michel, & l'on y voit un article qui porte qu'il y auroit toujours une place affectée pour celui qui travailleroit à l'hiſtoire de cet ordre,

L'on a écrit que l'Europe lui fut redevable de l'art de tailler les perſonnes incommodées de la pierre, en permettant aux chirurgiens de Paris d'en faire l'eſſai ſur un franc-archer condamné à être pendu, l'épreuve ſe fit, & l'on réuſſit ; le franc-archer fut guéri, & vêcut long-tems après. Le diſcernement des eſprits étoit admirable dans ce prince. Il avoit entrepris de réduire toutes les meſures & tous les poids du roïaume à un ſeul, & de faire dreſſer une

coutume générale pour toutes les provinces. Il vouloit que la juſtice fût exactement renduë aux particuliers. Il inſtitua deux parlemens, celui de Bourdeaux en 1462. & celui de Bourgogne en 1476. Il affectoit d'être dévot, & ſe confeſſoit toutes les ſemaines, faiſant ſouvent des pelerinages de dévotion. Ce fut lui qui établit la coutume de ſonner l'*Angelus* à midi. Il portoit à ſon chapeau une image de Notre-Dame, qui n'étoit que de plomb, & la baiſoit ſouvent, ſur-tout lorſqu'il recevoit quelque bonne nouvelle. Il faiſoit faire aſſez fréquemment des proceſſions, honoroit beaucoup les reliques, & donnoit liberalement aux égliſes. Mais avec toutes ces bonnes qualitez, il n'en manquoit pas de mauvaiſes. Mezeray dit qu'il avoit fait mourir plus de quatre mille perſonnes, la plûpart ſans forme de procès, pluſieurs noïez, d'autres précipitez en paſſant ſur une baſcule, d'où ils tomboient ſur des rouës armées de pointes & de tranchans. Il ne prenoit conſeil que de lui ſeul; il ne pouvoit ſouffrir les perſonnes de qualité. En un mot, jamais il n'y eut de cour où la mauvaiſe foi fût plus en regne que dans la ſienne, ſur l'exemple qu'il en donnoit lui-même.

AN. 1483.

Abr. chron. tom. 3. vie de Louis XI. in-12.

CXIX. Ses deux mariages & la poſterité.

Ce prince n'étant encore que dauphin avoit été marié deux fois. Sa premiere femme fut Marguerite fille de Jacques I. roi d'Ecoſſe, qu'il épouſa, à ce qu'on croit, en 1436. n'étant âgé que de quatorze ans, elle mourut en 1445. ſans laiſſer aucun enfant. Il demeura veuf ſix ans; & il ne ſe ſeroit pas remarié tant qu'il n'auroit pas été roi, ſi la néceſſité de ſes affaires ne l'y avoit contraint; il épouſa donc pour ſeconde femme Charlotte fille du duc de Sa-

S. Marth. genealog. Franc. lib. 8. ch. 9.

AN. 1483. voie qui n'avoit alors que ſix ans, elle fut élevée auprès de ſa mere juſqu'à treize ans, qu'elle alla trouver ſon époux en Flandre. Il en eut dès la premiere année un fils nommé Joachim duc de Normandie, qui mourut fort jeune. Le ſecond fut Charles qui ſucceda au roïaume. Le troiſiéme nommé François ne vécut pas long-tems. Il eut encore trois filles; le P. Daniel n'en met que deux; l'aînée mourut dans ſon bas âge. La ſeconde fut comteſſe de Beaujeu, & enſuite ducheſſe de Bourbon. La troiſiéme Jeanne ducheſſe d'Orleans, fonda l'ordre des Annonciades à Bourges, après avoir été répudiée par ſon époux qui devint roi de France, & ſucceſſeur de Charles VIII. ſous le nom de Louis XII.

CXX. Charles VIII. roi de France lui ſuccede.

Le ſucceſſeur de Louis XI. fut donc Charles VIII. ſon fils qui avoit treize ans accomplis & deux mois, c'eſt-à-dire qu'il étoit majeur ſuivant l'ordonnance de Charles V. ſon triſaïeul. Le roi défunt en mourant avoit laiſſé par ſon teſtament l'adminiſtration du roïaume à Anne de France ſa fille mariée au ſeigneur de Beaujeu, juſqu'à ce que Charles fût en état de gouverner par lui-même; elle avoit de l'eſprit, de la pénetration, du courage & de la fermeté; en un mot toutes les qualitez néceſſaires pour bien s'acquitter de cet emploi; mais la paſſion de commander s'empara de tous ceux qui y avoient quelque droit; & toutes les précautions que le défunt roi avoit pû prendre, ne furent pas capables d'arrêter les troubles qui ſurvinrent à cette occaſion.

CXXI. Quelques princes diſputent du gouvernement.

Les deux contendans à l'autorité du roïaume, étoient Louis duc d'Orleans & Jean II. duc de Bourbon frere aîné du ſeigneur de Beaujeu; le premier quoiqu'il

quoiqu'il ne fût pas encore majeur, parce qu'il étoit premier prince du ſang; le ſecond, parce qu'il avoit épouſé la tante du roi, outre qu'il s'en croïoit plus capable qu'une femme, qui en France ne devoit avoir aucune part à l'adminiſtration de l'état, parce qu'elle ne pouvoit pas regner. La cour étoit partagée ſur ces trois competiteurs, les deux ducs & la comteſſe de Beaujeu. Comme on ne put convenir de leurs droits, la déciſion du differend fut remiſe à l'aſſemblée des états généraux qu'on tint l'année ſuivante; & juſqu'à ce tems-là tous trois de concert pour s'attirer la bienveillance du peuple, abandonnerent à la ſéverité des loix ceux qui avoient abuſé de leur crédit auprès de Louis XI. durant les dernieres années de ſa vie. Olivier le Daim fut pendu, il avoit été premier chirurgien de Louis XI. On l'accuſa d'homicide & d'adultere. Jean Doyac procureur genéral du parlement fut foüetté par deux bourreaux dans tous les carrefours de Paris, enſuite on lui coupa une oreille, & on lui perça la langue avec un fer chaud; cette exécution faite on le conduiſit en Auvergne dans la ville de Montferrand lieu de ſa naiſſance où on réïtera la flagellation, & on lui coupa l'autre oreille. Il ſe rétablit dans la ſuite, lorſque Charles VIII. alla en Italie. Mezeray met cet évenement l'année ſuivante après la tenuë des états. J'ai ſuivi la chronologie du P. Daniel. Quant au médecin Jacques Coctier, il en fut quitte pour une taxe de cinquante mille écus, & conſerva tranquillement le reſte de ſes biens, ſans que dans la ſuite on l'ait jamais recherché. AN. 1483.

Maximilien d'Autriche délivré par la mort de

AN. 1483.

CXXII. Maximilien penſe à rentrer dans ſes états après la mort de Louis XI.

Louis XI. d'un ennemi puiſſant, crut que le bas âge d'un prince foible lui ouvroit une voïe sûre pour rentrer dans tous les païs qu'il croïoit lui appartenir. Dès la fin de cette année il envoïa remontrer aux princes du ſang la violence qui lui avoit été faite, lorſqu'on l'avoit obligé à ſigner le traité d'Arras, offrant toutefois de conſentir au mariage de ſa fille, pourvû que ce fût à d'autres conditions. Il tâcha d'engager Ferdinand & Iſabelle rois de Caſtille & d'Arragon dans ſes interêts, en leur promettant du ſecours pour reprendre le comté de Rouſſillon. Il chercha à faire une nouvelle alliance avec le duc de Bretagne qu'il avoit beaucoup négligé. Il fit agir auprès du duc de Lorraine dans le deſſein de ſe liguer avec lui contre la France. Il fit ſonder la bonne volonté des peuples de Bourgogne, afin de les rendre favorables à ſes deſſeins. On trouve dans Comines l'inſtruction qui fut donnée à Olivier de la Marche, lorſqu'il fut envoïé vers les principaux ſeigneurs de France pour revenir contre le traité d'Arras; elle eſt datée de cette année 1483. de même que celle qui fut donnée à Gaſpard de Lopia pour le roi de Caſtille; une autre aux ſieurs de Longueïl & de Branges pour le duc de Bretagne; une quatriéme au ſieur de Fay pour le duc de Lorraine; une cinquiéme aux ſieurs de Toulongeon & Autrey pour les Bourguignons; une ſixiéme enfin à ce dernier ſeul pour tâcher de gagner le ſeigneur de Neufchâtel fils du maréchal de Bourgogne, qui uſant de la liberté du tems, avoit quitté le ſervice de Maximilien pour ſe donner au roi Louis XI.

Mem. de Comines, tom. V. edit. de 1723. p. 333. & ſuiv.

Les troubles continuoient toujours à Genes où les

habitans conſpirerent contre Baptiſte Fregoſe dont ils ſe plaignoient fort à cauſe de ſa ſévérité & de ſon orgueïl inſupportable. Le chef de la conſpiration étoit un certain Lazare Doria, & les principaux de la famille des Fregoſes y étoient même entrez juſqu'au cardinal Paul Fregoſe oncle de Baptiſte & archevêque de la ville. La conſpiration alla ſi loin que ce même Baptiſte qui étoit Doge depuis l'an 1478. fut contraint de ſe retirer ſecretement. Il adoucit l'ennui de ſon banniſſement volontaire par la compoſition de quelques ouvrages, & par la lecture des bons auteurs. Il compoſa en Italien neuf livres d'exemples mémorables ſur le modele de Valere Maxime, & dédia cet ouvrage à ſon fils Pierre. Camille Ghilini de Milan l'a traduit en Latin. On le publia à Milan en 1519. à Baſle en 1541. & ailleurs. Il compoſa encore la vie du pape Martin V. & fit un traité des femmes ſçavantes.

AN. 1483.

CXXIII. Conjuration à Genes contre Bapt Fregoſe.

Auguſtin. Schiaſſin hiſt. Eccleſ. Genu. ad annum 1482. Voſſius de hiſtoric latinis. Fulgos l. 9. c. 6. ad fin.

La Bohême étoit auſſi agitée par les differentes perſécutions que les Huſſites ſuſcitoient aux Catholiques. Les premiers chaſſerent ceux-ci de Prague, en tuerent beaucoup, obligerent les religieux à ſe retirer, & ruinerent entierement les monaſteres qui n'étoient pas encore tout-à-fait rétablis. Uladiſlas ne pouvant réſiſter ni à ces hérétiques, ni à Matthias roi de Hongrie, parce qu'il étoit trop jeune & ſans expérience, laiſſoit ces déſordres impunis. L'ambition de Matthias étoit de ſe rendre maître de la Bohême, dont le roi toutefois ſe mit en devoir de châtier les hérétiques. Mais les fils du roi défunt Georges Pogebrac l'appaiſerent en lui faiſant quelque ſatisfaction. Le repentir ne fut pas ſincere : la

CXXIV. Troubles dans le roïaume de Bohême.

Dubrav. lib. 31. Krantz. 13. Wandal. 38.

AN. 1483. douceur & la trop grande facilité du prince les rendirent ſi inſolens, qu'un d'entr'eux aïant vû le roi de Bohême aux fenêtres de ſon palais, cria hautement qu'il falloit tuer ce porc de Pologne qui haïſſoit le calice, voulant parler de la communion ſous les deux eſpeces. Matthias vouloit profiter de ces troubles pour s'emparer du roïaume, mais il fut la dupe de ſon ambition.

CXXV. Il ſe forme un parti en Angleterre contre l'uſurpateur Richard.

En Angleterre l'uſurpateur de la couronne s'abandonna à ſon génie violent, hautain, intereſſé, & mécontenta ſes meilleurs amis. Il manqua de parole au duc de Buckingham. Cet outrage piqua le duc, l'homme le plus fier de ſon tems; & ſon reſſentiment fut ſi vif, qu'il forma dès-lors le deſſein de détruire Richard. Il ſe retira dans une de ſes maiſons de campagne appellée Brechenot, où l'évêque d'Ely étoit priſonnier. Il découvrit ſon deſſein à ce prélat qui avoit beaucoup de droiture & une grande integrité de mœurs; il fit amitié avec lui; il le gagna, & ils ſe jurerent l'un l'autre une fidelité inviolable. Marguerite de Sommerſet mere du comte de Richemont qui étoit comme priſonnier en Bretagne, avoit formé un parti en faveur de ſon fils, elle alla trouver le duc de Buckingham pour lui recommander ſes interêts. Le duc promit à la comteſſe tout ce qui dépendoit de lui; & dès-lors il prit la réſolution de mettre le comte de Richemont ſur le trône. Il eut même l'adreſſe d'engager les partiſans de la maiſon d'Yorck à favoriſer le comte de Richemont, en lui faiſant épouſer la fille d'Edouard IV.

CXXVI. Révolte dans le roïaume de Grenade.

Le roi de Grenade aïant répudié ſa femme dont il avoit eu des enfans, épouſa une chrétienne rene-

gate nommée Zaraïde. Le haut rang où elle ſe vit élever la rendit ambitieuſe ; elle penſa à conſerver le roïaume à ſes enfans, & pour y mieux réuſſir, elle perſuada au roi de faire mourir ceux de ſa premiere femme. Ce prince ſe dépoüillant du titre de pere en faveur de cette femme cruelle, voulut faire ce qu'elle lui conſeilloit. Mais l'aîné de ces enfans qui ſe nommoit Mahomet Boabdil, ſe ſauva par le ſecours de ſa mere, & tous deux ſe retirerent à Cadix, & ne penſerent plus qu'à la vengeance. Les grands qui déteſtoient la cruauté de leur roi, firent venir cet aîné, & le proclamerent roi dans l'abſence de ſon pere. Ils s'emparerent de l'Alhambra, qui étoit comme le fort qui défendoit la ville de Grenade. Le roi ne voïant à ſon retour aucune apparence de rentrer dans cette ville, ſe retira par la vallée de Lecrin dans la forteresſe de Monducar, & engagea un de ſes freres grand capitaine à faire la guerre au prince ſon fils. Ce frere s'appelloit Zagal, & ſes grandes actions lui avoient acquis le titre de brave. AN. 1483.

Cette guerre donna lieu à Ferdinand & Iſabelle d'entreprendre la conquête du roïaume de Grenade, & de bannir de toute l'Eſpagne la ſecte de Mahomet, qui y avoit regné près de huit ſiécles. Le jeune prince ſçachant ce deſſein, crut qu'il pourroit tout à la fois s'oppoſer & à ſon pere & aux Chrétiens. Il vint mettre d'abord le ſiége devant Lucenne place du gouvernement de loz Donzeles. Au bruit de cette démarche, le comte de Cabra qui commandoit un corps de troupes choiſies dans l'Andalouſie, manda au gouverneur de loz Donzelés de le venir joindre avec

AN. 1483.

le petit corps d'armée qu'il avoit composé des garnisons de la frontiere. La jonction s'étant faite, quoique leur armée fût beaucoup moins nombreuse que celle du jeune roi de Grenade, ils ne laisserent pas de marcher en diligence pour aller secourir Lucenne. Mais le jeune roi ne jugea pas à propos de les attendre, il leva précipitamment le siege, & prit la route de Locha avec beaucoup de prisonniers & de butin. Le comte de Cabra le suivit de si près, qu'il l'atteignit, engagea le combat, mit les Maures en désordre, & les poussa jusqu'au bord de la riviere, où il s'en noïa un grand nombre, presque tous les autres demeurerent sur la place, & le jeune roi fut fait prisonnier & conduit à Cordouë.

CXXVII. L'armée des Maures est battuë par les Espagnols.

Pendant que ces choses se passoient du côté de Lucenne, Ferdinand étant entré avec une grosse armée dans la plaine de Grenade, y fit un effroïable dégât, aussi-bien qu'aux environs d'Illora & de Montefrio; & après avoir menacé plusieurs places pour obliger les Maures à partager leurs forces, il tomba brusquement sur la forte place de Tachara, qu'il emporta d'assaut, & fit raser jusqu'aux fondemens. Après cette expedition, il retourna victorieux à Cordouë. A peine y fut-il, que des ambassadeurs du roi prisonnier arriverent, pour traiter de sa délivrance. Ils étoient chargez d'offrir à Ferdinand & Isabelle l'hommage perpetuel de la couronne de Grenade, douze mille ducats de tribut, & telle somme d'argent comptant qu'on voudroit prescrire. Les propositions furent acceptées sur les remontrances que le cardinal de Mendoze fit à Isabelle, & le jeune roi fut remis en liberté. On promit aussi de l'assister

CXXVIII. Le jeune roi se rend tributaire de la Castille.

contre ſon pere, à condition qu'il fourniroit trois cens eſclaves, outre les douze mille ducats qu'il devoit païer. AN. 1483.

Le jeune prince Maure ne fut pas plûtôt en liberté, qu'il s'en retourna à Grenade accompagné des plus conſiderables de ſon parti, qui étoient venus le joindre ſur la frontiere : mais il fut bien étonné d'y trouver les eſprits autant choquez contre lui, qu'ils avoient pris auparavant ſes interêts avec chaleur. L'infamie du traité qu'il venoit de conclure avec les rois de Caſtille & d'Arragon en étoit la cauſe ; & l'on ne pouvoit ſouffrir qu'il eût rendu à perpetuité ſa couronne tributaire de celle de Caſtille. Le mécontentement même alla ſi loin, que pluſieurs quitterent ſon parti pour prendre celui de ſon oncle, & par dériſion ils appellerent le jeune roi Chianito, c'eſt à-dire, petit, ou malheureux & infortuné.

CXXIX. Mort de Phœbus roi de Navarre. *Belleforêt l. 3. c. 149.*

François Phœbus roi de Navarre & neveu de Louis XI. voïant que les troubles de ſon roïaume qui l'avoient obligé de ſe retirer en France, commençoient à s'appaiſer, quitta cette cour, & vint à Pampelune, accompagné de ſa mere, de ſes oncles, & d'un grand nombre de ſeigneurs, vers le commencement de Novembre de l'année precedente. Il s'y fit couronner dans le mois de Janvier de celle-ci, commanda, ſur peine de la vie, d'ôter les noms de Beaumont & de Gramont qui avoient ſi long-tems diviſé ſon roïaume, & rendit l'autorité aux magiſtrats. Mais à peine fut-il arrivé en Bearn ſa patrie, qu'il mourut le troiſiéme de Février 1483. d'une maladie qui le prit ſubitement. On croit qu'on

AN. 1483. l'avoit empoiſonné. Il n'avoit encore que quinze ans, & donnoit déja de grandes eſperances. Sa ſœur Catherine, princeſſe fort jeune, lui ſucceda, & choiſit Jean d'Albret pour époux, parmi pluſieurs qui la recherchoient en mariage. Ferdinand roi d'Aragon en conçut tant de dépit, parce qu'il ſe flattoit qu'elle épouſeroit ſon fils fort jeune alors, qu'il ne ceſſa jamais de l'inquiéter, & qu'il emploïa la violence & l'artifice pour la fruſtrer de ſes états.

CXXX. Naiſſance de Martin Luther. Le celebre hereſiarque Martin Luther vint au monde à Illeben le dixiéme de Novembre cette année 1483. Son pere avoit nom Jean Lotter ou Lauther, & ſa mere Marguerite Lindeman. Cochlée dit qu'étant né la veille de ſaint Martin, on lui donna le nom de ce ſaint évêque.

CXXXI. Mort du cardinal d'Eſtouteville. Pendant que l'égliſe recevoit dans ſon ſein, celui qui devoit être un de ſes plus cruels perſecuteurs, elle fut privée d'un de ſes fermes appuis par la mort du cardinal d'Eſtouteville, que quelques hiſtoriens placent toutefois dans l'année précedente. Il étoit fils de Jean ſeigneur d'Eſtouteville, & de Marguerite de Harcour. Il fut d'abord archidiacre d'Angers; enſuite, ſelon quelques modernes, prieur de ſaint Martin des Champs à Paris. On dit auſſi qu'il fut pourvû de l'évêché de ſaint Jean de Maurienne en Savoie pour celui de Beziers, & enfin de l'archevêché de Roüen par le pape Nicolas V. Eugene IV. le fit cardinal en 1437. ou ſelon d'autres le dix-huitiéme de Decembre 1439. avec le titre de ſaint Martin des Monts, qu'il changea depuis pour l'évêché de Porto, & opta enſuite celui d'Oſtie & de Veletri. Ce cardinal fut encore camerlingue de l'égliſe. C'étoit

Matthieu, hiſt. de Louis XI. l. 10.

AN. 1484.

toit un homme intrépide pour la juſtice. Jacques cardinal de Pavie, connu ſous le nom de *Papienſis*, lui dédia ſes commentaires: & François Philelphe le nomme le ſoutien de l'égliſe. Il mourut à Rome dans le mois de Décembre, ſelon l'opinion la plus commune, & fut enterré dans l'égliſe des Auguſtins qu'il avoit fondée, où on lui a fait ériger dans le dix-ſeptiéme ſiécle une ſtatuë de marbre avec une éloge qu'Ughel & d'autres hiſtoriens rapportent.

Ughel. Italia ſacra.
Philelph. lib. 25. epiſt 15. & lib. 31. epiſt. 50.

CXXXII. Bulles differentes du pape Sixte IV.

L'autorité du grand pénitencier à Rome ayant été beaucoup diminuée ſous les prédeceſſeurs de Sixte IV. ce ſouverain pontife voulut la rétablir, & lui donner un nouveau luſtre: ce qu'il fit par une bulle du neuviéme de Mai 1484. qu'on trouve dans le grand bullaire. Par une autre du même tems, il condamna les chanoines réguliers de ſaint Auguſtin, qu'on appelloit de Latran, & les hermites du même ſaint, qui diſputoient un peu trop vivement les uns les autres au grand ſcandale de l'égliſe touchant l'habit & l'établiſſement des religieux, qu'ils prétendoient avoir été inſtituez par ce grand docteur de l'égliſe. Le pape leur ordonne de vivre en paix & avec beaucoup de charité, ſans ſe mettre en peine de la maniere dont étoient habillez les clercs que ce ſaint avoit aſſembez dans ſa maiſon épiſcopale pour y vivre en commun. Quoique la queſtion, ſi S. Auguſtin a été religieux, & s'il en a inſtitué qui vécuſſent ſous une certaine regle, ait été ſouvent agité; les parties ne ſont pas encore d'accord enſemble. Ce qu'on peut dire de plus précis là-deſſus, eſt que ce ſaint docteur étant à Hyppone, y voulut vivre dans un monaſtere, comme il avoit fait à Tagaſte; que l'évêque

Bullar. to. 1. Sixt. IV. conſtit. 28.
Pennot. in præf. hiſt. Cleric. Regul. & l.b. 3. cap. 24.
Bzov. hoc anno.

AN. 1484.

M. de Tillemont. vie de S. Auguſtin.

Baillet au 28. du mois d'Aouſt.

Valere ayant ſçû ſon deſſein, lui donna, pour y contribuer, un jardin de l'égliſe, où le ſaint raſſembla des ſerviteurs de Dieu qui voulurent bien vivre dans la pénitence & dans la pauvreté comme lui, ayant déja vendu ſon patrimoine qu'il avoit donné aux pauvres; qu'il paroît que chacun vivoit du travail de ſes mains dans cette communauté; en un mot, ce qu'il y a de certain, eſt qu'on y obſervoit la regle des Apôtres, c'eſt-à-dire, que perſonne n'y poſſedoit rien en propre, que tout y étoit commun, & que tout y étoit diſtribué à chacun ſelon ſes beſoins.

CXXXIII. Conteſtation entre les chanoines reguliers & les hermites de S. Auguſtin

Les remontrances du pape n'établirent pas la paix parmi les diſciples du docteur de l'égliſe le plus humble & le plus pacifique. Les religieux malgré la bulle de Sixte IV. ſe répandirent en invectives les uns contre les autres, & même en injures ou dans leurs prédications, ou dans les ouvrages qu'ils compoſoient à ce ſujet. Dominique de Treviſe tenoit pour les chanoines reguliers, parce qu'il étoit du même ordre; Barthelemi de Pavie & Antoine Coriolan Romain, hermites de ſaint Auguſtin, attaquoient les chanoines. Coriolan étoit general de l'ordre, & ſçavant. Malgré le decret du pape, il compoſa une apologie qu'il rendit publique, & qui fut condamnée par les cardinaux, comme remplie d'invectives & de termes injurieux. Maphée de Veronne écrivit contre cette apologie. Quelque tems après la diſpute recommença avec plus d'animoſité que jamais, & la queſtion ne fut pas décidée pour cela Le pape étant mort ſur ces entrefaites, n'y put mettre ordre.

AN 1484. CXXXIV. Mort du pape Sixte IV. *Onuphr. in Sixt. IV. Ciacon. in eumdem. Brutus hiſt. Florent. lib. 8. P. Alexand. hiſt Eccl. ſ. t. 1. ſæc. XV. in 8. Miſcell. to 4. p. 527.*

Sixte IV. mourut à Rome dans le palais du Vatican le treiziéme du mois d'Août de cette année, lorſqu'il étoit dans ſa ſoixante & onziéme année commencée, ayant occupé le ſaint ſiége treize ans & cinq jours. Il fut enterré dans l'égliſe de ſaint Pierre, & mis dans un tombeau de bronze que le cardinal Julien ſon neveu lui avoit fait faire. Nous avons de lui pluſieurs traitez, un ſur le ſang de Jeſus-Chriſt, un autre ſur la puiſſance de Dieu, contre l'erreur d'un certain religieux Carme de Boulogne, qui ſoutenoit opiniâtrement que Dieu par ſa toute-puiſſance ne pouvoit pas ſauver un homme damné. Ces deux traitez ont été imprimez à Rome en 1471. On a encore de lui une explication du traité de Nicolas Richard touchant les indulgences accordées pour les ames du purgatoire. Cette explication a été imprimée avec l'ouvrage même en 1481. Il avoit fait un traité des futurs contingens & un autre ſur la conception de la Vierge. On dit qu'on les trouve manuſcrits dans les bibliotheques d'Italie. M. Baluze a donné une lettre de ce pape à Charles de Bourgogne, dans laquelle il tâche de ſatisfaire ce duc ſur pluſieurs plaintes qu'il lui avoit faites, entre autres de ce qu'il n'avoit pas fait cardinal un nommé de Clugnoc pour lequel le duc l'avoit prié. Le pape lui avoit préferé deux de ſes propres parens. Voilà ce qui fâchoit le duc: il reprochoit à Sixte que c'étoit par un amour charnel pour ſes parens qu'il les avoit préferez. Sixte ſe diſculpe de ce reproche & aſſure qu'il n'a conſulté que leur mérite. Il y a dans cette lettre des réflexions fort ſenſées. Ce pape fit huit promotions de cardinaux qui

AN. 1484.

ont été rapportées en leurs places. Le P. Alexandre dit qu'il avoit entrepris de concilier la doctrine de saint Thomas avec celle de Scot. Enfin l'on voit encore aujourd'hui dans Rome la magnificence des édifices qu'il y fit bâtir, entre autres le pont du Tibre qu'il fit si utilement réparer & qui porte son nom au lieu de celui d'Antonin qu'il avoit auparavant. Ce fut lui qui chargea Platine de composer les vies des papes, & pour le fixer à Rome, il lui donna l'intendance de la bibliotheque du Vatican qu'il avoit enrichie d'un grand nombre de manuscrits & de livres venus de toutes les provinces de l'Europe, & assigna des revenus pour en acheter de nouveaux.

CXXXV. Bajazet fait present de la main de S Jean Baptiste au grand-maître de Rhodes.

Surius 29. Augusti, p. 224. Bosius tom. 2. l. 13. & 34.

Sur la fin du pontificat de Sixte, Bajazet empereur des Turcs ayant appris le zéle que le grand-maître de Rhodes Pierre d'Aubusson, témoignoit pour les reliques, & voulant lui donner des marques de reconnoissance de l'attention qu'il avoit à faire garder Zizim, lui envoya la main de saint Jean-Baptiste qui étoit dans le trésor de son pere Mahomet. Le grand-maître fit examiner la relique, & par les informations juridiques qui en furent faites, on apprit que c'étoit une tradition ancienne confirmée par les histoires des Grecs, qu'après la mort de saint Jean-Baptiste son corps fut enterré dans la ville de Sebaste entre le grand-prêtre Heli & le prophete Abdias; que saint Luc l'évangeliste se transporta la nuit sur les lieux avec quelques disciples du saint précurseur, dans le dessein de l'enlever secretement; mais qu'ayant consideré la difficulté de cette entreprise, il en sépara la main droite qui avoit baptisé Jesus-Christ, comme la partie la plus noble de

ce ſaint corps, & qu'il la porta lui-même à Antioche où il la laiſſa, lorſqu'il en partit pour aller prêcher l'évangile dans la Bithynie. Ce précieux dépôt fut conſervé & honoré publiquement par les chrétiens d'Antioche pendant l'eſpace de trois cens ans; & lorſque Julien l'Apoſtat entreprit d'abolir le culte & la memoire des martyrs, les fidéles cacherent cette relique juſqu'à la mort de cet empereur. AN. 1484.

Juſtinien prince très-religieux ayant fait bâtir le temple de ſainte Sophie, & l'égliſe de ſaint Jean de la Pierre à Conſtantinople, y fit apporter les plus précieuſes reliques de tout l'Orient, pour rendre plus auguſte la dédicace de ces deux égliſes. La tête & la main de ſaint Jean-Baptiſte furent de ce nombre, mais ces deux reliques furent reportées l'une à Edeſſe, l'autre à Antioche. Conſtantin Porphyrogenete qui gouvernoit l'empire des Grecs dans le dixiéme ſiécle, ſouhaitoit fort d'avoir cette main, à cauſe des miracles qui ſe faiſoient à Antioche, & dont le bruit ſe répandoit par tout l'Orient. Ce qui porta un diacre de cette égliſe nommé Job, à dérober cette relique pour en faire preſent à l'empereur, qui la fit mettre dans l'égliſe de ſaint Jean de la Pierre, où elle demeura juſqu'au tems auquel Mahomet II. prit la ville de Conſtantinople. Ce ſultan la fit dépoſer dans le tréſor impérial avec d'autres reliques dont les chaſſes étoient très-précieuſes; & ce fut de ce tréſor que Bajazet la tira pour en faire préſent au grand maître de Rhodes, qui après avoir pris toutes les inſtructions neceſſaires dans une choſe de cette conſequence, la fit enchaſſer dans un reliquaire d'or enrichi de pierreries, & porter en

AN. 1484. pompe dans l'Egliſe de ſaint Jean de Rhodes.

CXXXVI. Si cette tranſlation de la main de S. Jean-Baptiſte, eſt veritable.

Ce récit quoiqu'aſſez bien circonſtancié par Boſius & par d'autres, n'eſt pas cependant adopté par quelques hiſtoriens, qui diſent. 1. Qu'il n'y a nulle apparence que les diſciples de ſaint Jean ayent emporté le tronc de ſon corps après qu'on lui eut coupé la tête, & qu'ils l'ayent enterré à Sebaſte ville capitale de Samarie, ſur-tout lorſqu'on penſe à l'oppoſition qui étoit entre les Juifs & les Samaritains. 2. Que quand il ſeroit vrai que ce ſaint corps eut été tranſporté de Maqueronte à Sebaſte, puiſque ſon tombeau y étoit; les payens ſous Julien l'Apoſtat, l'ouvrirent & brûlerent ſes os vers l'an 362. avec ceux du prophete Eliſée; & les hiſtoriens qui le rapportent, n'ont point remarqué que l'on en ait épargné aucune partie; au contraire ces idolâtres dans leur fureur autoriſée par le prince apoſtat brûlerent avec ces ſaints corps des oſſemens de divers animaux, & ayant mêlé toutes les cendres, ils les jetterent au vent. Il eſt vrai que Rufin dit que quelques moines mêlez parmi les payens qui ramaſſoient ces os pour les brûler, en ſauverent quelques-uns qu'ils porterent à Jeruſalem; mais c'eſt un garant peu ſûr que Rufin, lorſque les Grecs gardent un profond ſilence là-deſſus. 3. Si les reliques de ce ſaint n'ont pas été tirées de Sebaſte avant Julien l'Apoſtat, ou ſi elles n'ont pas été priſes à Alexandrie, elles ont dû être ſuſpectes. Il eſt vrai qu'on doit reſpecter celles qui ont pour garants des auteurs que nous reſpectons, comme Theodoret de Cyr, ſaint Gaudence de Breſſe, ſaint Paulin de Nole; mais on n'eſt pas obligé aux mêmes conſiderations pour ceux qui n'ont pas la

Baillet, Vies des ſaints, in fol. au 29. d'Août, §. 2.

Rufin. l. 2. c. 27. & 28.

même autorité. M. Baillet met au nombre des reliques douteuſes la main droite du ſaint précurſeur tranſportée de Sebaſte à Antioche par ſaint Luc, delà à Conſtantinople pluſieurs ſiécles après, & enfin à Rhodes. M. de Tillemont dit que toutes les circonſtances de cette tranſlation à Conſtantinople ne contribuent pas à rendre cette hiſtoire fort aſſurée. AN. 1484.

Mem. de M. de Tillemont, tom. 2. pag. 530. not. 25. ſur S. Jean.

CXXXVII. Déſordres du peuple à Rome après la mort du pape.

Comme l'ambition du défunt pape avoit été d'élever Jerôme Riario ſon neveu aux plus grandes dignitez, & qu'il s'étoit par-là rendu fort odieux, tout le monde lui donnoit des malédictions, bien loin de dire du bien de ſon gouvernement. Le lendemain de ſa mort dès le main pluſieurs jeunes gens prirent leurs armes, & allerent dans le palais du comte Jerôme pour l'inſulter; mais n'y ayant trouvé perſonne, & voïant les appartemens preſque tous démeublez, ils ſe mirent à crier, Colonne, Colonne, & en même tems pillerent le peu qu'on y avoit laiſſé. Ils rompirent les fenêtres à coups de hache, & arracherent tous les arbres du jardin. Ils briſerent ou emporterent toutes les colonnes de marbre qui étoient dans ce ſuperbe palais. Le jour ſuivant ils allerent dans le fauxbourg qui eſt au-delà du Tibre, & pillerent deux magaſins qui étoient au bord de la riviere, & qui appartenoient à des marchands Genois: ils emmenerent enſuite deux batteaux chargez de marchandiſes, qu'un marchand de la même nation avoit fait venir. De-là étant revenus dans la ville, ils firent les mêmes déſordres dans toutes les maiſons des Genois qu'ils pillerent. Quelques-uns allerent au château du jubilé dont Jerôme étoit ſeigneur, enleverent environ cent vaches, un grand

AN. 1484. nombre de chevres, de mulets, de porcs, d'oyes & de poules, & emporterent beaucoup de viandes salées & de fromage de Parmesan. Il y en eut qui allerent à l'église de saint Theodore & enfoncerent la porte des greniers de sainte Marie la neuve, en enleverent tout le bled que le défunt pape y avoit fait porter, esperant de le vendre beaucoup plus cherement cette année que la précedente. Les magistrats pour arrêter ces désordres firent publier à son de trompe des défenses sur peine de la vie de piller aucune maison; ils mirent des gardes aux portes & sur les ponts, & firent prendre les armes à tous les capitaines des quartiers, ce qui contint le peuple.

CXXXVIII. Les Colonnes s'emparent de quelques châteaux.

Les Colonnes voulant profiter de la fuite de Jerôme, reprirent le château de Cavarro dont ils tuerent le gouverneur, & environ une douzaine de soldats, & jetterent le reste de la garnison par les fenêtres dans les fossez. Ils s'emparerent aussi du château de Capranique après avoir massacré tous ceux qui le gardoient. Le gouverneur de celui de Marini demanda du secours à ceux de Camerario, & n'ayant pû rien obtenir, il se rendit à composition. L'épouse du comte Jerôme s'étoit retirée dans le château Saint-Ange, & le comte retourna avec Virginio cardinal des Ursins à l'isle dont il étoit seigneur : ce qui facilita aux Colones leur retour à Rome. Le cardinal de ce nom y entra suivi d'un grand concours de peuple, & fut mené comme en triomphe à son palais. Dans le même tems Prosper & Fabrice Colonne retournerent dans les leurs, accompagnez de plusieurs personnes armées de mousquets. Tous ces troubles furent cause qu'il eut peu de cardinaux aux

aux obſeques du défunt pape, on craignoit d'être arrêté par ceux qui étoient dans le château Saint-Ange. Le peuple s'aſſembla au capitole, & réſolut de prier les cardinaux de poſer les armes, & de ſe rendre tous dans un lieu aſſuré pour y commencer le conclave. AN. 1484.

CXXXIX. Le comte rend le château Saint-Ange & les autres places.

Le vingt-deuxiéme du mois d'Août le comte Jerôme rendit le château Saint-Ange, & les autres places fortes de l'égliſe, après avoir reçû quatre mille ducats que le ſacré college lui fit compter. Les clefs en furent confiées à l'évêque de Tivoli, qui promit de les rendre au pape futur, & d'y établir une garniſon en attendant, ſuivant les ordres qu'il en avoit reçus du ſacré college. Il fut arrêté auſſi qu'après qu'on auroit rendu le château, Virgino & tous ceux de la maiſon des Urſins, de même que les Colonnes ſortiroient de la ville, & n'y reviendroient qu'après un mois; que Jacques Conti abandonneroit la garde du Palais, & qu'il y auroit une treve pendant deux mois entre les Colonnes & les Urſins, à commencer du jour de l'exaltation du nouveau pape.

CXL. Promeſſes que les cardinaux font au peuple.

Le vingt-quatriéme d'Août tous les cardinaux s'étant rendus à la tribune de ſaint Pierre, firent entendre au peuple qu'ils étoient réſolus de lui accorder pluſieurs graces avantageuſes, entre autres de ne conferer aucuns offices ni benefices qu'à des Romains, conformément aux bulles des papes Nicolas, Callixte & Sixte, de faire obſerver exactement celles qui avoient été faites pour les études, de n'accorder aucune ſurvivance pour les charges, & de faire obſerver par tous les catholiques qui reconnoiſſent l'égliſe Romaine l'abſtinence des viandes

AN. 1484.

défenduës. Le même jour les cardinaux Colonne Savelli, des Urſins & Conti, vinrent dans l'égliſe de ſaint Pierre recevoir les clefs du château Saint-Ange, comme il avoit été arrêté, afin qu'on pût commencer le conclave ſans aucune inquietude. Le lendemain qui étoit le jour des obſeques du défunt pape, tous les cardinaux ſe rendirent à l'égliſe de ſaint Pierre, à l'exception de Savelli & de Colonne, parce qu'au préjudice des déliberations du ſacré college, ils avoient fait entrer cent cinquante hommes bien armez dans le château Saint-Ange; ce qui ſurprit & allarma beaucoup tous les autres cardinaux. Néanmoins la comteſſe épouſe de Jerôme en ſortit le vingt-cinquiéme d'Août avec toute ſa famille & la garniſon; ce qui rétablit le calme dans les eſprits.

CXLI. Les cardinaux entrent au conclave.

Le vingt-ſixiéme d'Août le ſacré college fut averti que Diophebes fils du comte d'Averſa étoit revenu dans ſes terres, & qu'il avoit repris ſans tirer l'épée, Roncilione & Montigiovani. Le même jour les cardinaux au nombre de vingt-cinq, entrerent au conclaave, qui fut tenu dans la grande chapelle de ſaint Pierre, & y demeurerent juſqu'au vingt-neuviéme du même mois où l'élection ſe fit en la maniere ſuivante. Le ſamedi ſur le ſoir on alla aux ſcrutins. Le cardinal de ſaint Pierre-aux-Liens dit à celui de ſaint Marc qui avoit déja onze voix, que s'il vouloit promettre de donner ſon palais au cardinal d'Arragon fils du roi de Naples, il lui feroit donner encore trois voix qui lui manquoient pour avoir le nombre de quatorze neceſſaire afin d'être pape. Mais le cardinal de ſaint Marc n'accepta pas la propoſi-

Rec. Maſſon in Innoc. VIII.

tion, parce que, dit-il, étant élu de cette maniere, il ne croiroit pas que ſon élection fut canonique, & que d'ailleurs ſon palais étant fort proche du château ſaint-Ange, il cauſeroit peut-être un mal irréparable à l'égliſe & à toute la chrétienté, parce qu'il fourniroit par là un moïen infaillible à ce prince & à ſes ſucceſſeurs d'entrer quand ils voudroient dans le château & de ſe rendre maîtres de la ville. Le cardinal de ſaint Pierre-aux-Liens n'aïant pas réuſſi de ce côté-là, ſe ligua avec le vice-chancelier, & lui promit, pour l'attirer dans ſon parti, de traverſer l'élection du cardinal de ſaint Marc, qui étoit le ſeul pour lequel ce cardinal avoit beaucoup d'éloignement.

AN. 1484.

CXLII. Maniere dont ſe fit l'élection.

La nuit lorſque tous les cardinaux étoient retirez dans leurs cellules, celui de ſaint Pierre-aux-Liens avec le vice-chancelier, prirent ce tems pour former leur brigues en faveur du cardinal de Melfe, noble Genois, Grec d'extraction, fils d'Aaron Cibo chevalier, grand capitaine, lieutenant de Naples ſous les rois René & Alphonſe, & ſenateur de la ville de Rome. Ils eſperoient en l'éliſant de gouverner ſous ſon pontificat. Il n'y eut que ſix des plus anciens cardinaux auſquels ils n'oſerent s'ouvrir, ſçavoir Conti, de ſaint Marc, de Gironne, de Liſbonne, de Sienne & de Naples, & peut-être celui de ſainte Marie *in portica*. Le lendemain ceux de la faction allerent trouver les autres cardinaux, & leur dirent qu'ils avoient fait un pape; & s'étant fait un peu preſſer pour exciter leur curioſité, ils leur nommerent le cardinal de Melfe, & leur dirent qu'ils s'étoient aſſemblez pendant la nuit, & avoient réſolu

AN. 1484.

de lui donner leurs voix. Les anciens cardinaux voïant qu'ils ne pouvoient empêcher cette élection, puiſqu'ils n'étoient que ſix ou ſept contre dix-huit, cederent au plus grand nombre.

CXLIII. Promeſſes qu'on fait à quelques cardinaux pour leurs voix.

On découvrit dans la ſuite les moïens dont on s'étoit ſervi pour gagner pluſieurs voix, & on apprit que pour y réuſſir, on avoit donné au cardinal Savelli le château de Monticelli dans l'iſle avec la légation de Boulogne ; au cardinal de Colonne le château de Ceperani avec la légation du patrimoine de ſaint Pierre & vingt-cinq mille ducats pour le rembourſer des pertes qu'il avoit faites lorſqu'on avoit abbatu & brûlé ſa maiſon, avec promeſſe de lui conferer un benefice de ſept mille ducats de rente, lorſqu'il en vacqueroit un de pareil revenu ; au cardinal des Urſins le château de Serretterre avec la légation de la Marche d'Ancone qu'on ôta au camerlingue. A Martinuſius le château de Capranique & l'évêché d'Avignon. Au fils du roi d'Arragon Montecorvo : & au cardinal de Parme le Palais de ſaint Laurent *in Lucina*, qui étoit celui du cardinal de Melfe avant ſon élection. A ces conditions ce cardinal fut élu, & eut le nombre de voix neceſſaire.

CXLIV. On élit Jean-Baptiſte Cibo cardinal de Melfe.

Auſſi-tôt après ſon élection, il fit le cardinal de Milan archiprêtre de l'égliſe de ſaint Jean de Latran & légat d'Avignon. Il donna au cardinal de ſaint Pierre-aux-Liens & à ſon frere qui étoit préfet de Rome, Fano avec cinq autres terres voiſines, & promit de faire le dernier general des troupes eccleſiaſtiques, & d'appeller le premier dans ſes conſeils les plus ſecrets, & de ne réſoudre aucune

affaire importante ſans ſa participation. On donna encore au cardinal des Urſins la garde du palais avec des appointemens conſidérables pour lui & la compagnie d'archers qu'il commandoit; mais il n'exerça cette charge qu'un jour, & ſortit de Rome fort en colere d'avoir été ſi maltraité. Perſonne n'eut bonne opinion du gouvernement du nouveau pape, parce qu'il étoit jeune, n'ayant pas plus de cinquante ans, & Genois; qu'il avoit mené une vie peu reglée, aïant eu ſept enfans de pluſieurs femmes, enfin parce qu'il n'étoit parvenu au pontificat que par des voies illicites. Cependant Onuphre en dit aſſez de bien, il louë ſa douceur & ſa bonté, & ne blâme que ſon avarice, quoiqu'il le reconnoiſſe pour avoir été aſſez genereux envers les pauvres & les affligez.

AN. 1484.

Onuphr. in Innoc. VIII.

CXLV. Il prend le nom d'Innocent VIII.

Ce pape prit le nom d'Innocent VIII. en memoire d'Innocent VI. ſon compatriote, & eut pour deviſe ces paroles du pſeaume 25. J'ai marché dans mon innocence, apparemment pour marquer ce qu'il auroit dû être. Son premier ſoin fut de travailler à accorder les differends des princes d'Italie, & réunir avec le ſaint ſiege ceux que la trop grande ſeverité de ſon prédeceſſeur en avoit éloignez. Il tâcha auſſi d'unir les princes chrétiens contre les Turcs, il exhortoit les ambaſſadeurs des rois & des républiques qui étoient à Rome ou qui y venoient de toutes parts pour lui rendre obéiſſance au nom de leurs maîtres, à porter à la paix ceux qui les avoient envoïez, il parloit beaucoup des dangers & des incommoditez de la guerre, & ajoutoit que des chrétiens ne devoient la faire entre eux que lorſqu'ils y

Ego autem in innocentiâ meâ ingreſſus ſum. Pſal. 25.

étoient contraints. Il envoïa ſes légats à tous les prin-
AN. 1484. ces pour les engager à s'oppoſer aux Turcs ; mais ſon zele n'eut pas le ſuccès qu'il en attendoit. Il fit la paix entre les Colonnes & les Urſins, & obligea ces ſeigneurs qui étoient puiſſans à Rome & qui ſe faiſoient une rude guerre, de ſacrifier leurs querelles & leurs inimitiez à la tranquilité de l'égliſe & au repos de l'état. Cependant ſa ſainteté fut contrainte elle-même de faire la guerre à Ferdinand roi de Naples, tant parce que ce prince qui étoit vaſſal & feudataire du ſaint ſiege traitoit avec tyrannie les principaux ſeigneurs de ſon roïaume, que parce qu'il refuſoit de payer le tribut dont il étoit redevable à l'égliſe Romaine. Cette guerre ne dura que deux ans, après leſquels on fit la paix, à condition que le roi de Naples païeroit tous les cens dûs à l'égliſe, & qu'il accorderoit le pardon aux ſeigneurs d'Italie qui avoient pris les armes contre lui.

CXLVI. Mort du cardinal de Bourdeille.

Aubery, hiſt des cardinaux. Frizon, Gallia purp. S. Marth. Gall. chriſt.

L'égliſe fit une perte aſſez conſiderable en cette année par la mort d'Elie de Bourdeille, cardinal archevêque de Tours. Il étoit fils d'Arnaud de Bourdeille, & de Jeanne de Chambarlhac. Il entra dans l'ordre de ſaint François, où il ſe diſtingua par ſa pieté, par ſa doctrine & par ſes talens pour la chaire. En 1447. l'égliſe de Perigueux aïant perdu Geofroi Berenger d'Arpajou ſon prélat, l'élût évêque, quoiqu'il ne fût que dans la vingt-quarriéme année de ſon âge. Le pape Nicolas V. approuva cette élection que le roi Charles VII. avoit aggréée, & accorda diſpenſe d'âge au nouveau prélat, qui n'eût rien de plus à cœur que de travailler à l'inſtruction de ſon troupeau, à la réparation des Egliſes, & à

remplir tous les devoirs de ſon miniſtere. En 1461. il ſe trouva à l'aſſemblée genérale des états du roïaume convoquée à Tours, & il s'y fit tellement eſtimer qu'on l'éleva ſur le ſiége métropolitain de cette ville, que Girard de Cruſſol lui ceda dans l'année 1468. Dans la ſuite le roi Louis XI. aïant fait arrêter le cardinal Baluë & l'évêque de Verdun, de Bourdeille s'en plaignit comme d'un attentat contre le corps du clergé; & voïant que ſes remontrances étoient mépriſées, il publia un monitoire contre les infracteurs des immunitez eccléſiaſtiques, menaçant d'excommunier ceux qui feroient quelque entrepriſe contre le clergé. Le parlement traita ce zele d'attentat, & ſomma ce prélat de révoquer ſes cenſures. Sur le refus qu'il en fit, on arrêta ſon temporel, & il eut un ajournement perſonnel. Mais le roi termina lui-même cette affaire. Claude de Seyſſel néanmoins donne à entendre que ce prince en conſerva un reſſentiment ſecret contre Bourdeille. Ce prélat avoit auſſi combattu la pragmatique ſanction par un traité fait exprès. Son zele plût à la cour de Rome, & le pape Sixte IV. le récompenſa le quinziéme de Novembre 1483. en lui envoïant le chapeau de cardinal qu'il reçut toutefois avec beaucoup d'indifference. Il ſe retira quelque tems après à la campagne où il mourut en odeur de ſainteté à Artanes près de Tours le cinquiéme de Juillet de cette année. Les miracles continuels qui ſe firent à ſon tombeau, donnerent occaſion à Jean de Planis évêque de Perigueux d'en faire informer exactement dans l'année mil cinq cent vingt-ſix.

AN. 1484.

Seyſſ. l. hiſt. de Louis XI.

AN. 1484.

CXLVII. Le jeune Caſimir roi de Hongrie ; ſa pieté & vertu.

Caſimir roi de Pologne eut de la peine à conſentir d'abord à l'élection de ſon fils Caſimir pour le roïaume de Hongrie ; il aimoit mieux l'avoir pour ſon ſucceſſeur, parce que ce fils étoit extrémement aimé des Polonois pour ſa vertu & pour ſa pieté. Mais conſiderant qu'il avoit encore pluſieurs autres enfans capables de lui ſucceder en Pologne, il y conſentit, & envoïa le jeune Caſimir en Hongrie avec une armée pour ſoutenir le droit de cette élection, contre le roi Matthias, qui ne ſe croïoit pas légitimement dépoſé. Les irréſolutions du jeune Caſimir, jointes à la lenteur de ſa marche, donnerent à Matthias le loiſir de regagner les cœurs de ſes ſujets, & d'aſſembler ſeize mille hommes pour aller au-devant des Polonois : ce qui obligea le jeune roi à ſe retirer. D'ailleurs le pape Sixte ſe recrioit contre cette démarche, & la traitoit d'injuſte. Il s'en plaignit au roi de Pologne ; & celui-ci ne voulant pas mécontenter le pape, fit revenir ſon fils. Le jeune Caſimir ravi de ſe voir délivré d'un engagement où il étoit entré malgré lui, ſe retira dans le château de Dobski, à une lieuë de Cracovie, où il emploïa les douze années qu'il vécut depuis, à ſe ſanctifier dans la retraite.

CXLVIII. Mort de ce jeune prince.

Il mourut de phtiſie le quatriéme de Mars 1484. âgé de vingt-trois ans & cinq mois dans la ville de Vilna capitale du grand duché de Lithuanie, dont il portoit le titre. Il avoit prévû ſa mort long-tems avant qu'elle arrivât. Il fut enterré dans l'égliſe du château dédiée ſous le nom du martyr ſaint Staniſlas évêque de Cracovie, lieu de la ſepulture des rois, ſous l'autel de la ſainte Vierge. Sa ſainteté fut atteſtée

Gregoire Swiecicki chanoine de Vilna, a fait une relation hiſtor que des miracles de ce prince, qu'on trouve dans le recueil de Bellandus.

teſtée après ſa mort par un ſi grand nombre de miracles, que l'on compoſa un livre entier de leur hiſtoire. C'eſt ce qui fit avancer les procedures de ſa canoniſation qui ne furent cependant terminées qu'en 1521. AN. 1484.

CXLIX. Ordre des religieuſes de la Conception.

Le nouveau pape Innocent VIII. confirma dans cette année l'inſtitut des religieuſes de la Conception, que Beatrix de Sylva d'une famille noble de Portugal, avoit fondé à Tolede. Le ſouverain Pontife, à la priere d'Iſabelle reine de Caſtille, les ſoumit à l'évêque ordinaire, & leur donna la regle de Cîteaux, en leur permettant de conſerver toujours le nom de religieuſes de la Conception de la ſainte Vierge, de porter la robe & le ſcapulaire blanc, avec le manteau de même couleur. Après la mort de Beatrix, ſes compagnes ſuivirent la regle de ſainte Claire, ſans rien changer ni à leurs habits, ni à leur nom. Jules II. les tira en 1511. de la dépendance de Cîteaux, & les mit ſous la conduite des Franciſcains ou Cordeliers de l'obſervance. Le même pape Innocent par une bulle du cinquiéme Decembre de cette année, donna aux inquiſiteurs de la foi tout pouvoir d'agir contre les ſorciers qui commettoient beaucoup de maux, ſur-tout en Allemagne, & parmi leſquels il y avoit des clercs.

Le Mire, origine des religieuſes, l. 5. c. 13.

CL. Guerre des Eſpagnols contre les Maures.

Les Eſpagnols ſoutenoient toujours la guerre contre les Maures de Grenade, & tâchoient de profiter des diviſions qui troubloient ce roïaume. Quinze gouverneurs de places, aprés avoir proteſté que leur roi n'avoit pû conclure ſans eux la paix déſavantageuſe dont on a parlé l'année précedente, ra-

Mariana, hiſt. Hiſpan. l. 25.

AN. 1484. masserent tout ce qu'ils purent de troupes, & entrerent dans l'Andalousie pour y faire le dégat. Mais dom Louis Hernandez Portocarrero averti de leur projet, les chargea si vivement lorsqu'ils s'y attendoient le moins, qu'il les défit avant qu'ils eussent eu le tems de se reconnoître, & de se mettre en bataille : d'un autre côté le marquis de Cadix qui ne cherchoit qu'à se venger de sa défaite, les aïant rencontrez dans leur retraite après avoir été battus, leur donna si rudement la chasse, qu'ils furent contraints de sortir de l'Andalousie, après y avoir perdu presque tous leurs soldats, leurs enseignes, & leur bagage. Ce marquis marcha ensuite du côté de Zara, emporta la place, tua le gouverneur ; & en aïant chassé les Maures, il mit en leur place des Chrétiens pour habiter la ville.

CLI. Le jeune roi de Grenade s'accommode avec Ferdinand.

Tous ces mauvais succès redoubloient la haine des Grenadins contre leur jeune roi, qui ne croïant pas sa vie en sureté avec eux, se retira à Almerie. Zagal son oncle averti de sa sortie, ne manqua pas d'en profiter ; il se presenta devant Grenade, & y fut reçu avec beaucoup de joie. A peine en fut-il maître, que le desir de regner le porta à faire mourir le vieux roi. Ce crime le rendit odieux, & le jeune roi profitant de la conjoncture, la guerre recommença avec plus de fureur que jamais. Ferdinand & Isabelle informez de ces divisions, firent avertir le jeune roi qu'ils n'en vouloient ni à lui, ni à ceux qui suivoient son parti ; qu'ils prétendoient même que la guerre se fît à son profit ; qu'ils ne l'auroient pas renouvellée, si les gouverneurs des pla-

ces frontieres étoient demeurées en repos, & qu'ils ne la continuoient que pour convaincre ceux qui avoient pris le parti de ſon oncle, que leur véritable interêt conſiſtoit à obſerver la paix qu'il venoit de faire avec eux. Ce jeune prince qui n'avoit pas d'autre parti à prendre que de ſe fier à ſes ennemis, aſſura les rois Catholiques qu'il ne s'oppoſeroit point à leurs deſſeins, & que même il les aideroit autant qu'il pourroit. Ainſi Ferdinand n'aïant plus rien à craindre de ce côté-là, entra dans le roïaume de Grenade, y fit un grand dégât, prit d'aſſaut la ville d'Alores, & effraïa tellement celles d'Alocayne & de Setenil, qu'elles ſe rendirent. Comme l'hyver approchoit, le roi Catholique donna des quartiers d'hyver à ſes troupes, & s'en alla à Seville. AN. 1484.

CLII. Conteſtations en France au ſujet du gouvernement.

Il naquit pour lors d'aſſez grandes conteſtations en France au ſujet du gouvernement du roïaume. Le duc d'Orleans qui y prétendoit, crut que pour fortifier ſon parti, il lui étoit avantageux de s'unir avec François II. duc de Bretagne, dont les états pouvoient lui ſervir de retraite en cas qu'il eût du deſſous. L'occaſion lui étoit favorable pour entrer dans cette union. Landais dont on a déja parlé, & qui étoit le fils d'un tailleur, étoit devenu le favori & le principal miniſtre du duc de Bretagne, homme impudent, dont le pouvoir étoit ſi tyrannique, qu'il s'étoit attiré beaucoup d'envieux, avoit choqué le prince d'Orange Jean de Chalons, qui négocioit à la cour de Bretagne le mariage de la fille aînée du duc avec Maximilien d'Autriche. C'eſt ce qui fit entrer ce ſeigneur dans une conju-

AN. 1484. ration formée contre Landais, à la tête de laquelle étoit le maréchal de Rieux. On alla inveſtir le palais du duc, où l'on croïoit trouver le favori ; on foüilla par-tout ſans excepter ſon appartement; mais Landais s'étant retiré à ſa maiſon de la Pabautiere, on s'y tranſporta pour ſe ſaiſir de lui. Il fut aſſez adroit pour ſe ſauver, & ſe réfugier dans le château de Poüancé, où il demeura caché pendant quelques jours, juſqu'à ce que le duc informé du lieu où il étoit, l'envoïa querir avec une bonne eſcorte. A ſon retour le duc fit faire le procès aux conjurez ; mais ils éviterent le châtiment par la fuite; & la plûpart s'étant retirez en France pour demander du ſecours, s'adreſſerent à la dame de Beaujeu, ſans voir le duc d'Orleans: ce qui irrita fort ce dernier.

CLIII. Le duc d'Orleans ſe retire en Bretagne auprès du duc.

Landais informé que ce duc n'étoit pas ſatisfait du gouvernement, & voïoit avec chagrin la comteſſe de Beaujeu maîtreſſe de toutes les affaires, engagea le duc de Bretagne ſon maître à lui écrire pour lui donner avis de la révolte de quelques mutins qui s'étoient ſoulevez contre lui, & pour l'inviter à venir en Bretagne, l'aſſurant que ce voïage ne lui ſeroit pas inutile. Le duc d'Orleans reçut cette lettre avec plaiſir, parce qu'il ſe flattoit que cette occaſion pourroit lui procurer l'avantage d'épouſer l'heritiere de Bretagne, le duc n'aïant point d'enfans mâles, qu'il lui ſeroit aiſé de s'inſinuer dans le cœur du pere & de la fille, & que quoiqu'il fût déja marié avec Jeanne de France, ce n'étoit point un obſtacle, puiſqu'il pourroit aiſément obtenir la diſſolution de ſon mariage ; qu'enfin il ſeroit plus en état de recouvrer

Digitized by Google

le duché de Milan que les Sforces lui avoient uſurpé. Le comte de Dunois ſon principal confident, appuïa ce deſſein, & le duc d'Orleans partit pour la Bretagne avec lui & le duc d'Alençon, qui vint les joindre à Blois. La comteſſe de Beaujeu informée que l'entrevûë s'étoit faite avec de grands témoignages d'amitié, & craignant que ces princes n'agiſſent contre elle, leur fit ordonner par le roi de ſe rendre inceſſamment en France pour aſſiſter aux états de Tours & à ſon ſacre. Les princes ne purent refuſer d'obéïr, ils quitterent la cour de Bretagne avec regret, principalement le duc d'Orleans, à qui l'heritiere fille du duc plaiſoit fort, & qui commençoit à en être aimé. AN. 1484.

CLVI. Ouverture de l'aſſemblée des états à Tours.

L'ouverture des états ſe fit donc à Tours au commencement de l'été de 1484. quoique Mezerai les place ſans raiſon dans le mois de Janvier. Le roi accompagné des princes du ſang & de tout ce qu'il y avoit de plus grand dans ſon roïaume, s'y rendit; & Guillaume de Rochefort ſon chancelier en fit l'ouverture. La premiere affaire qu'on y traita fut celle qui regardoit la perſonne du roi, & le gouvernement du roïaume. La comteſſe de Beaujeu qui avoit rendu ſa brigue aſſez forte par le rappel de quelques ſeigneurs exilez ſous Louis XI. & qui craignoit le duc de Bourbon ſon beaufrere beaucoup plus que le duc d'Orleans, penſa à le faire déſiſter de ſes prétentions, & à l'engager à s'unir avec elle contre le Duc. Elle y réuſſit, elle lui fit donner la charge de connêtable de France, quoique ſa foibleſſe & ſes infirmitez le rendiſſent

AN. 1484. incapable des fonctions de la guerre. Ainſi par le déſiſtement de ce duc, la comteſſe de Beaujeu fut chargée par les états, non pas de la régence du roïaume, parce que Charles VIII. étoit majeur & avoit plus de quatorze ans, mais du ſoin de la perſonne du roi, juſqu'à ce qu'il fut en âge de gouverner par lui-même; & pour détacher du duc d'Orleans ceux qui lui étoient trop favorables, la comteſſe n'eut l'adminiſtration des affaires qu'à deux conditions. L'une que les princes du ſang entreroient dans le conſeil étroit où le roi ne pourroit conclure aucune choſe importante ſans le conſentement de la plus grande partie; l'autre que les états choiſiroient douze perſonnes de leurs corps qui y auroient voix déliberative & déciſive. Enfin les ſuffrages furent ſi generalement pour la dame de Beaujeu, que le duc d'Orleans n'eut que ceux de ſon appanage.

CLV. Les états adjugent à la comteſſe de Beaujeu le gouvernement du roïaume.

Dans une autre ſéance on écouta les griefs du clergé de France. Jean de Retz ou de Rely docteur de Sorbonne & chanoine de Notre-Dame de Paris fit un long diſcours, dans lequel il s'éleva beaucoup contre les vexations de la cour de Rome, & ſupplia le roi de délivrer l'égliſe Gallicane, dont il étoit le protecteur, des exactions onereuſes de cette cour. Il ajouta que le prince ne devoit point ſouffrir que le pape fit quelque choſe au préjudice de la pragmatique ſanction contre les libertez de l'égliſe de France, les droits du roi & les canons des conciles de Conſtance & de Bâle. Il conclut enfin que s'il ſe trouvoit quelque choſe d'injurieux au ſaint

CLXVI. On y examine les griefs du clergé de France.

Obſervat. ſur l'hiſt. de Charles VIII. p. 404.

ſiege dans les décrets de la pragmatique, les trois états du roïaume étoient prêts de déferer au jugement du concile general qui devoit ſe tenir. La ſéance ne ſe paſſa pas ſans conteſtation : l'archevêque de Lion qui étoit le cardinal de Bourbon avec un autre archevêque forma oppoſition à tout ce que le docteur venoit de dire ; & l'on ne voulut rien déterminer là-deſſus, parce qu'on ne vouloit pas ſe broüiller avec le pape, & qu'au commencement d'un regne on ne devoit faire aucune démarche qui troublât la tranquillité de l'état. AN. 1484.

CLVII. Plaintes de la nobleſſe aux états.

On fit quelque attention à la requête de la nobleſſe, qui ſe plaignoit de la convocation trop fréquente du ban & de l'arriere ban trop à charge aux gentilshommes, du refus qu'on leur faiſoit de chaſſer ſur leurs propres terres & dans les bois qui appartenoient au roi, des véxations qu'on leur faiſoit à ce ſujet : Louis XI. avoit été ſi jaloux de ce droit, qu'il le voulut ôter à ſon avenement à la couronne, & défendit ſous peine de la vie à toutes ſortes de perſonnes la chaſſe & la venerie en troupe ou ſeul ſans une permiſſion nouvelle & par écrit de ſa majeſté. Cette loi étoit ſi generale qu'elle s'étendoit juſqu'aux princes du ſang ; & l'on croit que ce reglement fut la principale occaſion de la guerre du bien public. La nobleſſe s'en plaignit, & le roi qui ne vouloit pas l'aigrir, la rétablit dans ſes droits pour la chaſſe, & lui accorda le rachat des rentes qu'elle demandoit encore ; avec promeſſe qu'à l'avenir on ne convoqueroit pas le ban & l'arriere-ban ſans une extrême neceſſité.

AN. 1484.

CLVIII. Le tiers état ſe plaint auſſi.

Le tiers état fut de même oüi dans ſes griefs. Il ſe plaignit fort de la diſette d'argent dans le roïaume, cauſée par le tranſport que les légats du pape en faiſoient lorſqu'ils s'en retournoient à Rome. Il ajouta qu'on en faiſoit auſſi beaucoup paſſer dans les autres païs étrangers par le moien des foires de Lion. Il s'étendit fort ſur les continuels paſſages des gens de guerre qui étoient à charge au peuple, ſur les tailles exhorbitantes qu'on exigeoit durement & ſans pitié, ſur la contrainte qu'on faiſoit à ceux qui n'avoient aucuns fiefs, de marcher à l'arriere-ban, quoiqu'ils fuſſent ſujets à la taille. Il demandoit auſſi qu'on rétablît la gendarmerie ſur le même pied qu'elle étoit du tems de Charles VII. qu'on lui permît de racheter les rentes des emprunts qu'on avoit été obligé de faire ſous Louis XI. & qu'on le confirmât dans ſes anciens privileges auſquels on avoit donné atteinte ſous les regnes précedens. Le roi accorda une partie de ſes demandes, & refuſa l'autre; il permit le rachat des rentes, il diſpenſa de l'arriere ban ceux qui n'avoient point de fiefs, il confirma les anciens privileges; mais il ne décida rien ſur ce qui regardoit les legats du pape, & ſur l'argent du roïaume qu'on tranſportoit à Rome. L'aſſemblée des états après avoir été ſi favorablement traitée, ſe piqua de ne pas ceder en civilité, & fit part de ſes biens au roi en lui accordant un don gratuit de deux millions cinq cens mille livres, outre trois cens mille livres qu'on y ajouta pour ſon joïeux avenement. Après quoi l'on ſe ſépara, en aſſurant le roi qu'on lui ſeroit toujours fidele.

Les

AN. 1484.

CLIX. Sacre du roi Charles VIII.

Les états ne furent pas plûtôt congédiez, qu'on fit tous les préparatifs néceſſaires pour le ſacre de ſa majeſté, qui fut fait à Reims le trentiéme de Mai, & où ſe trouverent le duc d'Orleans, le duc d'Alençon, le ſeigneur de Beaujeu, le comte dauphin d'Auvergne, le comte de Vendôme, & Philippe de Savoie comte de Breſſe, qui repréſentoient les ſix pairs laïques; le maréchal de Gié faiſant la fonction de connétable. Après cette cérémonie le roi vint à Paris, y fit ſon entrée, renouvella l'ancienne alliance avec le roi d'Ecoſſe, confirma celle qu'on avoit déja faite avec les Suiſſes, rappella pluſieurs ſeigneurs exilez, rétablit quelques familles dans leurs biens qu'on avoit confiſquez, & ménagea un accommodement entre Jean de Foix comte de Narbonne, & la princeſſe de Viane, qui étoient fort broüillez enſemble, juſqu'à vouloir prendre les armes, & en venir à une guerre ouverte.

CLX. On a deſſein d'arrêter le duc d'Orleans, qui ſe retire à Vernueil.

Le duc d'Orleans qui étoit revenu de Bretagne pour aſſiſter aux états & à ce ſacre, ſupportoit avec peine que toute l'autorité fût entre les mains de la comteſſe de Beaujeu; il ſe rendit à Tours, & de-là à Paris, où il travailla à ſe faire un parti conſiderable; il aſſiſta avec aſſiduité au conſeil. Mais pour contredire la gouvernante du roïaume, & afin de gagner les grands, il leur repréſentoit qu'elle avoit ſupplanté le duc d'Orleans, & que c'étoit un affront qui rejailliſſoit ſur eux. La cour étoit alors à Melun; le duc s'y rendit, & étant entré dans une partie de paume qu'on joüoit devant le roi, une conteſtation qui ſurvint ſur un coup, obligea de con-

AN. 1484. ſulter ceux qui étoient préſens. La comteſſe de Beaujeu qui étoit du nombre décida contre le duc qui en fut ſi irrité, qu'il s'échappa en injures groſſieres contre l'honneur & la réputation de la gouvernante. Celle-ci ne voulant pas laiſſer un ſi mauvais traitement impuni, aſſembla extraordinairement le conſeil, & on conclut d'arrêter le duc d'Orleans. Mais il prévint le coup, & ſur l'avis que lui en donna Jean de Louvain un de ſes gentilshommes, il ſe retira à Verneüil dans le Perche auprès de René duc d'Alençon.

CLXI. Un grand nombre de ſeigneurs ſe joignent à lui.

Dans ſa retraite il ne penſa qu'à lever des troupes, & ſon credit joint à celui du duc d'Alençon, alla juſqu'à mettre ſur pied cent lances & de l'infanterie à proportion. Son parti devint puiſſant, & le comte de Dunois y fit entrer des perſonnes dont la comteſſe de Beaujeu ſe défioit le moins. Celui dont l'inconſtance la ſurprit davantage, fut le duc de Bourbon ſon beau-frere, qu'on venoit d'élever à la charge de connétable de France; elle apprit qu'il aſſembloit pour le duc d'Orleans des troupes en Auvergne, que le comte d'Angoulême faiſoit la même choſe en Poitou; & que les ſeigneurs de Foix & d'Albret étoient d'intelligence avec eux; enfin que le prince d'Orange & le duc de Lorraine qui étoient alors en cour, favoriſoient ſon ennemi, & étoient de ſon complot. Il fallut en prévenir les ſuites fâcheuſes, & le meilleur remede qu'elle y put apporter, fut de faire veiller ſur les démarches de ces ſeigneurs, d'éloigner de la perſonne du roi ceux qui lui étoient contraires, & d'envoïer ordre aux gou-

verneurs des places des frontieres de Bretagne, de prendre garde à tous ceux qui passeroient dans cette province, parce qu'on ne doutoit point que le duc d'Orleans n'y mît sa principale ressource. On arma aussi quelques vaisseaux pour croiser sur ces côtes, & l'on envoïa des troupes pour s'opposer au passage de celles que les ducs de Bourbon & d'Angoulême avoient assemblées. AN. 1484. *Saint Gelais, vie de Louis XII.*

Ces démarches déconcerterent le duc d'Orleans, qui écouta quelques personnes affidées qu'on lui avoit envoïé pour le ramener à la cour, elles lui promirent de le réconcilier avec la comtesse de Beaujeu, & de lui faire expedier une amnistie pour plus de sureté. Quelque mauvaise opinion qu'il eût de cette comtesse pour croire qu'elle sacrifiât de bonne foi le desir de se venger au repos public, il ne laissa pas de partir après avoir pris toutes ses suretez, & de la venir trouver à Evreux, parce qu'il craignoit qu'on ne l'investît dans Verneüil; il eut une entrevûë avec la dame de Beaujeu; mais commençant à craindre pour sa personne, il partit brusquement & se retira à Blois, pour y prendre avec ses amis les mesures necessaires à ses projets. Le comte de Dunois lui conseilla de commencer par la prise d'Orleans qui étoit la capitale de son appanage. Ses raisons étoient que par-là les mécontens établiroient leur réputation, & que leurs troupes seroient en sureté sous le canon de cette place jusqu'à ce qu'ils eussent été renforcées par d'autres; & ce conseil fut suivi.

Mais comme la cour avoit penetré les desseins du

AN. 1484.

CLXII. Il ſe preſente devant Orleans, dont on lui refuſe l'entrée.

duc ; on envoïa promptement dans cette ville Imbert de Batarnay ſieur de Bouchage pour confirmer la bourgeoiſie dans la fidelité du roi. Le ſuccès de ſa commiſſion fut ſi heureux, que quand les envoïez du duc arriverent pour demander qu'on y reçût ſes troupes, la bourgeoiſie ferma les portes de la ville, ſe mit ſous les armes, & aſſembla le conſeil où il fut réſolu tout d'une voix de ne pas entendre ces députez ſans le conſentement de la cour. Le duc d'Orleans y vint lui-même ; mais on lui fit le même compliment de deſſus les murailles ; on lui répondit qu'on étoit au deſeſpoir de l'incivilité dont on uſoit à ſon égard, mais qu'on ne pouvoit ſe diſpenſer d'obéir au roi dont on venoit de recevoir les ordres là-deſſus. Comme le duc n'avoit pas une armée aſſez nombreuſe pour forcer la ville, n'étant compoſée que de huit mille hommes d'infanterie, & d'environ trois mille chevaux, il ſe retira à Beaugency pour attendre les troupes qu'on lui levoit en Auvergne & en Poitou. Peu de tems après il vint à Paris pour tâcher d'engager le parlement dans ſes interêts. Ce fut Denis le Mercier ſon chancelier qui porta la parole, les chambres aſſemblées, il exagera beaucoup l'ambition démeſurée de la comteſſe, & ſe plaignit qu'on eut attenté à la vie du duc. Mais Jean de la Vacquerie premier préſident, bien loin d'applaudir à ſon diſcours, exhorta le prince à rentrer dans ſon devoir, & à conſiderer ce que la qualité de prince du ſang exigeoit de lui, c'eſt ce qui le fit retourner à Beaugency, où il apprit que l'armée du roi commandée par le ſeigneur de la Trimoüille s'avançoit vers Orleans.

AN. 1484.

La comteſſe de Beaujeu crut qu'il étoit abſolument néceſſaire de mener le roi contre le duc d'Orleans, quand ce ne ſeroit que pour obliger la meilleure partie de ſes troupes à le quitter, quand elles verroient qu'il leur ſeroit autrement impoſſible d'éviter le crime de rébellion, puiſqu'elles combattoient contre leur roi La cour arriva devant Beaugency avant que le duc d'Orleans eût le tems de ſe fortifier. L'armée roïale étoit beaucoup ſuperieure à celle du duc; & le comte de Dunois ſentit le beſoin d'un prompt accommodement pour éviter une ruine entiere. Il perſuada au duc d'envoïer un héraut à la Trimoüille pour entrer en négociation. Le général y conſentit, & ſur ce conſentement on lui envoïa le comte de Dunois pour traiter au nom du duc. La Trimoüille qui avoit reçu ſes inſtructions de la cour, demanda que le duc d'Orleans renvoïât ceux qui l'avoient ſuivi, & qu'il remît Beaugency au roi. Ce qui lui fut accordé; mais avant que ſa majeſté ratifiât le traité on y ajouta deux autres articles. L'un, que le comte de Dunois ſeroit relegué de-là les Alpes, & confiné dans la ville d'Aſt en Piémont, juſqu'à ce qu'il plût au roi de le rappeller; l'autre, que le duc d'Orleans ſe retireroit dans la ville capitale de ſon appanage, après avoir deſarmé & renvoïé ſes troupes.

CLXIII. L'armée du roi va attaquer le duc d'Orleans.

CLXIV. Accommodement entre le roi & le duc d'Orleans.

Quelques dures que fuſſent ces conditions, il fallut s'y ſoumettre; & le comte de Dunois qui gouvernoit abſolument le duc d'Orleans, & qui étoit ſi avant dans ſa faveur, qu'ils ne pouvoient ſe paſſer l'un de l'autre, ſe fit un mérite de s'en ſéparer, &

Belcar. in vita ducis Aurelian. lib. 4.

AN. 1479. crut qu'il lui étoit glorieux d'être banni à ſa conſideration. Il prit ſans peine le chemin de Piémont ; & les autres princes obtinrent leur grace chacun en particulier. Le duc de Bourbon & le comte d'Angoulême, à condition qu'ils congedieroient leurs troupes ; Alain d'Albret en mettant bas les armes.

CLXV. La comteſſe de Beaujeu veut qu'on rétabliſſe les ſeigneurs Bretons.

Et dès-lors la comteſſe de Beaujeu qui ne comptoit pas beaucoup ſur la fidelité des princes, ne penſa plus qu'à détacher le duc de Bretagne du duc d'Orleans. Comme elle ſe croïoit redevable de tous ces heureux ſuccès, du moins en partie, à l'obſtacle que les mécontens de Bretagne qui étoient le maréchal de Rieux & d'autres ſeigneurs, avoient mis à la jonction des troupes de leur duc à celles du duc d'Orleans, elle fit ſolliciter leur rétabliſſement d'une maniere à faire voir qu'elle ne vouloit pas être refuſée ; & Landais pouſſé par ſon mauvais genie, preſſoit de toutes ſes forces la ruine de ces ſeigneurs, & ne vouloit rien relâcher de l'arrêt qu'il avoit fait donner pour abbattre leurs têtes & leurs châteaux. On publia en France un traité que ces ſeigneurs avoient fait touchant la ſucceſſion du duché de Bretagne qui devoit revenir au roi, ſi le Duc mouroit ſans enfans mâles ; ce qui n'étoit que pour faire peur, puiſque ces ſeigneurs n'étoient pas autoriſez, & que d'ailleurs les filles ſuccedoient en Bretagne au défaut d'hoirs mâles.

CLXVI. Landais s'y oppoſe, & veut rétablir le comte de Richemont.

Landais pour s'oppoſer à la comteſſe de Beaujeu, avoit beſoin d'autres forces que celles du duché de Bretagne ; il lui falloit un appui étranger qui fût capable de le ſoutenir au défaut de tous les autres

qui lui manquoient. Il eut recours à l'Angleterre ; mais Richard lui paroiſſoit ſi mal établi ſur le trône, qu'il ne crut pas pouvoir beaucoup compter ſur lui. Il n'ignoroit pas d'ailleurs les diſpoſitions avantageuſes où l'on y étoit en faveur du comte de Richemont, qui depuis dix-ſept ans étoit priſonnier en Bretagne, où il avoit deux fois couru riſque d'être mis entre les mains d'Edouard. Et de toutes ces réflexions, Landais conclut que ſi ce prince pouvoit lui être redevable de la couronne d'Angleterre, ou que du moins il eut contribué par des ſecours conſiderables à le faire monter ſur le trône, il auroit en ſa perſonne un protecteur qu'il pourroit oppoſer à tous ſes ennemis, ou qu'au pis aller, il trouveroit en Angleterre une retraite aſſurée où il jouiroit tranquillement des grands biens qu'il avoit acquis. Il s'adreſſa d'abord à la mere du comte de Richemont qui étoit toujours renfermée dans l'aſile de Weſtminſter. L'exactitude avec laquelle on l'obſervoit, ne l'avoit pas empêché de former pour ſon fils un nouveau parti, dans lequel elle avoit fait entrer la nobleſſe des provinces de Surrey, de Kent & d'Eſſex, & dont le duc de Buckingham devoit être le chef.

AN. 1484.

D'Argentré, hiſt. de Bretagne l. 12.

Ainſi les propoſitions de Landais furent reçuës avec plaiſir ; la mere du comte aſſura qu'elle & ſes amis ratifieroient aveuglement ce qui ſeroit arrêté entre ſon fils & le miniſtre de Bretagne ; & Landais auſſi-tôt s'ouvrit au comte, & l'inſtruiſit du veritable état de ſes affaires, lui offrant de le mettre en liberté, & d'engager le duc de Bretagne à lui fournir une flotte, pourvû que lui-même s'engageât de ſon

CLXVII. Meſures qu'on prend pour rétablir le comte de Richemont en Angleterre.

Baron. hiſt. Henrici VII.

AN. 1484.

côté à le proteger envers & contre tous. Le comte de Richemont promit tout ce qu'on voulut, proteſta de reconnoître toute ſa vie Landais pour ſon liberateur, & le chargea de le maintenir contre tous ceux qui l'attaqueroient par des voies directes ou indirectes. Il ne s'agiſſoit plus que d'y faire conſentir le duc de Bretagne, ce qu'on obtint facilement, parce que Landais gouvernoit ce duc avec une facilité où jamais favori n'étoit parvenu avant lui. Dans le moment même la liberté fut renduë au comte, on lui équippa une flotte capable de le faire triompher de ſes ennemis, ſi Dieu avoit voulu qu'il en eût été redevable au favori du duc de Bretagne, & ſi cet honneur n'avoit pas été réſervé à la comteſſe de Beaujeu. Le ſecours qu'on accordoit au comte étoit de cinq mille hommes, de quantité d'armes & de munitions, & de quinze vaiſſeaux des plus grands & des mieux équippez qui fuſſent dans les ports de Bretagne, Avec ce ſecours peu conſiderable pour une ſi grande entrepriſe, il réſolut de paſſer en Angleterre; mais ſon débarquement n'arriva que l'année ſuivante.

Fin du Vingt-troiſiéme Tome.

TABLE

TABLE DES MATIERES

Contenuës dans le Vingt - troiſiéme Volume.

A

ABUS dans l'emploi de l'argent deſtiné à la guerre contre les Turcs, pag. 25
—— Dans la juſtice, que Louis XI. veut réformer, 261
Adolphe fils du duc de Gueldres, ſon impieté envers ſon pere, 321
Æneas Sylvius juſtifie le pape contre les plaintes des Allemands, 22. Ses écrits pour la défenſe des droits du ſaint ſiege, 24. Son élection au ſouverain pontificat, 49. Il prend le nom de Pie II. *Voyez* Pie II. Le cardinal de Roüen ſe déclare contre lui, 43. Son ſentiment ſur l'élection qu'on vouloit faire de ce cardinal, 44. Il empêche qu'on ne l'éliſe, 45. Son diſcours au cardinal de Pavie ſur cette élection qu'il detourne, 46
Afrique. Le roi de Portugal y porte la guerre, 187
Aire. Cette ville eſt ſurpriſe par le ſieur des Cordes, 562
Alacer-Seguer, aſſiegé par le roi de Fez, qui eſt battu, 108
Alençon (duc d') arrêté & mis en priſon, 17
Alhama, ville des Maures dont le roi d'Arragon ſe rend maître, 574
Allemands. Leurs plaintes contre le pape Callixte III. 7. Reproches qu'Æneas Sylvius leur fait, 24. Troubles qui regnent parmi eux, 61. Le pape s'adreſſe à eux pour contribuer à la guerre contre les Turcs, 99. Ils refuſent les décimes au pape, 362
Alphonſe roi d'Arragon ſe brouille avec le pape Callixte III. 7. Déſordres que ſes troupes font dans le Siennois, 9. Il s'accommode avec les peuples de Sienne. 10. Sa guerre avec les Genois, 20. Il aſſiége Genes, & meurt à Naples, 39. Son fils naturel Ferdinand devient roi de Naples, 39
Alphonſe fils du roi de Caſtille eſt mis ſur le trône de ce royaume, & ſon frere eſt dépoſé, 231. Sa mort peu de tems après, 258
Alphonſe roi de Portugal fait la guerre aux Maures d'Afrique, 37. Il eſt fiancé avec Jeanne de Caſtille, 411. Ses guerres avec Ferdinand d'Arragon, 458. Il vient en France trouver Louis XI. 459. Il eſt arrêté déguiſé voulant ſe retirer à Rome, *la meſme.* Sa mort, 555

Ambaſſadeurs : Diſpute entre eux à Mantouë ſur la preſſéance, 79. Arrivée de ceux de France & d'autres Royaumes à Mantouë, 78. & 86. Diſcours de l'évêque de Paris, ambaſſadeur de France à cette aſſemblée, 86. Demandes que les ambaſſadeurs de France y font au pape, 88. Leur réponſe pleine de fermeté au même pape Pie II 92. Secours promis par les ambaſſadeurs pour la guerre contre les Turcs, 180. Les ambaſſadeurs du duc de Bourgogne diſputent de la preſſeance avec les électeurs de l'empire, 329

Amedée IX. duc de Savoie. Sa mort & ſes vertus. 371. Il eſt qualifié de bienheureux, 371

Ancone. Le pape y va pour s'embarquer dans le deſſein de faire la guerre aux Turcs, 199. Il y tombe malade, & meurt, 201. Les cardinaux reviennent a Rome, 202

André; (Saint) tranſlation de ſon chef à Rome, 138

André de Chio, martyriſé par les Turcs, 248

André (évêque de ſaint) gouverneur d'Ecoſſe. Sa mort, 266. Les grands d'Ecoſſe s'oppoſent à la légation de ſon ſucceſſeur, 363

Angeli, (Jean) ſes propoſitions prêchées à Tournay, cenſurées, 581

Angelo Catto. Sa prédiction ſur la mort du duc de Bourgogne, 451

Angelus. Louis XI. établit la coûtume de le ſonner à midi, 369. Elle étoit déja introduite en Italie par le pape Calixte III. 2

Angleterre. Brouilleries & diviſions dans ce royaume, 66. Le Légat du pape les y fomente, 95. La faction d'Yorck y recommence les troubles, 95. La reine de ce royaume leve une armée contre le duc d'Yorck, 132. Ce duc perd la bataille, & eſt tué, *la même.* La reine gagne une ſeconde bataille, 133. Elle perd le fruit de ſes victoires, 135. Son armée battuë par le comte de la Marche, 136. Le roi & la reine ſe retirent en Ecoſſe, 137. La reine va en France ſolliciter du ſecours contre l'uſurpateur, 190. Elle revient en Ecoſſe avec des troupes, & ſon armée eſt défaite, 191. Le comte de Warvick ménage une révolte en Angleterre, 288. L'armée d'Edouard eſt battuë, *la même.* Edouard eſt rétabli ſur le trône, 337. Le roi Henri & la reine Marguerite empriſonnez, 338. Les Anglois déclarent la guerre au roi de France, 414. Le roi d'Angleterre arrive à Calais, 316. Il fait ſa paix. *Voyez* Richard.

Anneau de la ſainte Vierge, diſpute à ſon occaſion entre les Villes de Perouſe & de Cluſe, 546.

Antonin (Saint) archevêque de Florence. Sa mort & ſes ouvrages, 73

Appel au futur concile de l'univerſité de Paris & du clergé de Roüen contre une bulle du pape Callixte III. 6. Révocation de cet appel, 7. Le pape Pie II. défend les appels du ſaint ſiége au concile, 109. Appel du procureur general du parlement de Paris pour la pragmatique-ſanction, 116. Appel de Sigiſmond duc d'Autriche excommunié par Pie II. 119. Appel de l'univerſité de Paris con-

tre l'abolition de la pragmatique-ſanction, 268. Appel des Caſtillans au concile, 276
Aquilée (cardinal d') ſe joint à Scanderberg & défait l'armée des Turcs, 30. Sa légation en Allemagne, 353. Remontrances qu'il devoit faire au roi de Pologne, *là même*. Il revient de ſa légation des pays du Nord, 401
Aranda, concile aſſemblé dans cette ville en Eſpagne, 379
Araſte. Le roi de Bohême l'aſſiége contre les remontrances du pape, 251. Les habitans ſont contraints de ſe rendre à compoſition, 252
Archers-francs réformez, & les Suiſſes les remplacent, 534
Armagnac (comte d') puni, 317
Arras (cardinal d') vient en France en qualité de légat, 267. Il ne peut obtenir du parlement l'abolition de la Pragmatique, 268. Caractere de ce cardinal, 269
Arras. Aſſemblée dans cette ville pour la paix entre l'archiduc Maximilien & Louis XI. 564. Articles du traité d'Arras, *la même*. Les habitans d'Arras ouvrent leurs portes à Louis XI. après la mort du duc de Bourgogne, 465
Artus III. duc de Bretagne & connétable de France, ſa mort, 68
Auguſtin, (Saint) s'il a été religieux, & s'il a inſtitué des religieux, 609
Avignon. Concile dans cette ville, 31. Quelques cardinaux propoſent l'alienation de cette ville, 214. L'égliſe d'Avignon eſt érigée en métropole, 410
Autriche (Sigiſmond duc d') brouillé avec le cardinal de Cuſa, 117. Il fait mettre en priſon ce cardinal, 118. Le pape l'excommunie, ce qui le fait appeller au concile, 119. Autre excommunication contre ce prince, 139
Auvergne. (Jeanne de France ducheſſe d') Sa mort, 566

B

Bajazet & Zizim fils de Mahomet II. ſe diſputent l'empire, 548. Le premier l'emporte, 549. Il fait préſent de la main de ſaint Jean-Baptiſte au grand maître de Rhodes, 612
Balue (Jean) cardinal. Sa vie, ſon caractere & ſes mauvaiſes qualitez, 269. Il trompe Louis XI. 298. Il diſſuade le duc de Berry d'échanger la Champagne avec la Guienne, 299. Il travaille à déſunir ces deux princes, *la même*. Il écrit aux ducs de Berry & de Bourgogne contre Louis XI. 300. Il eſt arrêté priſonnier avec l'évêque de Verdun, 302. Il demeure en priſon ſur le refus du pape de nommer des commiſſaires, 304. Le légat demande ſa liberté à Louis XI. attaqué d'apoplexie, & l'obtient, 534
Baſilides (Jean) duc de Moſcovie ſecouë le joug des Tartares, 517
Baſle. Bulle de Pie II. pour l'établiſſement de l'univerſité de cette ville, 100. Ce pape rétracte tout ce qu'il a écrit ſur le concile de Baſle, 197
Batory défait l'armée des Turcs, 515
Beaujeu (comteſſe de) déclarée gouvernante du royaume aux états de Tours, 630. Elle veut rétablir les ſeigneurs Bretons, 638. Elle perſecute le duc d'Orleans, qui ſe ſauve en Bretagne. *Voyez* Orleans.

Belgrade assiegée par Mahomet II. 2
Benefices. Differend entre le pape & quelques princes touchant leurs collations, 121
Berry (duc de) entre dans la ligue du bien public contre Louis XI. 221. Il va joindre le duc de Bretagne, 233. Il arrive à Etampes avec ce duc, 239. Il se raccommode avec le roi, auquel il cede la Champagne & la Brie pour la Guienne, 304. Il meurt empoisonné, 364
Bessarion. (cardinal) Son discours au pape Pie II. dans le conclave après l'élection, 51. Il est envoyé à l'empereur & aux princes d'Allemagne, 60. Son discours à l'assemblée de Mantouë, 84. Sa légation en Allemagne sans aucun succès, 127. Il succede au cardinal Isidore dans le patriarchat de Constantinople, 192. Son avis sur le mariage du fils de Ferdinand avec la fille du duc de Milan, 228. Il compose une apologie de Platon, contre George de Trebizonde, 278. Sa légation en France, où il est mal reçu de Louis XI. 354. Sa mort à Ravenne, 355. Son éloge & ses ouvrages, 356
Blondus Flavius historien. Sa mort & ses ouvrages, 194
Boabdil (Mahomet) aîné du roi de Grenade se sauve, & fait soulever les Grenadins contre son pere, 605. Il se rend tributaire de la Castille, 606. Son accommodement avec Ferdinand roi d'Arragon, 626
Bohémiens offrent leur couronne au roi de Pologne, 272. *Voyez* Pogebrac. Le pape l'offre au roi de Hongrie, 274. Les Bohémiens catholiques le déclarent leur roi, 308. Troubles dans ce royaume, 603
Bonaventure (Saint) Sa canonisation, 572
Borgia (cardinal) Sa légation en Espagne, & son caractere, 358
Borso. Le pape Paul II. lui donne l'investiture du duché de Ferrare, 333. Son entrée magnifique dans Rome, & sa mort, *la même.*
Bosnie. Les Turcs se rendent maîtres de cette province, 173. La reine de Bosnie meurt à Rome & laisse son royaume au saint siege; 503
Bourdeille. (cardinal de) Sa mort & son histoire, 622
Bourgogne (duc de) Son ambassadeur à l'assemblée de Mantoue, 80. Promesse qu'il fait au pape pour la guerre contre les Turcs, 82. Il manque ensuite à sa parole, 196. Il craint que la France ne lui déclare la guerre, 130. Conduite de Louis XI. à son égard, 149. Ses offres avantageuses au pape, 177. Sa mort à Bruges, & ses qualitez. 264. Son fils Charles lui succede, 265. Ce nouveau duc fait la guerre aux Liegeois & bat leur armée, *la même.* Il arrête Louis XI. prisonnier dans le château de Peronne, 294. Il s'accommode avec ce prince qui le suit à Liege, 295. Il punit les Liegeois, abandonne leur ville au pillage, & la fait brûler, 296. Le roi de France veut lui détacher le duc de Bretagne, 305. Il lui déclare la guerre, & lui prend Saint-Quentin & autres villes de Picardie, 318. Le duc de Bourgogne demande la paix à Louis XI. 344. Négociations pour ma-

rier ſa fil'e avec le duc de Guienne, 346 Louis XI. s'y oppoſe, 347. Paix entre ces deux princes, *la même*. Le duc échoue devant Beauvais dont il leve le ſiege, 365. Il entre dans la Normandie, 366. Il veut faire ériger ſes états en royaume, 393. Il ne réuſſit pas pour en trop demander, 395. Ses projets chimeriques & ambitieux, 396. Il prolonge la tréve avec la France, 397. Le duc de Lorraine lui déclare la guerre, 398. Il leve le ſiége de Nuitz, 414. Son armée eſt défaite par les Suiſſes, & il prend la fuite, 437. Le duc de Milan lui demande ſon alliance, 429. Son prétexte pour déclarer la guerre aux Suiſſes, 430. Il aſſiége Morat, & ſon armée eſt entierement battue, 442. Il fait enlever la ducheſſe de Savoie qui ſe ſauve de ſa priſon, 444. Il eſt tué dans une bataille, 450

Bretagne (duc de) chagriné par Louis XI. 186. On aſſemble les états à Tours contre ce duc qu'on veut mortifier, 221. Il entre dans la ligue du bien public, contre le roi de France, *la même*. Il arrive à Eſtampes avec des troupes, 239. Louis XI. porte la guerre dans ſes états, 291. Il travaille à le détacher du duc de Bourgogne, 305. Il y réuſſit & ce duc quitte les interêts du duc de Bourgogne, 367

C

Caffa, priſe par les Turcs, 410

Calabre (duc de) fait une deſcente dans le royaume de Naples, 103. Conquêtes qu'il y fait, 104. Il eſt enſuite battu par l'armée de Ferdinand, 163. Ses actions en Catalogne, 290. Sa mort, 322

Calcaneus (Jean) Sa mort, 504

Callixte III. ordonne des prieres publiques contre les Turcs, 1. Il rend univerſelle dans l'égliſe la fête de la Transfiguration de Jeſus-Chriſt, 4. Son zéle contre les infideles, 6. Il ſe brouille avec Alphonſe roi d'Arragon, qu'il avoit comblé de bienfaits, 8. Il confirme la bulle de Nicolas V. en faveur des Religieux mendians, 10. Il révoque cette bulle par une autre contraire, 11. Son zéle à engager les princes à la guerre contre les Turcs, 21. Sa mort, 41

Cambrai ſe rend volontairement à Louis XI. 477

Campo-Baſſo trahit le duc de Bourgogne, 425. 447

Canaries (Iſles) conquiſes par les Caſtillans, 521

Capiſtran (Jean de) s'attribue le ſuccès de la défaite des Turcs, 4. Sa mort & ſes ouvrages, 5

Capranica. (cardinal de Fermo) Sa mort, ſon éloge & ſes ouvrages, 57. Un autre Capranica fait cardinal par le pape Pie II. 114

Caraffe (cardinal) choiſi pour commander la flotte contre les Turcs, 359. Il revient à Rome après ſes conquêtes, & y entre en triomphe, 361

Cardinaux créez par le pape Callixte, 8. Autre promotion de cardinaux par le pape Pie II. 114. Prérogatives qui leur ſont accordées par le pape Paul II. 208. Depuis quand ils portent le bonnet rouge, & l'habit rouge, 208.

Promotion de huit cardinaux par le pape Paul II. 209. Devoir des cardinaux, 281. Autre promotion de deux cardinaux, 287. Sixte IV. fait ſes deux neveux cardinaux, 343. Autre promotion de huit cardinaux, 382. Sentiment du cardinal de Pavie ſur cette promotion, 383. Autre promotion de cinq, 554. Autre de ſix, 588. Promeſſe qu'on fait à quelques cardinaux pour leur voix dans l'élection du pape Innocent VIII. 617

Carillo (Alphonſe de) archevêque de Tolede convoque un concile à Aranda, 379. Il condamne les erreurs de Pierre d'Oſma, 510

Caſimir roi de Pologne, refuſe la couronne de Bohême, 272. Son fils Uladiſlas nommé en ſa place, 316. Le pape refuſe de le confirmer, *la même.*

Caſimir roi de Hongrie : ſa pieté & ſes vertus, 624. Sa mort toute ſainte, *la même.*

Caſtille. Affaires de ce royaume, 109. 404. Le roi de Caſtille envoie l'évêque de Leon vers le pape, 120. Le roi de Navarre penſe à lui déclarer la guerre, 133. Guerre entre les Caſtillans & les Maures, 158. La reine de Caſtille met au monde une princeſſe nommée Jeanne, 170. Les grands de Caſtille ſe ſoûlevent contre leur roi Henri. 222. Ils veulent faire paſſer Jeanne fille de la reine pour bâtarde, *la même.* Ils dépoſent leur roi, & mettent Alphonſe en ſa place, 231. Troubles dans ce royaume, 276. Les conjurez de Caſtille députent à Rome vers le pape, 289. Incurſions des Maures en Caſtille, 323. Affaires de ce royaume avec celui d'Arragon, 340. Paix entre les Caſtillans & les Portugais, 520. Traité d'Alliance entre la France & la Caſtille pour s'oppoſer à Alphonſe roi de Portugal, 501

Catalans ſe révoltent contre leur roi, & ſe donnent à Rene d'Anjou, 259

Catherine de Boulogne. (Sainte) Sa mort & ſa ſainteté, 195

Catherine de Sienne. Sa canoniſation par Pie II. 139. Diſpute touchant ſes ſtigmates, 586

Cenſure d'une propoſition touchant la juriſdiction eccleſiaſtique, 324. Autre cenſure touchant les futurs contingens, 325. 580 Cenſure levée des livres des Nominaux, 560. Autre cenſure de quatorze propoſitions prêchees à Tournai, 581. Cenſure touchant les indulgences, 584

Cerdaigne & Rouſſillon engagez au roi de France par le roi de Navarre, pour trois cens mille écus, 159

Chambre (comte de la) gouverneur de Savoie, arrêté par ordre de Louis XI. 560

Chardons pris pour des lances, par l'armée des liguez, 241.

Charlemagne. Louis XI. veut rétablir ſa fête dans l'égliſe, 431

Charles VII. roi de France. Sa réponſe au pape Pie II. 60. Ses guerres avec les Anglois, 64. Il refuſe au pape une taxe ſur le clergé, 93. Il répond aux plaintes du duc de Bourgogne, 131. Il reçoit des ambaſſadeurs d'Orient, 143 Il croit qu'on le veut empoiſonner, & ſe laiſſe mourir de faim a

144. Sa mort, ſes funerailles, ſa famille & ſes enfans, 145
Charles VIII. roi de France ſuccede à Louis XI. & eſt ſacré à Rheims, 633
Charles VIII. roi de Suede, chaſſé de ſon royaume, ſe retire en Pologne, 14. Sa mort & ſon ſucceſſeur, 319
Charles duc de Berry. *Voyez* Berry.
Charles duc d'Orleans, premier prince du ſang. Sa mort, 221
Charlier. (Gilles) Sa mort & ſes ouvrages, 373
Charlotte de Savoye, épouſe du dauphin va le trouver en Flandres, 33
Charlotte veuve du roi de Portugal, eſt reine de Chypre, 100. Elle y eſt troublée par Jacques bâtard de ſon pere, qui s'adreſſe au ſoudan d'Egypte, 101. Ce Jacques s'empare de ſon royaume, 154
Charolois (comte de) entre dans la ligue du bien public, & ſe met en campagne avec une armée, 234. Il arrive à S. Denys, 235. Il court riſque d'être fait priſonnier à la bataille de Montlheri, 238. Son entrevuë avec Louis XI. à Conflans, 241. Il fait ſa paix avec le roi, 243. Il punit l'inſolence des Liegeois, 244. Méfiance entre ce prince & le roi Louis XI. 260. Il devient duc de Bourgogne après la mort de Philippe ſon pere, 264. *Voyez* Bourgogne.
Chartier (Guillaume) evêque de Paris, deputé par les Pariſiens vers le roi Louis XI. 240. Il en eſt fort mal reçu, *la même.* Il meurt & l'on ſoupçonne le roi de l'avoir fait empoiſonner, 264
Chouart (Jean) lieutenant civil eſt exilé par Louis XI. 240
Chriſtiern élu roi de Suede en la place de Charles VIII. 14
Chriſtiern roi de Dannemarck. Son voyage & ſa réception à Rome, 392. Sa mort, 556
Chypre: Charlotte veuve du roi de Portugal en devient reine, 100. Jacques bâtard du roi de Chypre la chaſſe, & s'empare du royaume, 154. L'archevêque de Chypre veut s'en rendre maître après la mort de Jacques, 378. Ceſſion des états de Chypre en faveur du duc de Savoye, *la même.*
Cibo (Jean-Baptiſte) élû pape ſous le nom d'Innocent VIII. 620. *Voyez* Innocent.
Cifron pendu par la trahiſon de Campo-Baſſo, 448
Cleves (duc de) ambaſſadeur du duc de Bourgogne à Mantouë, 80. Son refus & ſes offres pour la guerre contre les Turcs, 82
Collier (Jean) médecin de Louis XI. Aſcendant qu'il avoit ſur l'eſprit de ce prince, 593. Taxe à laquelle on le condamne après la mort du roi, 601
Cologne. Deux concurrens pour l'archevêché de cette ville, 395. Troubles dans cet archevêché, 493
Colonne (Proſper) cardinal. Sa mort, 193. Les Colonnes s'emparent de quelques châteaux après la mort de Sixte IV. 616
Comete chevelue qui paroît au Ciel; uſage que le pape en fait, 1. 2.
Comines (Philippe) quitte le duc de Bourgogne, & s'attache à Louis XI. 368. Bienfaits dont le roi le combie, *la même.*
Commendes. Conſiſtoire touchant les benefices en commendes, 218.

Sentiment de M. l'abbé Fleury ſur les commendes, 212. Sentiment du cardinal de Pavie ſur le même ſujet, 384
Commentaires de Pie II. En quel tems ils finiſſent, 189
Conception de la ſainte Vierge. Decret du concile de Baſle touchant cette fête, confirmé dans celui d'Avignon, 31. Bulle du pape Sixte IV. ſur cette fête, qui eſt le premier decret de l'égliſe de Rome, 432. Autre bulle du même pape à ce ſujet, 585. Ordre des religieuſes de la Conception, 625
Concile de Soiſſons, 14. Réglemens qu'on fit dans ce concile, *la meſme*. Conciles de Madrid & de Tolede en Eſpagne, 379. Réponſe de Sixte IV. à l'ambaſſadeur de France touchant la convocation d'un concile, 489
Conclave pour l'élection d'Æneas Sylvius au ſouverain pontificat, 42. *& ſuiv.* Autre conclave pour l'élection de Paul II. ſucceſſeur de Pie II. 203. *& ſuiv.* Conclave pour l'élection de Sixte IV. 331. Pour l'élection d Innocent VIII. 619. *& ſuiv.*
Confeſſion Paſchale. Conteſtation à ſon ſujet entre les curez & les religieux mendians, 10
Congrégation établie à Rome par Paul II. pour marier de pauvres filles, 287
Conſtantinople; le patriarchat de cette ville rendu venal, 156. Succeſſion de ſes patriarches depuis ſa priſe par les Turcs, *la même*. Troubles à Conſtantinople après la mort de Mahomet II. 550
Contay, député au roi Louis XI. par le duc de Bourgogne, 437
Corinthe, priſe par Mahomet II. 63
Croye aſſiegée par Mahomet II, 409. L'armée des Venitiens y eſt battuë, *la même*. Cette ville eſt priſe par les Turcs, 476
Cueva, favori du roi de Caſtille & le galant de la reine, 222. Jalouſie des grands contre lui, *la même*,
Cuſa. (cardinal de) Ses differends avec Sigiſmond d'Autriche, 117. Le duc d'Autriche le fait mettre en priſon, 118. La mort de ce cardinal, 224. Ses ouvrages, 226
Czar. Quel eſt le premier qui a pris ce titre chez les Moſcovites, 518

D

Daim (Olivier le) député par Louis XI. vers la ducheſſe de Bourgogne, 470. On lui fait ſon procès, & il eſt pendu, 601
Dauphin de France, quitte la cour & ſe ſauve en Brabant, 15. Reception que lui fait le duc de Bourgogne, 16. Sa réconciliation avec le roi Charles VII. ſon pere, 32. Le roi lui refuſe d'aller en Hongrie, *la même*. Il fait venir dans les Pays-Bas Charlotte de Savoye ſon épouſe, 33. Il ſuccede à ſon pere, & prend le nom de Louis XI. *Voyez* Louis XI. 147
Denys le Chartreux, Sa mort & ſes ouvrages, 358. *& ſuiv.*
Denys patriarche de Conſtantinople ſe démet du patriarchat, 452
Des Cordes ſurprend la ville d'Aire pour le roi de France, 562
Didace religieux de ſaint François, ſa ſainteté & ſa mort, 194
Dlugoſſ (Jean) hiſtorien Polonois, ſa mort & ſes ouvrages, 546

Dominiquains. Leurs differends avec l'Univerſité de Paris, à laquelle enfin ils ſe ſoûmettent, 12
Doyac (Jean) procureur general du parlement de Paris, eſt ſoüetté par deux bourreaux dans les carrefours, 601
Ducas. Son hiſtoire Byzantine, 171

E

Ecoſſe, troubles dans ce royaume après la mort de l'évêque de ſaint André, 256. Les grands s'oppoſent à la legation de ſon ſucceſſeur, 363. Troubles cauſez par Jacques III. roi d'Ecoſſe, 508. Les ſeigneurs ſe ſaiſiſſent de lui, & le mettent en priſon, 509
Edouard roi d'Angleterre ſe broüille avec le comte de Warvik, 246. Son armée eſt battuë, 288. Il eſt enlevé & mis en priſon par le même comte, 310. Il ſe ſauve de ſa priſon, aſſemble des troupes & bat l'armée du comte, 311. Il gagne ſon frere le duc de Clarence, & l'engage dans ſes interêts, 313. Il arrive à la Haye en Hollande, 314. Il revient en Angleterre avec un ſecours du duc de Bourgogne, 335. Il bat le comte de Warvik, & remporte une ſeconde victoire, 337. Il défait l'armée du prince de Galles, *la même.* Il ne peut obtenir du duc de Bretagne le comte de Richemont, 340. Il déclare la guerre à la France, & arrivé à Calais, 414. Il fait ſa paix avec le roi de France, & ſe retire, 419. Il fait de nouveaux efforts ſans ſuccès pour avoir le comte de Richemont, 506. Il fait mourir le duc de Clarence ſon frere, 507. Sa mort, 589. Le duc de Gloceſter penſe à uſurper la couronne. *Voyez* Gloceſter.
Eleonore, veuve du comte de Foix devient reine de Navarre, 503
Eraſme, le tems de ſa naiſſance, & ſes commencemens, 262
Eſtouteville. (cardinal d') Sa mort & ſon hiſtoire, 608

F

Faculté de théologie de Paris, cenſure quelques propoſitions. *Voyez* Cenſure.
Ferdinand Fils naturel d'Alphonſe eſt roi de Naples, 39. Le pape Callixte lui en refuſe l'inveſtiture, 40. Pie II. lui confirme ce royaume, 62. Il ne peut s'oppoſer aux progrès du duc de Calabre dans ſes états, 104. Le duc de Seſſa le veut faire aſſaſſiner, 105. Il eſt battu auprès de Sarno, 106. Raiſons que le pape avoit de le proteger, 106. Il envoye à Rome ſes ambaſſadeurs qui ſont bien reçus du pape, 227. Mariage de ſon fils avec la fille du duc de Milan, *la même.* Il ſe broüille avec Paul II. 229. Il refuſe les cens à l'égliſe Romaine, 260 Cauſe des broüilleries entre le pape & ce prince, 297. Il fait lever aux troupes du pape le ſiége de Rimini. 298
Ferdinand, frere du roi de Portugal tué dans une action contre les Maures., 188
Ferdinand, fils de D. Juan roi d'Arragon épouſe Iſabelle ſœur du roi de Caſtille, 323. Son accord avec Iſabelle devenue reine de Caſtille après la mort de Henri, 406. Il

s'empare de Zamora, & échoue devant Ceuta, 412. Ses guerres avec Alphonſe roi de Portugal, 458. Ses affaires avec les Maures, 479. Devenu roi d'Aragon, il ſe ligue avec le roi d'Angleterre & l'Archiduc, 501. Il commence la guerre de Grenade contre les Maures, 573. Il leur prend la ville d'Alhama, 574. Il profite des diviſions du royaume de Grenade, 605

Ferrette. (comté de) Sigiſmond d'Autriche y veut rentrer, 399 Les Suiſſes s'en rendent maîtres, 413

Filles pauvres. Congregation à Rome pour les marier, 287

Flamands. Ils levent une armée en faveur de l'archiduc Maximilien, 524

Fleury, ſentiment de cet Auteur ſur les benefices en commende, 212

Florence (concile de) reçû par les ſucceſſeurs de Maxime patriarche de Conſtantinople, 576

Florentins. Leur guerre en Italie à l'occaſion de la ſucceſſion de Coſme de Medicis, 275. Pluſieurs Florentins qui avoient conjuré contre les Medicis ſont pendus aux fenêtres de l'hôtel de Ville, 482. Le pape excommunie les Florentins, 483. Ils ſont ſecretement aſſiſtez par les Venitiens, 484. Le pape ne veut pas leur accorder la paix, 510. Enfin ils l'obtiennent, 543

Foix (cardinal de) tient un concile à Avignon, 31

Foix (Pierre de) cardinal. Sa mort & ſon hiſtoire, 223. Gaſton de Foix en guerre avec le roi d'Arragon pour la Navarre, 277. Mort de ce Gaſton captal de Buch, 372. Sa veuve devient reine de Navarre, 520

Fortiguerra. (cardinal) Sa mort & ſes principales actions, 391

Foſcaro, (François) ancien doge de Veniſe maltraité par les Venitiens, & ſa mort, 29

Fourbin, (Palamedes de) ſeigneur de Souliers en Provence, 536. Il engage le comte du Maine à laiſſer la Provence à Louis XI. *la même.*

France. Conteſtation dans ce royaume pour le gouvernement après la mort de Louis XI. 627

François de Paule eſt mandé en France par Louis XI. 593. Son arrivée à Amboiſe & Pleſſis-lez-Tours, 594. Entretiens qu'il a avec le roi, 595

Frederic empereur prétend au royaume de Boheme, 35. Il refuſe la couronne à Matthias roi de Hongrie, 61. Il appaiſe ce prince & Pogebrac, 62. Il rend au roi de Hongrie la couronne ſacrée, 216. Traité entre ces deux princes, 217. Le pape lui envoye un nonce ſur les affaires de Boheme, 252. Diete qu'il convoque à Nuremberg, 274. Son voyage à Rome pour s'acquitter d'un vœu qu'il avoit fait, 282. Son entrée dans Rome & la reception, 283. Il aſſiſte à l'office de la nuit de Noël, & y chante la ſeptiéme leçon, revêtu d'aube & de tunique, *la même.* Meſures qu'il prend avec le pape pour la guerre contre les Turcs, 284. Son départ de Rome pour l'Allemagne, *la même.* Diete qu'il convoque à Ratisbonne pour la guerre con-

tre les Turcs. 327
Frederic, fils de Ferdinand va à Rome, & de-là trouver le duc de Bourgogne, 400
Futurs contingens. Cenſure de la faculté de Paris qui les concerne, 325. Le pape Sixte IV. fait un traité ſur cette matiere, *la même.* Erreurs ſur les futurs contingens enſeignées à Louvain, 580. *& ſuiv.*

G

Galeas duc de Milan. *Voyez* Milan.
Gand (Jean de) Louis XI. demande au pape ſa canoniſation, 571
Gantois, uſurpent l'autorité de la ducheſſe de Bourgogne, 466. Ils jurent la perte de ſes deux principaux miniſtres, 468
Genes, nouveaux troubles dans cette ville pour en chaſſer les François, 107. Révolte contre eux, 127. Ils ſont battus devant Genes & ſe retirent, 129. Louis XI. cede au duc de Milan, le droit qu'il a ſur Genes, 222. Les Genois ſecouent le joug de ce duc, 522. Conjuration des Genois, contre Bapt. Fregoſe, 683
Gennadius, ſe démet du patriarchat de Conſtantinople, 64
Gloceſter (duc de) veut uſurper la couronne d'Angleterre après la mort d'Edouard IV. 589. Ses cruautez & ſes vices, *la même.* Il fait mourir les deux fils du défunt roi Edouard, 591. Il ſe fait couronner roi d'Angleterre ſous le nom de Richard, 591. Il ſe forme en Angleterre un parti contre lui, 604
Graces expectatives. Conſiſtoire à Rome à leur ſujet, 211
Granſon pris ſur les Suiſſes par le duc de Bourgogne, 434
Grenade (guerre de) contre les Maures. Son commencement, 573. Révolte dans ce royaume, 604. Le jeune roi de Grenade s'accommode avec Ferdinand, 626
Gueldres (duché de) uni aux états du duc de Bourgogne, 384
Guyenne propoſée au duc de Berry, par le roi Louis XI. au lieu de la Champagne, 298. Mort du duc de Guienne, 364. Louis XI. après ſa mort ſe ſaiſit de la Guyenne, *la même.*
Guinegate (bataille de) où les François ſont battus, 526

H

Haquenée préſentée au pape pour le royaume de Naples, 408
Harpins, (Henri) ſa mort, 504
Heimbourg (Gregoire de) excommunié par le pape Pie II. 167
Henrique de Portugal. Sa mort, 135
Henri roi de Caſtille, dépoſé, & l'on met Alphonſe ſon frere en ſa place, 231. Le pape ſe déclare en faveur de Henri contre les Caſtillans, 257. Alphonſe meurt & Henri conſent que ſa ſœur Iſabelle ſoit reconnuë ſon heritiere, 258. Il ſe plaint au pape de quelques évêques qui troubloient ſon royaume, 276. Il veut marier ſa fille au duc de Guyenne, 323. Il cherche à ſe faire des créatures dans ſon royaume, *la même.* Il ſe retire auprès du comte de Plaiſance, 277. Sa reconciliation avec ſa ſœur Iſabelle de Caſtille,

387. Sa mort, 404. Accord entre Ferdinand & Iſabelle après la mort de ce prince, 406
Henri roi d'Angleterre travaille à réunir les Lancaſtres & les Yorcks, 66. Il envoye à Mantouë ſes ambaſſadeurs qui y ſont mal reçus, 94. Le parlement ne lui accorde que le titre de roi, & donne au duc d'Yorck le droit de ſucceder, 98. Il retourne déguiſé en Angleterre, & eſt fait priſonnier, 246. Il eſt rétabli ſur le thrône par le comte de Warvick, 315. Il eſt mis en priſon où le duc de Gloceſter le maſſacre cruellement, 338
Hongrie, révolutions dans ce royaume aprés la mort d'Huniade, 17. Le roi d'Arragon refuſe du ſecours aux Hongrois, 20. Different touchant la ſucceſſion des royaumes de Hongrie & de Bohême, 34. Paix entre la Hongrie & la Pologne, 402
Hugonet & Imbercourt arrêtez par les Gantois qui font leur procès, 469. Ils ſont condamnez à perdre la tête ſur un échaffaut, 469
Huniade (Jean) oblige Mahomet II. à lever le ſiége de Belgrade, 2. Jalouſie entre lui & Jean de Capiſtran au ſujet de ce ſiége, 3. Mort de Jean Huniade, 4. Révolutions dans la Hongrie après ſa mort, 17. On tranche la tête à ſon fils aîné, 18. Son autre fils Matthias eſt mis en priſon, 19

J

Jacques II. roi d'Ecoſſe tué devant Roxbourg qu'il aſſiegeoit 125. 185
Jacques, bâtard de Jean roi de Chypre, penſe à s'emparer de ſon royaume, 102. Serment que le ſoudan d'Egypte exige de lui, *la même*. Sa mort. 376
Jaïza, capitale de la Boſnie aſſiegée & priſe par le roi de Hongrie ſur Mahomet II. 174
Jean-Baptiſte. (Saint) Bajazet fait preſent de ſa main au grand maître des chevaliers de Rhodes, 612 Si la tranſlation de cette relique eſt véritable & bien fondée., 614
Jean, couſin germain du roi de Portugal. Sa mort. 28
Jeanne de Caſtille, fille du Roi Henri, reputée bâtarde par les grands de ce royaume, 169. 222. On veut la marier à dom Juan fils aîné du roi de Portugal; ce qu'elle refuſe, 259. Henri ſon pere veut enſuite la marier au duc de Guienne, frere de Louis XI. 323. Alphonſe roi de Portugal eſt fiancé avec elle, & veut ſoûtenir ſes droits, 411
Imprimerie, en quel tems ſon uſage a été introduit à Paris, 326
Indulgences. Cenſure d'une propoſition qui les concerne. 584
Innocent VIII. Son élection au ſouverain pontificat. 620
Inquiſition, ſon établiſſement en Eſpagne, 496. Son hiſtoire & ſon original, *la même*. Quels ſont les juges qui compoſent ſon tribunal, 499. Maniére dont on y exerce les jugemens, *la même*.
Joſeph, (Saint) ſa fête établie dans l'égliſe par le pape Sixte IV. 553
Jouffroi (Jean) évêque d'Arras, ſes commencemens, 151. Le pape le fait cardinal, *la même*.
Iſabelle de Caſtille, déclarée heri-

tiere par le roi ſon frere au préjudice d'une fille qu'il a, 258 Elle ne veut pas accepter le royaume que les grands lui offrent, *la même*. On veut la marier à Alphonſe roi de Portugal; ce qu'elle refuſe, 259. Elle épouſe Ferdinand, fils du roi d'Arragon, 323. Elle accouche d'une fille, 324. Elle eſt reconnuë reine de Caſtille après la mort de Henri ſon frere, 405

Iſidore, patriarche de Conſtantinople, ſa mort, 191

Iſle nouvelle dans la mere Egée, qui paroît tout en feu, 13

Juan (D.) roi d'Arragon, marie ſon fils Ferdinand avec Iſabelle ſœur du roi de Caſtille, 323. Sa mort, 519

Jubilé, réduit par Paul II. à tous les vingt-cinq ans, 316. La Bulle de ce pape eſt confirmée par Sixte IV. 380. Grand jubilé à Rome, 407

Julien de la Rovere, cardinal de ſaint pierre-aux-Liens, légat en France, & neveu du pape, 433. Son differend avec Charles de Bourbon, vice-légat d'Avignon, *la meſme*.

Juriſdiction eccleſiaſtique: cenſure d'une propoſition qui la concerne, 324

K

K*Alteiſen*, (Henri) ſa mort & ſes ouvrages, 250

Kempis, (Thomas à) ſa mort & ſes ouvrages, 351

L

L*Adiſlas*, fils aîné d'Huniade perd la tête ſur un échaffaut, 18

Ladiſlas, roi de Hongrie & de Bohême broüillé avec l'empereur, 26. Le pape travaille à le reconcilier, *la même*. Il va à Prague pour épouſer Magdelaine de France, & meurt empoiſonné à l'âge de dix-huit ans, 27. On lui fait un ſervice ſolemnel dans la cathédrale de Paris, 28

Lancaſtre. Ce parti ſe réconcilie avec celui d'Yorck en Angleterre, 66. La guerre recommence, bataille entre les deux factions, 97.

Landais favori du duc de Bretagne, 628. Il s'oppoſe à la comteſſe de Beaujeu, & veut rétablir le comte de Richemont ſur le trône d'Angleterre, 639

Latran. Chanoines de l'égliſe de ſaint Jean de Latran à Rome, 213. Les Romains y mettent des réguliers après la mort de Paul II. 343. Sixte IV. y rétablit les chanoines ſéculiers. *la même*.

Lautrec ambaſſadeur de France, ſes demandes au pape Sixte IV. 487. Il eſt mécontent des réponſes que lui fait le pape, 490.

Leſcun gagné & attiré par Louis XI. à ſa cour, 366

Liegeois, punis par le comte de Charolois, 244. Ils ſe révoltent de nouveau & s'emparent de Tongres, 293. On donne aſſaut à la ville de Liege qui eſt abandonnée au pillage, 295. Le duc de Bourgogne fait mettre le feu à la ville, 296. Maſſacre de l'évêque de Liege, 567

Ligue du bien public, ſes cauſes & ſon origine, 186. Progrez de cette ligue en France, 232. Grands ſeigneurs qui y entrent, 221

Louis XI. roi de France ſuccede à

Charles VII. 147. *Voyez* Dauphin. Changemens qu'il fait dans le gouvernement, 148. Sa conduite envers le duc de Bourgogne, 149. Il confirme ſecrétement l'alliance avec les Liegeois contre ce duc, *la même*. Il declare qu'il veut abolir la pragmatique-ſanction, 150. Il envoye des ambaſſadeurs au pape, 160. Il ſe plaint au pape de ſon procedé, 168. Son mécontentement du pape, 182. Il juge le different entre les rois de Caſtille & de Navarre, 183. Les Eſpagnols ſe raillent de la maniere dont il eſt vêtu, 184. Il rentre dans les Villes de Picardie cedées au duc de Bourgogne, 184. Antipathie entre ce roi, & le comte de Charolois, 185. Il va viſiter la Flandre, *la même*. Il cherche à chagriner le duc de Bretagne, 186. Il veut faire enlever le comte de Charolois, 219. Il envoye vers le duc de Bourgogne, 220. Il aſſemble ſes états à Tours, 221. Il cede au duc de Milan le droit qu'il a ſur Genes, 222. Ce qu'il fait pour s'oppoſer à la ligue du bien public, 235. Son accommodement avec le duc de Bourbon, *la même*. Il livre bataille à Montlhery, décampe & ſe retire à Corbeil, 237. Il revient à Paris, 240. Il va trouver le comte de Charolois à Conflans, 241. Traité de paix entre ces deux princes, 243. Il s'empare de la Normandie ſur le duc de Berry, 242. Il porte la guerre en Bretagne, 291. Il attire à la cour Tannegui du Chatel, qui quitte le duc de Bourgogne, 292. Il fait ſa paix avec le duc de Bretagne, *la même*. Il va joindre à Peronne le duc de Bourgogne qui le retient priſonnier dans le château, 294. On ne lui accorde la liberté que par un accommodement, 295. Il accompagne le duc de Bourgogne à Liege où il court riſque d'être pris, 295. Il s'en retourne à Paris après un aſſaut donné à la ville de Liege, *la même*. Il propoſe à ſon frere la Guienne au lieu de la Champagne, 298. Il eſt trahi par le cardinal Baluë, 299. Entrevuë de ce roi & du duc de Berri, 301. Il fait arrêter priſonnier le cardinal Baluë, 302. Il demande au pape des commiſſaires pour lui faire ſon procès, *la même*. Sur le refus du pape il le laiſſe en priſon avec l'évêque de Verdun, 304. Il donne au duc de Berri la Guienne pour la Champagne & la Brie, *la même*. Il veut détacher le duc de Bretagne du duc de Bourgogne, 305. Il entreprend de faire revolter les ſujets du duc de Bourgogne, 317. Il établit l'ordre de ſaint Michel, 306. Il prend Saint Quentin, Amiens & d'autres au duc de Bourgogne, 319. Il s'oppoſe au mariage du duc de Guienne avec la fille de ce duc, 347. Il fait ſa paix avec le duc de Bourgogne, *la même*. Il ſe ſaiſit de la Guienne après la mort de ſon frere le duc de Berri, 364. Il établit la coûtume de ſonner l'*Angelus* à midi, 369. Il envoye des ambaſſadeurs au pape, 370. Réponſe du pape à ſes demandes, 371. Il ménage une alliance avec les Suiſſes, 400. Il gagne un député du roi d'Angleterre, qui vient lui déclarer la

Digitized by Google

guerre, 415. Son traité avec le duc de Bretagne, 427. Ses édits concernans les évêques & les religieux, 433. Il traite avec René d'Anjou roi de Sicile pour la Provence, 440. *& ſuiv.* Sa réconciliation avec la ducheſſe de Savoye ſa ſœur, 441. Il donne indirectement du ſecours au duc de Lorraine, 448. Il penſe à ſe rendre maître des deux Bourgognes, 460. Il demande la cité d'Arras dans laquelle il entre, 464. Il fait mettre en priſon le chancelier de Bretagne, 466. Il ſe ſaiſit des deux Bourgognes, 471. Il veut attirer les Anglois en France pour les oppoſer aux Flamands, 473. Son ambaſſade au pape Sixte IV. 486. Précautions qu'il prend pour ſa garde, 491. Sa premiere ligue avec les Suiſſes, 492. Sa ſeconde tréve avec l'archiduc, 493. Son traité avec le roi d'Angleterre, 524. Sa foible ſanté lui fait ſouhaiter de faire la paix, 528. Il eſt attaqué d'apoplexie, 532. Sa conduite bizarre & affectée, 533. Il reçoit des ambaſſadeurs du roi d'Angleterre, 558. Il a une nouvelle attaque d'apoplexie, 559. Il travaille à appaiſer les troubles de Savoye, 560. Inquiétudes que lui cauſe ſa maladie, 569. Il demande au pape la canoniſation du frere hermite Jean de Gand, 571. Crainte extrême qu'il a de la mort, 591. Il s'enferme dans le château du Pleſſis-lez-Tours, 592. Il fait venir d'Italie un hermite nommé François de Paule, 593. Précautions qu'on prend pour lui annoncer la mort, 595. Mort de ce prince, 597. Enfans qu'il laiſſe, 599. Charles VIII. ſon fils lui ſuccede, 600

Luc, (Saint) ſi ſon corps a été tranſporté à Veniſe, 174.

Lucrece Napolitaine, maîtreſſe d'Alphonſe roi d'Arragon & mere d'un cardinal archevêque de Naples, 8

Luillier, (Jean) curé de ſaint Germain de l'Auxerrois, exilé par Louis XI. 240

Luther, (Martin) ſa naiſſance, 608.

M

Magdelaine de France, fille de Charles VII. promiſe à Ladiſlas roi de Hongrie & de Bohême, qui meurt avant le mariage, 27

Mahomet II. aſſiége Belgrade, 2. Il en leve le ſiége, & ſon armée eſt entierement défaite, 3. Il prend Corinthe & rend le Peloponneſe tributaire, 63. Il ſe rend maître de l'empire de Trébizonde, 155. Il propoſe une alliance au roi de Naples, 227. Avis des cardinaux ſur cette alliance avec les Turcs, 228. Mahomet fait vœu d'exterminer tous les chrétiens, 309. Il prend la capitale de l'iſle de Negrepont, 319. Il l'abandonne au pillage & met tout à feu & à ſang, 320. Il entreprend le ſiége de Rhodes, 336. Son grand Vizir en leve le ſiége, 540. Sa mort, 547.

Malateſta excommunié par le pape Pie II. 139. Autre excommunication portée contre lui & ſon frere, 167. Le pape fait la guerre à Robert Malateſta, 297

Manichéens chaſſez du royaume de

Bohéme, 126
Mantoue (aſſemblée de) convoquée par le pape Pie II. 59. Le pape y arrive avec pluſieurs ambaſſadeurs, 76. 78. Premiere ſéance, 80. Les ducs de Milan & de Modene arrivent à Mantouë, 82. On y réſout la guerre contre les Turcs, 85. Arrivée des ambaſſadeurs de de France, de Sicile, & de Bretagne en cette ville, 85. Fin de cette aſſemblée, 113
Maphée Vegius, auteur de quelques ouvrages, & ſa mort, 58
Marc, (Saint) le pape acheve le bâtiment de cette égliſe, 271
Marc (cardinal de ſaint) élû pape ſous le nom de Paul II. *Voyez* Paul II.
Marche (comte de la) défait l'armée de la reine d'Angleterre, 136. Il ſe fait couronner à Londres ſous le nom d'Edoüard IV. *Voyez* Edoüard.
Marguerite d'Anjou, reine d'Angleterre, ſon grand courage. *Voyez* Angleterre. Elle recouvre ſa liberté, & vient en France, 420
Marguerite, fille de l'archiduc, ſon arrivée en France pour épouſer le dauphin, 563. 588
Marie de Bourgogne heritiere du duc ſon pere, tué à la bataille de Nanci, 450. On propoſe de la marier avec le dauphin de France, 462. Chagrins que les Gantois lui cauſent, 466. Ils font trancher la tête à ſes deux miniſtres, 469. Ils veulent marier la ducheſſe avec Alphonſe fils du duc de Gueldres: à quoi elle ne veut pas conſentir, 470. On veut encore la marier au comte de Rivers, Anglois, 472. Négociations pour ſon mariage, 473. L'empereur la demande pour Maximilien ſon fils, 474. *& ſuiv.* Elle épouſe l'Archiduc Maximilien, 475. Elle accouche d'un fils, 491. Sa mort, 561
Matthias, fils d'Huniade, mis en priſon après la mort de ſon pere, 19. Il eſt élû roi de Hongrie, 35. Après un long refus l'empereur lui rend la couronne ſacrée, 216. Traité de paix entre ce prince & l'empereur, 217. Il eſt couronné roi de Hongrie, 218. Traitement qu'il fait au nonce du pape, 219. Il ſe vange ſur les Bohémiens du refus de l'avoir pris pour leur roi, 334. Il fait la guerre au roi de Bohéme, 279. Les Bohémiens catholiques le déclarent roi de Bohéme, 308. Sa vanité ſur la retraite des Turcs, 453. Ceux-ci lui enlevent beaucoup de places, *la même*. Il fait la guerre à l'empereur, & aſſiege Vienne, 577 555
Maures d'Afrique à qui le roi de Portugal fait la guerre, 37. Ils font des incurſions en Caſtille, 323. Leur armée eſt battuë par les Eſpagnols, 606. Suite des guerres des Eſpagnols contre eux, 625
Maxime élû patriarche de Conſtantinople, 455. Sa mort 575
Maximilien fils de l'empereur Frederic, épouſe Marie ducheſſe de Bourgogne, 475. Treve entre ce prince & Louis XI. 476. Les Flamands lui levent une armée, 524. Il aſſiége Teroüanne, & leve le ſiége, 525. Il bat & défait l'armée des François à Guinegate, 526. Nouvelle treve qu'il fait avec Louis XI. 529. Le pape lui adreſſe

adreſſé un bref pour recevoir ſon légat, 531. Il ne veut point faire la paix avec le roi de France, 561. Il n'eſt pas content du traité d'Arras, 566. Il penſe à rentrer dans ſes états après la mort de Louis XI. 602

Mayence (archevêque de) excommunié par le pape, 140. Les princes d'Allemagne s'aſſemblent ſur cette affaire, *la même*. Les nonces du pape répondent aux griefs de l'archevêque, 141. Il appelle, il renonce à ſon appel, & ne tient pas ſa parole, 142. On nomme un autre archevêque à Mayence, *la même*.

Medicis, (Coſme de) reçoit le pape à Florence, 72. Sa mort & ſa ſucceſſion cauſent une guerre entre les Florentins, 275. Les Pazzi conjurent contre les Medicis, & Julien de ces derniers, eſt aſſaſſiné, 481. Laurent de Medicis ſe ſauve, *la même*. Le pape l'excommunie, 483

Menezès (Edouard de) tué dans une bataille contre les Maures, 188

Mercure (Jean) fameux philoſophe, 305

Metelin, (iſle de) les Turcs s'en rendent maîtres, 168

Meunier (Jean) Dominicain, cenſuré par la faculté de théologie de Paris, 324

Michel, (ordre de ſaint) inſtitué par Louis XI. 306. Ses ſtatuts & ſes premiers chevaliers, 307

Milan, (duc de) ſon voyage à Florence, 389. Il députe vers le roi de France pour lui demander ſon Alliance, 438. Ce duc eſt aſſaſſiné dans l'égliſe, 455. Son fils Jean Galeas Marie lui ſuccede, 458

Minimes, commencement de leur inſtitut par ſaint François de Paule, 271. Le pape Sixte IV. confirme leur regle, 381

Mocenigo, général de la flotte Venitienne, ſes conquêtes, 374

Moldavie. Les Turcs y portent la guerre, & ſe retirent, 452

Montlheri, bataille en cet endroit entre Louis XI. & le comte de Charolois, 237

Morvilliers, chancelier de France envoyé au duc de Bretagne par Louis XI. 186. Envoyé auſſi au duc de Bourgogne, 220

Moſcovites. Commencement de leur empire, 516. Leur ſervitude ſous les Tartares, 517

N

Nancy rendue au duc de Lorraine par la trahiſon de Campo-Baſſo, 447

Naples, conteſtation entre pluſieurs princes ſur la ſucceſſion de ce royaume, 41. Affaires de ce royaume, 188. 135. Grands tremblemens de terre, 13

Navarre, (roi de) fait empoiſonner ſon fils, 134. Il engage la Cerdaigne & le Rouſſillon au roi Louis XI. 159. La Navarre devient un ſujet de guerre entre le roi d'Arragon & Gaſton de Foix, 277

Negrepont, la capitale de cette iſle aſſiégée & priſe par Mahomet II. 319

Nominaux, conteſtation ſur les livres de ces philoſophes, 580

Normandie priſe par Louis XI. ſur ſon frere le duc de Berri, 245

Nuitz assiégée par le duc de Bourgogne, 397. L'empereur vient au secours de cette ville, 398. Le duc de Bourgogne en leve le siége, 414

Nuremberg, diete que l'empereur y convoque, 274

O

Oliva (Alexandre) cardinal, Sa mort, 192

Orient, arrivée d'ambassadeurs de ce pais à la cour de France, 143

Orleans. Louis XI. y convoque une assemblée pour intimider le pape, 485. Le duc d'Orleans excite des troubles en France au sujet du gouvernement de ce royaume, 627. Il se retire auprès du duc de Bretagne, 628. On a dessein de l'arrêter, 633. Beaucoup de seigneurs le joignent à lui, 634. On lui refuse l'entrée d'Orleans, 636 Cette ville est attaquée par l'armée du roi, 637. Le duc d'Orleans s'accommode avec le roi Charles VIII. *la même.*

Osma; (Pierre d') ses erreurs condamnées, & la condamnation confirmée par le pape, 510. *& suiv.*

Otrante, prise par les Turcs, 544. Ensuite reprise sur eux, 552

P

Paix entre les Polonois & les Chevaliers de Prusse, 255 Le pape fait bâtir l'église de la Paix, 584

Paleologue, (Thomas) son arrivée à Rome, 138. Sa mort, 249. Manuel Paleologue, son cadet embrasse le Mahometisme. *la même.* Son frere Démétrius se fait Religieux à Andrinople, *la même.*

Papes. Quels sont leurs devoirs, selonle cardinal de Pavie, 281

Pavie; (cardinal de) ce qu'il conseille au pape de répondre à l'ambassadeur de France sur les demandes de Louis XI. 487. Sa mort & son histoire, 514

Paul II. élu pape, 205. Loix qu'on lui fit jurer dans le conclave, 206. Il refuse d'observer ces loix après son élection, 207. Prérogatives qu'il accorde aux cardinaux, 208. Création qu'il fait de huit cardinaux, 209. Il veut reprendre l'affaire qui concerne la guerre contre les Turcs, 210. Il veut réconcilier le roi de Boheme avec le saint siége, 215. Avis qu'il prend des cardinaux pour répondre aux ambassadeurs de Ferdinand, 228. Il se brouille avec le roi de Naples, 229. Il excommunie le roi de Boheme, & le prive de son royaume, 253. Il se déclare en faveur de Henri IV. roi de Castille, 257. On le blâme sur les jeux profanes qu'il fait representer à Rome, 271. Il offre la couronne de Boheme au roi de Hongrie, 274. Il fait faire la paix aux princes d'Italie, 280. Il prend des mesures avec l'empereur à Rome, pour la guerre contre les Turcs, 283. Il fait une promotion de deux cardinaux, 287. Il refuse au roi de France des commissaires pour juger le cardinal Balue, 303. Il ne veut point confirmer Uladislas nommé au roiaume de Bohéme, 316. Il envoye des galeres aux Venitiens, 324. Sa

mort, 331
Paule, (François de) fondateur de l'Ordre des Minimes, 271. *Voyez* François.
Pazzi. Leur conjuration contre les Medicis. *Voyez* Florentins & Medicis, 480
Pecquigny. Entrevûë des deux rois de France & d'Angleterre en cette ville, 421
Peloponneſe, rendu tributaire par Mahomet II. 63. Ambaſſadeurs du Peloponneſe au pape Pie II. 122. Les Venitiens penſent à enlever ce pays aux Turcs, 175
Pembrok, (comte de) battu par le comte de la Marche 136. Il ſe ſauve d'Angleterre avec le jeune comte de Richemont, 339. Ils abordent en Bretagne, où le duc les tient comme priſonniers, *la même*.
Perpignan, ſoulevement de ſes habitans contre les François, 388
Perſe (roi de) ſes conquêtes ſur les Turcs, 361. Ses vaines promeſſes contre les Turcs, 402
Philippe, fils cadet du duc de Savoye arrêté & mis en priſon par ordre de Loüis XI. ſur les remontrances de ſon pere, 185
Philippe duc de Bourgogne. *Voyez* Bourgogne.
Phœbus roi de Navarre, ſa mort, 555. 607
Pie II. élû pape après Callixte III. 51. Sa réponſe au cardinal Beſſarion, 52. Joye dans Rome pour ſon élection, 53. Son hiſtoire & ſon caractere, 54. Divers ſentimens des princes ſur ſon élection, 56. Son couronnement, 58. Aſſemblée de Mantouë qu'il convoque, 59. Sa lettre à Pogebrac roi de Bohéme, 60. Ses demandes à Mantouë contre les Turcs, 81. Son diſcours à cette aſſemblée, 83. Audience publique donnée aux ambaſſadeurs, 86. Sa réponſe à l'évêque de Paris ambaſſadeur du roi de France à Mantouë, 87. Il répond à d'autres demandes, 89. Il fait une promotion de ſix cardinaux, 114. Il les reçoit dans un conſiſtoire, 115. Ses differends avec quelques rois touchant la collation des benefices, 121. Les Patriarches d'Orient lui députent, *la même*. Il reçoit des ambaſſadeurs du Peloponeſe, 122. Il part de Sienne & arrive à Rome, 123. Il excommunie le duc d'Autriche, Malateſta, & l'archevêque de Maience, 139. *& ſuiv.* Il envoïe ſes ambaſſadeurs au nouveau roi de France Loüis XI. 149. Grands deſſeins de ce pape pour faire la guerre aux Turcs, & conſiſtoire ſecret à ce ſujet, 179. Secours que les ambaſſadeurs des princes lui promettent, 180. Son decret en faveur de cette guerre, 181. Fin des commentaires ſous ſon nom 189. Il continuë ſes préparatifs contre les Turcs, 196. Il écrit au duc de Bourgogne pour le ſommer de tenir ſa parole, 197. il retracte tout ce qu'il a écrit en faveur du concile de Baſle, *la même*. Il va s'embarquer à Ancone, 199. Il y tombe malade, & y meurt, 201. Ses vertus & ſes défauts, *la même*.
Piſe (archevêque de) pendu à Florence à l'occaſion de la conjuration des Pazzi, 482
Platine Hiſtorien, finit ſon hiſtoire à la mort de Paul II. 331. 558.

Sa mort, ſes traverſes, ſes perſécutions, & ſes ouvrages, 559. & *ſuiv.*

Platon. Le cardinal Beſſarion fait ſon apologie, contre George de Trebizonde, 278

Pogebrac, élu roi de Bohéme, 36. Il reçoit un bref de Pie II. 60. Les Sileſiens ſe plaignent de lui au pape, 70. Il envoye des ambaſſadeurs au pape, 164. Il fait empriſonner un nonce du pape, 165. Ses deux fils ſont faits princes de l'empire par l'empereur, 166. Il envoye du ſecours à l'empereur contre ſon frere Albert, *la même.* Il écrit au pape en termes fort ſoûmis, 167. Paul II. veut le reconcilier avec le ſaint ſiége, 215. Son opiniâtreté lui attire la colere du pape, 251. Il eſt excommunié & privé de ſon royaume, 253. Il veut empêcher le roi de Pologne d'accepter la couronne de Bohéme, 274. Mathias roi de Hongrie lui fait la guerre, 279. Entrevûë de ces deux princes où l'on parle de paix, 280. Mort de Georges Pongebrac, 334

Pogge le Florentin. Sa mort, 75. & *ſuiv.*

Portugal; (roi de) porte la guerre en Afrique, 187. Son frere Ferdinand y eſt tué, 188

Pragmatique-Sanction. Le pape demande ſon abolition dans l'aſſemblée de Mantouë, 91. Il la fait abolir par Louis XI. 152. Réjoüiſſances à Rome à ce ſujet, *la même.* On l'obſerve toutefois en France, 153. Le cardinal d'Arras travaille à l'y faire abolir, 267. Fermeté du Procureur général de Paris pour la ſoutenir, & ſes raiſons, 268. Appel de l'Univerſité de Paris au concile à cette occaſion, *la même.* Réponſe de Pie II. à l'ambaſſadeur de France touchant cette pragmatique, 489

Prague. Le pape nomme un adminiſtrateur de cette égliſe, 72

Praxan (Jean) écrit contre les erreurs de Pierre d'Oſma, 512

Provence, laiſſée à Louis XI. par Charles comte du Maine, 535

Pruſſe (chevaliers de) font leur paix avec les Polonois, 255

Q

Quentin (Saint) enlevé au duc de Bourgogne par Louis XI. 309

R

Rabaſtein (Procope de) mis en priſon par ordre du roi de Bohéme, & enſuite rétabli, 165

Raillerie des Eſpagnols ſur la mine & l'habillement de Louis XI. 184

Raimonnet fait priſonnier, & pendu par ordre de Maximilien, 527

Ratiſbonne, l'empereur y convoque une diete pour la guerre contre les Turcs 327. L'ambaſſadeur des Venitiens y parle, 329. Réſultat de cette aſſemblée, 330

Religieux mendians. Leurs differends avec quelques évêques en Allemagne, 494. Diſpute entre les Religieux hermites de ſaint Auguſtin & les chanoines réguliers, touchant leur inſtitut, 609. & *ſuiv.*

René d'Anjou, eſt mécontent du roi de France, 429. Accommodement entre eux pour la Provence, 439. Leur entrevûë à Lyon, 440. Traité qu'ils font enſemble, 441.

Digitized by Google

Mort de René qui fait Charles comte du Maine ſon heritier, 535
Rhodes, (iſle de) aſſiégée par les Turcs, 537. Les chevaliers maltraitent leur flotte, 538. Le vilir veut faire aſſaſſiner le grand-maître de Rhodes, 539. La vigoureuſe réſiſtance des Rhodiens fait lever le ſiege, 540. Ils reçoivent deux vaiſſeaux du roi de Naples, & obligent les Turcs de ſe retirer, 542. Le grand-maître fait bâtir une égliſe en actions de graces, *la même*. Zizim frere de Bajazet arrive à Rhodes, 578
Riario (Pierre) cardinal, légat dans toute l'Italie, & ſes dépenſes exceſſives, 381. Sa mort, 391. Le comte Jérôme Riario rend le château Saint-Ange, & d'autres places, après la mort du pape Sixte IV. 617
Richard duc d'Yorck, gouverne abſolument l'Angleterre, 33. Il ſe retire de la cour & du royaume, 24
Richard III. roi d'Angleterre. *Voyez* Glocester.
Richemont (comte de) ſe ſauve d'Angleterre & aborde en Bretagne, 339. Efforts inutiles que fait le roi Edouard pour avoir ce comte, 339. & 506. Landais favori du duc de Bretagne veut le rétablir ſur le trône d'Angleterre, 638. Meſures qu'on prend pour y réuſſir, 639
Riga, (archevêque de) ſon empriſonnement, 494
Rive, (Pierre de) ſes propoſitions cenſurées touchant les futurs contingens, 325
Rivers, (comte de) beau-pere d'Edouard, eſt arrêté, 289. On lui tranche la tête de même qu'à ſon fils, *la meſme*.
Rocqueſane, reception que le jeune roi de Bohéme lui fait, 27. Il eſt accuſé d'avoir fait empoiſonner ce jeune prince, 28. Il fait un traité des ſacremens de l'égliſe contre la ſecte des Thaboriſtes, 72. Il accepte une diſpute avec le parti Catholique, & il y eſt convaincu de menſonge, 216. On ne ſçait pas en quelle année il eſt mort, 334
Rodolphe, nonce du pape en Allemagne, contre Pogebrac roi de Bohéme, 252. Il négocie la paix entre les Polonois & les chevaliers de Pruſſe, 255
Rome. Les charges renduës venales dans la cour de Rome, 552
Roſellis, (Antoine de) ſa mort & ſes ouvrages, 278
Roüen, le duc de Bourbon ſe rend maître de cette ville pour le duc de Berry, 242
Rovere (cardinal de) élu pape après Paul II. ſous le nom de Sixte IV. *Voyez* Sixte.
Rovere, (Dominique de la) fait cardinal par Sixte IV. 503. Julien de la Rovere, cardinal de ſaint Pierre-aux-Liens, légat en France, 528
Rouſſillon, engagé au roi de France avec la Cerdaigne par le roi de Navarre, 159

S

Saint Pol. (de) Connétable de France, Louis XI. le veut punir, 385. *& ſuiv.* Les commiſſaires du roi & du duc de Bourgogne concluent à ſa mort, 386. Le roi révoque ſes ordres, *la meſme* Il refuſe l'entrée de Saint Quentin à Edouard roi d'Angleterre, 416.

& ſuiv. Le duc de Bourgogne jure ſa perte 423. On l'arrête & on lui tranche la tête, 426
Sandwick en Angleterre priſe par les François, 65
Sang de Jeſus-Chriſt. Diſpute ſur ce ſujet entre les Cordeliers & les Dominicains, 171
Savoye (ducheſſe de) ſe réconcilie avec Louis XI. 441. Le duc de Bourgogne la fait enlever, 444. Elle ſe ſauve de ſa priſon, *la meſme*. Elle va à Tours trouver le roi qui lui fait beaucoup d'accueil, 445. Troubles dans ſes états appaiſez par Louis XI. 560
Scanderberg défait l'armée des Turcs, 30. Il vient par ordre du pape au ſecours de Ferdinand roi de Naples, 158. Il écrit au pape ſa paix avec le Turc, 176. Nouvelle guerre qu'il a avec les Turcs qui défont ſon armée, 230. Il fait lever le ſiége de Croye, *la meſme*. Sa mort & l'eſtime que les Turcs faiſoient de ſa valeur, 264
Scutari priſe par les Turcs, 467
Serment que le ſoudan d'Egypte exige de Jacques bâtard du roi de Chypre, 102
Sforce (François) duc de Milan. Sa mort, 256. Son fils Galeas Marie Sforce lui ſuccede, *la meſme*. Il eſt aſſaſſiné dans l'égliſe, 455
Sicilien, ſon entrepriſe hardie ſur la flotte de Mahomet II. 375
Sileſiens, ils adreſſent au pape leurs plaintes contre Pogebrac roi de Boheme, 70
Simeon, patriarche de Conſtantinople dépoſé, & Raphaël mis en ſa place, 407
Sixte IV. élu pape après Paul II. 331. Quelle étoit ſa famille, 332. Il reprend l'affaire de la guerre contre les Turcs, 341. Il fait ſes deux neveux cardinaux, 342. Il rétablit les chanoines ſéculiers dans ſaint Jean de Latran, 343. Sa réponſe aux demandes de Louis XI. 370. Il confirme la bulle du pape Paul II. pour le jubilé, 380. Il confirme la regle des Minimes, 381. Il fait huit cardinaux, 382. Sa bulle touchant la fête de la Conception de la ſainte Vierge, 432. Autres Promotions de cinq, & de ſept Cardinaux 377. Poëme à la loüange de ce pape, 478. Le roi Louis XI. tâche de l'intimider, 484. Ambaſſade du roi de France à ce pape, 486. Son bref à l'archiduc pour recevoir, & entendre ſon légat, 531. Ses ſoins pour s'oppoſer aux Turcs, 545. Il établit la fête de ſaint Joſeph, 553. Il fait une promotion de cardinaux, 554. Il fait bâtir l'égliſe de la paix, 584. Il invite les princes à la guerre contre les Turcs, 547. Autre bulle touchant la Conception de la ſainte Vierge, 585. Bulles ſur differens ſujets, 609. Sa mort, 611.
Sporta & Sportula, ouvrages ſous ce titre, de Giles Charlier. 373
Stencon perſécuté par Pogebrac roi de Bohéme, 251
Stenon ſuccede à Charles VIII. dans le Royaume de Suede, 319
Stigmates de ſainte Catherine de Sienne, diſpute à ce ſujet entre les Dominicains & les Cordeliers, 586
Suede, révolutions arrivées dans ce royaume, 14
Suiſſes, traité du roi de France avec eux. 412. Ils ſe rendent maîtres du comté de Ferrette, 413. Le duc de Bourgogne leur fait la guerre & prend ſur eux Gran-

ſon, 434. Ils défont l'armée de ce duc, 436. Autre victoire qu'ils remportent ſur le même prince, 443. Premiere ligue qu'ils font avec la France. 492. Ils ſont mis en France en la place des Francs-Archers, 534

T

Tanneguy du Chatel, gagné par Louis XI. quitte la Bretagne & vient à la cour de France, 291
Tarente, (prince de) ſa réconciliation feinte avec le roi de Naples, & ſa mort, 188
Teramo (évêque de) ſon origine & ſa fortune, 327
Terni (évêque de) légat du pape en Angleterre & la conduite indigne qu'il y tient, 95
Teronanne, aſſiegée par l'archiduc Maximilien, — 525
Thaborites exterminez par Pogebrac roi de Bohéme, & leur ville brûlée, 37
Theodore Lœlius, ſa mort & ſes ouvrages, 227
Tibre, grand débordement de ce fleuve à Rome, 431
Tour-brulée (de la) cardinal, ſa mort & ſes ouvrages, 285
Tours, aſſemblée des états dans cette ville contre le duc de Bretagne, 221. Autre aſſemblée pour le gouvernement du royaume après la mort de Louis XI. 629. On l'adjuge à la comteſſe de Beaujeu, 630. On y examine les griefs du clergé, *la meſme*. Les plaintes de la nobleſſe, & du tiers état, 631
Transfiguration de Notre Seigneur J. C. Sa fête renduë univerſelle dans toute l'égliſe par le pape Calixte III. 4
Trebizonde. Fin de cet empire dont Mahomet II. ſe rend maître, 155. George de Trebizonde contre lequel le cardinal Beſſarion écrit, 278
Trolop (André) habile capitaine Anglois, quitte le parti du duc d'Yorck, 67
Turcs, ils ſont battus à Belgrade, dont ils lévent le ſiége, 3. Leur armée défaite par Scanderberg & le cardinal d'Aquilée, 30. Le roi de Perſe leur fait la guerre, *la meſme*. Meſures priſes à Mantouë contre eux. 80. Leurs progrez contre les Chrétiens, 168. Ils ſe rendent maîtres de la Bohmie, 173. Offres des princes d'Italie pour leur faire la guerre, 211. Progrez de l'armée du pape & des Venitiens contre eux, 360. Leur armée taillée en pieces par le vaivode de Moldavie, 408. Leurs conquêtes ſur le roi d'Hongrie & les Venitiens, 453. Ils ſont enſuite battus par les Hongrois, 515. Ils aſſiégent Rhodes, & ſont contraints d'en lever le ſiege, 537. Ils font des incurſions en Italie, 544. Ils ſe rendent maîtres d'Otrante, *la meſme*. Soins du pape pour arrêter leurs progrez & leurs conquêtes, 545. Les princes ſont invitez à leur faire la guerre, 547
Turiburge. Bataille dans cet endroit entre l'armée de la reine d'Angleterre, & le comte de la Marche, 136

V

Vaivode de Moldavie, ſa victoire ſur les Turcs, 408
Valle, (Laurent) ſa mort & ſes ouvrages, 249
Venier, envoyé par le pape en Caſtille pour appaiſer les troubles, 276
Venitiens. Les Florentins veulent prévenir le pape contr'eux. 178.

Digitized by Google

Ils reçoivent des galeres du pape & du roi de Naples, 324. Discours de leur ambassadeur à la diete de Ratisbonne, 329. Ils arment une flotte contre les Turcs, 403

Versois (Jean Favre) Bénédictin soupçonné d'avoir empoisonné le duc de Guienne frere de Louis XI. 364

Vessalie (Jean de) condamné par l'inquisition, 512. On l'oblige à se retracter, 513

Uladislas, fils de Casimir, nommé au royaume de Bohéme, 309. Le pape refuse de le confirmer, 316. Il est confirmé roi de Bohéme après la mort de Pogebrac, 334

Ulric comte de Cilley, sa mort, 17. Le fils aîné d'Huniade le fait assassiner, *la même.*

Université de Paris, interjette appel au concile, d'une bulle du pape Callixte III. 6. Ses broüilleries avec les religieux mendians, 11. Elle appelle encore au futur concile, contre l'abolition de la pragmatique sanction, 268

Vœu de Mahomet II. pour exterminer tous les Chrétiens, 309

Vorilong, (Guillaume de) sa mort & ses ouvrages, 226

Ursins, (Jean Juvenal des) archevêque de Rheims, préside à un concile de Soissons, 14. Sa mort, 390

Usum-Casan, roi de Perse, fait la guerre aux Turcs, 30. Il bat leur armée, 374. Il est ensuite défait par eux, *la même.* Sa mort, 504

Warvick (comte de) a le gouvernement de Calais, 33. La reine d'Angleterre gagne une bataille contre lui, 153. Il se broüille avec le roi Edouard, 246. Ses mécontentemens à l'égard de ce prince, 261. Il menage une révolte en Angleterre, 288. Il bat l'armée d'Edouard, *la même.* Il enleve le roi Edouard, 310. Il est battu, vient en France, & fait alliance avec Louis XI. 312. Il repasse en Angleterre, *la même.* Il rétablit Henri sur le thrône, 315. Il est tué dans une bataille, 337

Y

Yorck & Lancastre, deux celebres partis en Angleterre; leur feinte réconciliation, 66. Le duc d'Yorck leve une armée, *la mesme.* Il est contraint de se retirer en Irlande, 67. La faction d'Yorck recommence les troubles en Angleterre, 95. Bataille entre elle & la faction des Lancastres, 97. Le duc d'Yorck veut se faire declarer roi d'Angleterre, *la mesme.* Il en vient aux mains avec l'armée de la reine, perd la bataille & est tué, 132. Marguerite d'Yorck duchesse doüairiere de Bourgogne va en Angleterre solliciter contre Louis XI. 523. Elle écrit à l'Archiduc sur la tréve qu'il a faite avec ce roi, 530

Z

Zamora prise par Ferdinand roi d'Arragon, 412

Zizim dispute l'empire à Bajazet son frere, après la mort de leur pere Mahomet II. 542. Il propose un duel à Bajazet, 577. Il écrit au grand-maître de Rhodes pour se recevoir, 578. Il part pour Rhodes, & y est très-bien reçu des chevaliers, *la mesme.* Actes qu'il met entre les mains du grand-maître, 479. Il quitte Rhodes, vient en France, & est conduit en Auvergne, 479

Fin de la Table des Matieres.

Ad 146493